RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Demandez dans tous les Cafés: LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI & Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

AUX AMIS DE LA CORSE

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettas Dentaires
de A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Depuis : Pharmacies Bianchi, à Bastia, rue Saint-Carlo, l'ancienne à l'Ile-Rousse, Semigiola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Retrait d'un Spécimen : 0 fr. 25

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
PLANS et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express


Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage portatif
Lampe Electrique RADIA
L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
RADIA modèle 1914, renommée dans le monde entier,
Piles et ampoules de rechange.

En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon
Exiger la marque RADIA.
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.
CHEVEUX sauvés par le Phénole Hahn

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

Apéritif TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons
Après vos Repas BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
JE DONNE 100.000 fr. Chauves!

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 120 — LUNDI 1er MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00234
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Après le Congrès

Voici donc le Congrès de Corte terminé. A-t-il été ce qu'il aurait pu, ce qu'il aurait dû être ? C'est ce que nous allons essayer d'examiner sans parti pris aucun, en toute liberté d'esprit, maintenant que l'enthousiasme communicatif et des grandes réunions populaires est un peu refroidi et que nous pouvons considérer de sang froid ce qui s'est passé dans ces deux journées du 24 et du 25 avril.

Disons d'abord que l'on pouvait augurer moins bien d'une tentative si nouvelle pour la Corse, et que M. Frasseto, le si distingué président de la Fédération des Syndicats d'Initiative et Amicales Corses, qui dirigea les débats avec tant de tact et d'impartialité, et son vaillant collaborateur M. le capitaine Arrighi de Casanova, président du Syndicat d'Initiative de Corte, dont le concours fut si précieux et dont l'infatigable dévouement mit applaudir toutes les difficultés matérielles de l'entreprise, peuvent se montrer pleinement satisfaits du résultat obtenu. Nous tenons à leur exprimer ici toute notre reconnaissance pour nous avoir fait assister à cette pensée grandiose de l'initiative populaire, à ce spectacle réconfortant du réveil de l'opinion publique trop longtemps endormie dans notre chère petite île.

Et maintenant que nous avons payé aux organisateurs du Congrès notre juste tribut d'hommages, reposons-nous la question que nous nous sommes posée plus haut : le Congrès de Corte a-t-il été ce qu'il aurait dû être ? Nous répondrons tout vivement : non !

Certes, la foule se pressait, nombreuse et enthousiaste, dans cette grande salle dont les murailles, — restaurées, sans doute, mais toujours les mêmes, — entendirent les accents des Consulte nationales et virent passer les ombres héroïques de Paoli et de Gaffori. Mais cette foule était-elle celle que nous y aurions voulu voir ? Non encore, du moins dans la première séance. Et dans la seconde, lorsque M. le Président du Congrès eut fait débarrasser la salle des éléments inutiles, pour ne pas dire nuisibles à la bonne tenue des débats, nous nous sommes retrouvés *trop peu* au pied de la tribune.

Le public, que j'aurais voulu voir dans la salle, à la place du grand public qui la remplissait au premier jour, eut été l'expression incarnée de la pensée insulaire. *J'aurais voulu*, — et quand je dis *j'aurais*, j'exprime ici le désir de tous ceux qui prennent au sérieux cette manifestation imposante, — j'aurais voulu voir là la représentation officielle de tous les corps élus ; j'aurais voulu que la plus petite commune de la Corse eut là son délégué, que les conseillers généraux, que les conseillers d'arrondissement y fussent venus en plus grand nombre. Alors, et alors seulement, m'aurait été prouvée la part active que le pays entier prenait à la délibération. J'aurais voulu que chacun de ces élus et de ces délégués des corps élus vint à cette réunion, oubliant de toute préoccupation politique et de toute pensée intéressée, et non point dans le but unique d'exiger une démission que rien ne justifiait pour l'instant ; que les envoyés des communes fussent munis de pouvoirs très étendus, leur permettant de parler et d'agir au nom de ceux qu'ils représentaient sans crainte d'être désavoués. J'aurais vu dans ce seul fait de chaque commune s'imposant des sacrifices, — oh ! pas bien considérables, — pour pourvoir aux frais de voyage et d'entretien de son délégué, la preuve tangible de l'intérêt que prenait le peuple des campagnes au grand mouvement qui se préparait. Et si, dans un moment d'enthousiasme délirant, tous ces délégués des municipalités parlant au nom de leurs commettants, tous ces conseillers généraux, — leur président en tête, — tous ces conseillers d'arrondissement, eussent, à l'instar des départements du Midi et de la Champagne, et, pour reprendre la comparaison classique de M. Charles Gomesa, déposé, comme les femmes de Lacédémone, sur l'autel de la patrie, ce qu'ils avaient de plus précieux, c'est-à-dire leurs fonctions, leurs douces habitudes et leur petit esprit de cocarde et eussent exigé de leurs représentants au Parlement les mêmes renoncements, je me serais incliné bien bas et j'aurais applaudi bien fort, quand même j'eusse pensé, dans mon for intérieur, que le geste venait mal à propos.

Rien de cela n'a eu lieu. Bien plus, dans le Congrès de Corte, ce n'est pas l'élément corse *fixe*, si je puis ainsi m'exprimer, qui a élevé la voix le plus haut. C'est l'élément Corse *extérieur* qui a occupé la tribune pendant la plus grande partie des séances et qui nous a eu quelque sorte, — le terme semblera peut-être fort, mais tant pis ! — fait la loi. Oh ! je ne mets pas en doute un seul instant la pureté des intentions et la chaleur du patriotisme de nos compatriotes du Continent. Nous leur devons même, comme je le disais dans mon précédent article, et nous en leur ménageons pas notre reconnaissance pour la part qu'ils sont venus prendre à nos travaux, part qui nous a permis d'apprécier, chez d'aucuns, un talent oratoire réellement remarquable. Malheureusement les délégués des Syndicats Corses du Continent semblent avoir trop oublié que, comme le disait fort bien M. Santinggi dans la dernière séance, la démission des représentants n'était pas le but du Congrès, mais seulement le moyen d'affirmer au Gouvernement l'indignation de la Corse contre son apparente indifférence, et son légitime désir d'être enfin considérée comme partie intégrante du territoire français. Ils ont péché par excès de logique. Leurs discours, dont quelques-uns furent, je le répète, de fort beaux morceaux d'éloquence, se sont tous réduits à peu de chose près à ceci : « Nos députés ont pris l'engagement formel de démissionner, si dans le délai d'une année ils n'avaient pas obtenu du Gouvernement la solution des principales questions qui intéressent notre département. Ils n'ont pas obtenu cette solution ; donc, il ne leur reste qu'à démissionner ». Il est évident qu'au point de vue purement logique, le syllogisme est impeccable. Il n'en est pas de même au point de vue pratique.

Lorsque les candidats à la prochaine législature prirent cet engagement, ils le firent certainement en toute loyauté. Nous autres Corses de Corse, nous connaissons assez la mentalité de notre pays et nos députés la connaissaient assez, eux aussi, pour comprendre que le sort de leur élection ne dépendait point d'une pareille promesse, et que rien ne les forçait à la formuler. Pouvaient-ils se douter, alors, qu'une foule de circonstances se présenteraient qui rendraient leur tâche impossible et notamment que les bavardages de la Chambre feraient traîner si longtemps la discussion du budget ?

La question est de savoir s'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux, pour arriver à la réalisation de leur promesse. Nous répondons sans hésitation par l'affirmative. Tous ont pris la parole au Parlement, tous ont étudié minutieusement les questions vitales dont dépend notre relèvement et se sont efforcés de les faire aboutir ; il y avait belle lurette que la Corse ne s'était vue à pareille fête. Ont-ils hésité un instant à répondre à l'appel de la Fédération et à venir lui fournir toutes les explications qu'il lui plairait de leur demander ? Quelques-uns se sont plu à dire qu'ils ne l'ont fait que contraints et forcés. Contraints et forcés par qui ? Personne n'ignore que la loi française ne reconnaît pas de mandat impératif. Ils n'avaient à prendre conseil que de leur propre conscience. Y ont-ils failli et ne se sont-ils pas compromis, au premier appel, de comparaître à la barre de l'opinion publique ?

M. Peraldi, dont la fougueuse éloquence nous a d'ailleurs vivement impressionnés, a commis une erreur grave en comparant le geste de nos représentants à celui du député continental qui vient rendre compte de son mandat. C'est généralement à leurs *électeurs*, et, dans tous les cas, à leurs *électeurs*, à ceux qui les ont envoyés au Parlement, défendre leurs intérêts, que les représentants des départements de terre ferme viennent rendre des comptes, et non point à des groupements institués dans un but exclusivement économique et qui n'ont pris, en tant que groupements, aucune part à leur élection. Je ne fais d'ailleurs que paraphraser l'observation qu'a frappé M. Frasseto au jeune et éloquent orateur.

Pour ce qui est de la teneur des explications que nous ont fournis nos représentants, je crois que nul de ceux qui sont venus au Congrès dans un état d'esprit exempt de toute prévention n'a eu lieu d'en être mécontent. Les détails minutieux que nous a donné M. Astraut et dont la véracité était corroborée par la déposition de M. le sénateur Gucobbi et par le télégramme du *Matin* reçu par M. Charles Gomesa dans la soirée du lundi, nous ont particulièrement frappés. Le rôle du député de Corte était, en effet, singulièrement délicat en l'occurrence. Appelé à prendre la parole le premier, c'était à lui qu'incombait la tâche de créer un courant d'opinion favorable à la cause que ses collègues et lui voulaient défendre, et de créer ce courant dans une assemblée dont une partie lui était systématiquement hostile. Il l'a fait avec sincérité et avec habileté, — l'une n'exclue pas l'autre, — et les explications consécutives que nous ont données MM. Pierangeli et Pugliesi-Conti ont achevé de nous convaincre de la bonne conscience, car j'étais, pour ma part, il n'y a pas bien longtemps encore, un partisan de la démission des représentants Corses, avec cette particularité cependant que j'entendais que cette démission serait préalable ou immédiatement suivie dans la même séance de celle de tous les corps élus du département.

Quant à M. Landry, dont l'indisposition nous a privés d'explications qui ne pouvaient manquer d'être fort intéressantes, il a, sur la fin de la première séance, résumé l'opinion de tous ceux qui voyaient clairement la situation. La démission de nos représentants, en ce moment où des questions d'intérêt vital pour la Corse sont à l'étude et sur le point d'aboutir, serait une désertion coupable. En outre, dans notre ordre du jour de mardi, un nouveau délai, — trop court, à mon humble avis, — on n'est pas à nos représentants que nous avons fait grâce, c'est à nous-mêmes. Un geste inconsidéré eut donné au gouvernement un semblant de prétexte pour nous abandonner à notre malheureux sort, et nous eut replongés dans l'isolement de jadis. Et quand il a été question d'accorder crédit à nos députés, cette pression était impropre : c'est au gouvernement, c'est à la France que nous accordons ce crédit. Nos représentants nous ont donné, depuis qu'ils sont à la Chambre, suffisamment de preuves de leur zèle pour que ce crédit leur appartienne de droit.

Oui, Messieurs, la confiance que quelques-uns vous ont refusée sans trop savoir pourquoi, malgré la clarté de vos explications et les preuves que vous nous avez apportées de votre bonne volonté agissante, nous autres qui vous avons jugés dignes l'année dernière de nous représenter au Parlement et qui étions à vos côtés aux jours de combat, nous vous l'accordons pleine et entière. Et les félicitations que l'accueil ont cru devoir commettre la chaleureuse assemblée ne vous refuser, nous vous les décernons de grand cœur, ainsi bien pour les efforts que vous avez accomplis que pour avoir accepté, en quelque sorte, un rôle de « présidents qui ne sont à diminués » rien devant le Pays.

Et lorsque vous reviendrez nous parler au mois d'octobre prochain, ce n'est pas, nous en sommes persuadés, pour vous demander des comptes que nous vous pouvons à revoir parmi nous, mais pour vous féliciter et pour vous applaudir.

Paul GUTTEY-VAUQUELIN.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE LA CORSE

Nous sommes très heureux d'annoncer à nos lecteurs la publication du premier Bulletin trimestriel de la nouvelle Société des Sciences de la Corse. Ce numéro est en vente dès

---

169 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIII

Mme CÉSARINE

A peu près inerte, ne comprenant qu'à demi ces étranges paroles, Gabrielle se laissa entraîner par la vigoureuse Césarine. Celle-ci ouvrit une porte et la jeune fille se trouva dans un vaste salon vaste où un flot de lumière l'éblouit. La figure empourprée de Césarine, couronnée d'une toque poivre et sel, que le coiffeur n'était autorisé à friser de son mieux, s'épanouissait.

Ses yeux ronds, comme ceux des oiseaux de proie, pétillaient de plaisir. Ses doigts courts et crochus se contractaient, comme s'ils palpaient déjà les billets de banque promis à sa cupidité par sa complice. Au moment où elle entrait dans le salon, un domestique irréprochable faisait circuler un plateau chargé de coupes de champagne. L'hôtesse en prit une et l'offrit à la jeune fille.

— Tenez, mon enfant ! dit-elle... Rafraîchissez-vous... Cela vous fera du bien !

Gabrielle, dont la gorge était sèche et qui se sentait envahie par la fièvre, but machinalement. Le breuvage glacé la calma momentanément. Elle vit mieux où elle était. Le salon avait été disposé comme pour une représentation théâtrale. Au fond, une estrade de quelques marches formait une sorte de petite scène à laquelle on accédait à droite et à gauche. Un piano s'y trouvait, derrière lequel était assise une femme sans âge, presque sans expression, qui jouait une valse récemment parue. L'atmosphère était lourde ; les rideaux épais qui garnissaient les fenêtres étaient tirés. Gabrielle se sentait de plus en plus étourdie.

— Comment ! c'est toi !.. fit une voix auprès d'elle.

— Gabrielle !.. fit une autre jeune fille... Qu'est-ce que tu deviens donc ?

Elle se retourna et reconnut une de ses camarades de chez Chevillot ; la pétillante Rosalie, accompagnée de sa cousine Céleste. On la pressa de questions. Elle ne savait comment y répondre. Ne lui était-il pas impossible de raconter son histoire et de dire le motif qui l'avait amenée dans cette maison ? Dans le salon, maintenant, elle distinguait d'autres ouvrières qu'elle connaissait moins, mais qu'elle rencontrait fréquemment dans le quartier de la place Vendôme. Les unes étaient coquettement habillées, les autres mises avec plus de simplicité. Il n'y avait pas seulement des femmes dans le salon. L'élément masculin y était représenté par une douzaine d'hommes, parmi lesquels il semblait à Gabrielle qu'il y avait peu de jeunes gens. C'étaient, pour la plupart, des messieurs d'un certain âge, à la mine respectable, sensiblement empressés auprès des assistantes. La jeune fille passa la main sur son front.

Où était-elle, en réalité ?.. Que venait-elle faire dans cette étrange maison ?..

Avant qu'elle ait eu le temps de rassembler ses idées éparses, une voix aigrelette résonna sur l'estrade, à côté d'elle, accompagnée par la pianiste. La chanteuse gazouillait :

Petit enfant, j'aimais d'un amour tendre
Ma mère et Dieu, dernes affections !
Puis, cet amour aux fleurs voulut s'étendre
Comme aux oiseaux et comme aux papillons...

C'était Caroline, un trottin de la rue Duroc, que Gabrielle connaissait bien, et qui fut très applaudie. Une des conséquences ordinaires du succès, sous quelque forme qu'il se présente, c'est de provoquer presque immédiatement, à Paris surtout, l'imitation, la parodie. Il y a peu d'œuvres, de quelque nature qu'elles soient, qui échappent à cette loi constante et obligatoire. On sait dans quelle intention exquise fut fondée, il y a quelques années à peine, par un poète délicat et un chanteur éminent, aidés de plusieurs hommes distingués, une institution au but charmant. Il s'agissait, après l'écrasant labeur de chaque jour, d'arracher de jeunes ouvrières aux sollicitations grossières des beuglants de bas étage qui pullulent dans les quartiers populeux. On voulait faire la guerre aux flambeaux sanglants et parfois dégradants dont elles se farcissent trop facilement l'esprit à force de les entendre répéter autour d'elles. Et, au contraire, en délassant agréablement ces douces laborieuses des fatigues quotidiennes, éveiller dans leurs jeunes et fraîches cervelles ces idées de poésie, de grâce, de charme que jadis, malgré leurs alures surannées et leur parfum quelque peu fané, répandaient, autour de nos aïeules, les vieilles romances. Il fallait montrer aux couturières, aux modistes, aux corsetières, aux brunisseuses, à toutes ces fleurettes écloses entre deux pavés parisiens, que Nadaud, Désaugiers, Pierre Dupont, Bertier, et tant d'autres chantres délicieux et tendres, pouvaient revaloir victorieusement avec « Aimant d'Amanda et le Bi- du bout du banc » Et c'est ainsi que naquit, d'abord frêle et chancelante, puis se fortifiant chaque jour davantage, cette salutaire institution de la « Chanson française, » qui est aujourd'hui, Dieu merci ! une grande fille vaillante et robuste, dont les bienfaisantes leçons ont déjà porté leurs fruits savoureux et réconfortants. Mme Césarine, en matrone experte qui connaît à la fois son époque et son métier, avait imaginé une contrefaçon à cette œuvre célèbre Sous prétexte d'habituer les jeunes ouvrières à chanter en public, elle en réunissait quelques unes autour desquelles s'en groupaient d'autres plus nombreuses que leurs dispositions naturelles ne sollicitaient pas porter précisément vers l'artiste ou la bouveurie. L'idée de Césarine avait eu un certain succès dans le monde spécial où elle s'agitait et ses petites réunions étaient, on l'a vu, assidûment suivies.

Lorsque la jeune fille était apparue dans le salon, un des assistants avait fait un brusque mouvement. C'était un homme aux tempes grisonnantes comme la moustache, au visage régulier et pâli par des préoccupations que semblait accuser la large barre qui creusait son front élevé. Placé dans un coin du salon, il paraissait observer, sans se mêler à aucun des groupes, l'assistance bariolée qui tourbillonnait autour de lui. Cet inconnu quelque peu taciturne avait été salué, à son entrée, par Mme Césarine, du nom de Philippe Gilbert, et n'était autre, en réalité, que cet étrange ouvrier ciseleur à propos duquel le Monsieur-très avait tout dernièrement fait à Nanquis des révélations qui auraient édifié certainement nos lecteurs s'ils ne l'avaient été déjà par sa personnalité. Philippe de Lamerville, lui aussi, avait grand à peu près tous les degrés de son odyssée.

anjourd'hui dans notre librairie au prix de trois francs. Sa composition fort bien imaginée montre que le Comité de Rédaction de la Société a pris sa tâche à cœur et s'est efforcé de tenir parole en variant le choix de ses études.

Nous signalons donc à nos lecteurs l'article de M. Ambrosi, agrégé d'histoire, sur les rapports du royaume d'Aragon et de la Corse au XVe siècle et le personnage si populaire de Vincentello d'Istria : une étude de M. Crucioni, agrégé des lettres, sur la Cinéide, du prince Lucien Bonaparte, curieuse épopée où l'on retrouve l'origine légendaire de la plupart de nos grandes familles insulaires ; en troisième lieu, des notes sur les glaciers de la Corse et leur extension dans les montagnes centrales à l'époque quaternaire ; enfin et surtout, les débats de l'assemblée constituante relatifs à la Corse, dans lesquels le *Petit Bastiais* a puisé ce rapport si curieux de Barère. Quiconque s'intéresse à l'histoire ou à la géographie de la Corse et à sa civilisation future devra lire ce numéro publié par la Société des Sciences à laquelle le *Petit Bastiais* est heureux d'adresser toutes ses félicitations pour la rapidité et l'excellence de sa besogne.

Mérite Agricole

M. Salvini Nicolas-Grégoire-Jean-Ambroise, propriétaire, maire et conseiller général à Santa Reparata di Balagna, est promu au grade de commandeur ; officier du 5 octobre 1907.

En élevant M. Salvini Jean, membre du Conseil général pour le canton de l'Ile-Rousse et maire de Santa Reparata di-Balagna, au grade de commandeur de l'ordre du Mérite agricole, le gouvernement a récompensé l'un des agriculteurs les plus distingués du département.

La belle tenue des domaines de M. Salvini, affirmée par les décisions des jurys dans de nombreux concours, est réellement admirable, et cet homme, infatigable dans la voie du progrès, réalise continuellement des améliorations agricoles qui font ressortir tout ce que peut produire cette belle et riche Balagne, lorsqu'en joint à une compétence vaste et étendue la passion pour les travaux de la terre.

C'est en effet avec une véritable passion que M. Salvini dirige ses diverses exploitations agricoles, aussi qu'avec une méthode et une science agricole des mieux éveillées.

En lui adressant toutes nos félicitations nous pensons comme tous les Balagnais, que très prochainement le gouvernement n'hésitera pas à lui réserver une plus haute récompense.

Sont nommés au grade de Chevalier :

MM.

Bonigni Octave, filateur de soie à Marseille, services rendus à la sériciculture.

Brancaleoni Antoine, agriculteur à Propriano, vulgarisation de l'emploi des nouvelle méthodes de culture de la vigne et des primeurs.

Casalonga Louis-Dominique-Auguste, ingénieur à Paris, importants travaux de reboisement, auteur de nombreuses études de drainage.

Figoli Pascalin, agriculteur à Piedigriggio, plusieurs récompenses pour bonne tenue de son exploitation, 30 ans de pratique.

Lanfranchi Jean-Antoine François, publiciste à Paris.

Mariani Antoine-Philippe-César-Alexandre, agriculteur à Monticello, reconstitution de vignobles, plantations d'amandiers, 45 ans de pratique.

Olivi Henri-Marius-Casimir, représentant de commerce à Marseille, création de débouchés à l'exportation de produits alimentaires, 15 ans de pratique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 avril.

La séance d'aujourd'hui a été peu satisfaisante, les réalisations qui se poursuivent alourdissent l'ensemble de la cote. Notre Rente est en nouveau recul à 95.92. A part l'Extérieure qui passe à 97.70, les Fonds Etrangers s'inscrivent pour la plupart en moins-value : Turc 92.75, Portugais 66.40, Emprunts Russes calmes. Les Sociétés de Crédit se n'écartent pas de leurs limites de la veille : on traite le Crédit Foncier à 831, le Crédit Lyonnais à 1 472, le Comptoir National d'Escompte à 923 et la Société Générale à 772.

L'Union Parisienne et la Société Générale placeront le 26 avril 75 000 obligations 5 0/0 de 500 frs Port of Para, au prix de 452 50 soit un revenu de près de 5 1/2 0/0 net.

Sans bien tenu aux environs de 5 425.

Valeurs de transports diversement traitées. Même constatation pour les Industrielles et Métallurgiques Russes. Les titres capsulères s'alourdissent peu : Rio 1 709.

Pas de changements en chemins français.

Information. — L'Assemblée Générale des actionnaires de la Cie d'Assurances Générales sur la Vie s'est tenue le 26 avril au siège de cette Société, rue Richelieu. Le rapport du Conseil d'Administration expose l'excellent état des affaires de cette Cie. Les risques en cours atteignent pour les capitaux assurés 656 millions et pour les rentes assurées dépassent 53 millions de rentes. L'actif qui constitue la garantie de ces importantes opérations et qui consiste en valeurs de premier ordre et immeubles de rapport, dépassait au 31 décembre dernier 905 millions. Le dividende a été fixé à 3 3 frs net d'impôts par action en augmentation de 15 frs sur l'an dernier.

Commissions Cantonales
D'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS INFIRMES ET INCURABLES

Canton de Prunelli-di-Fiumorbo

M. Jouve, sous-préfet de Corte, a présidé le 25 mars dernier, la Commission cantonale d'assistance aux vieillards de Prunelli-di-Fiumorbo.

La Commission a prononcé les décisions suivantes, concernant la commune de Prunelli-di-Fiumorbo :

Sur l'appel formé par M. Taddei Dominique, elle a admis à l'assistance la nommée Colombani Pauline, et rejeté les demandes d'admission des sieurs Pietri Ours Dominique, Valentini François, Pietri Ours-Laurent et Taddei Angèle-Jeanne.

Sur l'appel formé par M. Dominici Jean-Antoine, elle a admis à l'assistance les nommés Taddei François-Jean, Micaelli Jeanne-Marie et Valentini François-Marie, et rejeté les demandes d'admission des sieurs Ottomani Toussaint, Rossi Pierre-Jean, Castelli Thérèse, Gelormini Françoise et Gambotti Rosalinda.

Sainte-Lucie de Tallano

M. François Filippi

La famille Filippi, si honorablement connue dans le canton et dans l'arrondissement, vient d'être cruellement éprouvée par la mort de M. François Filippi, décédé subitement à Montpellier. Le défunt était une figure extrêmement sympathique ; à Sainte-Lucie de Tallano, où il venait régulièrement passer ses vacances, il avait gagné tous les cœurs par son affabilité et par son obligeance ; aussi sa mort soudaine a-t-elle causé parmi nous la plus douloureuse émotion. Lundi dernier, toute la population du canton et de nombreux amis et parents de l'arrondissement étaient venus assister à ses obsèques.

Le deuil était conduit par son oncle, M. Xavier Filippi, pharmacien, ses frères, le docteur Filippi et M. Xavier Filippi, pharmacien, et son beau-frère, M. Jules-Antoine Bactoumi, propriétaire.

Deux magnifiques couronnes avaient été offertes par le personnel des Lycées de Nice et de Montpellier. M. Jacques Orsatti, professeur agrégé au Lycée de Bastia, a, dans le discours suivant, dit les mérites du fonctionnaire et adressé un suprême adieu à l'ami.

Messieurs,

Puisque le destin, multipliant comme à plaisir ses cruautés, a voulu que François Filippi mourût non seulement loin des siens, mais loin de son lycée, de ses collègues, de ses chefs, de ceux qui avaient qualité pour parler sur son cercueil, l'ami fera violence à sa douleur et l'Universitaire dira, avec moins d'autorité malheureusement et de compétence qu'il ne faudrait, quel fonctionnaire d'élite a été celui que nous pleurons aujourd'hui.

Après un stage très court en province, il avait été nommé répétiteur au lycée Louis-le-Grand. Là, tout en remplissant ses fonctions avec un zèle et une autorité qu'il ne fut donné à moi-même d'apprécier, il préparait ses examens de droit. Il en brillamment licencié, il aurait pu se tourner vers le barreau, car il avait toutes les qualités qui font les bons avocats, la facilité de la parole, une voix chaude et prenante, la promptitude et la clarté de l'intelligence. Mais, fils d'Universitaire, il aimait avant tout l'Université, et il ne voulait pas la quitter. Il se mit tout de suite à préparer le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Italien et, sitôt pourvu de ce nouveau titre, il fut nommé professeur au lycée de Chambéry ; professeur, il réussit comme il avait réussi répétiteur, et il n'aurait pas tardé à occuper une chaire dans un grand lycée, si les rigueurs du climat et la nostalgie de la capitale ne l'avaient en bout de deux ans ramené à Paris. Il était répétiteur au lycée Saint-Louis, quand la confiance de ses chefs l'appela au poste de surveillant général à Bastia.

C'est là que j'ai pu le voir à l'œuvre et juger par moi-même, aussi bien que par les rapports de ses chefs immédiats de ses qualités professionnelles, la conscience, la fermeté, le tact et pour tout dire la dignité. C'est là aussi que se fortifia, dans un commerce de deux années, une amitié dont la mort vient de faire hélas ! pour moi le plus cruel des souvenirs.

Quand on lui proposa le poste de Nice, si avantageuse à la fois et si flatteuse que fut la proposition, il hésita longtemps, je le sais, avant d'accepter, tellement il s'était attaché à cette ville de Bastia où son extraordinaire puissance de sympathie lui avait si vite créé tant d'amis.

Au lycée de Nice, professeur et administrateur tout ensemble, il donna, comme partout, la mesure de ses aptitudes.

Comme il aimait son métier et qu'il avait des goûts simples, il aurait été pleinement heureux, si la maladie qui, depuis quelques années, poursuivait sa marche sournoise n'avait trop fréquemment hélas ! ces derniers temps, mis à l'épreuve, sans d'ailleurs en triompher, sa patience et son courage.

Il venait de prendre un congé pour aller se confier aux soins des maîtres de Montpellier. Il comptait se guérir définitivement et il se réjouissait à l'idée d'aller achever son congé à Sainte-Lucie, dans la douceur de la vie familiale... Vous êtes revenu, mon pauvre ami, mais c'est hélas ! dans un triple cercueil, et vos parents, vos amis ont passé, en cette semaine de Pâques, par toutes les épreuves, l'affolement et la stupeur à la première nouvelle du malheur, brutale comme un coup de foudre, les longues journées d'attente angoissée pendant le voyage du frère douloureux parti précipitamment pour aller recueillir vos restes, enfin l'affreux serrement de cœur toujours renouvelé que connaissent bien ceux qui n'ont pas eu la triste consolation de donner à un être aimé les suprêmes embrassements.

Comme nous comprenons les larmes de tous les vôtres et leurs regrets infinis, et nous songeons à tout ce que vous prodiguiez, en dehors même du cercle de la famille, de bonté, d'affabilité, d'exquises délicatesses decour. Ah ! qu'ils reçoivent ici l'expression de notre immense pitié, et vous, cher ami, allez, dans la commune affliction, reposer près des morts et non loin des vivants qui vous furent chers.

EXIGEZ LES
GALETTES COSTE
Rondes et Carrées
MARQUE « LE BÉBÉ »

Petite Gazette

Le temps

Messire Libeccio n'a pas voulu nous accorder hier un jour de repos.

S'il n'a pas soufflé avec la violence de ces jours derniers, il n'a pas manqué quand même de nous rendre morne, triste et désagréable la journée de dimanche qui s'annonçait pourtant si belle, avec un soleil radieux et un ciel d'un bleu si pur.

Troupes coloniales

M. le capitaine Hattesti, du 22e colonial, passe au 2e bataillon sénégalais à Tombouctou.

M. le lieutenant Castellani, du 6e colonial, est désigné pour le 3e bataillon sénégalais, au Zinder, en qualité d'officier comptable.

M. le lieutenant Prosperi, du 4e colonial, est affecté au bataillon de marche du Maroc.

M. le lieutenant Franchi, du 4e colonial, passe au 23e, à Paris.

M. le lieutenant Ferrandi, du 3e tirailleurs malgaches, passe au 3e colonial.

M. le lieutenant Pianelli, du bataillon du Gabon, passe au bataillon de l'Oubangui-Chari.

M. le médecin-major de 1re classe Tedeschi, du 6e colonial à Brest, est désigné pour servir au Tonkin.

Médaille du Travail

La médaille d'honneur du travail a été décernée à MM. Lucchetti Laurent, employé à Cie du P. L. M., à Algar ; Santucci Pierre-Marie, employé dans la maison Simon Luciani, à Corte.

Emplois réservés

M. Simonetti Marc-Antoine, ex-sergent de la section d'infirmiers des troupes coloniales, est nommé garde du service sanitaire maritime du port de La Pallice.

Inscription Maritime

Le payement du 1er trimestre 1911, délégations des marins de l'Etat, aura lieu à Bastia, le 2 mai.

En Algérie

M. Arrighi, sous-officier rengagé, est nommé porteur de contraintes des contributions diverses en Algérie.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir sa Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales *seulement*).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie :

Cie des Basses-Alpes, Suzzoni Xavier, anc. maréchal-des-logis au 11e hussards, à Moltifao ; Albertini Joachim, cavalier au 12e hussards ; Antoniotti François-Xavier, sergent au 61e ; Santacroce Paul, caporal au 141e.

1re Cie de la Corse : Lovet, cavalier à la 5e Cie de remonte ; Riau, ancien quartier-maître ; François, brigadier au 1er dragons ; Bernard, canonnier au 1er rég. d'artillerie coloniale ; Lepare, caporal au 4e zouaves ; — 2e Cie : Courangère, brigadier au 1er chasseurs d'Afrique ; Faivre, cavalier au 6e rég. de chasseurs d'Afrique ; Lô, caporal au 2e zouaves ; Ninoun, cavalier au 6e groupe d'artillerie d'Afrique ; Roubie, cavalier au 8e hussards ; Tardy, ancien matelot.

Les Annales

Un grand savant expliqué par un grand poète. L'admirable étude que Maurice Maeterlinck consacre à l'entomologiste J.-H. Fabre est le « clou » des *Annales* de cette semaine. Ces pages émouvantes sur les mystères de la vie doivent être lues .. et méditées. Le même numéro contient un bel article de Maurice Barrès sur Aigues-Mortes, des chroniques de Gabriel Hanotaux, Henry Roujon, Jean Aicard, Yvonne Sarcey, Le Bonhomme Chrysale, toute l'actualité de la semaine, abondamment illustrée.

En vente partout : 25 centimes.

Contributions indirectes

M. Valentini André, sous-officier, est nommé receveur buraliste de 2e classe à la Bolline.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Caserniers

Sont nommés caserniers du génie du 2e classe : à Rouen, l'ex-sergent Arrighi, du 22e colonial ; à Rennes, l'ex-maréchal-de-logis de gendarmerie Ollier, de Bastia.

A louer

Magasin, rue de l'Opéra, N° 3, ancienne librairie Fabiani.

S'adresser chez M. François Mattei, 15, Place St Nicolas, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué à vendre, à Calvi.

S'adresser à M. Nicolas Flach, à Calvi.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25, adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Avis

Vin vieux. — Eau-de-vie. — Vinaigre de Patrimonio, médaille d'argent au concours général agricole de Paris 1911.

A VENDRE : Beau comptoir. — Billard anglais. — Tables de marbre.

S'adresser chez M. Marfisi, Place St Nicolas, 13, Bastia.

SPORTS

Le Stade Bastiais (1re) et l'Union Sportive Bastiaise (1re) font match nul (1 à 1).

Dimanche, 30 avril, a eu lieu une rencontre entre les équipes premières du Stade Bastiais et de l'Union Sportive Bastiaise qui ont fait un point chacune. Le match fut des plus intéressants ; l'Union opposa une belle défense à la ligne d'avants agile, toute de magnifiques passes du Stade.

Ce match clôture la saison de foot ball association.

Nous tenons à remercier vivement le *Petit Bastiais* de son obligeance et de l'intérêt qu'il a manifesté aux sports.

KERRE-PONT.

SOCIETES A SYNDICATS

C. G. T. — A l'occasion du 1er Mai tous les ouvriers syndiqués faisant partie de la C. G. T. sont priés de se rendre ce matin à la Bourse du Travail, route du Cap. 8.

Le secrétaire de la Bourse du Travail,
LUCIANI.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

MINISTRE MARITIME
à la Giraglia

Le vapeur *Saint-Pierre* aborde le voilier italien *Amelia*

Hier matin, à la première heure, le vapeur *Saint-Pierre* arrivait dans notre port, ayant à son bord 7 hommes qui composaient l'équipage d'un voilier italien l'*Amelia*.

La tempête, qui s'était déchaînée la nuit dernière, causa un sinistre maritime au nord de la Giraglia, vers une heure du matin. La mer était démontée, la pluie tombait à torrents et le vent soufflait avec violence.

Le navire ne continuait pas dans sa route au milieu de cette bourrasque, et d'une brume épaisse, mais avec la vitesse exigée en pareil cas.

A un moment donné, le commandant du *Saint-Pierre*, qui se trouvait sur la passerelle, aperçut un feu rouge à une distance très rapprochée de son navire.

Immédiatement il commanda la machine en arrière, mais, malgré tous ses efforts, la collision se produisit. Le voilier italien *Amelia* fut coupé en deux.

Le *Saint-Pierre* stoppa aussitôt, et tout l'équipage de l'*Amelia* put être recueilli à bord du navire sauveur, où il reçut les meilleurs soins.

Sept minutes après l'abordage, le voilier italien disparaissait dans le gouffre, sous les yeux terrifiés des malheureux naufragés.

Le vapeur *Saint-Pierre* fit route sur Bastia, où il débarqua hier matin, à la première heure, l'équipage du voilier italien.

La cargaison de l'*Amelia* était entièrement composée de tuyaux.

MESDAMES *Si vous êtes indisposées pour vos robes, écrivez en confiance à G. Lacroix, corsetière spécialiste à Lille, qui vous donnera gratuitement, sous pli cacheté, toutes demandes de renseignements. Discrétion absolue.*

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DEPOT DE CADRES POUR MM. PEINTRES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00235

CORTE
LA
Fédération Radicale-Socialiste

Corte 30 avril.

La Fédération radicale et radicale-socialiste de Corte a tenu aujourd'hui une réunion extraordinaire, à laquelle assistait M. le député Louis Adriani.

Après un exposé fait par le président, le sympathique député de Corte a pris la parole.

Les déclarations de M. Adriani ont été approuvées par tous les membres de la Fédération.

A PARIS
Le 1er Mai

Paris, 30 avril.

Le Gouvernement est plus que jamais décidé à ne tolérer demain aucune manifestation, de nature à troubler l'ordre public.

M. Lépine, préfet de police, a conféré aujourd'hui avec les colonels des divers régiments de province, qui ont été dirigés sur Paris, afin de prendre les dernières mesures pour assurer l'ordre dans la rue.

Grâce aux mesures prises, il est fort probable que la journée de demain se passera sans incidents graves.

Les membres de l'Union des Syndicats de la Seine se contenteront de chômer, pour fêter le 1er mai.

Le Retour
du Président de la République

Paris, 30 avril.

Le Président de la République est rentré ce matin à Paris.

A l'arrivée du train présidentiel, M. Fallières a été salué par M. Monis, président du Conseil, et par les autres membres du gouvernement.

Sur le quai de la gare de Lyon se trouvaient également, M. Lépine, préfet de police ; le général Maunoury, gouverneur militaire de Paris, ainsi que les officiers attachés à la personne de M. Fallières.

Après avoir échangé quelques paroles avec les membres du Gouvernement, le Président de la République est rentré à l'Elysée.

La daumont présidentielle était escortée par un escadron de la garde républicaine.

Les Retraites
OUVRIÈRES ET PAYSANNES

Paris, 30 avril.

A Paris, comme en Province, les futurs assurés font la grève générale.

Dans les milieux gouvernementaux on est très inquiet sur les conditions dans lesquelles la loi nouvelle sur les retraites ouvrières et paysannes pourra recevoir son application.

Les bureaux des mairies de Paris sont restés ouverts toute la journée pour recevoir les déclarations des futurs assurés, mais le nombre des déclarations faites aujourd'hui se réduit à un chiffre ridicule.

D'après les rapports reçus au ministère du Travail, les abstentionnistes sont aussi nombreux en Province. Les futurs assurés résistent à tous les appels.

La Réintégration
DES CHEMINOTS

Le refus
de la Compagnie du Nord

Paris, 30 avril.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer du Nord, a été tenue hier, à l'effet de prendre une décision au sujet de la lettre du ministre des Travaux publics relative à la réintégration des cheminots.

Après la lecture des rapports, le président du Conseil d'administration a fait un exposé des raisons d'intérêt général de discipline et de sécurité publique qui s'opposent à la réintégration des cheminots révoqués au cours de la dernière grève.

A l'unanimité, l'assemblée des actionnaires s'est prononcée contre la réintégration des cheminots révoqués.

Le Président du Conseil d'administration a adressé au gouvernement l'ordre du jour adopté par l'assemblée des actionnaires.

AU MAROC
La Mehalla
DU COMMANDANT BRÉMOND

Paris, 30 avril.

Le bruit court que le commandant Brémond serait rentré à Fez avec la méhalla qu'il dirige.

Au ministère des Colonies on n'a reçu aucune confirmation de cette nouvelle.

M. Boisset
à Souk-el-Arba

Des télégrammes adressés de Tanger annoncent que l'on a reçu des nouvelles directes du convoi de M. Boisset.

M. Boisset, qui s'était porté au secours de la méhalla du commandant Brémond, a fait savoir qu'il se trouve en sécurité à Souk-el-Arba, où il est arrivé le 26 avril au soir.

Il a réussi à traverser une région insurgée et à éviter plusieurs bandes armées.

Le convoi de M. Boisset est intact.

Départ de Renforts

Marseille, 30 avril.

Le paquebot *Gaule*, de la Compagnie Paquet, a appareillé ce soir à 5 heures pour Casablanca, avec une compagnie du 4e bataillon d marche, provenant de Rochefort, et une section de mitrailleuses, sous les ordres du capitaine Buy.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Maine-et-Loire

Paris, 30 avril.

Le collège électoral de ce département était appelé aujourd'hui à élire un sénateur en remplacement du comte Raoul de La Bourdonnaye, monarchiste, décédé.

Trois candidats étaient en présence :

M. Fabien-Cesbron, ancien député, monarchiste.

M. le docteur Hacque, radical.

M. Marcheteau, libéral.

Au premier tour, le scrutin a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

MM. Fabien-Cesbron. .	611	voix.
Hacque.	274	—
Marcheteau . . .	41	—
Divers	28	—

M. Fabien-Cesbron est élu.

Le 16 juin 1905, le comte de La Bourdonnaye avait été élu sénateur par 481 voix contre 411 à M. Fabien-Cesbron.

AJACCIO
Grand Hotel Solferino
8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face un jardin de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)
Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.
Prix modérés
Salle de Bains
Salon de Correspondance
Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.
JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

PONTE-LECCIA
Buffet de la Gare
ETIENNE MARIANI
Propriétaire
Consommations de 1er choix. — Prix modérés.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rognes artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

☞ Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

AUX AMIS DE LA CORSE

Une Corse fertile d'un simple besoin, l'indicateur officiel de la Corse, soigné aux gros soins, un livre non-existant de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et inexplicables par des cartes et des illustrations.

Tout sur la Corse recevra gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0.10 centimes, un spécimen d'une section pittoresque, touristique intéressante à la division ou raison d'une représentation et améliorations constamment apportées à cette publication unique en son genre.

A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts: Pharmacies Bonga, à Bastia, Raffalli à Corte, Pacaroni à Ile-Rousse, Susini, Costa Napoléon, à Sartène.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE A LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

Numéro d'un Spécimen : 1 fr. 25

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux qui auront 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRAUSU

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express



Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour **murailles. Lampe Electrique très pratique.**

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.



En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Exiger la marque RADIA.

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines

Légumes et Salaisons

Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0.30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

CHEVEUX SAUVÉS Pommade Hahn



Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTEI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Après vos Repas BUVEZ *La Cédratine* Liqueur extra-fine

JE DONNE 100.000 fr. Chauves!

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 121 — MARDI 2 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00236

BIBLIOTECA BASTIA MUSEUM

La Question CORSE ET LA PRESSE

Sous ce titre nous avons déjà publié divers articles parus dans la presse parisienne au sujet du relèvement de notre malheureux pays.

Nous reproduisons aujourd'hui deux autres articles que nous empruntons, à dessein, à deux organes: le *Temps* et l'*Autorité*, d'opinion politique nettement opposée.

Nos lecteurs verront que la grande presse continentale, oubliant le côté fantaisiste — et si pénible pour nous, — *des Choses de Corse*, a compris la légitimité de nos revendications, et que les grands journaux, quelle que soit leur couleur politique, sont plus que jamais décidés à faire entendre leur voix puissante pour demander aux pouvoirs publics la réalisation des promesses qui nous ont été faites.

L'article du *Temps*, paru en première page, mérite de retenir l'attention de tous ceux qui savent de quel poids est, dans les conseils du Gouvernement, une opinion émise par ce grand organe parisien.

Les sentiments, qui sont d'ailleurs exprimés au cours de cet article, témoignent d'une connaissance très approfondie de notre pays et d'un désir évident de nous aider, par tous les moyens légaux, à obtenir rapidement satisfaction.

L'*Autorité*, en exposant d'autre part en termes si énergiques les revendications insulaires et en demandant que notre pays, partie intégrante du territoire français, soit traité sur le même pied d'égalité que les autres départements, place la question sur un terrain qui, en dehors de toute question politique, ralliera en faveur de l'île abandonnée tous les bons Français, tous les bons patriotes.

A nos deux grands confrères parisiens, nous adressons, pour l'œuvre qu'ils poursuivent si généreusement en notre faveur, l'expression de notre vive gratitude.

N. D. L. R.

Pour la Corse

Il y a un commencement d'agitation en Corse, dont les pouvoirs publics se préoccupent et dont ils ont raison de se préoccuper. L'île détestée fournit abondamment à la conversation parisienne des anecdotes électorales et des histoires de vendetta. Elle procure du surmenage aux membres du Conseil d'Etat qui ont à vérifier des dossiers d'élections, et elle donne de bons sujets d'articles aux chroniqueurs judiciaires. La Corse ne se réjouit pas outre mesure de ce genre de célébrité. Elle aimerait tenir plus de place dans le souci des hommes sérieux et un peu moins dans les bavardages des hommes d'esprit. Elle a raison. Les événements qui se déroulent, de la part de tous les Français, une attention cordiale et fraternelle.

Il est trop vrai qu'on n'a jamais rien fait pour cette île dont les visiteurs vous disent des merveilles. On n'a rien fait pour y attirer le touriste. On n'a même rien fait pour y retenir l'habitant. On n'a rien fait pour mettre en valeur le sol qui est, par endroits, d'une grande fertilité et qui recèle des richesses. Dira-t-on que la Corse ne semble pas très attaché aux travaux agricoles et qu'il sollicite perpétuellement pour obtenir une place, fût-elle la plus infime? C'est une vue bien superficielle des choses. Pour un Corse qui quitte l'île comme sous-préfet ou comme gardien de prison, combien de pays-ans demeurent fidèles au pays des ancêtres! Et puis il ne faudrait pas prendre les effets pour les causes. A quoi servirait-il à des cultivateurs de faire mûrir plus que le strict nécessaire de moissons ou de fruits? A quoi servirait-il à d'autres travailleurs d'arracher des fortunes aux entrailles de la terre, si la Corse manque de moyens de communication qui permettent de transporter et de vendre? D'autre part, comment infliger à un à un département français un régime douanier qui le place, à certains égards, pour ses rapports économiques avec la partie continentale, dans un état d'infériorité par rapport aux nations étrangères? Enfin, et surtout, n'est-ce pas une honte de n'avoir pas assaini la côte orientale de l'île, abandonnant ainsi toute une population aux ravages de la malaria?

Emu par des plaintes qui n'étaient que trop justifiées, M. Clémenceau, alors président du conseil, décida de s'occuper de la Corse. Il constitua une grande commission, qui a travaillé, et publié des rapports tout à fait remarquables. Nul ne s'étonnera que M. Clémenceau, écrivain de race, ait fait précéder la publication de ces travaux au *Journal Officiel* d'une page saisissante, sorte de préface, où les principaux traits de la question corse sont ramassés avec vigueur. Et nul ne s'étonnera que M. Delanney, administrateur éminent, ait mis dans les développements et les conclusions de la commission l'ordre et la netteté d'un programme pratique. Il faut rendre cette justice au gouvernement de M. Clémenceau que la commission avait travaillé vite; mais l'ancien président du conseil est tombé trop tôt pour agir.

Le président du conseil actuel se déclare prêt à seconder dans la mesure du possible les aspirations de la Corse. Ici, nous ne sommes point sur le terrain politique, et nous sommes disposés à soutenir de toutes nos forces les efforts de l'honorable M. Monis. C'est une œuvre française qu'il s'agit d'accomplir. Tous les Français doivent être d'accord. Il y tendra le concours actif du Parlement, du président du conseil ministre de l'intérieur, et surtout du ministre des finances. M. Caillaux est un esprit si délié et si fertile en ressources, qu'on doit compter beaucoup sur lui pour trouver des solutions vraiment pratiques à des problèmes qui ne sont pas sans difficultés.

En attendant, nous ne saurions trop recommander le calme aux populations corses. Les journaux de l'île — et même de Paris — sont remplis d'appels, de conversations pour des congrès, de projets de démission des corps élus... Nous nous reprocherions d'avoir l'air de blâmer toute marque de zèle, et nous savons qu'il faut faire un peu de bruit et de publicité, même en faveur des causes les plus justes. » Dieu lui-même a besoin des cloches », disait Lamartine. Mais il ne faut rendre personne sourd. Il y a en tout une mesure; et les Corses, qu'on a si souvent accusés de désinvolture à l'égard des lois, ont l'occasion d'un geste élégant où se montrent — au lendemain de certains troubles déplorables — particulièrement respectueux de la légalité. Ce ne sera pas une raison pour qu'on les oublie; et nous, ici, saurons nous y prendre pour que l'opinion publique ne les néglige pas.

(*Le Temps*).

La Corse Département Français

On ne reprochera pas aux Corses d'avoir manqué de patience. Voilà plus de trente ans qu'ils réclament à la France le droit d'être Français, et nul ne répond à leur requête.

On a commencé par leur dire, quand ils ont étalé leur misère et le lamentable état de leur île aux yeux des ministres: « Soyez d'abord républicains. »

A cet égard, ils ont donné tous les gages possibles, ils ont élu des blocards qu'ils ne connaissaient même pas, comme Rinc, comme M. Combes lui-même, quand on le crut en détresse dans son département.

Pour toute récompense à cette résignation, on leur donna Arène, un déraciné lointain de la Corse.

Arène distribua des faveurs comme on distribuent tous les parlementaires dans leurs bourgs pourris, des faveurs individuelles, des emplois, des bureaux de tabac, des palmes académiques, des décorations, récompensant des services électoraux, mais jamais les Corses n'ont pu obtenir les équitables parts auxquelles doivent, au même titre, participer tous les départements dans la répartition des sacrifices consacrés aux services d'intérêt général et de prospérité nationale.

La Corse semble ainsi avoir été systématiquement rejetée hors du sein de la patrie française.

Elle n'est un département français que de nom, pour payer des impôts, pour fournir un contingent militaire et pour permettre à des fonctionnaires de brouter au râtelier.

On lui impose toutes les charges, et elle ne reçoit en échange que des avanies.

C'est l'outlaw condamné à la misère, à toutes les humiliations, à toutes les iniquités qui font de cette île si éminemment loyaliste, si passionnément française, la Cendrillon de la France, dont pourtant elle devrait être un des plus purs joyaux.

Sous soi serait, si on le voulait, d'une fertilité prodigieuse, son sous sol est plein de ressources merveilleuses, de trésors incomparables, l'agriculture, l'élevage des chevaux et des bestiaux pourraient s'y développer dans des proportions folles; la Corse pourrait être à la fois industrielle, maraîchère, pastorale, maritime, si, mise en valeur par quelques capitaux avisés, elle serait la véritable reine de la Méditerranée.

Or, elle est à peine défrichée, presque dépourvue de routes, sans autres voies de communication à l'intérieur qu'un lamentable tronçon de chemin de fer archaïque, desservie, au point de vue télégraphique, par des appareils de rebut, et, pour comble de misère et d'opprobre, toute la côte orientale de l'île est vouée à la malaria, faute d'assainissement.

Il y a pis encore. Au point de vue des transactions commerciales, dont il semble qu'on ait voulu de propos délibéré soraver l'essor, les produits de la Corse, département français, sont soumis, pour pénétrer en France, chez eux, à des taxes énormes. Elle est même, à cet égard, traitée sur le pied des nations étrangères les moins favorisées.

En matière de douane, l'Allemagne est mieux traitée que la Corse, et si les produits de l'île veulent à tout prix être mis à l'abri de la concurrence étrangère, leur unique recours consiste à passer par l'Italie, sous le couvert de marchandises ou de denrées italiennes.

C'est le blocus continental établi par la France elle-même autour de la Corse, comme pour mieux la réduire à la misère et comme pour la désationaliser.

Se figure-t-on un département français de l'intérieur traité de la même manière?

Que diraient donc les départements du Midi, ceux de l'Aube et de la Marne, s'ils avaient à supporter une telle iniquité?

Mais, pour la Corse, il n'y a ni faveurs, ni droits. C'est une étrangère, au-dessous même des colonies d'Extrême-Orient, des conquêtes ridicules de la Côte d'Ivoire, où s'engloutissent, par an, des centaines de millions.

Et c'est vraiment bien la peine de gémir sur la perte de l'Alsace et de la Lorraine pour traiter ainsi la Corse, cette perle de la Méditerranée, suspendue au bas de la carte de l'Europe comme un joyau que tant d'autres pays seraient fiers de sertir dans une éclatante monture, et que la France laisse, à sa honte, pourrir dans le fumier.

La Corse n'est ni une étrangère, ni une colonie, c'est un département français, et peut être l'un des plus beaux, des plus fertiles, des plus foncièrement productifs.

Pourquoi la traite-t-on en ouïlaw, en paria, en misérenne déshonorée de la famille française, alors qu'elle a donné tant de gages de fidélité, de dévouement à la mère-patrie sans compter le lustre que le plus glorieux et le plus extraordinaire des enfants de la terre, issu de son sein, a répandu, au nom de la France, sur l'histoire du monde?

Il faut que la Corse, département français, rentre dans le giron de la nation française, il faut qu'on s'acquitte envers elle des arrérages qui lui sont dus et auxquels elle a droit pour avoir éprouvé tant d'amertumes, enduré tant de déboires et pour avoir été si longtemps victime d'un ostracisme immérité.

Assez de promesses, assez de bluff et de battage.

Toutes les enquêtes ont été faites, toutes les réformes ont été indiquées, toutes les améliorations signalées; il n'y a donc, désormais, ni à tergiverser, ni à épiloguer, ni à discuter.

La Corse est un département français, il faut qu'elle soit traitée en département français.

Elle a, à cette faveur, les mêmes droits que la Corse, l'Hérault, l'Aude, l'Ache et la Marne, et elle a, de plus, le mérite d'avoir été plus résignée et plus patiente dans sa détresse et dans son abandon.

PAUL-J. de CASSAGNAC.

(*Autorité*).

Chemins de Fer de la Corse

RAPPORT de M. Pugliesi-Conti

DÉPUTÉ

présenté

A LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

RAPPORT présenté à la Commission des Travaux Publics, des Chemins de Fer et des Voies de Communication, chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet :

1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, à titre d'intérêt général, du *chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio*;

2° d'approuver une convention, passée entre le Ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes et la Compagnie des Chemins de fer départementaux, pour l'exploitation du réseau des *chemins de fer de la Corse* et la concession définitive de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

Messieurs,

Le réseau des chemins de fer de la Corse a une longueur approximative de 200 kilomètres.

Il est exploité pour le compte de l'Etat par la Compagnie des chemins de fer départementaux conformément aux clauses d'un traité en date du 21 février 1883, approuvé par la loi du 19 décembre 1883.

Ce traité a pris fin à l'expiration d'un délai de quinze années à compter de l'époque de l'achèvement complet du réseau concédé, soit le 3 décembre 1909, après s'être trouvé dénoncé en temps utile par le Département des Travaux publics.

Si l'exploitation se continue actuellement, c'est en vertu d'une convention entre M. le Ministre des Travaux publics et la Compagnie, qui ont d'un commun accord prorogé une première fois l'exploitation d'une année, soit de décembre 1909 à décembre 1910 et une seconde fois de décembre 1910 à décembre 1911. Cette prorogation a toutefois été consentie sous la condition sacramentuellement renouvelée d'un effet rétroactif de l'application des conditions du nouveau traité, s'il reçoit, bien entendu, l'agrément du Parlement.

Actuellement, cet effet rétroactif s'exercerait à dater du 3 décembre 1910 et les nouvelles conventions réglementeraient à partir de cette époque les intérêts de l'Etat et de la Compagnie.

La nécessité de dénoncer le traité de 1883 a paru indiscutable à tous.

Ce traité était onéreux pour l'Etat et servait mal les intérêts du public et de la Corse.

L'Etat, en dehors de l'évolution trop élevée des intérêts et de l'amortissement dus par lui pour certaines avances faites par la Compagnie, s'engageait à supporter les insuffisances annuelles de recettes et en outre à payer à la Compagnie une prime d'économie égale au tiers de la différence existant entre le montant de ses dépenses réelles et un maximum représentant 7 fr. 50 par kilomètre de parcours des trains (le nombre des trains de chaque sens étant supposé égal à trois, même s'il est inférieur à ce chiffre)

La Compagnie se trouvait donc avoir aimé intérêt à réduire au minimum le prix de revient du kilomètre et par suite le trafic du réseau.

En fait, les parcours effectifs des trains d'exploitation s'élevaient en 1907 à 574.824 kilomètres, alors que les parcours conventionnels comptés pour le calcul de la prime d'économie étaient de 648.791 kilomètres, soit une différence de 87.902 kilomètres que la Compagnie ne pouvait pas et sur lesquels elle percevait cependant une prime d'économie. Et il convient d'ajouter que l'Etat ne pouvait toutefois pas reprocher à la Compagnie de rechercher des économies qui lui profitaient encore plus qu'à elle-même.

Ces conditions si désavantageuses pour les finances de l'Etat comme pour les intérêts du public, ont pu être admises à une époque où il n'existait pas de voie ferrée en Corse et quand il était difficile d'apprécier les résultats du réseau projeté; elles ne sont trouvées appliquées durant près de vingt ans; et malgré leurs nombreux inconvénients, alors que les lignes en exploitation appartenaient à un réseau incomplet, ne pouvant ainsi donner tous ses résultats, on n'en a pas moins constaté une progression constante dans les recettes brutes de près de 40.000 fr. par an.

Le tonnage des marchandises a quadruplé en quinze ans, il est passé de 32 851 tonnes à 121.541 en 1908; le nombre des voyageurs, de 231 885 en 1895, s'est élevé à 401 429 en 1908.

La grève de 1909, l'exercice non encore arrêté de 1910 ne nous permettent pas de donner les résultats postérieurs à 1908.

Mais les quelques chiffres cités permettront de juger des progrès économiques considérables apportés au quelques années à la partie de la Corse desservie par les chemins de fer.

Le traité de 1883 dénoncé, deux solutions se présentaient pour assurer la continuation de l'exploitation :

1° La reprise de l'exploitation par l'Etat ;

2° La concession de l'exploitation, pour le compte de l'Etat, à une société.

Nous allons examiner l'une après l'autre ces deux éventualités.

C'est avec intérêt que nous avons lu la proposition de loi déposée le 8 novembre 1906 par M. Marcel Régnier, ancien député, tendant à l'exploitation par l'Etat des chemins de fer de la Corse; et sans doute celui-ci avait il raison de déclarer que jamais une Compagnie ne descendrait dans la voie des concessions au moyen des résultats de l'exploitation directe.

Nous sommes néanmoins d'avis qu'il y a lieu de considérer la question qui nous est soumise de façon plus générale et, toujours

sant un peu le point de vue, de retenir les observations présentées par la Commission d'enquête chargée d'étudier il y a quelques mois la situation économique de la Corse et les moyens d'aider à son relèvement.

Cette Commission s'est particulièrement occupée de la question des chemins de fer et voici ce qu'a déclaré, en son nom, son rapporteur, M. Fontanelles, au sujet de l'exploitation par l'Etat :

« Au point de vue des intérêts du Trésor, l'exploitation par l'Etat aurait l'avantage de ne pas faire supporter aux finances publiques les bénéfices qu'exigerait une compagnie concessionnaire. Elle n'imposera si on ne peut pas traiter avec une compagnie dans des conditions satisfaisantes. Toutefois les bénéfices mentionnés ci-dessus peuvent être assez faibles si l'administration arrive à traiter avec un concessionnaire dans de bonnes conditions.

« Au point de vue du public, comme au point de vue du personnel du réseau, l'exploitation par l'Etat aurait l'avantage de rendre plus faciles les abaissements de tarifs, l'augmentation du nombre des trains, le relèvement des salaires des agents. Mais cela tient surtout à ce que la direction de l'exploitation ne serait pas aussi étroitement obligée d'équilibrer ses dépenses et ses recettes, que ne le sera une compagnie.

« Aussi peut-on se demander si les conséquences indiquées ci-dessus, qui sont un avantage pour le public et pour le personnel, ne sont pas un danger pour le Trésor.

« Le relèvement économique de la Corse va imposer à tous les contribuables français de nouvelles charges. Au moins faudrait-il ne pas ajouter aux dépenses nécessaires celles qui seraient improductives. »

« D'autre part, est-il ajouté, et c'est là, la principale raison qui nous détermine en faveur de la remise par l'Etat de l'exploitation du réseau corse à un concessionnaire, cette décision permettra de construire aussi promptement que le Gouvernement le désirera, les lignes nouvelles qui sont réclamées par le pays. La construction de ces lignes aux frais directs de l'Etat pourrait, au contraire, être retardée par les exigences budgétaires. »

Il y a enfin une dernière raison, certainement assez improbable, mais qui peut cependant entrer en ligne de compte. C'est l'idée possible d'une exploitation déficitaire, et dont l'Etat s'est déchargé.

Votre Rapporteur a pensé que ces quelques considérations ont sans doute pu, en partie, suffire pour décider les divers Ministres des Travaux publics qui se sont succédé ces temps derniers et qui tous ont déclaré que le moment n'était pas venu pour l'Etat de reprendre la gestion directe du réseau corse et qu'il y avait intérêt à considérer le mode de la concession à une Compagnie comme le plus satisfaisant au point de vue de tous les intérêts engagés.

Cette solution de l'exploitation par l'Etat se trouvant écartée nous retiendrons que des diverses propositions qui ont été faites à l'Administration tendant à l'exploitation des chemins de fer Corses, aucune n'a paru plus avantageuse que celle de la Compagnie des chemins de fer départementaux, ce qui a conduit le Ministre à signer la convention aujourd'hui soumise à l'examen de notre Commission.

Les deux autres concurrents, qui ont demandé la concession du réseau corse, ont simplement reproduit, dans leurs propositions, les conditions de la convention intervenue avec la Compagnie des chemins de fer départementaux, en les modifiant sur certains points dans un sens contraire aux intérêts de l'Etat.

Le premier de ces concurrents, M. Mercier, entrepreneur de travaux publics, dont les offres remontent au 5 mars 1909, demande, entre autres choses, une prime d'économie dont la formule, sur les bases des résultats de l'exploitation en 1906 et 1907, donnerait un chiffre supérieur d'environ 40.000 francs à celui de la prime d'économie calculée d'après les bases admises dans la convention intervenue avec la Compagnie des Chemins de fer départementaux.

Nous passons sur d'autres points de détail qui ont moins d'intérêt, sans être négligeables, et qui sont énumérés dans la lettre que le Ministre des Travaux publics a adressée à notre Commission à la date du 8 novembre 1909, indiquant pour quelles raisons il avait cru devoir écarter les différents demandeurs qui s'étaient présentés.

La seconde proposition est celle de M. Michaut, ingénieur civil, qui s'engage à partager ses primes d'économie avec son personnel ; mais il propose, par ailleurs, des conditions beaucoup moins avantageuses pour l'Etat que celles acceptées par la Compagnie C. F. D.

C'est ainsi qu'il prévoit, contrairement aux règles habituellement admises sur la matière, l'inscription, au compte des dépenses d'exploitation, de l'intérêt à 5 0/0 du capital de la Compagnie concessionnaire.

Dans ces conditions, les primes d'économie constitueraient un supplément de bénéfice, et on conçoit que la concessionnaire puisse sans courir aucun risque en attribuer la moitié à son personnel. De plus, M. Michaut ne prend pas à sa charge le montant total des annuités dues à la Compagnie des chemins de fer départementaux pour les fournitures du matériel roulant faites jusqu'à ce jour ; enfin, il ne fournirait aucune contribution pour travaux neufs et demande que les lignes nouvelles lui soient livrées munies de leur matériel roulant et de leur mobilier.

(*A suivre*).

AU PALAIS

L'INSTALLATION DES NOUVEAUX MAGISTRATS

Hier à une heure, la Cour d'Appel de Bastia a tenu une audience solennelle pour procéder à l'installation des nouveaux magistrats du ressort de la Corse.

C'est dans la grande salle dite des « Abeilles » que la cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. le premier président Levie-Ramolino, entouré de tous les conseillers siégeant en robe rouge.

M le procureur général Boyer occupait le siège du Ministère public et a requis de la Cour qu'elle voulut bien admettre à la prestation de serment, M. le conseiller Mancini, nommé en remplacement de M. le conseiller Stefanini.

Après que M. Valeani, greffier en chef, eut donné lecture du décret de nomination, M. le conseiller Mancini, a prêté le serment exigé par la loi, puis a pris place parmi Messieurs les Conseillers.

Conformément au même cérémonial, et après lecture des décrets de M. le Garde des Sceaux, la Cour a procédé à l'installation de M. Poinsier, nommé avocat général en remplacement de M. Angeli, puis de M. Giacometti, nommé substitut du Procureur général, en remplacement de M. Mancini.

L'audience solennelle a été levée aussitôt après.

La Cour s'est ensuite réunie dans la salle ordinaire de ses audiences et après l'accomplissement des formalités exigées par la loi, il a été successivement procédé à l'installation de M. Costa, nommé procureur de la République à Corte, en remplacement de M. Dotori ; de M. Gabrielli, nommé procureur de la République à Sartène, en remplacement de M. Giacometti ; de M. Ghilini, substitut de la République à Bastia ; de M. Martini, juge au tribunal de Sartène, et de M. Carlotti, juge au même tribunal.

Ces prestations de serment terminées, les nouveaux magistrats ont reçu les félicitations de la Cour, de Messieurs les Magistrats, de Messieurs les Avocats et de Messieurs les Avoués, puis la Cour a repris ses travaux habituels.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er mai, à 4 heures

La Marche de Paris,	Popy.
Polonaise de Concert,	Vidal.
La Jolie Pâtissière, valse,	Bagarre.
Faust, fant.,	Gounod.
Violettes Russes, mazurka,	Tellain.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 avril.

Hésitant au début car on est toujours sans nouvelles précises du Maroc, notre marché, après un léger raffermissement en séance, clôture d'une façon irrégulière. La Rente Française s'inscrit encore en recul à 95.77. A part les Rentes et la Turc ferme à 92.60, les Fonds Etrangers sont moins bien tenus. Nos Grandes Institutions de Crédit sont bien disposées comme le Crédit Foncier à 885, le Crédit Lyonnais à 1.470 et le Comptoir National d'Escompte à 923, ou en avance comme la Société Générale à 772.

La souscription aux 50.000 actions de 500 frs du Crédit Français, le nouvel Etablissement fondé sous les auspices de la Banque J. Louis et Cie, a remporté un plein succès. L'assemblée constitutive de la Société aura lieu le 2 mai prochain.

Le Suez se consolide à 3.492. Les valeurs de transports gagnent une légère fraction. Industrielles et Métallurgiques Russes toujours animées. Les titres cuprifères sont un peu mieux tenus. Rio 1.712.

Les obligations à 4/2 0/0 or, tre hypothèque Saint-Louis, San Francisco Railroad sont demandées à 474.

Au comptant, Nopthe se traite à 360. En ce qui concerne l'exercice en cours, les perspectives s'annoncent très favorables.

En Banque, les valeurs pétrolifères sont soutenues. Ferghana Oil Fields s'avance à 44.50. Oil Rogelios Trust 36.50. Les actions de l'Oil Trust of Galicia ont des demandes à 67 frs.

Au groupe métallurgique, les Tubes et Forces de Sosnowice sont l'objet d'un bon courant d'affaires à 3.213. Les Usines Smeloff ont des échanges suivis à 363, coupon de 12,50 détaché.

On recherche à 464.50 l'obligation 5 0/0 Quebec Railway.

Léger tassement des actions de nos grands Chemins Français.

Croix Rouge Française de Bastia

Sur les instructions de M. le Ministre de la Guerre, la Société Française de Secours aux Blessés Militaires (Croix Rouge Française) fait partir une première équipe d'Infirmières qui sera mise à la disposition du Directeur du service de Santé de la Division d'Oran pour être utilisée dans les formations Sanitaires des Confins Algéro-Marocains. Ces Dames s'embarqueront mardi prochain 2 mai à Marseille sur un affrêté de l'Etat. Elles seront accompagnées de M. de Valence le secrétaire général de la Société.

Trois Infirmières majors. Mesdemoiselles de Catero, Toutain et Fidière des Prinveaux, et neuf Infirmières, Mme Jacques Faure et Mlles de Noville, Tassin, Cérale, Oberkampf, Sagot, Gillon, Lepère, d'Hendecourt composent cette première équipe

Une seconde équipe semblable est prête si besoin est à suivre immédiatement la première.

Au reçu de cette lettre, le Comité de Bastia a adressé à M. de Valence au nom des élèves infirmières de notre Comité le télégramme suivant :

« Elèves infirmières du Comité de Bastia expriment leur admiration et leur reconnaissance aux Infirmières qui vont se consacrer à nos soldats au Maroc, leur souhaitons bon voyage, bonne santé, bon séjour. Comité s'associe sentiments exprimés par élèves infirmières.

Le secrétaire, CHARLES LEPIDI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 15°2 à midi 17 à + à 6 heures du soir + 15° Maxima + 20°. Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 758 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quques nuages. l'après-midi, id.

Au départ

Mme et M. le colonel Brandeaux sont partis par le paquebot de Marseille.

Ecoles à feu

Nos deux batteries d'artillerie sont parties hier matin, à 5 heures, pour Saint-Florent, où elles doivent exécuter les Ecoles à feu au champ de tir de Casta.

Troupes coloniales

Sont inscrits sur le tableau d'avancement dans les troupes coloniales : pour maréchal des logis chef, les maréchaux des logis Serra Emile, du 4e d'artillerie ; Filippi François, du 3e ; — pour sous-chef artilleur, les brigadiers Bonavita Dominique et Moracchini Dominique, du 3e ; — pour maréchal des logis des Cies d'ouvriers, le brigadier fourrier Pietrantuoni Antoine, de la 3e Cie ; — pour caporal dans les bureaux de l'intendance : Pettilini Pascal, en Tonkin ; Casale Xavier, en France ; — dans les hôpitaux : Peretti Antoine Augustin et Papalini Antoine, en Chine ; — pour adjudant : les sergents majors commis aux écritures : Pietri Jean, en Afrique occidentale, et Battistelli, Agathon, en Cochinchine ; Geromini, en Tonkin ; — pour sergent, les caporaux infirmiers : Ambrosini Toussaint, en Tonkin ; Tramoni Paul, en France ; Filippi Pierre et Alfonsi Jean, en France ; — pour caporal, les soldats : Gatti César, en France ; Mattei Antoine, en Afrique occidentale ; Peretti Jean-Baptiste et Ferrari Louis, au Tonkin.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

La direction du Cirque informe le public Bastiais qu'à la demande générale et pour être agréable à la population Bastiaise, elle réduira le prix des places comme suit :

GRADINS, 0,60. — BALCONS, 1 fr. — RÉSERVÉES, 1 fr. 50. — AVANT-SCÈNE 2 fr. — LOGES, 3 fr.

Les jeudis et dimanches

Grande Matinée à 2 h. 1/2

LES ENFANTS PAYERONT 1/2 PLACE

Prochainement

Nouveaux Débuts Sensationnels

Bureau de location chez Poggi

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINTE Croix. — La fête du T. S. Crucifix des Miracles sera célébrée avec la plus grande solennité, dans cet oratoire, mercredi 3 mai.

Ce soir, premières Vêpres, à 7 heures.

Le jour de la Fête : Messes à partir de 5 heures, Grand'Messe à 11 heures, Messe de midi.

Le soir : Vêpres solennelles à 4 heures, Bénédiction et baisement de la Sainte Relique à 7 heures et demie précises.

AVIS DE DÉCÈS

(PORRI)

Mme et M. Peretti, instituteur en retraite, à Porri ; Mme Ballicioni, née Peretti, et M. Ballicioni, directrice et directeur d'école à Venzolasca, et leurs enfants ; M. Antoine Peretti, à la New-York, à Paris ; Mme Vittori, née Peretti, M. Vittori, employé au Tribunal mixte du Caire, et leur fille ;

Mme Vittori, née Lucchesi, et M. François-Antoine Vittori, de Porri ;

Mme veuve Amélie Vittori et ses filles, de Porri ; Mme et M. Angeli et leur famille, de Saint-Laurent ; Mme veuve Battaglini, de Saint-Laurent ; Mme Peretti et sa famille, de Saint-Laurent ;

M. François-Xavier Battaglini et sa famille, de Bastia ;

M. Antoine-Martin Battaglini et sa famille, de Marseille ;

M. Joseph-Antoine Salicoti et sa famille, de Cambia ;

M. Quilicus Luciani et sa famille, de Saint Laurent ;

M. Pasquin Luciani et sa famille, d'Alger ;

M. Urbain Giudicelli et sa famille, de St-Laurent ;

M. Scamponci et sa famille, de Cambia ;

M. Martin Moracchini et sa famille, de Paris ;

M. Nicolas Vittori et sa famille, de Paris ;

M. Jean-Thomas Corsetti et sa famille, de Casalta ;

M. Castellani et sa famille, de Toulon ;

M. Vittori et sa famille, de Toulon ;

M. Antoni et sa famille, de Porri ;

Mme veuve Angeli et sa famille, de Saint-Laurent ;

M. Sozini et sa famille, de Saint-Laurent ;

Les familles Vittori de Louis et d'Ange, de Porri ; Colombani, de Porri ; Pascal Moracchini, Vincenti, Venturini, Laurent Moracchini et docteur Moracchini, de Saint-Laurent ; Parulos, de Porta ; Francesetti, de Sorbo-Ocagnano ; Angeli, de Silvareccio ; Colombani, de Zalana ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR NICOLAS PERETTI

Employé à l'Est-Algérien

leur fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bougie, le 29 avril 1911, dans sa 29e année.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AJACCIO

Conseil Général

Séance du 1er Mai

Présidence de M A. GAVINI

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Antoine Gavini.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Charles Pitti Ferrandi remplit les fonctions de secrétaire.

Quarante quatre membres répondent à l'appel de leur nom.

Sont absents : MM. Balesi, Calticcoli, Albertini, Alessandri, Pietri, Gabrielli, Giacobbi, Leca, Gallini, Forcioli, Maestrati, Ramelli, Decori, Giatucci, Orabona, Grimaldi, Manfredi.

M. Gavini

président, souhaite la bienvenue à M. le Préfet.

Il rappelle que l'administration de son prédécesseur fut très juste, et dit que M. Buellet sera heureux de s'associer à lui, lorsque de sa place, il enverra un salut cordial à M Fabre.

Puis, s'adressant au Préfet de la Corse, il dit :

« Avant même de nous connaître, avant de quitter l'Aveyron, vous avez prononcé des paroles qui nous ont vivement touché.

« Vous vous êtes promis d'employer toute votre activité et toute votre intelligence à faire aboutir les réformes si utiles à la Corse.

« Vos paroles ont été vite suivies de vos actes.

« Dans des circonstances particulièrement graves, grâce à vos nombreux efforts, vous avez réussi à nous faire obtenir satisfaction.

« Il n'est pas utile de vous rappeler cette circonstance. Vous la connaissez tous, et au nom de la Corse, je vous remercie, car nos populations, si ardemment attachées à la France et à la République, savent qu'ils ont en vous un défenseur zélé. »

Le Préfet

prend ensuite la parole.

Il remercie avec émotion le président des paroles aimables qu'il vient de prononcer.

Il s'associe aux félicitations que l'on adresse à l'administration de son prédécesseur.

Il se promet de ne pas se fatiguer dans la tâche qu'il a entreprise, et qui consiste à faire donner à la Corse toutes les satisfactions auxquelles elle a droit.

M. Buellet fait ensuite un portrait très pittoresque de notre pays qui lui a plu tout de suite, et auquel il s'est ardemment attaché, et il se dit certain de voir ses efforts aboutir, car le Gouvernement ne peut pas marchander davantage à la Corse tout ce qui lui est utile pour son relèvement économique.

Le préfet termine par cette péroraison :

« Je vous remercie dans la personne de votre président, de votre si obligeant accueil, et je vous convie dans la concorde et dans la foi démocratique, et dans les dispositions d'estime et de cordialité et de conscience réciproques, à mettre nos efforts en commun pour les rendre profitables au bien de la Corse et de la république ».

Le discours de M. le Préfet, d'une belle forme littéraire et d'une énergique bonhomie, a été vivement applaudi par l'assemblée et le public.

Le président donne ensuite lecture de quelques lettres d'excuse.

Il lit un télégramme daté de Bastia, de M. Gasinoni, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, par suite de la marche funèbre du *Pélion*.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00237

(L'Assemblée et le public applaudissent.

M. Landry

demande la parole.

Il rappelle les promesses du Gouvernement à la Corse, promesses auxquelles il dit avoir pleine confiance, et il s'étend longuement sur la question de l'Assimilation Douanière.

A la fin de son discours, il présente une motion dans laquelle, après avoir pris acte des promesses gouvernementales, il adresse des félicitations au ministère.

M. de Caraffa

conseiller général de Bastia, demande la parole.

Il s'élève avec énergie contre la proposition de M Landry,

Il s'étonne qu'on vienne proposer des félicitations au moment où nous avons failli être dupés dans l'assimilation douanière, puisque le Gouvernement, de l'avis même de MM. Landry et Pierangeli, avait décidé de nous l'accorder, mais sans compensation.

« Votre proposition, dit en terminant M. de Caraffa, sera mal accueillie au moment où la Corse manifeste son profond mécontentement. »

M. Gaudin

conseiller général de Bastia, demande la parole.

Il s'élève aussi contre la proposition Landry. Il fait le procès de l'Assimilation Douanière qui va coûter à la Corse, non pas 600 000 francs comme le dit M. Pierangeli, mais bien 780 000 francs ; en retour, le gouvernement ne nous donnera que 4 ou 500.000 francs et on n'est même pas sûr.

M. Landry

réplique à MM. de Caraffa et Gaudin.

« Il faut s'expliquer dit-il, et savoir si on veut obtenir quelque chose en vue de la prospérité de la Corse, ou si on ne veut rien obtenir du tout.

« Nous sommes obligés de contribuer financièrement aux dépenses que nécessiteront les travaux d'utilité publique.

« Cet argent nous ne pouvons le trouver que dans l'Assimilation douanière, et d'ailleurs, le Conseil général ne peut se dérober, après avoir adopté à l'unanimité cette assimilation douanière. »

M. Gaudin

répond à M. Landry.

Il dit que tout au moins, le Conseil général prenne une délibération dans laquelle il sera dit que le Gouvernement donnera à la Corse une subvention égale au produit des surtaxes provenant de l'assimilation douanière.

M. Gavini, président, fait remarquer que les orateurs sont donc d'accord.

Vif Incident

M. de Caraffa

dit que, tout en reconnaissant que les parlementaires corses ont fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, il est obligé d'avouer qu'il se méfie du Gouvernement.

M. le Préfet

interrompt l'orateur.

En termes énergiques, il s'élève contre ce sentiment de défiance envers le Gouvernement.

Il proteste avec la dernière indignation contre de telles tendances.

Le Président

rappelle à l'ordre M. de Caraffa.

M. de Caraffa

réplique « que le mot n'a pas dépassé sa pensée, et que, par méfiance, il entend dire que depuis dix ans qu'il est conseiller général, beaucoup de promesses avaient été faites à la Corse, sans jamais être suivies d'effets. »

M. Gianettini

dit qu'il a toute confiance dans le Gouvernement.

M. de Caraffa

lui répond que dans ces mots *subvention importante* contenus dans le télégramme de M. Monis, le mot *importante* est bien vague, et, pour lui, il croit faire son devoir de conseiller général, en protestant.

M. Gianettini

répond à M. de Caraffa par cette apostrophe :

« Vous faites votre devoir de conseiller général réactionnaire. Je fais mon devoir de conseiller général républicain. »

M. Cagninacci

conseiller général de San Martino di Lota, demande la parole, et propose une addition à la motion de M. Landry.

Il voudrait qu'il soit bien expliqué la nouvelle subvention ne sera pas comprise dans celle que le Gouvernement nous accorde déjà, et que cette subvention nous soit accordée à titre définitif.

M. de Caraffa

demande le renvoi à la commission des vœux.

M. Landry

demande la nomination d'une Commission spéciale.

M. Gianettini

s'oppose au renvoi, et demande la discussion immédiate en invoquant des précédents.

Finalement l'assemblée décide de discuter la motion en séance plénière.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 5 heures et demie.

Le président donne la parole à M. Landry.

M. Landry

dit que le Conseil général s'est mis d'accord sur la motion suivante :

« Le Conseil général de la Corse prend acte des promesses que le Président du Conseil vient de faire à la Corse par son télégramme du 25 avril dernier.

» Il compte sur le Gouvernement pour hâter le vote des projets de loi concernant les chemins de fer insulaires et l'assainissement.

» Il compte aussi sur lui pour déposer, dès la rentrée de la Chambre, un projet ou des projets de loi modifiant le régime douanier de l'Ile, et attribuant au département, à titre permanent, des ressources supplémentaires spéciales, égales aux recettes nouvelles ainsi obtenues.

» Ces ressources supplémentaires permettront au département de fournir, dans les conditions convenues, la participation aux dépenses d'utilité publique, d'où dépend le relèvement économique de la Corse, et qui, subsidiairement, seront employées aux dépenses départementales, dans les conditions prévues par le rapport Sauvaile, et conformément aux vœux réitérés de l'assemblée départementale.

» Le Conseil général, qui s'est fait, à tant de reprises, l'interprète des vœux de la population Corse, remercie le Gouvernement de la décision qu'il a prise de donner enfin satisfaction à ses vœux trop longtemps négligés, et d'aider par là, la Corse à sortir de la crise où elle se débat, pour entrer dans une ère de travail fécond et de prospérité. »

Le Vote

La motion de M. Landry est mise aux voix et adoptée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain à 3 heures du soir.

Réunion des Commissions dans les bureaux, demain matin à 9 heures.

BOURSE DE PARIS

29 avril — 1er mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 96.87 — 95.90
» de 3 0/0 amortis. . 95.97 — 96 00
ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Tableau d'avancement des Magistrats

Paris, 1er mai.

Le « Journal Officiel » publie le tableau supplémentaire d'avancement des magistrats.

Aucune proposition n'intéresse le ressort de la Corse.

MM. Massoni, juge de 3e classe à Guelma et Ersa, procureur de la République de 3e classe à Montiers, sont inscrits sur ce tableau.

Nouvelles Maritimes

La Flotille de Torpilleurs d'*Ajaccio*

Paris, 1er mai.

Des renseignement puisés à une source certaine nous permettent d'annoncer que, sous peu, la flottille des torpilleurs d'Ajaccio sera exclusivement composée de contre-torpilleurs.

AU MAROC

La Mehalla DU COMMANDANT BRÉMOND

Paris, 1er mai.

Les nouvelles reçues aujourd'hui, de sources différentes, annoncent que le commandant Brémond serait rentré sain et sauf, à Fez

Départ de Renforts

Le paquebot *Anatolie*, de la Compagnie Paquet, a appareillé ce matin, à 10 heures, pour Casablanca, avec 10 officiers et 165 hommes de l'artillerie coloniale provenant de Lorient, 142 chevaux et mulets et 19 voitures d'artillerie.

Conseil des Ministres

Paris, 1er mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront mardi matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. CAMBON chez le Président du Conseil

Paris, 1er mai.

Plusieurs journaux annoncent que M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Berlin, a eu ce matin un très long entretien avec le président du Conseil.

La question du Maroc n'aurait pas été étrangère à cette entrevue.

A PARIS

Le 1er Mai

Paris, 1er mai.

Un service d'ordre réellement imposant avait été organisé dans la capitale pour empêcher toute atteinte à la loi sur les attroupements et pour assurer la libre circulation.

Huit régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie venus de province, renforçaient les troupes de la garnison de Paris

M. Lépine, préfet de police, qui dirigeait le service en personne et avec sa fermeté ordinaire, avait donné des instructions énergiques aux colonels et aux chefs d'escadrons de ces régiments, et aux officiers de paix des 20 arrondissements de Paris :

« Aucun attroupement, aucune manifestation ne seraient tolérés, avait déclaré le Préfet de police, et toute tentative serait réprimée par la force. »

Les mairies et les principaux monuments de la Capitale avaient été occupés militairement.

Dans la matinée

Les meetings que les révolutionnaires avaient décidé de tenir dans la matinée, avaient attiré un nombre considérable de syndiqués.

A la Bourse du Travail, au siège de la C. G. T., plusieurs milliers de travailleurs s'étaient rendus à l'appel de l'Union des Syndicats de la Seine, et c'est, encadrés de fantassins et cavaliers, qu'ils pénétrèrent dans la salle de la Bourse où de violents discours furent prononcés.

A la sortie, une légère bousculade se produisit sans incident grave.

Trois arrestations furent opérées.

Les divers meetings, qui ont eu lieu sur les différents points de Paris, se sont déroulés aussi sans incident.

Dans l'après-midi

Malgré les mesures prises par le Gouvernement, les manifestants tentèrent, dans l'après-midi, de se concentrer en masse sur différents points de la Capitale.

Plus de 100.000 ouvriers avaient abandonné le travail.

BAGARRES SANGLANTES

Fidèles à la consigne, les soldats empêchaient tout attroupement de se former.

Plusieurs bagarres se sont produites entre la troupe et des groupes de manifestants.

Au cours d'une de ces bagarres, les agents de la force publique furent maltraités.

L'officier de paix Guillaume reçut un coup de poignard dans le dos.

L'officier de paix Faralicq fut assommé à coups de matraque.

Une cinquantaine d'arrestations furent opérées, parmi lesquelles celles de MM. Renaudel, rédacteur à l'*Humanité*, et Varenne, conseiller municipal socialiste de Paris.

Aux Champs Elysées

Sur la place de la Concorde et aux Champs Elysées, où le gros des manifestants s'était donné rendez vous, un cortège d'ouvriers avait à peu près réussi à se former.

Mais des charges sérieuses de cavalerie eurent raison des manifestants.

Ceux-ci se défendirent à coups de cannes ; un ouvrier même tira des coups de revolver qui n'atteignirent, heureusement personne.

Voyant qu'il était impossible de résister à la force, le cortège des manifestants finit par se disloquer.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Un calme presque parfait a régné en province.

Partout, les groupes syndicalistes se sont contentés de manifestations anodines et paisibles.

Aucun incident sérieux n'a été signalé au Ministère de l'Intérieur.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

en face les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf

(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs du Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY

Propriétaire-Directeur

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques plates et roodes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

AUX AMIS DE LA CORSE
LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
1 FR. 45
La GUIDE des CONVENANCES
„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Epicerie de la Gare
Mme CRESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX SAUVÉS Parfum Hahn

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La sincérité de l'attestation suivante ne paria-t-elle pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux, le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depuis je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL. 55, rue Lhin-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. La traitement est simple et peu coûteux, on trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre, il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio. Pharmacie Guiderdoni.

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrome, et autres affections graves, qui peuvent devenir mortelles si elles ne sont pas traitées à temps.
La Femme se préoccupe peu d'abord de ses inconvénients, parce que la cause en reste longtemps à grossir et les malaises traditionnels. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes de la vessie, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La stérilité s'ensuit et les pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite expres pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Névrose, Hystérie, Découragement, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENIVINE des DAMES (1 fr. 25 le bidon)
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. le flacon dans toutes les Pharmacies. 6 fr. le grand flacon. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mme DUBOSTHEN, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 122 MERCREDI 3 MAI 1911
00238
Le Petit Bastiais
5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'urgence et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale, un numéro Paris le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 47 m. — Coucher, 6 h. 22 m
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Inv. de la Sainte Croix
Fête de Demain : Sainte Monique.

2 MAI

LE RELÈVEMENT DE LA BALAGNE

Si nous devons en juger par des faits indéniables, nous sommes obligés de reconnaître que la Balagne n'attend rien de l'œuvre des parlementaires pour opérer son relèvement. Les hommes d'intelligente initiative ne manquent pas dans notre arrondissement. Les capitaux n'y sont pas trop rares non plus.

Ce sont là autant de facteurs du réel progrès qui se manifeste, de façon évidente, dans toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Une louable émulation gagne de proche en proche tous les hommes de bonne volonté et d'action de l'arrondissement. Déjà, depuis quelque temps, on est heureux de constater les efforts faits par chacun pour concourir à la prospérité de notre belle région.

Notre tâche serait vraiment trop vaste, si nous voulions entreprendre l'énumération des multiples manifestations de ce réel progrès.

Pour le moment, nous nous bornerons à mentionner l'organisation d'un service de tramways, à traction animale, dû à l'heureuse initiative d'un de nos plus distingués concitoyens, M. Tomasini, le diligent et sympathique maire de la commune d'Avapessa.

Ce service, organisé de la façon la plus intelligente, avantage beaucoup la plupart des communes des cantons de Calvi, Calenzana, Muro et Belgodere qui se trouvent ainsi reliées les unes aux autres deux fois par jour.

Mais M. Tomasini, dont la clairvoyante activité ne subit pas de temps d'arrêt, entend faire plus et mieux encore. Il nous revient, en effet, que sous peu il aura doté la Balagne d'un service d'automobiles dont l'installation fait en ce moment l'objet de ses plus constantes préoccupations.

Lorsque le projet de notre honorable concitoyen sera entièrement réalisé, nous pourrons affirmer que, sous le rapport des moyens de communications rapides, commodes et à bon marché, la Balagne n'aura rien à envier à celles des régions les mieux desservies du département.

Enfin, avec un actif et intelligent associé, M. Tomasini installera bientôt, dit-on, une importante distillerie à vapeur dans son usine du Regino.

D'ores et déjà, nous pouvons augurer le plus brillant avenir à cette industrie naissante, dont la nécessité se faisait depuis longtemps sentir. Tout concourt, en effet, à la parfaite réussite d'une entreprise qui se présente sous les plus heureux auspices et qui fera honneur à ses intelligents organisateurs.

Nous estimons, cependant, qu'il y a mieux à faire dans notre belle vallée du Regino.

Il existe, en effet, dans les environs de notre commune une chute d'eau qui n'a pas sa pareille dans la Balagne.

Il nous semble donc qu'avec quelques petits capitaux et un peu de bonne volonté, il serait très facile d'utiliser la force de cette chute d'eau pour la production d'électricité nécessaire à l'éclairage de la plupart des communes de la Balagne.

Nous émettons là une simple idée. Nous avons cependant le ferme espoir que, grâce à l'activité de quelques hommes de cœur, dont le relèvement de notre région est le rêve de leur vie, l'électricité sera bientôt distribuée à flots à tous les centres importants de notre arrondissement. Ces hardis pionniers du progrès auront ainsi mérité une fois de plus de la Balagne entière.

CAMPIOLU.

Muro, avril 1911.

Chemins de Fer de la Corse

RAPPORT de M. Pugliesi-Conti

DÉPUTÉ

présenté

A LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS

(SUITE).

Le Ministre nous déclare n'avoir pas cru devoir retenir ces propositions, et, en l'absence d'offres plus avantageuses pour l'Etat, il s'est trouvé conduit à signer avec la Compagnie des Chemins de fer départementaux la convention qui nous est présentée et que nous allons examiner au triple point de vue des intérêts de l'Etat, du personnel et du département.

L'Etat a fixé pour première condition de laisser aux risques et périls du concessionnaire, l'exploitation du réseau Corse.

Il est à remarquer qu'au titre d'insuffisances de recettes l'Etat a dû payer à la Compagnie, durant l'exploitation qui s'est clôturée en 1909, une somme qui s'est élevée à plus de 3 millions de francs.

Et si, de 565.208 francs en 1896, les annuités dues à ce titre, après être descendues en 1908 à 50.000 francs environ, tendent à disparaître, il ne s'ensuit pas cependant d'une façon certaine que l'Etat, si sa garantie devait être retenue, serait affranchi pour l'avenir de toute contribution.

Cependant cette prévision semble improbable ; l'augmentation régulière des recettes jusqu'à ce jour (l'importance en est d'autant plus frappante si l'on compare les résultats du trafic à quelques années de distance) et la durée de trente années de la concession future semblent des garanties sérieuses d'une exploitation fructueuse.

Quoi qu'il en soit, l'Etat ne sera pas exposé à des pertes ; il ne se trouvera même pas astreint à rembourser à la Compagnie, en fin de concession, les diverses sommes portées au compte d'attente, s'il en existe encore un, et sur lequel figureront, en dehors des dépenses d'exploitation, les annuités représentant le payement du matériel roulant et des objets mobiliers restants dûs à la Compagnie pour la concession qui vient de prendre fin.

Enfin, le partage des bénéfices devrait se faire ainsi : 3/4 à l'Etat, 1/4 à la Compagnie.

L'Etat a aussi obtenu à son avantage la réduction de 8 à 7 0/0 de la majoration qu'il devra pour frais généraux et de 5 à 4 0/0 du taux d'intérêt pour les avances qui lui seraient faites par la Compagnie.

Le nouveau traité met donc l'Etat à l'abri de tout mécompte et les conditions de la concession actuelle sont beaucoup plus favorables à ses intérêts que celles du précédent.

Si nous considérons la situation qui est faite au personnel dans le projet qui nous est soumis, nous remarquons que deux seuls avantages lui sont octroyés.

La Compagnie accorde 52 jours de repos par an à tout le personnel, sans que les salaires actuellement en vigueur soient diminués ; et à ce propos votre rapporteur désirerait que votre Commission émît le vœu que les employés puissent jouir d'un congé annuel de 12 jours consécutifs à prélever sur les 52 jours prévus.

En outre, la Compagnie s'engage à verser à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse une somme égale à 12 0/0 du traitement de chaque agent, cette somme se trouvant ainsi constituée :

9 0/0 versés par la Compagnie, 3 0/0 pour l'intéressé.

Comme point de comparaison, voici dans quelle proportion fonctionnent les versements pour la Caisse des retraites dans les Compagnies similaires à la Compagnie C. F. D. :

Pour la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France, 8 0/0 des salaires sont versés, dont 4 0/0 fournis par la Compagnie et 4 0/0 par les intéressés ;

Pour la Société des chemins de fer économiques, 10 0/0 des salaires, entièrement fournis par la Société ;

Pour la Compagnie du Médoc, 9 0/0 des salaires, dont 6 0/0 fournis par la Compagnie et 3 0/0 par les intéressés.

Il faut rappeler que la Compagnie a créé, le 17 novembre 1894, une caisse de prévoyance et distribué à ses agents le 9 0/0 du montant de leur traitement, versé capital aliéné ou réservé, au choix des agents, à la Caisse nationale des retraites. Aujourd'hui la Compagnie accepte l'obligation d'effectuer le versement jusqu'alors facultatif pour elle.

La décision, prise un peu tardivement par la Compagnie, en 1894, fait que de nombreux employés après plusieurs années de services quittent la Compagnie avec des retraites minimes.

Notre Commission s'est émue de cette situation, et dans le questionnaire qu'elle adressait à M. le Ministre des Travaux publics à la date du 25 juin 1909 elle demandait « que des mesures transitoires soient prises pour assurer une certaine bonification aux agents qui quittent le service avec des retraites insuffisantes, par suite de la trop faible durée des versements effectués ».

M. le Ministre nous a répondu « que malgré les instances de son administration la Compagnie n'avait pas accepté de prendre l'engagement ferme d'améliorer la situation pécuniaire des agents qui ont quitté son service ».

Plus loin, il est dit « que la Compagnie a toutefois déclaré qu'elle était disposée, si la concession du réseau corse lui était accordée, à accueillir, aussi favorablement que le permettrait sa situation financière, les demandes de secours qui lui seraient présentées par les anciens agents retraités (dans les conditions insuffisantes que nous disons), lorsque la situation de ces agents serait particulièrement digne d'intérêt ».

Nous avons insisté de nouveau auprès de la Compagnie et avons pu obtenir d'elle qu'elle prenne *l'engagement* d'accorder une indemnité de trois mois de traitement, à tout agent entré au service avant le 1er janvier 1895 et quittant par conséquent la Compagnie avec une retraite incomplète. Nous joignons à ce rapport, la lettre de la Compagnie acceptant cette obligation, qui représentera une dépense d'environ 40.000 francs.

(*A suivre*).

Au 3e Tirailleurs algériens

La *France Militaire* reçoit la communication d'un ordre du 3e tirailleurs algériens qui, avant son départ, a été lu au bataillon de ce régiment qui a récemment quitté Bône pour le Maroc.

Nous insérons ce document avec d'autant plus de plaisir qu'il intéresse une famille qui fait honneur à l'armée et qui jouit en Corse de l'estime générale.

Le colonel vient de recevoir la photographie du sous-lieutenant Rondinelli, porte-drapeau du 3e tirailleurs à la bataille de Frœschwiller, aujourd'hui sous-intendant militaire du cadre auxiliaire à l'Ile-Rousse.

170 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIII

Mme CÉSARINE

Lorsqu'il s'était séparé de son indigne femme et qu'il avait compris que l'enfant qu'il adorait sans la connaître était décidément perdue, pour jamais peut-être, dans l'immense océan parisien, il avait pris un courageux parti. Résistant à profit les dispositions d'artiste amateur grâce auxquelles il avait maintes fois trompé ses ennuis de jadis, il était bravement entré chez un de nos premiers ciseleurs où, à force de labeur et d'application, il n'avait pas tardé à devenir un ouvrier de premier ordre.

Non seulement cette profession nouvelle lui permettait de gagner honorablement sa vie, ce qui n'était pas à dédaigner puisqu'il n'avait, pour ainsi dire, plus aucune fortune, mais la jeune père se disait qu'en vivant dans ce milieu de travailleurs, il aurait vraisemblablement plus de chances de retrouver un jour les traces d'Yvonne, puisque celle qui l'avait enlevée en sauvant sa mère du danger qui la menaçait était une ouvrière parisienne et faisait elle-même partie de cette laborieuse population parmi laquelle il allait prendre place. Pendant bien des années, toutes ses recherches étaient cependant restées vaines. L'énigme persistait et les ténèbres, au contraire, semblaient devenir plus épaisses à mesure que le temps s'écoulait. Cependant, Philippe, tout comme Pierre de Rouvry, ne voulait pas désespérer. Après chaque déception, il redoublait de ténacité et se lançait plus ardemment encore sur une nouvelle piste. La résolution qu'il avait prise de disparaître aux yeux de tous, et de cacher sa nouvelle existence même à ses amis les plus chers lui avait cruellement coûté. Son cœur s'était surtout brisé en pensant qu'il ne reverrait plus Clotilde ; mais le devoir lui imposait cette séparation. Il ne reverrait la duchesse que le jour où il pourrait lui ramener sa fille. S'il n'y réussissait pas, Mme de Rouvry ne saurait jamais ce qu'il était devenu !

Au bout de quelques années, un événement imprévu survint dans sa vie. La prétendu Gilbert, qui n'avait plus gardé de rapports qu'avec son notaire de Bretagne, sur la discrétion duquel il savait pouvoir absolument compter, reçut une lettre de l'honorable tabellion où celui-ci annonçait à son client la mort d'un oncle maternel qui l'avait institué son légataire universel. Philippe de Langeville héritait, en valeurs et en terres, d'une somme qui dépassait deux millions. Il ne tenait qu'à lui de faire une rentrée brillante dans cette société d'où il s'était volontairement exilé. Il ne le voulut pas, continuant sa recherche infatigable, et poursuivant son acharné labeur, tout comme s'il n'était pas riche. Son seul luxe consista à dépenser plus de temps et plus d'argent à ses investigations. C'est alors qu'il se décida à envoyer périodiquement à Clotilde les billets anonymes et mystérieux dont nous avons parlé.

Avec une persévérance qui ne se démentit jamais, il explorait les quartiers pauvres, changeant lui-même de logis presque de mois en mois, quand il avait battu sous toutes leurs faces les rues qui avoisinaient sa demeure, vivant de l'existence humble et robuste des travailleurs qu'il coudoyait à chaque heure. Clotilde, dans les quelques paroles qu'ils avaient échangées, lui avait appris que la femme qui avait emporté avec elle Yvonne était couturière. Ce fut donc surtout parmi les jeunes filles exerçant cette profession que s'orienta le faux ciseleur. C'est pour cette raison que nous l'avons vu aux Tuileries, contemplant avec opiniâtreté les midinettes, dont plusieurs l'intéressaient vivement et, en première ligne parmi elles, Suzanne et Gabrielle. La jeune charmeuse d'oiseaux surtout l'attirait particulièrement. Très discrètement, il l'avait suivie et avait vu qu'elle rentrait régulièrement rue du Temple, accompagnée de Gabrielle et d'une autre jeune fille.

Avec sa circonspection ordinaire, il s'était enquis. Et voilà pourquoi, certain soir d'été, M. de Langeville avait pu intervenir pour sauver Gaston Tracy lorsque le beau Julot, sous l'empire de l'alcool qui enflammait son cerveau, s'était rué, le couteau à la main, sur le fiacre de Suzanne, après l'exquise journée passée à la campagne par les deux amoureux. Quelques jours s'étaient passés, et Philippe n'avait plus revu la jeune fille qui exerçait sur lui une si puissante attraction. Dans l'espoir de surprendre un mot qui pût le renseigner, il devint assidument les compagnes ordinaires de l'ouvrière, qui jasaient avec leur liberté habituelle, et il lui avait semblé entendre parler d'un mariage prochain. Cette nouvelle ne le surprit guère, puisqu'il avait vu les deux amoureux. Sur ces entrefaites, Gabrielle disparut à son tour, et le désarroi de Philippe fut à son comble. Mais, à force de se répéter que ces jeunes filles avaient leurs parents, et que rien en elles, sinon leur âge pareil à celui d'Yvonne, ne les rapprochait de celle qu'il cherchait, il parvint à réagir. En même temps qu'il se livrait, dans le monde des travailleurs, à ses minutieuses recherches, Langeville, la mort dans l'âme, s'était dit que la malheureuse qu'il poursuivait avait pu trébucher sur la route ardue qu'elle suivait. Il s'était mis alors à surveiller les gouffres ténébreux du vice. Il avait ainsi constaté combien la démarche d'aujourd'hui suit prendre de moyens différents, de formes multiples, diverses, et de préceptes inhibitoires variés.

Depuis longtemps, il était fixé sur les agissements de Mme Césarine, et il était resté plus d'une fois stupéfait devant l'habileté de la maîtresse à passer entre les mailles des filets policiers. Il avait aisément obtenu une entrée à ces petites soirées mystérieuses, dont Césarine se cherchait qu'à augmenter la clientèle, et il n'avait pas tardé à reconnaître, parmi les artistes improvisés, des fillettes qu'il croyait sages, et qui l'étaient peut-être encore... Dans quelle catégorie devait-il ranger Gabrielle? Etait-ce parmi ces jolies filles au sourire engageant, au verbe hardi, à la mine élégante, aux doigts déjà scrutateurs de bagues, qui, d'ouvrières n'avaient que le titre et finissaient le véritable fond du salon de Mme Césarine?... C'est au nombre de celles-là qu'il tellait placer Rosalie et sa cousine Célestine, la mendiconde, dont notre vieille connaissance Bordenave semblait avoir définitivement conquis les bonnes grâces.

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

qui demande ma bienveillance que ce photographe soit placé dans l'album des officiers du 3e tirailleurs.

La place du portrait du valeureux officier qui a su défendre notre drapeau dans les circonstances les plus critiques, n'est pas dans un album.

Le colonel décide qu'il sera encadré et placé à la salle d'honneur, au milieu de ceux des chefs de corps. Il montrera à tous que, dans les jours les plus sombres de notre histoire, le 3e tirailleurs a le droit d'être fier de la valeur de ses officiers.

Voici l'épisode de la bataille de Frœschwiller, le 6 août 1870, où le drapeau du 3e tirailleurs a connu un réel danger :

« Au début de la bataille, le porte-drapeau Mondielli est à sa place réglementaire, à la 3e compagnie du 1er bataillon ; mais, ce bataillon s'étant porté vers Morsbronn, le drapeau passe au 1er bataillon. Tout le régiment s'engage, et les compagnies entrent en ligne successivement, au fur et à mesure de l'arrivée des renforts ennemis. Le sous-lieutenant Mondielli marche ainsi avec la 6e compagnie du 1er bataillon, qui se trouve bientôt aux prises avec les Prussiens.

» Néanmoins, la 6e compagnie, capitaine Vinsant, conserve ses positions ; mais notre droite est complètement débordée. La chaîne ennemie n'est plus qu'à une centaine de mètres ; il faut songer à la retraite. Le sous-lieutenant Mondielli fait sonner au drapeau, mais le régiment est complètement dispersé en groupes, n'ayant aucun lien entre eux et se battant chacun à l'endroit où il se trouve. La 6e compagnie se replie sur la lisière d'un bois ; le danger devenait pressant.

Les Prussiens ont vu notre étendard ; tous leurs efforts tendent à s'en emparer.

— Jurons de mourir tous ici plutôt que de laisser prendre le drapeau ! s'écrie le sous-lieutenant Mondielli.

— Personne ne prendra le drapeau, mon lieutenant ! répondent les tirailleurs.

Et ils le dégagent par une charge à la baïonnette.

Cependant, le nombre des Prussiens augmente toujours ; ils avancent avec assurance, sûrs du succès ; partout nous devons leur céder le terrain ; les 50 ou 60 hommes groupés autour du drapeau vont être enveloppés...

A ce moment, arrive heureusement le capitaine Delahogue, avec les débris du 3e bataillon. Le sous-lieutenant Mondielli court à lui et le conjure de sauver le drapeau. Le capitaine Delahogue, grâce à son sang-froid, maintient l'ennemi et se retire lentement. Les officiers et les sous-officiers présents forment eux-mêmes la garde du drapeau. Le groupe arrive à Reichshoffen, où il retrouve le gros du régiment. Notre drapeau est sauvé.

Le drapeau du 3e tirailleurs fut brûlé à Sedan, après que les officiers présents se furent partagés ses lambeaux. Les Prussiens n'en eurent pas, et aucun trophée provenant du 3e tirailleurs n'orne leurs musées.

Le sous-lieutenant Mondielli, qui par sa brillante conduite nous a évité cette honte, a droit à la reconnaissance du 3e tirailleurs.

Cet ordre sera lu dans les compagnies en présence des officiers. Il sera traduit en arabe aux tirailleurs.

Bône, le 23 mars 1911.

Le Colonel commandant le 3e tirailleurs,
THÉNAULT.

UN OURAGAN

Lundi matin, vers huit heures, un épouvantable ouragan s'est abattu sur Bastia et les environs. La pluie tombait à verse, la grêle se mêlait aussi de la partie et causait des dommages considérables dans toute la région. Pendant plus d'une demi-heure la circulation en ville a été complètement interrompue, plusieurs rues étaient transformées en ruisseaux, quelques magasins placés en contre-bas ont été inondés.

Dans les environs, les dégâts sont considérables ; les nouvelles qui nous parviennent sont fort inquiétantes. Sur plusieurs points les récoltes de légumes sont perdues, les vergers et les vignobles, déjà sérieusement éprouvés par la dernière bourrasque de libeccio, ont énormément souffert. Dans certains villages, ce sera la misère, car la mauvaise année qui s'annonce succède à une année où tout a manqué.

Nous espérons que M. le Sous-Préfet aura déjà porté ces faits à la connaissance de M. le Préfet qui jugera s'il n'y a pas lieu de les soumettre au Conseil général, afin que l'assemblée départementale intervienne pour que les populations sinistrées soient secourues.

Voici les nouvelles qui nous sont parvenues de l'intérieur :

A Porri

Aujourd'hui 1er mai, vers neuf heures du matin, une violente tempête de pluie, mêlée de grêle, s'est abattue sur le territoire de la commune de Porri, occasionnant de fortes pertes aux cultivateurs éplorés.

La foudre est tombée sur la vieille caserne de gendarmerie (maison appartenant aux frères Vittori et habitée en partie par l'instituteur communal et par le négociant Vittori Charles) parcourant diverses pièces de la maison et dévastant tout sur son passage. Les dégâts sont assez considérables. Aucun accident de personnes à déplorer heureusement.

Nous espérons que les pouvoirs publics se feront un devoir de venir en aide aux personnes éprouvées par cette malencontreuse intempérie. — A. C.

A Pietracorbara

Le 1er mai, la foudre a fort endommagé la maison Giorgi et renversé cinq personnes.

Toute la population s'est très bien comportée, et tous nos regrets vont aux sinistrés.

A San Nicolao

Ce matin, 1er mai, à 11 heures, un violent ouragan accompagné de pluie, de grêle, d'éclairs et de tonnerres, s'est déchaîné sur la commune de San Nicolao-di-Moriani.

La foudre est venue éclater contre la maison de M. Pierantoni Dot-Félix, y causant des dégâts considérables.

La fluide électrique a parcouru les appartements brisant des fenêtres, des portes, des meubles, lézardant les murailles, et compromettant ainsi la stabilité de la bâtisse elle-même.

Retirée dans une chambre où la décharge ne s'est que faiblement produite, la famille Pierantoni a pu miraculeusement échapper à une grande catastrophe.

Nous la prions d'agréer nos sincères félicitations, et nous voulons bien espérer qu'on saura la dédommager, en partie du moins, des pertes qu'elle a éprouvées.

LETTRE OUVERTE
à M. le Vice-Recteur

Les soussignés Nicolas Grimaldi, Antoine Gallinelli, Georges Grimaldi, Pierre Giacomoni, Jules Colombani, David Gudicelli, André Parlanti, Jean-Félix Frasseti, Jean-Mathieu Gredinelli, Virgile Colombani, Casimir Pierre-François, Gudicelli François, conseiller général, maire et conseillers municipaux de la commune d'Olmi-Cappella, ont l'honneur de signaler à M. le Vice-Recteur de la Corse la situation scolaire de la dite commune.

Depuis près d'un an les classes sont fermées ; cet état — la municipalité n'a rien négligé pour donner satisfaction à MM. les Instituteurs qui auraient pu se montrer plus conciliants — a été toléré jusqu'ici sous prétexte de réparations urgentes.

Ces réparations viennent d'être complètement et utilement exécutées depuis bientôt deux mois ; un architecte qualifié a approuvé les travaux accomplis ; M. l'Inspecteur primaire lui-même en a été satisfait et cette satisfaction s'est manifestée à l'instant même, puisqu'on a ordonné l'ouverture immédiate de l'école des filles. Et si les garçons n'ont pas bénéficié de la même faveur à ce moment là, c'est tout simplement parce que MM. les Instituteurs étaient absents et qu'il leur fallait un délai pour rejoindre leur poste. Aujourd'hui tout le temps n'est écoulé, et les cours des écoles des garçons demeurent supprimés. Cette anomalie ne s'explique pas : le même immeuble abrite garçons et filles, et l'on se demande le motif de cet ostracisme.

Inquiets et attristés, les soussignés protestent vivement contre cette situation injustifiée et attendent justice de M. le Vice-Recteur.

Suivent les signatures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 avril.

Les nouvelles du Maroc, plus mauvaises aujourd'hui, exercent une influence déprimante sur la Bourse. Comme de raison, ce sont les Fonds d'Etats qui en supportent les conséquences. Notre Rente est plus faible à 95.75. L'Extérieure recule à 97 frs. La Turc abandonne une légère fraction à 92.90 et le Portugais à 66.45. Les Emprunts Russes sont calmes.

Le compartiment des Banques est toujours très ferme. La Société Générale se consolide à 774 ; on bid-on an 3/ mars fait ressortir au total des opérations sociales un accroissement d'environ 15 millions ; les bénéfices nets du mois atteignent francs : 1.349 682.12. Comptoir National d'Escompte 923 ; en mars, les opérations sociales se sont accrues de près de 6 millions.

On négocie le Suez à 3.490. Les valeurs de traction sont indécises. Industrielles et Métallurgiques Russes diversement traitées. Les titres cuprifères s'alourdissent : Rio 4.700.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville Saint-Denis s'avance à 430 frs. En Banque, l'Anglo French Mercantile reprend à 23.

Les valeurs minières sont activement traitées. Nazareno y Anexas à 47.75 ; Saint-Ives Consolidated 58 frs. La Cobalt Star Mining Cy est ferme à 7.50 ; en raison des découvertes que la Cie a faites dans ses premiers travaux et des bénéfices qu'elle réalise, elle a décidé de s'outiller pour l'exploitation en profondeur et l'exploitation superficielle de ses deux autres claims.

Asia Caoutchouc se représente à 103, la Colombian Iodia Rubber à 61.

Chemins Français calmes. L'assemblée ordinaire des actionnaires de Paris-Lyon-Méditerranée a approuvé hier les comptes de l'exercice 1910 et fixé le dividende à 56 frs par action de capital et 36 par action de jouissance.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CANARI. — Nous apprenons avec un réel plaisir que M. Marcantetti François, commis d'administration de l'inscription maritime à Bastia, vient d'être promu à la 1re classe. Ses nombreux amis ont applaudi à sa promotion.

Nous y voyons la juste récompense des éminents services rendus par ce brillant et loyal serviteur et nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations. — F. A.

OMESSA. — Samedi dernier, M. Louis Adriani, le sympathique député de Corte, accompagné de M. Giannettini, avocat, conseiller général de Morosaglia, est arrivé à Omessa.

Reçu par le parti républicain tout entier, le vaillant député de Corte a exprimé toute sa satisfaction de se trouver au milieu d'une population amie.

A l'apéritif qui lui a été offert au « Café du Progrès » des toasts ont été prononcés par MM. le commandant Sartini, Joseph-Antoine Taddei, publiciste, et le capitaine Marchioni.

M. Battista Luciani, ayant pris le dernier la parole, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Député,

Je m'associe de tout cœur aux paroles que viennent de prononcer MM. le commandant Sartini, Taddei, votre très distingué secrétaire, et le capitaine Marchioni.

A mon tour, permettez-moi de vous redire combien nous sommes heureux de vous voir au milieu de nous, car, en même temps que vous accomplissez ici un pieux devoir, vous nous apportez l'assurance que la question Corse sera bientôt résolue et qu'enfin nous verrons s'ouvrir l'ère des réalisations.

Nous avons aussi confiance dans quelques autres de nos représentants, mais, n'est-il pas vrai que vous figurez toujours au premier rang dans la presse insulaire, n'est-il pas vrai que nous vous devons la fin d'une politique de coteries et de basses intrigues ?

M. le Député, la Corse fonde en vous les meilleures espérances, et c'est de Corte, la ville aux stances glorieuses, du cœur de la belle Cyrnos que partira le souffle bienfaisant, le souffle réparateur.

L'autre jour, au congrès de la Fédération des Syndicats d'initiative, vous avez relevé d'une façon magistrale les sous-entendus politiques, qui n'avaient d'autre signification que de découvrir le siège de Corte.

La Corse entière a réprouvé ces actes de basse hostilité et vous-même les avez flétris du haut de la tribune.

Le canton d'Omessa, M. le Député, s'aperçoit qu'il a été leurré. Il s'aperçoit que les promesses de nos défunts représentants ont été plus que vaines. Elles ont été stériles. Et demain, en voyant l'accomplissement de votre programme économique et social, il criera avec nous :

Vive M. Adriani ! Vive Omessa ! Vive la Corse !

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 9 6 à midi 17 + à 6 heures du soir + 15 Maxima + 19 4. Minima + 6 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, S.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quoos nuages.

L'après-midi, id.

Au départ

Mme et M. Fernand David, député de la Haute-Savoie ; M. Carrier, inspecteur général des Améliorations agricoles au ministère de l'Agriculture, sont partis hier matin par le paquebot de Livourne.

Sur la Corse

Pris dans les Nouvelles à la main du Masque de Fer, dans le *Figaro* :

— Les Corses se plaignent d'être réduits à la plus stricte situation.

— Cela n'a empêché personne de devenir empereur !

— Que va faire le gouvernement pour cette île déshéritée.

— M. Monis a une idée : il va proposer à la Corse de la délimiter !...

Le monument du colonel Moll

Le Conseil général de la Charente Inférieure, présidé par M. Combes, ancien président du Conseil, a rejeté une demande de subvention pour l'érection d'un monument au colonel Moll, à Vitry-le-François.

La contrainte nous aurait étonné.

Erratum

Dans l'avis de décès de M. Nicolas Peretti, il a été omis les familles Vittori de Nice.

Avis

M. Negroni François-Vital, à Calacuccia, a l'honneur d'informer MM. les touristes et autres voyageurs devant exercuscionner dans les environs du lac de Nino, Col de Verggio, etc., ou devant se rendre à Evisa, Piana, Ota-gno-les-bains, Francardo, Corte, etc., trouveront des montures et des cabriolets façon anglaise, en suffisance et à des prix très réduits.

M. Negroni met également à la disposition des excursionnistes des guides très expérimentés et à même de pouvoir donner les renseignements les plus utiles et les plus intéressants.

A vendre

Deux juments poulinières et un poulain.

S'adresser à M. Pierre Marchetti, à Tega.

Avis

M. Querci Jean, demeurant à Santo-Pietro-di-Tenda, porte à la connaissance des intéressés qu'il tient à leur disposition, un âne de 5 ans, taille 1m 44, pour la saillie des juments et des ânesses.

Vins de propriétaire

Très renommés, garantis naturels, pris par quantités. Récoltes 1908, 1909 et 1910.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Fabre Constant-Pascal. — Stefani Thérèse.

Décès.

Torre Charles-Augustin, 2 ans, de Bastia.

Buzzari Philippe, maçon, 70 ans, de Bastia.

Circoli Jean-Joseph, retraité, 97 ans, de St-Laurent.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE SAINTE CROIX. — La fête du T. S. Crucifix des Miracles sera célébrée avec la plus grande solennité, dans cet oratoire, mercredi 3 mai.

Le jour de la Fête : Messes à partir de 5 heures, Grand'Messe à 11 heures, Messe de midi.

Le soir : Vêpres solennelles à 4 heures, Bénédiction et baisement de la Sainte Relique à 7 heures et demie précises.

AJACCIO
Conseil Général
Séance du 2 Mai

Présidence de M. A. GAVINI

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Charles Pitti-Ferrandi, conseiller général de Pietra-di-Verde, remplit les fonctions de secrétaire.

M. Buellet, préfet de la Corse, assiste à la séance.

L'appel nominal

Quarante-six conseillers généraux répondent à l'appel de leur nom.

Sont présents :

MM. Dominique Pugliesi-Conti, Gistucci, Mariaggi, Toto Versini, Italiani, Emile Pinelli, Tiburce Cuneo d'Ornano, Leonetti, docteur Dragacci, Sébastien de Carafa, Auguste Gaudin, Barthélemy Morati, Antoine Gavini, Achille Bagnoli, Alexandre Grassi, Franceschi, docteur Alessandrini, Vicomte Sebastiani, docteur Franchetti, Vicomte Piazza Alessandrini, Gaston Fantauzzi, Hyacinthe Cagninacci, Louis Battesti, J. P. Gavini, Antoine Fabiani, Adolphe Landry, Jean Saivini, Nicolas Grimaldi, Antoine Lorenzi, docteur Giudicelli, Henri Pierangeli, Paul Giannettini, Giamarchi, docteur Amaniotti, Charles Pitti-Ferrandi, docteur Moracchini, Bereni, J. B. Battesti, docteur Roccaserra, Tom Balisoni, docteur Balesi, Jacques Orsatti, Leccia.

La réintégration des cheminots

M. Gistucci dépose un vœu tendant à la réintégration des cheminots révoqués à la suite de la dernière grève.

MM. Pugliesi-Conti et Giannettini s'associent au vœu de M. Gistucci, qui est renvoyé à la commission.

La commission départementale

M. Toto Balisoni, conseiller général d'Omessa, est élu à l'unanimité membre de Commission départementale.

La Compagnie Fraissinet

La proposition Colin

M. Auguste Gaudin, conseiller général du canton de Terravecchia, demande au Conseil de s'associer au projet de loi, déposé par M. Colin, député d'Alger, et trois cents de ses collègues, et relatif aux connaissements maritimes, dont certaines clauses sont tout simplement draconiennes.

Le distingué Maire de Bastia profite de l'occasion pour faire le procès de la Compagnie Fraissinet qui continue à assurer les services maritimes postaux de la Corse d'une façon grotesque, grâce à la complaisance des pouvoirs publics.

La Compagnie Fraissinet, dit-il, est une des principales plaies de la Corse ; par son fret très élevé, elle empêche l'exportation des produits Corses, et arrête ainsi le relèvement économique de notre île abandonnée.

Motion de Carafa

M. Sébastien de Carafa, conseiller général du canton de Terranova, développe sa motion.

Il expose comment un Compagnie de navigation peut s'arroger le droit de désigner arbitrairement le tribunal compétent pour trancher les difficultés entre elle et les voyageurs ou chargeurs, sous prétexte qu'elle a élu domicile au siège de ce tribunal.

L'orateur rappelle l'affaire Franchi dans laquelle le tribunal choisi par la Compagnie Fraissinet était celui de Lyon.

Il dit que cette Compagnie emploie volontiers ce subterfuge pour mettre les plaideurs dans l'impossibilité matérielle d'ester en justice.

« Demain, s'écrie M. de Carafa, la Compagnie Fraissinet pourra élire domicile à Dunkerque, à Djibouti, sur les bords de la mer Rouge, à Pepeete, dans l'Océan Indien, afin de se mettre à l'abri des poursuites en justice.

L'éloquent conseiller de Bastia demande au Conseil général de s'associer énergiquement à la proposition déposée à la Chambre par M. Colin, député de l'Algérie, afin d'exiger le respect absolu des dispositions de l'article 420 du Code de procédure Civile, et de l'article 1382 du Code Civil relatifs à la responsabilité des Compagnies de navigation.

Ce vœu est renvoyé à la Commission des Vœux et Pétitions.

Tramway électrique de Bastia à Erbalunga

M. Auguste Gaudin dépose ensuite son rapport, au nom de la Commission des finances, sur le tramway électrique de Bastia à Erbalunga.

Les Prisons de Bastia

M. Gaudin dépose également le rapport relatif à la construction d'une maison d'arrêt à Bastia.

Vœux divers

Divers vœux sont présentés par MM. Antoine Fabiani, Alexandre Grassi et Gaston Fantauzzi.

Nos Soldats au Maroc

M. Jacques Orsatti, conseiller général de Sainte-Lucie-de-Tallano, propose de voter un ordre du jour de félicitations à nos troupes du Maroc.

M. le Préfet s'associe en termes éloquents au vœu exprimé par M. Jacques Orsatti.

Ce vœu est adopté par acclamations.

VŒUX LANDRY

M. Adolphe Landry dépose enfin un vœu protestant contre le projet de loi de M. Caillaux qui veut faire supporter au contribuables le montant des côtes irrecouvrables qui sont imputées jusqu'à ce jour à l'Etat.

Vœu Cagninacci

M. Hyacinthe Cagninacci, conseiller général de San-Martino-di-Lota, dépose un vœu demandant que la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes, soit strictement appliquée en Corse.

M. Pugliesi-Conti

le sympathique conseiller général d'Ajaccio, soutient la même thèse que M. Cagninacci.

Il demande en outre la création en Corse d'un laboratoire d'analyses, afin de faciliter les poursuites contre les fraudeurs.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin à 10 heures.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00239

Conseil des Ministres

Paris, 2 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Voyage Présidentiel

M. Fallières, président de la République, entretient les ministres de son voyage en Tunisie, et déclare qu'il a été enchanté de l'accueil enthousiaste, qu'il a reçu de la part des populations.

La Question du Maroc

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, donne connaissance au Conseil des télégrammes qu'il a reçus relativement à la situation au Maroc.

M. Berteaux, ministre de la Guerre, communique ensuite les nouvelles qui lui sont parvenues au sujet de notre action.

Les Retraites Ouvrières

M. Paul Boncour, ministre du Travail, rend compte au Conseil, des résultats obtenus pour l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Le 1er Mai

M. Monis, ministre de l'Intérieur, expose à ses collègues les incidents qui se sont produits pendant la journée du premier mai, et les mesures d'ordre qui avaient été prises pour empêcher toute manifestation.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

AU MAROC

La Mehalla du Commandant Brémond

Paris, 2 mai.

Au ministère des Affaires étrangères, on est encore sans nouvelles de la situation de la ville de Fez, et on n'a reçu non plus aucune communication relative à la méhalla du commandant Brémond.

La Colonne de Secours

Le Gouvernement a reçu par contre un télégramme annonçant que la colonne volante, qui se rend au secours de Fez, poursuit sa marche aussi vite que lui permettent les nombreuses difficultés qu'elle rencontre sur sa route.

Départ de Renforts

Marseille, 1 mai.

Le paquebot *Indochine* affrété pour un mois par l'Etat, a appareillé ce soir pour Casablanca, avec 1 200 officiers, sous-officiers et soldats de l'artillerie et de l'infanterie coloniales, du matériel de guerre et 173 chevaux et mulets.

De Casablanca, ce navire se rendra probablement à Dakar, pour y embarquer près de 1 800 tirailleurs sénégalais, destinés à renforcer les effectifs du corps expéditionnaire du Maroc, et il ira ensuite prendre d'autres troupes en Tunisie.

EN CHINE
ÉMEUTES SANGLANTES

Paris, 2 mai.

Des télégrammes de Pékin, annoncent que des émeutes sanglantes viennent de se produire dans des villes importantes de la Chine.

A Fatshai, les émeutiers ont mis le feu aux principaux monuments de la ville.

A Shiutung, le préfet a été assassiné.

A Samshui, le principal magistrat de la ville a été également assassiné.

COURS DE PARIS

	1er mai	2 mai
Rente 3 0/0 ancien	95.90	95.65
— de 3 0/0 amortis.	96.60	96.00
ex-coupon		

LES Retraites Ouvrières
LES BÉNÉFICIAIRES *refusent de s'assurer*

Paris, 2 mai.

Les intéressés font aux retraites ouvrières un accueil des plus froids.

On sait que la C. G. T. a vivement engagé ses adhérents à ne pas collaborer à l'application de la loi sur les retraites ouvrières, sous le prétexte qu'elle constitue à la fois une duperie et une escroquerie.

Un très grand nombre de syndicats de province ont adopté la même ligne de conduite.

Nouveau délai d'inscription

Le délai d'inscription pour le bénéfice des retraites ouvrières, qui a expiré dimanche 30 Avril, vient d'être prorogé jusqu'au 15 mai courant par décision du Ministre du Travail.

M. Paul Boncour s'est vu obligé de prendre cette décision par suite de l'indifférence générale ou d'une hostilité marquée des ouvriers, à se faire inscrire sur les listes nouvelles établies dans les mairies.

AVIS DE DÉCÈS

M. Ciccoli Ange-François, adjudant en retraite à Nice ; M. et Mme Bertoncini, née Ciccoli ; Mme et M. Ciccoli Grégoire, adjudant en retraite, et leurs enfants, à Paris ; Mme Veuve Ciccoli Marie-Dominique ; M. Ciccoli Pierre-Marie ; Mme Veuve Ciccoli Isabelle et ses enfants, à Paris ; Mme et M. Bertoncini, douanier à Marseille ; Mme et M. Bertoncini François-Antoine, facteur des postes à Piomarbo, et leurs enfants ;

Les familles M. et Mme Turietti Jean, née Vincensini, et leurs enfants ; M. et Mme Vincensini Jean-Brand ; Mme Veuve Bacciottini Françoise, née Vincensini, à Cambia, et son fils Pierre-François, caporal au 163e de ligne, à Bastia ; Mme Veuve Rose Castelli, née Vincensini, à Cambia ; Mme Veuve Paoli Thérèse, née Vincensini, et ses enfants à Pianello ; Mme Vve Pasqualini Anne-Lucie, née Vincensini, et ses enfants, à Sollicolo ; Castelli, Palmieri, Poggi ; M. et Mme Torrenti, à Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-JOSEPH CICCOLI

décédé à Bastia, à l'âge de 90 ans, et les prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 3 mai courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Place de la Fontaine Neuve, 9.

PRODUCTEURS CORSES

qui veulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*



En vente dans toutes les principales pharmacies du département.

MM. les Pharmaciens sont priés d'adresser leurs commandes à MM. Cie P. POGGIOLI et Cie, chargés de les transmettre à la Maison.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderies Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Demandez dans tous les Cafés: LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Si presque l'Amaro est par tout soudoyé
Le produit excellent qui réjouit la soif,
Il existe le rang et donne sa bile à tous,
Ne se modifie à rien 5 et cetera.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : *387 Millions*
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 23, Bd Paoli, BASTIA

ON DEMANDE des familles ouvrières avec trois filles pouvant travailler. Logement, chauffage, éclairage gratuits. Ecrire Directeur Usine de Valobre, à Entraigues, (Vaucluse).

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage aux nos tricoteuses brevetées. Travail directement avec ses clients. Cie *La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *la Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander le prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE à 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J. B. Ollagnier.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX sauvés Poudre Rabo

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La succession de l'attestation suivante ne paraît-elle pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.
... *Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal n'aggravait toujours davantage. Les du souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dupuisat je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.*
Prosper QUESNEL. 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, on trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENNIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Installation à Gaz
Jean Cini
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
puissance, rendement et consommation inférieurs

POUR PONDRE LES POULES
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
Toutes CONDITIONS D'AVICULTURE à PEMBOURET (Landes) France

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrômes, ou autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui exposent aux Hémorragies et aux Pertes presque journalières, toujours très nuisibles aux santés.
La Femme se préoccupe peu d'abord de cette inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le Fibrôme se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La misère s'installe et les pertes abondantes la forcent à s'alité pour toujours malheureusement.
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: Prenez une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. *Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Fièvres, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.*
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENITINE des DAMES. (1 fr. 25 la Boîte.)
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mie DUMONTIER, 1 place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 123 — JEUDI 4 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un autre Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MARIA ANGELINI

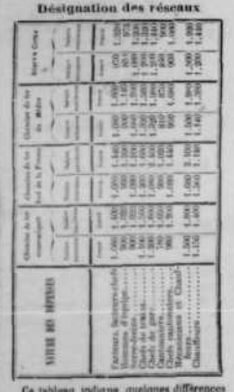
Chemins de Fer de la Corse

RAPPORT
de M. Pugliesi-Conti
DÉPUTÉ
présenté
A LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS
(SUITE).

Une autre revendication du personnel, qui nous a semblé légitime, est celle du relèvement des salaires. Notre Commission a demandé à M. le Ministre à « connaître, à titre de renseignement, les salaires maxima et minima des diverses catégories d'employés du réseau Corse, ainsi que, par comparaison, ceux des autres réseaux secondaires d'intérêt général ».

M. le Ministre nous a fourni ces renseignements dans sa lettre du 8 novembre 1909, et les voici :

Désignation des réseaux



Ce tableau indique quelques différences de traitement au désavantage du réseau corse ; d'autre part, il y a lieu de penser que les divers traitements indiqués pour les autres compagnies sont susceptibles d'être améliorés au moment du renouvellement desdits contrats.

Dans le cas actuel, nous ne devons pas perdre de vue que les conditions nouvelles sont arrêtées pour un terme de trente années. Il est juste d'entrevoir une augmentation de solde, qui permettra au personnel de se trouver dans de meilleures conditions pour subvenir aux frais toujours croissants des nécessités de l'existence.

Il convient de rappeler que plusieurs grèves ont été provoquées par l'insuffisance des salaires.

Nous avons donc cru devoir nous préoccuper d'examiner la possibilité d'une amélioration du traitement des employés.

Ceux-ci sollicitent une augmentation de traitement de 10 francs par mois pour chacun d'entre eux, soit de 120 francs par an.

La Compagnie C. F. D. occupant environ 450 employés, l'augmentation s'élèverait de 50.000 à 60.000 fr.

Or, nous ne pouvons oublier que le déficit d'exploitation des chemins de fer a été de près de 50.000 francs en 1908 et que le trafic de cette année fut le plus prospère depuis 1883, sans mettre en ligne le résultat non encore officiel de 1910, mais que des renseignements officieux nous indiquent comme assez semblable à celui de 1908.

Il ne nous a pas paru possible de penser, dans ces conditions, compromettre l'équilibre de l'exploitation, en imposant à la Compagnie une charge qui se retournerait aussi bien contre ses propres intérêts que contre ceux mêmes du personnel qui verrait péricliter l'affaire à laquelle il est attaché.

L'étude des divers moyens d'apporter une meilleure amélioration au sort des employés a conduit votre Rapporteur à vous proposer de leur réserver une certaine gratification sur les bénéfices de l'exploitation dont elle propose ainsi le partage :

50 0/0 à l'Etat ;
et 50 0/0 à la Compagnie avec charge pour celle ci de verser au personnel les trois cinquièmes des bénéfices qui lui seraient attribués.

Par suite de cette nouvelle répartition la part de l'Etat se trouverait ramenée de 75 0/0 à 50 0/0 et celle de la Compagnie de 25 0/0 à 50 0/0.

Si nous observons que l'Etat attribue, aux employés de ses réseaux, 2 0/0 de la recette brute, et que, d'autre part, le contrat actuel le libérant de toute charge et de sa dette à la Compagnie pour avances faites par celle-ci de matériel roulant et objets mobiliers antérieurement à ce jour, établit à son avantage une différence très sensible sur les conditions précédentes, nous pensons qu'il peut accepter la modification proposée.

La Compagnie, elle, renoncerait à 5 0/0 de ses bénéfices et consoliderait ainsi ses intentions bienveillantes à l'égard de son personnel.

Nous ne doutons pas, enfin, que le corps des employés du réseau Corse ne soit satisfait de ces nouvelles dispositions qui assureront, au grand bénéfice de tous les intérêts, une exploitation régulière et sans grèves.

Votre Rapporteur a l'honneur, en conséquence, de vous proposer la modification qui vient d'être exposée, et, de plus, désireux de donner au personnel les garanties les plus sûres, au sujet de la répartition des bénéfices, il propose à la Commission de demander au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que soit instituée une Commission de contrôle qui effectuera le départ des gratifications, de manière à donner aux intéressés toute satisfaction.

Il devra être stipulé, en outre, que les 3/5 des bénéfices de la Compagnie à attribuer aux employés devront leur être distribués sous forme de gratification, par parts égales, quel que soit le traitement des agents, étant entendu que les salaires actuels seront assurés contre toute diminution.

Une autre revendication du personnel était que la Compagnie, pour se mettre à l'abri d'abus regrettables mais fondés qui faisaient que certains agents trouvaient trop facilement des prétextes de maladies pour se soustraire à leur service, a décidé de ne pas payer à ses employés les quatre premiers jours d'absence.

Le personnel se plaint que tous les agents, sincères ou non, sont également exposés aux rigueurs de cette décision.

La Compagnie n'a pas cru devoir la rapporter, mais nous devons toutefois prendre acte que son Directeur nous a déclaré qu'il ne lui est jamais arrivé de refuser le remboursement des quatre jours retenus à tout agent bien noté, lui en faisant la demande. La Compagnie, d'autre part, fournit gratuitement les médicaments à ses agents malades et les assure des soins d'un médecin.

Voici maintenant les conditions dans lesquelles sont traités les intérêts du département et par conséquent du public.

Nous avons rappelé au début de ce rapport que la région imposé par le traité de 1883 ne favorisait nullement le trafic et que la Compagnie avait un intérêt contraire à l'augmentation du nombre de ses trains.

La nouvelle formule qui fixe le maximum des dépenses s'est trouvée arrêtée aujourd'hui dans des conditions qui stimuleront l'activité de l'exploitation. Cette formule est à trois termes : le premier est un terme fixe, 600 fr. $\times$ L (L signifiant la longueur des lignes du réseau), le second désigne le coefficient d'exploitation convenu à 0,65 de la recette brute, le troisième ajoute à l'évaluation des premiers une prime de 0,40 par kilomètre parcouru, ce qui évidemment incite la Compagnie à donner une meilleure base à son trafic et à ne pas restreindre le service de ses trains.

Si l'on veut bien considérer que le coefficient d'exploitation est de 0,48 à 0,52 dans les grandes lignes et que dans les lignes d'intérêt local la constante est souvent fixée à 1.000 $\times$ L et le coefficient d'exploitation à 0,75 ou 0,80, on ne trouvera pas exagérée la formule acceptée par l'Etat et on approuvera l'adjonction du troisième terme qui sert à en relever la moyenne en venant encourager les efforts de la Compagnie dans l'intérêt commun.

Si donc, ainsi qu'on vient de le voir, la Compagnie comme l'Administration n'ont plus d'intérêt à voir diminuer le nombre des trains, n'étant plus tenues par les règles d'économie fixées par le traité de 1883, et se trouvent tout au contraire amenées par le contrat futur à les voir se multiplier suivant les nécessités, il est nécessaire de remarquer que le présent traité prévoit, avec un minimum de trains qui se trouve fixé par l'horaire actuel, une augmentation de ceux-ci dans des conditions précises.

C'est ainsi que le nombre des trains pourra être porté par l'Administration de deux à trois lorsque la recette kilométrique atteindra le chiffre de 3.200 francs pendant deux années consécutives sur l'une des deux lignes : Casamozza Bonifacio ou Ponte Leccia Calvi, et de trois à quatre sur l'une quelconque des trois lignes existantes lorsque la recette kilométrique atteindra 5.200 francs dans les mêmes conditions.

Il est réservé que si la recette baissait ensuite au-dessous des minima indiqués ci-dessus, pendant deux ans de suite, le nombre des trains serait ramené à sa valeur primitive et que si, au contraire, la recette brute d'une des trois lignes du réseau progressait au delà de 5.200 francs, le nombre minimum prévu ci-dessus serait augmenté d'une unité par chaque accroissement de 2.000 francs, par rapport à ce chiffre.

La vitesse des trains ne reçoit pas de modifications. Il est à remarquer cependant que la nécessité d'un train direct, sensiblement plus rapide que les trains actuels, se fait sentir.

Le voyage d'Ajaccio à Bastia (150 kilomètres) se fait aujourd'hui en sept heures.

Cela tient à diverses causes ; sans doute, la nature des lieux, et la voie elle-même qui n'est constituée que par des rails de 22 kilos ne permettent pas de grandes vitesses, mais il y a d'autres facteurs essentiellement modifiables.

Actuellement, tous les trains sont mixtes ; en dehors qu'ils sont lourds à traîner, les manœuvres en gare nécessitées par les marchandises à prendre ou à laisser, leur font perdre beaucoup de temps.

D'autre part, les machines actuelles sont de peu de force, avec des roues à rayon d'un mètre, et insuffisantes pour donner plus de vitesse à nos trains.

Enfin, le nombre des arrêts pourrait être réduit s'il était créé un train direct.

Le traité actuel prévoit l'achat de huit nouvelles locomotives. Ces machines, dont deux exemplaires sont depuis 1905 au service de la Compagnie, sont sensiblement plus puissantes que les machines en usage aujourd'hui.

Elles sont du type compound à châssis articulés, système Mallet.

Nous émettons le vœu que soit décidé, au plus tôt, la mise en marche d'un train direct sur la ligne d'Ajaccio à Bastia, ce train ne devant transporter, en sus des voyageurs, que des colis postaux et des colis ne dépassant pas 50 kilos.

A ces trains directs devront être attelées les nouvelles machines qui permettront de gravir les côtes presque aussi vite qu'on les descend actuellement, ce qui ne saurait manquer la sécurité des voyageurs.

(*A suivre*).

Les Mouvements Judiciaires

Les deux derniers mouvements judiciaires, intéressant le ressort de la Corse ont été bien accueillis par nos populations, parce qu'ils ont été faits dans des conditions normales d'hiérarchie et parce qu'ils comprennent des magistrats dont l'avancement est justifié par les mérites et les services.

Nous avons déjà dit de M. Mancini tout le bien que nous en pensions lors de sa nomination.

Quant à M. l'avocat général Poinsier, nous laissons volontiers la pa

171 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIII

Mme Césarine

Depuis que Léocadie, richement protégée, s'était élancée à toute vapeur sur la route glissante de la galanterie, Arthur ne quittait plus sa dernière conquête, qui portait avec une élégante désinvolture une toilette certainement inconnue à Jenny l'Ouvrière, et dont les oreilles nacrées étaient ornées de perles. Le prudent Barbizon, qui chaussait ses maîtresses dans les ateliers pour qu'elles lui coûtassent moins cher, avait-il donc dérogé à ses habitudes d'économie ? C'est ce qu'il se demandait parfois avec anxiété aux heures où l'homme descend en lui même et s'interroge, surtout en voyant ses prévisions budgétaires se noircir, depuis cette pourrelle liaison, par un inquiétant défloit. Mais on sait dit que les yeux noirs de Césarine l'avaient ensorcelé.

Pour la première fois de sa vie, il se sentait dominé, tenu en laisse par ces mains mignonnes, et il se plaint avec résignation à tous les caprices de la chère enfant qui, après tout, se disait-il comme consolation, avait eu moins le mérite de rester une petite ouvrière. La veille, elle lui avait signalé, toujours par un motif de prudente économie, qu'elle désirait vivement avoir un train de maison un peu plus confortable dans l'appartement que le coulissier lui avait loué. Elle avait d'abord l'intention de prendre une cuisinière ; cela éviterait à son petit homme les dépenses exagérées qu'il était obligé de faire chaque jour pour la mener dîner ou souper dans les établissements publics. Bardinois avait présenté quelques objections, mais devant un regard lui-doyant de la douce enfant, il s'était incliné et l'avait au contraire complimentée sur sa prévoyante initiative.

Cependant, dans le salon de Mme Césarine, les bocs de champagne frappé circulaient sans interruption. Gabrielle, très entourée par ses anciennes compagnes, se demandait quelle heure il était. Plusieurs fois elle avait voulu interroger la maîtresse de maison. Celle-ci, un doigt sur les lèvres, lui avait, de loin, fait signe de ne pas s'inquiéter. Peu à peu, la jeune fille se sentait saisie d'une sorte de vertige. Elle perdait la notion des choses, ne voyait, n'entendait presque plus rien, ne répondait pour ainsi dire plus quand on lui adressait la parole.

A deux reprises, Philippe s'était approché d'elle avec le désir évident de lui parler et d'essayer de savoir ce qui l'avait amenée dans cet étrange endroit. Puis, il s'était retiré, se contentant de surveiller de loin la jeune fille. Celle-ci n'avait, d'ailleurs, pas jeté les yeux sur le prétendu ciseleur dont la physionomie n'aurait éveillé en elle que de très vagues souvenirs. Onze heures sonnaient lorsqu'un valet entra et vint parler bas à la maîtresse du logis. Toujours souriante, Césarine s'approcha de la protégée de Sidonie, et lui dit à mi-voix :

— Suivez-moi sans précipitation, ma chère enfant, de manière à ne pas attirer l'attention.

La jeune fille parut se réveiller en sursaut. Elle laissa Césarine s'éloigner doucement, puis elle franchit, à son tour, le seuil du salon. La propriétaire du bar du « Sarrabée » l'attendait dans l'antichambre.

— Je dois vous avertir, déclara-t-elle doucereusement, que ce n'est pas votre mère qui est là...

Gabrielle eut un mouvement de recul.

— Mais, continua Césarine, c'est quelqu'un qui vient de sa part... Vous pouvez avoir toute confiance !

Elle ouvrit une porte, longea un couloir et, faisant entrer la jeune fille dans un boudoir éclairé par une lampe dont l'abat-jour projetait plus d'ombre que de lumière :

— Cette personne va venir tout de suite, dit Césarine... Je vais la prévenir.

Elle sortit discrètement, et Gabrielle resta seule. Une angoisse dont elle ne se rendait pas compte lui montait le cœur ; elle éprouvait comme la vague sensation d'un danger. Pourquoi ne s'était-elle pas enfuie de cette maison dès la minute où on lui avait dit que ce n'était pas sa mère qu'elle allait voir ?... Le bruit d'une porte qui se refermait doucement dans un des coins obscurs de la pièce lui fit tourner la tête.

— Eh bien ! mon enfant, dit une voix presque joviale... Il faut donc venir jusqu'ici pour nous retrouver ?

Un homme venait d'entrer dont Gabrielle entrevit confusément la silhouette. Il était en habit et en cravate blanche et portait des favoris poivre et sel, soigneusement face rougeaude que la jeune ouvrière distingua mal. Doucement, il s'approcha et s'empara délibérément de la main de la jeune fille. Celle-ci jeta un cri étouffé. Maintenant, elle comprenait. L'étrange mystère qui l'entourait se dissipait brusquement. Elle était tombée dans un guet-apens. Cependant, l'homme se montrait plus pressant, il prononçait des phrases douceureuses et tendres qui emplirent Gabrielle de honte et d'effroi. Puis, comme il s'approchait de plus en plus, d'un geste vigoureux et décidé, elle repoussa l'agresseur. Celui-ci continuait ses protestations enflammées. Maintenant, il faisait des promesses, des serments ; il évoquait aux yeux de la jeune fille tout un avenir de luxe, de richesse et de prétendu bonheur. L'horreur de Gabrielle n'en devenait que plus intense. Elle voulait crier, appeler à son secours... La voix s'étranglait dans sa gorge et semblait ne pouvoir percer ces murs tapissés d'étoffe, ces portes recouvertes de lourdes tentures.

— Misérable !... bégaya-t-elle affolée... Ah ! je vous, je vous partir !

Des yeux, elle cherchait vainement une sonnette ; elle n'en distinguait pas dans la chambre... Pourtant, l'homme ne se lassait pas. Il avait seulement changé de tactique ; ses discours n'étaient plus les mêmes. Il assurait avec cynisme à sa victime qu'elle ferait mieux de se résigner, puisque son sort était fatal... Un peu plus tôt, un peu plus tard, n'accomplirait-elle pas à sa suite ce qu'elle lui refusait en sur avec tant d'opiniâtreté ?... Pour elle, les circonstances alors ne seraient certainement plus aussi favorables, et elle se repentirait amèrement d'avoir méconnu les intentions d'un adorateur fidèle et passionné qui voulait faire d'elle la plus heureuse des femmes. Puis, comme elle le repoussait toujours, à bout d'arguments, il devenait brutal ; il lui meurtrissait les poignets, lui serrait les bras entre ses doigts impatients. De plus en plus épouvantée, elle continuait à lutter avec énergie. Mais elle sentait peu à peu ses forces s'épuiser.

(*A suivre*).

role à nos confrères du département de Constantine.

Voici en quels termes flatteurs ils ont annoncé sa nomination à la Cour de Bastia:

Il y a, dans la langue grecque, un verbe qui signifie tout à la fois rire et pleurer. Ce verbe nous serait bien nécessaire pour exprimer les sentimentaux que fait éprouver la nomination de notre ami M. Poinsot, le distingué procureur de la République de Constantine, comme avocat général à la Cour d'Appel de Bastia.

Cette nomination nous est agréable, parce qu'elle constitue, pour notre ami, un avancement qui n'est que la juste récompense d'une carrière brillante, illustrée par un zèle et un dévouement infatigués en maintes circonstances.

Elle nous attriste, parce qu'elle va nous priver d'un magistrat que nous avions appris à aimer, qu'était imposé à notre sympathie par son esprit de justice, par sa haute impartialité, par son républicanisme éprouvé.

Mais notre égoïsme doit s'incliner devant des préoccupations auxquelles ne saurait se dérober notre ami. Nous ne pouvons donc que le féliciter du brillant avancement dont il vient d'être l'objet et que l'assurer de nos meilleurs vœux dans sa nouvelle résidence.

(Dépêche de Constantine).

M. Poinsot, procureur de la République à Constantine, est nommé avocat général à Bastia. Magistrat intègre et bienveillant, notre éloquent chef du Parquet, chez lequel la fermeté n'excluait jamais la bonté, M. Poinsot laissera les meilleurs souvenirs à Constantine, où l'on peut dire qu'il ne compte que des sympathies et des amitiés.

Nous félicitons M. Poinsot de son avancement, mais nous regrettons vivement son départ.

Nous espérons le voir rentrer bientôt comme avocat général à la Cour d'appel d'Alger.

(Républicain de Constantine).

M. Noël Giacometti se faisait inscrire au barreau d'Ajaccio en 1892, après avoir brillamment acquis ses diplômes de licencié et de docteur en droit. Il fut remarqué par les chefs du tribunal qui le firent nommer suppléant au même siège. Substitut à Guelma en 1899, à Tlemcen en 1901, procureur de la République à Batna en 1904, il s'était vite fait apprécier dans cet important ressort. Mais il aimait trop son pays, et il renonça à des avancements plus rapides pour diriger le parquet de Sartène, où on l'a vu à l'œuvre pendant près de cinq ans.

Les très absorbantes fonctions de substitut du procureur général ne sont ni au-dessus de son talent ni au-dessus de ses connaissances professionnelles. A la cour d'assises, il ne tardera pas à donner la mesure de sa valeur oratoire et de sa grande habitude des affaires.

Après quelques années passées au barreau de Calvi, M. Augustin Costa a été nommé juge suppléant au tribunal de Gap, en 1894, puis à Privas, substitut à Corte en 1903, et à Bastia, trois ans après.

Durant les années passées au Parquet de notre ville, nous avons pu apprécier l'homme et le magistrat, et à Corte, où il est bien connu, on a été particulièrement heureux de le voir appelé à diriger les services judiciaires de cet arrondissement.

Notre distingué concitoyen M. André Ghilini, que de très brillantes études avaient préparé à entrer dans la magistrature, a fait ses débuts, en 1901, à Bellac, comme juge suppléant chargé de l'instruction ; en 1904, il était appelé à remplir les mêmes fonctions comme suppléant rétribué à Aubusson; juge à Saint-Claude en 1906, et à Corte l'année suivante, il restre aujourd'hui dans sa ville natale, M. le procureur de la République trouvera en lui un collaborateur des plus précieux. Rompu par le service de l'instruction aux affaires du parquet, travailleur infatigable, M. Ghilini possède également une science approfondie du droit.

M. Ernest Baudel, qui le remplace à Corte, a été nommé en 1901, à ce siège, en qualité de juge suppléant rétribué. Il était inscrit au barreau de Cahors depuis une dizaine d'années et s'y était créé une belle clientèle.

M. Baudel est devenu notre compatriote par son alliance avec une famille très honorable de Corte. C'est une des raisons pour lesquelles on a applaudi à sa nomination dans tout l'arrondissement.

M. Gabrielli Etienne, nommé en 1902 substitut au siège de Thonon, était appelé à Sartene en 1903, et quelques mois après chargé de l'instruction. Il connaît bien l'arrondissement, il a donné des preuves de l'impartialité qu'il apporte dans l'examen des affaires : placé à la tête du parquet, il assurera avec toute la compétence nécessaire la marche de la justice.

M. Antoine Carlotti, inscrit au barreau d'Ajaccio depuis quelques années, était nommé suppléant et chargé de l'instruction en 1906. Il est appelé à Sartene et y arrive précédé de l'excellente réputation qu'il s'était créée dans l'arrondissement d'Ajaccio.

CORTE

La Fédération radicale-socialiste

La Fédération radicale et radicale socialiste de l'arrondissement de Corte s'est réunie le 30 avril 1911, à 2 heures de l'après-midi, dans le local habituel de ses séances.

Le citoyen Adriani prend la parole pour rendre compte de son mandat : Le député de Corte rappelle les démarches nombreuses et énergiques qu'il a faites, et le bon accueil qu'il a trouvé auprès de M. le Président du Conseil et des Ministres intéressés. Il affirme que la question du relèvement économique de la Corse est, désormais, entrée dans la période des réalisations.

Passant en revue les différents problèmes qui se posent à la vigilante activité des représentants de la Corse, le député de Corte s'étend plus particulièrement sur le régime douanier, sur l'assainissement et les chemins de fer.

Après le discours éloquent et lumineux du citoyen Adriani, la Fédération radicale-socialiste félicite chaleureusement le député de ses efforts patriotiques et l'engage à soutenir, toujours avec la plus grande fermeté, les revendications insulaires.

A l'occasion du télégramme de M. Monis annonçant à la Corse que les questions à l'ordre du jour recevront incessamment la solution désirée, la Fédération remercie le Président du Conseil des marques de haute sympathie qu'il donne à notre malheureux pays.

Et, approuvant entièrement le programme du gouvernement, invite le député Adriani à continuer l'expression d'une confiance irréductible au cabinet Monis, dont la politique a ranimé tout le pays républicain par son œuvre de défense laïque et de réformes sociales.

La Fédération radicale socialiste de l'arrondissement de Corte affirme une fois de plus son inaltérable attachement à la France, renouvelle expressément son absolue confiance au citoyen Adriani, et lève la séance aux cris de :

Vive la Corse !
Vive la France !
Vive la République démocratique et sociale !

Pour la Fédération et par ordre :
Le Président,
SIMON LUCIANI.

L'Impaludisme au Congo

Après les expérimentations de l'Amérique, les brillants résultats des produits antipaludiques de la Maison Bolieri de Milan ont pu être admirés aussi en Afrique, au Congo, où sévissent les fièvres palustres, la maladie du sommeil et d'autres terribles infections.

Les fièvres palustres, déjà assez graves dans les régions tempérées, surgissent à un tel degré d'intensité sous nos climats, que les remèdes ordinaires sont insuffisants : et pourtant, l'*Exanofèle* (pour les adultes) et l'*Exanofrima* liquide (pour les enfants), ont déjà fait leurs preuves contre ce fléau, et de belles preuves !

En effet, le docteur Grossule, médecin de 1re classe de l'Etat Indépendant du Congo, qui en a largement usé, écrivait :

« Pendant trois ans de séjour dans le district de l'Aruwimi, qui est le territoire où le paludisme règne souverain avec ses néfastes conséquences et ses complications, j'ai pu constater, au moyen de nombreuses observations, que les préparations de la Maison Bolieri de Milan sont douées d'une grande efficacité préventive et de traitement. C'est précisément grâce à l'*Exanofèle* que je n'ai pas été atteint par la maladie, ainsi que M. Rob-rio Pino, capitaine de l'armée coloniale de l'Etat indépendant du Congo, qui, depuis 32 mois, prête ses services dans le district de l'Aruwini,

» La vie de M. Pino s'écoulait toujours dans les forêts, au milieu d'immenses marais pleins de miasmes et d'insectes. Prenant sans interruption deux pilules d'*Exanofèle par jour*, il a pu se maintenir frais comme une rose au milieu des autres qui tombaient tous, qui plus qui moins, sérieusement malades. Cela, malgré les nuits passées à la belle étoile, malgré les fatigues, les intempéries et, souvent, malgré la manque de vivres. »

Un autre illustre médecin, le docteur Lovisetti, a soumis au traitement de l'*Exanofèle*, des cas d'impaludisme, rendus plus graves par une forte anémie, rebelles, récidifs au traitement de la simple quinine : sous l'action de l'*Exanofèle*, les accès fébriles ont disparu définitivement. la rate a repris son volume ordinaire, l'anémie a été vaincue, l'appétit et le bien-être général ont repara, se maintenant ensuite insultérés.

D'autres individus qui suivaient le traitement de la quinine, du fer et de l'arsénic pris séparément, ne guérirent qu'après plusieurs mois et l'on dut en renvoyer la plupart dans leur patrie, en Europe.

Le Docteur.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 mai, à 4 heures

Richard Wallace, allegro,	Salisnick.
L'Italienne à Alger, ouvert.,	Rossini.
Madone de Rubens, valse,	Klein.
Gilette de Narbonne, fant.,	Audran.
Nina, polka-marche,	Litst.

Le Chef de Musique, LAURUS.

Commission des Prisons

Séance du 6 mai 1911

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis à donner aux deux demandes de libération conditionnelle.

III. — Avis à donner sur une demande d'encellulement.

IV. — Affaires diverses.

V. — Visite de la prison.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission le présent avis tiendra lieu de convocation.

Correspondance

Castiglione, le 29 avril 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai recours à l'hospitalité de votre journal pour porter à la connaissance des autorités compétentes des abus vraiment scandaleux qui se font dans certaines communes. Dans cette que j'ai l'honneur d'habiter, j'ai nommé Castiglione, les dettes les plus criardes restent impayées ; les plus importantes affaires restent longtemps sans recevoir aucune solution. Ainsi le propriétaire de la maison d'école attend le payement de ses loyers, depuis des mois et des années et toujours vainement. Pourtant il a eu recours aux tribunaux ; il a obtenu, des juridictions autorisées, des jugements favorables. Mais, quand il a voulu les faire exécuter, on lui a dit qu'on ne pouvait saisir et vendre, exproprier enfin les biens de la commune. Et malgré qu'il ait un pressant besoin de son argent, il se voit ainsi obligé de se taire et d'attendre..... de meilleurs jours. On assure de toutes parts que le Gouvernement va rendre la Corse heureuse, notre département très riche ; espérons qu'alors les communes règleront leurs créanciers. Mais il est à souhaiter d'abord que les municipalités s'occupent plus de la gestion des affaires communales qu'à faire la politique de clans. Les solutions désirables et les règlements affectueux interviendraient de la sorte plus tôt. Ne la croyez-vous pas ?

Veuillez agréer, etc.

F.

Cour d'Assises

Liste des Jurés

devant faire le service pendant la session du 2e trimestre 1911.

JURÉS TITULAIRES

Ambiegna Antoine-Michel, employé, Ajaccio.
Bartoli Pascal, maire, Ciamannace.
Rossi Vincent, retraité, Peggio-di-Nazza.
Albertini P.-F., adjudant en retraite, Corte.
Susini J.-B., cond. des p. et ch, Cervione.
Astolfi O.-P., adj. mun., Pietra-di Verde.
Silvari Martin, propriétaire, Ucciani.
de Casari J.-B., propriétaire, Casalabriva.
Paolini P., inst. ret., Pruneli di Fiumorbo.
Simonetti Simon, propriétaire, Lento.
Vecchi Daniel, ouvrier tisserand, Portovecchio.
Pianelli A.-F., agriculteur, Olmeto.
Pianelli Paul de feu Pierre, commis de perception, Olmeto.
Mortini J. P., vérific. des douanes, Bastia.
Sisco J.-B., employé de Banque, Bastia.
Fraidori V., ouvrier cordonnier, Sartene.
Corsetti Simon, maire, Casalta.
Colonna d'Istria Laurent, Sollacaro.
Calincoli J., prop., Argiesta-Moriccio.
Giuliani, notaire, Sainte Lucie de Tallano.
Susini, ouv. agric., Pruneli-di-Fiumorbo.
Ducani Dominique, retraité, Zicavo.
Pietri A.-V., propriétaire, Sartene.
Bellagamba J.-E., retraité, Cervione
Delfini M., cond. des p. et ch., Ghisoni.
de Benedetti Bonaventure, retraité, Ota.
Saumattei A.-S., cultivateur, Cardo.
Franceschini L., propriétaire, Pigna.
Merli M., tonnelier, Ecoca-Suarella.
Mibelli Jacques Toussaint, contrôleur des douanes en retraite, Sto Pietro di Tenda.
Bernardini Germain, propriétaire, Solaro.
Cavesani F., adjoint municipal, Oletta.
Pinelli, adjoint mun., St-Pietro di-Tenda.
Persona Paulin, propriétaire, Sartene.
Biondi Archange, maire, Tarasco.
Bartoli Joseph, ouvrier menuisier, Olmeto.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Olivari Jacques-François, négociant.
Quilici F.-A., employé de Banque.
Colonna d'Istria, agent de la Cie Rubattino.
Leschi Joseph-Marie, censeur au lycée, tous de Bastia.

Syndicat Agricole de la Corse

MM. les membres de la Chambre Syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir aujourd'hui jeudi, 4 courant, à 2 heures 30 de relevée, au siège du syndicat.

Ordre du jour : Création d'un entrepôt de matériel agricole.

TENTATIVE DE MEURTRE *à LURI*

L'Instruction

Le nommé Berlingeri, cultivateur à Luri, qui, dans la journée de mardi dernier, a, au cours d'une rixe, frappé à coups de couteau M. Gregori Dominique, a été interrogé hier matin, par M. Fernand Mattei.

Dès les premiers éléments de l'information il résulte que, depuis quelque temps déjà, un différend divisait les deux susnommés au sujet d'une propriété sise aux environs d'Arena et sur laquelle les familles Berlingeri et Gregori s'attribuaient des droits.

Il y a quelques jours, le sieur Costa, berger, ayant commis une déstattation de récoltes dans la dite propriété, M. Berlingeri le signala aux gardes-champêtres de la commune qui dressèrent procès-verbal contre ce berger.

Le sieur Gregori Dominique s'empressa d'aller demander des explications à Berlingeri, dans la maison même de ce dernier, en lui contestant le droit de porter plainte au sujet de dommages causés à un champ qui ne lui appartenait pas.

Les deux antagonistes sortirent dehors pour vider leur querelle, et, c'est à ce moment qu'une rixe éclata, au cours de laquelle Berlingeri frappa Gregori Dominique de plusieurs coups de couteau à la nuque, lui occasionnant d'assez graves blessures.

Le frère de Dominique Gregori, ayant celui-ci aux prises avec Berlingeri, intervint dans la bagarre et une mêlée générale s'ensuivit, qui ne prit fin que grâce à la gendarmerie qui procéda à l'arrestation de l'auteur des coups de couteau.

Berlingeri a été écroué à la prison de Bastia.

L'enquête continue.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

La direction du Cirque informe le public Bastiais qu'à la demande générale et pour être agréable à la population Bastiaise, vient à réduit le prix des places comme suit :

GRADIN : 0,50. — BALCON : 1 fr. — RÉSERVÉES 1 fr. 50. — AVANT-SCÈNE 2 fr. — LOGES, 3 fr.

AUJOURD'HUI JEUDI
Grande Matinée à 2 h. 1/2
LES ENFANTS PAYERONT 1/2 PLACE

Tous les soirs
Grande Représentation

Bureau de location chez Poggi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin à midi 19 6 + à 6 heures du soir + 12. Maxima + 22 5. Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. 4 midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

Croix-Rouge

Aujourd'hui jeudi, 4 mai, à 3 heures, 3e Conférence par M. le Dr Ramaroni.

Tous les membres de la Croix-Rouge sont invités à assister à cette conférence, faite au siège de la société, 24, rue de l'Opéra, au 1er.

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Joseph Ciccoli, décédé dans sa quatre-vingt-seizième année.

M. Ciccoli avait fait sa carrière dans la gendarmerie et depuis près d'un demi-siècle jouissait de la pension de retraite que lui avaient valu ses longs et loyaux services. Il avait tenu à donner à ses enfants une bonne éducation, et tous occupent dans l'armée ou dans les administrations civiles de belles situations.

La plupart des retraités ont accompagné leur excellent camarade jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à MM. Ciccoli et Bertoncini toutes nos condoléances.

Appel à la charité

On nous prie d'appeler l'attention des personnes charitables sur la situation vraiment intéressante de la veuve Marie Mazzoli, qui a cinq enfants et dont la détresse est extrême.

Rue St-Erasme, 3, au dernier étage.

Soufre

Soufre Boule, sublimé pur, en balles de 50 k., de 9.50 à 10 francs, suivant quantité

La bouille Boule en Cylindres.
id. id. en sachets par caisse de 50 k. et au détail, à prix réduit.
Chez M. Mattei Aîné, place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

Madame Orsete Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir au commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A vendre

Etude d'avoué à vendre, à Calvi. S'adresser à M. Nicolas Fisch, à Calvi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00241

AJACCIO

Conseil Général

Séance du 3 Mai

SEANCE DU MATIN

Présidence de M A. GAVINI

La séance est ouverte à 10 heures.

M. J. B. Battesti, secrétaire; procède à l'appel nominal et donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté sans discussion.

La plupart des conseillers généraux répondent à l'appel de leur nom.

M. Buellet, préfet de la Corse, assiste à la séance.

Les Rapports

M. Sébastien de Caraffa donne lecture de quelques rapports de la Commission des vœux et pétitions.

M. Gaudin donne lecture de quelques rapports au nom de la Commission des finances.

Vœu Pugliesi-Conti

M. Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio, dépose un vœu demandant l'établissement d'un laboratoire d'analyses en Corse, comme suite au discours qu'il a prononcé hier à ce sujet.

Le vœu de M Pugliesi-Conti est renvoyé à la commission compétente.

La Question des Chemins de fer

Discours de M. Pugliesi-Conti

Après avoir déclaré qu'il a toute confiance dans les promesses que le Gouvernement vient de faire à la Corse, le député d'Ajaccio parle de la question des chemins de fer.

Il dit de quelle façon il a rédigé son rapport, rapport qui a adopté à la presque unanimité des membres de la Commission des Travaux Publics.

M. Pugliesi-Conti ajoute que lorsqu'il fut appelé à rédiger son rapport, il se trouvait en présence d'un projet unique, celui du Gouvernement comportant le renouvellement de la Convention à la Compagnie exploitante.

Il s'est donc efforcé d'obtenir le plus de satisfactions possible et pour le pays et pour le personnel.

Il rappelle les démarches qu'il a faites auprès de MM. Puech et Charles Dumont, ministres des Travaux publics et de la Compagnie des C. F. D., en faveur des cheminots Corses.

Cependant, quand son rapport fut déposé, d'autres projets furent proposé, entre autres celui d'une Société d'études qui a formulé une demande d'exploitation à la date du 29 mars dernier.

M. Pugliesi-Conti reconnait que la Compagnie nouvelle donnerait à la Corse, en même temps que toutes les garanties, les plus grandes satisfactions pour le personnel.

C'est pourquoi il considère que si le Gouvernement trouve que la Compagnie nouvelle, qu'il a lui-même ignoré, puisque la demande d'exploitation vient à peine de se produire, offre des garanties suffisantes, le Conseil général ne peut manquer de s'y arrêter.

Il dépose donc un vœu qui, sans trop engager l'Assemblée, fixe son attention sur l'importance de la demande nouvelle qui doit être prise en considération, à la condition absolue qu'elle ne retarde pas l'achèvement de notre réseau ferré.

M. de Caraffa demande la parole.

L'honorable conseiller général de Bastia fait observer, avec raison, que la Société nouvelle pourrait bien faire retarder l'achèvement de notre réseau ferré.

M. Pugliesi-Conti donne de nouvelles explications.

M. Gaudin se range de l'avis de M. Pugliesi Conti, à la condition que le 10 juin au plus tard, le rapport de l'une ou l'autre des deux Compagnies soit adopée par les Chambres.

M. de Caraffa revient à la tribune et s'exprime ainsi :

« Prenez garde ; on veut vous faire prendre une responsabilité trop grande, et je crains que l'achèvement de notre chemin de fer ne soit renvoyé aux calendes grecques. »

M. Landry donne à son tour quelques explications, et déclare être du même avis que son collègue M. Pugliesi-Conti.

M. Gavini, président fait la même déclaration.

M. Pugliesi-Conti

précise les termes d'une longue conversation avec M. le ministre des Travaux Publics, conversation au cours de laquelle il a été à même de se rendre compte que M. Ch. Dumont avait reçu d'autres demandes d'exploitation.

M. Gaudin revient sur la déclaration qu'il avait d'abord faite et se déclare contre le vœu de M. Pugliesi-Conti.

M. Gistucci dit que la proposition de M. Pugliesi-Conti est sérieuse ; elle demande un examen attentif. Il est donc utile de se réunir en commission plénière.

L'Assemblée en décide ainsi. La séance est suspendue.

Reprise de la séance

La séance est reprise dix minutes après.

Le Président donne lecture du vœu suivant :

Vœu de M. Pugliesi-Conti

« Le Conseil général réitère le vœu qu'il a émis dans sa séance du premier septembre 1910 au sujet des chemins de fer de la Corse.

« Il fait une démarche pressante auprès des pouvoirs publics, pour que la question des Chemins de fer insulaires reçoive la solution qui est impatiemment attendue par la population Corse ».

Le vœu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

LE CONGRÈS DE CORTE

Vœu Gistucci

M. Gistucci demande à déposer un vœu de félicitations aux diverses associations Corses qui ont créé un mouvement d'agitation, si utile au département de la Corse.

M. Balesi s'élève contre la proposition de M. Gistucci.

Le président dit que le vœu de M. Gistucci ne peut être mis aux voix.

Discours de M. Pugliesi-Conti

M. Pugliesi-Conti intervient à son tour dans le débat, et prononce un discours remarquable dans lequel après avoir déclaré que la population Corse doit avant tout rester française, il rappelle tous les efforts faits par la représentation Corse pour obtenir satisfaction.

Il s'élève contre certains procédés qui ont eu lieu le jour au Congrès de Corte, car il ne peut admettre que l'on dise aux représentants qu'ils ont à choisir entre leur devoire et leurs intérêts.

« Nos intérêts, dit en terminant, M. Pugliesi-Conti, depuis bien longtemps, nous les avons sacrifiés à notre devoir. »

M Gistucci reprend la parole et devient très violent, mais ses protestations se perdent au milieu du tumulte de l'Assemblée.

M. Gavini s'associe au nom de l'Assemblée, aux paroles prononcées par M. Pugliesi Conti, mais il ajoute que tout en restant Français, nous devons toujours crier : « Vive la Corse ! »

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 4 h.

Vœu Salvini

M. Jean Salvini, conseiller général d'Ile-Rousse, dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général, considérant que la régularité des récoltes d'olives, si importantes pour la prospérité de la Corse, ne peut être obtenue qu'autant que l'on aura organisé d'une manière méthodique la lutte contre la mouche de l'olivier.

» Que pour détruire la dite mouche les propriétaires d'oliveraies ont besoin de mélasse de sucrerie ; qu'ils éprouvent cependant les plus grandes difficultés à obtenir ce produit.

» Émet le vœu : que le Ministre de l'Agriculture invite le Directeur du Service Odiicole de Marseille à se mettre à la disposition des associations agricoles et des propriétaires corses, afin d'aider ces associations et ces propriétaires à se procurer les quantités de mélasse de sucrerie qui leur sont nécessaires.

Vœu Gistucci

M. Giannettini, au nom de la Commission des vœux et pétitions, rapporte quelques vœux.

Il s'arrête en particulier sur le vœu de M. Gistucci, au sujet de la réintégration des cheminots.

Il fait le procès des grandes compagnies qui veulent former un état dans l'Etat, il félicite le Gouvernement de l'initiative qu'il a prise, et demande que la mesure de réintégration soit appliquée aux cheminots corses qui n'ont fait que se servir d'un droit légal, le droit de grève, et qui l'ont fait sans sabotage ni violence.

Le Préfet donne quelques explications au sujet des cheminots révoqués de la Corse.

M Pierangeli, Pitti-Ferrandi, Cervetti, Piazza, Gaudin, Franceschi déposent différents rapports au nom des commissions.

Le Budget

M. Jacques Orsatti, rapporteur du budget, donne lecture du budget supplémentaire.

La prochaine session

Le Conseil général décide en outre que la prochaine session s'ouvrira le 18 septembre 1911.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain à 10 heures.

NOUVELLES DE PARIS

3 mai — 3 mai
Rentes 3 0/0 anciens . 95.85 — 95.80
4 3 0/0 amortis. . 96.00 — 96 15
ex-coupon

Le Roi de Serbie à Paris

Paris, 3 mai.

Le Gouvernement a été avisé officiellement de la visite du Roi de Serbie au Président de la République.

L'arrivée à Paris de ce Souverain est définitivement fixée au 22 mai courant.

AU MAROC

La situation s'améliore

Paris, 3 mai.

Les dernières nouvelles reçues du Maroc ne sont pas pessimistes ; elles semblent, au contraire, accuser une certaine amélioration dans la situation.

Le mouvement des troupes françaises aurait produit une grande impression sur les tribus marocaines, dont plusieurs seraient décidées à mettre bas les armes.

A CHAMBON-FEUGEROLLES

Représailles
des patrons boulonniers

Saint-Etienne, 3 mai.

Les patrons boulonniers de Chambon-Feugerolles n'ont pas cru devoir laisser impunie la fantaisie du chômage que leurs ouvriers ont voulu mettre à exécution, en l'honneur du 1er Mai.

En guise de représailles, ils ont fermé leurs usines pendant toute la journée d'hier.

SAINTES

GRAND MEETING

Saintes, 3 mai.

M. Emile Combes, sénateur de la Charente, ancien président du Conseil, présidera, dimanche prochain, un grand meeting des vignerons de la Charente, en faveur du maintien des crus Charentais.

L'AGITATION EN CHAMPAGNE

Dans l'Aube

Bar-sur-Aube, 3 mai.

A la suite des incidents qui se sont produits au cours de la manifestation de dimanche dernier, des mesures sévères ont été prises par les autorités.

La ville est occupée militairement en prévision des troubles qui pourraient survenir dimanche prochain.

Dans la Marne

Epernay, 3 mai.

Le calme le plus absolu règne dans la région

Les arrestations continuent sans provoquer de désordres

Mais les magistrats chargés de l'instruction reçoivent chaque jour de nouvelles menaces

Plusieurs lettres leur annoncent qu'ils subiront le sort des marchands de vins, et que de nouvelles émeutes éclateront, si les vigneron arrêtés sont condamnés.

La Conquête de l'air

Lindpaintner
victime d'un accident

Paris, 3 mai.

Un accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit hier soir à l'aérodrome de Bouy.

L'aviateur Lindpaintner faisait des essais sur un nouveau monoplan de son invention.

Il prit son vol sans incident, et put s'élever à une hauteur de trente mètres du sol, quand, brusquement, le moteur de son appareil cessa de fonctionner.

Lindpaintner fut précipité dans le vide, avec son appareil qui vint s'écraser sur le sol.

Fort heureusement, l'aviateur ne reçut aucune blessure, et se releva sain et sauf de sa chute.

L'appareil a été sérieusement endommagé.

LES
Gilets d'Été
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent des
Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles GRENGA A BASTIA
LANZI Frères, A AJACCIO

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culotteres.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouille non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche sept mai, mois courant, à onze heures du matin, en gare de Pietralba, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que : buffet, fauteuils, locomobile à vapeur, treuil à vapeur, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier,
Jean SALVADORI.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtaguile, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE PATRONS A L'ÉCHELLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e pages.

3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 18 francs

ABEL GOURAUD, Editeur, 2, r. du 4-Septembre

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux ne tenant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRAN

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Graines. - Farines

Légumes et Salaisons

Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

NEVEUX frères successeurs Paul Hahn

Cinque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA* modèle 1911, renommée dans le monde entier. Piles et ampoules de rechange.



En vente chez les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Exiger la marque RADIA.

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELEGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 11×15, relieurs huile vert
Son nombre de Pages : 600 (Une par Jour
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 124

VENDREDI 5 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : 1 mois en sus.

On ne reçoit pas de souscriptions anonymes.

00242

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 16 m. — Coucher, 6 h. 24 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Saint Pie V.
Fête de Demain : Saint Jean Porte Latine.

4 MAI

L'OCTROI DE BASTIA

L'affaire de l'Octroi de Bastia est définitivement réglée. Le 1er mai le personnel de la Douane a commencée à assurer ce service, pour une très longue période et peut-être pour toujours. Comme M. le Maire, nous regrettons que ce service si important ait cessé d'être exclusivement municipal. Mais il n'y avait pas à hésiter. Les procédés de certains fermiers — quoique inattaquables légalement, — avaient décidé la majorité du Conseil municipal à renoncer à la ferme, et, d'autre part, la régie présentait des inconvénients assez nombreux.

La Ville n'ayant, à peu de chose près, d'autres ressources financières que son Octroi, il devenait indispensable d'en retirer toutes les recettes possibles. Ces recettes, si nous ne nous abusons, atteindront le chiffre de 600.000 francs. Ce résultat se réalisera dans un an environ, c'est-à-dire lorsque les importantes liquidations effectuées dans le courant de décembre dernier seront épuisées. Nous comptons même que le produit de cette année sera de beaucoup supérieur à celui des années où la régie a succédé à la ferme.

L'administration de la Douane sait comme nous que les recettes annuelles dépasseront 600.000 francs, c'est pourquoi nous trouvons un peu exagéré le prélèvement qu'elle a exigé.

La redevance de 45.000 francs sur les recettes brutes jusqu'à concurrence de 320.000 est assez justifiée : mais la condition d'une remise éventuelle de 10 pour cent sur les recettes brutes dépassant 320.000 francs, ne nous le paraît pas assez.

Si nos calculs sont exacts, les recettes doivent atteindre et probablement dépasser 600.000 francs, la redevance de la Douane serait donc représentée par une somme d'environ 75.000 francs. Or, pour la justification d'une pareille fixation, il eut été bon d'indiquer dans quelles proportions l'excédent sur 320.000 francs nécessitera l'augmentation des frais de perception et de surveillance. Nous n'aurions pas été fâchés d'avoir été renseignés sur ce point par la correspondance échangée entre l'administration des Douanes et M. le Maire. 100.000 francs de frais de perception et autres sur une recette brute de 600.000 francs paraît une chose un peu exagérée.

Cette réserve faite, nous ne pouvons que louer nos édiles de la détermination prise. Elle leur assurera un budget qui permettra d'effectuer les travaux d'embellissement projetés depuis longtemps et ajournés forcément par la pénurie des ressources.

Elle permettra, en outre, d'alléger les contribuables Bastiais par la suppression de plusieurs centimes additionnels.

Chemins de Fer de la Corse

RAPPORT
de M. Pugliesi-Conti

DÉPUTÉ

(SUITE).

Au cas, où la création de trains directs nécessiterait la réduction des arrêts et qu'il serait jugé difficile de les faire fonctionner dès aujourd'hui, à cause du nombre trop faible des trains actuels, nous désirerions que le quatrième train à créer, dès que la recette kilométrique atteindra 5.200 francs, soit direct, et qu'il trouve sur les lignes de correspondance des trains offrant les mêmes avantages de rapidité que lui-même.

En examinant les divers tarifs, nous observons que celui des prix des places des voyageurs est ainsi fixé, impôt non compris :

Pour la 1re classe : 0 fr. 100 ;
— 2e — 0 075 ;
— 3e — 0 055.

Sur les grands réseaux français, les Compagnies ont dû, par application des conventions de 1883, réduire les tarifs de 1re classe de 10 0/0 et ceux de 2e classe de 20 0/0 lorsque la loi de finances du 26 janvier 1892 a supprimé la surtaxe de 10 0/0 établie sur la grande vitesse par la loi du 16 septembre 1871 ; le réseau corse a échappé à cette réduction, ce qui suscite de légitimes réclamations.

La Commission interministérielle a demandé qu'on appliquât à ce point de vue spécial la règle admise pour les réseaux d'intérêt local, qui ne supportent qu'un impôt de 3 0/0 au lieu d'un impôt de 12 0/0. L'Etat ne l'a pas accepté.

D'autre part, imposer la réduction du tarif à la Compagnie serait l'exposer à une diminution de recettes de près de 100.000 francs par an.

En l'occurrence, la résolution suivante a été convenue par la nouvelle convention : La réduction du prix des places en 2e et en 3e classe pourra être requise par l'Administration et ces prix fixés aux chiffres de 0 fr. 0675 pour la 2e classe et 0 fr. 044 pour la 3e classe, impôts non compris, lorsque la recette brute du réseau total aura atteint 5.000 francs par kilomètre pendant deux années consécutives, sous la condition que, après cet abaissement, la prime d'économie due à la Compagnie en exécution de l'article 7 sera portée de 1/3 à 2/3 de la différence entre les dépenses et la formule.

La convention qui nous est soumise ne porte pas de changement aux tarifs des marchandises.

Les tarifs généraux en vigueur sont ceux des grands réseaux français. Par voie de tarifs spéciaux se sont toutefois réalisés certains abaissements de taxe, c'est ainsi que parmi une vingtaine de tarifs modifiés nous relevons, en prenant pour base la distance de 45 kilomètres qui est la moyenne de la distance parcourue en Corse, que les cédrats payent 4 fr. 50 au lieu de 7 fr. 20, les bois de châtaignier, au lieu de 6 fr. 30, 2 fr. 75 ; les fermes 4 fr. 05 au lieu de 6 fr. 30, le charbon de bois 3 fr. 60 au lieu de 6 fr. 30.

Ces prix modifiés se trouvent d'ailleurs en rapport avec ceux pratiqués sur le P.L.M.

D'autres tarifs spéciaux existent encore, il y en a environ une vingtaine avec ceux qui viennent d'être désignés.

La Commission d'enquête extraparlementaire a pu dire avec raison que « si l'Etat doit dépenser des sommes importantes pour améliorer la situation économique de la Corse, il importait de ne pas négliger les mesures qui sont de nature à faciliter l'exportation » ; elle a ajouté toutefois qu'elle attribuait surtout aux conditions de transport par mer, les difficultés dont souffrait le commerce d'exportation, et qu'il ne convenait pas, tant que la recette brute des chemins de fer corses ne sera pas supérieure aux dépenses d'exploitation, de réduire les tarifs généraux aujourd hui en vigueur, et qu'il y avait seulement lieu de rechercher des tarifs spéciaux dont les abaissements de prix pourraient provoquer un accroissement de trafic suffisant pour ne pas diminuer la recette.

Nous partageons cet avis et pensons qu'il ne convient pas de mettre en péril la stabilité de l'exploitation par des diminutions actuelles de tarifs, mais nous devons compter sur la vigilance du service du contrôle aussi bien que sur l'administration du réseau pour procéder en temps opportun aux abaissements de tarifs qui pourraient favoriser utilement le développement du trafic.

Ce sont là, les quelques observations suggérées par l'étude du traité d'exploitation proprement dit ; il reste à examiner maintenant le projet de construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio qui se trouve intimement lié à la proposition de loi qui nous est présentée.

La ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, dont la Compagnie avait déjà, par le traité de 1883, la concession éventuelle, terminera la tronçon arrêté en plaine campagne de la ligne Bastia-Casamozza-Bonifacio qui longe toute la côte orientale de l'île.

Cette ligne est classée par la loi dans le réseau d'intérêt général depuis le 17 juillet 1879, c'est à dire depuis 31 ans.

« La nouvelle ligne à créer doit traverser une des parties les plus fertiles de l'île, les belles plaines du Fiumorbo, de l'Abatesco et du Travo, les vallées de la Solenzara, celles de Porto-Vecchio, du Stabiacciu et de Figari, plaines fertiles, aujourd'hui négligées parce que le paysan ne voit inoit et sans aucun débouché. Aucun progrès économique ne peut être réalisé dans cette partie de l'île sans la construction de cette ligne qui favorisera considérablement le développement agricole et commercial de cette belle région encore inexploitée mais susceptible de fournir en quantité considérable des produits de première valeur. »

Telle était l'opinion de M. Thélin, ingénieur en chef du département de la Corse, en 1891.

L'avenir de cette ligne paraît donc assuré.

Un avant-projet pour sa construction fut soumis à l'Administration par la Compagnie C. F. D., le 12 décembre 1890.

Il faisait la dépense s'élevant à 14.747.000 francs, y compris 1.000.000 de francs pour l'évaluation des terrains à exproprier pour la construction de la ligne à créer.

D'autre part, le service des ponts et chaussées (sans lui-même, conformément aux décisions ministérielles, un projet qui fixait le montant des dépenses à 12.010.500 francs, y compris la même évaluation de 1.000.000 de francs pour les expropriations.

Les travaux ne furent toutefois pas entrepris, et ce n'est que le 7 juillet 1909, presque au terme de la concession de 1883, que l'Administration demanda au service local des ponts et chaussées une revision de l'estimation première des dépenses et son appréciation sur la somme à fixer pour assurer l'exécution de l'établissement de la ligne Ghisonaccia-Bonifacio, avec quelques améliorations techniques apportées au premier projet.

Cette nouvelle déclaration fut présentée avec les avis des différents membres du service des ponts et chaussées, le 6 octobre 1909.

Dans des chiffres sensiblement identiques, les divers ingénieurs et M. le Directeur du contrôle ont conclu à une dépense voisine de 15 millions qu'ils ont arrêtée à 14.700.000 francs.

Cette prévision a été approuvée par le Conseil général des ponts et chaussées.

C'est cette somme que le Gouvernement a inscrite dans son projet de convention avec la Compagnie C. F. D comme le maximum des dépenses nécessaires à l'établissement de la ligne projetée, non compris les dépenses d'acquisition des terrains pour lesquelles la participation du département de la Corse est acquise pour un tiers avec en outre l'engagement par lui de prendre à sa charge la totalité des dépassements qui pourraient se produire dans les dépenses réelles, par rapport aux évaluations du Conseil général des ponts et chaussées.

Il reste entre cette somme de 14.700.000 et la première prévision des ingénieurs de..... 12.010.500

une différence de..... 2.689.500

Cette différence doit être diminuée de..... 180.000

et ramenée à..... 1.989.500

17e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XII

Mme CÉSARINE

Deux fois déjà, en reculant devant le vieux rêveur, elle avait chancelé. Il prit la saisir, l'entourer de ses bras. Elle lui laboura la visage à coups d'ongles. L'étreinte de l'homme n'en devint que plus étroite. Terrifiée, elle se crut perdue. Sans savoir ce qu'elle faisait, de toutes ses forces, elle serra l'homme à la gorge. Tout à coup, une plainte rauque se fit entendre, et un corps tomba lourdement sur le tapis. Presque au même instant, la porte fermée en dehors s'ouvrit sous la poussée violente d'un homme et la lumière provenant du couloir permit au nouveau venu de distinguer Gabrielle. Il l'enleva hors de la pièce.

— Sauvez-vous ! gémit-elle défaillante... je vous en supplie !

Tandis que la jeune fille, soutenue par le bras vigoureux sur lequel elle s'appuyait, refaisait le chemin parcouru quelques instants plus tôt, une voix agréable qui chantait dans le salon parvenait à son oreille :

J'avais dix-sept ans, j'étais blonde,
J'avais un sourire assassin,
Un frais minois, la taille ronde,
De grands yeux à damner un saint.
J'étais vraiment appétissante,
Et, du hasard voyez l'effet,
On disait que j'étais innocente,
Je m'demand comment ça s'fait...

Des bravos et des acclamations accueillirent la roulade par laquelle la chanteuse souligna l'effet du dernier vers. Pourtant, deux domestiques s'étaient précipités dans le couloir afin de barrer le passage à la jeune fille et à son sauveur. Philippe de Langeville, avec la solidité de poigne que le Montmartrois avait jadis éprouvée, les écarta violemment et parvint à sortir de l'appartement avec Gabrielle. Dans l'antichambre, Césarine venait d'apparaître. D'un coup d'œil, elle comprit l'inutilité d'une poursuite, et ce fut vers le boudoir, où elle avait laissé sa nouvelle recrue, qu'elle se dirigea.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle en voyant l'homme qui gisait sur le tapis.... Ce pauvre M. Bourgueil qui a eu une attaque !.. Vite de l'eau de mélisse ! de l'alcool de menthe ! Mais dépêchez-vous donc !

Pendant ce temps, Philippe et la jeune fille descendaient sans encombre l'escalier. Ils se retrouvèrent bientôt dans la rue. Gabrielle, alors, remercia chaleureusement M. de Langeville.

— Qu'alliez-vous faire dans cette maison ? demanda-t-il.

— Ah ! monsieur... balbutia-t-elle. Si vous saviez !.. Malgré le service que vous m'avez rendu, je ne peux pas vous le dire !.. Sachez pourtant que c'est sous un prétexte qu'on m'y avait attirée !

Il ne voulut pas insister. Une voiture passait. Il héla le cocher.

— Où désirez-vous être conduite ? demanda-t-il à Gabrielle.

Celle-ci donna son adresse, que Philippe transmit au cocher en prenant la course. Puis, l'ouvrière serra la main de son protecteur de toutes ses forces, en le remerciant encore une fois avec une effusion qui ne laissa aucun doute à celui ci sur la sincérité de la jeune fille. Tandis que le fiacre s'éloignait, Langeville resta en faction devant la maison de Césarine. Aucun retour offensif ne pouvait être à redouter. Au bout d'un quart d'heure, le mari de Sidonie se décida à rentrer chez lui. Mais, pendant que son pas sonore résonnait sur le trottoir, il réfléchissait : Pourquoi Gabrielle n'était-elle plus ouvrière ?.. Pourquoi demeurait-elle maintenant rue de la Boétie ?.. Enfin, et surtout, quel pouvait être ce motif mystérieux que la jeune fille n'avait pas osé lui dévoiler, et qui l'avait attirée chez Césarine ?

Ses lecteurs ont pénétré le plan diabolique que, dans sa fureur de vengeance, avait conçu Sidonie Bourgueil. Persuadée que la Montmartroise lui avait lu-même dénoncé les différentes phases du guet-apens dont elle avait été l'organisatrice.

Il n'était pas, en somme, bien difficile, pour elle, de se renseigner. Elle n'avait qu'à renouveler à Césarine la visite qu'elle lui avait faite quelques jours plus tôt. Elle savait par expérience que, vers le milieu de l'après-midi, le bar de la rue Pigalle était désert ; elle ne courait donc aucun risque à s'y aventurer une fois de plus. Aussitôt sa résolution prise, elle ne perdit pas un moment pour l'exécuter. Une heure ne s'était pas écoulée qu'après avoir fait arrêter sa voiture à quelque distance, elle entrait dans l'établissement tenu par Césarine. Comme le jour de la précédente visite de Jean Gagliane », la grosse femme était installée à son comptoir. Lorsqu'elle entendit la porte se fermer, elle leva la tête.

— Ah ! c'est vous ? fit-elle.... Je suis bien contente de vous voir... Depuis ce matin, je ne sais comment faire !

— Pourquoi donc ? interrogea Sidonie.

— Parce que j'ai envie de vous écrire, et que je ne sais où adresser ma lettre, puisque je ne connais de vous que votre nom de guerre !

— C'est donc une bonne idée que j'ai eue de venir aujourd'hui.

— Certes, car j'ai bien des choses à vous apprendre.

Car si la première évaluation comprenait la valeur des terrains à exproprier, soit 1 million, la seconde qui ne les porte pas, prévoit une dépense de 1.120.000 francs pour matériel, outillage et mobilier, non prévue précédemment.

Cette augmentation est justifiée par diverses causes, en premier lieu par l'augmentation de la main-d'œuvre durant une période de dix huit années et que l'on peut évaluer de 25 à 30 0/0, — par celle des matériaux, chaux, ciments, métaux, — qui pour avoir varié dans une proportion moindre, est néanmoins importante. Enfin, diverses modifications apportées au projet primitif et imposées par la nature des charges, ont, elles aussi, participé à l'augmentation que nous constatons.

C'est ainsi qu'on a porté à 125 mètres le rayon minimum des courbes au lieu de 100 mètres, à 60 mètres au lieu de 40 mètres l'intervalle rectiligne minimum qui doit séparer deux courbes de sens contraire, à 20 millièmes au lieu de 25 millièmes le maximum des déclivités nettes. Ces modifications, qui représentent des conditions techniques meilleures, ne sauraient toutefois modifier sensiblement l'estimation. Mais il en est d'autres qui peuvent s'apprécier comme une augmentation des dépenses. Nous remarquons, en effet, que le poids des rails est porté à 25 kilos au lieu de 24 kilos 8/0, l'emplacement des traverses réduit à 0^m80, au lieu de 1 mètre, que l'on a augmenté les dimensions des ouvrages d'art dans les parties de la ligne nouvelle qui seront susceptibles d'être empruntées par le chemin de fer électrique projeté, qui reliera Ajaccio à Bonifacio.

Il y a également à tenir compte de l'aggravation des charges de l'entreprise résultant de l'application de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail.

Il y a vingt-cinq ans, la dépense kilométrique pour l'établissement de la ligne Casamozza-Ghisonaccia s'est élevée à 152 210 francs, celle de Ponte-Leccia à Calvi, à 208.607 francs.

Pour la nouvelle ligne, il ressortirait, terrains expropriés compris, à 182.427 francs, si l'on tient compte que la nouvelle ligne peut être comparée sur le tiers de son parcours à la ligne Casamozza-Ghisonaccia dont elle est le prolongement, et sur les deux autres tiers à l'autre ligne ; si nous admettons une majoration de 20 0/0 par rapport à 1883, en faisant notamment entrer en ligne de compte les améliorations techniques actuelles, nous arrivons à une estimation de la dépense kilométrique égale à 228.983 francs.

Enfin, il y a lieu de considérer que s'il y a un bénéfice sur la construction de la ligne nouvelle, la Compagnie n'en conservera que la moitié, car il ne s'agit pas d'un forfait dans l'évaluation de la dépense à engager, mais bien d'un maximum dont la différence avec la dépense réelle devra être partagée avec l'Etat, alors que la Compagnie accepte de prendre à sa charge toute dépense au delà des prévisions fixées.

(A suivre).

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Les Fraudes d'Albertacce

A la date du 22 octobre 1910, les sieurs Antoine Albertini, François Albertini, Bonaventure Albertini, Jean-André Albertini, Vitale Santini, tous de la commune d'Albertacce, recevaient une assignation d'avoir à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Corte, pour y répondre du délit de fraudes dans un bureau électoral.

L'assignation lancée portait une date erronée, et les prévenus soulevaient une exception de nullité de la dite citation.

Le Tribunal déboutait les prévenus de leur demande, et déclarant l'assignation recevable passait outre à l'examen du fond de l'affaire. Pour bien éclairer sa religion, le Tribunal croyait devoir ordonner une enquête et désignait M. Ghilini comme juge commis à cet effet.

A l'audience d'hier, les prévenus interjetaient appel de cette sentence. Ils demandaient à la Cour de déclarer l'assignation non recevable, et dans le cas où la Cour croirait devoir la déclarer valable, passer immédiatement à l'examen du fond de l'affaire.

Me de Montera, leur défenseur, soutenait leurs conclusions.

Mr Giansimoni représentait la partie civile; l'éloquent maître se borne à solliciter de la Cour la confirmation pure et simple du jugement entrepris.

A son tour, M. l'avocat général Pointier prend la parole et soutient que l'assignation ne saurait être annulée. « L'erreur qui s'y est glissée a été couverte par l'attitude des prévenus à l'audience du Tribunal correctionnel de Corte. Après avoir demandé et obtenu le renvoi de l'affaire, ils ont assigné des témoins qui ont été entendus à cette même audience. Le Tribunal, dans sa sagesse, a cru devoir ordonner une enquête. » L'honorable organe du ministère public se rallie à cette opinion, et demande, en terminant, la confirmation du jugement du Tribunal correctionnel de Corte.

L'éloquent réquisitoire de M. l'Avocat général produit sur l'auditoire une excellente impression. La parole chaude et vibrante de M. Poinsier nous fait présager en lui un brillant orateur de cour d'assises.

Nous sommes heureux de lui adresser en même temps que nos souhaits de cordiale bienvenue, nos plus respectueuses félicitations.

Après un rapport des plus complets de M. le conseiller de Figarelli, la Cour met l'affaire en délibéré pour l'arrêt être rendu à huitaine.

Giuliani Innocent a commis le délit de vol de haricots dans les champs en détournant une génisse au préjudice de M. Nicolai Xavier, lequel s'est empressé de porter plainte au parquet de Sartene.

L'animal, en effet, avait été vendu par le fils Giuliani, aujourd'hui malheureusement décédé, et ce dernier soutenait qu'il en était le propriétaire.

De l'enquête à laquelle il a été procédé, est résulté que Nicolai Xavier était le véritable propriétaire de la génisse en litige, et le Tribunal correctionnel de Sartene infligeait à Giuliani Innocent une peine d'emprisonnement de 3 mois mitigée par l'application de la loi de sursis.

Appel était interjeté par Giuliani, et la Cour, après le rapport de M. le conseiller Panzani et la plaidoirie de Me Moretti, renvoie à huitaine le prononcé de son arrêt.

La Cour avait renvoyé à cette audience le prononcé d'un arrêt dans une affaire Aubery et Bradesi.

A l'audience du 12 mars, M. de Carafla, défenseur des prévenus Aubery et Bradesi, condamnés pour fraudes électorales à 10 mois de prison par le Tribunal correctionnel de Sartene, avait déposé sur le bureau de la Cour des conclusions tendant à annuler les assignations lancées contre ses clients à la date du 15 février 1911, pour une audience de la Chambre correctionnelle, et qui n'avaient pas touché les prévenus lesquels ayant été assignés « parlant à leurs causes » et sous enveloppe non fermée, ne s'étaient pas présentés le 1er mars 1911 et avaient été condamnés par défaut aux peines que leur avait infligé le Tribunal correctionnel de Sartene.

La Cour, par son arrêt rendu à l'audience d'hier, déclare nulles les citations lancées contre Aubery et Bradesi le 15 février 1911, annule, en outre, l'arrêt rendu par défaut le 1er mars 1911.

Rapporteur : M. le conseiller de Figarelli, M. l'avocat général Poinsier occupait le siège du ministère public.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 avril.

Les nouvelles très favorable d'Amérique provoquent dans la plupart des compartiments un mouvement de reprise que la réponse des primes a contribué encore à accentuer. Notre Rente se relève à 95.82. Sauf le Portugais, tous les Fonds Etrangers sont mieux traités : Extérieure 97.25, Turc 92.65, Serbe 89.90. Les Emprunts Russes sont soutenus, mais sans grande variation. Fermeté des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier s'établit à 823, les obligations foncières et communales qui offrent des occasions de placements intéressants sont toujours recherchées par l'épargne. Le Crédit Lyonnais se retrouve à 1.470, le Comptoir National d'Escompte à 918 et la Société Générale à 775.

Le Suez revient à 5.480. Valeurs de traction et d'électricité sont calmes. Les valeurs russes sont irrégulières. Reprise des titres cotés ici : Rio 1.713.

En Banque, les Unions Sociales se traitent à 364, les commandes acquises du Gouvernement russe et de l'industrie privée font prévoir un bénéfice d'au moins un million pour l'exercice qui finit en octobre.

La Saint-Yves Consolidated s'avance à 58.50 : les opérations de broyage dans la mine Glew se poursuivent d'une manière très satisfaisante. La qualité du minerai extrait est parfaite.

L'obligation à 1/2 00 Crédit Hypothécaire, Agricole et Urbain d'Egypte est fermée à 445.

Les obligations de la Cie du Port de Rio de Janeiro, inscrites depuis le 23 à la cote officielle, s'échangent vers 470. Un coupon intérimaire de 8.55, payable le 1er juillet, est attaché aux titres.

Recettes nettes de la Québec Railway Light Heat and Power Co en mars 1911 fr. : 43.854 contre 33.765 pour la période correspondante de 1910, soit pour les trois premiers mois de 1911, fr. : 133.487 contre 95.958 en 1910. Les dépenses comprennent, outre les frais d'exploitation, les dépenses d'entretien de la voie, du matériel et la quote-part de frais généraux.

Les Chemins de Fer varient peu.

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

Entreprise privée autorisée au Contrôle de l'Etat

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

l'Assemblée Générale

Le Rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie expose, que le montant des Assurances souscrites en 1910 s'est élevé à 91.997.998 francs et qu'il a été constitué 4,753,170 francs de Rentes Viagères.

Les Assurances en cours s'élèvent à **955 millions** 798.000 francs et les Rentes Viagères à **53 millions** 450,000 francs de rentes.

Envoi **gratuit** des notices et tarifs sur demande adressée soit au Siège Social, à Paris, 87, rue de Richelieu, soit à l'un des représentants de la Cie dans les départements, notamment à M. BITTERLET, agent principal, 1 bis, Nouveau Port, à Bastia.

Syndicat Agricole de la Corse

La question du Chemin de fer

La Chambre Syndicale de S. A. C. s'est réunie hier et a adopté la vœu suivant relatif au renouvellement de la convention des Chemins de fer de la Corse :

« Considérant que le vœu proposé au Conseil général et heureusement repoussé par lui à l'unanimité tendant à l'examen d'une nouvelle proposition concernant l'exploitation des chemins de fer de la Corse et l'achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio serait de nature à entraîner un nouvel ajournement à cette question ;

Considérant que cet ajournement serait envisagé au sein de nos populations rurales comme un nouveau moyen de retarder la construction de la ligne ;

Considérant que la construction de cette ligne est depuis trop longtemps impatiemment attendue par la Corse, et est le premier article des revendications économiques du pays ;

Le S. A. C. invite tous les représentants à soutenir le vœu émis par le Conseil général et à faire repousser tout nouvel ajournement. »

ON LES RENCONTRE PARTOUT!

Peu importe où l'on se trouve, dans la rue, sur le tramway ou bien sur le bateau, on rencontre partout ces pauvres gens, dont l'allure traînante et languissante, l'expression mélancolique, les yeux cavés et les joues maigres sont les tristes suites de nuits blanches, de longs jours passés dans les tortures de la dyspepsie chronique ! Ce qu'il y a de plus pitoyable c'est que ces pauvres malades auraient pu, depuis longtemps, se délivrer de leurs souffrances s'ils avaient su que des milliers de pauvres dyspeptiques, qui étaient à moitié morts, ont été guéris par la Tisane américaine des Shakers, et jouissent maintenant d'un nouveau bien-être inappréciables d'une excellente santé.

M. Darrimajou, à Villeneuve de Marsan (Landes), écrivait le 3 octobre 1910 comme suit : « Depuis plusieurs années, ma femme souffrait de l'estomac ; elle ne pouvait digérer le moindre aliment et l'appétit lui manqua. Ses nuits étaient mauvaises et elle avait perdu ses forces. Je la voyais s'anéantir de jour en jour. Le mieux n'en reconnaissait, et elle était désespérée, agonisée pour un rien.

» Nous avions essayé en vain bien des remèdes quand, enfin, nous avons eu recours à la Tisane américaine des Shakers Bentôli elle digérait plus facilement, l'appétit lui revenait, et elle n'était plus consumée. Après avoir pris la Tisane américaine des Shakers pendant deux mois, ma femme se trouva complètement guérie. »

Etes-vous atteint des mêmes maladies que Mme Darrimajou ? S'il en est ainsi, la Tisane américaine des Shakers vous guérira aussi ! Rien ne l'égale pour les maladies d'estomac.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui vendredi

RELACHE

Demain samedi

1er GRAND GALA

AVEC

Nouveaux Débuts

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 15° à midi 19 6 + à 6 heures du soir + 16° Maxima + 22°5. Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. : midi, 763 mm. 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Gendarmerie

M. le colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter, a passé hier matin à 8 heures, au manège de l'artillerie, l'inspection des brigades de Bastia, Borgo, Brando et Lama.

Le distingué Chef de légion a paru très satisfait de la tenue et de l'instruction de nos braves gendarmes.

Le temps en mai

Le mois de mai de cette année ressemble plus au mois de mars qu'à celui qui a donné de si délicieuses inspirations aux poètes.

Jugez-en par ces pronostics : du 3 au 10, tendances à l'orage, pluie, brouillard, vent impétueux et neige sur certains points. Embellie du 10 au 18, mais baisse de la température pendant la nuit ; la 13 orage ; du 18 au 25 encore menaces d'orage, pluie, vent, très fort vers le 24 et le 25, tempête du 23 au 25 ; du 27 au 30 même temps, tempêtes du 27 au 30, abaissement de température la nuit et les 26 et 28, orages violents et grêle à redouter.

Syndicat d'Initiative

Les membres du Syndicat d'initiative sont priés de se réunir aujourd'hui vendredi à 5 heures du soir au siège du Syndicat, boulevard Paoli, 33.

Ordre du jour : Vœux à émettre ; Questions diverses.

Au Palais

A partir du 15 mai, le tribunal de 1re instance tiendra ses audiences le matin, à partir de 8 heures.

Les audiences de l'après-midi sont ainsi supprimées, et ne seront reprises qu'à la rentrée des tribunaux, c'est-à-dire au mois d'octobre

Pilules Suisses

Bouilleu (Loiret), 19 mars 1910. Je suis très satisfait des Pilules Suisses qui régularisent les fonctions de l'estomac sans déranger du travail. GARNIER (Sig. lég.)

A vendre

Deux juments poulinières et un poulain.

S'adresser à M. Pierro Marchetti, à Toga.

Avis

M. Quarci Jean, demeurant à Santo-Pietro-di-Tenda, porte à la connaissance des intéressés qu'il tient à leur disposition, un âne de 5 ans, taille 1m 44, pour la saillie des juments et des ânesses.

Vins de propriétaire

Très renommés, garantis naturels, pris par quantités. Récoltes 1908, 1909 et 1910.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*

La guérison radicale des Hernies

Nous apprenons l'arrivée en Corse du savant professeur Taussol père de Paris, fort connu pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Cet honorable praticien recevra à Bastia, les 8 et 9 mai, Hôtel Lingénieur.

A Corte, le 10 Cé Hôtel du Nord.

A Ajaccio, les 11 et 12, Hôtel Dauphin et des Gourmets.

A Sartene, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, sur le cours.

CABINET

de M. Jean Graziani

Agréé au Tribunal de Commerce de Paris

Ancien premier clerc de Notaire

2e Insertion

Par acte sous seing privé en date du 22 avril 1911, enregistré, M. Salvadelli Jean-Joseph demeurant à Bastia, a vendu à M. Barthélemy Laurenti, négociant à Bastia, son fonds de commerce de fabrique et vente de charbons agglomérés, moyennant prix et conditions arrêtés dans l'acte.

Les oppositions devront être faites au plus tard dans les dix jours de la présente insertion (article 3 de la loi du 17 mars 1909), et seront reçues, même sur lettre recommandée, au domicile élu chez M. Graziani, 8, boulevard du Palais.

Jean GRAZIANI.

AVIS DE DÉCÈS

(MURO)

Mlle Rioni Annonciade ;

Mme et M. Romani Vincent, adjoint municipal de Brando, et leurs enfants ;

Mme et M. Orabona Jean-Gilles, percepteur de Muro, et leurs enfants ;

Mme et M. Giuntini François, retraité à Bastia, et leurs enfants ;

Mme et M. Ricci Tito, de Brando, et leur famille ;

Mme et M. Ricci François, d'Alger et leur famille.

Mme veuve Brandi Marie-Ursule, née Ricci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANTOINE-FRANÇOIS RICCI

leur frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé à Muro, à l'âge de 40 ans muni des Sacrements de l'Eglise.

(VILLE-DI-PARASO)

Mme Veuve Elisabeth Filippi née Luigi, MM. Simon et Victor Colombani ; M. le docteur Colombani ; Mlle Marie Colombani, M. et Mme Jourdan Remuzi, née Colombani, et leurs enfants ; M. et Mme Bonaventure Simeoutti Malaspina, née Colombani ; M. et Mme François Filippi et leurs enfants ; Mlle Félicité Filippi ;

Les familles Poletti, de Lunghignano ; Giuliotti, de Montemaggiore ; Lanzalavo, de Costa ; Silvestri ; Filippi ; Sauvi ; Vincentelli ; Colombani ; Leoni ; Agostini ; Quilici ; Savelli et Ambrosini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JOSEPH COLOMBANI

Née FILIPPI

leur fille, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée dans sa 62e année, munie des Sacrements de l'Eglise, le 3 mai 1911.

Les obsèques auront lieu à Ville-di-Paraso, le 5 mai courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

SERVICE DE VAPEURS

ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Egypte.

ARTHUR C. SOUTHWELL

VIVE FUSILLADE

ENTRE

Gendarmes et Braconnier

AU PONT DE BEVINCO

UN GENDARME GRIÈVEMENT BLESSÉ

L'émotion en ville

Hier soir, vers 8 heures, le bruit se répandait en ville que deux gendarmes de la brigade de Borgo venaient d'être tués.

A Bastia, où l'on professe une très vive sympathie et une grande reconnaissance pour les agents de la force publique, la nouvelle produisit une douloureuse émotion.

Heureusement, on avait beaucoup exagéré les choses, et l'attentat commis — non par des bandits, mais par un vulgaire braconnier — n'avait pas eu de si terribles conséquences, fort heureusement.

Le Drame

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur le drame qui s'était déroulé dans la soirée, aux environs de la gare de Biguglia.

Entre 6 et 7 heures du soir, la brigade à cheval de Borgo, composée du brigadier Morat et des gendarmes Longère et Drouin rentrait de Bastia, où elle avait été passée en revue par le Chef de légion.

Vers 6 heures et demie, les trois gendarmes se trouvaient sur la route Nationale, près du pont de Bevinco, quand ils entendirent une détonation et aperçurent un individu près de la voie ferrée. Ils se dirigèrent aussitôt vers cet endroit.

Les gendarmes Drouin et Longère montèrent sur le pont de la voie ferrée ; le brigadier Morat franchissait un peu plus bas le torrent du Bevinco, afin de couper la retraite à l'individu suspect, qui, le premier, avait franchi la rivière.

Juste à ce moment, une véritable fusillade commença.

Le braconnier se voyant pris, tourna son arme contre les gendarmes.

Il déchargea d'abord deux coups de fusil sur Longère et Drouin.

Le gendarme Longère, atteint au ventre, tomba et son cheval partit au galop.

Le brigadier Morat, voyant ses camarades en butte aux projectiles du braconnier, descendit aussitôt de sa monture, et fit feu à son tour sur lui.

Mais le braconnier, plus avantagé que lui, pouvant se dissimuler dans le maquis surtout à la faveur de l'obscurité, pouvait tenir tête à toutes représailles.

Posté en toute sécurité, il rechargea son fusil, et ce fut le brigadier Morat qui essuya les deux coups tirés, alors qu'il se portait au secours de Longère.

De nouveau, le brigadier Morat riposta ; la fusillade continua, et pendant qu'il se sentait poursuivi, le braconnier déchargea encore plusieurs coups d'arme à feu, et disparut dans le maquis.

Ce furent ses derniers coups qui atteignirent le cheval du gendarme Drouin.

Le meurtrier avait tiré en tout une dizaine de coups de fusil, et grâce à l'obscurité, il avait pu se sauver sans qu'aucun signalement précis eût pu le désigner aux recherches de la justice.

La Victime

Le gendarme Longère fut aussitôt transporté par son camarade Drouin à la maison Casanova, située sur le bord de la route, où il reçut les premiers soins, et dirigé ensuite, sur un char, à Bastia.

A huit heures, M. le Procureur de la République et M. le Juge d'instruction, accompagnés de M. le Colonel de gendarmerie et d'un médecin légiste, se rendaient sur les lieux, avec deux brigades de gendarmes à cheval, et quatre gendarmes cyclistes.

Ils rencontrèrent à Lupino, le char venant de Borgo sur lequel était étendu le malheureux Longère, qui avait reçu une blessure au téton dans la région lombaire.

Les magistrats ordonnèrent aussitôt le transport du blessé à l'hôpital militaire.

Le brave gendarme qui vient d'être victime de cet attentat odieux, est encore tout jeune.

Entré depuis quelques mois à peine dans la gendarmerie, il a prêté serment hier.

Le gendarme Longère, originaire de Lyon, est célibataire.

Il a servi dans les chasseurs d'Afrique.

A l'Hôpital militaire

Avant de mettre sous presse, nous avons pris encore des renseignements sur l'état du blessé.

Quoique grave, la blessure du gendarme Longère ne semble pas devoir mettre ses jours en danger.

AJACCIO

Conseil Général

Séance du 4 Mai

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. A. GAVINI

La séance est ouverte à 10 heures.

M. Buellet, préfet de la Corse, assiste à la séance.

M. J.-B. Battesti, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans discussion.

Vœux Mariaggi et Italiani

M. François Mariaggi, conseiller général de Sari d'Orcino, dévoient le vœu suivant :

« Les Conseillers généraux soussignés, considérant que la Compagnie de Chemins de fer départementaux accorde un tarif de faveur aux excursionnistes qui se rendent, pendant les mois d'été à Vizzavona, par des trains de plaisir ;

» Emettent le vœu que cette même faveur soit accordée, pendant la même époque, aux excursionnistes qui désireraient s'arrêter aux gares intermédiaires entre Ajaccio et Vizzavona. »

Ce vœu est adopté.

Vœux Giudicelli

M. le docteur Giudicelli, conseiller général de Pruneli-di-Fiumorbo, dépose les vœux suivants :

« Le Conseiller général soussigné, considérant que la passerelle en bois, à double travée, construite sur le torrent de Tribaldo, commune d'Isolaccio-di-Fiumorbo, qui nécessite chaque année, des dépenses d'entretien, se trouve actuellement dans un triste état ;

« Emet le vœu, qu'au même lieu et place, un pont en pierre soit établi d'autant plus que des études ont d'ailleurs été faites dans ce sens, et qu'une somme de 10.000 francs a été prévue par le service vicinal lors de la deuxième session de 1910. »

« Le Conseiller général soussigné émet le vœu qu'une école mixte soit créée à Travo, hameau dépendant de la commune de Ventiseri, qui pourrait fournir une population scolaire de 35 enfants. »

Ces deux vœux sont adoptés.

Commissions sanitaires

MM. le docteur Orabona, pour l'arrondissement de Calvi, Moracchini, pour celui de Corte, et Balisoni, pour celui de Sartene, sont nommés membres des commissions sanitaires.

Commission des sites et monuments

MM. Pinelli et Versini, conseillers généraux, Corbellini, Peri, Santi, Antoine Durazzo, Georges Stephanopoli sont désignés par l'Assemblée comme membres de la Commission des sites et monuments.

Chemins vicinaux

M. Giamarchi, rapporteur de la Commission des Chemins vicinaux, donne lecture des rapports de la dite Commission.

Au cours de cette lecture, M. Cagninacci, président de cette Commission, donne quelques explications qui sont écoutées avec un vif intérêt par toute l'assemblée.

M. le Préfet de la Corse intervient également à deux ou trois reprises dans cette discussion.

RAPPORT

de M. Sébastien de Caralla

M. Sébastien de Caralla donne lecture de son rapport fait au nom de la Commission des vœux et pétitions sur les clauses apportant des dérogations aux règles de la compétence et aux principes de droit commun en matière de responsabilité insérées par les Compagnies de navigation dans les connaissements et les billets de passage, adopté à l'unanimité des membres présents :

Considérant qu'aux termes de l'art. 420 du Code de Procédure Civile, en matière commerciale, le demandeur peut, à son choix, assigner le défendeur devant le tribunal du domicile de ce dernier, devant le tribunal du lieu où la promesse a été faite et la marchandise livrée, devant celui du lieu où le paiement devait être effectué.

Considérant que la Compagnie Fraissinet insère dans ses connaissements et même dans les billets de passage des clauses apportant des dérogations aux prescriptions formelles de cet article, attribuant une juridiction exclusive sur toutes les contestations pouvant s'élever entre elle, les chargeurs et les passagers à un tribunal déterminé désigné par elle seule,

Considérant que la Cour suprême a décidé à maintes reprises que ces dérogations n'avaient aucun caractère illicite.

Que le chargeur et le voyageur s'engageant formellement à les observer en signant le connaissement ou même en acceptant le billet de passage les contenant.

Qu'on n'en tenant aucun compte on porterait atteinte au principe de la liberté des conventions.

Considérant que ces dérogations entraînent pour la Corse les inconvénients les plus graves.

Que les chargeurs et les voyageurs sont obligés de subir ces clauses, puisque pour sortir de Corse, pour s'embarquer pour la France continentale ou pour expédier leurs produits ou marchandises, ils sont forcés d'avoir recours à l'unique Compagnie de navigation qui existe.

Que leur volonté n'est donc pas libre.

Que la Compagnie de Navigation peut leur imposer à son choix la juridiction d'un tribunal éloigné, rendant difficile et souvent même impossible tout recours devant les tribunaux au sujet des différends qui pourraient se produire à ce sujet.

Qu'en fait, ces clauses ont pour résultat constant de livrer le voyageur et le chargeur sans défense à la Compagnie de Navigation.

Que la même Compagnie insère dans ses connaissements et dans les billets de passage d'autres clauses l'exonérant de toutes les responsabilités de droit commun.

Que cet usage est devenu général dans la France entière pour toutes les Compagnies de navigation et que partout le voyageur et le chargeur ont eu à souffrir de cet état de choses.

Qu'en présence de ces inconvénients, le Parlement a été saisi d'un projet de loi tendant à faire disparaître des connaissements maritimes et des billets de passage les clauses comportant des dérogations aux principes de droit commun sur la compétence et sur la responsabilité des Compagnies.

Votre Commission vous propose de prier le Gouvernement de soutenir énergiquement le projet de loi qui va être soumis au Parlement à ce sujet, projet présenté par M. Ambroise Colin en son nom, au nom des cinq députés de la Corse et d'un grand nombre de leurs collègues.

Clôture de la Session

Personne ne demandant plus la parole, et aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close.

La prochaine session est fixée au 18 septembre prochain.

CORTE

GRAND BANQUET

en l'honneur

DE M. LOUIS ADRIANI

Député de Corte

Corte, 4 mai.

La Fédération radicale et radicale socialiste de Corte a offert aujourd'hui, un grand banquet en l'honneur du député Adriani.

Tous les cantons de l'arrondissement avaient tenu à se faire représenter à cette fête de sympathie pour le vaillant député de Corte.

Plus de cent convives se pressaient autour de M. Adriani qui, à l'issue du banquet, prononça un discours remarquable dans lequel il remercia, en termes émus, ses électeurs, de cette nouvelle preuve de sympathie.

De chaleureux applaudissements saluèrent le député de Corse dans ses déclarations patriotiques et fermement démocratiques.

M. Emile Faure, député d'Indre-et-Loire, qui assistait aussi à ce banquet, traita très éloquemment la question des Chemins de fer.

M. Charles Benedetti a prononcé ensuite un magistral discours où il a rappelé la lutte et la victoire du 24 avril, et retracé l'œuvre parlementaire du digne représentant de l'arrondissement de Corte.

Enfin, au nom de la Fédération radicale et radicale-socialiste, M. le docteur Monlaü prit le dernier la parole.

Après avoir retracé en termes éloquents les émotions et les luttes passées, M. le docteur Monlaü a porté un toast vibrant de Foi et de Fierté démocratiques aux députés républicains de l'île.

DERNIÈRES NOUVELLES

00243 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 4 mai.

M. le général Sucillon est nommé au commandement de la 5e brigade d'infanterie coloniale.

Gendarmerie

M. Trojani, ex-caporal au 83e, demeurant à Oimi-Cappella, est nommé garde républicain, à pied.

Sont nommés gendarmes :

A la 15e légion bis, compagnie des Alpes Maritimes, arme à cheval, Gambini, ancien maréchal des logis au 6e rég. d'artillerie, à Corte.

Tramini, ancien brigadier au 17e escadron des équipages militaires à Cognocoli-Monticchi.

Compagnie du Var, arme à pied ; Raffaelli, ancien matelot-fourrier, à Campile.

A la 15e légion ter.

Première compagnie, arme à pied : les anciens caporaux Bertrand, Demesse, Buet, Vives, Baude, Chauvineau, Suberbielle.

Deuxième compagnie, arme à cheval : Banezzi, soldat au 18e escadron du train des équipages militaires.

Battut, ancien maréchal des logis au 34e d'artillerie.

Feria, ancien brigadier au 17e escadron du train des équipages.

Arme à pied : les anciens caporaux Perret, Guillemain, Raynal, Carthery et Ordeuil.

AU MAROC

La Mehalla

DU COMMANDANT BRÉMOND

Paris, 4 mai.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui confirmation de l'arrivée à Fez, de la mehalla du commandant Brémond.

Cette colonne est entrée à Fez dans des conditions relativement bonnes.

Rodomontades étrangères

Aux rodomontades étrangères, relatives à l'action de la France au Maroc, et spécialement aux critiques mal placées de l'Allemagne, une partie de la presse française commence, avec raison, à crier.

Zut !

Conférence ministérielle

M. Monis, président du Conseil a conféré longuement ce matin avec M. Bertaux, ministre de la Guerre, et M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères.

Dans cet entretien, les ministres se sont occupés exclusivement des affaires marocaines.

Des dispositions spéciales vont être prises, mais elles ne seront connues que dans quelques milieux militaires.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à dédaigner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 125 — SAMEDI 6 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF & Cie, 8, Place de la Bourse, à Paris, et dans les Succursales du Journal.
Prix d'une ligne : 1re insertion (de page), 0,75 — Réclames, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un an : 30 fr.
Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00244

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, à h. 12 m. — Coucher, 6 h. 27 m.
Premier quart... le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : St. Jean Porte Latine.
Fête de Demain : Patron. Saint Joseph.

5 MAI

La Question CORSE ET LA PRESSE

Les Plaintes de la Corse

Un de nos plus beaux départements, la Corse, «naguère avancée de la France dans la Méditerranée, croupit dans une misère noire.

Et cependant ce ne sont pas les éléments de richesse qui manquent à cette île admirable, que 180 kilomètres seulement — à peine la distance de Paris à Dreux — séparent des côtes françaises.

La végétation y est d'une richesse et d'une abondance inouïes. L'olivier y croît merveilleusement, et aussi l'oranger, le citronnier, le cédratier, le jujubier, le figuier, le grenadier, le noyer, le néflier, l'amandier, le prunier et le pêcher. La vigne y prospère également ; au flanc des montagnes s'accrochent d'épaisses forêts de pins, de chênes blancs et verts, de châtaigniers et de térébinthes. Plus haut foisonnent les plantes aromatiques et les fraises, productifs au point que les cimes en sont rouges à la belle saison.

Le sous-sol n'est pas moins riche ; on y exploite des mines de fer, de plomb argentifère, d'antimoine sulfuré, de manganèse, de cuivre, de charbon ; des carrières de porphyre, de marbre blanc et vert. L'amiante y est très répandu.

Le climat des côtes est enchanteur. On n'y connaît guère que deux saisons : le printemps et l'été. Une température douce, équilibrée par la brise de mer, y règne constamment. Le froid et les ouragans ne sont guère connus que sur le sommet des montagnes.

Les sites y sont merveilleux de couleur et de pittoresque. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus délicieux que la rade et ses environs d'Ajaccio ; Bastia et Calvi sont des endroits ravissants, dont on cherchera bien loin l'égal ou tout. La montagne y abonde en surprises féeriques ; les gorges et les vallons dans lesquels courent les rivières comme le Golo, le Tavaro, le Gravone, le Vecchio ont une beauté sauvage qui impressionne et séduit à la fois.

Cet admirable pays est pourtant un pays très malheureux.

La misère de la Corse a deux causes principales : la première est la forte immigration de ses enfants sur le continent. Cette île de 8.720 kilomètres carrés n'a guère plus de 250.000 habitants, soit 28.5 au kilomètre. Sous le second Empire, nombre de Corses sont venus s'établir en France, où leur origine suffisait à leur assurer l'accès des administrations publiques. Ils y sont demeurés sans esprit de retour et y ont fait souche, privant le sol natal de l'effort de leurs familles.

Ensuite, la Corse n'est pas, au point de vue économique, traitée comme un département français. Ses produits paient des taxes pour pénétrer dans la mère patrie. Ces taxes sont parfois plus élevées que celles payées à la frontière par les produits similaires de provenance italienne ou allemande.

Pourquoi cette anomalie ? Mystère et tarifs douaniers !

La Corse, citoyen français, ne peut écouler en terre continentale française les produits de son sol ou de son industrie. Le territoire de la patrie lui est interdit commercialement. Alors que ses enfants donnent généreusement leur sang pour défendre nos frontières, ces mêmes frontières sont fermées au fruit de son labeur.

L'administration des douanes arguë, pour justifier cette mesure d'exception à l'égard d'un département français, de la difficulté de la surveillance des côtes corses. Elle semble persuadée que du jour où les produits de l'île entreraient en franchise dans nos ports, tous les Corses se transformeraient immédiatement en contrebandiers. On peut répliquer à cela que les produits algériens jouissent de cette franchise bien que l'Algérie soit moins facile à surveiller que la Corse, puisque quantité de denrées coloniales y peuvent pénétrer par le Maroc, la Tripolitaine et le désert sans que la douane ait même l'air de s'en préoccuper.

Rien ne justifie donc l'ostracisme dont sont frappées les provenances de la Corse, et il semble que le Gouvernement et le Parlement commencent à le comprendre, puisque la revision du tarif douanier est à l'étude en ce qui concerne notre département méditerranéen.

De l'impossibilité presque absolue d'écouler en France les produits de l'agriculture, de l'horticulture et de l'industrie corses est née une autre cause de misère pour l'île infortunée. Cette cause est la pénurie des moyens de communication.

Si de nombreux services maritimes permettaient de se rendre aisément en Corse, une foule de touristes qui vont porter leur or en Sicile, en Egypte, en Asie Mineure, visiteraient «l'Ile de Beauté» Séduits par les sites merveilleux qui, à chaque pas, surgissent aux yeux charmés du voyageur, ils y séjourneraient parce que, nulle part ailleurs, on ne trouve un air plus doux, une nature plus calme et plus reposante, une plus parfaite égalité de climat. La Corse deviendrait le paradis des gens surmenés et des santés débiles, et la prospérité de l'île s'accroîtrait d'autant. Mais comment organiser ces services si les voyageurs doivent être seuls à les alimenter. Pour qu'ils soient rémunérateurs, il y faut l'appoint du fret des marchandises. Et on ne peut compter davantage tant qu'une haute barrière douanière s'élèvera entre la France et la Corse.

La Corse gémit, la Corse se plaint et sa plainte est limée. Elle l'a fait entendre avec d'autant plus de vigueur qu'elle a souffert plus longtemps sans que son dévouement à la mère patrie en fût altéré. Il est temps que le régime économique qui l'accable prenne fin ; qu'elle rentre dans le droit commun, qu'elle soit enfin considérée comme une partie intégrante du territoire français auquel elle est politiquement rattachée depuis bientôt cent cinquante ans.

Il s'est fondé à Paris une « Union des Corses et des Amis de la Corse, » qui compte en province de nombreuses sections. Cette « Union » déploie une grande activité en faveur de la renaissance de l'île ; elle s'efforce, par tous les moyens, d'en faire connaître les beautés, de détruire les légendes absurdes qui circulent sur le caractère et les mœurs de ses habitants, les plus accueillants, les plus hospitaliers et les plus courtois qui soient au monde. Par dessus tout, elle agit énergiquement pour obtenir à son pays d'origine un traitement économique meilleur et plus rationnel. Ce qu'elle réclame n'est que justice, et tous les bons citoyens feront des vœux sincères pour le succès de ses efforts.

(*La Dépêche de Rouen*).

Au Secours de la Corse

La Corse a assez de la détresse morale et économique dans laquelle elle se débat depuis de si longues années ;

Elle ne croit plus aux promesses gouvernementales dont on la berce depuis de si longues années ;

Elle ne veut plus de cette politique mauvaise qui la maintient sous le joug de misère depuis de si longues années ;

Elle crie aujourd'hui sa désespérance dernière aux députés qu'elle a librement choisis et qui ont pris envers elle l'engagement d'honneur d'user de toutes leurs prérogatives de représentants et de citoyens corses pour la sauver.

La Corse ne veut plus subir les rigueurs d'un monstrueux régime douanier remontant à 1818, qui est une des principales causes de sa misère et la place en dehors des départements français.

La Corse réclame des chemins de fer, des routes, de l'assainissement, des moyens de communication rapides avec le continent, lui permettant d'écouler ses produits.

La Corse, en un mot, sollicite d'être traitée à la française.

La Corse crie au secours ; elle ne veut pas mourir !

Sa voix sera-t-elle enfin entendue ?

Groupant toutes les classes, toutes les opinions, un Congrès s'est réuni le 24 avril à Corte pour prendre devant les députés corses convoqués les résolutions suprêmes que commande une situation toujours plus critique.

La *Fédération des Syndicats d'Initiative et Amicales Corses*, qui a pris la tête du mouvement, a adressé, il y a quelques jours, le manifeste ci-après aux représentants du département :

. . . . . .

La situation, on le voit, est très tendue : la passivité d'autrefois a fait place à une opinion publique exaspérée qu'il faut redouter, et dont il faut tenir compte.

(*L'Eclair*).

Pointes Mouchetées

Le dernier manifeste de la Fédération des Syndicats d'initiative et Amicales corses, publié par le *Petit Bastiais*, me tombe sous les yeux. Ce document s'adresse aux députés et rappelle leur engagement solennel de donner leur démission en masse, si, dans le délai d'un an, ils n'avaient pas obtenu l'exécution d'une partie du programme économique, élaboré au moment des élections législatives. Ce délai expire le 24 avril prochain.

Les notabilités d'Ajaccio, qui ont signé le manifeste constatent que le gouvernement, sous la pression violente des Champenois de l'Aube ou des Aubois de Champagne, s'efforce en ce moment, toute affaire cessante, de concilier des intérêts qui se heurtent ; tandis que ce même gouvernement demeure sourd aux revendications des insulaires.

— Nous sommes obligés, écrivent-ils, d'y voir un manque d'affection absolu de la France envers les Corses.

Puis cette phrase désespérée :

— Et si notre voix n'est pas entendue... *Corsica fora de sì !*

Des événements graves sont à craindre. Nous entendons journellement des Corses, nos concitoyens, crier la détresse de leurs compatriotes abandonnés. Ces derniers — pourquoi ne pas le dire ? — se sont épuisés jusqu'à ce jour dans des querelles sanglantes de famille, des rivalités terribles de clocher. Les vrais amis de la Corse sont ceux qui, à cet égard, ne lui cachent pas la vérité, tout en apportant leur concours au louable projet de relèvement de ce malheureux pays, et dont M. Georges Clémenceau au pouvoir, avait pris l'initiative.

Il ne s'agit pas pour la Corse de démission. Mais l'Etat ne saurait tarder sa sollicitude au continent. Avec le nombreux colons de Toulon, dont on donne l'exode, il faut travailler, puisqu'il est inspiré de l'intérêt général, que son suprême appui soit accordé, et que l'île de beauté ne continue pas à être aussi l'île de la misère et du désespoir.

Auguste Chateau.

(*Le Journal du Var*).

Chemins de Fer de la Corse

RAPPORT de M. Pugliesi-Conti

DÉPUTÉ

(SUITE).

Nous nous sommes donc entièrement ralliés à l'avis de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées qui estiment que l'évolution actuelle des travaux n'a rien d'exagéré.

Nous apprenons d'autre part l'Etat de remettre l'entreprise de la ligne projetée à la future Compagnie concessionnaire.

Plusieurs raisons nous semblent justifier cette décision.

Remarquons d'abord que la Compagnie C. F. D. qui a construit deux lignes importantes de nos chemins de fer Corses l'a fait dans des conditions satisfaisantes.

En second lieu, l'Etat a certainement eu des conditions meilleures pour l'établissement du contrat d'exploitation, au cours de pourparlers qu'il aura à avoir ultérieurement, en traitant à la fois les deux projets, celui de la construction et celui de la concession du réseau. Certains avantages ont pu se compenser.

Enfin (et c'est là à nos yeux l'argument principal), il nous semble d'une plus grande garantie que la construction de la ligne à créer soit confiée à la future Compagnie exploitante.

Celle-ci, qui aura à sa charge dans la suite les travaux d'entretien, se trouvant exploiter à ses risques et périls, a tout intérêt à exécuter les travaux qui lui sont confiés dans les plus parfaites conditions.

Nous devons rappeler qu'il y a quelques mois, en avril 1909, le Conseil général de la Corse avait émis un vœu en faveur de l'exploitation directe par l'Etat de nos chemins de fer.

Sans doute, les observations de la Commission d'enquête reproduites au début de ce rapport n'étaient pas sans se trouver dans l'esprit de chacun, — et les conseillers généraux de la Corse ne doutaient certes pas que la sollicitude de l'Etat n'aurait pas manqué de se produire en faveur des intérêts de tous, de ceux du département, de ceux des modestes employés de notre réseau, et qu'ils auraient été ainsi les meilleurs autres plus assurés d'une meilleure application. — Mais l'analyse plus complète de la question a modifié l'avis de l'Assemblée départementale, qui a subordonné à toute autre préoccupation dans le projet actuel son désir de voir se construire la ligne de Ghisonaccia-Bonifacio.

Ce que la Corse désire par dessus tout, c'est l'achèvement de son réseau ferré.

Aucun progrès ne peut être réalisé dans cette île, si elle ne se trouve pourvue le plus complètement possible de l'outillage économique si indispensable aujourd'hui à la prospérité et à l'essor de tous les pays, depuis si longtemps atteints par la Crise.

On a constaté quelle activité commerciale la nouvelle ont apporté à ce pays les quelques lignes de chemin de fer déjà établies ; l'augmentation constante des recettes est la meilleure preuve de ce que nous avançons.

Depuis près de vingt ans cependant, toute installation de ligne nouvelle a été suspendue en Corse.

L'une des premières indications de la Commission d'enquête, chargée d'étudier les moyens de favoriser le relèvement économique de la Corse, a été d'indiquer, comme la plus urgente, la nécessité de compléter notre réseau ferré.

Si l'Etat accepte la gestion directe résultats par beaucoup, n'est-ce pas à craindre, comme la Commission d'enquête l'a déclaré, que les nécessités budgétaires ne lui permettent pas de terminer aussi promptement que le prévoit le projet actuel les travaux importants qui sont à entreprendre ?

N'est-ce pas ce que craint également, qu'il a prévu le règlement des dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux d'assainissement de la plaine orientale ?

Aussi nous rallions-nous volontiers au vœu du Conseil général, qui, le 1er septembre dernier, a exprimé unanimement comme son premier désir celui de l'achèvement du réseau ferré et, particulièrement, de voir la question des chemins de fer Corses recevoir sa solution dans le plus bref délai, cette solution devant assurer tout d'abord la construction immédiate de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous demander d'accepter le projet de loi sous la réserve des modifications que nous avons présentées dans ce rapport.

Si le projet de concession actuel n'apporte pas toutes les satisfactions qu'on aurait pu désirer, notamment celles d'abaissements de tarifs qui assureraient le relèvement économique de l'île, tenons compte du moins de l'intérêt supérieur qu'il y a pour la Corse, de voir se terminer à bref délai la ligne ferrée de Bastia à Bonifacio.

Au surplus, rappelons que l'Etat s'est réservé un droit de rachat à toute époque, n'oublions pas que le service de la garantie peut imposer bien des sollicitations à la Compagnie ; que celle-ci, constamment en rapport avec l'Etat pour ses différentes exploitations, est, en quelque sorte, astreinte à tenir compte de ses décisions, en tout surtout qu'elles ne vont pas à l'encontre de ses intérêts.

Nous estimons qu'il ne convient pas d'exiger actuellement des manifestations qui risqueraient fort de rompre l'équilibre, momentanément assez instable, de l'exploitation présente.

Qu'il nous suffise de favoriser de notre mieux et au plus tôt l'œuvre économique d'un département, dont le désir est certainement de se suffire de plus en plus à lui-même, et de contribuer de son mieux, dans la mesure de ses forces, à la prospérité nationale !

La Commission des Travaux publics ayant adopté le rapport de M. Pugliesi-Conti, son rapporteur M. Rabier, président de la Commission, a adressé à M. le Ministre des Travaux publics, la lettre suivante :

Lettre de M. Rabier, président de la Commission, à M. le Ministre des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,

La Commission des Travaux publics a examiné le projet de loi du gouvernement concernant les Chemins de fer de la Corse.

La Commission est d'avis d'en approuver la teneur, sous la réserve toutefois d'un partage différent des bénéfices qu'elle voudrait voir ainsi déterminé :

30 0/0 à l'Etat ;

30 0/0 à la Compagnie, avec l'obligation pour celle-ci de rétrocéder à son personnel les 3,5 de son bénéfice, sous forme de gratifications annuelle, par part égale à chacun de ses employés.

J'ai l'honneur, en conséquence, Monsieur le Ministre, de vous demander au nom de la Commission des travaux bien, si vous approuvez cette modification, compléter par un avenant le projet que vous nous avez soumis.

La Commission m'a en outre chargé de vous exprimer qu'elle tient à ce que tous les intéressés reçoivent une garantie satisfaisante dans leurs droits au partage des bénéfices.

Il y sera enfin lieu de tenir compte dans la nouvelle rédaction des engagements pris par la Compagnie, à l'égard de quelques

employés à retraiter, suivant lettre en date du 16 juin, adressée à notre rapporteur.

Je vous prie d'agréer, etc.

RABIER.

ANNEXE

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

16 janvier 1911.

Lettre à M. Paglieri-Conti, Député de la Corse.

Monsieur le Député,

Pour nous conformer au désir que vous avez bien voulu m'exprimer au cours de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 14 janvier dernier, et afin de hâter l'approbation du texte de la convention qu'il importe de ne pas modifier, je viens vous donner l'assurance que les agents commissionnés du réseau Corse entrés au service de la Compagnie avant le 1er janvier 1908 et qui quitteront leurs fonctions à l'âge de 55 ans de leur plein gré, ou parce que la Compagnie ne les jugera plus aptes à remplir ces fonctions, recevront trois mois de salaire à titre de secours.

Il doit être entendu, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, que si l'engagement qui précède devait amener une modification de la convention, ce qui causerait forcément de nouveaux retards, très préjudiciables à l'exécution des travaux, la Compagnie ne saurait y consentir ; mais elle est toute prête par contre, à prendre cet engagement vis-à vis du Ministre des Travaux publics aussitôt après le vote de la convention.

Veuillez agréer, etc.

Signé : L'Administrateur-Directeur,
RE ROQUEMAUREL.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 7 mai, à 5 heures

Berlimer Luft, marche,	Lincke.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boïeldieu.
L'Amoureux de la fille,	Bléger.
Les Pêcheurs de Perles, fant.,	Bizet.
Prix de Beauté, valse,	Blum.

Le Chef de Musique, TIBERI.

POGGIO-DE-VENACO

La Grêle

Après les rigueurs d'un hiver prolongé qui a compromis les récoltes de pas mal d'arbres fruitiers et apporté dans les travaux des champs un retard considérable, nos agriculteurs commençaient à respirer et à espérer la fin de leurs maux. La vigne se présentait bien et nos vignerons comptaient sur la récolte prochaine pour compenser un peu la détestable récolte de l'an passé.

Ils comptaient sans la grêle qui a anéanti leurs espérances dans l'espace d'une petite demi-heure.

Un épouvantable orage de tonnerre et de grêle s'est abattu sur notre malheureuse région, le lundi 1er mai, vers 4 heure de l'après-midi. En certains endroits, la grêle mêlée à une pluie diluvienne n'a pas mis fin de bien grands dommages. Mais, en revanche, les vignes situées à proximité du village, toute la vallée du Mouzin et une grande partie de la vallée du Tavignano en avant du pont de Tocris ont été littéralement dévastées. La grande vigne des Murelle, sise au kilomètre 6 de la route de Corte à Aleria, et appartenant à M. Poli, conseiller d'arrondissement, à ses frères et à son beau-père, a été particulièrement éprouvée. Je l'ai visitée hier mardi, alors qu'il était encore impossible de se rendre compte de toute l'étendue des dégâts, et le spectacle était navrant. Au pied de chaque cep, des jeunes feuilles et de petites grappes déjà formées jonchaient le sol. La plupart des jeunes pousses adhèrent encore aux ceps portaient une tache jaune qui marquait le point d'impact d'un grêlon, et continuaient déjà à se flétrir. Il est à craindre que les deux tiers au moins de la récolte ne soient compromis. Les vignes de moindre importance voisines de celle des Murelle sont dans le même état, et la vallée du Mouzin, très cultivée, n'a rien à envier à celle du Tavignano.

Je me fais un devoir de porter ce désastre à la connaissance des autorités compétentes, et je le fais d'autant plus volontiers que j'ai été, pour ma part, peu éprouvé par la grêle, et qu'il ne se mêle par conséquent à mes sollicitations aucune arrière-pensée intéressée. Je suis persuadé que l'Administration ne restera pas indifférente devant le malheur qui frappe nos vaillants cultivateurs, et qu'elle saura, par des secours judicieusement accordés, atténuer dans une certaine mesure les grandes pertes qu'ils viennent d'éprouver.

PAUL GUIDET-VAUQUELIN.

Commission des Prisons

Séance du 6 mai 1911

Ordre du jour :

I. — Compte rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis à donner aux deux demandes de libération conditionnelle.

III. — Avis à donner sur une demande d'emeliorement.

IV. — Affaires diverses.

V. — Visite de la prison.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

ROGLIANO. — M. Paccioni, receveur des postes et télégraphes à Centuri, est appelé aux mêmes fonctions à Rogliano, en remplacement de M. Antoni, nommé à Santo Pietro di Tenda.

ORTIPORIO. — La famille Moroni se trouve de nouveau en deuil par suite de la mort de Mlle Adeline Moroni. Par son père, fils du général baron Moroni, dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et par sa mère, fille du président de Montera, elle se trouvait apparentée aux principales familles de l'île. Elle ne tirait aucune vanité de ses ancêtres ni de sa naissance, et ne cessait d'être continuellement accueillante pour les habitants d'Ortiporio.

Dans cette vieille maison Moroni, la porte était toujours ouverte aux déshérités, qui étaient sûrs d'y trouver aide et assistance.

Malgré son long éloignement de la ville Mlle Moroni avait conservé cette distinction de manières qu'elle tenait de sa mère et les sentiments élevés de sa noble race.

De tous les points du canton de Campile on s'est rendu à Ortiporio le jour des obsèques où se trouvaient réunis les parents de Bastia, de Corte, de Borgo.

Mlle Bartoli, de Crocicchia, a prononcé un discours vraiment ému, et rappelé en termes choisis toutes les qualités qui distinguaient Mlle Moroni. Nous regrettons bien de ne pouvoir le publier.

Nous présentons à M. le commandant Moroni, à MM. César, Marc, Louis Moroni et à leurs familles l'expression de nos plus vives condoléances.

CORTE. — M. le procureur de la République Costa et M. le juge Bastid, récemment nommés, ont pris aujourd'hui possession de leurs sièges.

Nous leur adressons nos plus chaleureuses félicitations.

CANAVAGGIA. — Par décret en date du 30 avril 1911, M. Palazzi Charles, maire de Canavaggia, est révoqué de ses fonctions.

PENTA-DI-CASINCA. — Le coquet et riant village de Penta-di-Casinca était en fête hier.

Dès le matin, les cloches furent mises en branle, carillonnant à toute volée, et leur son joyeux était le prélude d'une intime et touchante cérémonie.

C'est que deux familles des plus honorables et des plus estimées de notre commune, les familles J. B. Torre et Antoine Limperani, mariaient leurs enfants.

Une foule aussi élégante que choisie de parents et d'amis se pressait dans les salons de Mme J. B. Torre qui en faisait les honneurs avec sa grâce et sa courtoisie habituelles.

Quand la toute jeune mariée, ravissante de grâce et de beauté dans sa riche robe blanche, apparut au bras de son père, M. J. B. Torre, si honorablement connu, elle fut saluée par des salves répétées de coups de feu.

Sur tout le parcours, la population massée témoignait sa joie en faisant pleuvoir sur les jeunes époux des confetti, du riz et des fleurs.

Le cortège se dirigea vers l'église paroissiale où quittant la mairie, où M. le curé Angelini, dans une aussi touchante que vibrante allocution, tout en leur souhaitant bonheur et prospérité, indiqua aux jeunes époux la voie toute chrétienne qu'ils avaient à suivre, n'ayant eu cela qu'à continuer le chemin tracé par leurs dignes parents.

L'église, parée comme aux plus grands jours de fête était bondée de monde.

Les orgues étaient tenues par M. l'abbé Soggesi, dont le talent et la réputation musicales, ne sont plus à faire ; et qui, pendant toute la durée de la messe exécuta avec maestria plusieurs morceaux de son répertoire en nous réservant pour la sortie une marche entraînante de Donizetti.

En sortant de l'église, la toute jeune et ravissante mariée donnait le bras à son époux, le très élégant et sympathique M. Pierre Limperani, et ils reçurent tous deux, de magnifiques gerbes de fleurs.

Le cortège se dirigea vers la demeure des jeunes époux où un magnifique et somptueux lunch se trouvait servi dans les vastes salons de Mme Limperani qui en fit les honneurs avec une grâce parfaite.

Après le lunch, un dîner fut servi aux nombreux invités qui lui firent honneur. De nombreux toasts et des compliments furent dits principalement par de toutes jeunes personnes, dont nous taisons les noms pour ne pas froisser leur modestie, mais qui furent frénétiquement applaudies par toute l'assistance.

Le menu aussi abondant que choisi fut servi d'une façon parfaite, par des mains habiles.

Potage Bérlot
Veau aux champignons
Artichauts farcis
Capri sauce Robert
Petits pois sauce blanche
Rôtis — Salade
Desserts assortis
Vins fins — Champagne, etc., etc.
Café et Liqueurs

La jeunesse entraînante, mise en gaieté, organisa une très agréable et joyeuse sauterie où tout le monde s'en donna à cœur joie.

Les témoins étaient, pour l'époux : MM. Paoli J. F., greffier-notaire à Madagascar ; Chipponi Raphaël, propriétaire, oncle et cousin.

Pour la mariée : MM. Rossi Jean-Charles, propriétaire ; Torre Charles, sous-officier comptable, oncle germain et frère.

Nous prenons en cette agréable occasion nos meilleurs compliments à M. et Mme J.-B. Torre, à M. et Mme Antoine Limperani ainsi qu'à leurs familles.

Et aux jeunes époux nos vœux les plus sincères en leur souhaitant une nombreuse postérité. — T. X.

PUNCH D'HONNEUR

A l'occasion du passage dans notre ville de M. Adriani, député de Corte, le Comité radical et radical-socialiste de Bastia a décidé de lui offrir un punch d'honneur, dimanche, à 9 heures du soir, au Café de l'Univers (place des Platanes).

Les cartes d'entrée, dont le prix est fixé à 1 franc, seront délivrées par M. Romagnoli, horloger, boulevard Paoli, 30, à partir d'aujourd'hui.

On pourra également se les procurer, à l'entrée, dimanche, à partir de 8 heures et demie du soir.

Chaque carte comportera trois tickets donnant droit à une consommation.

Toutefois, les personnes munies d'un seul ticket seront admises.

Le Comité d'organisation.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui samedi

1er GRAND GALA

AVEC

Nouveaux Débuts

THE KEPTON'S

infernal trapèse sur portique humain, créateur de la valse par les dents.

Pour la première fois la haute école, montée par Mme VINELLA.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ SAINTE-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que le 7 et 14 courant, aura lieu la perception de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 21, au 2e.

Le Trésorier, RAIBALDI.

SYNDICAT DES MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures précises. Bourse du travail, route du Cap, n° 8.

La Secrétaire, P. Ugolini.

La Fusillade de Bevinco

27 COUPS DE FEU

BRACONNIER OU BANDIT ?

L'émotion à Eastia

L'émotion causée par l'horrible forfait, commis jeudi soir contre les gendarmes de la brigade de Borgo, ne s'est pas calmée.

La population bastiaise, avide de renseignements sur cette ténébreuse affaire, se livre à toutes sortes de commentaires au sujet d'un attentat dont les conséquences seront heureusement bénignes.

A l'Hôpital Militaire

Nous avons tenu à nous rendre à l'hôpital militaire où l'on a pu nous donner quelques renseignements sur l'état du gendarme Longère.

La blessure au sélon n'intéresse que la région musculaire du ventre.

Le péritoine et les intestins n'ont heureusement pas été perforés, et ainsi la cicatrisation semble devoir être rapide.

La victime a passé une bonne nuit, sans accès de fièvre. A moins de complications très improbables, le vaillant Longère sera rétabli dans une vingtaine de jours. Nous formons des vœux bien sincères pour que ce modeste serviteur de l'ordre public reprenne bientôt sa place dans un corps d'élite où, dès le premier jours de ses fonctions, il a bravement reçu le baptême du feu.

A l'Instruction

MM. Agostini, procureur de la République et Fernand Mattei chargé de l'instruction de cette grave affaire, se sont rendus hier matin sur les lieux, accompagnés de M. le capitaine de gendarmerie Maitrot.

Ils ont procédé aux constatations légales et ont reconstitué sur les indications du brigadier Morat et du gendarme Drouin, la scène du crime.

27 coups de feu !!

Il résulte des dépositions des gendarmes que le nombre des coups de feu échangés a été plus considérable qu'on ne l'avait supposé tout d'abord.

Les douilles des cartouches retrouvées sur les lieux établissent que l'auteur du crime a déchargé son arme par 10 fois.

Les agents de la force publique ont riposté par 15 coups de carabine et deux coups de revolver. Ainsi 27 détonations ont retenti pendant la bataille.

Le premier coup de feu tiré par le criminel a atteint le gendarme Longère à la hauteur de la poitrine. Heureusement pour lui, son portefeuille, qui a été transpercé, a amorti le choc et fait dévier la balle.

Le cheval blessé a été retrouvé à Ortale. La pauvre bête avait ainsi parcouru plusieurs kilomètres.

La population de Biguglia

Il convient de signaler l'attitude de vraiment belle de la population de Biguglia.

Aussitôt après le crime le chef de brigade se rendit, à bride abattue, au village de Biguglia, où il mit le maire au courant du drame et réclama son concours pour la recherche du coupable.

L'honorable magistrat municipal fit alors appel à la population et un groupe important d'habitants, s'armant de fusils, se mit en devoir de seconder les recherches du brigadier Morat.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce noble exemple, qui devrait être imité toutes les fois qu'un malfaiteur compromet la sécurité d'une commune Corse.

Est-ce un braconnier ?

Le criminel qui se livrait au plaisir de la chasse, lorsqu'il fut surpris par les gendarmes, est-il un simple braconnier ?

Il est surprenant que pour éviter une contravention cet individu ait commis un crime capital.

Il est aussi bizarre qu'un chasseur se munisse d'un si grand nombre de cartouches à balle pour la poursuite du gibier.

On peut ainsi se demander si l'on n'a pas à faire à un redoutable contumax qui avait intérêt à ne pas tomber entre les mains de la Justice.

Petite Gazette

A l'arrivée

M. Louis Adriani est arrivé hier soir, par le train de 2 h. 30, venant de Corte.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse délivrance de Madame André Ghilini, qui a mis au monde un gentil poupon. La mère et l'enfant, qui a reçu le nom de Jean-Baptiste, se portent bien.

Nous adressons à Madame Ghilini et à notre excellent ami M. André Ghilini, substitut du procureur de la République, nos très cordiales félicitations.

De passage

M. Emile Faure, député socialiste unifié de Tours, est de passage dans notre ville.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Promotion

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Eugène Ercole, commis des affaires indigènes en Guinée Française, vient d'être élevé de la 2e à la 1re classe.

Toutes nos félicitations à notre jeune et sympathique compatriote dont la carrière s'annonce des plus brillantes, ainsi qu'à sa famille.

Au départ

M. Raoul Trochy, conseiller à la Cour d'appel de Pau, est parti hier par le courrier de Nice.

Dans la police

L'agent de la sûreté Leoni, récemment promu brigadier de police, a pris possession de son poste.

Nous sommes heureux d'applaudir à l'avancement de cet excellent serviteur de la loi dont les états de service méritaient la récompense obtenue.

A louer

Magasin, rue Favalelli, n° 2, ancienne Vacherie Saint-Antoine.

S'adresser chez Mlle Aima, 18, boulevard du Palais, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué à vendre, à Calvi.

S'adresser à M. Nicolas Flach, à Calvi.

ETAT-CIVIL

Naissance.

Venturini François-Raymond.

Décès.

Sarocchi Charles-Joseph, retraité, 65 ans, Bignoi Jean-Dominique, 2 ans, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00245

COURSE DE PARIS

4 mai — 5 mai

Rente 3 0/0 amort. . 95.80 — 95.60
Rente 3 0/0 amortis. . 96.00 — 96.00
Ex-coupon

Conseil des Ministres

Paris, 5 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Réintégration DES CHEMINOTS

LA GRÈVE GÉNÉRALE

150 meetings. — Dernières démarches du président du Conseil.

Paris, 5 mai.

Le Syndicat des Cheminots, qui vient à s'occuper très activement du conflit survenu entre les compagnies de Chemins de fer et le Gouvernement.

Plus de 120 meetings seront tenus demain, dans tout le pays, en faveur des cheminots révoqués.

Les agitateurs syndicalistes recommencent à préparer la grève générale.

M. Monis, président du Conseil, décidé à provoquer une dernière fois les directeurs des Compagnies des Chemins de fer, avec l'espoir de trouver un terrain d'entente qui mettra fin à un conflit qui menace de devenir très grave.

Tirages financiers

Ville de Paris 1875

Paris, 5 mai.

L'obligation portant le numéro 27.502 est sortie remboursable à cinq mille francs.

L'obligation portant le numéro 258 523 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

Foncières 1879

Les obligations portant les numéros 83.528 et 293 843 sont sorties remboursables chacune à *cent mille francs.*

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 128 974 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 257.380 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs.*

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 963 418 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

AU MAROC

Communiqué officiel

Paris, 4 mai.

En réponse aux notes hostiles à notre action au Maroc, publiées par certains journaux allemands et autrichiens, le gouvernement a communiqué une note indiquant le plan de l'action française au Maroc.

Dans ce document, il est dit que la France poursuit seulement le rétablissement de l'ordre dans la ville de Fez et qu'elle entend respecter scrupuleusement les clauses de l'acte d'Algésiras.

EN ANGLETERRE

PERTE du dirigeable « Lebaudy »

Londres, 5 avril.

Un grave accident, qui a causé la perte du grand dirigeable *Lebaudy*, s'est produit aujourd'hui pendant que l'on procédait à des essais.

Le ballon venait à peine de sortir du hangar où il était remisé, quand l'enveloppe se déchira.

Le dirigeable « Lebaudy » désemparé alla éclater dans un bouquet d'arbres.

Les Anglais ont été très affectés de la perte du dirigeable le *Lebaudy*, sur lequel ils avaient fondé les plus belles espérances.

Les Souverains Allemands

Le séjour des Souverains allemands en Angleterre est définitivement réglé.

L'empereur Guillaume sera l'hôte de son cousin Georges V, du 14 au 20 mai.

AU MEXIQUE

LA PAIX EST RÉTABLIE

Paris, 5 mai.

Les derniers télégrammes de Washington annoncent que la paix est rétablie au Mexique

Les négociations ont eu lieu sous une tente dressée sur la rive mexicaine du Rio-Grand, entre la ville de Juarez et le camp des insurgés.

Après une longue discussion sur les points essentiels du traité de paix, les membres de la Junte révolutionnaire sont tombés d'accord avec les émissaires de paix du Gouvernement mexicain.

L'AGITATION EN CHAMPAGNE

Dans l'Aube

Bar-sur-Aube, 5 mai.

De nouveaux désordres sont à craindre dans le département de l'Aube.

M. Monis, président du Conseil, a envoyé aujourd'hui, au Préfet de l'Aube, de nouvelles instructions relatives à la grande manifestation projetée par les vignerons de Bar-sur-Aube, pour dimanche prochain.

Comme à Bar-sur-Seine, des mesures sévères seront prises, afin d'empêcher tout attroupement sur la voie publique.

Malgré cette défense, les vignerons ont manifesté l'intention formelle de tenir leurs meetings et d'organiser une grandiose manifestation.

L'arrivée des troupes qui viennent d'occuper militairement la ville, a indisposé la population qui commence à montrer un certain énervement.

Dans la Marne

Epernay, 5 mai.

L'effervescence qui se manifeste de plus en plus dans le département de l'Aube, commence à se propager aussi chez les vignerons de la Marne.

Dans la région d'Epernay, les habitants sont visiblement surexcités, et il se pourrait que les ordres sévères du Gouvernement, au lieu d'apporter le calme, ne contribuent à déchaîner de nouveau l'insurrection.

PLUS DE HERNIE

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages ni opérations, par le professeur TACUSSEL père, médecin-spécialiste bandagiste de Paris, de passage à BASTIA, les 8 et 9 mai, Hôtel Lingbleur. — A CORTE, le 10 mai, Hôtel du Nord. — A AJACCIO, les 11 et 12 mai, Hôtel Dauphin et des Gourmets. — A SARTENE, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, (sur le Cours).

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche sept mai, mois courant, à onze heures du matin, en gare de Pietralba, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que : buffet, fauteuils, locomobile à vapeur, treuil à vapeur, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier,
Jean SALVADORI.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Charles Sarrocchi, née Cianciani ;

M. Etienne Sarrocchi, sous-officier en retraite, Mme Etienne Sarrocchi, née Panzani, et leurs enfants ;

M. Jean-Baptiste Sarrocchi, greffier d'instruction au Tribunal Civil de Bastia, Mme J.-B. Sarrocchi, née Marini, et leurs enfants ;

M. Paul-Dominique Cianciani et ses enfants ;

Mme veuve Bernardini, née Sarrocchi, et sa fille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR CHARLES-JOSEPH SARROCCHI

Sous-officier de gendarmerie en retraite décoré de la Médaille Militaire
Secrétaire-chef du Parquet de la Cour d'appel de Bastia

leur époux, père, beau père, grand-père, gendre et frère, décédé à Bastia, à l'âge de 68 ans, et les prient de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu samedi, 6 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 22.

Les membres participants des Anciens Sous-Officiers sont invités à assister aujourd'hui samedi, à 1 heure de l'après midi Boulevard Paoli, n° 22, aux obsèques de leur regretté camarade SARROCCHI Charles.

Le Président, P. LUCIANI.

Les membres de la Société des Vétérans (Section de Bastia) sont priés d'assister aux obsèques de notre regretté camarade SARROCCHI, membre du Conseil d'administration, qui auront lieu le 6 mai à 1 heure de relevée.

Le Président, STEFFI.

Vaccination-Revaccination

Madame BERTI

Sage-femme

Coin de l'Ormeau, près de la Marine

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Grande renommée

GLACES

A partir de midi

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*, Bureau II, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation minime



LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : *387 Millions*
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Forge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rances artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo.

Ce principe l'Amaro est pour ses consommateurs le produit excellent qui réjouit le cœur, excite le cœur et donne un bon à la vie, un excellent : ceux d'eux-mêmes.

Demandez dans tous les Cafés: LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Café Express — **GRAND BAR SOAVI** — **Chocolat Express**

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 [illegible] avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX SAUVÉS Parfumerie Kahn

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. Le *Revue de la Bourse* et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Notes documentaires sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations politiques sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de Vadone, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez évidemment compte de la valeur de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 Francs par an. ÉTRANGER : 10 Francs.

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des pustules qui provoquent une sensation de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENNEIL. C'est le remède idéal, unique au monde; qui rendra où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczéma à une jambe depuis dix-sept ans, je me soignais entre [illegible], lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPHE MAGNOS, à St Julien en Born (Landes)
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dayssolet 37, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 426 — DIMANCHE 7 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS
Autres Départ.	23 »	12 »	6 »	Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 14 m. — Coucher, 6 h. 28 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Patron. Saint Joseph-Fête de Demain : Apparition Saint Michel.

6 MAI

JEAN LE SONNEUR

CONTE DU DIMANCHE.

Ce jour-là, M. Gratadoux, curé de Peyre-Treygnac, était debout à la petite aube ; un temps superbe s'annonçait, les premiers rayons d'un soleil de juillet coloraient les pointes des collines, blanches, rocailleuses, mouchetées de bouquets de verdure.

— Ah ! Dieu soit loué ! s'exclama-t-il en promenant son regard réjoui sur la campagne, nous aurons, je suis, une belle confirmation.

Il resta ainsi presque une heure à passer en revue tout ce qu'il devait faire en cette grande journée, et fut tiré de sa rêverie par le grondement des deux cloches de Peyre-Treygnac : c'était l'allégresse formidable de la paroisse.

— Bravo, Jean ! jongea le curé. Il est fidèle au poste. Quel vaillant sonneur ! »

Et les cloches joyeuses sonnèrent longtemps à toute volée, tandis que l'abbé, malgré l'air frais du matin, répétait avec enthousiasme :

— Quel ravissant soleil ! Comme Monseigneur va être content !

Et il ajoutait :

— Pourvu que Jean soit aussi remarquable dans ses fonctions de maître d'hôtel que dans celles de tireur de cloches !

Il y avait, en effet, des semaines que le Curé poursuivait l'éducation, le dressage, si on ose le dire, de Jean, en vue du service de table pour le grand jour de la fête de l'évêque.

Dans la salle à manger de la cure, vers une heure, à l'issue du déjeuner, sous les yeux attentifs de l'abbé Gratadoux, et à la faveur du calme d'une bonne digestion, Jean subissait une répétition générale de sa future fonction.

Ce jour-là, après l'*Angelus*, il arriva, la mine fleurie.

— Eh bien ! fit le curé ; nous y voilà ! Avez-vous bien retenu toutes mes recommandations ?

— Toutes, monsieur le Curé.

— Tu passeras d'abord la pot-au-feu.

— Oui, monsieur le Curé, je sais...

— Deux fois, n'est-ce pas ?

— Je n'y manquerai pas, monsieur le Curé.

La figure rubiconde de l'abbé Gratadoux devint grave :

— Répète pour voir si tu sais bien.

Jean énuméra :

— La potage, une fois... la dinde truffée, trois fois...

— Oh ! oui, trois fois ! insista l'abbé ; une dinde engraissée, depuis des semaines, avec du maïs de ma terre, bourrée de truffes de Sarlat !... Trois fois, ce n'est pas trop... Monseigneur les adore.

Jean continuait à débiter : il s'arrêta au dessert, en disant :

— C'est tout.

— C'est tout ! s'écria le Curé en bondissant. Et les vins ?... et le fromage ?... Tu les as oubliés ! Ah ! Jean, comme sonneur, tu n'as pas ton pareil de Gourdon à Brive, mais pour servir ... bum !... il y a mieux.

Un peu interloqué par la brusquerie de l'abbé Gratadoux, d'ordinaire si calme, Jean fouilla un instant dans sa fruste cervelle et récita qu'il passerait le petit Graves au commencement, puis le bon clos-vougeot, don de Mme la baronne Nau, et, pour le dessert, du montbazillac, de l'authentique, récolté chez un sien cousin.

Une seule chose, dans cette catégorie de victuailles, embarrassait le brave sonneur ; c'était le nom d'un certain fromage, dont il entendait parler pour la première fois... Comment donc s'appelait-il ?... Il y avait de l'évêque : pour sûr...

Timidement, il déclara :

— Je ne me souviens pas du nom de ce fromage, monsieur le Curé...

— Il n'est pourtant pas malin à retenir... du pont-l'évêque...

— Pont-l'évêque... C'est drôle tout plein.

— Drôle ou non, c'est comme ça qu'il s'appelle... Tâche de ne pas l'oublier, au dernier moment.

— Monsieur le Curé peut être tranquille, il sera content de moi.

— C'est bon : maintenant, va à l'église, regarde si tout est en ordre.

Sur ces mots, le bon curé, heureux, excitant, courut à la cuisine pour donner le coup d'œil du maître sur la mise en marche du déjeuner. Car il s'agit que Rabotte se surpasse ; d'ailleurs la brave fille est déjà à ses fourneaux, elle a fière allure et est bien décidée à soutenir son écrasante réputation de parfait cordon bleu.

Jean, pendant ce temps, songeait :

— Jamais je ne pourrai dire le nom de ce s... fromage ; mais aussi quelle drôle d'idée ! Pourquoi ne pas donner simplement un bon roquefort avec des petits romanatours tout autour, frais venus de Gramat ? On n'a pas idée de ça, manger des fromages étrangers avec des noms impossibles...

Bientôt, on entendit le roulement d'une grande voiture et le trot de deux chevaux : le landau de monseigneur s'arrêtait pon après devant la porte du presbytère.

L'abbé Gratadoux reçut le père spirituel du diocèse avec le respect filial d'un enfant très soumis.

A partir de ce moment, le brave Jean ne tenait plus en place ; il allait et venait de la sacristie dans l'église, de l'église au presbytère : une idée unique, incessante, harcelante, tenaillait son esprit :

— Diable de nom de fromage !... Pourrai-je jamais me le rappeler ?...

Le repas était aussi parfait que le service. Monseigneur déclarait que la dinde avait une saveur délicieuse.

Et en voyant l'évêque, si plein d'appétit, faire honneur au menu abondant et soigné de sa table, M. le curé de Peyre-Treygnac ressentait monter en lui un légitime orgueil.

Toutefois, nous l'avons généreuse des vins, il oubliait entièrement de surveiller son maître d'hôtel d'occasion et de lui glisser à l'oreille de temps en temps, lorsque sa mémoire fléchissait, le nom des plats.

Mais Jean se surpassait. La kyrielle des mets s'était égrenée sans accroc ; ponctuellement il allait du buffet à la table comme un vétéran de la serviette. C'était la fin, on pressait...

L'abbé Gratadoux n'avait plus l'œil sur lui ; d'ailleurs à quoi bon ? Le repas avait pris cette tournure animée qui est l'heureux effet des estomacs échauffés et remplace l'hésitation, la froideur du début.

Hâtez ! c'était précisément vers la fin de ces plantureux festins que devait sonner le prestige de Jean !

— Voyons... voyons... se disait il tout bas... ça ne peut pas être ça... Mais si... mais si pourtant...

Il fait quelques pas, puis s'arrête :

— Monseigneur ne connaît peut-être pas ce fromage-là... Il va croire que je me moque de lui...

Le curé a vu son hésitation... D'un mouvement de tête, il remonte son courage... Il n'y a pas à dire, il faut s'exécuter.

Et Jean, le bras tendu, s'approche.

Le voilà à la gauche de l'évêque... Il présente l'assiette où s'étale le rectangle suspect du fameux fromage, et au milieu de l'attention générale, il annonce avec une expression de triomphal orgueil, relevé d'une pointe de suffisance :

— « Fromage que Pont-l'Evêque »...

Félicien NACLA.

A propos d'Aviation

Réponse à un Calvais

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez publié une note sarcastique d'un Calvais à propos de la déception éprouvée par ses compatriotes pendant les fêtes de Pâques.

Je reconnais qu'il a raison en ce qui concerne la vaste... entreprise de l'aéro-club auquel le *Petit-Journal* vient de donner une leçon de choses... sérieuses.

Cet organe a lancé un nouveau raid Paris-Rome et Turin qui comporte plus de cinq cent mille francs de prix.

Ce raid présentera peut-être autant de dangers que celui manqué de Nice-Calvi-Nice, mais les aviateurs planeront au dessus de la terre, et s'ils risquent un tout cas leur vie, ce sera pour gagner la forte somme.

En effet, Turin offre 100.000 francs, le *Petit-Journal* également, les comités de Rome et Turin, chacun 100 000 francs.

Avignon donnera 10.000 francs et les Niçois 18.000 francs.

Est-ce pour cela que ces derniers n'ont pas fait la course en Corse et économisé les 10.000 francs promis ?

Il est donc écrit que chaque fois qu'il s'agira de notre malheureuse île, nous aurons à inscrire en lettres noires la mauvaise volonté de quelques-uns ?

La leçon qui se dégage de la future course consiste en ce fait que les aviateurs seront libres de partir quand ils voudront, à l'heure qu'il leur plaira.

Or, messieurs de l'aéro-club de Nice avaient limité les jours et les heures.

Je tire, en outre, une autre leçon à l'usage du « Calvais » cette fois, de ses caustiques doléances. De quoi se plaint-il ? De n'avoir pas vu d'aéroplane ? Et revanche, n'a-t-il pas eu pendant six jours la joie de voir sa petite cité si peu mouvementée d'ordinaire, s'agiter, s'égayer au contact de la foule d'étrangers accourus chez elle ?

N'est ce donc rien que cela ?

Le dernier recensement vient de prouver que la province se dépeuple d'une façon désespérante. Les villes attirent de plus en plus les villageois : on a beau leur dire que s'ils gagnent plus à Paris et dans les grands centres que dans leurs villages, ils dépensent davantage, et qu'en définitive, ils paviennent à peine à joindre les deux bouts.

— Oui, répondent-ils, mais nous avons des distractions !! Des distractions !! c'est-à-dire, des attractions, voilà le grand mot ; voilà ce qui ruine l'agriculture, ce qui dépeuple les campagnes, ce qui fait fuir la Corse, ce qui provoquera un bouleversement social effrayant d'inconnu.

Paysans et citoyennes ! du pain et des jeux de cirque ou autres, c'est ce que l'humanité demandait déjà aux premiers âges, c'est ce qu'elle demande encore, ce qu'elle demandera toujours.

Est-ce que cette formule tenace qui persiste depuis les gladiateurs jusqu'à nos modernes aviateurs ne constitue pas une précieuse indication ?

N'est-il pas démontré qu'il faut aux travailleurs des délassements et des récréations ?

L'Allemagne, comme la France, s'inquiète de l'exode des paysans vers les centres dits de lumières ; lumières auxquelles les grands enfants de la Nature que nous sommes vont se brûler ainsi que les papillons à la flamme des bougies.

Il ne faut pas se le dissimuler, le dépeuplement des campagnes ne fera que s'accentuer si l'on ne trouve un moyen pratique de l'enrayer.

Du même que jadis, la cité de Sémiramis, aux jardins suspendus, aux prodigieux attraits, les nouvelles Babylones corruptrices, gouffres jamais repues, attirent la jeunesse rurale, suceant le plus par sang de la France, font de nos enfants robustes et sains des alcooliques destinés à la tuberculose, et des futurs créateurs d'une race impuissante de dégénérés.

C'est pourquoi, nos gouvernants, les chefs des municipalités, les intellectuels de nos petites villes devraient se préoccuper de ce lamentable avenir et réagir contre le dépeuplement provincial.

Puisque les peuples ont besoin de distractions comme de pain, qu'on leur donne les deux ; qu'on décentralise les attractions.

Déjà, des poètes et des grands artistes ont ressuscité l'art antique par les représentations en plein air.

On joue la comédie à Orange, à Béziers, à Nîmes, etc. Sans s'en douter le Calvais viennent de donner l'exemple à suivre.

Qu'on organise un peu partout des fêtes. La semaine d'aviation de Calvi n'a pas seulement profité aux commerçants de ce chef-

---

173 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIII

Mme CÉRAMINE

— Parlez vite ! dit Sidonie, dans les yeux de laquelle brillait une joie cruelle et inquiète.

En quelques mots, elle fut édifiée. La matrone lui raconta brièvement et sans nommer les deux hommes par quelle suite d'événements imprévus la proie qu'elle croyait déjà tenir avait glissé entre ses griffes crochues. Une tempête de malédictions s'exhala de la jolie bouche de la compagne de Langeville. En même temps, une flamme de rage impuissante brilla dans ses yeux, tandis que ses lèvres ébréchées se contractaient en une grimace de haine. L'ennemi qu'elle voulait si cruellement frapper lui échappait donc une fois de plus.

Elle jugea inutile de récriminer. Mais Clarisse, furieuse de perdre la somme considérable qu'elle croyait entendre tinter déjà dans son tiroir, se répandait, à son tour, en invectives contre la jeune ouvrière, dont l'acharnée résistance avait déjoué tous ses projets.

— C'est une fine mouche, je vous dis ! grommela la matrone... D'ailleurs, je suis renseignée sur elle !

— Ah bah !... Et comment cela ?...

— Par ces amies, qui l'ont vue chez moi hier, et qui sont des habituées de mes soirées.

— Vraiment !

— Oui, oui !... Elle est délurée, je vous en réponds, Mlle Gabrielle, et elle peut sortir sans sa bonne !... Ses compagnes me l'ont affirmé !... Du reste, elle a dû être bien dressée par la personne qui lui servait de mère !

— Vous la connaissez ?

— Les camarades d'atelier de la donzelle savent à quoi s'en tenir, et c'est une madrée commère, paraît-il, que la mère Mailloche !

En entendant ce nom prononcé par la patronne du « Scarabée », Sidonie ne fut pas très surprise ; sachant elle-même la vérité sur les relations de Gabrielle avec l'ancienne sage-femme, il était tout naturel que d'autres aussi fussent renseignés.

— C'est comme son frère ! poursuivit Mme Céramine.

— Son frère ! répéta Sidonie... Elle n'en a pas !

— Oh ! je sais bien que, légalement, vous avez raison... Mais l'homme qui lui en a servi, le fils de Mme Mailloche, est d'une jolie force, lui aussi !... Votre colombe a eu le temps de profiter des leçons qu'a dû lui donner le beau Juliot !

Sidonie sursauta :

— Quoi donc venez-vous de prononcer ? demanda-t-elle.

— Celui d'un lascar que vous devez connaître, vous qui ne craignez pas de vous aventurer dans les milieux les plus accidentés du Paris souterrain... N'avez-vous jamais entendu parler du Montmartrois ?... On voit son nom sur toutes les affiches des vélodromes !

— Et vous dites que cet homme serait... ?

— Je dis qu'il est le fils de Mme Mailloche, l'ancienne sage femme qui a recueilli la belle Gabrielle... Vous ne le saviez pas ?...

Mme de Langeville allait répondre. Elle se contint.

— Si fait ! dit-elle en mordant ses lèvres. Je ne connaissais pas par le menu toute cette parenté ; mais j'étais au courant de l'ensemble.

Mille pensées diverses se heurtaient dans la cervelle de Sidonie. Elle ne tarda pas à prendre congé de la propriétaire du « Scarabée ». Edifiée comme elle l'était sur la moralité de Juliot, la fille de Denis Bourgueil se demandait si elle n'avait pas été dupe de ce gredin. Et plus elle creusait cette idée, plus il lui semblait vraisemblable que le Montmartrois l'eût exploitée en profitant de la situation qu'elle avait en la naïveté de lui dévoiler pour jeter à son ancienne ou à sa haine une fille qu'il avait à sa portée, qui, peut-être même, était sa complice et n'avait rien de commun avec l'enfant de Clotilde et de Philippe. Rentrée chez elle, Sidonie prit une carte lettre et, dans un sparme de colère, commença à écrire :

« Vous m'avez outrageusement volée, vous et votre digne sœur... »

Mais elle n'alla pas plus loin. La tempête qui venait grondait au ciel s'apaisait.

— Je suis folle ! murmura-t-elle, de m'emporter ainsi !... Evidemment, Gabrielle n'a rien de commun avec Yvonne... C'est pour moi, maintenant, clair comme le jour, et je ne tiens pas la vengeance que je rêvais... Mais celle qui m'est offerte n'est pourtant pas à dédaigner... Rien ne m'empêche de rendre cette fille à M. de Langeville et à sa maîtresse, en leur faisant croire, comme je l'ai cru un instant moi même, qu'elle est bien de leur sang... Plus tard, lorsque Philippe et Clotilde se seront attachés à elle, — Clotilde surtout, — il sera temps de démasquer Mlle Mailloche et d'apprendre à ses ex-tisanat parents qu'ils ont protégé leurs baisers et leurs tendresses à nos aventurières... Cela ne m'empêchera pas, pendant ce temps, de continuer à faire rechercher la véritable Yvonne, si je, par hasard, j'ai la chance de la retrouver, je m'efforcerai d'exercer sur elle la vengeance que j'avais méditée pour l'autre.

Le lendemain du jour où Mme de Langeville s'était définitivement arrêtée à la nouvelle résolution que nous venons de lui voir prendre, Philippe, vêtu de sa blouse d'ouvrier et la tête coiffée de sa casquette professionnelle, rentrait, dans l'après-midi, à son travail, lorsque le concierge des ateliers Lavardière lui remit une lettre. L'enveloppe portait ces mots :

Monsieur Gilbert, ouvrier ciseleur,
chez MM. Lavardière frères,
12 bis, rue des Pyrénées.

Le comte de Langeville ouvrit l'enveloppe et demeura stupéfait en lisant ces mots :

« Monsieur,

» Vous avez brisé ma vie, ruiné toutes mes illusions. Vous n'avez pas voulu comprendre que si j'ai commis une folle grâce, la passion qui me l'avait inspirée devait la rendre excusable à vos yeux. J'ai cruellement souffert depuis que, par vous, tous mes rêves se sont écroulés... J'aurais dû vous en vouloir et vous haïr... Je n'en ai pas eu la force... Une grande joie m'est réservée aujourd'hui après tant d'épreuves : celle de vous prouver que vous vous êtes étrangement mépris sur mon compte. La jeune fille qui vous est si chère, que vous rechercher si vivement depuis tant d'années, je crois l'avoir trouvée. Venez chez moi demain à quatre heures, et vous verrez que je vous avec pour dire en tout le tant accuser celle qui est toujours voulu rester, pour vous comme pour tout le monde,

» SIDONIE DE LANGEVILLE. »

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*, Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
générateur rationnel et économique inédit



LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.
Demandez dans tous les Cafés: LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI & Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Café Express — **GRAND BAR SOAVI** — **Chocolat Express**

Manufacture de Toile et Linge de table
Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue
M. AIME FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.
Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.
Les envois sont faits franco

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Foiencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils et placements et d'arbitrages très appréciés, des Notes documentées sur les Sociétés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez vraiment service en nous donnant de vos informations et de la valeur de ce conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ÉTRANGER : 10 francs.

ECZEMAS, DARTRES
Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des pustules qui laissent une sécrétion de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.
Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'usage que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis deux ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminua et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.
Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JUSTINE MAUNIER, à St-Julien-en-Born (Landes).
Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Dagenet ST, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

CHEVEUX sauvés par l'Eau Hahn

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 126 — DIMANCHE 7 MAI 1911

00246

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (le page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	23 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 11 m. — Coucher, 6 h. 28 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Patron. Saint Joseph-Fête de Demain Apparition Saint Michel.

6 MAI

JEAN LE SONNEUR

CONTE DU DIMANCHE.

Ce jour-là, M. Gratadoux, curé de Peyre-Treygnac, était debout à la petite aube ; un temps superbe s'annonçait, les premiers rayons d'un soleil de juillet coloraient les pointes des collines, blanches, rocailleuses, couchettes de bouquets de verdure.

— Ah ! Dieu soit loué ! s'exclama-t-il en promenant son regard réjoui sur la campagne, nous aurons, je sois, une belle confrmation.

Il resta ainsi presque une heure à passer en revue tout ce qu'il devait faire en cette grande journée, et fut tiré de sa rêverie par le grondement des deux cloches de Peyre-Treygnac : c'était l'*allelata* formidable de la paroisse.

— Bravo, Jean ! jongea le curé. Il est déjà au poste. Quel vaillant sonneur ! »

Et les clochers joyeuses sonnèrent longtemps à toute volée, tandis que l'abbé, humant l'air frais du matin, répétait avec attendrissement :

— Quel ravissant soleil ! Comme Monseigneur va être content !

Et il ajoutait :

— Pourvu que Jean soit aussi remarquable dans ses fonctions de maître d'hôtel que dans celles de tireur de cloches !

Il y avait, en effet, des semaines que le curé poursuivait l'éducation, le dressage, si on ose le dire, de Jean, en vue du service de table pour le grand jour de la fête de l'évêque.

Dans la salle à manger de la cure, vers une heure, à l'issue du déjeuner, sous les yeux attentifs de l'abbé Gratadoux, et à la faveur du calme d'une bonne digestion, Jean répétait une répétition générale de sa future fonction.

Ce jour-là, après l'*Angelus*, il arriva, la mine fleurie.

— Eh bien ! fit le curé ; sous y voilà ! As-tu bien retenu toutes mes recommandations ?

— Toutes, monsieur le Curé.

— Tu passeras d'abord le pot-au-feu.

— Oui, monsieur le Curé, je sais...

— Deux fois, n'est-ce pas ?

— Je n'y manquerai pas, monsieur le Curé.

La figure rubiconde du l'abbé Gratadoux devint grave :

— Répète pour voir si tu sais bien.

Jean énuméra :

— Le potage, une fois... la dinde truffée, trois fois...

— Oh ! oui, trois fois ! insista l'abbé ; une dinde engraissée, depuis des semaines, avec du maïs de ma terre, bourrée de truffes de Sarlat !... Trois fois, ce n'est pas trop... Monseigneur les adore.

Jean continuait à débiter : il s'arrêta au dessert, en disant :

— C'est tout.

— C'est tout ! s'écria le Curé en bondissant. Et les vins ?... et le fromage ?... Tu les as oubliés ? Ah ! Jean, comme sonneur, tu n'as pas ton pareil de Gourdon à Brive, mais pour servir .. hum !... il y a mieux.

Un peu interloqué par la brusquerie de l'abbé Gratadoux, d'ordinaire si calme, Jean fouilla un instant dans sa fruste cervelle et récita qu'il passerait le petit Graves au commencement, puis le bon clos-vougeot, don de Mme la baronne Nau, et, pour le dessert, du mombazillac, de l'authentique, récolté chez un sien cousin.

Une seule chose, dans cette catégorie de victuailles, embarrassait le brave sonneur : c'était le nom d'un certain fromage, dont il entendait parler pour la première fois... Comment donc s'appelait-il ?... Il y avait de l'évêque pour sûr...

Timidement, il déclara :

— Je ne me souviens pas du nom de ce fromage, monsieur le Curé...

— Il n'est pourtant pas malin à retenir... du pont-l'évêque...

— Pont-l'évêque... C'est drôle tout plein.

— Drôle ou non, c'est comme ça qu'il s'appelle... Tâche de ne pas l'oublier, au dernier moment.

— Monsieur le Curé peut être tranquille, il sera content de moi.

— C'est bon : maintenant, va à l'église, regarde si tout est en ordre.

Sur ces mots, le bon curé, heureux, exultant, courut à la cuisine pour donner le coup d'œil du maître sur la mise en marche du déjeuner. Car il s'agit que Babette ne surpasse ; d'ailleurs la brave fille est déjà à ses fourneaux, elle a fière allure et est bien décidée à soutenir son écrasante réputation de parfait cordon bleu.

Jean, pendant ce temps, songeait :

— Jamais je ne pourrai dire le nom de ce s... fromage ; mais aussi quelle drôle d'idée ? Pourquoi ne pas donner simplement un bon roquefort avec des petits rocamadours tout autour, frais venus de Gramat ? Ou n'a pas idée de ça, manger des fromages étrangers avec des noms impossibles...

Bientôt, on entendit le roulement d'une grande voiture et le trot de deux chevaux : le landau de monseigneur s'arrêtait peu après devant la porte du presbytère.

L'abbé Gratadoux reçut le père spirituel du diocèse avec le respect filial d'un enfant très soumis.

A partir de ce moment, le brave Jean ne tenait plus en place ; il allait et venait de la sacristie dans l'église, de l'église au presbytère : une idée unique, incessante, harcelante, tenaillait son esprit :

— Diable de nom de fromage !... Pourrai-je jamais me la rappeler ?...

***

Le repas était aussi parfait que le service. Monseigneur déclarait que la dinde avait une saveur délicieuse.

Et en voyant l'évêque, si plein d'appétit, faire honneur au menu abondant et soigné de sa table, M. le curé de Peyre-Treygnac sentait monter en lui un légitime orgueil.

Toutefois, sous l'action généreuse des vins, il oublia subitement de surveiller son maître d'hôtel d'occasion et de lui glisser à l'oreille de temps en temps, lorsque sa mémoire fléchissait, le nom des plats.

Mais Jean se surpassait, la kyrielle des mets s'était égrenée sans encombre ; ponctuellement il allait de l'office à la table comme un vétéran de la servitude. C'était la fin, on prenait...

L'abbé Gratadoux n'avait plus l'œil sur lui ; d'ailleurs à quoi bon ? Le repas avait pris cette tournure animée qui est l'heureux effet des estomacs échauffés et remplace l'hésitation, la froideur du début.

Hélas ! c'était précisément vers la fin de ce pantoureux festin que devait sombrer le prestige de Jean !

— Voyons... voyons... se disait il tout bas... ça ne peut pas être ça... Mais si.. mais si pourtant...

Il fait quelques pas, puis s'arrête :

— Monseigneur ne connaît peut-être pas ce fromage-là... Il va croire que je me moque de lui...

Le curé a vu son hésitation... D'un mouvement de tête, il remonte son courage... Il n'y a pas à dire, il faut s'exécuter.

Et Jean, le bras tendu, s'approche.

Le voilà à la gauche de l'évêque... Il présente l'assiette où s'étale le rectangle nacré du fameux fromage, et au milieu de l'attention générale, il annonce avec une expression de triomphal orgueil, relevé d'une pointe de suffisance :

— « Fromage que Pont-l'Évêque »...

Félicien NACLA.

A propos d'Aviation

Réponse à un Calvais

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez publié une note sarcastique d'un Calvais à propos de la déception éprouvée par ses compatriotes pendant les fêtes de Pâques.

Je reconnais qu'il a raison en ce qui concerne la vaste... entreprise de l'aéro-club auquel le *Petit-Journal* vient de donner une leçon de choses... sérieuses.

Cet organe a lancé un nouveau raid Paris-Rome et Turin qui emporte plus de cinq cent mille francs de prix.

Ce raid présentera peut-être autant de dangers que celui manqué de Nice-Calvi-Nice, mais les aviateurs planeront au dessus de la terre, et s'ils risquent un tout cas leur vie, ce sera pour gagner la forte somme.

En effet, Turin offre 100,000 francs, le *Petit-Journal* également, les comités de Rome et Turin, chacun 100 000 francs.

Avignon donnera 10.000 francs et les Nègres 18.000 francs.

Est-ce pour cela que ces derniers n'ont pas fait la course en Corse et économisé les 10.000 francs promis ?

Il est donc écrit que chaque fois qu'il s'agira de notre malheureuse île, nous aurons à inscrire en lettres noires la mauvaise volonté de quelques-uns ?

La leçon qui se dégage de la future course consiste en ce fait que les aviateurs seront libres de partir quand ils voudront, à l'heure qu'il leur plaira.

Or, messieurs de l'aéro-club de Nice avaient limité les jours et les heures.

Je tire, en outre, une autre leçon à l'usage du « Calvais » cette fois, de ses caustiques doléances. Du quoi se plaint-il ? De n'avoir pas vu d'aéroplane ? Et revanche, n'a-t-il pas eu pendant six jours la joie de voir sa petite cité si peu mouvementée d'ordinaire, s'agiter, s'égayer au contact de la foule d'étrangers accourus chez elle ?

N'est ce donc rien que cela ?

Le dernier recensement vient de prouver que la province se dépeuple d'une façon désespérante. Les villes attirent de plus en plus les villageois : on a beau leur dire que s'ils gagnent plus à Paris et dans les grands centres que dans leurs villages, ils dépensent davantage, et qu'en définitive, ils parviennent à peine à joindre les deux bouts.

— Oui, répondent-ils, mais nous avons des distractions !! Des distractions !! c'est-à-dire, des attractions, voilà le grand mot ; voilà ce qui ruine l'agriculture, ce qui dépeuple les campagnes, ce qui fait fuir la Corse, ce qui provoquera un bouleversement social effrayant d'inconnu.

Fumées et cerveaux ! du pain et des jeux de cirque ou autres, c'est ce que l'humanité demandait déjà aux premiers âges, c'est ce qu'elle demande encore, ce qu'elle demandera toujours.

Est-ce que cette formule tenace qui persiste depuis les gladiateurs jusqu'à nos modernes aviateurs ne constitue pas une précieuse indication ?

N'est-il pas démontré qu'il faut aux travailleurs des délassements et des récréations ?

L'Allemagne, comme la France, s'inquiète de l'exode des paysans vers les centres dits de lumières ; lumières auxquelles les grands enfants de la Nature que nous sommes vont se brûler ainsi que les papillons à la flamme des becs-gaz.

Il ne faut pas se le dissimuler, le dépeuplement des campagnes va faire que s'accentuer si l'on ne trouve un moyen pratique de l'enrayer.

Du même que jadis, la cité de Sémiramis, aux jardins suspendus, aux prodigieux attraits, les nouvelles Babyloues corruptrices, gouffres jamais repus, attirent la jeunesse rurale, suicent le plus pur sang de la France, font de nos enfants robustes et sains des alcooliques destinés à la tuberculose, et des futurs créateurs d'une race impuissante de dégénérés.

C'est pourquoi, nos gouvernants, les chefs des municipalités, les intellectuels de nos petites villes devraient se préoccuper de ce lamentable avenir et réagir contre le dépeuplement provincial.

Puisque les peuples ont besoin de distractions comme de pain, qu'on leur donne les deux ; qu'on dérationalise les attractions.

Déjà, des poètes et de grands artistes ont ressuscité l'art antique par les représentations en plein air.

On joue la comédie à Orange, à Béziers, à Nîmes, etc. Sans s'en douter les Calvais viennent de donner l'exemple à suivre.

Qu'on organise un peu partout des fêtes. La semaine d'aviation de Calvi n'a pas seulement profité aux commerçants de ce chef-

---

173 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XII

Mme CHARLINE

— Pâtes vite ! fit Sidonie, dans les yeux de laquelle brillait une joie cruelle et inquiète.

En quelques mots, elle fut édifiée. La matrone lui raconta brièvement et sans nommer les deux hommes par quelle suite d'événements imprévus la proie qu'elle croyait déjà tenir avait glissé entre ses griffes crochues. Une tempête de malédictions s'exhala de la jolie bouche de la comtesse de Langeville. En même temps, une flamme de rage impuissante luisait dans ses yeux, tandis que ses lèvres lardées se contractaient en une grimace de haine. L'ennemi qu'elle voulait si cruellement frapper lui échappait donc une fois de plus.

Elle jugea inutile de récriminer. Mais Charles, furieuse de perdre la somme rondelette qu'elle croyait sûrement tirer déjà dans son tiroir, se répandait, à son tour, en invectives contre la jeune ouvrière, dont l'acharnée résistance avait déjoué tous ses projets.

— C'est une fine mouche, je vous dis ! grommela la maîtresse... D'ailleurs, je suis renseignée sur elle !

— Ah bah !... Et comment cela ?...

— Par ses amies, qui l'ont vue chez moi hier, et qui sont des habituées de mes soirées.

— Vraiment !

— Oui, oui !... Elle est délurée, je vous en réponds, Mlle Gabrielle, et elle peut sortir sans sa bonne !... Ses compagnes m'ont affirmé !... Du reste, elle a dû être bien étonnée par la personne qui lui servait de mère !

— Vous la connaissez ?

— Les camarades d'atelier de la dorveille savent à quoi s'en tenir, et c'est une maîtresse commère, paraît-il, que la mère Mailloche !

En entendant ce nom prononcé par la patronne du « Scarabée », Sidonie ne fut pas très surprise ; sachant elle-même la vérité sur les relations de Gabrielle avec l'ancienne sage-femme, il était tout naturel que d'autres aussi fussent renseignés.

— C'est comme son frère ! poursuivit Mme Céparine.

— Son frère ! répéta Sidonie... Elle n'en a pas !

— Oh ! je sais bien que, légalement, vous avez raison... Mais l'homme qui lui va à servi, le fils de Mme Mailloche, est d'une jolie force, lui aussi !... Votre colombe a eu le temps de profiter des leçons qu'a dû lui donner le beau Juliot !

Sidonie sursauta :

— Quel nom venez-vous de prononcer ? demanda-t-elle.

— Celui d'un lascar que vous devez connaître, vous qui ne craignez pas de vous aventurer dans les milieux les plus scélérats de Paris souterrain... N'avez-vous jamais entendu parler du Montmartrois ?... On voit son nom sur toutes les affiches des vélodromes !

— Et vous dites que cet homme serait... ?

— Je dis qu'il est le fils de Mme Mailloche, l'ancienne sage femme qui a recueilli la belle Gabrielle... Vous ne le savier pas ?...

Mme de Langeville allait répondre. Elle se contint.

— Si fait ! dit-elle en mordant ses lèvres. Je ne connaissais pas par le menu toute cette parenté ; mais j'étais au courant de l'ensemble.

Mille pensées diverses se heurtaient dans la cervelle de Sidonie. Elle ne tarda pas à prendre congé de la propriétaire du « Scarabée ». Edifiée comme elle l'était sur la moralité de Juliot, la fille de Denis Bourguet se demandait si elle n'avait pas été la dupe de ce gredin. Et plus elle creusait cette idée, plus il lui semblait vraisemblable que le Montmartrois l'eût exploitée en profitant de la situation qu'elle avait en la maison de lui dévoiler pour jeter à son insu son dévolu sur elle.

Cette supposition, si elle était définitivement arrêtée à la nouvelle révélation que nous venons de lui voir prendre, Philippe, vêtu de sa blouse d'ouvrier et la tête coiffée de sa casquette professionnelle, rentrait, dans l'après-midi, à son travail, lorsque la concierge des ateliers Lassebère lui remit une lettre. L'enveloppe portait ces mots :

Monsieur Gilbert, ouvrier cisteur,
chez MM. Lassebère frères.
14 bis, rue des Pyrenées.

Le comte de Langeville ouvrit l'enveloppe et demeura stupéfait en lisant ces mots :

« Monsieur,

» Vous avez brisé ma vie, ruiné toutes mes illusions. Vous n'avez pas voulu comprendre que si j'ai commis une faute grave, la passion qui me l'avait inspirée devait la rendre excusable à vos yeux. J'ai cruellement souffert depuis que, par vous, nos rêves se sont écroulés... J'aurais dû vous en vouloir et vous haïr... Je n'en ai pas eu la force... Une grande joie m'est réservée aujourd'hui après tant d'épreuves : celle de vous prouver que vous vous êtes étrangement mépris sur mon compte. La jeune fille que vous eut si chère, que vous recherchez si activement depuis tant d'années, je crois l'avoir trouvée. Venez chez moi demain à quatre heures... Vous serez que vous avez peut-être eu tort de tant accuser celle qui est toujours restée, pour vous comme pour tout le monde,

» SIDONIE DE LANGEVILLE. »

les l'arrondissement. Les paysans accourus y ont passé de belles journées au milieu d'une population en fiesta quelques têtes. Si les acteurs ne viennent pas en Corse, que les hommes d'initiative s'empressent à créer des distractions populaires. Bastia en a besoin et la belle saison se prête admirablement aux amusements.

Que nos sociétés locales se organisent, que les chefs-lieux cessent se boucler autour; locomotives des villes y gagnera, les villages seront de plaisirs y auront et retourneront remplis chez eux le vous disposés au travail en remportant de précieux bien.

Fêtes, concours agricoles, courses, kermesses, tout est prétexte à animation, à joie et à déplacement. Offrez un peu de tout cela aux chefs des villages et ils transformeront de meilleur cœur en attendant la.....prochaine.

La vie est faite de perpétuels espoirs, et l'espérance est la puissante idéale de l'Avenir, a dit Aristote, le grand philosophe chrétien.

Un Bastiais.

A NOS LECTEURS

Notre numéro à *six pages*, du samedi 22 avril, contenant l'étude de M. le comte Gregorj sur la Question Corse, étant épuisé, bien que nous ayons dû augmenter considérablement le tirage ce jour-là, il nous est matériellement impossible de donner suite aux demandes de nos compatriotes habitant le Continent, l'Algérie et l'Etranger.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 mai, à 4 heures

Marches au Pas,	Sigaud.
Mireille, ouv.,	Gounod.
Fanfarlac, valse,	Wesly.
Guillaume Tell, fantaisie,	Rossini.
Le Pendu, boléro,	Sigaud.

Le Chef de Musique, LAURUS.

PUNCH D'HONNEUR

A l'occasion du passage dans notre ville de M. Adrien, député de Corte, le Comité radical et radical-socialiste de Bastia a décidé de lui offrir un punch d'honneur, dimanche, à 9 heures du soir, au Café de l'Univers (place des Platanes).

Les cartes d'entrée, dont le prix est fixé à 1 franc, seront délivrées par M. Romagnoli, horloger, boulevard Paoli, 30.

On pourra également se les procurer, à l'entrée, dimanche, à partir de 8 heures et demie du soir.

Chaque carte comportera trois tickets donnant droit à une consommation.

Toutefois, les personnes munies d'un seul ticket seront admises.

Le Comité d'organisation.

Syndicat d'Initiative de Bastia

Au cours de sa dernière réunion le Syndicat d'Initiative de Bastia a émis le vœu suivant :

Le Syndicat d'initiative de Bastia,

Considérant que le vœu émis par M. Puglieri-Conti à l'effet d'encourager la proposition faite par une société d'études sollicitant l'exploitation du réseau des chemins de fer de la Corse et l'achèvement de la ligne de la côte orientale considère à la Compagnie des chemins de fer départementaux par une Convention dont M. Puglieri-Conti est lui-même rapporteur, n'aurait d'autre but que d'entourer la mise à exécution des travaux d'achèvement d'une ligne si instamment sollicitée par les populations de la Corse ;

S'associe particulièrement au vœu soumis au Conseil général représenté la prise en considération du vœu déposé par le député d'Ajaccio ;

Félicite l'assemblée départementale de la résolution prise par elle, maintenant plus que jamais les vœux exprimés dans les précédentes sessions au sujet de nos chemins de fer ;

Invite les députés de la Corse à exécuter les promesses qu'ils ont faites spontanément, au Congrès de Corte, de demander dès la rentrée des Chambres le vote de la Convention passée entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer départementaux comportant l'achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio ;

Et décide qu'une copie de la présente délibération sera transmise à M. le Président du Conseil, à M. le ministre des Travaux publics, à nos représentants, à tous les groupements économiques de l'île, pour qu'une décision aussi ferme que celle du Syndicat de Bastia soit arrêtée par eux dans les mêmes termes et avec le même esprit de solidarité, de confiance et d'union.



COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA TERRANOVA

Réunion du 28 mai 1911
à 7 heures précises

Prix du demi-sang. 300 francs

offert par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au nom du Président de la République.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1911.

300 francs au premier. — 100 francs au second. — 50 francs sur les entrées au troisième, la surplus au premier.

Poids : 4 ans, 62 kil. — 5 et 6 ans, 67 kil. — Poids libre pour les chevaux attelés. — Les chevaux d'origine Corse avanceront de 200 mètres. — Les chevaux montés recevront de 60 mètres. — Tout gagnant d'un premier prix rendra de 100 mètres. — De trois premiers prix, de 200 mètres. — De deux premiers prix, de 300 mètres. — Au dessus de cinq premiers prix, de 500 mètres.

Entrée : 5 francs.
Distance : 3.000 mètres environ.

Epreuve de circonscription de la Société Sportive d'Encouragement pour chevaux qualifiés Arabes ou Anglo-Arabes (2e catégorie), 1.000 francs

offerts par la Société Sportive d'Encouragement.

Allocations aux propriétaires : 250 fr. au premier ; 150 fr. au second ; 100 fr. au troisième ; 70 fr. au quatrième.

Prime aux éleveurs : 400 fr. au premier ; 70 fr. au second ; 60 fr. au troisième ; 50 fr. au quatrième.

Primes aux cavaliers autres que les officiers ou gentlemen : 60 fr. au premier ; 40 fr. au second ; 30 fr. au troisième ; 20 fr. au quatrième.

Pour hongres et juniches de 3 et 4 ans autres que de pur sang, remplant au moins 25 0/0 de sang arabe, ou de pur sang remplant au moins 50 0/0 de sang arabe, nés et élevés dans la circonscription du dépôt d'étalons de ..... nés et n'ayant jamais, en une ou plusieurs courses plates ou à obstacles, gagné, comme premier, ni reçu, comme placé, une somme totale de 1.000 francs (primes au vainqueur non comprises).

Entrée gratuite. — Poids communs : 3 ans, 65 kil. ; 4 ans, 71 kil. — Le gagnant, comme premier, en une ou plusieurs courses plates ou à obstacles, d'une somme totale de 250 francs (primes au vainqueur non comprises) portera 3 kil. ; d'une somme de 500 fr., 5 kil., de 750 fr., 7 kil. Les chevaux remplant au moins 50 0/0 de sang arabe recevront 4 kil.

Distance : 1.500 mètres.

Prix du Ministre de l'Agriculture
1.000 francs

offerts par le Ministre de l'Agriculture.

700 francs au premier. — 200 francs et la moitié des entrées au second. — 100 francs et l'autre moitié des entrées au troisième.

Course plate pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Poids : 4 ans, 62 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs.
Distance : 2.300 mètres environ.

Prix du Ministre de la Guerre

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 300 fr. offert par M. le Ministre de la Guerre, au premier. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. offert par le Cercle de la Méditerranée, au second. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 50 fr. offert par le Comité des Courses, au troisième.

Pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par les commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course à obstacles autre que des steeple chases militaires.

Poids communs : 77 kil.

Les chevaux de pur sang anglo arabe ayant au moins 25 0/0 de sang arabes recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 0/0 de sang arabe, les chevaux de pur sang arabe et les chevaux qualifiés de demi sang recevront 5 k.l. de décharge.

Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2e série portera 2 k.l. de surcharge par course gagnée dans cette série.

Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 2e série ou un steeple-chase de 1re série.

L'officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 3.000 mètres environ.

Prix de l'industrie, 500 francs

offerts : 400 francs par la Cie Fraissinet ; 100 francs, par la Société Corse ; 100 francs par M. Levinstein ; 100 francs par la Cie des Chemins de Fer Départementaux ; 100 francs par la Société de Champlan.

400 francs au premier. — 100 francs au second.

Course plate pour tous chevaux et juments de 3, 4, 5 et 6 ans.

Poids : 3 ans, 60 kil. — 4 ans, 62 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs au fonds de course.
Distance : 1.500 mètres environ.

Les engagements pour la Course de circonscription sont reçus jusqu'au 15 mai à 6 heures du soir au siège de la Société.

Pour les autres courses les engagements sont reçus jusqu'au 25 mai avant midi.

Président, M. le Vicomte Horace Sebastiani. — Vice-Président, M. Pierre Pasqualini. — Trésorier, M. Jacques Singalon.

Commissaires : MM. T. Bolo. — J. Olivari. — D. Villa.

Membres : MM. P. Angeli. — G. Bonelli. — P. Franceschi. — P. Framini. — G. Hubert. — J. Gregorj. — P. Monnier. — M. Orengia. — C. Padovani. — C. Petit-Jean-roch. — A. Raffali. — A. Santelli. — L. Stromia. — P. Villa.

AVIS

Les Commissaires des Courses rappellent à MM. les propriétaires de chevaux que les engagements pour l'épreuve du Prix de Circonscription seront clos le *lundi 15 mai, avant 6 heures du soir.*

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 7 mai, à 5 heures

Berliner Luft, marche,	Lincke.
Le Calife de Bagdad, ouv.,	Boieldieu.
L'Amoureux de la fille,	Bléger.
Les Pêcheurs de Perles, fant.,	Bizet.
Prix de Beauté, valse,	Plum.

Le Chef de Musique, TIBERI.

OCTROI

PASSE-DEBOUT. — PASSAVANTS

Le public est informé qu'à partir du lundi 8 mai courant, un bureau pour la délivrance des passavants de douane et des passe-debout d'octroi sera ouvert à l'ancien poste d'octroi situé boulevard de Cardo.

Le bureau de Saint-Joseph sera par conséquent supprimé.

Les heures de bureau seront les suivantes en toute saison, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Lorsqu'il y aura affluence de public, les intéressés seront libres de se rendre au bureau central pour n'y faire délivrer les passe debout dont ils ont besoin.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Nécrologie

M. CHARLES-JOSEPH SAROCCHI

M. Charles-Joseph Sarocchi s'est éteint dans la nuit de jeudi à vendredi, frappé par une congestion ; il avait, dans la journée de lundi assuré le service au parquet comme d'habitude, et rien ne laissait présager une pareille catastrophe ; il était âgé de soixante-huit ans.

M. Sarocchi avait servi dans la gendarmerie, et lorsqu'il prit sa retraite ses bons services avaient été récompensés par la médaille militaire. Mais il jouissait d'une robuste constitution et sinuait trop le travail pour songer à se reposer.

Nommé secrétaire chef du parquet de la cour d'appel, il remplissait ces fonctions depuis plusieurs années ; tous les procureurs généraux qui se sont succédé pendant cette période lui témoignèrent la plus grande confiance et toute leur satisfaction. Il joignait à une exactitude vraiment militaire un zèle qui le faisait apprécier de tous et qui la fera bien regretter.

Les obsèques ont eu lieu à nos heure de relevée. On remarquait dans le long cortège plusieurs magistrats de la cour et du tribunal, les présidents et bureaux des sociétés des Vétérans et des Anciens sous-officiers précédés de leurs bannières, aussi qu'une affluence d'amis. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Une magnifique couronne couvrait le cercueil.

Les cordons du poêle étaient tenus par des camarades du défunt : MM. Biancardini, Castellani J.-B., Castellani et Gianserpi.

Nous adressons à sa veuve, à M. Etienne Sarocchi et M. Jean-Baptiste Sarocchi, greffier d'instruction au tribunal, et à leur famille toutes nos condoléances.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

AUJOURD'HUI
Grande Matinée à 2 h. 1/2
LES ENFANTS PAYERONT 1/2 PLACE

Tous les soirs
Grande Représentation

Bureau de location chez Poggi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 mai

Thermomètre. — 7 heures 4 du matin 15° à midi 19.6 + 4.6 heures du soir + 15.5 Maxima + 22°5. Minima + 12°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 761 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi. id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Hôpitaux de Paris

Une ancienne interne des hôpitaux et hospices de Paris, Mme Long-Landry, sœur du sympathique député de Calvi, vient de soutenir brillamment, à la Faculté de médecine de Paris, une thèse sur « la maladie de Little, étude anatomique et pathologique. — travail du laboratoire de M. le professeur Déjerine, à la Salpêtrière ». Elle a été jugée digne du grade de docteur avec la mention « très bien, » et les compliments et félicitations du jury.

Troupes coloniales

M. le lieutenant-colonel Anzalfi, du 4e colonial, est désigné pour servir en Cochinchine.

M. le lieutenant Peretti, du 8e colonial, est désigné pour servir au Tonkin.

Naturalisations

Pendant l'année 1910, dans le département de la Corse, 172 individus majeurs ou mineurs sont devenus Français par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration. Presque tous ces individus étaient de nationalité italienne.

Vol

Hier, un vol d'un bœuf et d'une vache, robe rouge, a été commis au préjudice du sieur Alberti, boucher, dans sa propriété sise au lieu dit « Montesoro », territoire de Bastia.

Alberti a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Pierre Lucioni, place St-Nicolas

La guérison radicale des Hernies

Nous apprenons l'arrivée au Cirne du savant professeur Tacussel père de Paris, fort connu pour le traitement et la guérison radicale des hernies, avec ou sans bandages, ni opération. Cet honorable praticien reçoit à Bastia, les 8 et 9 mai, Hôtel Lingénieur.

A Corte, le 10 G4 Hôtel du Nord.
A Ajaccio, les 11 et 12, Hôtel Dauphin et des Gourmets.
A Sartène, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, sur le cours.

Champion de boxe

Le champion de boxe du New-York (poids légers) John Jordan, connu dans le monde du ring sous le nom de Jones Joe Gans, lance un défi aux boxeurs de Bastia et de Corse.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir* la *Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo. Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales seulement).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-hotice de la Clinique sur demande

On demande

Un jeune vendeur de journaux.
S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Soufre

Soufre Boule, sublimé pur, en balles de 50 k., de 9.50 à 10 francs, suivant quantité

La bouillie Boule en Cylindres.

id. id. en sachets par caisse de 50 k. et au détail, à prix réduit.

Chez M. Mattei Aîné, place Saint-Nicolas, Bastia.

Terrain à vendre

2.000 mètres environ de terrain mis à bâtir, quartier de la Gare, tenant de l'ouest à la cour des voyageurs.

S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Quercioli par Castellare.

Avis

M. Querci Jean, demeurant à Santo-Pietro-di-Tenda, porte à la connaissance des intéressés qu'il tient à leur disposition, un âne de 5 ans, taille 1m 44, pour la saillie des juments et des ânesses.

A louer

Magasin, rue Favalelli, n° 2, ancienne Vacherie Saint Antoine.

S'adresser chez Mlle Aimo, 18, boulevard Paoli, Bastia.

A vendre

Etude d'avoué à vendre, à Calvi.
S'adresser à M. Nicolas Ploch, à Calvi.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Ghilini Jean-Baptiste. — Casta Joseph. — Ballico Laure-Marie-Madeleine.

Décès.

Rinaldi Nicolas, employé de commerce, 50 ans, de Bastia.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 7 mai 1911
de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

Nouvelles Religieuses

PATRONAGE SAINT-JOSEPH. — La fête annuelle du patronage de Saint-Joseph aura lieu dans l'Oratoire de dit Saint, dimanche, 7 mai.

Le matin Grand'Messe à 10 heures.

Le soir à 3 heures et demie, Vêpres, Salut et bénédiction de la Sainte Relique.

Hémorroïdes

Pour les personnes ignorant quelle traite efficacement, les hémorroïdes ou veines ardent, car c'est une des affections les plus répandues, mais aussi on n'aime pas parler de ce genre de souffrances, on est heureux de savoir qu'il existe un remède, pour l'Elixir de Virginie Nyrdahl, qu'on fait disparaître ces veines larges. Prière de découper cette annonce (très) et l'adresser à Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, à Paris, pour recevoir franco la brochure explicative de 108 pages, avec qu'un petit échantillon relatif au flacon, qui permettra d'apprécier la qualité délicieuse du produit. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible et la plus douloureuse. Le flacon : 5 fr. 50 franco.

Pour éviter les recherches inutiles de ce produit, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

SOCIETES & SYNDICATS

LA BIS CAMPA. — Les membres de la dite société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, bar de la promenade des Quais.

AVIS DE DÉCÈS

MM. Bourgeois frères, MM. les Comptables et Employés de la Maison ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

MONSIEUR NICOLAS RINALDI

et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 1 heure et demie de relevée, boulevard Saint-Angelo, 7.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, dernière création (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables
Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour redonner progressivement aux CHEVEUX GRIS LEUR COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et convient à la chevelure la *BEAUTÉ PRODUITE*

Dépôt : 36, rue de l'Ancre-Marine, Paris

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURSE DE PARIS

3 mai — 6 mai	
Rentes de 3 0/0 ancien .	95.60 — 95.85
de 3 0/0 amortis. .	96.00 — 96.25
ex-coupon	

AJACCIO

CONCOURS DE RÉDACTEUR *à la Préfecture*

Ajaccio, 6 mai.

Les examens pour le concours de rédacteur de 3e classe à la préfecture de la Corse se sont terminés aujourd'hui.

Ont été admis et classés les candidats dont les noms suivent :

MM.

Appietto Laurent, 128 points.
Sarolla Lucien, 109 1/2.
Luciani Marc, 104 1/2.
Pierlovichi Dominique, 102 1/2.
Giorgi Marcel, 101 1/2.
Pozzo-di-Borgo Jacques, 100 1/2
Bonelli Charles, 100 points.

Quarante candidats ont pris part à ce concours pour trois postes vacants.

La commission d'examens était présidée par M. le Préfet, et composée de MM. Lambry, secrétaire général, vice-président ; Conco d'Ornano, président de la Commission départementale ; Pontana, conseiller de préfecture ; Six, vice-recteur ; Jannin, ingénieur en chef ; Gonjon, agent voyer en chef ; Brebion, inspecteur de l'Assistance publique.

Légion d'honneur

Paris, 6 mai.

Le commandant Brémond, détaché au Maroc, est porté d'office sur le tableau de concours pour officier de la Légion d'honneur.

L'AGITATION EN CHAMPAGNE

DANS L'AUBE

Le nouveau Préfet

Troyes, 6 mai.

Par décret présidentiel, en date de ce jour, le Préfet des Pyrénées-Orientales est nommé préfet de l'Aube.

Le nouveau préfet de l'Aube devra avoir rejoint son poste demain matin.

Mesures gouvernementales

L'effervescence va en grandissant dans tout le département.

De graves désordres sont à craindre.

Les mesures sévères prises par le Gouvernement, au lieu de calmer l'agitation, ne font qu'exaspérer les populations qui menacent de se soulever en un véritable mouvement insurrectionnel.

Le nouveau préfet de l'Aube a reçu des instructions impératives pour la répression de toute manifestation et tout attroupement.

Les réunions, qui devaient se tenir demain, seront surveillées avec la dernière sévérité.

Toute manifestation dans la rue sera interdite.

Plus de drapeaux rouges

Le Gouvernement, ayant déclaré qu'il a déjà toléré trop longtemps l'exhibition de drapeaux rouges et d'emblèmes séditieux, a donné aussi l'ordre de procéder à l'enlèvement de ces étendards de révolte.

Si, à partir de lundi, les drapeaux rouges n'ont pas disparu, le préfet les fera enlever par la force armée.

A Bar-sur-Seine

Devant les mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement, les chefs du mouvement viticole décidé de renoncer à la manifestation qui devait avoir lieu demain.

Cependant, les délégués centraux des Comités des vignerons tiendront une réunion générale à Troyes, afin de prendre les décisions que comportent la situation.

Soulèvement général

Les vignerons manifestent une véritable surexcitation pour toutes les dispositions prises par le Gouvernement afin d'enrayer le mouvement viticole.

Les habitants considèrent ces mesures d'ordre comme une véritable provocation.

On craint, pour demain ou pour lundi, un soulèvement général.

EN ANGLETERRE

Les Fêtes du Couronnement

Londres, 6 avril.

Le premier anniversaire de l'avènement du roi George a été célébré, aujourd'hui, par des coups de canon tirés dans toutes les garnisons de l'empire britannique.

Demain commencera la série des fêtes du couronnement du roi George V.

Conseil des Ministres

Paris, 6 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Question du Maroc

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères donne lecture des télégrammes qu'il a reçus du Maroc.

Déplacements Ministériels

Le Conseil désigne ensuite ceux de ses membres qui iront représenter le Gouvernement à diverses cérémonies publiques.

L'Agitation en Champagne

M. Monis, ministre de l'Intérieur, fait connaître les dispositions qu'il a dû prendre pour assurer le maintien de l'ordre dans la région champenoise.

Armée Territoriale

M. Berteaux, ministre de la Guerre, soumet à la signature présidentielle, un décret relatif à l'armée territoriale.

La Réintégration des Cheminots

Les ministres se sont entretenus ensuite des mesures à prendre vis-à-vis des grandes Compagnies de Chemin de Fer pour valncre leur résistance au sujet de la réintégration des agents révoqués.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil des Ministres a été fixée au samedi 13 mai.

Nouvelles Militaires

Les Lieutenants-Colonels DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Paris, 6 mai.

Le Ministre de la Guerre a fait approuver, en conseil des ministres, le décret en vertu duquel, pourront être nommés lieutenants-colonels de l'armée territoriale, les chefs de bataillon et les chefs d'escadron ne provenant pas de l'armée active, à condition qu'ils aient rendu des services exceptionnels à l'armée, soit comme officiers de réserve ou de l'armée territoriale, soit en prêtant un concours réside aux écoles d'instruction ou aux sociétés de préparation militaire.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Nouvelles alarmantes

Paris, 6 mai.

Les télégrammes officiels reçus du Maroc donnent des nouvelles peu rassurantes sur la situation de la ville de Fez.

Les denrées alimentaires sont rares et la cherté des vivres menace d'amener de nouveaux soulèvements.

Le blocus continue toujours et les tribus récoltées n'ont point fait leur soumission.

Le sultan a demandé au colonel Mangin de lever le mouvement de la colonne volante, qui a pour mission de se porter au secours de la ville assiégée et de pourvoir à son ravitaillement.

D'autre part, les munitions manquent.

La Mehalla du Commandant Brémond

Le journal le *Petit Parisien* annonce aujourd'hui qu'un sous-officier français, appartenant à la méhalla dirigée par le commandant Brémond, aurait été fait prisonnier à Méquinez par des tribus rebelles.

Le Gouvernement n'a reçu aucune confirmation de cette nouvelle qui semble plutôt fantaisiste.

L'occupation de Debdou

Le général Toutée, qui est arrivé sans incidents à Debdou, poursuit l'exécution des instructions qu'il a reçues.

La région est calme.

Félicitations au général Toutée

M. Berteaux, ministre de la Guerre, a adressé des félicitations au général Toutée pour les bonnes

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Messimy à Roubaix

Paris, 6 mai.

Le vice-président d'Etat à la Guerre se rendra le 21 mai, à Roubaix.

M. Messimy présidera la fête fédérale des Sociétés de préparation militaire.

MM. Pams et Chaumet à Alençon

M. Pams, ministre de l'Agriculture et M. Chaumet, sous secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, présideront le 6 juin, à Alençon, l'inauguration du nouvel Hôtel des Postes.

M. Pams à Lyon

M. Pams se rendra en outre à Lyon, le 11 juin.

Le ministre de l'Agriculture assistera à la séance de clôture de l'Exposition horticole.

LES Gilets d'Été DU DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.

23 mai de Surcène, stimulent énergiquement, contre la Migraine, la Névralgie, la Neurasthénie, la Faiblesse de la Vue et de la Parole, le Vertige, la Chute des Cheveux, la Transpiration Fétide, etc., par la Bouteille Sincère Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des personnes et raisons de marchandises ayant emballées contre sont vendues de toute fraude non autorisé par le Service Commercial agricole, on ne lui ayant pas fait sa commande d'embarquer.

ÉPILEPSIE

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 32

A partir de midi

GLACES
Praliné et Fraise

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR BRAVI.

ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS



EXIGER L'ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS

Etude de Me TOTTI
Avoué à Bastia,
10, Boulevard du Palais

Assistance judiciaire

D'un jugement rendu par défaut, au profit de Mme Raffaelli Jeanne, ménagère, contre M. Chiappe Joseph, par le Tribunal de première instance de Bastia, le quinze juillet 1910, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Chiappe, à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait,
J. TOTTI.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Bastia, en date du cinq mai 1911, enregistré.

REVUE-GUIDE PRATIQUE
Fr. MAESTRACCI
ANCIEN AVOUÉ AU TRIBUNAL DE CORSICA
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
Et dans tous les bureaux de poste.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roues artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Si vous prenez l'Amaro ne pas un seul instant la pensée qu'il vient de vous, à cause à sucy et dans ce but il est fait. Ne se contente à aucun autre.

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDA
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Epicerie de la Gare
Mme CRISTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Fromagerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J. B. OLLAGNIER
Successeur Ollagnier
L. HEVEUX Gares Paris Habo

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
JOUVENCE de l'Abbé Soury
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

AUX AMIS DE LA CORSE
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.
Maux de Dents
guéris radicalement
par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts: Pharmacie Luigi à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Battaglini, Cours Napoléon, à Ajaccio.
Le TABARO MATTEI plus de rapport, d'arôme, d'onctuosité que tout autre tabac.
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,25 le paquet.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 127 — LUNDI 8 MAI 1911

00248

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait aux bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (la page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 10 fr. — 5 fr. — 2 fr. 50
Autres Départ. 20 fr. — 10 fr. — 5 fr.
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne reçoit pas de souscription séparée.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 10 m. — Coucher, 6 h. 29 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : App. Saint Michel.
Fête de Demain : Saint Grégoire.

7 MAI

LA RÉHABILITATION DES IVROGNES

C'est pour les ivrognes que j'écris aujourd'hui. Ne vous récriez pas, ô moralistes ennuyeux dont les sermons font plus de bruit que de besogne ; — j'accomplis là une œuvre pie, car je veux réhabiliter les amoureux de la dive bouteille.

Voilà trop longtemps qu'on voue aux gémonies ces excellents citoyens, infiniment utiles que les buveurs d'eau à la prospérité nationale et à l'équilibre budgétaire ; il est temps qu'une voix autorisée plaide leur cause. Je demande la permission pour la minime et je commence :

— « L'ivrogne est bête, stupide, malpropre, indécent et ridicule, » disent les gens dont la mentalité affectionne les lieux communs et les jugements faciles. Et de là à déclarer que le culte de Bacchus est une vile et déshonorante passion, il n'y a qu'un pas qu'on franchit volontiers.

Eh bien ! il va falloir, bon gré, mal gré, revenir à des idées plus saines. La Justice qui ne saurait, nous pensez bien, rendre des arrêts injustes, car elle ne serait plus la Justice, vient de reconnaître loyalement et solennellement que rien n'est mieux porté que la « cuite » les grandes fêtes et que les poivrots sont, envers et contre tous les préjugés, les seuls vrais croyants à la Terre. Les esprits impartiaux s'en doutaient déjà et il y a beau jour qu'un proverbe assure que seuls les méchants s'abreuvent aux fontaines. Mais nous ne croyons plus aux proverbes, puisque nous ne croyons plus à rien.

Comme je tiens à joindre à une pareille affirmation les références les plus solides, je vais vous conter une histoire édifiante qui ne nous vient ni de Marseille, ni d'Amérique, mais de Zurich tout simplement.

Un jour, la direction des Postes reçut d'un propriétaire de la ville que nous appellerons W..., pour ne point lui créer d'embarras, une plainte contre le facteur Z... Retard dans le service, peut-être? Ou bien lecture coupable de la correspondance d'autrui? Non pas ! C'était plus grave ou plus banal suivant le point de vue où l'on se place.

Le facteur Z..., profitant du soir d'un beau dimanche où l'Administration lui laissait des loisirs, s'était grisé comme un Polonais de marque, puis, après l'absorption d'une foule de setiers, de demis, de champoreaux, de « perroquets, » de « pompiers » et de « tricolores, » il s'en était allé dormir, bercé par les plus joyeux rêves.

M. W.. avait-il le souci du prestige administratif ou plutôt fut-il un peu jaloux d'avoir été réduit à l'eau claire en face d'une pareille ripaille? Mon auteur ne me l'a point dit, mais j'ai su, en revanche, que ce brave Z... à qui la délation ne sourit guère, traîna devant la Justice celui qu'il appelait son diffamateur.

Et c'est là qu'on voit bien la supériorité de la magistrature suisse sur la nôtre. Chez nous, le bon Juge lui-même eut passé : « Un ivrogne, intérêt maigre ! Parlez-nous des divorcés, des mendiants et des vitrioleuses ! » et, prud'hommesque et sentencieux, il eut servi au plaignant en guise de dommages-intérêts un discours sur l'alcoolisme.

A Zurich, — ah ! doux pays, patriarcal et sans prudcrie vaine — le tribunal fit moins de manières. « Eh quoi ! on vous traite d'ivrogne ? Après ? Que voyez-vous de diffamatoire à cela ? » Et donc dare, il acquitta W... « Attendu qu'il est parfaitement honorable de boire même avec excès et qu'en tenant compte des idées modernes une pareille habitude n'a rien de déplacé ni de choquant. »

« En tenant compte des idées modernes..., » entendez-vous, esprits attardés, qui vous refusez à marcher avec la civilisation et les progrès et qui regardez encore par-dessus l'épaule avec une petite moue de mépris l'honnête voisin qui rentre « poivre. »

En vérité, je vous le dis, le régime sec n'est plus de mode, le mastroquet est le roi du monde, l'ivrogne l'espoir du pays, et si j'étais M. Caillaux, je ne m'embêterais point à mettre des bâtons dans l'alambic des familles. A sa place, je reprendrais la noble pensée du roi Henri, et après la poule au pot qui n'est plus de mise depuis qu'on fait du bouillon avec du jus de viande en tablettes, je voudrais donner à mon peuple l'absinthe pour tous et le trois-six gratuit et obligatoire. Il hisserait ainsi à la postérité un souvenir plus durable et plus sympathique qu'en faisant la guerre aux bouilleurs de cru.

Mais hélas ! il est écrit que nous marcherons toujours à la remorque des autres peuples. Tenez ! aux États-Unis, on est autrement pratique. Pour encourager l'alcoolisme et équilibrer le budget, on vient d'instituer des permis d'ivresse. Aimez-vous boire? *All right!* vous allez au bureau de tabac voisin et pour quelques dollars on vous remet le petit carton qui vous autorise à fréquenter tous les bars, tous les cafés, tous les assommoirs qu'il vous plaira, à empiler les rouquines, à multiplier les apéritifs, les pousse-cafés, les rincettes jusqu'au degré « d'exaltation » qu'il vous conviendra d'atteindre.

Alors, le précieux permis éjointé à votre habit, vous pouvez zigzaguer à votre aise, les gardes-champêtres vous saluent et s'écartent, les policemen sourient complaisamment, lèvent leurs bâtons blancs pour écarter de vous les voitures, et je crois bien qu'ils poussent l'obligeance à soutenir jusqu'à votre porte l'incertitude de votre démarche.

Voilà des réformes sociales auxquelles nos politiciens ne penseront jamais !

Robert DELYS.

CORTE

Banquet de la Fédération RADICALE ET RADICALE SOCIALISTE

Jeudi soir, se pressaient plus de cent convives dans la grand'salle de l'Hôtel Paoli de Corte.

La Fédération du parti radical socialiste offrait un grand banquet au vaillant député de l'arrondissement, le cit. yen Louis Adriani.

A 8 heures la salle est archi-comble, et M. Adriani fait son entrée accompagné d'un de ses collègues de la Chambre, le citoyen Faure, député d'Indre-et-Loire.

C'est un tonnerre d'applaudissements qui les reçoit, et qui permet à peine à M. Adriani de présenter son collègue.

Une grande cordialité a régné au cours de ce banquet où se trouvaient réunies une fois de plus toutes les forces républicaines que compte l'arrondissement de Corte.

Les sections du parti radical-socialiste étaient largement représentées et à ces heures des heures difficiles étaient venues se joindre tous les républicains de la ville de Corte.

Au champagne, le docteur Rouhan ouvre la série des toasts. Dans une brillante improvisation, il rappelle le souvenir de l'éclatante victoire du 24 avril dernier, victoire qui a relevé à jamais le vrai parti républicain de l'arrondissement, dont les droits depuis très longtemps avaient été méconnus. Il se félicite de ce que la Fédération a choisi le citoyen Adriani comme porte-drapeau de la démocratie, et boit à sa santé, à la France, et à la République.

Des applaudissements nourris éclatent dans toute la salle, et le calme étant rétabli M. Jean-Charles Bonelli, ancien vice-président du Conseil général, prononce un éloquent discours que sa modestie trop connue ne nous permet pas de reproduire ici.

Il salue la présence parmi nous de M. le député Faure, qui se dépense sans retour à cette belle cause des chemins. Après avoir rappelé, lui aussi, la lutte et la victoire du 24 avril dernier, il retrace avec une grande précision l'œuvre parlementaire du digne représentant à la Chambre de l'arrondissement de Corte, et comme le protocole s'opposait à ce que tout ne converge pas vers le héros de la fête, il porte lui aussi un toast au député Adriani et boit à la Corse et à la République.

Les discours de M. Bonelli est haché d'applaudissements.

C'est alors que M. Adriani se lève, et au milieu d'un silence vraiment religieux, après avoir souhaité la bienvenue à son collègue et ami M. Faure, il retrace l'œuvre de cette première année de législature.

Il accorde toute sa confiance au Gouvernement, et à son chef M. Monis, se félicite de se retrouver avec ses amis, et de leur renouveler l'assurance de son entier dévouement à la cause républicaine. Il boit à la *Corse, à la République toujours plus grande, et à la France.*

M. Faure à son tour prononce quelques mots et clôture la série des toasts.

Après avoir remercié la Fédération de l'aimable invitation qu'elle lui a faite, en la priant d'assister au banquet, il s'étend longuement sur la question des Chemins de fer qu'il possède complètement.

Il parle de la Corse, ce jardin, où il y a tant à faire, et nous assure d'être toujours aux côtés de son cher ami Adriani, lorsqu'il s'agira de la défendre et de lui accorder les justes réparations auxquelles depuis longtemps elle a droit.

La péroraison de M. le député Faure soulève les applaudissements de toute la salle et on se répète en félicitant la Fédération d'avoir convié à ce banquet tout ce que l'arrondissement compte de vrais *républicains.* — J. A.

ECHOS DE PARIS

Le déjeuner annuel que donne Mariani le jour du vernissage, prétextant de ce prétexte pour réunir autour de tables chaque année plus grandes ses amis toujours plus nombreux, a eu lieu hier chez Ledoyen.

M. Doyen-Beaumetz, l'excellent sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, présidait avec sa bonne humeur et son esprit ces agapes cordiales.

Parmi les convives :

Général Deloé, M. J. Charles Roux, Mme A. Ritzon, Mme L. Clément, Mme Amélie Meunier et M. L. M. et Mme Th. Poilpot, MM. Coulon, Marquette, A. Herzog, M. et Mme A. Vorlet, M. Georges Claretie, M. Joseph Uzanne, M. Edouard Noël, M. et Mme Carrier Belleuse, M. et Mme Bouvard, M. et Mme Pallu de la Barrière, M. Boyhet, M.

---

174 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIII

Mme CHARNIE

Lorsque Philippe lut ces lignes, son cœur battit à coups précipités, tandis que des sueurs de mort perlaient à son front. Que devenir? Il chancelait, malgré toutes ses résolutions, cela ne pouvait s'effacer ; mais elle allait sans retrouver Yvonne !.. Si elle disait vrai !.. Il lut une seconde fois la lettre qu'il tenait entre les mains.

— Est-elle sincère?.. C'est possible, après tout... Qui sondera jamais la profondeur du cœur d'une femme?

A 5 heures indiquée, très pâle, en proie à des émotions qu'il ne parvenait pas à maîtriser, Philippe de Langeville montait à la porte de Sidonie. Lorsqu'il revit la femme qui portait son nom, lorsqu'il l'entendit lui souhaiter bruyamment, avec un merveilleux talent de comédienne, contrat elle était parvenue, par un hasard providentiel, à trouver la piste de l'enfant qu'il avait tant cherchée, un frisson parcourut tout son être. Avait-il vraiment mal jugé la créature humble et repentante qui, les yeux pleins de larmes, se tenait au face de lui ?

— Vous le voyez, monsieur, termina gravement celle-ci, en jetant votre fille dans vos bras, je vous rends le bien pour le mal ! C'est ainsi que se vengea une comtesse de Langeville !

Philippe tremblait d'angoisse en la voyant se diriger vers une des portes qu'elle ouvrit doucement.

— Mon enfant ! dit-elle avec tendresse, venez, je vous prie.

La jeune fille entra.

— Vous votre père, continua Sidonie... Je vous ai promis que vous ne tarderiez pas à revoir votre mère... C'est lui qui aura le bonheur de vous conduire auprès d'elle.

Gabrielle, blanche, elle aussi, comme une cire, fit un pas dans la direction de Philippe. La lumière, passant à travers les rideaux de la fenêtre, frappa en plein son visage. Langeville poussa un cri. Il venait de reconnaître la jeune fille que deux jours plus tôt, il arrachait des mains infâmes de Césarine. Elle aussi eut un mouvement de stupeur en voyant son sauveur devant elle. Ce double geste ne pouvait qu'échapper à Sidonie, qui le prit pour la manifestation spontanée et toute naturelle d'une mutuelle tendresse. Une joie surhumaine inonda le cœur de Philippe. Il ouvrit ses bras. La jeune ouvrière s'y précipita. C'était sa fille que le comte de Langeville avait sauvée de la honte et de l'infamie !

XIV

LES DEUX YVONNE

Le duc de Rouvray avait promis à Yvonne qu'il ne laisserait pas pleurer plus longtemps les deux chers qui la croyaient morte. Dès qu'il fut certain que Clotilde n'avait pas l'ombre d'un doute sur l'identité de la jeune fille, il résolut de tenir au plus vite sa promesse et de calmer les transes de l'infant, qui brûlait d'avoir des nouvelles de Gaston Tracy et de Françoise Brandegis. Le projet de suicide conçu entre les deux fiancés était une de ces folies tragiques inspirées par l'ardeur irraisonnée de leur jeunesse. Mais il pouvait indubitablement qu'Yvonne et Gaston s'adoraient jusqu'à la démence, puisqu'ils n'hésitaient pas à aller chercher dans la mort cette union qu'on leur refusait dans la vie. C'est cette raison qui avait décidé M. de Rouvray à offrir en devant sa fameuse cette grave question, sans craindre que l'horizon radieux de Clotilde en devînt moins pur. Il se promettait pourtant de rester ferme et d'étudier à fond le caractère du jeune homme avant de prendre une résolution qui serait irrévocable. Certes, Pierre de Rouvray admettait toutes les surprises, toutes les faiblesses même du cœur, pourvu que vous regnait toujours. Mais il eût souhaité à Gaston Tracy plus d'énergie en face de l'adversité.

Un jeune homme ravable, dans un accès de délire sentimental, d'où venir à une extrémité semblable, n'était il pas bien facile pour protéger dans la vie une enfant qui, déjà, s'était montrée plus forte que lui?.. Et cependant le duc songeait que, sans la révélation heureuse qui avait failli avoir un si lamentable dénouement, il aurait pas eu l'occasion de sauver Suzanne. Le parti qui avait fait la jeune fille et l'avait désespéré n'aurait pas eu lieu, et Clotilde eût continué à souffrir une inguérissable martyre, ce martyre amoral, seule, qu'une immense et irréparable catastrophe arrête sur lui. La philosophie qui faisait le fond du caractère de Pierre lui démontrait que rien de plus combien il est vain, tôt bas, de prétendre entraver, un sentiment explosif, l'enfantement des choses. Le mari de Clotilde se rendit au domicile particulier de Gaston Tracy. Il ne partageait d'ailleurs pas les appréhensions de Suzanne au sujet du jeune homme.

Si celui-ci avait attendu à son jours, les journaux auraient relaté l'événement. Un accent, si obscur qu'il soit encore, ne se saisit pas sans que l'opinion publique s'en émeuve.

— Maître Tracy est-il visible? demanda M. de Rouvray à Vincent, le domestique de Gaston.

— Non, monsieur, répondit le serviteur. Maître Tracy est malade et ne peut recevoir personne.

— Serait-il en danger ?

— J'espère que non, monsieur.

— Eh bien ! donnez-moi une enveloppe. J'ai un mot à lui faire parvenir.

Vincent acquiesça à sa demande. Le duc écrivit au crayon, sur sa carte de visite :

« Je sens le besoin de vous voir.

Il glissa la feuille dans l'enveloppe, la tendit au serviteur en le priant de la porter sur-le-champ à l'auteur.

Une minute ne s'était pas écoulée que le valet était entré dans la chambre de Gaston.

Le visage du jeune homme était pâle comme celui d'un mourant. Ses traits décomposés révélaient à l'intensité de sa fièvre, faisait que ses yeux hagards avaient presque un reflet de folie.

— Elle est morte, n'est-ce pas? demanda-t-il d'une voix saccadée.

— Non, répondit le duc.

— Alors, on l'a secourue trop tard, et elle va mourir?

— Non, de encore M. de Rouvray.

Haletant, Gaston s'élança vers le visiteur, et lui tendant les poignets :

— Jusqu'ici on a réussi à m'empêcher de me tuer... Mais si vous me cachez la vérité, rien ne me retiendra plus !

— Suzanne est vivante... Suzanne m'envoie vers vous !

(*A suivre*).

Guillemet MM. Théodore Reinach, Marcel Gras, M. et Mme A. Robida, M. et Mme Félix Charpentier, M. Raguet, Mme Gras, Mme de Flandreysy, M. et Mme Monnier, M. X, Paris, Mme Langer, M. Gabriel Fauré, le docteur et Mme Adler, M. Pouthier, le baron et la baronne de Rosen, Yann Nibor, M. Léon Durocher, le docteur et Mme Pierre Boulloumé, M. et Mme Japy de Beaucourt, etc., etc.

Le peintre Gros a envoyé au Salon de cette année un très joli tableau représentant les ouvriers de ce dernier acquis ; c'est en quelque sorte un chapitre supplémentaire ajouté aux si intéressants volumes de l'album Meissonier.

(*Figaro*).

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Vannier de Morelli

Le Président est assisté de M. Cristofini, juge, et de M. Ferrand Mallet, juge suppléant.

Le Tribunal a eu à juger le nommé Automarchi, de Lorello-di-Casinca, qui avait frappé de trois coups de couteau, dans la soirée du 10 mars dernier, le nommé Albertini Jean Baptiste dit Pitinone.

La victime avait gardé le lit durant un mois.

Automarchi, qui était en état de récidive, avait même, il y a quelques années, tiré un coup de feu sur le propre frère de Pitinone qu'il n'avait heureusement pas atteint, ce qui lui avait valu pourtant une condamnation à 18 mois de prison.

Cette fois-ci le Tribunal, plus clément, condamne Automarchi à 3 mois de prison.

Me Vitton défendait Automarchi.

Me Giacommoni représentait la partie civile.

Les sœurs Z., pharmaciens, et C., ancien maire, avaient fait opposition à un jugement de défaut du Tribunal correctionnel qui, en même temps qu'il s'était borné à se prononcer seulement sur l'exception d'incompétence en ce qui concernait le docteur N., soulevée par ses défenseurs Me H. de Montera et Giacomoni, avait condamné Z. à 1 an de prison, C. à 6 mois de la même peine, tous deux condamnés à payer solidairement au Préfet, partie civile, trois mille francs, à titre de dommages intérêts.

Z. et C. comparaissaient aujourd'hui, et, par l'organe de leurs défenseurs Me Moretti et Giacomoni, de soulevaient, à leur tour, l'exception d'incompétence.

Le Tribunal, annulant son premier jugement, s'est déclaré compétent et a renvoyé l'examen de l'affaire au fond, à une audience ultérieure.

Me Ubertis et Bazelli représentaient le Préfet, partie civile.

M. Agostini, procureur de la République, occupait le siège du Ministère public.

Dans des audiences précédentes le Tribunal avait jugé les affaires suivantes :

L'huissier Franchi, muni d'un jugement en bonne et due forme, était chargé de saisir les chèvres d'un nommé Poli, de Santa-Reparata. Celui-ci prit fort mal la chose : « Apportez-moi mon fusil, cria-t-il à ses amis ». A ce moment-là, survint un nommé Gambini qui assena à l'huissier un maître coup de bâton dans le dos. L'huissier prit la fuite, poursuivi à coups de pierres par Gambini aidé de Poli.

Le tribunal correctionnel a condamné Gambini à 12 jours de prison et Poli à 6 jours de la même peine.

Défenseur : Me de Montera.

Un individu qui devait se rendre à la station voisine monta en chemin de fer sans billet. Il espérait que le contrôle ne se ferait pas, et qu'il serait ainsi dispensé de payer sa place qui, cependant, ne coûtait que trente centimes, autrement dit six sous. Notre homme se trompait. Il fut surpris par le chef de train qui lui dressa procès-verbal. Pour ne pas avoir payé six sous, il a dû maintenant payer cinq francs d'amende, tous les frais du procès, ou avoué, plus un voyage à Bastia, pour comparaître devant le tribunal correctionnel.

Il aurait mieux fait de payer ses sous.

Défenseur : Me Bresciani.

Un groupe d'artilleurs passaient vers 10 heures du soir, devant le Café-Concert, quand ils furent assaillis par une bande d'énergumènes. L'un des coups, le nommé B. F., frappa avec les canons d'un revolver au visage le soldat Rachat, tandis qu'un autre lui portait un coup de poing à la lèvre de l'artilleur Garac, et frappa avec violence au visage le trompette Mano qui fut blessé. Surpris par cette violente agression, le soldat Rachat voulut dégainer, mais il se trouva en présence d'un revolver braqué sur lui par le nommé L., repris de justice dangereux, maintes fois condamné par le tribunal de Marseille et la Cour d'Assises d'Aix.

D. a été condamné à 2 mois de prison et L. à 6 mois de la même peine.

Me de Montera défendait D., Me Peraldi plaidait pour L.

Le nommé Rocchi, un soir de fête à Lorette, se mit imprudemment de sa poche un pistolet. Le coup partit et alla frapper le beau-frère de Rocchi qui, quelque temps après, succombait à ses blessures. Rocchi lui-même s'était accidentellement blessé à la main.

Le tribunal a condamné Rocchi à 13 mois de prison et à 600 francs de dommages intérêts envers la veuve de la victime qui s'était constituée partie-civile.

Me Giacommoni plaidait pour Rocchi.

Me Ajaccio représentait la partie civile.

Le sieur Santolini ne paraît pas avoir tout son bon sens. Il a tiré sur sa femme, sur sa belle-sœur, sur plusieurs membres de sa famille, qu'il n'a pas atteints heureusement.

Santolini prétend qu'il a été spolié. Sa femme, dit-il, est adultère, et pour le prouver, il donne des détails curieux, que nous ne nous permettrons pas de répéter ici.

Santolini a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

Me Moretti défendait Santolini.

Me de Caraffa représentait la partie civile.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OMESSA. — Aujourd'hui dimanche, Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, a présidé la fête de la première Communion dans notre commune, assisté de tout le clergé cantonal.

PORRI. — Samedi, 29 avril, une bien triste nouvelle se répandait dans notre petit village. Feretti Nicolas venait d'être enlevé brusquement, brutalement. C'était un bon cœur : le connaître c'était l'aimer. Esprit solide, fonctionnaire scrupuleux et intelligent, il avait devant lui un brillant avenir. Une cruelle maladie l'a emporté en quelques jours. Ses parents le croyaient plein de vie, et lui agonisait sur un lit d'hôpital, triste destinée !

... Pauvre ami ! il y a 4 mois 18 mois que tu quittais ton village, et tout dernièrement tu écrivais à tes parents que tu rentrerais les embrasser au mois d'août. Tes malheureux pères, comment fera-t-il pour supporter, sur son lit de souffrances, pareil coup ? Ta mère éplorée, tes deux sœurs et ton frère, abîmés dans la douleur, auront-ils assez de force pour se surmonter et te consoler !

Nous garderons pieusement ton souvenir. Le deuil général de ton village natal, les marques unanimes de sympathie des communes avoisinantes disent assez comment tu savais t'attacher tous les cœurs.

Nous offrons très respectueusement à toute ta famille et spécialement à ton vieux père, nos affectueuses condoléances.

Un Ami.

CASTELLARE DE CASINCA. — La maison de Corsi, gérée par M. Tomasi, a été incendiée par la foudre.

Le fluide a pénétré dans l'appartement, déplaçant les tuiles sur une longueur de deux mètres, puis a longé la muraille et est entré dans une chambre dont les meubles ont été la proie des flammes.

Le deuxième étage a eu les persiennes et les fenêtres complètement brûlées.

La gendarmerie, aidée des habitants, a réussi à éteindre l'incendie après deux heures de travail.

Les dégâts s'élèvent à 4.000 francs environ.

Ils sont couverts par une assurance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mai.

La liquidation de fin de mois s'est effectuée dans des conditions très satisfaisantes et la fermeté de la Bourse s'est encore accentuée en raison des avis favorables de Tétroger. La tenue de la Rente Française laisse toujours malheureusement à désirer : elle termine à 95,85, fin courant après avoir été comprendre à 95 90. Fonds Etrangers fermes comme le Portugais et l'Italien ou en progrès comme l'Extérieur à 87,65, le Turc à 99,85 et la Serbe à 90,30. Empruns Russes calmes. Les Etablissements de Crédit sont soutenus. Le Crédit Foncier s'inscrit à 824, le Crédit Lyonnais à 1.472, le Comptoir National d'Escompte à 918 et la Société Générale à 775.

Suez à 5.803. Valeurs de traction calmes. Les industrielles et Métallurgiques Russes sont irrégulières. Nouvelle hausse des titres suprifères : Rio 1.713.

En banque, l'Anglo French Mercantile consolide sa reprise précédent à 26 frs.

Québec Railway en hausse à 344. L'augmentation de recettes notées depuis le commencement de l'exercice se chiffre par 37.229 dollars soit 38 0/0 de plus value.

Les valeurs caoutchoutières sont fermes. La Colombian India Rubber est à 61 frs. Asia Caoutchouc bien tenus à 106.

L'action Oil Trust of Galicia se négocie activement à 67 frs, les coupures et 70.50 les unités. On parle d'un acompte de dividende de 10 0/0 pour le premier trimestre de l'exercice.

Saint-Yves Consolidated s'avance à 59 fr. L'obligation 5 0/0 Est Central Chilien est ferme à 467.

Nos Chemins de Fer varient peu. A partir du 1er mai, les obligations 3 0/0 P. L.M. janvier-juillet s'inscrivent à 420 et celles 4 0/0 avril-octobre à 420, les 2 1/2 0/0 mai-novembre valent 375 ex-coupon.

COMITÉ

pour le transfert en Italie des restes des naufragés de la Giuseppina

MM. les membres du Comité pour le transfert des corps des naufragés de la « Giuseppina » sont priés de se réunir ce soir lundi, à 8 heures et demie, pour prendre les dernières dispositions relatives aux obsèques qui seront célébrées jeudi soir, à 4 heures.

M. le Président, qui s'est rendu à Livourne, fera connaître le résultat de ses démarches auprès des autorités italiennes.

Le Vice-Président,
Hyacinthe de MONTERA.

Petite Gazette

Don impérial

L'Empereur d'Allemagne a fait don à M. Damiani, second capitaine du vapeur « Mustapha, » d'une longue-vue, en souvenir de l'aide que M. Damiani porta au yacht allemand en détresse « Atalka, » alors qu'il commandait le steamer pétrolier « Radioleine. »

« M. Damiani, dit « Le Petit Marseillais, » est un des officiers les plus distingués et les plus sympathiques de la Cie de navigation mixte. »

A l'Aéro-Club

L'Aéro-Club de France a procédé à la distribution solennelle des récompenses aux aviateurs et aéronautes.

Sur la liste des lauréats de ballons dirigeables, nous voyons figurer le nom de M. Louis Capazza, pour la plus grande distance parcourue en 1910.

Toutes nos félicitations

Mouvement administratif

M. Tavera, sous-préfet de 2e classe à Sartat, est élevé à la 1re classe.

Nécrologie

Nous apprenons, avec regret, le décès, survenu presque subitement, à Socia, de Mme Ottavy, mère du sympathique M. Ottavy, contrôleur des douanes à Bastia, délégué général, pour le département, de l' « Union générale des Corses ».

Notre excellent ami, appelé en toute hâte auprès de sa mère, n'a pu que lui rendre les derniers devoirs et recueillir les marques de sympathie que ses nombreux amis du canton de Socia lui ont témoignées, dans cette douloureuse circonstance, ainsi qu'à ses frères et à toute la famille.

A ces témoignages de sympathies nous joignons les nôtres et nous prions notre ami, ainsi que ses frères : M. Ottavy, directeur d'école à Pasa ; M. Ottavy, directeur d'école à Poggiolo ; M. Ottavy, receveur buraliste à Vernantes ; M. Ottavy, brigadier des douanes à Kenakry ; M. Ottavy, attaché au cabinet du Sous-secrétaire d'Etat aux Postes, et son beau-frère, M. Paoli, instituteur à Poggiolo, de vouloir bien agréer l'expression de nos meilleurs sentiments de condoléances.



Ajoutez des années à votre vie.
Mettez de la vie dans vos années.

Gardez-vous de vieillir, conservez toutes vos forces. Quand la machine humaine commence à s'user, la vieillesse vient vite, on décline. Le sang devient pauvre et aqueux, la circulation se ralentit et les forces nerveuses s'affaiblissent, tout cela montrant bien que certains éléments essentiels de vie manquent. Un des premiers symptômes est le froid aux mains et aux pieds persistant. L'estomac, l'intestin, la vessie donnent des signes de faiblesse, souvent semblent partiellement paralysés. La faiblesse augmente et les ressources vitales sont si petites que vous commencez à voir que votre santé est bien minée. Les Pilules Pink rendront votre sang riche et tonifieront tous vos organes. Elles feront marcher les organes qui ne marchaient plus. Elles ajouteront des années à votre vie et mettront de la vie dans vos dernières années.

La vieillesse est une maladie qui se soigne d'avance. Elle se soigne par l'hygiène, l'économie des forces et l'usage des Pilules Pink.

DÉPOSÉE PILULES PINK POUR PERSONNES PÂLES DU Dr WILLIAMS

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Cellès, 23, rue Bolle, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Briquets

Le briquet au ferro-cerium composé seulement d'un mécanisme actionnant une pierre de ferro-cerium dont l'étincelle allume une mèche en coton analogue à celle employée pour les briquets à pierre, tombe sous l'application de l'article 1er de la loi du 28 décembre 1910, et il est par conséquent passible des taxes édictées par la dite loi.

En conséquence, les dépositaires, les débitants ou les particuliers détenteurs de briquets de ce genre sont informés que ces appareils doivent être munis de la plaque réglementaire s'ils sont en métal commun ou marqués du poinçon spécial s'ils sont en or, en argent ou en platine.

Justice militaire

Le sergent Velutini, du 130e, est nommé sergent surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir sa *Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (*Pour les maladies chirurgicales seulement*).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

A louer

Magasin, rue Paradelli, n° 2, ancienne Vacherie Saint Antoine.

S'adresser chez Mlle Aimo, 18, boulevard Paoli, Bastia.

BÈGUES

Maître d'Hôtellerie de 1re Classe, Diplômé de l'Ecole Supérieure de Cuisine, Nancy, Médaille d'Argent

Avis

Madame Oresta Binggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local et étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

OCTROI

PASSE-DEBOUT. — PASSAVANTS

Le public est informé qu'à partir du lundi 8 mai courant, un bureau pour la délivrance des passavants de douane et des passe-debout d'octroi sera ouvert à l'ancien poste d'octroi situé boulevard de Cardo.

Le bureau de Saint-Joseph sera par conséquent supprimé.

Les heures de bureau seront les suivantes en toute saison, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Lorsqu'il y aura affluence de public, les intéressés seront libres de se rendre au bureau central pour s'y faire délivrer les passe debout dont ils ont besoin.

Le Maire,
A. GAUDIN.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île, adressez vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

Punch d'honneur AU DÉPUTÉ ADRIANI

Le punch offert par le Comité radical-socialiste de Bastia au sympathique député de Corte, avait attiré, au Café de l'Univers, une foule considérable de républicains.

A neuf heures, au moment où M. Louis Adriani pénètre dans la salle, accompagné par la délégation qui était allé le chercher à la ville de M. le président Luiggi, dont il est l'hôte, les applaudissements les plus chaleureux retentissent.

Le député de Corte, au milieu des acclamations les plus cordiales, va prendre place entre M. Ghilini, président du Comité radical et radical-socialiste, et M. Joseph Ajaccio, bâtonnier de l'ordre des avocats, autour desquels se groupent le vice-président et divers membres du Comité.

M. Ghilini prend le premier la parole. Dans un discours très applaudi, il souhaite la bienvenue au vaillant député de Corte et, rappelant les espoirs de la démocratie insulaire, il exprime toute la confiance qu'elle a placée, à juste titre, dans l'énergie et le dévouement de M. Louis Adriani.

Après lui, le citoyen de Mari, avocat à la Cour, prononce une allocution très goûtée, qui provoque de vifs applaudissements.

M. Joseph Ajaccio se lève à son tour, et, avec une clarté remarquable passe en revue les luttes successives engagées en Corse par le parti républicain contre la politique néfaste d'étouffement et d'exploitation qui a conduit le pays sur la pente fumeuse où il a glissé jusqu'ici.

Il salue le succès du 24 avril 1910 qui, à Corte, sur la Terre des Communes, a annoncé le réveil de l'opinion publique ainsi que l'ère radieuse de l'affranchissement et du relèvement moral de la Corse. Il termine en criant l'espoir des républicains dans le Gouvernement qui, enfin, se décidera à les protéger contre l'oppression funeste d'une politique stérile et mesquine. Les paroles du citoyen Ajaccio soulèvent un tonnerre d'applaudissements.

Enfin la parole est donnée au député de Corte. M. Louis Adriani, dans une langue élégante et imagée, remercie d'abord les organisateurs de leur aimable invitation. Il rappelle les nombreux souvenirs qui le lient à la ville de Bastia, où il a passé les meilleures années de sa jeunesse.

Avec une loyauté visible, il retrace les diverses phases de l'année parlementaire qui vient de finir.

Son discours est haché, à chaque instant, par de véritables ovations.

Le succès du député de Corte est inexprimable et, à cette heure tardive, le temps nous manque pour donner une analyse complète des déclarations et des explications récentes fournies par M. Adriani qui a reçu les félicitations les plus cordiales et les plus enthousiastes.

Enfin, notre cher collaborateur A. J. Giacomoni, avocat à la Cour d'appel, demande, à son tour, la parole.

Dans une improvisation chaleureuse il traduit la satisfaction éprouvée par les républicains, en assistant à une fête aussi cordiale, où un Député vraiment démocrate, pour la première fois, dans cette Corse opprimée depuis quelques années, a fait entendre des paroles réconfortantes.

Dans des envolées émouvantes, le citoyen Giacomoni salue le réveil de l'opinion publique ainsi que la fin prochaine d'un régime d'étouffement, d'abus et de taquineries odieuses, pratiqué contre les républicains corses.

Il salue aussi, dans le citoyen Adriani, un ouvrier qui pratique vraiment les principes républicains, et qui aidera les démocrates corses à se délivrer du joug qui les tient écrasés, et sous lequel le pays tout entier marchait lentement à la ruine définitive.

Le discours de notre vaillant ami, dont nous ne donnons ici qu'un résumé imparfait, soulève des applaudissements prolongés et nourris.

En somme, la soirée d'hier fut un véritable succès, et il faut espérer qu'elle aura un retentissement utile et des lendemains féconds.

CALVI

Tentative de meurtre

Calvi, 7 mai.

Une tentative de meurtre a été commise hier soir, vers 10 heures, sur la place Paoli.

Le nommé Vescovali Jean, d'Ile-Rousse, a sorti un stylet pendant une discussion avec Gasperi, ouvrier télégraphiste, d'Ajaccio, et a porté deux coups violents à ce dernier.

La victime a été atteinte à l'aisselle gauche et à la cuisse droite.

L'auteur de cette tentative de meurtre a été aussitôt arrêté, et mis à la disposition du Parquet.

L'état du blessé n'est pas grave.

Conseil d'Etat

L'élection de Soccia

Paris, 7 mai.

Le Conseil d'Etat a statué sur la requête de M. Carli tendant à faire annuler un arrêté du 27 avril 1910, par lequel le Conseil de préfecture de la Corse a rejeté sa protestation contre les élections qui ont eu lieu dans le canton de Soccia, pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement.

L'arrêté attaqué est annulé.

L'élection de M. Antonini est également annulée.

L'AGITATION EN CHAMPAGNE

DANS L'AUBE

Le nouveau Préfet

Troyes, 7 mai.

M. Dupouteil, préfet des Pyrénées-Orientales, appelé par décret du 5 mai à la préfecture de l'Aube, est arrivé à Troyes hier soir, et a pris ce matin la direction des affaires de ce département.

Mesures gouvernementales

Les mesures ordonnées par le Gouvernement, interdisant les attroupements et les cortèges de toute nature, ont été exécutées.

Aucun incident grave ne s'est produit.

La journée a été relativement calme.

La Manifestation

La manifestation, projetée à Bar-sur-Seine, n'a pas eu lieu ; mais les esprits restent très surexcités, et les femmes ne sont pas les moins acharnées.

La réunion de Troyes

Plus de deux cents vignerons délégués du vignoble ont tenu une réunion, dans une propriété privée, pour y arrêter les termes des desiderata à soumettre, mardi prochain, au Conseil d'Etat.

Le général Maunoury en Corse

Paris, 7 mai.

Le général de division Maunoury, gouverneur militaire de Paris, membre du Conseil supérieur de la Guerre, inspecteur des places de la 15e région, arrivera en Corse dans le courant de cette semaine.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Paris, 7 mai.

Les dernières nouvelles reçues de Fez sont tout à fait alarmantes.

La résistance des nombreuses tribus qui ont fait défection continue, malgré l'arrivée de la mehalla du commandant Brémond, à isoler la grande ville du reste du pays.

Un grand déploiement de troupes semble nécessaire, tant pour le ravitaillement de la capitale en vivres, que pour faire parvenir au maghzen et à la mission militaire, les armes et munitions dont elle a besoin.

On se demande si les secours attendus arriveront avant que la ville ne succombe.

Attaque d'un convoi de vivres

La tribu des Zemmour, obéissant à l'appel de Moulay-Zeïa, a attaqué un convoi destiné à la colonne de secours qui se rend à Fez.

Un engagement très sérieux a eu lieu.

Au cours de ce combat, un brigadier français a été tué.

Le lieutenant Vallade et deux autres hommes ont été blessés.

Nouveaux renforts

L'état-major d'un régiment d'infanterie de marche et trois compagnies du 4e régiment de tirailleurs, sont arrivés ce soir, en gare de l'Agha, venant de Tunisie.

Ces troupes et ces officiers sont destinés au corps de débarquement de Casablanca.

Aujourd'hui, sont partis pour Oran, par railway, de Maison-Carrée, 200 conducteurs et cyclistes venus de Constantine qui embarqueront sur le transport *Vinh-Long*, à destination de Casablanca.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00249

PARIS

Découverte d'un Complot DES ANARCHISTES

voulaient dynamiter la Préfecture de Police

Paris, 7 mai.

Une découverte sensationnelle qui a produit une profonde émotion dans les milieux judiciaires et policiers, a été faite aujourd'hui par la police de sûreté.

Un groupe d'anarchistes avait organisé un vaste complot, et décidé de faire sauter la préfecture de police.

Ils avaient déjà pris des mesures pour que des cartouches de dynamite fussent placées en nombre suffisant à l'Hôtel de la Préfecture.

La terrible explosion devait se produire au moment où M. Lépine, préfet de police, et les principaux chefs de l'administration se trouveraient dans l'établissement.

Fort heureusement ce vaste complot fut découvert.

Plusieurs des anarchistes compromis ont déjà disparu.

La police fait des recherches actives pour mettre la main sur les auteurs de ce complot.

PLUS DE HERNIE

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages ni opérations, par le professeur TACUSSEL père, médecin spécialiste bandagiste de Paris, de passage à BASTIA, les 8 et 9 mai, Hôtel Lingénieur. — A CORTE, le 10 mai, Hôtel du Nord. — A AJACCIO, les 11 et 12 mai, Hôtel Dauphin et des Gourmets. — A SARTENE, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, (sur le Cours).

Agrandissements Photographiques

Les Artistes peintres-photographes de Paris, Lyon et Marseille ont l'honneur de porter à la connaissance de l'amable public de Bastia et du département de la Corse, dans lequel ils feront une tournée, qu'ils font les agrandissements photographiques, fusains, pastels, huile, d'une valeur commerciale de francs 30, y compris un superbe encadrement, au prix unique de francs 20.

Un spécimen est déposé dans les bureaux du *Petit Bastiais* qui prendra les commandes.

La Maison et ses représentants, qui sont installés à Bastia, 21 bis, *rue de l'Opéra, photographie Agostini*, seront tous les dimanches à la disposition des personnes qui ne possèderont pas de photographie pour les photographier.

La Maison se charge également des cartes postales, albums, groupes, etc., etc.

SERVICE DE VAPEURS ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Hautes Nouveautés*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Bains de Puzzichello

Ouverture le 1er Mai

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 4 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. L'aérie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Pozzichello.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio
en face les jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Mazettes, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,15, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de *Carreaux en ciment comprimé*, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers de toutes catégories,

Tuyaux, Plomb, Zinc, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : 1 Bastia, 2, Avenue Carnot, de vente : 1 Corte, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sûreté, marque *Phénixine*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE BULLETINS DE COUPES
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION I : contenant une Gravure coloriée et un Patron. Aussi dans les 2e, 3e et 4e 3mes.
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ADM. GOURAUD, Rue J.-J. de Grégorieo

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à la barre : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronnes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 8 Boulevard de Cardo, 1.

Au principe l'Amaro ne peut pas manquer la propriété contient qui répond à tous, à toutes les soifs et dans un bis à la fois, sur un excellent à nos 3 et 5 cts.

Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DU BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Epicerie de la Gare
Mme CRESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX sauvés Perte Habo

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne connaissons de remède qui puisse mieux combattre les dangereux effets de l'âge critique que la JOUVENCE de l'Abbé Soury. Aussi, dès que nous sentons venir les premières atteintes de cette terrible époque, nous faisons une cure de JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'affreux orage qui menace nos cœurs, la tempête, l'attaque d'apoplexie, la syncope, l'hémorragie, la congestion, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus de cours stagnant et pourrit, de préférence aux parties les plus nobles et y développe les maladies les plus graves : Phthisie, Cancers, Métrite, Fibrome. Mieux vaut prévenir que guérir.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le Flacon 3f.50 franco 4f.40. les 2 F. port. manch. 10f.50. Adresser à Mlle DUMONTIER, phie 1, place de la Cathédrale, Rennes.
(Notice et renseignements confidentiels gratis).
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

AUX AMIS DE LA CORSE
Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURQUEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Leigi à Bastia, Raffalli à Corte, Pedreschi à l'Ile-Rousse, Savignoli, Centre Napoléon, à Ajaccio.
L'AMARO MATTEI plus de rivaux
CP. demandez les CIGARETTES LÉGÈRES MATTEI, à 0,25 le paquet.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 128 — MARDI 9 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à forfait et insérées aux Bureaux du Journal.
Petite chronique 1 fr. — Insertions (3e page) 0,75 — Divers 0,50 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00250
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 8 m. — Coucher, 6 h. 30 m.
Premier quart... le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Saint Grégoire.
Fête de Demain : Saint Antonin.

8 MAI

VÉRITÉS CRUELLES

La République traverse en ce moment une crise grave déterminée non pas tant seulement par les événements considérés en eux-mêmes que par le contre-coup nerveux que ces événements rencontrent dans l'esprit public.

Depuis quelque temps, nous vivons dans une situation singulière qui peut se résumer ainsi : appréhension de la guerre, peur de la révolution. Rien de plus dangereux pour l'équilibre physiologique d'une nation que ces espèces de phobies où s'aveulit l'âme et où se détrempe la confiance dans l'avenir. On jette autour de soi des regards inquiets. Chacun interroge son voisin d'un mot inventé par l'intrigue politique, mais dont l'adaptation généralisée sent assez la panique gagnant de couche en couche : Où allons-nous ?

Les mécontents sont légion. Où sont les satisfaits ? On ne les voit nulle part. A l'opposition par système, qui dénigre par sujétion de doctrine ou par la facilité qu'elle trouve dans le pamphlet, succède une opposition de loyalisme éprouvé, de sens critique réfléchi, qui expose gravement des problèmes dont l'insolubilité l'alarme. Lisez en ce moment les journaux républicains censés refléter l'opinion : le *Temps*, la *Petite République*, l'*Événement*, l'*Aurore*, l'*Action*, c'est-à-dire les organes attitrés jusqu'aujourd'hui de la défense ministérielle, vous les trouverez unis pour exprimer plus ou moins ouvertement l'inattendu d'une conjoncture où il semble que le pays marche au péril des hasards.

De la situation extérieure, rien ne transpire, sinon une phrase prononcée voilà plusieurs jours à la tribune par M. Crappi, et que l'on n'a pas assez remarquée peut-être :

« Les difficultés, je les ai abordées avec la conscience et le sentiment profond de mon devoir. Je chercherai à les résoudre par une politique positive et pratique, par une politique de décision, mais en même temps de prévoyance. J'ai dit une politique de décision : sans doute, la précipitation est une mauvaise chose et le temps est un facteur précieux des choses humaines ; mais il ne faut pas non plus s'abandonner trop à la chance et au hasard : il y a des heures où il faut savoir prendre une décision, car l'occasion ne se représente pas deux fois. »

Ces « difficultés, » la prévision de ces « heures où il faut savoir prendre une décision, » ne seraient certes pas pour impressionner le caractère français si elles ne se compliquaient d'une situation intérieure trop bien faite pour obliger les citoyens à regarder à la fois en avant et en arrière, tactique mauvaise lorsqu'on a besoin de toute sa présence d'esprit.

Où en sommes-nous ? Qui sont les maîtres ? Les gens du pouvoir ? Non. Deux factions extrêmes les mènent au doigt et à l'œil. D'un côté, on a vu ces derniers temps l'œuvre de quatorze années de luttes compromise par une idéologie aboutissant à la résurrection criarde mais triomphante de l'ennemi cent fois dénoncé ; de l'autre côté, on assiste à victoire sur victoire d'une minorité tyrannique et violente devant laquelle s'aplatit une représentation parlementaire besogneuse de suffrages. Dans un sens, la liberté dégénère en libertinage, et parallèlement, l'État se transforme en touche-à-tout maniaque fabriquant les lois à la grosse comme les épingles, régentant ici, réglementant là, ennuyant tout le monde, et se réduisant lui-même à se déjuger quand on lui répond à coups d'échelas.

Étudiez nos fils ; ils ont puisé en nous le dégoût profond de la politique ; ils font du sport ; ils se désintéressent, sceptiques et méprisants, des idéals pour quoi leurs aïeux sont tombés ; interrogez l'énorme masse bourgeoise : vous demeurerez épouvanté d'y entendre parler couramment de pouvoir personnel. On dit : Six mois de sabre ! en attendant qu'on dise : Va pour l'autocrate !

Pendant ce temps, une Chambre avocassière bavarde en rond avec l'inutilité mécanique d'un carrousel de foire. Les deux cents députés de la Régénération proclamée y ont introduit l'art nouveau de parler pendant une année sans aboutir à autre chose qu'à se faire traiter d'escrocs par les retraités du salariat dont ils veulent assurer le bonheur malgré eux.

Nous recommençons 1888, avec le danger révolutionnaire en sus. Il y manque un Boulanger, mais il y manque aussi un Constans. Trop de forces divergentes se tâtent. Il faut liquider ou se reprendre. Nous avons trop d'hommes, nous cherchons un Homme, ou plutôt nous attendons un grand élan de volonté qui affirme dans la loi les droits de la souveraineté nationale dans l'ordre. Autrement, nous périrons.

RENÉ GROUGÉ.

Appel aux Anciens Elèves
du Lycée de Bastia

Bastia, le 7 mai 1911.

Messieurs et chers Camarades,

L'Association amicale des Anciens Elèves du Lycée de Bastia, qui nous avons l'honneur d'administrer en ce moment, s'achemine vers la vingt-cinquième année de son existence.

Servie par des hommes tels que MM. le docteur Frisoni, Vincent de Carafla et Louis Cagnani, pour ne citer que les morts, elle a, durant bientôt un quart de siècle, distribué chaque année une douzaine de bourses ou fractions de bourses d'externes et attribué un prix au meilleur élève sortant du Lycée.

Représentée par le Conseil d'administration de cet établissement, elle est heureuse de lui avoir donné son dévoué concours. Elle a aussi organisé quelques fêtes et publié des bulletins qui, donnant les noms, professions et adresses des sociétaires, contenaient la *Lyrée*, un Lycée idéal où, au déclin de temps et de la distance, les camarades des générations successives se retrouvaient, attirés par la magie des souvenirs, et renouaient ou resserraient les liens créés entre eux par les mêmes études faites sur les mêmes bancs.

Dans la période qui va commencer, l'Association continuera et développera son œuvre. Dès à présent, elle prépare une fête pour la fin de mois courant. Elle va reprendre aussi la publication d'un bulletin qui, chaque année, portera aux adhérents, avec la liste complète des camarades sociétaires, le compte rendu des travaux de la Société, ainsi qu'une notice historique.

Joignez-vous donc aux membres actuels de l'Association, camarades d'autan, parents, un peu grâce aux renseignements recueillis au Lycée, à des situations convenables ou élevées : il ne vous en coûtera qu'un petit écu par an ! Imitez leur exemple, jeunes camarades d'hier, en train de faire à votre tour la difficile ascension ; pour vous, la cotisation annuelle est réduite à deux francs. Envoyez, de préférence à celui d'entre nous avec lequel vous serez dès en rapport, vos adhésions ! Grâce à elles, l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Bastia prospérera à l'instar du Lycée lui-même, et coopérera, dans la mesure des moyens que vous lui aurez donnés, au relèvement, si désiré et si nécessaire, de notre pays.

Recevez, Messieurs et chers Camarades, nos cordiales poignées de mains.

A. Angeli, président de Chambre honoraire, président de l'Association amicale. — J. B. Leca, inspecteur principal de la marine en retraite, vice-président. — L.-B. de Carafla, notaire, secrétaire général. — Bl. Pâtier, trésorier de la Caisse d'épargne, trésorier.

Membres du Comité : MM. E. Rural, proviseur du Lycée ; L. Gaston, conservateur des hypothèques ; Ch. J. Lepidi, ancien officier ; J. Leschi, censeur des Études ; H. de Montera, avocat ; P. Poletti, professeur ; F. Thiers, président du Tribunal de Commerce.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

Croix Rouge Française

Jeudi dernier M. le docteur Ramaroni a fait sa troisième conférence devant un auditoire nombreux et attentif.

Les sujets, d'un intérêt immédiat, traités à cette conférence et aux deux premières, ont appris la conduite à tenir dans les incidents de la vie auxquels chacun de nous peut malheureusement se trouver mêlé pour soi-même ou pour les siens.

Cet enseignement, clair, précis, dissimulant sous une forme attrayante l'étude le plus souvent bien triste de nos misères physiques, aura des résultats féconds. Il s'est adressé principalement aux mères et aux épouses : combien qui s'affolaient ne sachant que faire ou qui tâtonnaient en présence d'un accident ou d'une maladie grave subitement arrivés à un être cher, sauront maintenant avec confiance et avec la certitude de bien faire, prendre les décisions et appliquer les remèdes qui soulageront sa souffrance et sauveront son existence.

Cette confiance et cette certitude auront encore pour résultat de développer et de fortifier les sentiments de dévouement et de charité innés dans tout cœur de femme. Les trente infirmières de la Croix Rouge parties pour la Marne pénurient d'en donner un magnifique exemple, et avant de commencer sa conférence M. le docteur Ramaroni a tenu à leur rendre hommage dans l'allocution que nous sommes heureux de reproduire ci-après :

Mesdames,

Avant de commencer la leçon, permettez qu'une voix, encore peu autorisée, s'élève dans cette enceinte pour envoyer vers le Maroc une pensée émue.

Je crois, en effet, être l'interprète de tous, en manifestant les sentiments d'admiration que nous inspirent l'abnégation et le dévouement des dames, vos sœurs de la Croix Rouge Française, qui, bravant les privations et les fatigues, s'en vont apporter à ceux que les événements obligent à prendre

---

Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

Un tremblement saisit tout le corps de Gaston, tandis que, de ses yeux, s'échappaient un flot de larmes qui coulèrent sur les mains de M. de Rouvray. Une porte s'ouvrit. C'était le père de Gaston qui n'avait pas quitté son fils depuis trois jours. Chez le commerçant aussi, un changement s'était produit. Son visage ravagé par l'angoisse était, du jour au lendemain, devenu presque celui d'un vieillard. Lorsque Vincent avait apporté à son maître la carte du duc, M. Tracy avait vu la figure de son fils devenir plus pâle et plus sombre encore. Il s'apprêtait à le questionner. Gaston l'avait devancé.

— Père, je t'en prie, demanda le jeune homme, laisse-moi un moment !

— Non, non, mon enfant !.. Dans l'état où tu es, je ne dois pas te quitter !

— Il le faut ! Je le veux ! avait répliqué la fureur de Suzanne avec une exaltation poussée à son paroxysme.

Voulant éviter d'exaspérer davantage la malheureuse, M. Tracy s'était retiré dans une pièce voisine, prêt à intervenir promptement en cas de besoin. En attendant pleurer son fils, il était accouru. La présence de M. de Rouvray ne laissait pas que d'intimider le digne commerçant. Le bourgeois qu'il était resté se sentait tout petit devant cet homme qui portait à la boutonnière la rosette de la Légion d'honneur. Avec stupéfaction, il constata que Gaston, dont la tristesse, quelques instants plus tôt, semblait incurable, rayonnait maintenant d'une indicible joie.

— Père, je ne souffre plus ! dit le jeune homme d'une voix vibrante .. M. le duc de Rouvray m'a rendu l'espoir, m'a rendu la vie !

Le diplomate, qui connaissait les hommes, examinait attentivement la jeune avocat. La physionomie était mâle, le visage loyal, on n'était pas l'impénétrable ou moins inconscient qu'il s'attendait à trouver en face de lui. Si le jeune homme avait, en une minute de démence, cédé à un de ces afflux de passion qui terrassent les mieux trempés, cette faiblesse n'avait été que passagère ; en ce moment, il reprenait possession de lui-même. Interdit, M. Tracy n'osait prononcer une parole, craignant que cette transformation subite ne durât pas.

— Vous vous demandez ce qui fait ma joie, n'est-ce pas ? s'écria Gaston.... Eh bien ! c'est que Suzanne n'est pas morte !

— Ah ! la pauvre petite ! fit le commerçant, l'œil humide... J'en suis heureux !.. Bien heureux !

Il ne put en dire davantage, car l'émotion le suffoquait. Le duc reprit, s'attendant au négociant :

— Voulez-vous, monsieur, me faire la grâce de me laisser encore un moment avec M. Gaston ?.. Un fils, je le sais, ne doit pas avoir de secret pour son père, mais ce que j'ai à lui dire ne peut, aujourd'hui du moins, être connu que de lui et de moi.

M. Tracy s'inclina et regagna la pièce d'où il venait de sortir. D'ailleurs, n'était-il pas pleinement rassuré ?

— Parlez, monsieur ! s'écria Gaston, car je n'ose encore croire ce que je viens d'entendre !

M. de Rouvray déclara :

— C'est moi qui ai eu la joie de sauver Mlle Suzanne au moment où elle venait de se précipiter dans la Seine.

Gaston poussa un cri.

— La malheureuse !.. Ah ! monsieur !.. Pour ce que vous avez fait là, ma vie tout entière vous appartient !

— Parlons de vous, monsieur, pourvoit le duc... N'avez-vous pas pris, comme elle, la résolution de mourir ?..

— Oui, certes !.. Mais lorsque mon père et ma mère eurent reçu le billet où Suzanne leur annonçait qu'elle se tuait sans trop, ils sont accourus ici et ne m'ont plus quitté.

— Dans ce billet, d'ailleurs, elle vous recommandait de vivre.

— Comment pouvais-je y consentir sans elle ?.. Lorsque je l'ai crue morte, j'ai saisi un revolver .. Mais mon père a réussi à me l'arracher de la main...

— Pourtant, vous devez respecter les dernières volontés de celle que vous aimez..

— J'avais perdu la raison.

— A ce moment, je le comprends encore. Mais vous n'avez pas cette excuse lorsque vous avez résolu de mourir ensemble... Votre devoir n'était-il pas de réconforter cette jeune fille ?.. Des parents, même aussi infirmes que les vôtres, peuvent un jour se laisser toucher...

— J'ai essayé, monsieur, de persuader à Suzanne que notre projet était criminel.. Elle ne voulait rien entendre... La sachant décidée à mourir, comment aurais-je pu lui survivre ?

— Et si l'un de vous, à la minute suprême, avait manqué de courage, il eût été moralement l'assassin !..

Gaston poussa un cri.

— Tenez-vous, monsieur, puisque, heureusement, ce malheur est conjuré !

— Il faut que je parle, au contraire !

Le jeune avocat reprit d'une voix mal assurée :

— Ainsi, vous me blâmez ?

— Puis-je vous approuver ?

— Ah ! s'écria le jeune homme.... C'est donc que vous n'avez jamais aimé !

Pierre de Rouvray eut un pâle et triste sourire.

— Si fait, monsieur ! dit-il gravement. .. Mes amis, j'ai aimé.... Mes amis, j'ai souffert !

— Pas autant que Suzanne et moi !

— Qu'en savez-vous ?..

Le jeune homme poursuivit d'un ton lugubre :

— Monsieur, parlons-nous si je vous en prie, alors que je ne dois avoir pour vous que des paroles de reconnaissance.. D'ailleurs, pourquoi parler de ce funeste projet, puisque nous sommes vivants tous les deux et que l'obstacle qui s'opposait à notre union a disparu ?

— Vos parents ont donc fini par entendre raison ?

— Ils ne voudront plus s'exposer à d'éternels remords.. Je suis sûr que maintenant, ils consentiront à mon mariage !

Le duc répliqua :

— Je dois vous dire, monsieur Gaston Tracy, que, depuis quelques jours, la situation de Suzanne s'est modifiée.

— Comment ?

— Elle n'est plus une orpheline.

— Aurait-elle donc retrouvé son père et sa mère ?.. Si cela était, je pense qu'ils ne me refuseraient pas leur enfant !

(*A suivre*).

les armes, au nom de la France, le concours de leur précieuse assistance.

Combien de mères, combien de souffrances, ne seront-elles pas, par leurs soins, soulagées !

Une fois de plus, il est arrêté que lorsque les circonstances et l'humanité commanderont, on sait mourir, en France, combien on a le cœur haut placé.

Puissez, Mesdames, dans cet admirable exemple de charité la ligne de conduite à laquelle, au cas de nécessité, vous ne faillirez pas, j'en suis certain. La bonne volonté, l'assiduité et l'attention soutenue que vous apporterez à suivre les cours qui doivent vous instruire et vous mettre à même de savoir soulager votre semblable dans la maladie ou dans la détresse en sont le meilleur gage.

Déjà, nos intelligentes élèves infirmières ont eu profiter des leçons des honorables confrères auxquels je suis heureux de rendre hommage. Grâce à leur concours aussi expert que dévoué, grâce aussi au dévouement du maître organisateur de notre école, on pourra désormais, le cas échéant, compter sur votre patriotique assistance pour le plus grand bien de l'humanité et pour l'honneur du drapeau de la France.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 mai, à 4 heures

Marchons au Pas.	Signard.
Mireille, ouv.,	Gounod.
Fanfailles, valse.	Wenly.
Guillaume Tell, fantaisie.	Rossini.
Le Picador, boléro.	Signard.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Concours Général Agricole

Le Concours général agricole aura lieu à Paris au Champ-de-Mars du mercredi 14 au dimanche 18 juin 1911.

Le Concours comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine et les chiens de berger.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents, le 15 mai 1911 au plus tard, délai d'admission.

Avis Important. — Pour connaître les dispositions du Concours et les renseignements pratiques, on peut se procurer des programmes au Ministère de l'Agriculture (Bureau des Encouragements à l'Agriculture), rue de Varenne, n° 78, à Paris, ainsi que dans toutes les Préfectures.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BONIFACIO. — Samedi, la ville de Bonifacio était en fête : on a célébré le mariage de Mlle Marie-Sophie Hocherot, la très gracieuse fille de notre regretté juge de paix, et de Madame née Arrighi, avec M. Joseph Dalmer, l'un de nos plus grands propriétaires d'Aleria.

Mlle Arrighi a été conduite à l'autel par son oncle, M. Arrighi, avocat général à la cour d'Appel d'Aix ; elle portait avec grâce un très élégant costume nuptial et, sur son passage, excitait l'admiration de tous.

Ses témoins étaient son oncle, M. Arrighi, et son frère, M. Antoine Hocherot ; ceux de M. Dalmer, sa tante, Mme Dalmer, et Mlle Joséphine Arrighi.

M. le Curé de Bonifacio, en bénissant cette union qui s'annonce sous de si beaux auspices, a prononcé une allocution de circonstance, dont la forme et le fond ont été très goûtés par l'assistance nombreuse qui envahissait l'église.

En sortant de l'église on s'est rendu chez Mme Hocherot où a été servi un lunch abondant et très varié, auquel ont pris part tous les invités, puis un déjeuner d'une trentaine de couverts.

Les époux sont partis dans la soirée pour Munguia, le beau domaine de M. Dalmer, où ils passeront quelques jours seulement et effectueront ensuite leur voyage de noces à Paris.

Nous prions les jeunes époux de vouloir bien agréer les vœux très sincères que nous formons pour leur bonheur le plus complet et le plus durable.

LOZZI. — M. D.-J. Simoni est nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie à Lozzi.

CORTE. — On annonce le mariage de M. Joseph Cortegiani, professeur spécial d'agriculture, avec la toute charmante fille de notre ami M. Pierazzi, entrepreneur de travaux publics. Nos cordiales félicitations aux futurs époux.

PILA-CANALE. — M. Albertini Dominique-Antoine, gendarme à Pila-Canale, est nommé garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Prédosachères, Lozère.

POGGIO-DI-NAZZA. — Mme Casabianca née Laurelli, la compagne de M. le docteur Casabianca, maire de Poggio-di-Nazza et ancien membre du Conseil général, est décédée après une longue maladie. C'était une femme de caractère et d'une intelligence très éveillée, alliant toute l'énergie des anciennes femmes corses à la délicatesse des sentiments les plus distingués.

Sa mort a produit la plus grande émotion dans l'arrondissement de Corte, mais surtout dans le Fiumorbo et le Chisoni, où on n'oubliera pas de sitôt les belles et solides qualités de son cœur.

Nous adressons à M. le docteur Don-Pierre Casabianca et à sa famille et à la famille Laurelli l'expression de nos condoléances.

CARGESE. — L'adjudant d'infanterie coloniale en retraite Capon, ex quartier-maître de timonerie, est nommé garde maritime de 2e classe à Cargese, en remplacement de M. Tulli, nommé syndic des gens de mer.

TALASANI. — La dame R. V. se trouvait au lieu dit « Saint-Jean », quand elle fut rejointe par la nommée D. F. et sa fille Catherine.

La dame D. F. l'interpella en ces termes : « C'est vous la femme qui, moyennant 50 francs, voulez me faire enlever par un homme » ?

Aussitôt, une discussion s'ensuivit et les deux femmes en vinrent aux mains.

Elles se distribuèrent force coups de poings, et la femme R. V. reçut deux blessures légères à l'avant-bras droit, faites avec une fascille, et plusieurs égratignures au visage.

R. V. a porté plainte à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

SOLENZARA. — M. Gimest, quartier maître coiffeur en retraite, est nommé garde maritime de 2e classe à Solenzara, en remplacement de M. Lalanne, appelé à continuer ses services à Sainte.

LURI. — Mme Pieroschi, receveuse des postes et télégraphes à Santo-Pietro-di-Tenda, est appelée aux mêmes fonctions à Luri.

CORTE. — M. Cortegiani Antoine, ancien militaire, a été nommé facteur des postes à Paris.

Assistance Médicale Gratuite

Les listes des personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite en 1911 dans les communes de Canari et Olmo sont déposées au secrétariat de chaque Mairie respective et tenues à la disposition de tout habitant ou contribuable.

Rappelons que pendant un délai de 20 jours à compter de ce dépôt, les réclamations en inscription ou en radiation peuvent être faites par tout habitant ou contribuable devant la commission Cantonale instituée par l'article 17 de la loi du 15 juillet 1893.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 mai.

Soutenue au début, l'allure du marché laisse ensuite un peu à désirer en raison de nombreux dégagements et surtout de la baisse de la Rente Française à 95.87 après même 95.75. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure s'alourdit à 97.88, le Serbe monte à 90.60 et le Portugais à 66.35. Italien et Turc calmes à 103.45 et à 92.82. Hausse des Emprunts Russes. Les Etablissements de Crédit s'inscrivent en plus-value : le Crédit Lyonnais à 1.473, la Société Générale à 778. Comptoir National d'Escompte 923. L'action du Crédit Foncier reste en bonne tendance à 825.

Les valeurs industrielles et de traction varient peu. Le groupe russe est irrégulier. Les titres coprifères poursuivent leur mouvement ascensionnel : Rio 1.730.

Au marché officiel, on négocie activement à 473 l'obligation à 1/2 0/0 or, 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad Cy. Les obligations de la Cie du Port de Rio de Janeiro, garanties par tout l'actif de la Cie, se traitent à 460.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville Saint-Denis a des demandes régulières à 426.50, coupon détaché de 3.50.

En Banque, les valeurs de pétrole donnent lieu à de nombreuses transactions. La Ferghana Oil Yields se consolide à 4.45 frs ; Oil Royalties Trust est ferme à 36.50.

La Nazareno y Anexas progresse à 48.35, Cobalt Star Mining Cy, 8 frs ; les bénéfices estimés actuellement à 435.00 dollars par mois devraient s'accroître sensiblement du fait des nouvelles exploitations.

Chemins Français en avance : Nord 1.560 ; P. L. M. 1.475.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 9 mai 1911

Ordre du jour :

I. — Examen des observations présentées, par le rapporteur membre de la Commission sanitaire, sur les enquêtes auxquelles il a été procédé par les médecins des services d'assistance et d'hygiène, sur la situation des communes de Brando, Sisco, Pietrace bara, Crocicchia, Campile, Olmo, Ortiporio, Casabianca, Poggio-Marinaccio, Porta, Quercitello, Péverose, Tomino et Taglio-le-Jarrio, où la mortalité moyenne de la France a été dépassée pendant les périodes de 1906 à 1908 et de 1907 à 1909.

II. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

III. — Rapport du Directeur du bureau municipal d'hygiène sur l'isolement des personnes atteintes de maladies épidémiques.

IV. — Communications du Président.

V. — Affaires diverses.

COMITÉ

pour le transfert en Italie des restes des naufragés de la Giuseppina

Le Comité de la « Giuseppina » dans sa réunion d'hier au soir, a décidé que les obsèques des malheureuses victimes du naufrage de *la Giuseppina* auraient lieu jeudi soir, à 4 heures et demie.

Le cortège se formera à la place d'Armes et se rendra, par les grands boulevards, sur le quai d'embarquement.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui mardi, à 8 heures et demie du soir, grande représentation avec nouveaux débuts.

Nouveaux exercices de toute la troupe.

Prochainement, débuts des clowns et augustes du nouveau cirque de Paris.

Moitié prix pour les militaires et les enfants.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 10.6 à midi 13° + 4.6 heures du soir + 12.5 Maxima + 16.6. Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Carnet mondain

En l'église Notre-Dame des Champs a été célébré le mariage de Mlle Hélène Alessandri, fille du général Alessandri, commandeur de la Légion d'honneur, et de Madame née Barberi-Lazzi, avec M. Henry Poirré, banquier.

La quête a été faite par Mlles Antoinette et Marie Cagninacci, Gabrielle Baer et Suzanne Cotter qu'accompagnaient MM. Toussaint Cagninacci, Jean Casanova, Hubert Cagninacci et André Cotter.

Après la cérémonie religieuse la générale Alessandri et Mme Poirré ont donné une grande réception.

A l'hôpital militaire

M. Bordeaux-Desbarres ayant repris ses mains la direction des services de la Sous-Préfecture, s'est rendu aussitôt avec le colonel de gendarmerie à l'hôpital militaire s'assurer par lui-même de l'état du gendarme Longère, et tant au nom de M. le Préfet de la Corse qu'en son nom personnel lui exprimer la douloureuse émotion que lui a causé l'attentat dont il vient d'être victime et lui adresser ses plus sympathiques vœux de prompt rétablissement.

Obsèques

Dimanche, à deux heures de relevée, ont eu lieu les obsèques de M. Nicolas Rinaldi, employé dans la Maison Bourgeois, qui s'est éteint dans sa cinquantième année.

C'était un employé zélé et dévoué, qui se trouvait dans cette maison depuis de longues années déjà, et qui sera regretté de ses patrons et de ses camarades.

MM. Bourgeois frères et fils, tout le personnel de leur Maison et de nombreux camarades du défunt suivaient le convoi. Une grande couronne avait été offerte par les employés de MM. Bourgeois à leur ami.

L'absoute a été donnée en l'église Sainte Marie.

Nouvelles maritimes

M. Moretti Jean-François, quartier-maître fourrier, est nommé commis de 4e classe du commissariat, et affecté au port de Lorient.

Examens du brevet

Les examens du brevet élémentaire et du brevet supérieur auront lieu aux dates ci-après :

Première session :

Aspirantes. — Brevet élémentaire, 26 juin ; brevet supérieur, 3 juillet.

Aspirants. — Brevet élémentaire, 19 juin ; brevet supérieur, 3 juillet.

Le registre d'inscription est rigoureusement clos 15 jours avant la date fixée pour chaque examen.

Assistance publique

Les membres de la Société sont priés d'assister à la réunion de ce soir qui aura lieu à 8 heures et demie.

Deuxième convocation à 9 heures.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Noël Berthin ; M. Antoine Santandrea, M. Noël Santandrea, Mlles Henriette et Gabrielle Santandrea ;

Les familles Berthin, de Carnavalle, Tavera, Tabarnino, Ayrault, de Bellevue, Hertzog, Santandrea, Pernice, Luciani, Pucciarelli, Grimolli et de Mari ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANTOINE SANTANDREA

Née HERTZOG

leur fille, épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 8 mai 1911, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le mercredi 10 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira Villa Carmen, route de Saint Florent.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Nos Dépêches

BOURSE DE PARIS

	6 mai	8 mai
Rentes de 3 0/0 amort.	96.85	96.87
— de 3 0/0 amortis.	96 25	96 05

NOUVELLES JUDICIAIRES

L'examen professionnel

Paris, 8 mai.

Le *Journal Officiel* publie les noms des jeunes avocats qui ont satisfait à l'examen professionnel institué par le décret du 13 février 1908.

MM. Sampiero Farinole, Orsatelli et Stefanini, du barreau de Bastia, ont été admis avec succès.

OLMETO

Élections Municipales

Olmeto, 8 mai.

Des élections municipales ont eu lieu hier à Olmeto.

La liste de M. Toto Balisoni a été élue avec 170 voix de majorité.

M. Toto Balisoni a été proclamé maire à l'unanimité.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 8 mai.

Sont portés au tableau d'avancement pour le grade de capitaine, au 11e régiment territorial, MM. Padovani, Perucca, Ross, Santini et Terramorsi, lieutenants au corps.

SÉNAT

La Commission des Finances

Paris, 8 mai.

La commission des Finances du Sénat se réunira demain matin au Palais du Luxembourg.

Elle commencera dès demain l'examen du budget de 1911.

La Conquête de l'air

UNE NOUVELLE VICTIME

L'aviateur See grièvement blessé

Issy-les-Moulineaux, 8 mai.

L'aviateur See se livrait aux essais d'un nouvel appareil de son invention sur le champ d'aérostation d'Issy-les Moulineaux.

A la suite d'une fausse manœuvre, l'aéroplane accrocha un poteau télégraphique, fixé à une maison qui borde le champ de manœuvres.

L'avant de l'appareil fut brisé, et le malheureux aviateur précipité dans le vide.

On le ramassa dans un bien triste état.

La gravité de ses blessures laisse redouter une issue fatale.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00251

Elections Législatives

Meurthe-et-Moselle

Paris, 8 mai.

Les électeurs de la circonscription de Toul étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député.

Deux candidats étaient en présence :

M. Denis, maire de Toul, radical.

M. Plassiard, libéral.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 16.302
Votants : 12 289
Ont obtenu :

M. Denis. . . .	7.534 voix.
M. Plassiard . .	4.390 —
Voix diverses . .	366 —

M. Denis est élu.

A PARIS

Manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc *à la Colonne Vendôme*

Onze arrestations

Paris, 8 mai.

Pour commémorer la date du supplice de Jeanne d'Arc, les groupements nationalistes se sont rendus en pèlerinage à la colonne Vendôme, après avoir salué la statue équestre de Frémiet, et y avoir déposé une couronne.

Avant d'arriver sur la place Vendôme, les manifestants ont été arrêtés dans leur marche par la police.

Des collisions ont eu lieu.

Onze arrestations ont été opérées, tandis que la foule poussait des vivats en l'honneur de l'héroïne, et protestait contre les brutalités policières.

Félix Marty

M. Félix Marty, rédacteur à *l'Autorité*, qui se trouvait à la tête du cortège, a vivement protesté contre l'intervention de la police.

Il a été conduit au poste et relâché dans la soirée.

Protestation de M. Denaix

M. Joseph Denaix, ancien président de l'Association Catholique de la Jeunesse française, conseiller municipal libéral de Paris, a violemment pris à partie M. Lépine, préfet de police, et lui a reproché de briser une manifestation très calme et n'ayant qu'un but patriotique.

« Il faudrait savoir, s'est-il écrié, si les Français peuvent encore célébrer leurs gloires nationales. »

AU MEXIQUE

LE PRÉSIDENT DIAZ démissionnera après la paix

Paris, 8 mai.

Au cours des pourparlers entrepris par le Gouvernement mexicain avec les chefs des insurgés, ceux-ci avaient posé comme première condition de la conclusion de la paix, la démission du président Diaz.

D'après les dernières nouvelles parvenues de Mexico, le président Diaz aurait annoncé qu'il démissionnera, dès que la paix sera complètement rétablie.

LE SCANDALE du Quai d'Orsay

M. Chedanne est révoqué

Paris, 8 mai.

Le Conseil des directeurs, présidé par M. Bapst, directeur des affaires politiques et commerciales, et composé de MM. Gavarry, directeur des services administratifs ; Mollard, directeur du protocole ; Bizot, directeur de la comptabilité et Herbette, chef du cabinet du personnel au ministère des Affaires étrangères, s'est à nouveau réuni aujourd'hui pour entendre les explications de l'architecte Chedanne, compromis dans l'affaire des irrégularités découvertes au Quai d'Orsay.

M. Chedanne était assisté de son avocat Me Poyer.

Sur le rapport de ce Conseil des Directeurs, le ministre des Affaires étrangères a signé le décret de révocation de l'architecte Chedanne.

SUICIDE d'un Enseigne de Vaisseau

Brest, 8 mai.

Un drame pénible, qui a produit une profonde émotion dans les milieux militaires et maritimes de la ville de Brest, s'est déroulé aujourd'hui.

L'enseigne de vaisseau Yves Pony, du cuirassé *Jeanne d'Arc*, dans une crise violente de désespoir, s'est donné la mort.

Le malheureux officier de marine a mis fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans la bouche.

Le suicide de l'enseigne de vaisseau Pony serait dû à des chagrins d'amour.

AU MAROC

A FEZ

Paris, 8 mai.

Les nouvelles parvenues du Maroc n'apportent aucun renseignement décisif sur la situation de Fez.

La ville de Fez, qui se trouve dans une position critique au point de vue des vivres et des munitions, pourra cependant tenir jusqu'au 15 mai.

La Mehalla DU COMMANDANT BRÉMOND

Les télégrammes reçus du commandant Brémond confirment la nouvelle du combat que la méhalla a eu à soutenir le 24 avril dernier contre des tribus rebelles.

La colonne du commandant Brémond avait été attaquée par plus de 7.000 Marocains qui furent repoussés.

Les croiseurs allemands

On dément aujourd'hui le bruit qui avait couru, ces jours derniers, que le gouvernement allemand avait décidé d'envoyer trois croiseurs au Maroc.

L'AGITATION EN CHAMPAGNE

DANS LA MARNE

Découverte de plusieurs cartouches DE DYNAMITE

Epernay, 8 mai.

L'agitation, qui s'était calmée pendant ces dernières semaines, semble vouloir renaître dans le vignoble de la Marne où l'on voit de mauvais œil les préparatifs qui se font dans l'Aube.

Des comités secrets, qui prônent la résistance par les moyens révolutionnaires, se seraient constitués.

La police a découvert aujourd'hui, à proximité de la maison d'un marchand de vins de Champagne, 25 cartouches de dynamite.

Une enquête a été ouverte aussitôt.

Plusieurs arrestations sont imminentes.

DANS L'AUBE

Bar-sur-Aube, 8 mai.

Le nouveau préfet de l'Aube, M. Duponteil, a commencé à faire exécuter les ordres qui lui ont été transmis par le ministre de l'Intérieur.

M. Duponteil avait reçu l'ordre de faire disparaître tous les emblèmes séditieux arborés aux mairies et à tous les édifices publics.

Le drapeau rouge ne flotte plus sur l'Hôtel-de Ville de Bar-sur-Aube, et le drapeau tricolore a repris sa place légitime, depuis ce matin.

L'opération a eu lieu pour la mairie, ainsi que pour tous les édifices publics, sous la protection de la force armée.

Un service d'ordre très sérieux avait été organisé par la troupe.

Heureusement, aucune échauffourée ne s'est produite, et la foule a assisté presque silencieuse à cette opération.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

Les fenêtres des jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf

Centre Touring-Club

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos épouses, demandez-nous la C. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. 17e année.

DÉMÉNAGEMENTS

pour tous les pays

DÉPOT DE CAISSES POUR EMBALLAGES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route du Cap

BASTIA

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Etude de Me H. MILLIE

Avoué à Calvi

Vente sur folle enchère après saisie-immobilière

Il sera procédé le vingt-quatre mai courant, (1914), à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Calvi, au Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après :

1er lot composé : 1° d'une *maison d'habitation* sise à Lavatoggio, au quartier dit Stiadone, composée d'un *rez-de-chaussée* avec caves au dessous, d'un étage comprenant trois pièces avec terrasse, four à pain, pressoir à raisins, écuries, et d'un second étage, comprenant cinq pièces. Le dit immeuble tient d'une part à magasin de M. de Larossat et d'autre part à chemin public ;

2° de l'immeuble dénommé *Vigna alla Casa*, terre complantée en vigne, arbres fruitiers, de la contenance environ 32 ares 10 centiares, tenant d'une part à bien des frères Santelli, et d'autre part à bien de Cappolani Laurent, enfin d'un troisième côté à bien de Jean-Toussaint Grimaldi de Lavatoggio.

Le 2e lot se compose d'une autre *maison d'habitation* sise au quartier du *Croce*, comprenant deux pièces seulement ; le dit immeuble fait partie de la maison de la dame Catherine Suzzoni, propriétaire à Lavatoggio ; et tient d'une part à maison de la dame *Franconi* et d'autre part à celle d Suzzoni Thomas de Lavatoggio.

Le 3e lot se compose de l'immeuble *Cardeto*, terre arable, de la contenance de cinq hectares environ, tenant à bien des héritiers du sieur Salvatori, en son vivant pharmacien à atteri, et à bien de Allegrini François, enfin à chemin public.

Le 4e lot se compose de l'immeuble *Prunelli*, terre vaine, deux hectares huit ares 80 centiares environ, tenant d'un côté à bien des frères Santelli, d'un autre côté à bien de Suzzoni Philippe, enfin à propriété de Toussaint Petrucci de Lavatoggio.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés sur le territoire de Lavatoggio, imposés au rôle de la contribution foncière, pour un revenu de 426 fr. 45 cent.

Le 7e lot se compose des biens : 1° *Sardo*, terre, oliviers, de la contenance environ de 57 ares 20 centiares, tenant d'un côté à bien des frères Santelli de Lavatoggio, d'un autre côté à bien de Casta Pierre-François, enfin à chemin public.

2° *Bastardaccio*, terre plantée à oliviers, de la contenance environ de 67 ares, tenant d'un côté à bien des frères Santelli, d'un autre côté à bien d'Antoine-François Allegrini, enfin à bien de Petrucci Nicolas, tous propriétaires à Lavatoggio.

Ces deux immeubles sont situé, sur le territoire de la commune d'Aregno, imposés au rôle de la contribution foncière de la dite commune pour un revenu de 91 francs 24 cent.

Les immeubles ci-dessus décrits ont été saisis à la requête du sieur Suzzoni Octave-François, propriétaire à Lavatoggio, sur les sieurs et dames 1° Joséphine Allegrini, propriétaire à Catteri, épouse en secondes noces du sieur Salvatori Vincent, et celui-ci pour l'autorisation, la dite dame agissant tant en son nom personnel que comme tutrice de son fils mineur, Pierre-Antoine Allegrini ; 2° Salvatori Vincent, pris en sa qualité de cotuteur du dit mineur et pour l'autorisation de son épouse, propriétaire à Catteri ; 3° Allegrini Ange-François, propriétaire à Lavatoggio, pris en qualité de subrogé tuteur du mineur Allegrini, venant par représentation et en tant qu'héritier de feu son père Allegrini Ange-François, de son vivant propriétaire à atteri ;

4° Agostini François, agissant tant en son nom personnel que en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs Pierre Marie et Marie-Dominique frère et sœur, par représentation de feue Marie-Françoise, née Allegrini, leur mère ; 5° Santini Paul-François, instituteur en retraite à Lavatoggio, pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs Agostini ; 6° Allegrini Pancrace, propriétaire, domicilié à Lavatoggio ; 7° Giovannilly André, instituteur à Speloncato, agissant en qualité d'héritier réservataire de feue son épouse ; la dame Anne-Marie Allegrini, tous pris en qualité d'héritiers des feus Jean François Allegrini, et de la dame Jessire Allegrini, née Fabiani, en leur vivant propriétaires à Lavatoggio ;

Par procès-verbal de Me Alfonsi, huissier à Calvi, en date des 7, 8, 10 octobre 1910, enregistré et transcrit, après dénonciation aux parties saisies, ainsi qu'à M. le Procureur de la République, au bureau des hypothèques de Calvi, le 21 octobre de la même année, vol. 20 n° 10.

Cette vente a été remise à la date sus-indiquée suivant jugement en date du 29 mars dernier.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix suivantes :

Pour le 1er lot composé de la *maison d'habitation* sise à Lavatoggio au lieu dit Stradone et de l'immeuble *Vigna alla Casa*, mille deux cents francs, ci . . . . . 1.200 fr.

Pour le 2e lot composé de la maison sise à Lavatoggio au quartier roca, cent francs, ci. . . . 100 fr.

Pour le 3e lot composé du bien Cardetto, cinquante fr., ci . . . . . 50 fr.

Pour le 4e lot composé des biens Chiose et Quarcoto, mille huit cents francs, ci. 1.800 fr.

Pour le 5e lot composé de Scalelle, cinquante francs, ci . 50 fr.

Pour le 6e lot composé de la parcelle Prunelli, cinquante francs, ci . . . . 50 fr.

Pour le 7e lot composé des biens Sardo et Bastardaccio, cent cinquante fr., ci . . . . . 150 fr.

Total des mises à prix . . . . 3.400 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C., modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué soussigné, à Calvi, le 6 mai 1914.

H. MILLIE.

Bastia, Imp. Ollagnier.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE



Il y a quelque chose de malheureux qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, pourtant inoffensive.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies ont été ensuite. Elles ont été ensuite aux reins, à l'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continus à chaque lour-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les stimule, leur redonne la force nécessaire à une opération.

La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire observer pour éviter toute déception aux Dames qui l'emploient, que la JOUVENCE de l'Abbé Soury ne produit pas de suite les effets merveilleux qu'elle obtient par la suite. Cette heureuse transformation ne se manifeste qu'après quelques jours d'emploi régulier, et c'est pour cette raison que nous engageons les malades à en faire usage pendant un mois au moins, avant de se prononcer sur son efficacité.

LA JOUVENCE de l'Abbé Soury se trouve dans toutes les Pharmacies 3f 50 le flacon, 6 f. 50 les 2 f. franco contre mandat-poste adressé Ph. Rog. DUMOUTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et francs)

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
ÉPARGNE ET FORTUNE

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GHANOUX

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 109 — MERCREDI 10 MAI 1914

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays, le tout en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 7 m. — Coucher, 6 h. 31 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Saint Antonin.
Fête de Demain : Saint François de G.

9 MAI

La Question CORSE ET LA PRESSE

Pour le Salut de la Corse

La Corse est peut être, de toutes les provinces de France, la plus belle. A coup sûr, il n'en est pas en dépit de ses splendeurs, de plus misérable.

Les scènes tragiques de la révolte champenoise viennent de révéler brutalement aux esprits simplistes, obsédés par les disputes parlementaires et les revendications ouvrières, que la question sociale ne comporte pas seulement des conflits de partis ou de classes, mais aussi des conflits redoutables d'intérêts régionaux. Au-dessous des factions unifiations révolutionnaires, il faut voir plus loin encore : il y a des régions entières, comme des classes de travailleurs, qui souffrent de « misère immérités. » A celles-là comme à celles-ci, la Patrie doit sa bienveillance et ses secours, — disons mieux : sa justice.

Dans un rapport qui fit quelque bruit, mais que l'institution coutumière de l'opinion laissa bientôt dans l'oubli, M. Clémenceau, en 1906, écrivait au Président de la République : « Ni la Bretagne, ni les Hautes-Alpes, ni peut-être aucun pays d'Europe ne peuvent donner une idée de la misère et du dénuement actuels de la Corse. » Et, avec une saisissante clarté, il indiquait les causes de cette misère.

La Corse ne peut vivre d'industrie ni de commerce. Les filons métallifères, assez nombreux, ont été bouleversés par les nécessements volcaniques. Il ne reste que des poches éparses, au rendement discontinu, imprévisible. Les châtaigniers centenaires qui couvrent les pentes de ses montagnes peuvent fournir abondamment du bois à quelques usines d'acide gallique. Mais le déboisement qui enrichit momentanément le propriétaire n'enlève pas seulement au pays l'une de ses plus originales parures, il fait disparaître, avec la châtaigne, l'aliment essentiel dont se contente la sobriété des Corses des villages.

La Corse ne peut vivre que d'agriculture. Son sol et son climat sont capables de produire des richesses magnifiques. Au temps de la domination romaine, elle était, avec la Sicile, l'un des « greniers à blé » de la ville impériale. La prospérité y fut si grande et la population si dense qu'il y eut, par la suite, dans l'île, cinq évêchés. Aujourd'hui, sauf Ajaccio et Bastia, les villes épiscopales sont devenues des villages et les cathédrales sont en ruines. L'immense plaine orientale où l'humus est si profond, est déserte et insalubre, désolée par la *malaria*. Elle, qui nourrissait Rome, ne peut plus nourrir les 220.000 habitants du pays. Tous les ans, la Corse importe (l'usage de ceux qui ne se contentent pas de seigle ou de châtaigne) 225.000 quintaux de farine et plus d'un million de kilogrammes de pommes de terre.

On donne parfois de cette déchéance une explication simpliste : « Les Corses sont paresseux, ils ont horreur du travail agricole. Ils se croient nés pour le commandement et n'estiment que le travail... des autres. Voyez-les envahir l'armée et les administrations publiques ! A défaut de produits naturels, ils importent en France des milliers et des milliers de fonctionnaires, — que nos consommes ne tarent pas au passage. »

Sous cette forme absolue, combien l'accusation est aveugle et injuste ! Pour qui connaît l'attachement proverbial du Corse pour son pays, il est facile de comprendre *que la misère n'est pas le résultat, mais la cause de cette émigration*. C'est la même misère qui envoie 30.000 Corses aux Antilles et 50.000 dans l'Amérique du Sud, en Algérie et en Tunisie où ils font, avec plein succès, de l'élevage et de l'agriculture.

Il est vrai, pourtant, qu'une suite de circonstances historiques exceptionnelle a rendu les Corses, dans leur ensemble, moins aptes à l'agriculture qu'aux fonctions d'autorité. Pendant des siècles et des siècles jusqu'à son annexion à la France, la Corse fut une terre livrée à des guerres sans répit. Les populations agricoles de la plaine furent contraintes de se réfugier dans la montagne où leurs villages, bâtis en nids d'aigles, pouvaient surveiller l'ennemi et défier ses assauts. Au lieu de vivre de cultures '1re, elles vécurent pauvrement, mais fièrement et toujours armées, de leurs troupeaux de moutons et de chèvres. Or, c'est une loi historique universellement vérifiée — en particulier en Grèce et dans l'Afrique du Nord — qu'une population, qui passe du régime agricole au régime plus aventureux des pasteurs, ne plie très difficilement par la suite aux travaux de la terre.

Partout, aujourd'hui, où la Corse laborieuse et entreprenant voudrait mettre en valeur le sol de son pays, il se trouve aux prises avec deux ennemis : dans la plaine, la fièvre qui mine et qui tue ; à mi côte, les moutons et les chèvres qui passent et broutent, sans souci de la propriété privée, protégés par les usages — et surtout par la carabine des bergers.

La fièvre, les troupeaux nomades, deux plaies de la Corse agricole. Il en est une troisième, la politique. Hélas ! il semble bien que ce soit la plus cruelle, celle qui, par sa malignité propre, arrive et entretient les deux autres.

La fièvre orientale, on pourrait la combattre par de grands travaux d'assainissement. Il y faudrait des millions. Ils ne seraient pas enfouis en vain dans cette terre de la côte, aujourd'hui mortelle aux travailleurs, mais qui serait demain et pour toujours d'une incomparable richesse. Seulement, étant données les mœurs politiques corses, obtiendra-t-on jamais ces millions de l'Etat, et, si on les obtient, leur fit-il pourrissant ira-t-il intégralement à la terre après avoir traversé le sable aride des convoitises individuelles ?

Les troupeaux ! Il faudrait que la loi défendit formellement les propriétaires contre le sans-gêne des bergers et contre leurs armes. Mais comment la loi pourra-t-elle efficacement protéger et sévir tant que ceux qui l'appliquent, magistrats de tout ordre, seront discrétionnairement invités ou formellement sommés de ménager, dans la personne des bergers, leur élémentaire et redoutable dignité d'électeurs ?

La politique ! Elle fut, autrefois, l'une des misères de la Corse, au temps des mœurs féodales démocratiques de la *Terra della comune*, au temps des guerres de l'indépendance sous la bannière de Paoli. Elle n'est plus, aujourd'hui, dans l'île, que la stérile attente des bienfaits de l'Etat-providence qui promet, depuis des années — sans jamais tenir — d'assainir les plaines, d'achever les tronçons de voies ferrées, de modifier le régime douanier ou de réduire les privilèges de l'unique Compagnie de navigation. Elle n'est plus que les vaines et sanglantes disputes des familles et des clans qui, dans chaque village, travaillent à s'emparer de la mairie pour décharger les uns de tout impôt et en accabler les autres... Elle n'est plus que le marchandage des voix, le quémandage des places, l'appel aux élus pour peser sur les décisions régulières des percepteurs ou des juges.

La politique : tous les Corses, lorsqu'ils réfléchissent, comprennent qu'ils devraient, telle qu'elle est, la maudire, — mais presque tous contient aussi, au fond de leur cœur, qu'ils ne peuvent pas ne pas la chérir.

— Ils n'ont que ce qu'ils méritent, direz-vous. Le salut est en eux, ils n'ont qu'à le vouloir ! Ils s'arracheront à leur misère le jour où, faisant trêve à leurs querelles de clan et à leurs avidités particulières, ils feront bloc pour exiger de l'Etat les grands travaux utiles à tous.

C'est bien là, en effet, la politique bienfaisante qui sauverait le pays de la misère, — mais c'est précisément parce qu'il est misérable qu'il ne peut pas la faire. Qui arrachera la Corse du cercle fatal où ses velléités de salut se brisent ?

Il faudrait désespérer d'elle, en vérité, si, dans le sursaut qui la soulève, la jeune Corse n'avait fait le serment d'oublier les mesquines ambitions personnelles pour servir obstinément l'intérêt général. La réunion de Corte sur laquelle flotta le drapeau blanc à tête de Maure, symbole des affranchissements héroïques, nous montre que la Corse d'aujourd'hui comprend son devoir. A nous, frères ainés de la famille française, de faire la nôtre.

Il semble que l'Etat ne soit servi, jusqu'ici, pour maintenir ce pays de beauté dans la misère, de la tactique qui réussit trop bien à certains capitalistes pour briser les revendications ouvrières. Les ouvriers demandent un accroissement général des salaires, des conditions d'hygiène meilleure, une réforme qui profite à tous. On leur répond en distribuant des primes individuelles et en nouant les menaces contre-maîtres. Et le morne troupeau, ses chefs passés à l'ennemi, reprend son collier de misère, pendant que les plus fiers, le cœur indompté, cherchent une autre usine.

De même, en Corse, l'Etat distribue des faveurs et des places, enlevant au pays, pour en faire ses fonctionnaires, les individualités les plus marquantes — pendant que les autres, de cœur plus aventureux, partent aux Amériques. Les subventions générales qui transformeraient tout le pays coûtent trop cher. Surtout, elles ne créent aucune fidélité électorale. Au contraire, en enrichissant la région, elles favorisent l'échappement à l'indépendance politique : les pauvres vendent plus aisément leur âme et leur voix...

Le syndicalisme ouvrier peut briser la mauvaise tactique des résistances patronales. Puisse le syndicalisme insulaire, enthousiaste et jeune, persévérer dans ses énergie de liberté. Pour ce qui dépend d'elle, *La Démocratie* ne négligera pas son devoir, qui est d'avertir l'opinion et d'obtenir, par elle, de l'Etat français, qu'il se porte franchement au secours de la Corse qui ne veut pas mourir.

LÉONARD CONSTANT,
Professeur agrégé de l'Université.
(*La Démocratie*).

La Question Corse

C'est un beau pays, que la Corse. Même, c'est un pays où toutes les splendeurs s'agrégent, celles du ciel, celles du sol, celles du sous-sol, et les touristes, les artistes, les historiens agricoles et les glorieuses s'accordent pour en célébrer les beautés et les richesses. Elle fut la Corsica des Romains, et la Cyrnos des Grecs, un grenier de poésie pour Athènes, un grenier de blé pour Rome. Or, voici : Nous avons fait d'elle un des plus misérables pays du monde. C'est charmant.

Nous en sommes là : Parce que la Corse a de déplorables mœurs politiques, et parce qu'elle est une belle fille un peu sauvage, mue par ses seuls instincts, sous l'abandonnons à elle-même, à la rue, au trottoir. Est-ce donc que la France éternelle soit une marâtre ? Eh non ! Il n'est pas meilleure mère que cette mère-là, mais elle montre le défaut de toutes les mères, et c'est aux plus tard venus de ses enfants, enfants bruns de Tunisie, enfants noirs du Congo, enfants jaunes de l'Océanie-Extrême, c'est à cette nouvelle et multicolore richée que sont allés depuis un tiers de siècle, la collecte, le baiser, et les petits cadeaux de la vieille maman. Depuis trente ans, la France a toujours eu quelque petit nègre ou un jaunillon dans ses bras. Même, ils ont quelque peu déteint sur elle. Et ça se voit.

Fer tonique à la Corse. Là bas, les esprits s'échauffent. D'impétueux bonapartistes soufflent sur un feu qui, je l'espère, sera de paille. Le Congrès de Corte vient d'accorder un délai de cinq mois aux députés et sénateurs insulaires, et il faut qu'ils conquièrent les réformes ou qu'ils démissionnent. Vont-ils conquérir ou se résigneront-ils à démissionner ? Ou bien, s'enfonceront-ils dans l'autruche's marque de la politi pue ? Non : j'allons bien voir.

Mais la République et son gouvernement

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX ... Hahn
AUX AMIS DE LA CORSE

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mis avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDA
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

170. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX VISIONS

— Ecoutez-moi, monsieur... La jeune fille que l'on appelait, il y a quelques jours, Suzanne Beaudouin, a été recueillie par ma femme et par moi... Elle habite désormais l'hôtel de Rouvray... Nous sommes décidés à l'adopter, à la doter... Elle portera mon nom ; elle héritera de ma fortune.

Tandis qu'il parlait, le mari de Clotilde scrutait le visage du jeune homme. Gaston resta un moment stupéfait.

— Mais, monsieur, balbutia-t-il... alors c'est vous qui rendrez cette union impossible !

M. de Rouvray ne répondit pas. Avec un amer découragement, le jeune homme continua :

— Dans de pareilles conditions, je ne veux plus épouser Suzanne !

— Pourquoi ? demanda le don, impressionné par la consternation qu'il lisait sur les traits de Gaston.

Le cœur de celui-ci s'était repris à battre violemment. La pâleur qui avait abandonné son front l'envahissait de nouveau. Il répondit :

— Parce que je suis maintenant autant au-dessous d'elle qu'elle paraissait être au-dessus de moi !.. Parce que le monde me blâmerait, me jetterait la pierre !.. Ah ! monsieur !.. La chère enfant vit !.. Vous l'avez sauvée, et je ne saurais trop vous en remercier !.. Mais, moi, vous me perdez !..

— Arrêtez-vous donc engagé Mlle Suzanne à refuser l'avenir qui se présentait à elle ?..

— Je ne sais pas !.. Je ne peux pas répondre à cette question !.. Mais elle ?.. Dites-moi, monsieur... s'est sans résistance qu'elle a consenti à cette adoption ?..

— Oui.

Le jeune avocat reprit avec une amertume poignante :

— Je comprends !.. Elle a été éblouie... Dans sa situation, une offre aussi généreuse, aussi brillante ne se refuse pas !.. Mais elle vous a parlé de moi, pourtant, puisque vous êtes venu me trouver ?..

— Elle m'a dit tout ce qui vous concerne tous les deux.

— Alors, elle a dû ajouter qu'il me fallait définitivement renoncer à elle ?

— Elle n'a pas parlé de cela.

— Pourtant, elle doit comprendre qu'il est impossible qu'il en soit autrement... Ah ! qu'elle vive !.. Qu'elle vive heureuse !.. Moi, continua-t-il d'une voix sombre, je sais ce qui me reste à faire !.. Et, cette fois, personne ne m'arrêtera dans ma résolution !

— Permettez-moi d'insister auprès de vous, monsieur, fit Pierre de Rouvray avec chaleur... Une première fois, Suzanne, qui vous donnait une preuve d'amour à nulle autre pareille, vous avait commandé de vivre, et vous allez lui désobéir... Si elle me chargeait de renouveler cet ordre... Si son bonheur dépendait uniquement de votre énergie ?..

— Elle vous a dit cela ?.. fit Gaston, les yeux brillants.

— Comment pouvez-vous penser que celle que vous aimez et qui vous aime puisse être heureuse si cette félicité vous coûte la vie ?

— Eh bien ! soit, monsieur ! fit le jeune homme en affermissant sa voix... J'aurai tous les courages, à commencer par celui de vivre !

— Enfin, vous me tenez un langage digne d'un homme, monsieur Gaston Tracy !.. Et je comprends maintenant que vous aimiez réellement Suzanne.

— Ah ! s'écria le jeune homme, je l'adore, monsieur !.. Et la voilà, hélas ! à jamais perdue pour moi !

Rouvray poursuivit, accentuant chacun de ses mots :

— Et vous ne vous êtes pas que l'amour peut faire un nouveau miracle ?..

— Pourquoi caresseriez-je une pareille chimère ?.. Je n'arriverai jamais à supprimer la différence de conditions que vous veuve de créer entre nous deux !

— Essayez !

— C'est impossible !

— Qui sait ?

— Mes parents sont d'honnêtes gens... Mais ce sont des commerçants !.. Vous, monsieur, vous portez un nom illustre... Vous avez été ministre... Vous le redeviendrez... Mlle Suzanne se trouve maintenant jetée dans un monde qui m'est inaccessible... Ne le comprenez-vous pas comme moi ?

Le duc répliqua :

— Vous avez une profession où vous pouvez vous élever, monsieur Tracy... Avec du travail, de l'ardeur, le talent que vous avez, ne vous est-il pas possible d'y grandir ?.. Vous n'avez pas de situation... Eh bien ! faites-vous en une !

— Hélas ! monsieur, je débute à peine... Vous n'ignorez pas combien précédement, dans la profession que j'ai embrassée, il faut lutter pour arriver à être connu !

— Vous avez pour vous la jeunesse !

— Je l'ai aussi contre moi !

— A votre place, je ne saurais toutes les ambitions légitimes.

Pour conquérir une femme comme Suzanne, j'aurais la soif de faire des prodiges et je ferais par vaincre tous les obstacles !..

L'amour est plus fort que tout.

— Pensez-vous au temps qui m'est nécessaire pour atteindre ce but ?.. Tandis que je lirerai ce combat acharné et sans trêve, les années s'écouleront et Suzanne sera mariée !

— Non, puisqu'elle ne veut épouser que vous !

— Il y a un autre obstacle... Puis-je laisser dire que mes parents, après avoir recueilli Suzanne parce qu'elle était pauvre, se sont empressés de l'accorder maintenant qu'elle est riche... Non, non ! Qu'elle m'oublie !.. Qu'elle en épouse un autre s'il le fa it.. Je vivrai solitaire avec un souvenir, en souhaitant qu'elle ait toutes les satisfactions dont elle est digne !

— Vous montrerez une telle abnégation ?

— Ma blessure restera incurable, soyez en sûr... Mais je mourrai sur demeure, je travaillerai et j'essaierai de trouver, dans les labeurs de ma carrière, une consolation à ma douleur !

(A suivre).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

sont là, et ils vont faire l'impossible pour redresser les énormes torts, et pour les discipliner. Les élus républicains les aideront en cela. L'un d'eux, et dont l'intelligence des réalités sociales est remarquable, M. Carlotti, conseiller général et directeur de la *Jeune Corse*, me disait aujourd'hui même que les revendications de la Corse demeureront aussi indéfectibles que son amour pour la France. Et rien n'est plus vrai.

Il faut à la Corse vingt cinq millions pour diverses routes de communication et assurer sa côte orientale. Les lui refusera-t-on ? Voudra-t-on que le précieux joyau corse continue d'être considéré comme une pierre fausse dans l'incomparable écrin français ?

Non. Cela ne peut pas être, et cela ne sera pas.

LE MASQUE ROUGE.

(L'Action).

Pour les Petits Garçons

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai assisté, ces jours derniers, boulevard du Palais, à un spectacle aussi odieux qu'attristant.

Un mendiant et ses deux fillettes quêtaient de magasin en magasin, lorsque le père, s'apercevant qu'un petit garçon de 7 ou 8 ans, mendiant comme lui, avait dérobé 1 sou à l'une de ses filles, porta au pauvre petit un violent coup de bâton à la jambe. L'enfant roula à terre, se tordit et poussa des hurlements de douleur.

Par l'ombre de pouce pour mettre la main sur le malotru qui, pour 5 centimes, n'avait pas craint de frapper cruellement un enfant, au risque de l'estropier pour la vie.

Pas de police, non plus, dans notre ville, pour empêcher cet homme et ses pareils qui font, comme lui, de remorquer des enfants pour les faire mendier avec eux ; pas de police, enfin, pour demander aux pauvres petits êtres isolés, que des parents indignes envoient mendier de porte en porte, ou les menaçant, peut-être, de les frapper, s'ils rentrent les mains vides à la maison, pour leur demander, dis-je, leur adresse et le nom de leurs pères et mères.

Et, ainsi, la grande d'épiches et de bandits ne cesse de croître dans notre bonne ville.

Que de choses il y aurait à faire, à Bastia, pour les malheureux petits, pour les garçons surtout, livrés ainsi à eux-mêmes ! Pour les petites filles, il y a bien l'orphelinat du Bon Pasteur, mais pour les garçons, rien, rien ! Et les pauvres petits abandonnés continuent à pulluler dans nos rues, le jour, le soir, la nuit !

N'y aurait-il pas un cœur généreux, pas une société de bienfaisance pour accomplir cette œuvre indispensable, cette œuvre admirable de sauver, d'abriter, de moraliser notre multitude d'enfants abandonnés ?

Veuillez agréer, etc.

Un Bastiais.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VENZOLASCA. — Le jeune Albertini Don Louis, âgé de 9 ans, a été victime d'un accident qui a jeté une vive émotion dans le village de Venzolasca.

Le malheureux enfant, accompagné de plusieurs de ses camarades, était allé, vers 4 heure du soir, aussitôt après son déjeuner, se baigner dans le ruisseau de Novale.

Il n'eut à peine jeté à l'eau, qu'il succombait à une congestion.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, le pauvre petit n'a plus donné signe de vie.

Il a été ramené au domicile de ses parents.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO. — Les commissaire Colombani Lucili-Saint, et Vincaguerra Pierre, cultivateur, sous mandat d'arrêt du juge d'instruction de Corte, pour assassinat et complicité, sur la personne de Lanfranchi Charles, se sont constitués prisonniers [illegible]

SUARO. — Le premier mai, à 4 heures du matin, s'éteignait, à Suaro, une noble et belle existence. M. Ricci Antoine, employé à la principauté de Monaco, à peine âgé de 49 ans, laissait ses suprêmes adieux à ses amis tendrement aimées et à ses parents adorés. Les obsèques du regretté M. Ricci Antoine ont eu lieu avec une solennité inaccoutumée. Un nombreux cortège d'amis ont suivi, la mort dans l'âme, la dépouille d'un ami si bon pendant sa vie.

Le deuil était conduit par M. Orsoboni, père, beau-frère du regretté défunt, entouré de ses beaux-frères, MM. Romani Vincent, adjoint municipal de Brando, Giuntini François, retraité à Bastia, et de son neveu, M. Romani Barthélemy.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cangioni Paul, négociant ; Morcel, juge de paix, à Ile-Rousse ; Franchi, receveur des postes ; et Morati Julien, propriétaire.

A l'issue des offices, le convoi s'arrête sur la place de l'église. Soudain, la foule devient plus compacte et plus serrée.

M. J. de Matra, qui se fait l'interprète des sentiments de la population, s'avance, et dans un langage ardent prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs.

Ma voix aura-t-elle assez de force et ma timidité assez de courage pour demander à votre obligeance d'interrompre, pendant quelques instants, les chants funèbres et les rites sacrés de la religion, et me permettre de saluer respectueusement la dépouille mortelle de M. Antoine Ricci, et donner un dernier adieu à l'homme de cœur, à l'ami sincère et dévoué qu'une mort prématurée vient d'enlever, à la force de l'âge, à l'affection de ses parents cruellement éprouvés, à l'estime et au respect de toute une population dont il était l'idole.

Il m'est triste et doux à la fois de me reporter aujourd'hui, par la pensée, vers ce temps heureux, mais fort éloigné, où simple surnuméraire des postes, je voyais se développer cette belle intelligence et s'annoncer déjà ce caractère droit et ferme, qualités éminentes qui devaient lui valoir plus tard la situation relativement enviable et enviée qu'il occupait.

D'une exquise urbanité dans ses relations sociales, il était accueillant pour tous, prodiguant à chacun les effusions de son noble cœur si connu pour sa bonté, sa générosité spontanée.

Aussi s'expliquent les dursibles sympathies que M. Antoine Ricci a su inspirer et qui l'accompagnent par delà la tombe ; les témoignages d'affection et de reconnaissance de ses parents éplorés ; les félicitations de ses chefs, soucieux de récompenser, d'indicier ses aptitudes et son dévouement à ses fonctions.

Doué d'un organisme délicat, d'une sensibilité profonde, tout le touchait vivement, trop vivement peut-être : le plaisir, comme la peine, les succès comme les revers. Aussi, les émotions de la vie ont pour ainsi dire, consumé ses corps.

Miné dans son existence, il n'en continua pas moins à diriger son travail, se tenant à lui-même et trompant les autres sur la gravité de son mal, jusqu'au jour où tout travail intellectuel, tout effort physique lui fut impossible.

Hélas, Messieurs, la cruelle maladie qui nous enlève cette jeune et fragile constitution, a amené, en quelques jours, son dénouement fatal.

En vain, les parents et les amis alarmés se prendrent au chevet de son lit de douleur ; en vain les princes de la science médicale prodiguèrent leurs soins assidus pour sauver les jours de ce parent vertueux.

Plein de bonté et de douceur, M. Antoine Ricci s'est doucement éteint dans la paix de son âme innocente et pure. Il répandait le bonheur autour de lui, dans le calme d'une vie paisible et retirée, semblable au ruisseau qui coule sans bruit dans une prairie, où rien ne le décèle que la richesse et la variété des fleurs qu'il nourrit de ses eaux. L'arôme de la foi fécondait chez lui les précieuses qualités de l'intelligence et du cœur dont le ciel l'avait doué.

Hélas ! ce cœur qui s'épanouit si facilement sur toutes les misères, ce cœur ne bat plus pour personne ; il s'est arrêté alors qu'il nous promettait ses meilleurs épanchements. Tout a disparu dans le mystère muet de la tombe.

Dors en paix, cher ami, dans ta couche de pierre, et que ton âme repose tranquille au sein de l'Eternité.

Puisse le vif témoignage d'estime et d'affection de tes collègues et amis, dont l'écho n'arrive qu'affaibli par ma voix, jeter un peu de baume sur la plaie saignante de ta famille et quelques pâles fleurs sur ta mémoire.

[illegible] ... ami !

CASTELLARE DE CASINCA. — A l'occasion de la Saint Pancrace, les solennités religieuses auront lieu comme d'habitude le 12 mai, dans le sanctuaire consacré au Saint, et qui est fréquenté surtout par les pèlerins de la Canisca et de Bastia.

Messes à partir de 6 h. jusqu'à 10 heures. Grand'messe à 10 heures et demie.

Le panégyrique du Saint sera prononcé par M l'abbé Albertini, curé de Campitello. Procession.

A 4 heures, salut et bénédiction de la relique.

Mgr l'Evêque a bien voulu dispenser les pénitents de l'obligation de l'abstinence du vendredi jour de la fête.

LURI. — M. Mariani Jacques-Philippe est nommé débitant de poudres et cartouches de la régie à Luri.

ZILIA. — Depuis le 2 avril dernier, l'école de filles de Zilia est fermée ; la titulaire, Mlle Peretti, est malade. Elle a obtenu un congé d'un mois, sans qu'aucune suppléante soit venue l'y remplacer. Serons-nous donc hors la loi, pour être traités ainsi ?

Nous espérons qu'il nous aura suffi de signaler cette fâcheuse situation à M. le Vice-Recteur pour qu'elle prenne fin.

Un groupe de Pères de Famille.

VIGIANELLO — M. Pugnatoci Jean-Dominique est nommé chef cantonnier de 2e classe, sur le chemin de grande communication n° 9.

Mérite Agricole

Sont nommés au grade de Chevalier :

MM.

de Meyer Dominique, agent-voyer cantonal à Corte, améliorations de la race chevaline, plantation d'arbres le long des routes vicinales, 20 ans de services.

Orlandini Jérôme, maréchal ferrant à Propriano, services rendus aux agriculteurs de la région en soignant les animaux malades. 19 ans de pratiques.

Peri Ambroise, agriculteur à Ajaccio, amélioration de l'agriculture maraîchère, plantations horticoles, ancien président de l'association syndicale des employés de commerce, 30 ans de pratique.

Pietri Sylvestre-Eugène-Marie, agriculteur à Sartene, propagation des nouvelles méthodes de culture de la vigne et des céréales, 19 ans de pratique.

Santucci Jean-Thomas, à Lyon, publications et conférences agricoles, nombreuses publications.

Stefani Louis, agriculteur à Corte, trésorier de la Société d'agriculture, 40 ans de pratique.

OCTROI DE BASTIA

Perception sur les objets de l'intérieur

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de rappeler au public, que toute personne qui récolte, prépare ou fabrique, dans l'intérieur du rayon de l'octroi, des objets compris au tarif, est tenue, sous peine de la confiscation des objets récoltés, préparés ou fabriqués, et d'une amende de 100 à 200 francs, d'en faire la déclaration, et, si elle ne réclame la faculté de l'entrepôt, d'acquitter immédiatement le droit.

Les poissons salés, fumés ou marinés de toute espèce préparés en ville doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Il en est de même des fourrages récoltés dans le rayon.

Des bestiaux entretenus dans le rayon de l'Octroi

Il rappelle également les articles 29 et suivants relatifs aux propriétaires de bestiaux entretenus dans le rayon de l'octroi qui doivent faire leur déclaration au bureau.

Tous ceux qui, par défaut de déclaration, tâtonnement d'éluder le règlement, seraient passibles des contraventions édictées par le dit règlement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 mai.

A l'irrégularité qui avait marqué le début de la séance n'a pas tardé à succéder une certaine lourdeur qui est allée s'accentuant dans presque tous les groupes, jusqu'en clôture. Notre Rente perd 25 centimes à 95.75. A part le Portugais et l'Italien en légère [illegible] à 102.50, les Fonds Etrangers y compris les Russes s'inscrivent en moins-value : Extérieure 97.10, Turc 92.65. Les Sociétés de Crédit, par contre, témoignent de la même fermeté : on a négocié le Crédit Foncier à 920, le Comptoir National d'Escompte à 914 et la Société Générale à 780.

Valeurs industrielles calmes. Les valeurs de transports sont assez animées : Métallurgiques et Charbonnages Russes offertes. La lourdeur s'accentue sur les titres cuprifères. Rio à 714.

Les obligations à 1/2 0/0 or, 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad s'avancent à 477.

En Banque, Québec Railway est en bonne tendance à 340. Les valeurs de pétrole sont particulièrement actives. La Ferghana Oil Fields passe à 45.50 : les nouvelles qui parviennent de l'exploitation sont des plus intéressantes. Les actions Oil Trust of Galicia sont fermes à 67 frs.

La Nazareno y Anexas se traite à 47.25 avec un courant d'affaires.

Les actions de préférence de la Société Ch. Brecueil Lil sont demandées à 143. Cette Société exploite deux grandes maisons de couture, lingerie et fourrures, situées l'une à Paris, l'autre à Vienne (Autriche).

Les Chemins Français abandonnent une bonne partie du terrain regagné hier.

GRAND CIRQUE VIVELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Tous les soirs
Grande Représentation
AVEC
Nouveaux Débuts

Bureau de location chez Poggi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 mai

Thermomètre. — 3 heures + de matin 13° à midi 17.5 + à 6 heures de soir + 14°
Maxima + 20°8. Minima + 9°7.
Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm. 8 heures du soir, 760 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Au départ

M. Louis Adriani, député de Corte, a quitté Bastia hier soir, par le train de 3 heures 40, se rendant à Calvi, d'où il s'embarquera pour Marseille.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de M. Hyacinthe de Montera, le très brillant maître de notre barreau avec la toute gracieuse Mlle Lilina Ettori, de Portovecchio.

Nous adressons aux nouveaux fiancés nos vœux de bonheur les plus sincères.

Fête de Charité

Nous croyons savoir que dimanche 14 courant une grande fête de charité sera donnée par les enfants de la Ville au profit des Ecoles Libres, sur la place et dans le peristyle du théâtre.

Le programme est des plus attrayants et des mieux compris ; nous en donnerons l'détail dans un prochain numéro.

Cette belle fête aura, nous l'espérons, le même succès que la kermesse organisée il y a deux ans. Concerts, comédie, musique, attractions, comptoirs, rien ne manquera.

Naissance

Nous apprenons avec un très vif plaisir que Mme Paul Valot, femme de notre distingué correspondant ajaccien, vient de donner le jour à un joli poupon qui a reçu les prénoms de Paula-Jeanne-Antoinette.

Nous adressons aux bien cordiales félicitations à notre dévoué collaborateur et à l'heureuse maman.

Mort à 104 ans

M. Casanova, propriétaire à Pietranera, s'est éteint hier à l'âge de cent quatre ans. Sa santé se ressentait peu du poids des années, mais depuis longtemps il avait dû abandonner les travaux de la campagne.

C'était le père de M. Casanova qui tient un restaurant dans la rue Napoléon.

Examens de marine

Les Examens de marine qui viennent d'avoir lieu ont donné les résultats suivants :

Sont admissibles :

Long-Cours, brevet ordinaire, MM. Ferrandini, Francioni, Morazzani, Orsini, Antoni (théorie) ; Cervoni, Guerrini, Paoli, Ghirardelli, Luigi, Padovani, Raffi, Tocci (pratique).

Cabotage : brevet supérieur : Agostini, Mattei, Amadei, Cantini, Vacca, Morganti (théorie) ; Agostini (pratique).

Marine

Nous avons appris avec le plus vif plaisir que M. Alfonsi Joseph, [illegible] de 2e classe dans le personnel de l'administration de l'inscription maritime de Bastia, a été promu à l'emploi de commis de 1re classe.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations pour cet avancement bien mérité.

Coups de couteau

Hier matin, vers 11 heures, les nommés T. N. et D. A., deux jeunes gens habitants, âgés d'une vingtaine d'années, se prirent de querelle, dans la rue [illegible] lion.

Après avoir échangé de gros mots, les deux individus en vinrent aux mains, et l'un d'eux sortit un couteau.

Heureusement la police intervint, et tous deux furent conduits au poste.

T. N. a reçu une blessure sans gravité à la joue gauche.

Tribunal maritime

Le tribunal maritime commercial présidé par M. Bernard, administrateur de 1re classe, a condamné à 15 jours de prison avec application de la loi de sursis le matelot G... du vapeur « [illegible] thélemy, » inculpé de désobéissance, injures et menaces envers des officiers du bord.

Défenseur, Me de Montera.

On demande

Deux Sœurs, rubans et circulaires sont demandés. S'adresser à M. Rossi, sacristie de Pigarretto (près Folelli).

Avis

Madame Oreste Biagini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie bien achalandé, dans l'ancien local, qui était situés les entrepôts de Vin, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

A louer

Magasin, rue Fava-elli, n° 2, ancienne Vacherie Saint Antoine

S'adresser chez Mlle Aimo, 18, boulevard Paoli, Bastia.

Avis

M. Negroni François-Vital, à Oletta, a l'honneur d'informer Mlle [illegible] touristes et autres voyageurs devant circuler dans les environs de Nino, Col de Vergio, etc., ou devant se rendre à Evisa, Piana, Guagno-les-Bains, Francardo, Corte, etc., trouveront les montures et des cabriolets façon anglaise, en suffisance et à des prix très réduits.

M. Negroni met également à la disposition des excursionnistes des guides très expérimentés et à même de pouvoir donner les renseignements les plus utiles et les plus intéressants.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES MARINS. — MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien se réunir, avec leurs insignes, le jeudi, 11 courant, à 4 heures de l'après-midi, (Place d'Armes) pour prendre part aux obsèques des naufragés de la *Giuseppina*.

Le Vice-Président, VINCENSINI.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Orsoni Louisa-Dévota-Dorothée.

Décès.

Filippi Charles-Joseph, capitaine au long-cours, 34 ans, de Tomino.

Santandrea Marie-Florencia, 54 ans, de Grocovo (Bolivie).

PLUS DE HERNIES

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages ni opérations, par le professeur TACUSSEL père, médecin-spécialiste bandagiste de Paris, de passage A CORTE, le 10 mai, Hôtel du Nord. — A AJACCIO, les 11 et 12 mai, Hôtel Dauphin et des Gourmets. — A SARTENE, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, (sur la Cours).

NOS CHEMINS DE FER

RÉPONSE
DE M. PUGLIESI-CONTI
Député d'Ajaccio
au vœu du Syndicat d'Initiative de Bastia

Ajaccio, le 8 mai 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Voulez-vous me permettre de venir demander à votre obligeance l'insertion de la présente réponse au vœu du Syndicat d'Initiative de Bastia, publié hier par votre estimable journal, et dans lequel je suis mis en cause.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et tous mes remerciements.

D. PUGLIESI-CONTI.

Je proteste avec force contre le vœu que vient de publier le Syndicat d'Initiative de Bastia, déclarant que ma proposition au Conseil général avait pour but d'entraver la mise à exécution des travaux d'achèvement de nos chemins de fer.

C'est faux.

Je suis plus désireux que personne de voir aboutir la première de nos revendications et continuerai à faire tous mes efforts pour cela.

Je me suis associé moi-même à la résolution du Conseil général et j'ai fait partie de cette « unanimité » que vous voudriez dresser contre mes intentions.

J'avais le devoir d'aviser mes collègues des propos que m'avait tenus le Ministre des Travaux publics, et je ne leur ai pas demandé notre chose que d'exprimer par un vote, notre blâme d'une décision aussi définitive.

La rédaction de mon vœu disait : « qu'incessamment, qu'un nouveau projet était soumis au Ministre, le Conseil général demandait avec instance que l'examen des nouvelles propositions ne retardât en aucune manière la discussion du projet devant la Chambre. »

La pensée qui a inspiré la délibération du Conseil est la même.

A la rentrée du Parlement, le Ministre aura en ma main le nouveau projet pondéré près de deux mois.

S'il l'agrée, en estimant avec ses services techniques que la Compagnie qui le présente offre toutes les garanties indispensables, et si, sans qu'il puisse retarder l'exécution de nos travaux, ce projet demeurant dans les mêmes conditions générales que le premier offre plus d'avantages pour le Pays et pour le personnel du réseau, par la rapide et facile modification de quelques détails de rédaction, je n'hésiterai pas à le soutenir.

N'ayant que le parti pris de remplir de mon mieux mon devoir, je ne serai retenu par aucune autre considération.

Je répète encore, et pour la dernière fois, que je suis *également* dévoué aux intérêts de tous mes compatriotes, qu'ils soient de Bastia ou d'Ajaccio, et que je rechercherai, par-dessus tout, l'honneur d'être le plus promptement possible utile à mon pays.

Je m'étonne vivement de la publication d'une note tendancieuse, comme le vœu auquel je réponds et qui ne saurait être inspiré que par une partialité aussi évidente qu'injustifiable.

D. PUGLIESI-CONTI,
Député de la Corse.

P. S. — Au surplus, pour dissiper toute équivoque, voici le texte du vœu que j'ai proposé :

Le Conseil général de la Corse, mis au courant qu'un nouveau projet, relatif aux chemins de fer de la Corse serait soumis, actuellement, à l'approbation de M. le ministre des Travaux publics, insiste très vivement auprès de celui-ci, pour qu'en considération de l'urgente nécessité d'une solution l'examen du projet en question, rapproché de celui déjà présenté à la Commission des Travaux publics, soit effectué sans retard, de telle sorte que la Chambre des députés puisse se prononcer sur l'importante question qui intéresse si grandement la Corse dans les premiers jours du mois de juin.

D. PUGLIESI-CONTI.

VIZZAVONA

Grand Hôtel Route d'Oreto de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains : l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Noël Berthin ; M. Antoine Santandrea, M. Noël Santandrea, Mlles Henriette et Gabrielle Santandrea ;

Les familles Berthin, de Carnavalla, Tenora, Tobaroine, Ayrault, de Ballivian, Bertora, Santandrea, Persico, Loctani, Pantanelli, Grimaldi et de Mari ;

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANTOINE SANTANDREA
Née HERTZOG

leur fille, épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 8 mai 1911, munie des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le mercredi 10 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira Villa Carmen, route de Saint-Florent.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bains de Puzzichello

Ouverture le 1er Mai

1ère saison du 20 mai au 10 juin.
2me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays

DÉPOT DE CADRES POUR M. [illegible]RS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

00253 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	8 mai	9 mai
Rentes 3 0/0 ancien	93.65	93.65
[illegible] 0/0 amortis.	96 05	96 25

en clôture

Au « Journal Officiel »

Postes et Télégraphes

Paris, 9 mai.

M. Cantini, ex-soldat au 22e régiment d'infanterie coloniale, est nommé facteur local des postes à Ponte-Leccia.

Légion d'honneur

Paris, 9 mai.

Le Journal Officiel publiera demain la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de l'agent consulaire Boissel, qui fut chargé par le Gouvernement français de se porter au secours de la mehalla du commandant Brémont, afin de la ravitailler aussi bien en vivres qu'en munitions, et qui déploya une énergie indomptable pour remplir sa mission.

Conseil d'Etat

La question des délimitations

Paris, 9 mai.

Le Conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui, pour s'occuper de la question des délimitations.

Chaque conseiller avait reçu un rapport sur la question.

MM. Ramboorgi, sénateur, et Paul Meunier, député avaient été spécialement désigné, par le Conseil général de l'Aube, pour défendre les intérêts des vignerons de l'Aube.

Vingt délégués des communes viticoles avaient été aussi désignés par une assemblée de vignerons de Troyes pour être entendus par la haute assemblée.

Ces délégués produiront surtout des documents, des lettres de commerce démontrant l'usage d'envois de vins de l'Aube dans la Marne.

AU JAPON

Immense Incendie

Une ville détruite par les flammes

Mille maisons incendiées

Paris, 9 mai.

Les journaux annoncent qu'un immense incendie s'est déclaré à Yamagata, une des villes les plus populeuses du Japon.

Malgré la promptitude des secours, les flammes se propagèrent avec une rapidité effrayante.

La ville ne fut plus qu'un immense brasier.

Les habitants terrifiés s'éloignèrent impuissants à lutter contre l'incendie.

Plus de mille maisons ont été détruites par le feu.

Les dégâts sont immenses.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE EN BELGIQUE

Le départ de Paris

Paris, 9 mai.

Le Président de la République, accompagné par MM. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, et Maurice Barbette, chef du Cabinet du ministre des Affaires étrangères, a quitté l'Elysée à 9 heures du matin, et s'est rendu à la gare, où il a été salué par de nombreux personnages politiques, ainsi que par les membres du Gouvernement.

Sur tout le parcours, le Chef de l'Etat a été l'objet de manifestations de sympathie.

A 10 heures 20, le train présidentiel a quitté Paris.

A QUÉVY

A une heure de l'après-midi, le train présidentiel fait son entrée à la gare de Quévy, saluée par la musique belge qui joue la *Marseillaise*.

M. Fallières est reçu sur le quai de la gare par le Gouverneur de la province de Hainaut, qui lui souhaite la bienvenue à son entrée sur le territoire du royaume.

M. Beau, ministre de France à Bruxelles salue à son tour le Président de la République, et prend place avec le gouverneur dans le wagon-salon.

MM. le lieutenant-général Blanoquaert, inspecteur général de l'artillerie, le colonel Leclercq, commandant le 2e régiment de guides, et le lieutenant-colonel de Guise, commandant du génie de Bruxelles-Ouest, spécialement attachés par le roi Albert à la personne du président montent également dans le train présidentiel.

à Bruxelles

La gare du Nord de Bruxelles est splendidement décorée aux couleurs belges et françaises.

Un grand salon d'honneur tapissé de Gobelins transportés du palais royal avait été pavoisé et orné de plantes et de fleurs sortant des jarres royales de Laeken.

Le train présidentiel arrive à 2 heures à Bruxelles. Le roi des Belges reçoit M. Fallières à la descente du wagon.

Les deux chefs d'Etat se serrent cordialement et longuement la main.

Après s'être acquis de la façon dont s'est effectué le voyage, le roi Albert excuse S. M. la reine de n'avoir pu être à ses côtés pour recevoir le chef de la nation amie.

La reine souffre, en effet, d'une otite qui la met dans l'impossibilité de quitter ses appartements.

Le roi Albert présente ensuite les hautes dignitaires du Palais et les autorités civiles et militaires au Président de la République.

Puis M. Beau, ambassadeur de France, présente le personnel de la légation de France.

Le Président de la République et le Roi sortent de la gare au milieu de vivats frénétiques.

Ils prennent place ainsi que leur suite dans des voitures de grand gala, attelées à la Daumont.

Au Palais Royal

Le cortège traverse le boulevard Botanique, et la rue Royale et arrive au Palais de Bruxelles, où de vastes et somptueux appartements, occupés tout récemment par l'empereur d'Allemagne, ont été réservés au Président de la République Française.

Aussitôt, les drapeaux français et belges sont hissés sur le Palais.

Sur tout le parcours, les troupes échelonnées rendent les honneurs militaires.

Dès son arrivée, au Palais de Bruxelles, M. Fallières a tenu à prendre immédiatement des nouvelles de S. M. la Reine, auprès de laquelle il s'est rendu.

La Souveraine, très touchée de cette délicate attention de M. Fallières, lui a exprimé sa reconnaissance.

Le Président de la République a ensuite été saluer son A. R. la comtesse de Flandre, puis de retour dans ses appartements, a reçu les présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres et le corps diplomatique.

La Conquête de l'air

L'aviateur danois Birch se blesse grièvement

Espagne, 9 mai.

L'aviateur danois Birch, vient d'être victime d'un grave accident.

Birch effectuait des vols superbes au-dessus de la ville d'Elampas.

Dans la matinée, il avait encore poussé son vol à l'aérodrome, et s'était élevé à une certaine hauteur sans accident, au milieu des ovations de la foule.

Tout à coup, les cris de joie se transformèrent en cris de détresse.

L'appareil, par suite d'un virage trop brusque capota, et vint s'abattre sur le sol.

Le malheureux aviateur, dans sa chute, s'était brisé une jambe.

EN ALLEMAGNE

Chute de l'aviateur Gasper

Berlin, 9 mai.

L'aviateur allemand Gasper, qui évoluait aujourd'hui, au-dessus de l'aérodrome de Berlin, a été victime d'un accident très grave.

Au moment où Gasper prenait son vol, une fausse manœuvre fit accrocher l'appareil aux fils télégraphiques.

En vain, le malheureux aviateur essaya-t il de débrouiller les ailes de son aéroplane d'entre les fils.

Le moteur cessa de fonctionner, et l'appareil vint s'abattre sur le sol.

Gasper fut pris sous la machine et on le retira dans un état lamentable de la position fâcheuse, où il se trouvait.

Le malheureux avait toute la partie inférieure du corps gravement contusionnée.

Le bassin et les jambes avaient été fracturées.

L'appareil n'a pas reçu d'avaries sérieuses.

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos épouses, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements, (7e année).

Etude
de Me H. MILLIE
Avoué à Calvi

VENTE
sur saisie-immobilière

Il sera procédé le 31 mai courant, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Calvi, au Palais de Justice, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après :

1° Un étage de maison sis à Mausoleo, au hameau dit « Pause » tenant d'une part à maison de Trojani Michel-Ange et d'autre part à celle du sieur Volpei.

2° L'immeuble « Fungari-Sottano » situé sur le territoire d'Olmi-Cappella, consistant à bâtaigniers, chênes verts, de la contenance de 2 hectares, 89 ares, 84 centiares, tenant à biens de M. Casanova Paul-Jean, à chemin public et enfin à bien communal d'Olmi-Cappella.

Les dits immeubles ont été saisis à la requête des consorts Colombani, de Piroggiola, ayant pour avoué Me Milie, sur le sieur Renucci Alexandre, cultivateur à Mausoleo, par procès-verbal de l'huissier Giudicelli Mathieu en date du quinze février dernier, enregistré et transcrit après dénonciation à la partie saisie, au bureau des hypothèques de Calvi, le 9 mars écoulé, vol. 20, n° 13.

La dite adjudication aura lieu sur les mises à prix suivantes :

Premier lot, composé d'un étage de maison sis à Mausoleo, mise à prix cinquante francs, ci . .	50
Deuxième lot, composé du bien *Fungari-Sottano*, sis au territoire d'Olmi-Cappella, mise à prix cent francs, ci	100
Total des mises à prix	150

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, par moi, avoué soussigné à Calvi, le 6 mai 1911.

H. MILLIE.

Dûment enregistré.

Bastia, Imp. Ollagnier.

150f p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Précoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Eclairage puissant et économique sans odeur ni fumée
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine
Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 27 litres.
Pétrole éjaré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA
BIERE GRUBER à 20c le Bock

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris sous les yeux par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai fait usage sur plusieurs malades atteints de plaies d'eczéma, varices et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Pavie.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le Rouen, 3 fr 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Journal Financier Français
16, Place de Havre, 16
PARIS
Ordres de Bourse — Paiement gratuit de Coupons — Conférences

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier
CHEVEUX Maison Spéciale Pommade Rabo
AUX AMIS DE LA CORSE
Le Kyste hydatique d'un simple boisin, l'Infatigateur efficace de la Corse, malgré ses prix modiques, recherché non-seulement de ses compatriotes vaincus, intéressants, souvent lettrés et compatriotes par ses cartes et ses classifications.
Tout mal de la Corse exerce propre et d'autres, une simple demande affranchie à Bill certificats, un spécimen d'un médicament inoffensif, contenant suffisamment à la médecine ou cause des empoisonnements et accidentelles rapidement apportées à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 45, rue Saint-Lazare, à PARIS.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1
Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.
Si piqûres d'AMARO ne peut lui soulager la piqûre soulage qui répond à vos, laisse le nuy n'aime ni lui ni elle, ne me souffle à vos 8 ou cela.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 120 — JEUDI 11 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (la ligne) 0,75 — Décès, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h, 6 m. — Coucher, 6 h, 39 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Saint François de G.
Fête de Demain : Saint Pancrace.

10 MAI

EN CORSE

La presse parisienne, ces derniers temps, a beaucoup parlé de la Corse : c'est à propos d'un Congrès que la Fédération des Syndicats d'initiative de l'île avait convoqué à Corte. Il y a, en effet, une question corse, qui se pose depuis de longues années, mais qui a pris récemment un caractère de réelle acuité.

L'état économique de la Corse est déplorable. Dans cette île aux sites enchanteurs, que les Grecs avaient nommée « la plus belle, » la misère sévit. Pourquoi ? C'est que les régions les plus fertiles sont rendues inhabitables par la malaria. C'est que, ailleurs, la sécheresse empêche la culture d'être rémunératrice. C'est que les moyens de communication manquent qui seraient nécessaires pour faire circuler les produits, pour les conduire aux ports d'embarquement, et que les conditions où se font les transports maritime rendent, à l'ordinaire, toute exportation impossible.

Un mal toutefois, qui a de pareilles causes, n'est pas sans remède. Les pouvoirs publics peuvent le guérir. Et c'est pourquoi les Corses se tournent vers eux. Ils demandent qu'on complète le réseau des chemins de fer de leur île. Ils demandent qu'après avoir assaini les Dombes, la Sologne, etc., l'Etat français entreprenne l'assainissement de leurs plaines. Ils demandent, encore, une réforme financière qui, reposant sur l'abandon de certaines immunités dont ils jouissent, n'entraînant, par suite, aucun sacrifice pour l'Etat, permettrait à leur département de fournir sa participation aux dépenses des chemins de fer et de l'assainissement, ainsi qu'à celles d'autres travaux d'utilité publique nécessaires pour le relèvement de leur pays.

Telles sont les principales des revendications de la Corse. Les Corses se montrent impatients de les voir aboutir : on ne doit pas s'en étonner. Les vœux, en effet, qu'ils présentent aux pouvoirs publics ne font que reproduire quelques-unes des conclusions d'une commission interministérielle, naguère instituée par M. Clémenceau ; tout ce que la Corse réclame, c'est la réalisation de quelques-unes des promesses que je ne sais combien de gouvernements successifs n'ont cessé de lui prodiguer.

Les Corses, d'ailleurs, savent ce que l'Italie a fait, au cours de ces dernières années, pour ses provinces méridionales, et notamment pour la Sardaigne. Cette île, si proche de la Corse, souffrait des mêmes maux qu'elle. L'Italie a entrepris d'en assurer la prospérité. Elle a dressé un plan systématique ; elle s'est imposé des sacrifices considérables ; et déjà les heureux résultats de ces efforts se manifestent. Pourquoi la France, qui est plus riche que l'Italie, ne procéderait-elle pas de même en faveur de la Corse ?

La solidarité nationale exige que l'on procure à la Corse l'outillage économique sans lequel elle ne peut que languir. Il n'est plus loin : la population corse mérite, d'une manière particulière, la sollicitude des pouvoirs publics. Entrés à une époque relativement récente dans la grande famille française, les Corses, malgré la différence de la langue et des mœurs, se sont donnés à la France sans réserve ; nulle part on ne trouverait un patriotisme plus profond et plus ardent que le leur. D'autre part, si la Corse ne contribue que pour une faible part à remplir les caisses du Trésor, — c'est la conséquence de sa pauvreté, — elle donne à la France de nombreux enfants : elle lui fournit des fonctionnaires, des soldats intelligents, actifs, énergiques, disciplinés, et chez qui le sentiment du devoir, lorsque les circonstances le veulent, va naturellement jusqu'à l'héroïsme.

Le gouvernement actuel vient d'affirmer qu'il allait s'occuper des affaires de la Corse ; par un télégramme rendu public, le président du Conseil a pris l'engagement de régler, dans le plus bref délai, et conformément aux vœux de la population corse, les plus urgentes des questions qui concernent l'île. C'était là un geste nécessaire. La Corse a souffert d'une longue injustice. Il est temps, il est grand temps que cette injustice soit réparée.

ADOLPHE LANDRY,
Député.

(*La Bataille*).

Insouciance Administrative

Les blocs artificiels de la plage de Toga

Il faut vraiment que tous ceux qui sont chargés des intérêts de notre ville fassent preuve d'une réelle insouciance pour que les fameux blocs artificiels, édifiés sur la plage de Toga, soient encore à leur place.

A l'heure actuelle et en présence des nombreuses réclamations que nous recevons, nous n'avons pas à rechercher si l'entrepreneur X ou Y a eu tort ou raison de faire ce qu'on lui a permis de faire.

La seule question, qui se pose et qui préoccupe à juste titre notre population, est de savoir si l'on va enfin se décider à enlever les affreux cubes de maçonnerie qui auraient dû être immergés depuis longtemps déjà.

La présence de ces blocs constitue non seulement un danger pour l'hygiène publique, mais rend à peu près impossible l'accès de cette plage de Toga où les Bastiais avaient coutume l'été venu, d'aller passer quelques heures au bord de la Grande Bleue.

Les distractions ne sont pas déjà si nombreuses dans notre ville pour que l'on s'acharne à détruire ce qui peut rendre la vie bastiaise un peu plus agréable.

En présence d'un état de choses qui n'a que trop duré, l'Administration des Ponts et Chaussées sera-t-elle enfin capable de prendre une décision ?

Voilà ce qu'il est permis de se demander en premier lieu. Et d'autre part, notre Chambre de Commerce, dont les décisions paraissent de plus en plus méconnues, se laissera-t-elle berner une fois de plus ?

Il faut pourtant se décider à dire les choses franchement.

Pourquoi employer des formules plus ou moins doucereuses pour faire comprendre que l'on se moque de nous ?

Il serait temps que l'on se décide à mettre fin à une pareille situation. Déjà on semble assez peu de se soucier des véritables intérêts notre population pour que nous ne fassions pas entendre — aussi souvent que cela sera nécessaire — notre légitime protestation.

L'Administration des Ponts et Chaussées paraît vouloir faire la sourde oreille, nous ne l'ignorons pas, mais qu'elle se détrompe. Le mécontentement grandit chaque jour contre elle, et ceux qui se trouvent à la tête des services de notre arrondissement s'apercevront bientôt que ce n'est pas impunément que l'on fait fi des intérêts publics.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 mai, à 4 heures

La Marche de Paris,	Popy.
Polonaise de Concert,	Vidal.
La Jolie Parfumeuse, valse.	Baguerre.
Faust, fant.,	Gounod.
Visitine Russes, mazurka,	Tellier.

TOUJOURS
LA Cie FRAISSINET

UNE FACHEUSE NOUVELLE

Le départ du « Pélion »

Ce n'est pas sans regret que les nombreuses personnes qui s'intéressent aux choses maritimes ont appris la récente décision prise par la Compagnie Fraissinet à l'égard du *Pélion*, cette vieille connaissance bastiaise.

Ce superbe paquebot, dont on se plaisait à admirer l'élégante silhouette, va, en effet, nous quitter pour reprendre son service sur la côte occidentale d'Afrique.

Si quelque chose peut nous consoler en cette circonstance, c'est bien l'idée de voir ce navire affecté aux grands ports dahoméens et aux stations balnéaires de la côte d'Ivoire...

Le choix d'une toute autre ligne eût été vraiment peu flatteur pour la Corse.

Quoiqu'il en soit, et dans le but d'atténuer la mauvaise impression produite par la nouvelle dont nous nous faisons l'écho, on annonce que M. Fraissinet ne va pas tarder à nous envoyer le nouveau navire qu'il vient de faire construire tout spécialement en Angleterre et qui nous permettra de ne pas trop regretter le *Pélion*.

Comment sera-t-il possible de remplacer aussi rapidement un navire qui réunissait à lui seul toutes les perfectionnements de l'art maritime ? C'est ce qu'il est assez difficile de comprendre.

Il est un point cependant qui *paraît hors de doute* : c'est que, si grande que soit l'habileté des constructeurs anglais, ils n'arriveront jamais à donner au nouveau paquebot une vitesse supérieure à celle du *Pélion*.

N'oublions pas, en effet, que le *Pélion* s'était depuis longtemps classé

177e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

Gaston s'était écroulé sur un fauteuil. La tête dans ses mains, il était en proie au désespoir le plus profond. Le duc de Rouvray le contempla quelques instants. Puis, lui mettant la main sur l'épaule, il prononça :

— Regardez-moi en face, monsieur Tracy ! Suzanne sera votre femme !

— Bilan ! murmura le jeune homme avec douleur...

Le mari de Clotilde poursuivit :

— Vous m'avez exposé tous vos scrupules d'honnête homme... Vous avez rempli votre devoir... C'est à moi de faire le mien. Je vais répéter à Mme de Rouvray tous les termes de notre entretien... Et je suis sûr qu'elle pensera, comme moi, que vous êtes destiné à devenir notre fils d'adoption, comme Suzanne est devenue notre fille.

Une espérance, une gratitude infinie emplirent tout à coup le cœur du jeune homme.

— Monsieur ! s'écria-t-il. Serait-ce possible !...

— Vous êtes jeune dans votre profession, continua le duc... Et, dans cette carrière encombrée, l'occasion vous a manqué d'affirmer votre talent... Je sais là, moi, pour vous la fournir... Mon influence, mes relations seront à votre service... Je veux que vous deveniez célèbre, monsieur Tracy... Pour la question d'argent, vous avez trop de scrupules... Indépendant et riche comme vous l'êtes, on ne vous soupçonnera pas d'être intéressé... Et, quand la réputation vous sera venue, vous serez l'égal, sinon le supérieur de votre femme...

— Ah ! monsieur, répondit le jeune homme, en serrant avec effusion les mains de M. de Rouvray, comme vous êtes bon !

Un court silence régna entre les deux hommes. Le mari de Clotilde le rompit le premier.

— Je ne vous ai pas tout dit, mon ami, prononça-t-il gravement.

— Que vous reste-t-il donc à m'apprendre ?

— Il y a dans notre famille un secret que vous ne pouvez soupçonner et que je n'ai pas encore le droit de vous révéler.

— Concerne-t-il Suzanne ?

— Il la concerne, mais il ne peut rien changer aux résolutions que nous venons de prendre à son égard... Soyez tranquille, du reste ! Je m'expliquerai bientôt... Sachez seulement que Suzanne s'appelle aujourd'hui Yvonne... Désormais, vous ne devez plus lui donner que ce nom.

— Yvonne ! répéta Gaston.

— Vous serez au courant de tout, je le répète, dès que l'heure sera venue.

Le jeune avocat s'inclina.

— Je ferai ce que vous désirez, monsieur.

— Je vous remercie... Je dois vous dire qu'en me demandant de vous rencontrer sur son mari, Yvonne m'a également parlé d'une autre personne qui doit être aussi désolée que vous l'êtes avant ma venue.

— Mme Beaudouin ?

— Oui... J'ai besoin de vous consulter à son sujet...

— Moi ?...

— Je tiens à sécher les larmes de cette brave femme... Mais, sous peine de nouveaux déchirements que je veux éviter à tout prix, il est nécessaire qu'elle ignore provisoirement où se trouve Yvonne.

Gaston répondit :

— Mme Beaudouin n'a pas de droits sur cette enfant... Elle me l'a déclaré bien nettement le jour où je lui ai adressé ma demande en mariage.

— Je le sais, continua M. de Rouvray, mais je vous le répète, je veux absolument rendre la quittance à Françoise Beaudouin... Je vais donc lui dire que Suzanne a échappé à la mort et qu'elle est en lieu sûr, mais qu'elle ne m'a pas autorisé à désigner la maison où elle a été recueillie.

Gaston reprit avec conviction :

— C'est une très bonne femme !... Elle se contentera de ce que vous lui annoncerez, lorsque vous aurez ajouté que le bonheur de Suzanne n'est plus en question.

Le duc hésita.

— Et si c'était vous, dit-il, qui alliez chez Françoise Beaudouin ?...

— Je ferai, monsieur, ce que vous désirez.

— Vous savez quelle réserve vous devez garder ?

— Soyez tranquille !

— Mais vous pourrez assurer à cette digne femme que, dans quelque temps, rien ne s'opposera plus à ce que celle qui lui a longtemps servi de fille reçoive son ancienne maman.

— Je suivrai ponctuellement vos instructions.

— Maintenant, au revoir, mon ami... Je reviendrai demain savoir comment vous avez été accueilli, afin de pouvoir en instruire Yvonne.

Le duc de Rouvray prit congé de Gaston Tracy. Le jeune homme ne dit strictement à son père que ce qu'il pouvait lui apprendre. D'ailleurs, le propriétaire du « Flamand Rose » ne demandait rien, la joie de son fils lui suffisait. Sans doute Mme Tracy se montrerait plus curieuse ; mais, pour le moment du moins, elle n'en aurait pas davantage. Dans l'après-midi, Gaston prit une voiture et se fit conduire chez Françoise Beaudouin. Il trouva la vieille ouvrière en proie à une profonde désolation. Quelque chose comme un éclair foudroie passa dans ses yeux en voyant le jeune homme. C'était à cause de lui que Suzanne s'était tuée. Pourtant, en trouvant Gaston si calme, elle demeura stupéfaite, ne pouvant se lancer une malédiction ni faire un geste de colère.

— Elle vit ! s'écria Gaston... Elle est sauvée !...

La respiration manqua à Françoise. Elle tomba, accablée, sur une chaise de paille qui garnissait son petit atelier. Enfin, elle arriva à articuler avec peine :

— Sauvée !... Vous et vos parents n'aurez donc pas sa mort sur la conscience !... Mais c'est quand même un triste jour que celui où la pauvre enfant vous a rencontré !

— Madame !... supplia le jeune homme.

Françoise poursuivit :

— Mais, si elle est sauvée, pourquoi n'est-elle pas revenue ici ?... Ah ! je crois comprendre !... Sans doute, elle s'est manquée et elle est blessée peut-être... et encore en péril !...

— Suzanne, madame, ne court aucun danger.

(*A suivre*).

en première ligne dans toutes les courses de lenteur.

C'est là un titre de gloire que l'on ne pourra jamais lui contester et qui nous permettra de lui garder une éternelle reconnaissance.

En terminant, une petite remarque s'impose :

M. Fraissinet, qui est toujours animé des meilleures intentions envers les chargeurs Ajacciens, a vraiment manqué à tous ses devoirs en n'ayant *jamais songé à faire* desservir la ligne Marseille-Ajaccio par ce superbe steamer.

La Fédération des Syndicats d'initiative aurait pu faire entendre à ce sujet une énergique protestation.

N'oublions pas, en effet, que c'est cette même Fédération qui fut chargée, il y a plus de huit mois, d'annoncer à la ville de Bastia le retour du *Pélion* dans le premier port de la Corse.

RECTIFICATION

Bastia, le 9 mai 1911.

Mon cher Directeur,

Le *Petit Bastiais* d'hier me donne comme ayant prononcé un discours, dimanche soir, au Banquet offert par le Comité radical-socialiste de Bastia, à M. Louis Adriani, député de Corte.

Mon rôle a été plus modeste.

Je n'avais pas à prononcer de discours, n'étant entré pour rien dans l'organisation du Banquet.

Je me suis borné à poser à M. Louis Adriani, qui a bien voulu y répondre avec sa bonne grâce et sa courtoisie habituelles, une question susceptible, à mon sens, de fortifier la confiance qui doit régner en ce moment, et jusqu'à plus ample informé, entre les militants de la cause corse et la représentation insulaire *tout entière*.

Interviewé par un journaliste continental sur ce qu'il fallait penser du mouvement d'opinion qui existe en Corse, M. Louis Adriani aurait répondu, d'après son interlocuteur, qu'il n'y avait pas lieu d'y attacher la moindre importance, mais que c'était le fait de politiciens aigris ou de séparatistes honteux.

Comme ici, quelques jours avant la réunion du Congrès de Corte, ce langage y provoquait la plus vive indignation et poussait quelques-uns de nos compatriotes à adopter envers les représentants l'attitude intransigeante qu's'est manifestée au cours du Congrès.

A l'heure actuelle, il constituait encore le principal obstacle à l'union de tous les Corses sur le terrain de l'intérêt général.

Il importait donc, au premier chef, de savoir nettement à quoi s'en tenir sur la réalité de ces propos. Il fallait ou que M. Adriani en assumât définitivement la responsabilité ou qu'il les démentît.

Je suis heureux que mon intervention ait amené M. Louis Adriani à s'expliquer sans détour sur ce point, et à repousser avec énergie la version odieuse qui lui était attribuée.

Il est entendu, à l'avenir, qu'on pourra travailler en Corse pour le bien de la Corse sans s'exposer à voir à Paris ses sentiments travestis, ses intentions calomnier, par des Corses.

Il est également entendu, je crois, que nos Députés ne dédaigneront plus désormais de mettre immédiatement et spontanément au point les paroles malheureuses qu'on pourrait leur prêter à l'égard de leurs compatriotes.

Veuillez agréer, etc.

D.-P. DE MARI, Avocat.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 5 mai.

Les nouvelles plus satisfaisantes reçues du Maroc exercent une influence favorable sur notre marché et la plupart des valeurs s'inscrivent en plus-value. La Rente Française est mieux disposée à 95.85. Parmi les Fonds Etrangers, le Portugais à 67.30 et le Serbe à 91.10 se font surtout remarquer par leur bonne allure. Emprunts Russes calmes. Nos Grandes Institutions de Crédit témoignent des mêmes excellentes tendances : Crédit Foncier 886, Crédit Lyonnais 1.475, Comptoir National d'Escompte 916, Société Générale 789.

L'assemblée constitutive du Crédit Français dont le capital de 25 000 000 de frs a été souscrit sous les auspices de la maison J. Louis, a eu lieu le 2 mai sous la présidence de M. P. Doumer. Le Conseil comprend M. Paul Doumer ; J. Louis ; J. Danon, Davidoff, président de la Banque de Commerce Privée de St Pétersbourg, A. Dreyfus-Dreyfus ; A. Fould-Springer ; de Maistre ; Prévost ; St Olive ; avec un telles personnalités, il n'est pas douteux que le Crédit Français n'occupe bientôt une place marquante parmi nos Etablissements de Crédit.

Peu de changements sur les valeurs industrielles et de traction. Métallurgiques et Industrielles Russes pour la plupart en avance. Reprise des titres cuprifères. Rio 1.693, ex-coupon de 26 frs.

Les obligations 4 1/2 0/0 or, très hypothéquées Saint Louis, San Francisco Railroad s'avancent à 479.

Hausse à 575 du Nophtarmse. Sur la base du dividende de 12 0/0 alloué au capital action pour les quatre derniers exercices, le revenu ressort à plus de 8 1/2 0/0.

En Banque, l'Anglo French Mercantile est demandée à 25 frs.

La Saint-Yves Consolidated se traite à 38 frs. Fermeté à 460 de l'obligation du Port de Rio de Janeiro.

Grands Chemins Français bien disposés. P. L. M. 1.146 coupon détaché.

Necrologie

Mme ANTOINE SANTANDREA

Mme Maria-Florencia Santandrea née Hertzog vient de s'éteindre, dans sa villa Carmen, après une longue maladie, qui a duré très d'une année.

A la première manifestation inquiétante, sa mère, *Mme Berthin*, était accourue à ses côtés, et depuis de longs mois, avec M. Antoine Santandrea et ses enfants, la pauvre malade était l'objet des soins les plus délicats. Malheureusement le dévouement de tout ce cher entourage ne pouvait abontir qu'à une catastrophe, et elle s'est produite lundi.

Mme Santandrea était âgée de cinquante-quatre ans : c'était une épouse modèle, une mère des plus dévouées : elle donnait à son époux, à ses enfants tout son cœur, toutes ses tendresses, et ne vivait que de leurs joies. Le malheur qui les atteint est d'autant plus grand qu'était grande l'affection de celle qu'ils pleurent.

Les obsèques ont eu lieu dans la matinée ; le deuil était conduit par M. Antoine Santandrea, son fils, ses beaux-frères et neveux, entourés d'une nombreuse affluence d'amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. François Ghiglermini ; Joseph Casanova ; Scotti, sous-ingénieur des ponts et chaussées ; et Paul Valentini, avocat.

Une grande couronne en fleurs naturelles recouvrait le cercueil, une autre était portée par un des employés de la Maison.

Sur tout le parcours de l'imposant cortège les magasins étaient fermés.

Après l'absoute donnée en l'église Saint-Jean, l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous adressons à notre excellent concitoyen M. Antoine Santandrea, ancien juge consulaire, et à ses enfants, à Mme Berthin aux familles Hertzog, Pernice, Luciani, Puccinelli, Grisolli et de Mari, l'expression de nos bien vives condoléances.

COMITÉ CENTRAL
RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE
DE BASTIA

Séance extraordinaire

Les membres du Comité sont priés de se réunir ce soir jeudi, 11 mai, à 8 heures et demie du soir, au local habituel.

Ordre du jour :

Cotisations. — Questions des chemins de fer de la Corse.

Le Président, A. GHILINI.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'emploi de dame dactylographe dans les Directions départementales et les Services spéciaux des Postes et des Télégraphes aura lieu le jeudi 22 juin 1911 dans les centres qui seront désignés ultérieurement.

Le nombre maximum des candidates à admettre est fixé à 50.

Les inscriptions seront closes le 31 mai au soir.

Les candidates doivent être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours.

Il ne sera accordé aucune dispense d'âge.

Le programme visant ce concours pourra être demandé à la Direction des Postes et des Télégraphes de la Corse, à Ajaccio.

es Obsèques
DES NAUFRAGÉS ITALIENS

Ce soir auront lieu les obsèques des malheureuses victimes du naufrage de la *Giuseppina*, la balancelle italienne qui, dans la nuit du 3 au 4 février dernier, disparut à l'entrée du nouveau port de Bastia.

Le cortège se formera à 5 heures, sur la place d'Armes.

La société musicale l'*Avenir* ouvrira la marche.

Viendront ensuite toutes les confréries de la ville, puis la *Lyre Bastiaise* qui sera suivie immédiatement du clergé des trois paroisses.

Le deuil sera conduit par M. le Consul général d'Italie, les membres du Comité de la *Giuseppina*, et les autorités civiles et militaires.

Les diverses sociétés de la ville suivront ensuite, précédées de leurs bannières.

Le cortège se rendra au Nouveau Port où les cercueils seront embarqués sur le *Golo*.

Les Bastiais se feront un devoir pieux d'assister nombreux et recueillis à cette manifestation de douloureuse sympathie pour les pauvres naufragés et leurs infortunées familles.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée autorisée au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. **La Compagnie LE PHÉNIX** paie, chaque année, plus de 45 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

GRAND SUCCÈS
de la
Troupe Martens
de Miss Etta
et de Mme Vinella
(Haute Ecole)

Nouveau Programme

A l'occasion des obsèques des victimes de la « Giuseppina » il n'y aura pas de matinée aujourd'hui.

Ce soir *représentation de gala*, à moitié prix pour les militaires et les enfants.

Bureau de location chez Poggi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 mai

Thermomètre. — 7 heures 4 du matin 14 à midi 17 5 + à 6 heures du soir + 14. Maxima + 20 8. Minima + 9 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm...6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
L'après-midi, Id.

Au Palais

M. le bâtonnier de l'Ordre des avocats a inscrit aujourd'hui, sur sa demande, au barreau de notre ville, M. Angeli, ancien avocat général à la Cour de Bastia.

Un grand orateur s'adressant un jour aux avocats, leur disait : « Votre ordre est un champ d'asile d'où l'on s'élève sans monter et où l'on rentre sans déchoir. »

Jamais cette phrase n'a reçu une plus belle application qu'aujourd'hui.

M. Angeli, qui fut un magistrat intègre et de grand talent, doublé d'un homme d'une exquise amabilité, est aimé de tous au Palais, et c'est les bras ouverts et avec une légitime fierté que les nouveaux confrères du barreau le reçoivent parmi eux.

Syndicat d'Initiative

Les membres du Syndicat d'Initiative sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 heures et demie, au siège du Syndicat, Bd Paoli, 33.

Vol

Dimanche matin, vers 10 heures, la nommée A. M-F. ménagère, avait fermé la porte de son habitation, pour aller faire une commission.

En rentrant elle trouva chez elle son armoire fracturée, tout son linge bouleversé.

De plus, elle s'aperçut qu'une somme de 100 francs contenue dans l'armoire avait disparu.

Les malfaiteurs se sont introduits par le conduit de l'égout, qui débouche au rez du sol.

La serrure de l'armoire avait été brisée.

La dame A. M.-F., est allée se plaindre à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Jeux de hasard

Les nommés R. C., R. A., R. P. et T. J., surpris par la police en jouant aux cartes dans un vestibule, rue de la Gare, ont été mis en contravention.

On demande

(Sans Scœurs, rubans et circulaires sont demandés. S'adresser à M. Renard, scierie de Figaretto (près Folelli).

Entre domestiques

Les nommés V. F. et G. M., toutes deux domestiques de leur état, se prirent hier de querelle.

Bientôt la dispute s'envenima et les nerveuses belligérantes en arrivèrent à un crêpage de chignons en règle qui prit fin à l'arrivée de la police.

Soufre

Soufre Boude, sublimé pur, en balles de 50 k., de 9.50 à 10 francs, suivant quantité

La bouillie Boude en Cristaux.
Id. Id. en sachets par caisse de 50 k. et au détail, à prix réduit.
Chez M. Mattei Aîné, place Saint-Nicolas, Bastia.

PLUS DE HERNIES

Guérison sûre et radicale des hernies, avec ou sans bandages ni opérations, par le professeur TACUSSEL père, médecin-spécialiste bandagiste de Paris, de passage — A AJACCIO, les 11 et 12 mai, Hôtel Dauphin et des Gourmets. — A SARTENE, les 13 et 14 mai, Hôtel de Provence, (sur la Cour).

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la *Bouillie Sucrée* **Michel Perret.** — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

AVIS. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE MONSERRATO. — Vendredi, 12 courant, en l'honneur de la Sainte Pancrace, il y aura trois Messes : à 5 heures et demie, 6 heures et demie et 8 heures.

Le soir, Salut à 4 heures.

Dimanche, la chapelle sera ouverte de 4 heures à 5 heures.

AVIS DOMESTIQUES

Le Comité de translation en Italie des restes des victimes du naufrage de la *Giuseppina* a l'honneur de prier les autorités civiles et militaires, les diverses sociétés, confréries et corporations ainsi que toute la population de la ville de vouloir bien assister aujourd'hui jeudi 11 mai, aux obsèques des deux marins

Carofalo Michel
Giordano Pascal

Le cortège se formera sur la Place d'Armes à 4 heures et demie du soir.

Le Comité prie en outre les commerçants de la ville dont les magasins se trouvent sur le parcours du cortège de vouloir bien fermer leurs établissements.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les membres de la société sont priés de se réunir au local à 3 heures et demie, afin de se rendre aux obsèques des naufragés de la *Giuseppina*.

AVENIR DU PROLÉTARIAT. — MM. les membres du bureau et les sociétaires sont priés de vouloir bien assister, porteurs de leurs insignes, aux obsèques des naufragés de la *Giuseppina* qui auront lieu aujourd'hui 11 courant, à 4 heures et demie du soir. On se réunira à la Place d'Armes pour la formation du cortège.

Le Président, Ceccoli.

SOCIÉTÉ DES MARINS (Saint Erasme) Les membres de la dite Société sont priés de se rendre en la salle des délibérations pour revêtir l'habit de chœur, afin d'assister aux obsèques des deux marins naufragés de la *Giuseppina* qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heures et demie de relevée, Place d'Armes

Les marins et marins-pêcheurs sont instamment priés de s'unir à nous pour assister à cette cérémonie.

Le Président, Loccioni.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Le bureau de la 69e section prie les sociétaires disponibles de vouloir bien se rendre aux obsèques des naufragés de la *Giuseppina*.

Le Président, J. Angeli.

SOCIÉTÉ DES MARINS. — MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien se réunir, avec leurs insignes, le jeudi, 11 courant, à 4 heures de l'après-midi, (Place d'Armes) pour prendre part aux obsèques des naufragés de la *Giuseppina*.

Le Vice-Président, VINCENSINI.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la société sont priés d'assister aujourd'hui 11 courant, à 4 heures et demie du soir, à la cérémonie pour la translation en Italie, des corps des victimes du naufrage de la *Giuseppina*.

Réunion, Place d'Armes.

Le Président, Morenas.

SYNDICAT INTERNATIONAL DES DOCKERS. — Les ouvriers syndiqués sont priés de vouloir bien se réunir aujourd'hui jeudi (place d'Armes) à 4 heures et demie de l'après-midi, pour prendre part aux obsèques des malheureuses victimes de la *Giuseppina*, porteurs de l'insigne du syndicat.

Le Secrétaire, Castello.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve François Battistini ; M. et Mme Ernest Battistini ; M. et Mme Léon Romelli ; Mlles Lucie et Mimi Battistini ; M. Fernand de Montera ; Mlle Lucie de Montera ; M. Jean-Noël Casalta ; M. Pierre Battistini ; M. Ange Battistini ; Mme veuve Pasqualini, née Battistini ; Mme veuve Massei, née Battistini ; M. et Mme Virgile Casalta ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS BATTISTINI

leur époux, père, beau-père, grand-père, gendre, frère et beau frère, décédé à Bastia le 10 mai 1911, à l'âge de 77 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Sisco.

La levée du corps se fera vendredi 12 mai, à 6 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire 24, Rue de l'Opéra.

La famille ne reçoit pas.

Priez pour lui !

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR BRAVI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00255

BOURSE DE PARIS

9 mai — 10 mai
Rentes 3 0/0 anciennes . 95.65 — 95.65
Rentes 3 0/0 amortis. . 96.25 — 96.05
ex-coupon

AJACCIO
ACCIDENT MORTEL

Un mineur tué

Ajaccio, 10 mai.

Un terrible accident de travail, qui a jeté une vive émotion au milieu de la population Ajaccienne, s'est produit ce soir dans notre ville.

Vers 7 heures, l'ouvrier mineur Totti François, âgé de 36 ans, de l'entreprise Vivier, se trouvait à l'arrière d'un train chargé de gros blocs, devant la citadelle.

Tout à coup, un bloc énorme se détacha d'un wagon chargé

Totti François n'eut pas le temps de se garer, et il se trouva pris entre le bloc de pierre et le wagon.

Le malheureux ouvrier eut à peine la force de pousser un dernier cri.

Il avait eu la poitrine écrasée et la pierre l'avait atteint au cœur.

La mort a été instantanée. Aussitôt prévenu, le parquet s'est rendu sur les lieux.

Le docteur Guérin, requis, ne put que constater le décès.

Le malheureux Totti, qui est d'origine italienne, a été transporté à son domicile, 16 rue Fesch.

Au « Journal Officiel »

Récompenses Honorifiques

Paris, 10 mai.

Le matelot Brancaleoni obtient une médaille de bronze du Ministre de la Marine, pour le courage qu'il a montré en recueillant à l'aide d'une embarcation un novice du vapeur *Marc Fraissinet*, qui s'est perdu par le travers de Saint-Louis du Sénégal.

Le matelot Brancaleoni a fait surtout preuve de courage en plongeant, à diverses reprises, dans des parages infestés de requins.

Le matelot Cuneo reçoit un témoignage officiel de satisfaction pour le même sauvetage.

M. FERNAND DAVID
interviewé
par le Correspondant Parisien
DU « PETIT BASTIAIS »

Paris, 10 mai.

Le correspondant Parisien du *Petit Bastiais* a tenu à interviewer M. Fernand David, député de la Haute-Savoie, à son retour de Corse, sur l'enquête à laquelle il s'est livré, relativement à la question de l'assainissement des plaines insalubres de l'île.

Voici, en termes précis, le résultat de la conversation de notre correspondant avec M. Fernand David :

« Le projet du Gouvernement rapporté par M. Fernand David, doit en général être retenu, mais il est nécessaire de ramener à six ans le délai maximum concédé pour les travaux à faire.

» Avant tout, il est nécessaire d'amener l'eau potable dans la plaine orientale, *et pour cela, l'installation* de bornes-fontaines serait indispensable tout le long de la route nationale, et aussi tout le long de la voie ferrée dont le prolongement jusqu'à Bonifacio est imminent.

« Les grands travaux devront être commencés dans le voisinage des agglomérations d'habitants, par exemple, aux environs de Bastia et de l'étang de Biguglia. Après avoir amené l'eau potable dans les régions où l'activité agricole est la plus développée, on poussera les travaux jusqu'aux régions les plus incultes. »

M. Fernand David a ajouté qu'il « revient émerveillé de son séjour dans ce délicieux pays de Corse, que des mesures sérieuses d'hygiène, des travaux indispensables et d'autres moyens de transport, moins onéreux et plus rapides pourront facilement transformer en un véritable petit paradis méditerranéen. »

Un Nouveau Scandale
Au Ministère de l'Agriculture

Paris, 10 mai.

La série des scandales continue.

Après les scandales découverts au Ministère des Affaires étrangères, après le trafic des Décorations, voici le Ministère de l'Agriculture qui est compromis.

Le *Matin* annonce, en effet, qu'un scandale retentissant serait sur le point d'éclater au Ministère de l'Agriculture.

M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées Orientales, rapporteur de la Commission des comptes de la Chambre, aurait déclaré avoir fait des découvertes sensationnelles.

AU MAROC
La Situation
A FEZ

Paris, 10 mai.

Les derniers télégrammes parvenus de Tanger apportent des nouvelles pessimistes sur la situation de la ville de Fez.

L'énervement des troupes est à son comble, et l'on craint sérieusement une révolte, car les soldats ne pouvant être payés, manifestent ouvertement leur mécontentement.

Les tribus en révolte s'enhardissent chaque jour.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Paris, 10 mai.

L'obligation portant le numéro 187 729 est sortie remboursable à *cent mille francs*

L'obligation portant le numéro 195 147 est sortie remboursable à *dix mille francs*.

Le Voyage du PRÉSIDENT de la REPUBLIQUE à Bruxelles

Paris, 10 mai.

Dîner de gala

Hier soir, le Président de la République a assisté à un grand dîner de gala, donné en son honneur, par le roi Albert, au Palais Royal de Bruxelles.

Suivant les ordres du roi, M. Bellan, président du Conseil municipal de Paris, tous les membres du Conseil et M. Galli, président du Conseil général de la Seine, avaient été invités à ce dîner de gala.

Les Toasts

A la fin du dîner, le roi Albert s'est levé et a prononcé un toast.

Le roi a porté un toast chaleureux au beau et glorieux pays de France, au génie français qui occupe, a-t-il dit, la première place dans l'humanité.

M. Fallières a répondu par quelques mots de remerciements pour l'accueil sympathique qui lui a été réservé en Belgique, et a levé son verre à l'union des deux nations sœurs.

Réception des Sociétés Françaises de Belgique

Ce matin, à 9 heures, le Président a reçu successivement au Palais de Bruxelles, les délégations de toutes les sociétés françaises de Belgique.

Visite de l'Ecole Française

A 10 heures, M. Fallières s'est rendu à l'Ecole Française de Bruxelles.

Il a été reçu par M. le Directeur de l'Ecole qui a adressé ses meilleurs souhaits de bienvenue au chef de l'Etat Français.

M. Fallières a répondu par une allocution très aimable de remerciements et d'encouragement.

Déjeuner au château de Laeken

A midi, le Président de la République a déjeuné avec le roi Albert au château de Laeken.

La reine de Belgique encore souffrante n'avait pu assister à ce déjeuner.

Mais M. Fallières a tenu à aller lui-même prendre des nouvelles de la santé de la reine, qui a été très touchée de cette aimable attention.

Garden Party

Vers 3 heures, une garden-party à laquelle assistaient aussi les membres du Conseil municipal de Paris et le président du Conseil général de la Seine, fut organisée au château de Laeken.

LES
Gilets d'Été
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent des
Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL
Transport direct entre Bastia et les ports du Nord
Service régulier s'effectuant entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.
ARTHUR C. SOUTHWELL
Bastia.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Epicerie de la Gare

Marie-Ceste BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farine
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Fruiterie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

CHEVEUX ... Habe

AUX AMIS DE LA CORSE

Lois d'avoir l'utilité d'un simple besoin, l'Indicateur officiel de la Corse, malgré son prix modique, renferme une multitude de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des illustrations.
Tout sur de la Corse envoyé gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, en spécimen d'une édition précédente, semblable inférieure à la moitié en raison des augmentations et améliorations continuellement apportées à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Si quelqu'un possède le secret du produit similaire qui rajeunit la voix, le cache le moins et donne sa fortune à celui qui en connaîtra le secret.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
Fontes — Plomb — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux ne tenant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE SEMUR
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — **GRAND BAR SOAVI** — **Chocolat Express**

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
guérissant instantanément et sans exception tous les becs

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts for de 80 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photolène*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE
s'intéressera avec profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Extrait d'un d'entre eux : 5 fr. 25



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dépôts: Pharmacies Ettori à Bastia, Santa Lucia, Padovani à l'Ile-Rousse, Zanelli, Cours Napoléon, à Ajaccio.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE PATRONS NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX FAMILIAUX
PLUS DE LITTERATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION LUXE contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P. P. et 4 P. S.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL. GUIBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

REVUE-GUIDE POPULAIRE POLITIQUE
Bulletin mensuel (48 pages, droit usuel, renseignements utiles, usines, défenses et initiatives de commerce, etc. nécessaires pour commençants. Demander spécimen (21 centimes)
Fr. MAESTRACCI
ANCIEN AU TRIBUNAL DE COMMERCE
2, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons** ou de toute autre Maladie de la Peau que l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1900.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le Bacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gutkerdorff.

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à ces égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN. ETRANGER : 10 FRANCS.

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIEME ANNÉE. — N° 13 — VENDREDI 12 MAI 1911

00256

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, 27 autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les Obsèques des Victimes de la "Giuseppina"

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 5 m. — Coucher, 6 h. 33 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 13
Fête d'Aujourd'hui : Saint Pancrace.
Fête de Demain : Saint Servais.

11 MAI

LES CANDIDATS AUX JUSTICES DE PAIX

Dans son rapport sur les justices de paix, M. Cruppi s'est étonné des paroles prononcées par M. le Garde des Sceaux Barthou, le 27 décembre 1900, à la tribune de la Chambre. Il reproduit partiellement et que dit textuellement :

« La loi du 12 juillet 1905 a réalisé un progrès : elle a donné aux juges de Paix une compétence plus large, plus étendue, mais en même temps, — faut-il le dire ? — cette loi augmentait la compétence des juges de Paix diminuait les garanties de capacité et de compétence qui sont indispensables aux justiciables. A l'heure actuelle, je suis assailli par les demandes de justices de paix : il y a au Ministère de la Justice en chiffres ronds 5.500 dossiers qui sont appuyés, qui sont examinés, et vous prenez garde qu'il y a une moyenne annuelle de 180 vacances, que je pourrai pas pourvoir immédiatement quelques-unes la difficulté à laquelle je me heurte. Nous doutons que parmi ces candidatures innombrables celles qui représentent avec la plus grande netteté concernent des personnalités auxquelles leurs fonctions électives ont pu conférer des appuis politiques, mais qui ne justifient d'aucune aptitude professionnelle. »

Quoique pense M. Cruppi de ces paroles qu'il dit erronées, elles sont l'expression très exacte de la vérité.

En effet, si sous l'empire des anciens textes et depuis 2790 les Juges de Paix n'étaient soumis théoriquement pour leur nomination à aucune condition de capacité professionnelle, il n'en était pas de même en pratique.

Chacun sait qu'en 1905 il fallait pour être nommé Juge de Paix, joindre à son dossier des titres très sérieux ; il fallait justifier d'un grade universitaire ou d'un stage équivalent, — ce n'était pas écrit dans les textes mais cela se passait ainsi.

Les demandes de nomination n'atteignaient pas le chiffre exorbitant que citait M. Barthou et la justice était parfaitement rendue.

La loi du 12 juillet 1905, au lieu d'apporter des « améliorations sérieuses à ce régime du bon plaisir, » pour prendre les termes dont s'est servi M. Cruppi, a tout au contraire substitué le régime du bon plaisir à ce qui existait autrefois.

On a fait une énumération des personnes pouvant postuler aux fonctions de juges de paix, et lorsqu'on a lu cette longue liste on se demande quels sont alors ceux qui ne peuvent pas être juges de paix !

Parmi la Basoche tous les échelons figurent à l'exception d'un seul — celui au niveau duquel sont placés les clercs d'huissiers — dont je parlerai tout à l'heure.

On a même dépassé le champ de la Basoche.

Avant 1905, il est certain que des candidats n'ayant aucun lien avec la Basoche, n'auraient pas été admis, et d'ailleurs je ne crois pas qu'ils eussent songé à faire une demande semblable, car, je le répète, pratiquement, tout le monde savait qu'il fallait justifier de certains titres.

Cela est si vrai que beaucoup de clercs d'avoués ou d'huissiers passaient l'examen de capacité dans cet unique but de postuler aux fonctions de juges de paix.

Et une autre preuve de cet état de choses, c'est qu'avant 1905 les demandes arrivaient à la Chancellerie sous la forme d'un petit ruisseau, alors que maintenant c'est le torrent dont s'effrayait M. Barthou.

« En présence des nombreuses réclamations venues de toutes parts, » ajoute M. Cruppi. On pourrait lui demander, et cela aurait son intérêt, depuis quand ces réclamations viennent-elles de toutes parts ?

La réponse serait celle-ci : Depuis le vote de la loi du 12 juillet 1905. Ce qui prouve bien que cette loi, en ce qui concerne le recrutement des magistrats, était mauvaise.

Ici, nous sommes parfaitement d'accord avec M. le Président de la Commission de réforme judiciaire.

Mais, lorsqu'une loi est mauvaise, pourquoi ne pas la refondre pour en faire une bonne, au lieu de proposer un moyen terme, l'examen professionnel, qui ne modifiera rien du tout.

Vous voulez trouver de bons juges de paix, vous leur imposez un examen, c'est parfait, mais permettez alors que tous les théoriciens ou praticiens puissent concourir !

Vous imposez un examen et vous entendez ne le faire subir qu'aux seules et mêmes personnes parmi lesquelles, l'expérience l'a démontré, le recrutement est mauvais !

Nous savons ce que sont ces examens et ce que sera celui-là. A une manière de favoritisme on substituera une autre manière, mais ce sera toujours du favoritisme. On changera de médecin, le médicament sera le même et le mal persistera.

Il aurait été beaucoup plus démocratique et beaucoup plus juste d'instituer l'examen qui peut être une excellente chose, cela dépend de la façon dont on l'organisera, et d'ouvrir les portes des salles d'examen à tous candidats justifiant d'une compétence réelle.

Vous avez notamment, parmi les corporations laborieuses de clercs d'officiers ministériels, notamment parmi les clercs d'huissiers, des hommes munis du certificat de capacité, auquel ils ajoutent dix ans de pratique constante des affaires de la Justice de Paix. On peut trouver parmi eux, surtout à Paris, d'excellents Juges de Paix, parce qu'ils sont en relations journalières avec cette juridiction, parce qu'ils y sont les avocats des parties pauvres et déshéritées.

Pour toutes ces excellentes raisons de les admettre à postuler aux fonctions de Juge de Paix on les a éliminés en 1905 et le nouveau projet continue cette œuvre antidémocratique.

Là où on pourrait trouver le magistrat rompu aux affaires, on ne le cherche pas, mais on admet des candidats ne connaissant pas un mot de droit et de procédure.

En résumé et à notre point de vue, il ne saurait y avoir utilité d'instituer un examen que si tous ceux qui sont aptes à la fonction peuvent l'affronter à l'exclusion des autres. Nous espérons, d'ailleurs, que la Chambre saura modifier dans ce sens le projet de la Commission.

Ce sera une œuvre utile et surtout démocratique.

L. TURMEL,
Député des Côtes-du-Nord, Membre de la Commission de Réforme judiciaire.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

FÊTE DE CHARITÉ

Il est une fête charmante, que de bonnes fées organisent pour dimanche 14 mai au péristyle du Théâtre, et qui promet un résultat des plus heureux. Ce sera mieux qu'une kermesse, mieux qu'une vente de charité, car cette fête populaire aura pour attraction principale les enfants, qui seuls en seront les acteurs ; ce sont leurs petites mains tendues qui récolteront l'obole destinée à l'œuvre des Ecoles libres de notre ville, œuvre éminemment intéressante et moralisatrice.

Deux séances de représentations : Comédies enfantines, comédies de filles et jeunes gens promettent un intérêt tout particulier. De leur côté, les enfants des Ecoles nous réservent la surprise d'une pièce qu'ils joueront. La partie musicale sera des mieux combinées : morceaux d'ensemble, morceaux de chant et chœurs exécutés par des amateurs de talent. On aura l'occasion d'applaudir la toute mignonne artiste qu'est Mlle L. Giannarelli, dont les dispositions musicales sont déjà surprenantes.

Et pendant les entr'actes chacun pourra venir goûter aux pâtisseries et sucreries que délivreront, avec une grâce parfaite, les dames et les demoiselles.

D'autres attractions ne seront pas moins courues : Une superbe *Cortelinata*, dont les lots sont magnifiquement choisis, attirera le public nombreux. Et pendant que la *Lyre Bastiaise* prêtera son gracieux concours, les chevaux de bois, le tir, le mât de cocagne avec prix retiendront les amateurs.

Nul doute que cette fête populaire, instituée dans un but uniquement charitable, n'obtienne un plein suc-

---

— Feuilleton du Petit Bastiais —

LES OUVRIÈRES DE PARIS
PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

— Si c'est la vérité, pourquoi est-ce qui me l'apprenez et non pas elle ? physique :

— J'ai tenu, avant tout, à faire cesser vos larmes, ma'ame... Ne m'en demandez pas davantage !

Jacqueline s'écria avec anxiété :

— Elle n'est donc pas chez vous ?..

— Ah ! madame... Comment pouvez-vous avoir une pareille pensée ?..

— Est-ce que quelque chose pourrait encore maintenant ! Si l'ouvrière avec sombre épreuve.

Gaston protesta chaleureusement :

— Suzanne est restée l'enfant candide et que vous aimiez !

— Vous me le jurez ?

— Sur mon honneur !

— Ah ! ça me fait du bien ce que vous me dites là !.. Mais je veux la voir, la chère mignonne !.. Je ne lui en veux pas, puisqu'elle avait perdu la tête !.. Probablement, elle n'ose pas revenir... Elle doute donc de l'indulgence de sa pauvre maman Françoise ?.. Eh bien ! dites-moi où elle est, et je vais courir l'embrasser et lui dire toutes les angoisses que nous avons éprouvées, Henri et moi !

— Vous la verrez bientôt.

— Pourquoi pas tout de suite ? s'exclama la vieille femme, redevenant soupçonneuse.

— C'est impossible.

— C'est donc que vous m'avez menti tout à l'heure... Vous n'avez pas voulu m'avouer son état !.. Monsieur Tracy, je veux des explications nettes et claires, et vous ne sortirez pas d'ici sans me les avoir données !

— Je vous répète, madame, que Suzanne est en bonne santé et ne manque de rien... Elle va être très heureuse !

— Heureuse !.. Comment ?.. Par qui ?..

— Mlle Suzanne a été recueillie par des protecteurs puissants qui n'ont pas d'enfant et l'adopteront un jour... Vous qui l'aimez tant, madame, vous voyez que vous ne pouviez souhaiter pour elle un meilleur sort... Et vous devez être rassurée !

— Rassurée ?.. Oui, si les choses sont comme vous le dites... Mais ces gens, qui sont-ils ? Comment ont-ils pu se prendre pour Suzanne de cet intérêt subit ?

— Sur tous ces points, ma chère madame Beaudouin, vous serez bientôt renseignée.

— Je le suis bien, je vous l'ai dit à vous-même, reprit la vieille ouvrière, que je ne peux pas prétendre à des droits sur Suzanne... Mais j'en ai tout de même plus que des inconnus. »

— Si ces inconnus d'hier deviennent, pour elle, les plus sûrs, les plus tendres amis de demain ?..

— Qu'est-ce qui me le prouve ?.. On a vu des gens du monde concevoir, un beau matin, une toquade pour quelqu'un ou pour quelque chose, et n'y plus penser la semaine d'après... Je les connais, les grandes dames !.. Et leurs maris ne valent pas mieux qu'elles !

— Je crois pouvoir répondre des protecteurs de votre enfant ! Si l'avenir d'un tout qui ne laisse pas d'étranger Françoise Beaudouin,

Les mots qu'elle venait de prononcer rappelaient tout à coup à l'ouvrière un autre doute qu'elle avait émis à Saint-Gratien, à propos de ces femmes de la haute que lui vantait Madeleine Guépard, au moment où la malheureuse femme du jardinier, affolée par le vol de son mari, ne savait plus à quel saint se vouer. Françoise se revoyait quelques minutes plus tard, emportant dans ses bras le bébé dont elle venait de sauver la maman à la vengeance de ce mari qui avait l'air si sévère. Elle revoit, par le souvenir, les dix-huit années écoulées, au cours desquelles la jeune tranquille de son humble logis n'avait jamais été troublée. Jusqu'à l'apparition de Gaston Tracy, Françoise s'était toujours considérée comme ayant réellement deux enfants : Henri et Suzanne. L'amour maternel avait été effacé et détruit par l'autre.

— Alors, reprit la digne créature, vous dites qu'il faut que j'attende ?

— Oui, madame, puisque le sort de votre enfant ne doit plus vous inspirer aucune inquiétude.

— Si vous croyez que c'est un conseil facile à suivre !.. Suzanne peut être sauvée pour vous ... Si elle est perdue pour moi, j'en resterai inconsolable !

— Non, car le spectacle de son bonheur éteindra en vous toutes les tristesses. D'ailleurs, ne l'auriez-vous pas donnée à son mari ?..

Avant que Françoise, quelque peu désemparée par cette suite d'événements imprévus, eût pu lui répondre que, peut-être, elle n'eût pas consenti à ce sacrifice aussi délibérément qu'il le supposait, le jeune avocat, serrant la main de l'ouvrière, avait pris congé d'elle. Le lendemain, le duc de Rouvray, fâché à sa manière, revenait chez le jeune homme, et celui-ci lui faisait part de son entrevue avec l'ouvrière parisienne. La mari de Cutilde renouvela à Gaston l'assurance qu'il pouvait compter sur l'assistance dévouée qu'il lui avait promise la veille.

— Maintenant, ayez de la patience et du courage ! termina-t-il... Quand les difficultés de l'heure présente auront disparu, quand vous aurez vous même conquis le droit d'espérer à la main de Suzanne, vous me trouverez prêt à tenir la parole que je vous ai donnée.

— Vous me réconfortez, monsieur ! Et le jeune homme... Et je saurai mériter, croyez-le, la protection que vous voulez bien m'accorder... Mais quelles que soient mon ardeur et ma foi, ne penserez-vous pas que j'aurais besoin d'un encouragement ?

— Lequel ?

— Si je pouvais la voir... lui serrer la main devant vous, il me semble que mes forces seraient doublées !

— Si vous me répondez de vous-même, je ne m'oppose pas à votre désir, mon ami.

— Ah ! monsieur, si le jeune homme tremblant d'émotion, que vous êtes bon ! Quand la verrai-je ?.. Où cela ?..

— Chez moi, reprit le duc de Rouvray. Dès que je jugerai le moment propice pour cette entrevue, je vous le ferai savoir.

— Bientôt, n'est-ce pas ?

— Oui, oui ! fit le duc en souriant... Je ne vous ferai pas trop languir... Comptez sur moi !

— Ah monsieur !.. Toute la reconnaissance dont un homme est capable, je vous la devrai ! Mais, soyez tranquille !.. La dette que je contracte aujourd'hui, je saurai la payer.

obès. Tous les Bastiais s'y trouveront réunis dans un même esprit de solidarité, dans un même élan de fraternité, et la jeunesse de toutes les classes y participera avec l'enthousiasme que provoque toujours une bonne œuvre à accomplir !

LES OBSÈQUES DES VICTIMES DE LA "GIUSEPPINA"

Dans la nuit du 3 au 4 février dernier, au milieu des cris de détresse des équipages, les balancelles italiennes la *Giuseppina* et le *Francesco*, surprises à l'entrée du Nouveau-Port de Bastia par un vent violent, sombraient dans le gouffre.

Malgré le sang-froid de courageux sauveteurs bastiais, et la promptitude des secours organisés, la mer orageuse faisait deux malheureuses victimes.

Les matelots Garofalo Michel et Giordano Pascal, de la *Giuseppina*, disparaissaient dans l'abîme, alors que leurs compatriotes plus fortunés réussissaient à se sauver, à grand'peine, il est vrai.

Vingt jours après, les flots rejetaient sur la plage les corps des deux malheureux. Les autorités de la Ville d'accord avec le Consulat général d'Italie, se faisaient un premier devoir de procéder à l'inhumation des deux cadavres de Garofalo Michel et Giordano Pascal.

Mais la ville de Bastia devait une marque de sympathie plus profonde aux familles des infortunés marins.

Elle devait restituer à leur terre natale les corps des deux victimes, afin que sur leur tombe si soudainement ouverte, les parents viennent verser les larmes apaisantes du souvenir.

Ce rapatriement, un devoir de reconnaissance nous l'imposait aussi. En effet, lors du sinistre de Piombino, où deux marins Bastiais trouvèrent la mort, la population italienne, dans un élan généreux, fit des obsèques imposantes aux deux naufragés et ramena leurs cadavres à Bastia.

Aussi, dès qu'un Comité se fut formé dans notre ville pour le transfert à Livourne des sinistrés de la *Giuseppina*, la population Bastiaise répondit avec empressement à l'appel des promoteurs.

A la Place d'Armes

Les obsèques, qui ont eu lieu hier soir, ont prouvé combien la population de la ville avait compris son devoir pieux et avait su le remplir.

La cérémonie a été des plus imposantes et par la multitude des assistants et par leur recueillement.

Sur tout le parcours les magasins avaient été fermés en signe de deuil. Les drapeaux flottaient en berne sur la plupart des établissements publics, notamment au Consulat général d'Italie, à la Mairie, à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au siège des diverses sociétés de la ville et aux terrasses des cafés.

Le Cortège

Parti de la Place d'Armes, le cortège a traversé toute la ville jusqu'au Nouveau Port et s'est déroulé dans l'ordre suivant :

La société musicale l'*Avenir*, qui ouvrait la marche ;

Les confréries Saint Nom de Marie, de la Miséricorde, Saint-Charles, Saint-Joseph, Immaculée Conception, Saint-Roch, Sainte Croix ;

La *Lyre Bastiaise* avec son drapeau crêpé de noir ;

La confrérie des Marins (Saint Erasme) en habit de chœur.

Venaient ensuite :

Les deux cercueils portés sur deux voitures de l'Assistance publique, entourés de deux escouades d'assistants et précédés du clergé des trois paroisses de la ville.

Quatre couronnes portées à bras et portant les inscriptions suivantes :

« La Ville de Bastia à Garofalo Michel. »

« La Ville de Bastia à Giordano Pascal. »

« La Société d'Assistance publique de Bastia (Corse) à Garofalo Michel, naufragé de la *Giuseppina*. »

« La Société d'Assistance publique de Bastia (Corse) à Giordano Pascal, naufragé de la *Giuseppina*. »

Le deuil était conduit par M. Mordini, consul général d'Italie, entouré de MM. Mathieu Padovani, président du Comité, et Cardusi, secrétaire du Consulat, ainsi que de tous les membres du Comité.

Venaient ensuite MM. le Maire et son Conseil municipal, le Premier Président, le Procureur général, le Général Gouverneur de la Corse, le Sous-Préfet de Bastia, M. Pierangeli, député.

Étaient présents aussi les chefs des principales administrations de la ville : MM. Spa, directeur du service des Douanes, Alerini, receveur, Berthoz, receveur des postes et télégraphes, Barat, proviseur du Lycée, le Président de la Chambre de Commerce, le bâtonnier de l'ordre des Avocats et plusieurs membres du barreau, etc., etc.

Le cortège était cloturé par les nombreuses sociétés bastiaises qui suivaient avec leurs bannières :

La Société des Anciens sous-officiers de la Corse ;

La Mutualité scolaire ;

La Société des secours mutuels de Sainte-Dévote ;

La Société des secours mutuels des Marins de Bastia ;

L'Avenir du Prolétariat ;

Les Prévoyants de l'Avenir ;

L'Union des Employés de Commerce ;

La Société des Marins Pêcheurs de Bastia ;

Le Syndicat international des dockers de Bastia ;

L'Assistance Publique.

Une foule considérable et recueillie se pressait sur tout le parcours, et bien des larmes d'émotion ont coulé, à la vue de cette cérémonie douloureuse et grandiose que la ville de Bastia a tenu à organiser comme un hommage respectueux pour les familles éprouvées, et notre distingué photographe, Moretti a bien voulu conserver le souvenir pieux de cette belle cérémonie d'unité franco-italienne.

Au Nouveau-Port

Une dernière absoute a été donnée sur les quais du Nouveau-Port, où tous les navires avaient hissé leurs drapeaux en berne.

Les Discours

Des discours ont été prononcés ensuite par M. le Maire Gaudin, et M. le sous-préfet Bordeaux-Desbarres.

Discours de M. le Maire

Monsieur le Consul d'Italie,
Messieurs,

Avant de restituer à la terre natale les restes mortels des victimes du naufrage de la *Giuseppina*, la population entière de la ville de Bastia a voulu leur faire de solennelles funérailles, tenant à affirmer ainsi la part douloureuse qu'elle a prise dans ce tragique événement.

Dès le premier jour un sentiment de vive sympathie et de solidarité humaine a entouré ce drame de la mer.

Des initiatives privées, auxquelles on ne saurait assez rendre hommage, ont pris à cœur d'assurer aux infortunés matelots italiens, morts à l'entrée du port de Bastia, le rapatriement après de leurs chers disparus.

Aussi bien l'exemple nous venait de leurs compatriotes et nous ne pouvions oublier à Bastia que, il y a quelques années à peine, la vaillante population de Piombino, après avoir arraché à la mort six de nos marins corses qui montaient le voilier l'*Annonciation*, nous ramenait les cadavres de deux d'entre ceux qu'elle n'avait pu sauver et dont elle avait précieusement conservé les dépouilles pour les ramener en Corse.

Honneur donc à ceux qui ont eu suivre un si généreux exemple et au Comité qui a su si bien accomplir sa mission jusqu'au bout.

Puix à ces deux modestes pionniers de la mer qu'une fatalité a entraînés au fond de l'eau au moment où ils croyaient toucher au port.

Puissent enfin leurs familles infortunées trouver une consolation dans cette manifestation spontanée d'une ville entière qui s'associe à leur deuil.

Discours de M. le Sous-Préfet

M. le Consul général, Messieurs.

L'un dernier, à pareille époque, M. le Préfet de la Corse me chargeait d'apporter le salut fraternel de son administration à la colonie italienne de Bastia qui célébrait le glorieux anniversaire de son unité nationale. Je ne m'attendais pas, à un an de distance, à me retrouver une seconde fois parmi vous pour me faire, à nouveau, dans des circonstances aussi pénibles, l'interprète des sentiments de profonde solidarité de l'administration préfectorale de la Corse.

Le deuil cruel qui vous frappe, Messieurs, nous frappe du même coup. Il est étroitement partagé par tous nos concitoyens qui furent les témoins impuissants et consternés de la lutte, sans angoissante qu'inégale, engagée par vos deux vaillants marins contre les éléments déchaînés. Cette foule respectueuse et imposante qui, respectueuse et émue, a tenu à les accompagner jusqu'à la limite extrême de notre territoire pour leur adresser un dernier et suprême adieu, témoigne, mieux que je ne saurais l'exprimer, la douloureuse unanimité de nos regrets.

Et vous, Messieurs les Membres du Comité, dont la pieuse initiative aura permis à ces deux braves de dormir leur dernier sommeil sur le sol sacré de la patrie, soyez auprès de nos frères d'Italie, entre les mains desquels vous allez les remettre, les fidèles interprètes de nos sentiments désolés ; redites pour nous tous à la nation voisine et amie, sœur latine de la nôtre, que, dans ses peines comme dans ses joies, aujourd'hui comme hier, le cœur de la France bat toujours à l'unisson.

Après eux, M. Mordini, consul général d'Italie, a remercié en termes émus la population de Bastia et les membres du Comité de la marque d'affectueuse sympathie que les Bastiais avaient donné à ses malheureux compatriotes et à la nation italienne tout entière.

Les cercueils ont été ensuite embarqués à bord du *Golo*, qui est parti dans la nuit pour Livourne.

Nous sommes heureux de reproduire la lettre suivante que M. le Consul général d'Italie a adressé au Président de l'Assistance Publique, et nous félicitons de tout cœur la vaillante Société, dont nous avons souvent aussi apprécié le dévouement, pour la distinction méritée que vient de lui accorder le Gouvernement Royal d'Italie.

Monsieur le Président,

Son Excellence le Ministre de la Marine Royale ayant appris avec quel zèle et quel dévouement les membres de la Société que vous présidez si dignement, après s'être portés, dans la nuit du 4 février dernier, au secours des naufragés des balancelles italiennes *Francesco* et *Giuseppina*, et les avoir amenés dans les locaux de la Société, en leur prodiguant les premiers soins, ont aussi rempli sans hésitation, la pénible mission de recueillir les restes des deux victimes et de leur rendre les derniers honneurs, m'a chargé de transmettre aux intéressés les remerciements les plus vifs du Gouvernement Royal, et a accordé en même temps un témoignage officiel de satisfaction à la Société d'Assistance publique de Bastia.

J'aurai l'honneur de vous transmettre, dès que je le recevrai, le diplôme relatif et je vous serai très reconnaissant de vouloir bien faire parvenir à leur destination les remerciements du Gouvernement Royal, qui a été très touché de cette preuve de sympathie fraternelle, à l'égard de mes malheureux compatriotes.

Le Consulat de S. M. connaît depuis longtemps le bien que fait votre société, que j'ai toujours trouvée prête à offrir son assistance aussi généreuse que désintéressée à tous les Italiens dans le besoin ; aussi est-ce très sincèrement, et dans l'assurance d'être le fidèle interprète de mes compatriotes que je vous félicite de la distinction accordée par notre gouvernement, distinction d'autant plus flatteuse qu'elle n'est que très rarement accordée à une société.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour vous remercier encore, en mon nom et au nom de la colonie italienne, de votre œuvre humanitaire et veuillez agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Consul d'Italie,
MORDINI.

Enfin, le gouvernement de S. M. le Roi d'Italie a adressé un témoignage officiel de satisfaction à M. Sébastien Petrotti, pilote à Bastia, et des lettres de remerciements aux matelots de pilotage Raibaldi Pierre, Mori André, Cavallo Raphaël, Cambiaggi Joseph et Petroni Philippe, pour s'être portés, dans la nuit du 4 février dernier, avec zèle et dévouement, au secours des naufragés des balancelles italiennes *Francesco* et *Giuseppina*.

On se souvient, en effet, que ce sont ces courageux marins qui réussirent à ramener sur les quais du Fango, les 14 naufragés des deux balancelles qui avaient sombré dans la tempête.

GENDARMERIE

15e Légion ter

Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans la 15e légion ter :

Gendillout, maréchal-des-logis à cheval à Calcatoggio, est nommé maréchal-des-logis-chef à cheval à Prunelli-di-Fiumorbo.

Duchesne, brigadier à cheval à Ajaccio, est nommé maréchal-des-logis à cheval à Calcatoggio.

Fontana, gendarme à cheval à Ghisonaccia, est nommé brigadier à cheval à Ajaccio.

Sous-Préfecture de Bastia

La Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance du public que des notices contenant tous les renseignements nécessaires sur les conditions et les formalités à remplir pour bénéficier de l'assurance obligatoire instituée par la loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes, sont déposées dans toutes les Mairies de l'arrondissement et tenues à la disposition des intéressés.

Ces notices font ressortir les avantages que procurent à tous salariés, aux artisans, aux petits patrons, aux petits propriétaires ruraux, aux fermiers, aux métayers ainsi qu'aux femmes ou aux veuves des assurés le bénéfice de cette loi éminemment sociale et bienfaitrice.

Compagnie Française des Eaux

La Cie des Eaux a l'honneur d'informer la population que, par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir 9 heures, jusque dans la matinée de demain.

ETAT-CIVIL

Décès.

Battistini François, propriétaire, 77 ans, de Sisco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 12. à midi 19° + à 6 heures du soir + 16. Maxima + 23°. Minima + 12°2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm. 6 heures du soir, 763 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi. Id.

Etat du ciel : le matin, découvert.
l'après-midi, Id.

Chambre des Notaires

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Bastia s'est réunie hier pour le renouvellement de son bureau.

Ont été élus : président, M. Tomasi ; secrétaire, M. de Caraffa ; syndic, M. Mingalon ; rapporteur, M. Morati ; membres, MM. Franceschi, Marchetti, Franchi et Pompei.

Diverses questions très importantes ont été discutées, principalement celles présentées par MM. de Caraffa, Mingalon et Morati.

Avant de lever la séance, le Président a fait part à la Chambre, en termes émus, de la grande perte que l'assemblée venait d'éprouver en la personne de Me Louis Giordani.

L'assemblée s'est associée, à l'unanimité, aux regrets exprimés par le président.

Réclamation

Depuis quatre ans nous avons pu constater que l'on n'arrose pas le boulevard du Palais, devant les nos 6 et 7.

Il y a pourtant, à cet endroit, un regard d'arrosage..... mais il ne fonctionne pas !

Avouez que depuis le temps que cette avarie a été produite, on aurait pu s'occuper de la réparer !

Nous ne savons si c'est à la Ville, à la Cie des eaux ou à l'administration des ponts et chaussées qu'incombe ce soin.

Mais, de toute façon, il serait temps de mettre ordre à cet état de choses, qui est déplorable.

Gazette Judiciaire

Notre Gazette judiciaire du 8 mai courant contient le compte-rendu d'une poursuite dirigée contre la nommé Santolini et d'une condamnation prononcée contre lui par le Tribunal correctionnel de Bastia, pour avoir tiré des coups de revolver sur sa femme et sur sa belle-sœur. Il reproduit les arguments et moyens de défense invoqués par le prévenu qui, tout naturellement, fait retomber sur sa femme la source originelle de l'acte dont il s'est rendu coupable.

Des renseignements qui nous ont été donnés de bonne source, il résulte que Mme Santolini a toujours eu une conduite *irréprochable* à tous les points de vue.

Nous nous empressons de les publier dans l'intérêt de la vérité.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé P. N., berger, pour avoir laissé sa charrette à l'abandon dans la rue de la Fontaine-Neuve.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir* sa Maison de Santé, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales seulement).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

Les Annales

Emile Faguet explique cette semaine, aux lecteurs des *Annales*, les beautés du Théâtre de Maeterlinck : Maeterlinck lui-même leur conte l'histoire de sa vie. La plus jolie scène de *L'Oiseau Bleu*, les décors, les costumes, la musique, tout cela se trouve réuni dans ce numéro qui contient, en outre, des articles d'un haut intérêt d'Henri Lavedan (*La Carême à la Cour*), du général Zurlinden (*La Légion Etrangère*), et les chroniques habituelles d'Yvonne Sarcey et du Bonhomme Chrysale ; enfin, toute l'actualité de la semaine.

En vente partout : 25 centimes.

Dépôt d'immondices

Procès-verbal a été dressé contre la nommée M. A., ménagère, pour dépôt d'immondices.

A louer

Maison de maître à Cardo.
S'adresser à MM. Bourgeois frères.

Vins de propriétaire

Trois ronnommés, garantis naturels, pris par quantités. Récoltes 1908, 1909 et 1910.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve François Battistini ; M. et Mme Ernest Battistini ; M. et Mme Léon Ramelli ; Mlles Lucie et Mimi Battistini ; M. Fernand de Montera ; Mlle Lucie de Montera ; M. Jean-Noël Casalta ; M. Pierre Battistini ; M. Ange Battistini ; Mme veuve Pazzoni, née Battistini ; Mme veuve Massei, née Battistini ; M. et Mme Virgilie Casalta ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS BATTISTINI

leur époux, père, beau-père, grand-père, oncle, frère et beau-frère, décédé à Bastia le 10 mai 1911, à l'âge de 72 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Sisco.

La levée du corps se fera vendredi 12 mai, à 6 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, rue de l'Opéra.

La famille ne reçoit pas.

Priez pour lui !

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, miels et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons anglaises et anglaises et pouvant satisfaire les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence Impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonne culotteurs.

Bains de Puzzichello

Ouverture le 1er Mai

Une saison du 20 mai au 10 juin.
Une saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, comme soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de décoration. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge à baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00257

BOURSE DE PARIS

10 mai — 11 mai
Rentes 3 0/0 ancien . 96.65 — 95.80
» 3 0/0 amortis. . 96.05 — 96.25
ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 11 mai.

M. Istria, avocat, est nommé juge suppléant rétribué près le Tribunal de première instance de Pau.

TOULON

2e Conseil de Guerre Maritime

L'ASSASSINAT DU MATELOT CARREL A AJACCIO

Condamnation à Mort

Toulon, 11 mai.

Aujourd'hui ont comparu devant le 2e Conseil de guerre maritime, les nommés Le Maréchal Marcel-Edgard, matelot de 3e classe, et Guéguen Allaind-Marie, matelot de 1re classe, tous deux de la flottille des torpilleurs d'Ajaccio, qui sont accusés d'avoir, dans la nuit du 11 au 12 janvier 1911, à Ajaccio, volontairement donné la mort à leur camarade, le fusilier breveté Carrel, du torpilleur 217, crime qui a eu pour mobile le vol.

Les deux accusés avaient comparu le 13 mars dernier devant le 1er Conseil de guerre, qui prononça contre eux la peine de mort avec dégradation militaire.

Cette sentence, entachée d'une nullité de forme, fut cassée par la Cour de cassation et renvoyée devant un nouveau conseil de guerre.

Audience du matin

L'audience est ouverte à 8 heures 30.

L'affluence est considérable.

Les deux accusés sont introduits par un détachement de marins en armes.

MMes Artigues et Fighiera, du barreau de Toulon, sont assis au banc de la défense.

L'acte d'accusation

Le greffier donne lecture de l'arrêt de la Cour de cassation renvoyant devant un deuxième Conseil de guerre, du rapport d'enquête résumant les faits de la cause et de l'ordre de mise en accusation.

Interrogatoire de Le Maréchal

Maintenant l'attitude qu'il avait eu lors du premier procès, Le Maréchal reconnaît avoir, le soir du crime, été dans un bar avec la victime et son co-accusé.

Ce fut Carrel qui régla les consommations.

Ses compagnons s'aperçurent alors qu'il avait un portemonnaie garni, et résolurent de le dévaliser.

Après plusieurs visites dans plusieurs débits de boissons, le malheureux Carrel fut ivre.

Profitant de cet état, les deux autres matelots mirent leur sinistre projet à exécution. Tandis qu'ils faisaient route vers la caserne, Gueguen se précipita sur Carrel et le saisit par les bras ; Le Maréchal essayait de le dévaliser.

Carrel se débat vivement. Le Maréchal demanda alors à Gueguen un couteau, et en porta des coups à la victime. Un coup de l'arme porta au ventre.

Carrel poussa des cris désespérés. Les deux assassins se lavèrent les mains dans un ruisseau, puis comme le blessé appelait toujours au secours, ils l'achevèrent.

Le Maréchal saisit Carrel et lui coupa la gorge, pendant que Gueguen lui tenait la tête.

Interrogatoire de Gueguen

Avec le même calme impassible, Guéguen confirme les déclarations cyniques de son co-accusé.

Les Témoins

Douze témoins sont assignés dans cette affaire. Tous sont présents.

Le premier témoin entendu est le mécanicien Dorthe, qui était de faction devant la caserne.

Il a entendu des cris de détresse : « Maman ! Maman ! et a immédiatement prévenu le poste.

Les quartiers-maîtres Vignals Etienne et Regnault Léon, rapportent que prévenus par la garde, ils se sont rendus du côté d'où venaient les cris et ont découvert le cadavre.

Bienzen, matelot chauffeur, affirme que le portemonnaie que Le Maréchal voulait faire disparaître était celui de Carrel.

Kerdoneuf, timonier, Pemblé Jean, fusilier, et Rogani, agent de police, donnent des indications sur les libations que firent les accusés et la victime.

Leions Eugène, chauffeur. — A été réveillé, dans la nuit du 12 au 13, par la mauvaise odeur d'effets que brûlaient les deux accusés dans le poêle du dortoir.

Plantier Cyr, garçon limonadier — Rapporte qu'il a entendu Gueguen dire à Carrel : « Tu me le paieras, » sur un refus de ce dernier de lui donner de l'argent.

L'audience est suspendue à 11 heures 30.

Audience de l'après-midi

Le Conseil de guerre rentre en séance à 2 heures.

Les derniers témoins

M. l'enseigne de vaisseau Dubois et M. le lieutenant de vaisseau Serve viennent faire connaître les résultats de leur enquête et les aveux reçus.

M. Brunet, médecin de 1re classe de la marine, a procédé à l'autopsie.

La blessure mortelle fut celle de la gorge.

Le Réquisitoire

Le capitaine de vaisseau, commissaire du gouvernement, prononce un réquisitoire implacable contre les accusés.

Après avoir rappelé les déplorables antécédents de Le Maréchal et de Gueguen, le commissaire du gouvernement, réclame le châtiment suprême.

Les Plaidoiries

Dans de courtes mais substantielles plaidoiries, Mes Artigues et Fighierra supplient le Conseil de guerre de ne pas se montrer impitoyable.

Le Jugement

Les accusés déclarant n'avoir rien à ajouter à leur défense, les débats sont clos.

Le Conseil entre à 4 heures dans la salle de ses délibérations et en ressort à cinq heures, avec un verdict affirmatif sur les neuf questions qui lui sont posées.

Il est muet sur les circonstances atténuantes.

La Condamnation

En conséquence, Gueguen et Le Maréchal sont condamnés à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Pendant que le greffier donne, devant la garde assemblée et en armes, lecture du jugement aux deux condamnés, ceux-ci ne manifestent aucune émotion.

AU MAROC

Le départ

DE LA COLONNE BRULARD

Paris, 11 mai.

Le général Molnier a télégraphié au ministre de la Guerre que la colonne, commandée par le colonel Brulard, s'est mise en route ce matin.

L'ordre de mouvement n'avait pu être donné avant ce jour, parce qu'il y avait risque grave à avancer trop vite

Combat imminent

Le général Molnier annonce, en outre, au ministre de la Guerre, que le colonel Brulard aura forcément à livrer un combat sérieux avant d'arriver à Fez.

La colonne est obligé de traverser des régions hostiles et qui sont décidées à lutter jusqu'à la mort, afin d'empêcher les troupes françaises d'arriver à Fez.

Bombardement du Ksour de Guercif

A la suite de l'assassinat d'un Français près de Taourirt, le général Tootée a fait bombarder le Ksour de Guercif.

Cette répression énergique a produit un effet considérable sur les indigènes.

Le Voyage DU PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE à Bruxelles

A l'Hôtel de Ville

Paris, 11 mai.

La réception, qui eut lieu hier soir à l'Hôtel de Ville, en l'honneur de M. Fallières, a été grandiose.

Les illuminations étaient féeriques.

Le soirée s'est terminée par une retraite aux flambeaux monstre, qui a parcouru les principaux quartiers de Bruxelles

A la Légation de France

Ce matin, le Président de la République a visité le musée de Tervueren, puis il est rentré à la Légation de France, où il a offert un grand déjeuner au Roi Albert 1er.

Le départ

A 2 heures 30, M. Fallières quittait Bruxelles, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Retour à Paris

A 6 heures 20, le train présidentiel arrivait à la gare du Nord.

Après avoir été salué sur le quai d'arrivée par les membres du Gouvernement, M. Fallières est rentré à l'Elysée.

La Constitution de l'Alsace-Lorraine

Berlin, 11 mai.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la Commission du Reichstag a, dans sa séance de ce jour, rejeté presque à l'unanimité, le projet de constitution de l'Alsace-Lorraine.

Etude de Me TOTTI
Avoué
10, Boulevard du Palais, Bastia
Assistance Judiciaire

D'un jugement rendu par défaut, au profit de Mme Colonna Marie-Estelle, ménagère, contre le sieur Bartolocci Joseph, par le Tribunal de première instance de Bastia, le 20 janvier 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Bartolocci, à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait,
J. TOTTI.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Bastia, en date du cinq mai 1911, enregistrée

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressée
Briques à plancher pour fers à I
Carreaux et Mureltes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Rainures, Clarreaux, Lisses, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers de toutes catégories.
Exp. Plank, Teyssi, Gentilini
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : { BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE" AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT.

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIEME ANNÉE. — N° 132 — SAMEDI 13 MAI 1911

00259

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CILLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à l'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, un numéro 10 cent. le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

La Question du Chemin de Fer

IL FAUT EN FINIR

Le Conseil général, en appelant de nouveau toute l'attention du Gouvernement sur l'importante question du Chemin de fer n'a fait que répondre au vœu unanime du pays.

Le vote de l'Assemblée départementale, venant au lendemain du Congrès de Corte, exprime bien que tous les corps élus de l'île, aussi bien que les divers groupements politiques et économiques, placent la continuation immédiate du réseau ferré en tête des revendications insulaires.

Le temps des longues dissertations et des belles promesses est passé. Ce que réclame l'opinion unanime de la Corse c'est la discussion et le vote, dès la rentrée des Chambres, du projet de loi déposé par M. le Ministre des Travaux publics, et prévoyant la construction de la ligne Ghisonaccia à Bonifacio.

Après les énergiques déclarations que tous nos Députés ont faites au Congrès de Corte, et après les engagements réitérés qu'ils ont pris devant la Corse entière, ce serait non seulement leur faire injure, mais les croire capables de trahir les intérêts dont ils ont la garde, que de supposer un seul instant que leur action ne correspondra pas à la volonté que la Corse vient de manifester une fois de plus et dans des termes si patriotiquement énergiques.

Comment, dès lors, supposer qu'ils veuillent retarder le vote de la Chambre en pressant en considération des propositions qui se sont manifestées à la dernière heure?

Pourrons-nous oublier que concurremment au projet de construction d'une nouvelle voie ferrée, il existe une convention qui a été longuement débattue entre l'Etat et la Compagnie concessionnaire?

Cette convention n'a pas été une improvisation. Elle a fait l'objet de longs pourparlers entre les deux parties contractantes et l'Etat auquel on avait offert l'exploitation du réseau de la Corse *et qui n'en a voulu à aucun prix*, a obtenu de la seule Compagnie qui ait accepté *d'exploiter pour son compte* — ne l'oublions pas — toutes les satisfactions désirables.

M. Landry, dans le remarquable discours qu'il prononçait au mois de septembre dernier au sein du Conseil général, a rappelé en termes formels les déclarations du ministre des Travaux publics à ce sujet, qui, par la voie du Directeur des Chemins de fer, affirmait nettement *avoir arraché à la Compagnie un projet de convention comportant le maximum d'avantages que l'on pouvait obtenir.*

C'est encore ce même Député qui, au cours de la même séance, déclarait à l'assemblée départementale que vouloir essayer de conclure une nouvelle convention, ce serait courir au devant d'un échec ou tout au moins retarder, pour de longues années encore, toute construction de nouvelles voies ferrées en Corse.

Qui donc, dans ces conditions, parmi nos Représentants, oserait assumer une pareille responsabilité?

Si l'on pouvait, un seul instant, supposer que le rapporteur actuel qui a longuement étudié la question, qui a envisagé toutes les conséquences d'un nouveau projet de convention, puisse se laisser arrêter par l'examen de certaines propositions qu'il a signalées lui-même, ce serait à désespérer non seulement de toute la représentation insulaire, mais de la Corse entière.

Pour nous donc, comme pour tous ceux qui, fatigués des promesses, des enquêtes ou même *des projets d'étude*, veulent des réalisations et des RÉALISATIONS IMMÉDIATES, la question se pose d'une façon très simple et avec toute la précision qu'exigent les circonstances.

Un projet de convention, approuvé par plusieurs ministres, a été déposé depuis longtemps déjà : ce projet a donné lieu à des examens très approfondis de la part de tous les services compétents : ce projet, enfin, a fait l'objet d'une discussion toute récente au sein de la Commission des Travaux publics et d'un remarquable rapport dû à M. Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio. C'est donc ce projet et non une combinaison mal définie, qui doit être soumis, sans plus tarder, à la ratification du Parlement.

Tout nouvel ajournement apparaîtrait désormais comme une faute irréparable vis-à-vis de la Corse.

Nos Représentants, lors du dernier Congrès de Corte, ont vu que l'opinion publique suit avec une attention soutenue leurs moindres mouvements.

Ils savent également qu'ils peuvent compter en ce moment sur la confiance des populations de la Corse, et ils n'ignorent pas que la presse et surtout la grande presse continentale est toute disposée à les soutenir dans leur action patriotique.

A eux donc de savoir profiter d'un courant de circonstances tout à fait favorables et qui peut-être ne se renouvellera plus.

Qu'ils agissent au plus vite. La Corse tout entière a les yeux fixés sur eux, et, fermement décidée à ne plus accepter de nouveaux ajournements, elle attend la solution des grandes questions que le Congrès de Corte a nettement posées, en demandant que la question du Chemin de fer, telle qu'elle a été envisagée par le Conseil général, soit définitivement tranchée, dès la rentrée des Chambres.

Syndicat d'Initiative de Bastia

Réponse à M. PUGLIESI-CONTI

DÉPUTÉ D'AJACCIO

Le Président du Syndicat d'Initiative de Bastia a adressé la lettre suivante à M. Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio :

Monsieur le Député,

Le Syndicat d'Initiative de Bastia s'est réuni hier soir pour discuter la réponse qu'il devait vous faire au sujet de vos appréciations sur le vœu qu'il a exprimé dans sa séance du 5 mai dernier, concernant la question de nos chemins de fer.

Il regrette le malentendu, car il n'a jamais été dans la pensée des membres du Syndicat de formuler contre vous une attaque quelconque.

Cependant, comme l'incident que vous avez soulevé sur la prise en considération d'une proposition faite par une société d'études (1) avait ému l'opinion publique, le Syndicat a cru de son devoir de bien marquer que la proposition présentée par vous était dangereuse, qu'elle ouvrait la porte à tous les aléas et, pour bien établir les responsabilités, il a félicité le Conseil général d'avoir repoussé votre motion et adopté le vœu suivant :

« Le Conseil Général de la Corse réitère le vœu émis dans sa séance du 1er septembre 1910 au sujet des chemins de fer de la Corse.

« Il insiste de la manière la plus pressante auprès des Pouvoirs Publics pour que la question des chemins de fer insulaires reçoive dans le plus bref délai la solution si impatiemment attendue par la population Corse ! »

Il se peut, puisque vous l'affirmez, que vous ayiez rédigé et présenté même la vœu que le Conseil Général a adopté à l'unanimité, mais il n'en est pas moins vrai que vous avez tout d'abord préconisé une motion favorable à une société d'études qui ne pouvait, si elle était prise en considération, que retarder considérablement l'exécution des travaux du chemin de fer.

Et n'est parce que le Conseil Général l'a rejetée, *de plano* que vous vous êtes rallié au vœu discuté en Commission plénière et adopté ensuite par vous et par tous vos collègues, même par M. Gaudin, et j'en appelle au souvenir du Maire de la ville de Bastia qui s'était primitivement rallié à votre motion et qui l'a repoussée patriotiquement, dès qu'il en a vu le péril.

Dans ces conditions, le Syndicat d'Initiative n'entend rien changer à son vœu.

Il serait heureux, cependant, de manifester en votre faveur toute sa reconnaissance si, à la rentrée des Chambres, sans plus vous attarder à la recherche de modifications nouvelles à apporter à une convention signée par trois ministres des Travaux Publics, en discussion depuis trois ans, vous sempyiez l'énergie que nous vous connaissons à faire voter le projet de Convention dont vous êtes rapporteur et qui donne à la Corse les plus légitimes satisfactions.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Syndicat :
Le Président, TOMASI.

Mistral jugé par Barrès

Pourquoi Mistral a fait un musée? Pourquoi chaque province de France devrait en avoir un, afin de conserver le souvenir des traditions et des mœurs nationales? C'est ce qu'explique Maurice Barrès aux lecteurs des *Annales*, cette semaine :

Mistral était aux eaux ; une station peu célèbre, pour petites gens, maires de village, gros fermiers, et dans laquelle on ne manque de rien. Entre Provençaux, chacun raconte ses affaires. A table, le poète dit son rêve de rassembler, avant qu'ils fussent dispersés, les vieux objets du peuple provençal. On l'écoute, on l'approuve, puis on va prendre le café dans le village. Une petite vieille, pendant le dîner, avait écouté Mistral avec beaucoup d'attention ; il l'avait remarquée pour son visage singulier : une « figure d'archevêque. » Comme tous étaient également rassemblés, elle vint à passer seule. Le poète se leva, et, l'abordant, dit qu'il voulait lui offrir une tasse de café.

— Monsieur Mistral, répondit-elle, retournez avec ces dames de Marseille ; il ne faut pas quitter pour moi leur société : vous me faites trop d'honneur. Je suis une petite personne.

Il insista gaiement, et, quand elle fut assise :

— Comme vous avez dit de belles choses, monsieur Mistral, pendant le dîner !

— Quoi donc ?

— Eh ! sur le musée que vous voulez faire.

— Cela vous a fait plaisir, j'en suis content.

— Et moi aussi, peut-être, je pourrais vous faire plaisir.

— Comment cela ? Dites moi.

— J'ai été domestique pendant trente ans chez M. le comte de X..., qui n'avait pas d'enfants ; il m'a laissé ses meubles avec les tiroirs pleins. Si vous venez à Marseille...

La vie de Mistral, autant que son œuvre, est un enseignement. Ce n'est pas pour le frivole plaisir de raconter que je donne à mes lecteurs des anecdotes qui n'ont d'intérêt que si l'on se prête à trouver leur plein sens. Elles font connaître l'atmosphère saine d'un Français réaliste, qui a le sens de ses traditions et qui nous aide à bien voir la beauté simple et vivifiante de ce que dédaignent de faux délicats. Eh bien ? ne craignons pas, nous autres, de dédaigner les demi intellectuels et de marquer en quoi, nous Français, nous sufferons des étrangers installés en France et qui veulent, consciemment ou non, transformer les mœurs et l'esprit, fausser la direction nationale. Nous ne désertons pas les graves préoccupations du moment quand nous honorons un maître enraciné. Cet isolé combat notre combat. Par une vue claire de ce génie utile, nous prenons plus d'assurance encore d'avoir des opinions de tout repos.

MAURICE BARRÈS,
de l'Académie française.

LA SESSION des Conseils Municipaux

M. Buellet, préfet de la Corse, a adressé aux Sous-Préfets et Maires du département la circulaire suivante :

Ajaccio, le 27 avril 1911.

Par arrêté de ce jour, que vous trouverez ci-après, j'ai fixé au dimanche 14 mai l'ouverture de la deuxième session des Conseils municipaux des communes du département.

Cette session aura consacrée surtout au vote des budgets primitifs de 1912 et supplémentaires de 1911.

Je crois devoir, à cette occasion, vous rappeler d'une façon toute spéciale la circulaire recommandée que mon prédécesseur vous adressait à la date du 12 mai 1910, relativement à la confection de ces documents budgétaires, et vous inviter à vous y conformer de la façon la plus stricte.

J'attache un sérieux intérêt à recevoir *immédiatement après la clôture de la session et au plus tard le 1er juillet les budgets primitifs et supplémentaires avec les comptes de gestion des percepteurs, vos comptes administratifs et les délibérations des Conseils municipaux portant vote des impositions extraordinaires.*

Vous comprendrez comme moi que cette manière de procéder est de nature à sauvegarder, dans une large mesure, les intérêts dont vous avez la charge.

Aussi, je n'hésite pas à penser que vous ne négligerez rien pour assurer avec empressement l'exécution de ces prescriptions.

J'ai ordonné l'envoi de tous les imprimés qui vous sont nécessaires. Vous remarquerez que, pour vos comptes administratifs, j'ai fait imprimer au dos la délibération approbative que vous n'aurez qu'à remplir.

Le Préfet de la Corse,
C. BUELLET.

La Maison natale de Napoléon

On prête l'intention à l'impératrice Eugénie — qui en est propriétaire — d'installer dans la maison natale de Napoléon Ier, à Ajaccio, un musée consacré à la mémoire de l'Empereur.

Elle est très simple, cette demeure historique, qui s'élève à quelques mètres du port. Avec ses volets verts, sa façade jaunâtre, son toit vieillot, elle est semblable aux maisons voisines ; mais une plaque en marbre indique que là est venu au monde, le 15 août 1769, celui qui devait être Napoléon Ier.

L'intérieur est triste et semblen délabré. Si ce n'est les murs, presque rien ne subsiste de ce qui fut témoin de la naissance de l'Empereur. Dans la chambre à coucher de Madame Mère voici le canapé en bois doré joint, à l'étoffe usée, sur laquelle elle mit au monde Napoléon. Voilà dans un coin le clavecin boiteux dont le futur empereur aimait à tapoter les touches.

Mieux conservée est la chambre du garçon que Napoléon, alors jeune officier, habitait quand il venait passer ses congés dans sa famille ; s'y est meublée modestement de quelques chaises et d'un canapé aux étoffes mangées par les mites, d'une sorte de bahut dont la couverture de marbre est fendillée en maints endroits ; enfin, d'une vulgaire pendule, placée sous un globe de verre.

Malgré la pau de curiosités qu'elle renferme, qui étranger ne débarque à Ajaccio sans aller faire un pieux pèlerinage à la maison de l'Empereur.

(Echo de Paris).

FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE

Baccalauréat

Session de juillet 1911

Le registre pour l'inscription à l'examen des Baccalauréats qui dépendent de la Faculté des Sciences de Marseille sera ouvert au secrétariat de la Faculté du 22 mai au 10 juin le matin de 9 heures à midi. La session s'ouvrira le 3 juillet.

L'inscription peut être demandée par lettre affranchie, accompagnée d'une demande sur papier (0.60), et de l'autorisation du père ou de la mère (si elle est veuve) beau-père, tuteur, les deux signatures doivent être légalisées.

La demande devra faire connaître : 1° La ville où le candidat désire faire les épreuves écrites. 2° L'adresse, à laquelle devra être envoyée la convocation pour les épreuves écrites, et l'adresse postale et télégraphique à laquelle devra être adressée la convocation pour les épreuves orales. 3° L'adresse du père ou du tuteur du candidat.

Ordre des épreuves

Les épreuves écrites des baccalauréats qui dépendent de la Faculté des Scien ce com-

monceront à Aix, Ajaccio, Avignon, Bastia, Digne, Marseille, Nice et Draguignan, le lundi 3 juillet 1911 à 6 heures et demie du matin. Les candidats devront se munir de plumes et d'encre.

Les candidats à plusieurs séries doivent en faire une déclaration spéciale à la Faculté des Lettres et une autre à la Faculté des Sciences.

Les résultats de l'admissibilité pour les centres tels que Ajaccio, Bastia et Nice, seront donnés par la Faculté des sciences de Marseille le 12 juillet.

Les épreuves orales à Ajaccio, Bastia et Nice suivront immédiatement les épreuves écrites. Les anciens admissibles, pour ces centres, devront se tenir à la disposition du jury dès le commencement des épreuves orales.

Les épreuves orales auront lieu, à Marseille pour la Faculté des Sciences les 17 et 18 juillet, rue Reynard, 72, à 7 h. du matin.

N. B. — Aucune demande d'inscription ne sera accueillie après le 10 juin.

GENDARMERIE

Ordre Général

Le général commandant le 15e corps d'armée cite à l'ordre du corps d'armée le brigadier à pied Chabanon Victor, de la brigade de gendarmerie à Zalana, pour le motif suivant :

« Est parvenu, le 23 mars 1911, à la suite de nombreuses et patientes recherches qui ont duré dix mois, à capturer un criminel dangereux et armé, sur un tuyau où il a suivi sans se soucier du danger qu'il courait. »

Sous-Préfecture de Bastia

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance du public que des notices contenant tous les renseignements nécessaires sur les conditions et les formalités à remplir pour bénéficier de l'assurance obligatoire instituée par la loi du 5 avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes, sont déposées dans toutes les Mairies de l'arrondissement et tenues à la disposition des intéressés.

Ces notices font ressortir les avantages que procurent à tous salariés, aux artisans, aux petits patrons, aux petits propriétaires ruraux, aux fermiers, aux métayers ainsi qu'aux femmes ou aux veuves des assurés la bénéfice de cette loi éminemment sociale et bienfaitrice.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Lundi dernier, le jeune Savelli François jouait sur le quai, quand tout à coup, il tomba à l'eau. Il allait infailliblement se noyer sans l'intervention de M. Massoni Joseph, marin, qui, n'écoutant que son courage, se jeta à la mer et le ramena sur le quai. Les soins les plus empressés lui furent immédiatement donnés et quelques instants après il était hors de danger.

Nous adressons nos sincères félicitations au courageux sauveteur.

UNTACA. — Le samedi 22 avril courant, le charmant village d'Urtaca était en fête. Une de ses plus élégantes jeunes filles, Mlle Hash, convolait en justes noces avec M. Antoine Bartolini, jeune homme doué des meilleures qualités et appartenant à une des meilleures familles de la Balagne. La jeune mariée, parée de toutes les beautés de l'âme et du corps, que rendaient encore mieux affirmer l'émotion de son charmant visage et le voile blanc de son exquise robe, fut conduite à l'autel par son oncle germain, M. Giacomoni Noël, commis à la trésorerie de Nice. Derrière eux, pompeux et séduisant, venait le cortège qui s'est déroulé dans l'ordre suivant :

Mlle Angèle Lemarois, en toilette liberty bleue avec voilage et mousseline de soie blanche, garnitures dentelées, et M. Antoine Bartolini.

Mme Veuve Hash, mère de la mariée, toilette de soie noire, garnitures même ton, et M. Bartolini Nicolas.

Mlle Marie Hash, tout à fait charmante dans sa très élégante toilette de soie vieux rose, et M. Toussaint de Monti-Rossi.

Mme Emilie Bartolini, en toilette crêpe de Chine, vieux rose, artistiquement garnie, et M. Bartolini François.

Mme Claire Bartolini, très élégante dans sa superbe toilette soie blanche finement brodée, et M. Stéfi Bartolini.

Mlle Lauréus Bonavita, charmante sous sa toilette Empire, et M. Bartolini Pierre.

Mlle Catherine Limarois, toilette liberty rose, et M. Massiani Jean-Louis.

Mlle Jeanne Molinari, toilette bleu pâle élégamment garnie, et M. Giacomoni Mathieu.

Mlle Lavinia Pinelli, toilette soie blanche, et M. Joseph Vincigorra.

Mme Veuve Raffalli et M. Antoine Filippi.

Mlle Trojani et M. Trojani.

Mlle Montecattini et M. Maurice Venturini.

Mme et M. Venturini.

Remarqués à la suite, MM. le docteur Bonavita Joseph, Bonavita Léonard, Bonavita Jacques-François, Bonavita Horace, M. le Maire Massiani et Raffali Ange-Marie.

C'est un fendant les flots serrés de la population d'Urtaca, accourue, radieuse et rayonnante, affirmer ainsi sa sympathie très vive aux jeunes époux, que les invités ont pu pénétrer dans la vaste église du village admirablement parée pour la circonstance, M. l'abbé Salvetti, ami dévoué des deux familles, célébrait la messe et prononça un discours, où les meilleurs conseils étaient donnés aux époux sous une forme impeccable et avec des accents de réelle éloquence. Des larmes vinrent aux yeux des jeunes mariés et de plusieurs personnes de l'assistance tout à fait captivées par le charme de cette parole et la beauté de cette allocution.

Pendant la messe, d'excellents musiciens firent entendre les meilleurs morceaux de leur riche répertoire ; les grandes orgues furent elles mêmes très habilement tenues.

La quête fut faite par Mlles Laurine Bonavita et Angèle Limarois qu'accompagnaient MM. Bartolini Pierre et Noël Giacomoni.

Après cette imposante cérémonie, chacun se rendit dans les appartements somptueusement décorés de Mme Hash, et bientôt tous les convives, heureux et charmés, se trouvèrent réunis autour d'une table richement garnie de fleurs gaies et de mets excellents. A l'heure des desserts et des toasts M. Giacomoni prononça un très beau discours que le manque d'espace nous empêche bien à regret de reproduire.

Puis des chansons choisies furent habilement chantées par diverses personnes. On remarqua notamment la voix mâle et harmonieuse de M. Pierre Bartolini qui sut charmer tout le monde. Puis, au son d'une agréable musique, mainte couples dansèrent, et l'on dansa si longtemps, et si passionnément que l'on ne s'aperçut même pas du départ furtif des deux époux, qui sont allés cacher leur bonheur en un radieux endroit de la Côte d'Azur. — *Un Invité.*

CENTURI. — Mme Gonnelli, dame employée à Marseille, est nommée receveuse des postes et télégraphes à Centuri.

ROSALIE. — Une médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Moretti Bastien-Antoine, cocher à Pietralba : en 1907 et le 1er septembre 1910, a exposé sa vie en combattant des incendies.

M. Moretti s'était déjà distingué en d'autres circonstances et avait reçu comme récompense des mentions honorables.

PORRI. — Une foule nombreuse et recueillie accompagnait lundi 9 mai, à sa dernière demeure, M. Jean Pompei, décédé après une longue et douloureuse maladie. Le défunt était le frère du regretté M. Pompei Vincent, très honorablement connu à Marseille, et propriétaire du Palais de Cristal. Homme de bien, il ne laisse après lui que des regrets unanimes. Quelques peu mêlé à la politique dans notre commune, il a toujours été estimé même de ses adversaires.

A sa famille à Porri et à ses neveux à Marseille, nous adressons l'expression émue de nos affectueuses condoléances.

M. Mathieu Desideri, de Porri, a prononcé sur la tombe du défunt le discours suivant :

Messieurs,

Il y a quelques jours à peine, nous étions affligés, stupéfaits en recevant de là-bas, de la terre d'Afrique, la nouvelle de la mort presque foudroyante d'un de nos plus aimés et de nos plus jeunes amis, Nicolas Peretti. J'en vois parmi nous qui pleurent encore tant de jeunesse impitoyablement fauchée par le sort cruel.

Aujourd'hui, il nous faut déplorer un nouveau coup du Destin. Aussi, est-ce avec une profonde tristesse que je viens dire la suprême adieu à celui qui vient d'être terrassé par un mal implacable, et que nous regrettons tous, Jean Pompei.

Né à Porri, le 4 janvier 1843, soldat à la fin du Second Empire, il a vaillamment combattu pendant la campagne de 1870. Fait prisonnier, il a subi le sort de ses compagnons d'infortune.

Après avoir loyalement et courageusement servi sa Patrie, il revint dans son pays natal, où il se consacra exclusivement à ses affaires. A la tête de capitaux importants, il a été pendant de longues années la fée bienfaisante de notre village. Tous recevaient chez lui un accueil bienveillant : son caractère loyal, la bonté de son cœur, la facilité avec laquelle il obligeait, lui attiraient toutes les sympathies.

Elu et réélu à diverses reprises conseiller municipal et maire de notre commune, il s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction générale.

Entouré d'amis sincères, aimant passionnément son pays et trouvant au sein de sa famille tout le bien-être et toute l'affection qu'il méritait, Jean Pompei était fait pour vieillir heureux. Mais la maladie, en ces derniers temps surtout, a trop fréquemment mis à l'épreuve sa patience et son courage ! Ni les efforts de la science, ni les soins affectueux dont il a été entouré n'ont pu arrêter les progrès effrayants du mal.

Conscient de son état, ne se faisant aucune illusion sur son sort, il a vu venir la mort avec calme. Ayant conservé toute sa lucidité d'esprit, il a pu, quelques heures même avant d'expirer, réclamer et obtenir la promesse qu'on lui ferait des obsèques civiles : Votre vœu est exaucé, mon pauvre et courageux ami ! Puisse la présence de ce nombreux cortège adoucir un peu la douleur de votre famille éplorée, à laquelle j'adresse l'expression de ma douloureuse sympathie. Et vous, mon cher ami, reposez en paix, auprès des générations passées et non loin de ceux qui restent et qui vous furent chers.

LA PORTA. — Le sieur Pasquali, qui était recherché pour avoir fait feu, à La Porta, sur le nommé Preziosi, à l'issue d'une audience de la justice de paix, vient de se constituer prisonnier.

SARTENE. — Sur mandat d'arrêt de M. Fernand Mattei, juge d'instruction, la gendarmerie de Sartène a procédé à l'arrestation du sieur M. V., représentant de commerce. Cet individu est inculpé d'un cambriolage commis au cours du mois d'avril dernier.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 14 mai, à 5 heures

Le Bataillon de Fer, p. r.	Arnoux.
La Reine d'Eté, ouv.	Panne.
La Jeune Mariée, polonaise,	Douard.
Tannhauser, fant.,	Wagner.
Lori, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, TIBERI.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui samedi

Pour la première fois :

La Pochade, interprétée par Miss Lilette et les clowns.

Parodie du *Barbier* jouée par les artistes de la troupe.

Bureau de location chez Poggi

EXPÉRIMENTATION DE PROPHYLAXIE ANTIPALUDIQUE EN ESPAGNE

En 1902, l'illustre docteur Corteso, directeur général de la Santé de Madrid, convaincu de la pressante nécessité d'adopter quelque moyen prophylactique contre la transmission du parasite des fièvres paludéennes — soit par le système de la protection mécanique (toiles métalliques aux portes et aux fenêtres), soit par l'administration de médicaments spécifiques, — avant d'entreprendre une expérimentation complète de bonification de l'entière péninsule (à cause des difficultés administratives), se décida en faveur d'une expérimentation partielle de prophylaxie médicamenteuse, suivant les normes et les préceptes déjà adoptés auparavant par les autorités sanitaires de l'Empire Autrichien en Dalmatie (Noua 1902).

L'expérimentation fut dirigée par M. le Prof. Docteur Gustave Pittaluga, assisté par ses illustres collègues Corteso, Gonzales del Campillo, J. M. Lozano, Luengo Marcos, A. M. Bellanes, Bueno, Ortega, Carreno, Hernandez, De la Cruz et d'autres. On choisit la vallée du Tajo et du Tietar, celle qui comprend les pays de Navalmoral de la Mata, Talayuela, Peraleda, Taravera la Vieja, Valdehanar, Almoraz, Saucedilla et Majadas.

Comme remède, on donna la préférence à l'*Esanofele* pour les adultes et à l'*Esanofelne* liquide pour les enfants, préparés par la Maison Bisleri de Milan. Les vertus de ces produits étant déjà connues, d'expérimenter leur efficacité, on se souciait d'atteindre des résultats positifs.

L'expérimentation commença le 20 juillet et continua jusqu'au 29 octobre. Sur 782 cas d'impaludisme, 320 furent soumis à un rigoureux traitement et scrupuleusement observés : on obtint le 96.7 0/0 de guérisons absolues.

Comme l'affirme le rédacteur dans ses conclusions, de pareils résultats n'ont jamais été obtenus dans le passé, et seront toujours insupérables.

Il est évident que pour en arriver là, les médecins doivent exercer une active assistance, mais il faut ajouter que si au lieu de l'*Esanofele* on employait la seule quinine (n'importe sous quelle forme et dose) les résultats qu'on obtiendrait ne pourraient jamais être comparés avec ceux de l'*Esanofele*, même si les malades étaient gardés dans un hôpital et soumis à la surveillance quotidienne du médecin, car tout le monde sait que les récidives se présentent même pendant et malgré l'administration de fortes doses de quinine.

Le Docteur.

UN DRAME DU COUTEAU

sur la place Saint-Nicolas

Hier matin, vers 10 heures et demie, dans le vestibule portant le n° 1, de la place Saint-Nicolas, un véritable drame se déroula entre de jeunes décortiqueurs.

Pendant qu'ils s'amusaient d'une façon plus ou moins convenable, et tenaient des propos scabreux mais qui n'ont rien d'extraordinaire dans la bouche de malheureux ouvriers, une vive discussion s'éleva entre deux d'entre-eux.

Les nommés Gianoni François, âgé de 42 ans, demeurant rue Droite n° 4, et Fabiani Pierre-Mathieu, âgé de 14 ans, demeurant rue du Lycée, n° 18, se gratifièrent de mots plutôt aigres, et prononcèrent réciproquement des injures à l'adresse de leurs parents.

Fabiani poussa même la plaisanterie jusqu'à mettre les pur derrière, à la chemise de son antagoniste.

Gianoni, furieux, s'en alla, puis retourna une demi-heure après dans la même ruelle où la place Saint-Nicolas, où il retrouva Fabiani Pierre, toujours en compagnie d'un camarade commun, Raginensi Antoine.

Les deux décortiqueurs recommencèrent aussitôt à s'insulter, et brusquement, pendant que Fabiani Pierre essayait de fouiller Gianoni François, celui-ci brandissait un couteau-vendetta, dont il venait sans doute de se munir.

Fabiani Pierre se défendit avec sa boîte à décortiquer et prit la fuite. Mais son camarade la poursuivit et, l'ayant rejoint, lui plongea son arme dans le dos, puis il s'enfuit.

Le malheureux Fabiani, se sentant blessé, se rendit à la pharmacie Luigi, où il reçut les premiers soins.

Il fut ensuite transporté à l'hôpital civil, par les soins de l'Assistance publique.

La blessure de Fabiani Pierre, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

Gianoni a été arrêté, une demi-heure après environ, par le brigadier Leoni et l'agent Poggi Roch.

Il sera déféré au Parquet.

FÊTE DE CHARITÉ

DONNÉE

PAR LES ENFANTS DE LA VILLE

AU PROFIT

DES ÉCOLES LIBRES DE BASTIA

au péristyle du Théâtre

le Dimanche 14 Mai

PROGRAMME

Représentation à 2 heures

La Petite Maison, chanson de geste

Par les élèves de Mlle J. Agostini.

Le Baptême d'une Poupée

Par les élèves de Mlle Evangelista.

Le Noël d'une Mésange

Mlle M. Angeli.

Quand m'amènerez-vous Bébé ?

Mme Michon,	Mlle A. de Gaffory.
Mme Duflos,	Mlle M.-L. Mariani.
Rigobert,	M. Fr. Thiers.

La Fileuse de Godard

Mlle Reginensi.

Une Histoire de Brigands

Angèle,	Mlle M. L. Forcioli-Conti.
Isabelle,	Mlle A de Gaffory.
Rosalie	Mlle P. Mattei.
Gilbert,	M. Pierre Hugues.
Ignace,	M. S. Gregory.

Le Voyage en Chine (piano)

Mlles Casanova, Ferrandi, Simonpietri.

La Gheiza

Mlle Louisette Giannarelli.

2e représentation à 5 heures

A) *Rayon de Soleil*

B) *Romance sans paroles*

Ensemble piano et violon

dirigé par Mlle Louise Pontiorelli.

Fiancés au Herbe

Henriette,	Mlle M. Angeli.
René,	M. V. Felici.

CHANT

Le Jour de Patin

Mme Bucheval,	Mlle L. Lazarotti.
Mlle Pamela,	Mlle M. Ferrandi.
Mme Spencer,	Mlle G. Faricole.
Sous-préfète,	Mlle M. Fontaine.
Mme Dunn,	Mlle M.-L. Forcioli-Conti.
Miss Mary,	Mlle M. Angeli.
Mme Jenny,	Mlle M.-L. Mariani.
Honoré,	M. P. Hugues.
Anatole,	M. F. Gregory.

CHANT

Rosalie

Mme Bol,	Mlle M. Ferrandi.
M. Bol,	M. Jean Guasco.
Rosalie,	Mlle M. Fontaine.

Représentation extraordinaire

VASSOR — ROSSAY — DARCOURT

de passage à Bastia

Musée Grévin — Têtes politiques et littéraires — Ombres Chinoises — Le Théâtre des Nains.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

LES INTIMES. — Samedi, 13 mai, à 9 heures du soir, assemblée mensuelle statutaire, au siège social.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 14 courant, à 9 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

Petite Gazette

Photographies

Dans nos vitrines, ont été exposés aujourd'hui, les superbes photographies de notre excellent ami M. Moretti, représentant l'enterrement grandiose des naufragés de la « Giuseppina. »

Elles ont été beaucoup admirées par les nombreux promeneurs.

Accident

La charretier G. A. descendait hier soir le boulevard à une allure précipitée, quand il rencontra un charreton à bras, conduit par une femme qui fut renversée et reçut des contusions légères.

Procès-verbal a été dressé contre G. A.

Groupe Socialiste de Bastia

Les membres du dit groupe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à huit heures et demie : route du Cap, n° 8.

Ordre du jour : Compte rendu du congrès fédéral. — Remise de carte du parti. — Causerie faite par un Camarade.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé V. J., tenancier d'une buvette, sise place du Marché, pour fermeture tardive d'établissement.

Ivresse

Procès-verbal a été dressé contre le nommé S. I., boulanger, surpris dans la rue, en état d'ivresse manifeste.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Quercinio par Castellare.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.

Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne Route du Cap.

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00259

CORTE

Tribunal Correctionnel

Corte, 12 avril.

L'affaire Carlotti-Jouve a été appelée aujourd'hui.

Aucun avocat du barreau de Corte n'ayant voulu siéger pour compléter le tribunal, cette affaire a dû être renvoyée au 15 juin prochain.

BOURSE DE PARIS

11 mai — 12 mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 95.80 — 95.65
» de 3 0/0 amortis. . 96.25 — 96.25
ex-coupon

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 12 mai.

M. le colonel Ordioni, chef de la légion de gendarmerie, à Paris, inspecteur général du 7e arrondissement de gendarmerie, est promu au grade de général de brigade.

M. le lieutenant-colonel Deneux, chef de la 15e légion à Marseille, est promu au grade de colonel, et maintenu à son poste.

Cadre de réserve

M. le général de brigade Vonderscheer est placé, à dater du 13 mai, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Les Morts du Jour

M. Constant Meyer

Paris, 12 mai.

M. Constant Meyer, l'artiste peintre bien connu, est décédé aujourd'hui.

Au « Journal Officiel »

Lois et Forêts

Paris, 12 mai.

M. Colonna, garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Bonifacio, ancien élève diplômé de l'école d'enseignement technique professionnel des Barres, est nommé brigadier de 3e classe à Lauzet (Basses-Alpes).

Conseil des Ministres

Paris, 12 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Nouvelles Maritimes

Les Grandes Manœuvres Navales de 1911

Paris, 12 mai.

Les grandes manœuvres, qui seront organisées en 1911 par les unités navales de nos escadres, revêtiront l'aspect d'une imposante démonstration des forces de la marine française.

Ces grandes manœuvres navales seront dirigées par l'amiral Boué-de-Lapeyrère, ancien ministre de la Marine.

L'effectif des unités de combat comprendra 17 cuirassés, 6 croiseurs-cuirassés et 28 contre-torpilleurs.

Cette armée navale aura un effectif de 750 officiers et de 18.000 hommes.

Jamais, des manœuvres navales aussi gigantesques n'auront été encore organisées.

Les nouvelles unités de combat, *Danton Condorcet, Diderot, Voltaire, Mirabeau*, prendront part à ces manœuvres qui présenteront un intérêt considérable.

AU MAROC

La Situation à FEZ

Paris, 12 mai.

On n'a pas reçu aujourd'hui de nouvelles officielles de la situation de Fez.

La ville est toujours dans une situation critique.

Les tribus rebelles continuent à cerner la ville de très près.

On ne connaît pas encore le résultat de la sortie du commandant Brémond avec sa méhalla pour essayer d'éloigner les assiégeants.

Départ de renforts

Alger, 12 mai.

Le vapeur *Aquitaine*, affrêté par l'Etat, est parti aujourd'hui ayant à à bord un escadron du 4e spahis, venant de Tunisie, à destination de Casablanca.

Marseille, 12 mai.

Le vapeur affrêté *Imérithie* est parti ce matin à destination de Casablanca, ayant à son bord des détachements de l'état major et trois compagnies du 6e bataillon de marche colonial venant de Brest ; la section de mitrailleuses du 6e bataillon de marche colonial venant de Toulon ; la batterie de montagne coloniale venant de Nîmes ; une compagnie de génie venant de Montpellier ; deux sections de télégraphie, venant du Mont Valérien.

L'*Imérithie* transporte un total de 32 officiers 1.200 hommes de troupe, et 215 chevaux, ainsi que du matériel de guerre et de santé et des approvisionnements.

Combat au camp de Mérada

Paris, 12 mai.

Les télégrammes reçus aujourd'hui de Tanger, ont apporté la nouvelle d'un engagement qui aurait eu lieu entre les tribus marocaines et les troupes françaises, au camp de Mérada.

Les Beni-Ouarain auraient surpris les troupes françaises pendant la nuit.

Les Maures ont répandu le bruit que les troupes françaises auraient essuyé une grave défaite, et que tous les chefs goums auraient été tués.

Au ministère de la Guerre, on n'a reçu encore aucun télégramme confirmant cet engagement.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envois des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

en face les jardins de la Préfecture

Entièrement remis à neuf

Genre Touring-Club

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY

Propriétaire-Directeur

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 40 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Calvi-ccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

VILLE DE CERVIONE

OCTROI MUNICIPAL

Avis d'Adjudication

Il sera procédé le 25 juillet 1911, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Cervione, en séance publique, par M. le Sous-Préfet de Bastia ou son délégué et en présence de M. l'Inspecteur Chef du service des Douanes ou de son délégué et du Maire de la commune, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la dite Ville pour trois années qui commenceront aussitôt après l'approbation du procès verbal de l'adjudication et finiront le trente et un décembre mil neuf cent treize.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux et objets divers conformément au tarif actuellement en vigueur.

La première mise à prix est fixée à mille deux cents francs.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être ni adjudicataire ni associé de l'adjudication.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourraient désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été compris depuis l'établissement de l'Octroi.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 23 avril 1911.

Le Maire,
Alexandre GRASSI.



En vente dans toutes les principales pharmacies du département.

MM. les Pharmaciens sont priés d'adresser leurs commandes à MM. Ch. P. POGGIOLI et Cie, chargés de les transmettre à la Maison.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Les NOUVEAUX & GRANDS MAGASINS, situés en face des ANCIENS, installés avec toutes les exigences modernes, permettent aux Visiteurs de trouver exposé, à chaque rayon, un très grand choix de toutes sortes de marchandises.

Nous recommandons notre *rayon de Chapeaux* pour Dames et Fillettes, ainsi que le *rayon de Lingerie* pour Trousseaux et Layettes.

Grand choix d'articles de *Première Communion* ; Cierges, Fleurs, Robes, Brassards, etc., etc.

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Maison J. Carbuccia et Fils

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt

Société Anonyme au Capital de Vingt-Huit Millions de Francs
Siège Social, à St-Chamond (Loire). — Siège Central, 98, rue de la Victoire, Paris

AVIS

A dater du 31 mai courant, MM. les Actionnaires pourront toucher aux lieux ci-après désignés, le solde du dividende de l'exercice 1909-1910 voté par l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1910.

Le paiement des 30 frs., échu le 31 mai courant, sera fait :

Aux propriétaires d'actions au porteur, contre la remise du coupon n° 16 et sous déduction de 3 fr. 12 pour droit de transfert et impôt sur le revenu,

Aux propriétaires d'actions nominatives sur présentation du certificat nominatif d'inscription et sous déduction de 1 fr. 20 pour impôt sur le revenu.

Les lieux de paiement sont :

La Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie, à Paris, Lyon, et dans toutes ses Agences.

Le Crédit Lyonnais, à Paris, Lyon et dans toutes ses Agences.

Le Comptoir National d'Escompte, à Paris, Lyon et dans toutes ses Agences.

MM. Vve Guérin et fils, banquiers, 31, rue du Puits-Gaillot, Lyon.

MM. Saint Olive, Cambefort et Cie, banquiers, 13, rue de la République, Lyon.

La Société Lyonnaise de Dépôts et de Comptes courants, 8, rue de la République, à Lyon.

La Banque Renauld et Cie, rue St-Dizier, à Nancy.

La Société Nancéienne de Crédit Industriel, à Nancy.

MM. Chalus frères, banquiers à Clermont-Ferrand.

MM. Gregori frères, banquiers, à Bastia (Corse) ;

MM. Fresart et fils, banquiers, à Liège (Belgique).

MM. Fabri de Lhoneux et Cie, banquiers, à Huy (Belgique).

et dans les bureaux de la Compagnie :

à St-Chamond (Loire).

au Boucau (Basses-Pyrénées).

Paris, le 11 mai 1911.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres, bidons de 5 litres.

Pétrole de Sureté, marque *l'Astoria*, bidons de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et Huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demandez prix à la Cie générale des Pétroles
Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia

Installations à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 43, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Epicerie de la Gare

Mme URBSTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Fraicheur
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

CHEVEUX Salons Parfumerie Hahn

AUX AMIS DE LA CORSE

Cette année l'artiste d'un simple boucle, l'inflorescence officiel de la Corse, soigné son prix modique, exclusivement aux médicaments remarquable, infiniment, souvent inédite et complète par ses racines et des inscriptions.

Tout sur la Corse envoyé gratis et franco, sur simple demande affranchie à M. Ondenon, en spécimen d'une édition précédente, inédite infiniment à la mémoire en raison des impressions et authentiques sentiments appréciés à cette publication unique en son genre.

A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 387 Millions

LA MINERVE

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rocoes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo.

Demandez dans tous les Cafés La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Si pratiquer l'ANAPO est pour tous excellent, le produit excellent qui réjouit le nez, procure le sang et donne un bon teint, est un excellent à tous égards.

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 133 — DIMANCHE 14 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers : 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 3 m. — Coucher, 6 h. 34 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Saint Boniface.

13 MAI

LE CHEMINOT

CONTE DU DIMANCHE.

A mon ami Louis Klocker...

— Voyons, ma Lucette, pourquoi attendre encore ? Pourquoi remettre à plus tard notre union ? Tu sais bien, ma jolie, qu'il ne m'est plus possible de vivre sans toi.

Ce soir là, Pierre, le cheminot, semblait plus pressant. Sa voix était plus caressante, plus persuasive que de coutume.

Depuis trois mois qu'il faisait la cour à la fille du père François, le garde-barrière, jamais il n'avait prononcé devant elle de parole choquante.

Car il l'aimait et il la respectait, sa petite Lucette.

Son amour était une passion profonde, sincère et très forte. Il voulait en faire sa femme.

La jeune fille l'estimait, ce grand beau jeune homme. Elle déplorait l'opposition systématique de son père, qui avait fourré dans sa tête de paysan l'idée de faire de sa fille une grande dame.

Ainsi mettait il obstacle à la réalisation de leur mariage.

C'était un brave et bon garçon ce Pierre, très sérieux et très travailleur. Et du jour où Lucette lui avait bêtement entendre qu'il ne lui déplaisait pas, jamais il n'avait cessé de penser, le soir, lui murmurer des mots tendres, des phrases qu'il avait lues autrefois dans les livres, et qu'il répétait, les trouvant jolies et capables de traduire ses sentiments.

Les galants ne manquaient certes pas auprès de la mignonne Lucette. Ils tournaient autour d'elle comme une volée de papillons, mais le père les écondisait tous. Pas un n'avait la situation qu'il exigeait.

C'est qu'il avait du bien le vieux François !

Sur 8 ans, il avait amassé de quoi acheter les quelques lopins de terre et les vignes qui surmontaient sa maisonnette.

Il se sentait propriétaire et cela le remplissait d'orgueil.

Tout le jour, le grand soleil avait inondé la campagne des rayons de sa flamme cuisante. L'air embrumé d'effluves troublantes faisait suspirer les êtres.

Pierre, le cheminot, était venu causer avec sa chère Lucette.

Lui aussi sentait son être envahi de cette torpeur émouvante où les âmes se confondent et s'épanchent.

Assis sur le bord de la route, les deux jeunes gens devisaient tendrement.

Pierre faisait des projets d'avenir et Lucette ne savait que trop lui répondre, la décision du père lui semblant irrévocable.

L'heure avançait, il fallait partir.

Du reste, le vieux François n'allait pas tarder à rentrer des champs.

Souvent il s'absentait dans l'après-midi et laissait à sa fille le soin de tenir au passage des trains le petit drapeau enroulé.

Sur un dernier baiser, Lucette se leva et entra dans la maison.

. . . . . .

Depuis longtemps un vent de révolte soufflait sur tout le réseau. On ne parlait que grèves, vengeances et sabotages.

Pierre savait à quoi s'en tenir ; aussi, durant son service, redoublait-il de vigilance en vérifiant les voies.

La lune avait levé à l'horizon son grand disque d'argent dont la pâle clarté inondait les alentours de lumière blafarde.

Rien... pas de bruit... Seul, le murmure lointain d'un ruisseau descendant en cascade.

Maintenant, la pioche et la clef sur l'épaule, Pierre suivait la ligne du chemin de fer.

Les rails reluisaient d'un éclat phosphorescent.

Là-bas, trois ombres se profilèrent devant ses yeux.

Instinctivement il s'arrêta.

Que venaient faire ces fantômes, qui semblaient profaner par leurs silhouettes diffuses le grand calme de la nuit.

Accroupis sur la voie, ils paraissaient des démons occupés à quelque maléfice clandestin.

Dissimulé dans l'ombre du talus, Pierre observait.

Les trois hommes se querellaient, leurs voix arrivaient très distinctes, la discussion semblait s'envenimer.

Attentif, le cheminot prêta l'oreille.

Les bandits, en train de déboulonner les rails, sabotaient la voie.

Le moment était bien choisi, l'express allait passer d'ici un quart d'heure.

Sans plus attendre le cheminot courut tout d'une traite vers la maison du père François.

Arrivé au passage à niveau, il appela.

Personne ne répondit.

De plus en plus anxieux, il frappa à la porte. Aucune voix ne se fit entendre.

Il était inadmissible que le vieux déserta son poste à pareille heure.

Que se passait il ?

Affolé à la pensée d'un malheur possible, Pierre s'élança vers la fenêtre. D'un coup de poing, il fit voler les carreaux en éclats, et, passant par l'embrasure, sauta sur le plancher.

Le jeune homme dénoua les mouchoirs qui les étouffaient.

— Ils sabotent la voie, ils faussent l'aiguille, s'écria t il, et l'express qui va passer dans quelques minutes.

— Les misérables, grogna le vieux !

— Vite, votre lanterne, le feu rouge, des pétards !

— Tiens, là ! Elle était cachée heureusement. Quant aux pétards, tu n'auras pas le temps de les poser. Prends mon revolver, dans l'armoire, il te servira de signal et en même temps de défense.

Pendant ce court dialogue, Pierre avait délivré de leurs liens la jeune fille et son père.

— Va ! s'écria le vieillard incapable de se tenir debout, cours, tu n'as que le temps d'empêcher une catastrophe. Tiens, voilà des cartouches, ne ménage pas les munitions. Tire dès que tu apercevras la machine, jusqu'à ce que le train s'arrête.

Sans en écouter davantage, le cheminot saisit le revolver, la lanterne et s'élança dans la campagne.

Un nuage en ce moment voilait les rayons de la lune.

Parti dans une course effrénée, Pierre gagna le premier disque.

Les fils avaient été coupés.

Là-bas, au loin, deux lumières jaunes brillaient dans la nuit.

L'express arrivait.

Le roulement de la machine devenait à chaque seconde plus distinct.

N'ayant pas d'autre ressource, Pierre agita son feu rouge et en mit à terre.

Le train lancé à toute vitesse faisait du quatre-vingt-dix à l'heure.

D'ici quelques instants, le convoi allait dérailler, se télescoper dans un fracas indescriptible.

Affolé, le jeune homme rechargea son arme, et au risque de blesser le mécanicien, il tira sur la locomotive

Le train passa comme la foudre laissant Pierre ahuri.

Le malheureux fugeola sur ses jambes et tomba sur le sol.

Une sueur froide coulait le long de ses tempes, ses oreilles bourdonnaient. Il ferma les yeux pour ne pas voir l'horrible culbute.

Un grincement strident et prolongé se fit entendre.

Enfin l'express stoppait à quelques mètres de l'aiguille.

Au bruit des détonations, le mécanicien avait renversé la vapeur, serré les freins.

Pierre revenu de son émotion ouvrit les yeux.

Il se leva et s'élança dans la direction du train. A quelques centaines de mètres les signaux rouges du fourgon arrière semblaient le faisonner.

Des ombres couraient tout le long de la voie, dans la campagne, vêtements de nuit, qui, rase campagne, venait de réveiller en sursaut les voyageurs qui posaient des questions multiples.

En arrivant près du passage à niveau, Pierre reconnut François qui parlementait avec le chef de train.

Ce dernier regardait l'aiguille à la lueur de son falot et répétait sans cesse :

— Nous l'avons échappé belle !

Accompagné du vieux garde barrière, le conducteur partit poser des pétards sur la voie.

Avant toute chose, il fallait protéger l'express.

Un tamponnement pouvait être à craindre, les signaux ne fonctionnant pas.

Pendant ce temps les groupes se formaient. Les voyageurs contemplaient l'aiguille funeste, entouraient Pierre qui faisait un récit détaillé de ce qu'il avait vu.

Lucette était venue le rejoindre. Elle racontant l'agression sauvage dont son père et elle avaient été victimes.

A ce moment, une équipe d'ouvriers arriva en toute hâte pour réparer la voie.

Bientôt on n'entendit plus que le bruit des pioches et des marteaux battant l'acier des rails.

La locomotive haletait sur place, semblait perdre patience, comme furieuse d'être arrêtée dans sa course.

Les étincelles jaillissaient en gerbes sur l'aiguille martelée, les éclairs voisient sous le choc du métal comme des feux folets sautillant dans la nuit.

. . . . . .

Un coup de sifflet retentit soudain.

— En voiture, en voiture !.. crait le chef de train.

Alors un voyageur, un homme très élégant, s'approcha de Pierre ; puis, lui mettant la main dans sa main, lui dit :

— Jeune homme, permettez-moi de vous féliciter et acceptez, je vous prie, ce portefeuille en souvenir de votre belle action.

Et comme Pierre hésitait :

— Prenez, prenez, mon ami, et dites-moi votre nom.

Sans se rendre compte de la raison qui poussait son interlocuteur à lui poser cette question, il répondit :

— Pierre Boutaguen, Monsieur.

— Merci, dit l'inconnu qui monta dans son wagon.

La machine poussa un long cri, comme un « Ah ! » de délivrance et bondit en avant.

Le train disparaissait maintenant dans un panache de fumée.

Lucette toute heureuse et reconnaissante s'était jetée dans les bras de Pierre.

Un long baiser unissait leurs lèvres.

Dans leur joie infinie, débordante d'amour, ils se sentaient grands comme le monde, étrangers au reste de la terre.

Le lendemain, le vieux François, tout fier, s'adressant aux hommes d'équipe qui l'entouraient, nonchalants, leurs outils sur l'épaule :

— Eh ! les enfants, suivez-moi jusqu'à la maison.

Nous allons, si vous voulez bien, trinquer à la santé de Pierre. C'est un brave qui vient de gagner son bonheur.

Et comme Pierre et Lucette écoutaient surpris :

— Embrasse-la, va, mon gars, t'es digne d'elle, elle sera fière de toi.

. . . . . .

Le jour même de son mariage, Pierre recevait de l'administration sa nomination de chef d'équipe.

ARNAUD DE LAPORTE.

EXCURSIONS à travers la Corse

Un groupe de nos concitoyens ont conçu l'agréable projet d'organiser des excursions à travers la Corse, à travers notre beau pays que l'on appelle à si juste titre l'Ile de Beauté.

Il serait heureux, en effet, que nous, les Corses, nous soyons les premiers à nous rendre compte des merveilles que les étrangers ne se lassent pas d'admirer en venant visiter notre pays.

Il était aussi naturel que le premier site de Corse désigné à l'attention de ceux de nos compatriotes qui désirent prendre part à ces excursions fût notre chef-lieu, la blanche Ajaccio.

Tous ceux qui l'ont visitée, ne fut-ce qu'une fois, n'ont pas manqué, en effet, d'admirer cette coquette petite ville, son golfe merveilleux, ses promenades pittoresques et ombragées,.. de garder le meilleur souvenir de l'hospitalité bienveillante de ses habitants.

Aussi, croyons-nous savoir que le Comité d'organisation se propose,

---

179 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

Ce après-midi-là, Clotilde de Rouvray était seule avec sa fille. Le duc était parti la matin pour les Vertes-Feuilles, afin de voir où en étaient certains travaux qu'il avait fait entreprendre et qui avaient surtout pour but de préparer à Yvonne une installation agréable et spacieuse. Il ne devait rentrer à Paris qu'à la fin de la journée. Les yeux de sagbir de la jeune fille contemplaient avec une tendresse et un respect pour la duchesse qui travaillait à côté d'elle à un ouvrage de broderie. Depuis quelques jours, l'âme de l'enfant était remplie de flottantes pressentiées. Elle commençait à se laisser aller doucement à cette vie nouvelle et si douce. Parfois, elle en arrivait à oublier qu'elle n'était, dans cette maison, qu'une étrangère, et à caresser l'illusion que la charitable mensonge inventé par M. de Rouvray était une réalité. Cependant, alors qu'elle s'abandonnait à ces mirages, une pensée brusque venait parfois lui mordre le cœur. Elle songeait qu'il devait exister de par le monde une autre jeune fille qui, celle-là, était véritablement l'enfant de la duchesse de Rouvray.

Peut-être qu'à l'heure où Suzanne goûtait, dans ce milieu somptueux, toutes les jouissances du luxe, l'infortunée végétait tristement dans un coin ignoré... Pauvre, délaissée, qui sait si elle ne souffrait pas toutes les affres de la misère dans quelque tanière sordide ? Quant à Clotilde, elle continuait à s'abandonner à la joie immense et sans mélange qui emplissait son cœur. Pourtant, si la noire tristesse d'autrefois semblait à jamais bannie de son esprit, une sombre mélancolique flottait encore autour d'elle, dans une sorte de brume indécise. Dans l'élan de son équité native, Clotilde murmurait :

— J'ai retrouvé ma fille, c'est vrai... mais elle est aussi celle de Philippe, de Philippe qui, lui, la cherche toujours, partout, sans relâche, et qui ne soupçonne pas ma joie !... Ah ! comme il la partagerait s'il pouvait la connaître !... Mais comment le prévenir que j'ai retrouvé notre enfant ?... Comment lui faire goûter les délices qui sont les miennes !...

Son ouvrage était tombé de ses mains sur ses genoux, et ses yeux erraient dans le vague. Elle se disait, comme quelques jours auparavant :

— Où est-il ?... Que fait-il en ce moment ?...

La porte s'ouvrit. Un domestique parut, tenant un plateau d'argent sur lequel une carte était déposée. La duchesse allongea la main et lut :

PHILIPPE DE LANGEVILLE.

Un brusque saisissement sembla la paralyser tout à coup. Lui !... C'était lui !... Alors que sa pensée était toute remplie de l'image de l'absent, voilà que, soudain, il surgissait !... Il avait donc aussi tout appris ?... Il savait donc que la mère et la fille étaient enfin réunies ?... Eh bien ! il ne fallait pas le priver plus longtemps des baisers d'Yvonne !... Pourtant, elle eut un long tressaillement... Là, dans cette maison !... Chez le duc de Rouvray !... Etait-ce possible ?... Le domestique, intimé, attendait la réponse de la duchesse. Clotilde jeta un regard poignant sur sa fille, sur la fille de Philippe. Un combat déchirant se livrait dans le cœur de cette femme. Enfin, elle articula :

— Où est M. de Langeville ?

— Dans la serre, madame la duchesse.

— Eh bien ! priez le de m'attendre... Je vais aller le retrouver.

Ses yeux dilatés ne pouvaient se détacher d'Yvonne. M. de Langeville !... Elle soupçonnait que ce nom ne révélait rien à la jeune fille. On venait de nommer son père devant elle, et elle restait inconsciente, sans qu'une fibre de son visage eût tressailli, sans que rien eût remué dans son cœur. L'enfant avait remarqué le bouleversement de sa mère, mais elle ne pouvait en deviner la cause. Mme de Rouvray parvint enfin à se maîtriser.

— Attends-moi ici, ma chère petite... Je vais recevoir un ami qui revient de loin, de très loin, et que je n'ai pas vu depuis bien longtemps.

— C'est cela, petite mère, allez ! répondit Yvonne en roulant à la duchesse le bulletin de visite qu'elle venait de recevoir. Mais, je vais vous attendre ici en lisant.

Clotilde de Rouvray se dirigea vers la pièce où Philippe avait été introduit. Lorsque ces deux êtres qui ne s'étaient pas vus depuis tant d'années, et qui n'avaient pourtant pas cessé de vivre, de loin, l'un avec l'autre, se retrouvèrent face à face, il y eut entre eux une minute de recueillement poignant. Ils constatèrent avidement les ravages causés par la souffrance sur le visage de chacun d'eux, et mutuellement, ils se plaignaient de toute leur âme. Pendant quelques instants, ce muisme fut plus éloquent que ce qu'ils auraient pu se dire. Philippe, malgré les années écoulées, malgré les épreuves, trouvait toujours aussi belle la femme qu'il adorait. Clotilde semblait tout heureuse d'avoir retrouvé un ami pour lequel elle sentait, dans son cœur, autant d'affection et d'estime qu'elle avait jadis éprouvé d'amour.

— Ainsi, vous revoilà enfin !.. balbutia-t-elle.

— Oui, je suis revenu... Il le fallait ... Je le pouvais maintenant... Mais, avant tout, dites-moi !.. M. de Rouvray ?..

— Il est absent.

— Alors, je peux vous révéler sans crainte ce que j'ai à vous apprendre ?

— Vous le pouvez d'autant plus, Philippe, que je n'ai plus de secret pour M. de Rouvray.

M. de Langeville eut un frémissement.

— Que dites-vous ?.. Vous lui avez appris ?...

— Tout !

— Il sait que vous avez... que vous avez eu une fille ?..

— Il n'ignore rien, vous dis-je !.. Sauf le nom du père de cette enfant.

— Et il n'a pas cherché à se venger ?

— Sa seule vengeance a consisté à employer tous ses efforts à chercher à me rendre mon enfant !

Pendant quelques secondes, M. de Langeville resta rougeur.

— Oui, murmura-t-il avec mélancolie, Pierre de Rouvray a toutes les noblesses, toutes les grandeurs d'âme !

— Il parle de vous souvent, Philippe !.. Combien de fois a-t-il déploré de n'avoir pas de vos nouvelles !.. Il sera heureux d'apprendre que vous êtes revenu.

Le comte ne répondit pas.

pour les fêtes de la Pentecôte, une première excursion à Ajaccio.

On partirait de Bastia le dimanche matin, pour rentrer le lundi soir.

Le Comité provisoire a déjà fait des démarches auprès de la Compagnie des C. F. D., qui a été, d'ailleurs, très heureuse de faciliter les conditions du voyage.

FÊTE DE CHARITÉ

DONNÉE
PAR LES ENFANTS DE LA VILLE
AU PROFIT
DES ÉCOLES LIBRES DE BASTIA
sur la Place
et dans le péristyle du Théâtre
le Dimanche 14 Mai
avec le gracieux concours de

Sur la Place du Théâtre : Attractions diverses: Concert donné par la *Lyre Bastiaise* — Cartomancie. — Vins-Vins. — Bar de Cocagne. — Tir au poulet. — Courses diverses, etc.

Prix d'entrée : 0,25 centimes

PROGRAMME

Représentation à 2 heures

La Petite Maison, chanson de geste de Dalcroze
Par les élèves de Mlle J. Agostini.

Le Baptême d'une Poupée
Par les élèves de Mlle Evangelista.

Le Noël d'une Mésange
Mlle M. Angeli.

Quand m'amènerez-vous Bébé ?
Mme Nichon, Mlle A. de Gallory.
Mme Duflos, Mlle M.-L. Mariani.
Rigobert, M. Fr. Thiers.

La Fileuse de Godard
Mlle Reginensi.

Une Histoire de Brigands

Angèle,	Mlle M.-L. Forcioli-Conti.
Isabelle,	Mlle A de Gallory.
Rosalie	Mlle P. Mattei.
Gilbert,	M. Pierre Hugues.
Ignace,	M. S. Gregory.

Le Voyage au Chine (piano)
Mlles Casanova, Ferrandi, Simonpietri.

La Gheisa
Mlle Louisette Giannarelli.

2e représentation à 5 heures

A) *Rayon de Soleil*
B) *Romance sans paroles*
Ensemble piano et violon
Ch'ri, 6 par Mlle Louise Ponticelli.

Mlles G. Mattei. — L. Giannarelli. — A. de Sorbier.
MM. F. Gregory. — A. Giorgi. — Ph. Mariotti. — Ch. Sartelli.

Au piano, Mlle M. Dupont.

Fiancés en Herbe

Henriette,	Mlle M. Angeli.
René,	M. V. Felici.

CHANT

Le Jour de Patin

Mme Bucheval,	Mlle L. Lazzeretti.
Mlle Pamela,	Mlle M. Ferrandi.
Mme Spencer,	Mlle G. Farinole.
Sous-préfète,	Mlle M. Fontaine.
Miss Diana,	Mlle M.-L. Forcioli-Conti.
Miss Mary,	Mlle M. Angeli.
Miss Lucy,	Mlle M.-L. Mariani.
Honoré,	M. P. Hugues.
Anatole,	M. F. Gregory.

CHANT

Rosalie

Mme Bol,	Mlle M. Ferrandi.
M. Bol,	M. Jean Guasco.
Rosalie,	Mlle M. Fontaine.

Représentation extraordinaire
VASSOR — ROSSAY — DARCOURT
de passage à Bastia
Musée Grévin — Têtes politiques et littéraires — Ombres Chinoises — Le Théâtre des Nains

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 mai.

Des dispositions très fermes continuent à prévaloir sur l'ensemble du marché qui a eu outre annihilé aujourd'hui une activité de bon aloi. Notre Rente se retrouve à 95.02. Les Fonds Etrangers consolident leur avance précédente : Extérieure 97.12. Turc 92.65. Serbe 91 05. Parmi les Etablissements de Crédit, le Crédit Foncier est recherché à 820 : son bilan au 31 mars fait ressortir au compte profits et pertes une augmentation de fr. : 1.304.544. La Crédit Lyonnais se traite à 1.471. Le Comptoir National d'Escompte passe à 925. Société Générale 779.

Les valeurs industrielles et de transports sont calmes toute l'activité se portant sur les valeurs d'électricité en progrès marqués. Vive reprise du groupe russe. Les titres aurifères gagnent une nouvelle fraction. Rio 1.700.

Parmi les valeurs minières Nazareno y Anexas est à 45.75 ; un groupe de banquiers étrangers a souscrit un important paquet d'actions, dont le montant servira à pousser encore plus activement les travaux d'installation. Cobalt Star Mining Cy, 8 frs ; cette Cie va traiter elle-même son minerai afin de conserver pour elle le bénéfice du traitement.

L'action Oil Trust of Galicia est ferme à 67 frs. Pour avril, les expéditions ont atteint près de 20.000 tonnes, laissant un bénéfice net de L. 1 par tonne environ.

Nouvelle avance à 27 de l'Asia Caoutchouc Trust. Le portefeuille de cette Société lui assure le contrôle de l'International Caoutchouc et de l'Asia Caoutchouc.

Les actions de préférence 7 0/0 de la Société Decelli Ld ont des demandes suivies à 143. Les bénéfices de la Société ont passé de 1.760.183 frs en 1908, à 1.734.425 frs en 1909 et à 2 millions environ en 1910 malgré les amortissements exceptionnels.

Nos Chemins de Fer sont en reprise.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 mai, à 4 heures

Marche Andalouse,	Krier.
Ariane, fantaisie,	Massenet.
Valse Brune,	Krier.
Ballet Egyptien, n° 1, 2, 3, 4,	Luigini.
En Gognette, polka-marche,	Wesly.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Une mention honorable a été décernée à M. Simonetti André, demeurant à Corte, qui, le 8 janvier 1911, a fait preuve de courage et de dévouement en combattant un incendie.

CALENZANA. — A l'occasion de la foire de Sainte-Restitude, un Comité des Fêtes, sous la présidence de M. Marini, maire, s'est constitué à l'effet de donner à cette fête régionale de la Balagne, un cachet à la fois confortable et amusant. Un programme des plus étudié, choisi et varié, s'égrènera pendant les 21, 22 et 23 du mois courant. Des courses et jeux divers se succéderont avec ordre, accompagnés de différents prix. Un concours de bestiaux terminera la foire.

En outre, un groupe de jeunes gens donnera au public une représentation théâtrale, qui commencera par une partie de concert, monologues et saynètes, et se terminera par les « Bonsoirs de Québec », bonne farce, par l'abbé Seckel.

La fanfare municipale de Calvi prêtera son concours.

Un bal champêtre suivi d'une bataille de confetti et feux d'artifice donneront encore plus d'éclat à cette belle fête populaire.

Pour le Comité :

Le Secrétaire,
COLOMBANI.

ALERIA. — Mme Michelli, dame employée aux téléphones à Marseille, est nommée receveuse des postes et télégraphes à Aleria.

OMESSA. — Jeudi dernier, notre commune était en fête.

On y célébrait le mariage de la toute charmante Mlle Bastiani-Antoni avec notre sympathique ami Antoine Rossi.

Les témoins de la mariée étaient : MM. Augustins Cyriaque, retraité, débitant de poudres et tabacs de la régie à Omessa, et Altelli Antoine, rentier à Francardo.

Ceux du marié étaient : MM. Franceschini Pierre et Rossi Dominique, adjudant en retraite.

A la maison commune quelques paroles aimables ont été dites aux jeunes époux par notre sympathique adjoint au maire, M. Rossi.

La bénédiction nuptiale a été donnée par notre très digne curé-doyen, M. l'abbé Mariani, lequel, dans une allocution bien sentie, a retracé aux heureux époux les devoirs qu'ils se doivent mutuellement.

Nous leur souhaitons bonheur et prospérité.

AZZANA. — Une mention honorable a été décernée à M. Marcangeli Dominique-Antoine, garde forestier au Indo-Chine, en congé à Azzana, et à Mme Marcangeli Marie-Dominique ; le 1er décembre 1910, ont fait preuve de courage et de sang-froid en combattant un incendie.

ILE-ROUSSE. — M. Balvestini Vincent est nommé aide du poste de désinfection d'Ile Rousse.

SAN-NICOLAO. — M. Paoli Ours-François est nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie à San Nicolao.

PONTE-LECCIA. — M. Cantini, ex-soldat au 22e colonial, est nommé facteur des postes à Ponte-Leccia.

Nécrologie

Les familles Colombani, Renucci et Filippi, de Ville di-Paraso, se trouvent de nouveau frappées dans leurs plus chères affections, par la mort de Mme veuve Joseph Colombani née Filippi, qui vient de s'éteindre dans sa soixante-troisième année.

Elevée avec un soin jaloux par une mère que distinguaient les sentiments les plus nobles, elle avait trouvé dans son foyer l'exemple des vertus chrétiennes et privées, et son cœur s'était ainsi ouvert aux inspirations les plus pures et les plus généreuses.

Unie toute jeune à un homme qui avait su vite conquérir les sympathies et l'estime de ses concitoyens et qu'une vive intelligence et un caractère bien trempé appelaient à occuper une éminente situation dans l'arrondissement de Calvi, elle avait goûté pendant des années un bonheur incomparable, alimenté par les caresses de ses enfants, plus tard par celles de ses petits-enfants.

Puis, étaient venus des jours tristes : le bien-aimé époux avait été emporté dans toute la force de l'âge... Dans son immense douleur Mme Colombani sut se souvenir qu'elle était mère, et ce fut elle seule alors qui dirigea l'éducation de ses enfants.

Et d'autres deuils vinrent s'abattre sur cette famille. Tout dernièrement, c'était M. le docteur Filippi, un jeune médecin des plus réputés, un grand cœur, qui était subitement foudroyé par une embolie.

Maintenant, c'est elle qui nous quitte, qui va rejoindre son époux, son frère et tous les êtres chéris qui l'ont précédée dans l'au-delà.

Mme Colombani se trouvait, par ces alliances, apparentée à toutes les principales familles de la Balagne, et toutes elles accoururent, le jour des obsèques, pour apporter leurs affectueuses condoléances à Mme Filippi, la vénérable mère, presque nonagénaire, dont la douleur plie devant ce beau fleuron détaché de l'arbre, aux enfants, petits-enfants, amours et neveux, qui l'aimaient tant et qui la pleurent si amèrement.

A tous ces cœurs endeuillés par cette immense perte nous offrons notre part de sincères regrets et nos condoléances les plus attristées.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gabrielli

Santini Ange-Pierre, propriétaire à Cantinets, faisant opposition à la date du ter avril 1911, à un arrêt de défaut en date du 1er février 1911 qui le condamnait à 50 francs d'amende et à 25 francs de dommages-intérêts envers la partie civile Padovani, de la même commune.

Santini Ange-Pierre ayant été traduit devant le tribunal correctionnel de Corte, le 16 juin 1910, à la requête de cette même partie civile, pour avoir eu sa qualité d'adjoint faisant fonction de maire et de président des opérations électorales dans un bureau de vote et dans un bureau de mairie, commis diverses fraudes, savoir :

1° en faisant pleuvoir le matin même des élections, un avis annonçant faussement que la sentence rendue le 17 mai 1909 par M. le Juge de paix de Moroniglia, avait été annulée par arrêt de la Cour Suprême, en date du 13 juillet 1909 ;

2° en n'affichant pas le tableau rectificatif cinq jours avant les élections ainsi que le prescrit la loi ;

3° en refusant de mettre à la disposition des membres du bureau, les divers documents administratifs, tels que l'arrêté de convocation des électeurs et les procès-verbaux des opérations électorales ;

4° en ne permettant pas à la majorité des membres du bureau de transcrire sur les procès-verbaux des opérations, les protestations auxquelles avaient donné lieu les divers incidents qui s'étaient produits dans la journée, et d'avoir ainsi pendant, avant ou après le scrutin, par inobservation volontaire de la loi ou des arrêtés préfectoraux qui par tous autres actes frauduleux, changé ou tenté de changer le résultat du scrutin.

L'affaire venait hier devant la Cour.

Me Valentini, défenseur du prévenu, sollicitait de la Cour le renvoi de l'affaire à huitaine, pour lui permettre de prendre connaissance du dossier de cette affaire.

M. l'avocat général Poinsot déclarait ne pas s'opposer au renvoi.

La Cour conformément aux conclusions de Me Valentini renvoyait l'affaire Sanzin à huitaine.

Rapporteur : M. le conseiller Pinel.

M. Poinsot, avocat général, occupait le

Gazette Ajaccienne

A l'arrivée

M. Gilles, inspecteur général de l'enseignement primaire, est de passage à Ajaccio.

Accompagné de M. Six, vice-recteur de la Corse, M. l'Inspecteur général la visité les principaux établissements scolaires de notre ville.

Coup de couteau

Hier, vers 1 heure de l'après-midi, le marin Jardiner Pierre-Michel, âgé de 32 ans, chauffeur à bord du vapeur *Biarritz*, arrivé à bord en état d'ivresse en compagnie de son camarade Ménard Gaston.

Le lieutenant, M. Gauthier, s'étant permis, comme son devoir l'exigeait, de leur faire quelques observations sur leur mauvaise conduite, Jardiner Pierre sortit un couteau et en porta un coup à son chef qui fut atteint à la fesse gauche.

Le meurtrier a été arrêté par la police, ainsi que son compagnon.

La blessure reçue par le lieutenant du *Biarritz* ne présente aucune gravité.

Jardiner et Ménard seront remis à l'autorité maritime.

Nos Hôtes

Sont arrivés : Dr Jules Félix, M. Th. Clayes, M. et Mme R. Soyers, M. et Mme L. Virollet, M. Louis Nivo, MM. David, Lescarte, Mathieu ; M., Mme et Mlles Mouren, M. et Mme Boulet.

Au port

Le magnifique yacht anglais le *Vagrant*, qui venait de Bonifacio, a quitté notre port.

Le *Vagrant* est commandé par le capitaine Jacobs et a à son bord 17 hommes d'équipage et 9 passagers.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 14 mai, à 5 heures

La Bataillon de Fer, p. r.	Arnoux.
La Reine d'Eté, ouv.,	Panos.
La Jeune Mariée, polonaise,	Douard.
Tannhauser, fant.,	Wagner.
Lori, polka,	Magnan.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Assistance Médicale Gratuite

Les listes des personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite en 1911 dans les communes de Lama et Castellare-di-Casinca sont déposées au secrétariat de chaque Mairie respective et tenues à la disposition de tout habitant ou contribuable.

Rappelons que pendant un délai de 20 jours à compter de ce dépôt, les réclamations en inscription ou en radiation peuvent être faites par tout habitant ou contribuable devant la commission Cantonale instituée par l'article 17 de la loi du 15 juillet 1893.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DES VÉTÉRANS. — L'assemblée générale de la section de Bastia aura lieu dimanche, 14 mai, à 8 heures et demie du matin, à la Mairie.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 14 courant, à 9 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 9 ; à midi 16.5 + à 6 heures du soir + 10
Maxima + 19°. Minima + 12.5.
Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Mariage select

Nous apprenons le prochain mariage de l'une de nos plus adorables Bastiaises, Mlle Marie Gavini, fille de M. le conseiller Gavini, ancien député, et de la très regrettée Mme Gavini, née Gregori, avec M. Sampiero Pietri, fils de feu Jourdan Pietri, ancien conseiller khédivial, et de Madame née Gavini.

M. Sampiero Pietri se trouvant actuellement au Honduras, le mariage ne sera célébré que dans quelques mois.

Nous prions les jeunes fiancés de vouloir bien agréer les vœux sincères que nous formons pour leur bonheur, et offrons à leurs parents et grands-parents nos meilleures félicitations.

Dans les Consulats

M. Boschetti, vice-consul de 3e classe, faisant fonctions de commis de chancellerie à Venise, est promu à la 2e classe.

Sont nommés vice-consuls de 3e classe, MM. les élèves consuls Valentini, au Caire, et Guidordoni, à Milan.

Faculté des Lettres d'Aix

Les examens de la licence ès-lettres commenceront à la Faculté des Lettres d'Aix le mercredi 21 juin à 7 heures du matin.

Les examens oraux auront lieu le lundi 26 juin. Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté du 22 mai au 5 juin.

Les examens du diplôme d'études supérieures auront lieu à la Faculté des Lettres les 27 et 28 juin.

Vol de charbon

Vendredi soir, vers 10 heures, pendant que le nommé Maccari Louis se livrait au plaisir de la pêche, dans l'anse Saint-Nicolas, en face des chantiers de M. Maracciole, une barque montée par deux individus vint à passer tout près de la sienne, et alla accoster près des rochers.

Les deux individus qui la montaient débarquaient aussitôt trois sacs de charbon.

Comme Maccari Louis avait vu paraître manège l'avant-veille, et qu'il avait fait précisément un chargement de charbon sur le voilier « Ambassadeur, » il conçut quelques soupçons.

Aussi, quand les deux individus, après avoir déposé les trois sacs à terre, eurent rejoint le voilier, il s'empressa d'aller s'assurer, et constata, en effet, qu'ils provenaient du chargement de l' « Ambassadeur. »

Il se rendit aussitôt à bord du voilier et appela ; mais personne ne répondit à son appel : il avertit alors les douaniers qui étaient de service sur le quai.

Au moment où les deux voleurs revinrent prendre les sacs qu'ils avaient déposés à terre, ils se trouvèrent, en présence des douaniers, et prirent la fuite.

Ils furent arrêtés, hier dans la matinée, par les brigadiers Ottavi et Leoni.

Conduits au poste, ils ont déclaré s'appeler Gradassi Antoine et Quilici Victor.

Le premier est marin à bord du voilier « Ambassadeur » et est âgé de 25 ans.

Quilici Victor a à peine 20 ans.

Ils seront tous les deux déférés au Parquet.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts du vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Gentil, boulevard Paoli.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.

Fabrique de bouchons Bège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

Appel à la charité

On nous prie d'appeler l'attention des personnes charitables sur la situation vraiment intéressante de la veuve Marie Madreli, qui a cinq enfants et dont la détresse est extrême.

Rue St-Erasme, 3, au dernier étage.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Togasti Louis. — Torre Flavia.

VARICES - PHLÉBITE

Les Varices sont des dilatations veineuses, qui occasionnent de la pesanteur, de l'engourdissement et de la douleur. Leur rupture engendre les Ulcères variqueux qui sont difficilement guérissables.

La Phlébite est une redoutable inflammation des veines qui peut se compliquer d'embolie mortelle, et qui dans les cas moins graves amène des gonflements, des douleurs et souvent même l'impotence.

Les malades, de même que la varicocèle, les hémorroïdes ou varices anales et autres maladies du système veineux, sont prévenus en quoi ces par l'Elixir de Virgile Nyrdahl, médicament universellement prescrit par le Corps Médical. On n'a qu'à découper cette annonce (118) et l'adresser à Produits Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative de 48 pages, ainsi qu'un petit échantillon réduit au dixième qui permettra d'apprécier le goût délicieux du produit. Le flacon : fr. 50 francs.

Pour éviter les innombrables imitations ne prendre, exiger la signature de garantie Nyrdahl.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Million de la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure de Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial Agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des pourmites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant fait sa commande directement.



CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 32
A partir de midi
GLACES
Praliné et Fraise



DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00261

BOURSE DE PARIS

13 mai — 13 mai

Rente 3 0/0 ancien . 95.65 — 95.65
Rente 3 0/0 amortis. . 96.25 — 96.10
ex-coupon.

Postes et Télégraphes

Paris, 13 mai.

Par décision ministérielle la création d'une recette auxiliaire rurale des postes est autorisée à *Ocana* et à *Silvareccio*.

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 13 mai.

Sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite les dénommés ci-après :

Faggianelli, brigadier de 1re classe des eaux et forêts à Saint-Antoine

Agostini, garde domanial de 1re classe, à Conca.

Casanova, brigadier hors classe, à Vivario.

Conseil des Ministres

Paris, 13 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le voyage présidentiel

Le Président de la République entretient le Conseil de son voyage en Belgique.

M. Fallières a parlé de la magnifique réception qui lui a été faite par le roi des Belges, et de l'enthousiaste accueil dont il été l'objet pendant tout son séjour en Belgique.

Les affaires du Maroc

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères donne connaissance à ses collègues des derniers télégrammes qu'il a reçus du Maroc.

M. Berteaux, ministre de la Guerre, a communiqué de son côté les nouvelles qui lui sont parvenus des généraux Moinier et Toutée.

Le gouverneur de l'Indo-Chine

Le Conseil s'est entretenu de la question du gouvernement général de l'Indo-Chine qui resterait vacant par suite du départ de M. M. Klobukowski.

Travaux Parlementaires

Le Conseil a examiné les diverses questions qui vont être examinées par le Sénat dès la reprise des travaux parlementaires qui est fixée à mardi prochain.

Le rapport général du budget ne pouvant pas être déposé avant le 23 ou le 25, il est fort probable que la discussion devant le Sénat ne pourra commencer que dans les premiers jours de juin.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

A PARIS

L'EXPOSITION DES MODES

Paris, 13 mai.

Le Président de la République a inauguré, cette après midi, l'exposition « les Modes, à travers trois siècles », organisée par la Société nationale des Beaux-Arts, dans le palais de Bagatelle.

Cette exposition a beaucoup intéressé M. Fallières, qui était accompagné de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et de M. Ramondou, secrétaire général de la présidence.

Le Congrès de la Protection Mutuelle *des Cheminots*

Paris, 13 mai.

Le Congrès annuel de la Société « la Protection mutuelle des ouvriers et employés des Chemins de fer de France et des Colonies, » qui s'est tenu à la mairie du 11e arrondissement, sous la présidence de M. Louis Ollivier, a clôturé aujourd'hui ses travaux par un grand banquet.

Plusieurs discours ont été prononcés.

EN ESPAGNE

LA GRÈVE GÉNÉRALE

Madrid, 13 mai.

Les journaux annoncent que les corporations ouvrières proclameront lundi matin la grève générale, si les ouvriers maçons, en grève depuis un mois environ, n'obtiennent pas satisfaction avant demain soir.

Le Gouvernement aurait pris déjà toutes les mesures nécessaires en vue de la grève générale.

EN ALLEMAGNE

UN ASSASSIN DE 15 ANS

Berlin, 13 mai.

Un pupille d'une maison de correction, âgé d'une quinzaine d'années, a été arrêté ce matin, en gare de Berlin, sous l'inculpation d'un assassinat suivi de vol.

Profitant de l'absence du patron d'un petit café, il entra dans cet établissement qui était gardé par une bonne âgée de 18 ans, et y demandait à manger.

La jeune bonne ayant répondu par un refus, le jeune malfaiteur se jeta sur elle et l'étrangla, puis ficela les mains et les pieds du cadavre qu'il fourra dans un lit sous la couverture.

Après avoir bu une bouteille de bière, il s'empara d'une somme de deux-cents marks environ qui se trouvait dans le tiroir, puis disparut.

Fort heureusement, son évasion de la maison de correction ayant été signalée à temps à la police berlinoise, celle-ci a trouvé le jeune criminel dans un wagon de deuxième classe et l'a arrêté.

DANS LE GARD

La Grève des ouvriers Agricoles

Nîmes, 13 mai.

Des mesures très sévères continuent à être prises par M Lallemand, préfet du Gard, pour empêcher l'agitation, qui s'est manifestée à Aimargues et dans les communes voisines, de prendre de grandes proportions.

Un grand nombre d'ouvriers agricoles, malgré les propriétaires qui ne veulent pas les embaucher, se répandent dans les vignobles.

Les nombreuses brigades de gendarmerie, mobilisées par le préfet, sont chargées de ne permettre l'entrée dans les propriétés qu'aux ouvriers qui ont été engagés et d'expulser tous les autres.

Un bataillon d'artillerie parti de Nîmes est arrivé sur les lieux pour renforcer la gendarmerie en cas de troubles.

Les députés socialistes du Gard ont de nouveau insisté auprès de M. Lallemand, pour faire retirer les troupes.

Le préfet a refusé catégoriquement.

Une grève générale est imminente.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Paris, 13 mai.

Des télégrammes parvenus aujourd'hui, au ministère des Affaires étrangères, confirment les nouvelles pessimistes qui avaient circulé ces jours-ci, sur la situation à Fez.

D'après une information émanant de M. Gaillard, ministre de France au Maroc, la situation de la capitale devient de jour en jour plus critique.

Les vivres, amenés habituellement à Fez par les caravanes, deviennent plus rares et se vendent à des prix très élevés.

L'attaque du 4 mai

Le consul de France confirme aussi la nouvelle de l'attaque de la ville par les Beni M'Tir, dans la journée du 4 mai.

Un engagement sérieux a eu lieu au nord et au nord ouest de la ville.

Les rebelles étaient au nombre de 10.000.

Ils furent repoussés, mais avec peine.

Les Beni M'Tir ont perdu une cinquantaine d'hommes et 18 prisonniers, et ont ensuite battu en retraite.

Les troupes du Maghzen ont également beaucoup souffert ; la mêhalla chérifienne aurait en effet perdu, elle aussi, une trentaine d'hommes.

Les populations indigènes

D'après la même note de M. Gaillard, la nouvelle intervention de la France au Maroc serait accueillie par les populations indigènes avec une grande joie.

Les indigènes seraient heureux de voir cesser tout désordre et, c'est avec reconnaissance, qu'ils voient les troupes françaises réprimer la révolte des rebelles.

La colonne Brulard

Une dépêche du général Moinier, arrivée aujourd'hui au ministère de la Guerre, annonce le départ de la colonne Brulard, de Kenitra.

Attaque des Beni-Hassen

A la hauteur de Sidiyaci, la colonne Brulard a été attaquée par un millier de cavaliers de la tribu des Beni Hassen.

Quelques escarmouches ont eu lieu, mais les troupes ont pu continuer leur marche en avant.

Les instructions au général Moinier

Le Conseil des ministres, qui s'est tenu aujourd'hui à l'Elysée, a confirmé les instructions qu'il avait envoyées au général Moinier, lui prescrivant de pousser sans arrêt la marche en avant vers Fez.



VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *10 minutes*.

Bains de Puzzichello

Ouverture le 1er Mai

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 3 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Vellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

L'Union
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'Union-Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.
Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions*.

Assurances sur la Vie entière Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Société Anonyme Française
DES MINES DE CUIVRE
de PRUNELLI (Corse)
40, rue Blanche, Paris

Le 8 avril 1911, MM. les Actionnaires de la Société anonyme française des Mines de Cuivre de Prunelli, dont le siège est à Paris, 40, rue Blanche, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, salle des Ingénieurs, 19, rue Blanche, sous la présidence de M. Louis Favaron, président du Conseil d'Administration, assisté de MM. Siaud et Carette Bouvet, scrutateurs, et de M. Létang, comme secrétaire, et ont décidé ce qui suit :

1° Ramener le capital social de 1.500.000 frs à 300.000 francs, par l'échange de 5 actions anciennes de 100 frs contre une nouvelle de 100 frs entièrement libérée.

2° Porter ensuite ce capital à 400.000 francs par la création et l'émission de 1.000 actions nouvelles de 100 francs chacune à souscrire et à libérer en numéraire. Ces actions seront émises au pair et payables : un quart en souscrivant et le surplus suivant décision du Conseil.

Ces actions seront réservées aux Actionnaires dans la proportion de une action nouvelle pour 15 anciennes. Tout porteur de moins de 15 actions aura droit à une.

3° Le Conseil est autorisé à porter ultérieurement et quand il le jugera convenable le capital de 400.000 francs à un million.

4° L'Assemblée a décidé que la dénomination de Société française des Mines de Cuivre de Prunelli sera changée en celle de Société des mines d'Argentella.

En conséquence, l'Assemblée décide de remplacer ainsi l'article 3 des statuts : « La Société prend la dénomination de Société des Mines d'Argentella »

Et sous la condition suspensive de l'organisation de l'augmentation du capital sus énoncé,

L'article 7 par la rédaction suivante : « Le capital social est fixé à la somme de 400 000 francs divisé en 4.000 actions de 100 francs chacune dont 3.000 représentent le capital originaire du 8 avril 1911 et 1.000 représentent l'augmentation de capital décidée par la même assemblée. »

Semblables extraits ont été déposés à chacun des greffes du Tribunal de Commerce de la Seine et de la Justice de Paix du 9e arrondissement.

Pour extrait conforme :
Le Président
du Conseil d'Administration,
P. O.

Assistance judiciaire
Délibération du 9 avril 1905

Etude de Me DAPELO
Avoué de Première Instance

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Bastia, le onze mars mil neuf cent onze, enregistré et signifié, à la requête et au profit de la dame Nicodemi Catherine, épouse Comparetti, ménagère, demeurant à Toulon, domiciliée de droit à Vescovato, contre le sieur Comparetti Philippe, journalier, demeurant et domicilié à Vescovato, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal, le Ministère public entendu, accorde défaut contre le sieur Comparetti, Philippe de rechef défaillant,

Et pour le profit prononce le divorce entre les époux Comparetti aux torts et griefs du mari.

Condamne ce dernier aux dépens.

Pour extrait conforme.
L. DAPELO,
Avoué.

NOTA. — La présente insertion est faite en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil de Bastia, en date du dix mai 1911, enregistrée.

RELIGIEUSE Ou ses mères p' guérir enfants urinant au lit.
Ecrire : Maison Burot, N° 318, Nantes.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Gainage prélevant et sans combustion métallique

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ELÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15 × 15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : T.S.F.C. des Alliées
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Ne L. R. MATTEI
à Bastia (Corse)

150f p. mois. Travail fac. à soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage aux nos tricoteuses brevetées. Trav. directement avec ses clients. Ce *La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. R. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçon

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 7e et 9e N°s
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 2, r. du 4-Septembre

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 134 — LUNDI 15 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 3 mois 5 fr. | 6 mois 10 fr. | 1 an 20 fr.
Autres Départ. 3 mois 6 » | 6 mois 12 » | 1 an 22 »
Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
...ver, 4 h. 9 m. — Coucher, 6 h. 35 m.
...ier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
...Aujourd'hui : Saint Torquato.
...Demain : St Jean Nepomucène.

14 MAI

LA CORSE

Lasse d'implorer en vain, la Corse s'agite et menace. Elle réclame de la mère-patrie une aide économique pour l'assainissement de ses terres marécageuses où règne la malaria, pour l'exploitation rationnelle de ses immenses richesses végétales et industrielles. Elle demande — faut-il qu'elle ait à le demander ! — à être traitée, au point de vue douanier, sur le même pied que l'Algérie. Les nations se succèdent dans l'île de Beauté ; les Corses somment leurs élus de démissionner, si justice ne leur est pas enfin accordée. La Corse se trouve ainsi placée au premier plan de l'actualité. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux deux articles inscrits par d'éminents écrivains : l'un au passé de l'île ; l'autre, à son pittoresque, si particulier et si grandiose :

La Conquête de la Corse

Le vice essentiel des plans qu'on a proposés depuis la conquête pour l'amélioration du sort des Corses est qu'on n'y a point persisté. Mais comment l'eût-on pu ? Depuis 1768, la France a éprouvé vingt régimes séparés de gouvernement, savoir : la monarchie absolue, de 1768 à 1789 (encore faudrait-il y distinguer) ; la monarchie constitutionnelle, de 1789 à 1792 ; la république girondine et terroriste, de 1792 à 1794 ; la dictature de Barras, déguisée sous divers vocables, de 1794 à 1799 ; le Consulat, le Consulat à vie, l'Empire, la Restauration, les Cent-Jours, la seconde Restauration, la Monarchie de Juillet, la seconde République, avec cinq formes successives de gouvernement (Gouvernement provisoire, Commission exécutive, dictature de Cavaignac, présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, présidence dictatoriale sous la Constitution de 1852) ; le deuxième Empire, avec ses deux Constitutions ; la troisième République, où, mettant qu'on tienne pour négligeables les évolutions qu'elle a accomplies, encore ne doit-on point trouver que Thiers équivaille M. Loubet ou Mac-Mahon M. Fallières ; — donc, on peut compter, pour la France, vingt régimes divers et plutôt vingt-cinq ou trente en cent quarante ans ; chacun, par là, a duré sept années en moyenne ; mais, en Corse, c'est bien moins, la répercussion d'un régime politique n'était pas politique ; elle dépendait du plus ou moins d'influence que prenait, sur le gouvernement central, un représentant de tel ou tel clan, par suite, de la prépondérance que s'attribuait ce clan, soit dans l'en deçà soit dans l'au delà des monts, soit dans l'île entière : cette influence n'était point stable, cette prépondérance n'était point assurée pour la durée même d'un régime. Le personnage sur qui reposait le soin de la maintenir, ambassadeur étranger comme Pozzo-di-Borgo, maréchal de France comme Sebastiani, ministre comme Abbatucci et Casabianca, préfet de police comme Pietri, etc., etc., pouvait disparaître : il pouvait être disgracié. Rien ne garantissait que, pendant les sept ans que durait en France moyennement chaque régime, on ne changeât point en Corse de formule, c'est-à-dire de domination, au moins deux à trois fois.

Rien, à ce point de vue, ne serait plus instructif qu'une histoire complète et impartiale de ce qui s'est passé en Corse de 1797 à 1814. Dans le département du Liamone, la prépondérance du clan Bonaparte n'a été assurée, de l'an V à l'an VII, que par des procédés d'illégalité et de violences d'autant plus rigoureux que certains de ceux-là qui les appliquaient s'étaient mis avec empressement au service des Anglais durant que le roi George était roi de Corse. Survient une révolution en l'an VII, et celle-là, d'Ajaccio, se répercute à Paris, où, pour sauver leurs fils électoraux, Lucien et Arena, alliés, renversent le Directoire. Contre-révolution en l'an VIII, mais allant si loin en ses excès que Miot, envoyé spécial, prend une suite d'arrêtés dont certains ont eu jusqu'à nos jours force de loi. Alors, concentration de tous pouvoirs militaires et civils — ou presque — aux mains d'un général dictateur qui est Morand. Contre lui, pour se défaire de lui, une conspiration n'allant à rien moins qu'à livrer Ajaccio aux Anglais, et, en même temps, un travail entrepris, par tous les moyens, près de Madame Mère et du cardinal Fesch, auxquels on présente comme opprimés leurs parents et amis, tous ou presque employés, — employés en Corse s'entend, car, en France, l'empereur n'en admet qu'un nombre infime. Comme il s'agit de la tête pour les individus impliqués dans la conspiration et tous du « bon parti, » Madame et Fesch se remuent si bien que Morand est rappelé et disgracié ; une nouvelle révolution s'accomplit et tous pouvoirs sont remis à un Ajaccien, Arrighi, cousin des Bonaparte ; les deux départements, Golo et Liamone, sont fondus en un seul, et ainsi, par l'administration d'Arrighi, et l'inévitable mécontentement de Bastia, est préparée la révolte des Bastiais, qui appelleront les Anglais et livreront, à la fin de 1813, leur ville au général Montrésor. Révolution à la suite de la première Restauration : contre-révolution aux Cent-Jours par la juste qu'envoie l'empereur ; révolution trois mois plus tard, et alors la guerre du Fiumorbo et l'étrange traité entre le marquis de Rivière et les insurgés. Ce'a fait, pour une période d'à peine vingt années, dix à douze changements totaux de système et d'influence, dix à douze fois où le sort et la fortune des individus sont remis en question, où les travaux décrétés sont arrêtés, où l'on en commence d'autres, où, par dégoût de toutes choses, l'on se croise les bras.

Dans ce temps, les fonctions à obtenir en Corse étaient seules ou paraissaient seules en question. A part quelques-unes, très rares, de judicature et d'administration, encore dans les postes les plus élevés, qui étaient réservées à des continentaux, toutes revenaient comme de droit à des Corses : n'était-ce point là un des articles du programme qu'avait soutenu dans ses divers écrits Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie ? Ces fonctions étaient singulièrement nombreuses : d'abord, par la séparation du territoire insulaire en deux départements ; puis, des chefs-lieux d'arrondissement hors de proportion avec la population, mais justifiée par la difficulté des communications.

Les continentaux n'y aspiraient point et la plupart tenaient à disgrâce d'être envoyés en Corse. Ils y éprouvaient des difficultés de tous les genres, et, dès qu'ils le pouvaient, vidaient la place. Donc, presque à toutes les fonctions, des Corses. Si vit que fût leur désir d'être impartiaux, ils avaient des parents, des amis, des opinions et des inimitiés. Le nombre de ceux qui étaient disposés à trouver que quelque chose fût mal, dès que leur parti avait l'avantage, était restreint, et, eussent-ils voulu faire mieux et suivre un plan d'ensemble, l'eussent-ils pu ? Pour opérer cette régénération, peut-on penser qu'ils étaient qualifiés ? Ne devait-on point faire appel aux continentaux ? Oui : mais, alors, que devenait le programme qui, depuis la conquête, fut celui de tous les patriotes : *La Corse aux Corses ?*

Ce régime a marqué de tels abus qu'il fallait tenter de remédier aux maux dont s'étalait si effrontément la gravité. On ne pouvait continuer à satisfaire la collectivité par des faveurs accordées à chaque individu, et, outre qu'il se trouvait des mécontents, même parmi ceux qui recevaient des places, outre que, après la nomination, il fallait l'avancement, l'île même, dans les conditions économiques où elle est, ne pouvait plus suffire aux besoins d'une population dont les formes d'existence ont totalement changé depuis un siècle, et qui ne veut plus se contenter avec l'absence de besoins qui était la vertu des ancêtres. De là, une crise qui, tout en tenant partiellement à des causes analogues à celles qui ont déterminé la crise méridionale, a des racines bien plus profondes, permanentes, locales, insulaires, et, dirai-je, nationales.

FRÉDÉRIC MASSON,
de l'Académie française.
(Les Annales).

Propos d'actualité

La Retraite Obligatoire

L'intérêt de l'honnête chroniqueur qui tient à ménager son public est de ne point truchar à l'irritante politique. Dans ce domaine, en effet, on fait difficilement un geste sans casser un œuf, car les opinions sont diverses et les discuteurs chatouilleux.

Mais, d'autre part, son devoir est de s'intéresser aux événements du jour qui tiennent une place dans la vie publique et d'avoir sur eux une opinion à l'usage du lecteur.

Partant de là, comment ne point parler des retraites ouvrières, puisque tout le monde en parle.

Après tout, d'ailleurs, est-elle seulement politique cette réforme qui effacera tout le monde, même ceux qui ont mission de l'appliquer et qui rebute déjà ceux qui l'avaient souhaitée. C'est une question d'intérêt général qui a été mal solutionnée, et ce n'est attaquer personne et à plus forte raison tel parti ou tel autre que de faire le procès de la loi.

Car, sans réticence, je suis de ceux qui la critiquent. Elle est illogique, elle est inefficace, et elle est contraire

Epicerie de la Gare
Mme URBSTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

CHEVEUX Maison Parisienne **Hahn**
AUX AMIS DE LA CORSE
Info. l'avis l'arrêté d'un simple homme, l'indicateur officiel de la Corse, malgré ses prix modiques, contient un relevé de la route, complet, varié, intéressant, soigné inédit et complété par des notes et des illustrations.
Tout ami de la Corse enverra gratuit et franco, sur simple demande affranchie à 0,05 centimes, un spécimen d'un édition précédente, remettra volontiers à la direction ses vues des appréciations et améliorations ultérieurement apportées à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE GRANDS
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacie Angeli à Bastia, Rei Isolitta Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorgiloia, Cours Napoléon, à Ajaccio.
L'AMARO MATTEI plus que jamais

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
EPARGNE ET FORTUNE
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. 7 CAPITAUX GARANTIS ET DISPONIBLES
16, Place du Havre, 16
PARIS

Journal Financier Français
ORDRES DE BOURSE
Publication gratuite de Conseils contentieux

250. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

— Maintenant, reprit-elle, dites-moi vite quelle bonne fortune nous vaut votre retour... Vous parliez d'une nouvelle que vous étiez si impatient de nous apprendre... Une nouvelle heureuse !

— Sans doute.

M. de Langeville fit un effort comme s'il éloignait sur les paroles qui l'avaient ému depuis quelques instants. Il relevait la tête :

— Je m'étais juré, vous le savez, de ne me représenter devant vous que le jour où votre enfant vous serait rendue...

Clotilde eut un mouvement de surprise. Il savait donc la vérité ?.. Il connaissait le bonheur qui, tout à coup, avait inondé de lumière et de rayonnement l'existence maudite de cette mère sans enfant ?..

— Et Yvonne nous est rendue ! prononça-t-elle.

A son tour, il eut un geste d'étonnement. Comment Clotilde était-elle au courant de ce que, seul, il croyait savoir ? Sidonie ne l'avait pas averti qu'elle prévoudrait la duchesse. En cherchant à réparer ses torts, sa femme avait elle donc eu cette délicate pensée ?

— Quelle joie j'ai éprouvée !.. pourmivit Clotilde avec ferveur .. Elle est si jolie, si délicieuse, notre fille !..

— Qui vous l'a dit ?

Elle le regarda, un peu interloquée.

— Ne l'ai je pas vue ?..

Philippe tressaillit, croyant avoir mal entendu.

— Vous l'avez vue ?.. interrogea-t-il d'une voix étranglée.

— Sans doute, puisqu'elle est ici !

M. de Langeville eut un sursaut.

— Mais cela ne se peut pas ! murmura-t-il... Comment serait-elle ici ?

— C'est M. de Rouvray qui l'a découverte.

— Vous dites ?..

— Je dis la vérité .. C'est mon mari qui m'a ramené ma fille... C'est la seule vengeance qu'il ait voulu tirer de moi.

— Mais c'est impossible !

— Pourquoi ?

— Parce que c'est hier seulement que j'ai retrouvé Yvonne.

— A mon tour, mon ami, je ne vous comprends pas !.. Il y a plusieurs jours, je vous le répète, que le duc a joté ma fille dans mes bras.

— Mais non, mais non !

— Je vous affirme qu'elle est là !.. Je l'embrassais quand vous êtes arrivé !

Il eut un mouvement de stupéfaction. Il se demandait si la continuité de ses malheurs n'avait pas fini par troubler la raison de Clotilde !.. ou bien était-ce celle de Philippe qui vacillait sous tant d'épreuves ? Clotilde vit les yeux hagards de M. de Langeville. Une sensation de froid intense commença à lui monter au cœur. Philippe avait saisi les deux mains de la duchesse. D'une voix entrecoupée par l'angoisse, il reprit :

— Mais je vous répète, moi, que j'ai quitté Yvonne il y a une heure !

La duchesse blêmit. Elle ne prit la tête à deux mains... Le doute, le doute affreux s'infiltrait dans son cerveau. En quelques mots, M. de Langeville expliqua par quelles suites de circonstances il avait été enfin mis en face de la jeune ouvrière. Frémissante, Clotilde s'écria :

— M. de Rouvray m'aurait donc trompée ?..

— Ecoutez, Clotilde, fit M. de Langeville avec chaleur... Oui, en effet, peut-être Pierre vous a-t-il trompée !

— Mais quel but ?

— Un but pieux, admirable !.. Oui, oui !.. N'en doutez pas !.. Il a voulu vous sauver, mettre un terme à vos tortures !.. Il n'a pas voulu que vous succombiez à votre désespoir !..

— Est-ce possible ?..

— A moins, reprit Philippe.... à moins qu'il n'ait été trompé lui-même !..

Très pâle, la duchesse balbutia :

— Alors, cette fille qui m'appelait sa mère, que je serrais dans mes bras à l'étouffer... elle n'est rien pour moi ?..

— N'en doutez pas, ma pauvre amie... Puisque notre fille, je vais vous la rendre dans quelques instants !

Terrifiée, elle s'écria :

— Mais c'est effroyable !.. Et j'en suis, Philippe, j'en suis à me demander qui se trompe, de mon mari ou de vous !..

— Il vous suffira d'interroger la jeune fille que je vais vous amener pour vous convaincre que c'est bien la vôtre !

— L'autre aussi, je l'ai questionnée... Elle a répondu à tout.

Philippe, à son tour, restait stupéfait. Chez lui aussi, le soupçon commençait à germer. L'idée d'une nouvelle trahison de Sidonie lui traversa l'esprit ; mais il se blâma vite de l'avoir conçue en songeant aux généreuses paroles de sa femme en lui rendant Yvonne. Pourtant, comment discerner la vérité ?.. L'énigme devenait poignante en même temps qu'indéchiffrable.

— Attendez ! s'écria Marie de Rouvray qui semblait avoir pris une résolution suprême... Attendez-moi ici !.. Je vais savoir !

Rêtivement, elle retourna dans le petit salon où elle avait laissé Yvonne. Comme elle avait annoncé à Philippe, l'enfant lisait. Elle tenait entre ses mains un volume de Lamartine et murmurait les vers exquis de l'immortel poète. En entendant sa mère qui revenait, elle se retourna et lui sourit angéliquement. D'une voix altérée, Clotilde prononça :

— Savez-vous ce qu'on vient de m'apprendre, mon enfant ?..

— Quoi donc, ma mère ?..

— Une chose affreuse, horrible ! Un mensonge qui est un crime, qui est un vol !

— Un mensonge ?.. Lequel ?..

— On m'a dit que vous n'étiez pas ma fille.

Un brouillard s'étendit tout à coup devant les yeux d'Yvonne.

— Or m'a dit, continua la duchesse, que la place que je vous avais donnée dans mon cœur n'était pas la vôtre... que vous aviez pris le nom, la qualité d'une autre !

L'enfant poussa un gémissement. Elle fit quelques pas en chancelant vers la duchesse. Puis, comme si ses forces lui manquaient soudainement, elle s'affaissa en murmurant dans un souffle, les deux mains tendues vers Clotilde :

— Pardon, ma'ame !.. Pardon !

La duchesse poussa un cri d'indignation :

— Aussi, c'est vrai !.. Ah ! malheureuse !.. malheureuse !

— Madame, madame !.. s'écria la pauvre enfant... Ne me maudissez pas !..

même aux immortels principes dont notre démocratie se réclame si volontiers.

Laissons de côté la question de la contribution patronale si discutée ; admettons même qu'elle soit logique et que l'employeur doive récompenser l'effort de l'ouvrier au-delà du salaire alloué, retenons seulement le principe et voyons où il nous conduit.

Comment dans ce pays où la liberté est — ou devrait être — la clé de voûte de l'édifice social, vous entendez imposer à un citoyen qui ne demande rien l'obligation de se constituer une retraite, sous peine de pénalités s'il se refuse à effectuer les versements ?

Les partisans de la loi répondent : « Si l'intéressé n'est pas prévoyant, il tombera, un jour ou l'autre, à la charge de la collectivité ; il faut donc le forcer à être prévoyant malgré lui. »

Joyeux raisonnement, en vérité ! A quoi aboutit-il dans la pratique ? A brimer pendant 50 ans un travailleur pour lui allouer à 65 ans une retraite de 300 frs qui lui permettra de mourir de faim. Car l'Etat, bien entendu, lui refusera dès lors toute aide, en vertu de la pension que généreusement il aura contribué à lui faire.

En sorte que si l'assuré n'a pas assuré lui-même sa vieillesse, sans tenir compte du faible appoint de la retraite, sa situation sera tout aussi misérable qu'à présent, et plus même, car il ne pourra plus escompter d'assistance.

Mais que faire, dira-t-on ? Certes le problème est difficile. Répandez les idées de mutualité, faites-leur, dans l'éducation populaire, la large part qu'elles méritent, apprenez aux hommes à préserver seuls leur avenir. Laissez à celui qui fut imprévoyant la charge de peiner dans la vieillesse et s'il devient inapte au travail, eh bien ! mettez-le à la charge de la société qui emploiera mieux à l'hospitaliser ou le secourir l'argent qu'elle va gaspiller pour constituer la dérisoire retraite qui ne servira à rien.

Ça ne serait pas plus onéreux et ce serait plus libéral, plus digne et moins hypocrite.

POL HARDUIN.

Légion d'Honneur

Sont inscrits sur le tableau de concours pour la Légion d'honneur :

Au grade de Chevalier

MM.

Pozzo di Borgo Michel-François-Victor, officier interprète de 2e classe, employé au cercle de Marnia.

Sweil, capitaine au 9e cuirassiers.

Pierlot, sous-lieutenant à la 13e légion tor.

Vermeren, sous-lieutenant à la 12e légion ter.

Capell, maréchal des logis à la 14e légion.

Duhail, capitaine au 7e d'artillerie à pied à Bonifacio.

Mattei, officier d'administration de 1re classe des subsistances militaires à Casablanca.

Bonaccorsi, lieutenant au 4e tonkinois.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mai.

Il y a toujours un peu d'irrégularité dans l'ensemble mais le fond du marché est très ferme. Par contre, les échanges, sauf sur les valeurs russes, sont très restreints. Notre Rente est hésitante à 98.77. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure à 97.10 et la Serbe à 91 10 s'inscrivent en reprise ; le Turc à 92.52 et le Portugais à 67.20 sont plus faibles. Les Sociétés de Crédit reproduisent leurs cours de la veille : Crédit Foncier 825, Crédit Lyonnais 1.471, Comptoir National d'Escompte 926, Société Générale 778.

Le 22 mai, la Cie de Chemin de Fer Central de l'Equateur mettra en vente à ses guichets, 40.0 0 obligations 6 0/0 or de L. 20 ou 503 frs, 1re hypothèque, garanties en capital et intérêts par l'Etat de l'Equateur avec délégation spéciale sur les douanes et rapportant 30 frs 48 nets par an.

Le prix de vente est de 467.50 payables 100 frs en souscrivant et 367.50 à la répartition du 25 au 29 courant. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Sucz 5.500. Valeurs de transports détaillées. Les valeurs russes conservent leur reprise précédente ou l'ancienneté comme la Briansk à 320. Titres cuprifères faibles. Rio 1.676.

Les valeurs de caoutchouc font bonne contenance. La Colombian India Rubber se traite à 61 frs. Asia Caoutchouc Trust 27.50.

L'action de préférence 7 0/0 Drocoll s'avance à 144.

Parmi les obligations, notons la fermeté de l'obligation 5 0/0 Est Central Chilien à 454 et la nouvelle hausse de l'obligation 5 0/0 Québec Railway à 467.

Nos chemins de fer varient peu.



COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA TERRANOVA

Réunion du 28 mai 1911
à 1 heure précise

Prix du demi-sang, 300 francs

offert par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au nom du Président de la République.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1911.

200 francs au premier. — 100 francs au second. — 50 francs sur les entrées au troisième, le surplus au premier.

Poids : 4 ans, 62 kil. — 5 et 6 ans, 67 kil. — Poids libre pour les chevaux attelés. — Les chevaux d'origine Corse avanceront de 200 mètres. — Les chevaux montés reculeront de 80 mètres. — Tout gagnant d'un premier prix reculera de 100 mètres. — De deux premiers prix, de 200 mètres. — De trois premiers prix, de 300 mètres. — Au dessus de cinq premiers prix, de 500 mètres.

Entrée : 5 francs.

Distance : 3.600 mètres environ.

Epreuve de circonscription de la Société Sportive d'Encouragement pour chevaux qualifiés Arabes ou Anglo-Arabes (2e catégorie), 1.000 francs

offerts par la Société Sportive d'Encouragement.

Allocations aux propriétaires : 250 fr. au premier ; 150 fr. au second ; 100 fr. au troisième ; 70 fr. au quatrième.

Primes aux naisseurs : 100 fr. au premier ; 70 fr. au second ; 60 fr. au troisième ; 50 fr. au quatrième.

Primes aux cavaliers autres que les officiers ou gentlemen : 60 fr. au premier ; 40 fr. au second ; 30 fr. au troisième ; 20 fr. au quatrième.

Pour hongres et poulichs de 3 et 4 ans autres que de pur sang, comptant au moins 25 0/0 de sang arabe, ou de pur sang comptant au moins 50 0/0 de sang arabe, nés et élevés dans la circonscription du dépôt d'étalons de....., nés et n'ayant jamais, en une ou plusieurs courses plates ou à obstacles, gagné, comme premier, ni reçu, comme placé, une somme totale de 1.000 francs (primes au naisseur non comprises).

Entrée gratuite — Poids commun : 3 ans, 65 kil. ; 4 ans, 71 kil. — Le gagnant, comme premier, en une ou plusieurs courses plates ou à obstacles, d'une somme totale de 250 francs (primes au naisseur non comprises) portera 1 kil. ; d'une somme de 300 fr., 5 kil., de 750 fr., 7 kil. Les chevaux comptant au moins 50 0/0 de sang arabe recevront 4 kil.

Distance : 1 500 mètres.

Prix du Ministre de l'Agriculture
1.000 francs

offerts par le Ministre de l'Agriculture.

700 francs au premier. 200 francs et la moitié des entrées au second. — 100 francs et l'autre moitié des entrées au troisième.

Course plate pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Poids : 4 ans, 62 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs.

Distance : 2.500 mètres environ.

Prix du Ministre de la Guerre

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 300 fr. offert par M. le Ministre de la Guerre, au premier. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. offert par le Cercle de la Méditerranée, au second. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 50 fr. offert par le Comité des Courses, au troisième.

Pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les matricules, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par les commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course à obstacles autre que des steeple-chases militaires.

Poids commun : 77 kil.

Les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 25 0/0 de sang arabe recevront 3 kil. de décharge ; les chevaux de pur sang anglo-arabe ayant au moins 50 0/0 de sang arabe, les chevaux de pur sang arabe et les chevaux qualifiés de demi sang recevront 5 kil. de décharge.

Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2e série portera 2 k.l. de surcharge par course gagnée dans cette série.

Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 2e série ou un steeple-chase de 1re série.

L'officier qui montera son cheval d'armes, inscrit à son nom sur les contrôles depuis six mois au moins, recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 3.000 mètres environ.

Prix de l'Industrie, 500 francs

offerts : 400 francs par la Cie Fraissinet ; 400 francs, par la Société Corse ; 100 francs par M. Lesimstein ; 100 francs par la Cie des Chemins de Fer Départementaux ; 100 francs par la Société de Champion.

400 francs au premier. — 100 francs au second.

Course plate pour tous chevaux et juments de 3, 4, 5 et 6 ans.

Poids : 3 ans, 60 kil. — 4 ans, 62 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs au fonds de course.

Distance : 1.500 mètres environ.

Les engagements pour la Course de circonscription sont reçus jusqu'au 15 *mai à 6 heures du soir* au siège de la Société.

Pour les autres courses les engagements sont reçus jusqu'au 25 *mai avant midi*.

Président, M. le Vicomte Horace Sebastiani. — Vice-Président, M. Pierre Pasquini. — Trésorier, M. Jacques Wington.

Commissaires : MM. T. Baldi. — J. Olivari. — D. Villa.

Membres : MM. P. Angeli. — G. Beneili. — P. Franchetti. — P. Franzini. — G. Habert. — J. Gregorj. — P. Monnier. — M. Orenga. — C. Padovani. — C. Pitti-Ferrandi. — A. Raffalli. — A. Sautelli. — L. Strenna. — P. Villa.

AVIS

Les Commissaires des Courses rappellent à MM. les propriétaires de chevaux que les engagements pour l'épreuve du Prix de Circonscription seront clos le *lundi 15 mai, avant 6 heures du soir.*

EXIGEZ LES
GALETTES COSTE
Rondes et Carrées
MARQUE « LE BÉBÉ »

Avis Administratif

Le Maire de la commune de Bastia a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de chevaux, juments, mulets, mules et voitures susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, que la Commission de classement opérera dans la commune le 1er juin 1911, à 6 heures du matin pour Terranova et à 8 heures pour Tetravacchia, et qu'elle se réunira Place Saint Nicolas.

Il les invite à s'y trouver afin de présenter tous les animaux leur appartenant, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi.

La publication par affiche étant seule obligatoire, le défaut de toute autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour MM. les propriétaires qui ne présenteraient pas leurs animaux. — Tout animal non attelé doit être présenté isolément, muni d'un bridon et d'un licol, et non d'un licol seulement. L'examen des animaux aura lieu en suivant l'ordre alphabétique des propriétaires.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules qui ne se rendent pas au lieu de la réunion, peuvent, conformément aux dispositions du titre VIII de la loi du 3 juillet 1877 (art. 32), être déférés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de vingt-cinq francs à mille francs. En outre, ceux qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà reconnus définitivement ou réformés antérieurement au lieu et place d'autres animaux aptes au service, pourront également être déférés aux tribunaux et condamnés à une amende de cinquante francs à deux mille francs.

MARSEILLE

UNION PHILANTROPIQUE ET AMICALE
des Enfants de Bastia

ORDRE DU JOUR

Les membres de l'Union Fraternelle des Enfants de Bastia, réunis en assemblée générale le 6 mai 1911, après avoir entendu le compte-rendu officiel du meeting tenu à l'Alcazar, dans lequel MM. Poli, Fontana et Ornessa ont fait l'exposé des délibérations du Congrès de Corte ;

Considérant qu'il ressort de cet exposé que M. Gandin, maire de Bastia, y a tenu un langage véritablement patriotique et qu'il a fait des déclarations d'un loyalisme et d'un désintéressement au dessus de tout éloge ;

Adressent à leur Président d'honneur leurs félicitations les plus chaleureuses et déclarent être fiers que l'exemple de ce loyalisme ait été donné à la Corse entière par un Enfant de Bastia.

Le Secrétaire général,
J. LOTA.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 16° à midi 16 5 + 4 6 heures du soir + 16° Maxima + 19°. Minima + 12 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Inspection de la Gendarmerie

M. le colonel Samson, chef de la 10e légion de gendarmerie, est désigné pour inspecter, en 1911, le 4e arrondissement de gendarmerie, en remplacement du général Selssel-Schneider, placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité.

M. le colonel Samson inspectera la légion de la Corse.

Distinction méritée

Nous sommes heureux de relever au *Journal Officiel* le nom de notre excellent collaborateur, M. Paul Nicolai, ancien chef de cabinet de Préfet qui figure parmi les officiers d'académie.

Homme de Lettres, notre ami est l'auteur de pièces de théâtre charmantes ayant mérité les éloges des critiques ; publiciste, il mène à côté des jeunes, le bon combat, pour la réalisation prochaines des réformes dont notre pays a tant besoin.

Manifester notre satisfaction ce n'est pas assez. Nous adressons à notre ami nos sincères félicitations.

Décorations étrangères

Ont été nommés dans l'ordre du Nichan-Iftikhar au grade d'officier : MM. Felce et Defranchi, commis de l'office postal à Béja et Tunis ; au grade de chevalier, MM. Aitti et Leca, facteurs de l'office postal à Tunis et à Souk-el-Khemis.

Postes Tunisiennes

M. Filippi, receveur à Ben-Gardane, a été l'objet d'un avancement.

M. Casanova, receveur à Kalaa-Djerba, est appelé aux mêmes fonctions à Tabarca.

M. Tramoni, receveur à Djerissa, passe Zaghouan.

M. Robini, surveillant des télégraphes à Tunis, est désigné pour continuer son service à Toulon.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en bronze a été attribuée au matelot Benedetti Joseph, inscrit à Bastia, et un témoignage officiel de satisfaction au matelot Canao Barthélemy, inscrit à Bastia : ont recueilli en pleine mer, à l'aide d'une embarcation, un novice du vapeur « Marc Fraissinet, » par la travers de Saint-Louis du Sénégal, le 27 novembre 1910. Le matelot Brancaleoni a fait particulièrement preuve de courage en plongeant dans des parages infestés de requins.

Pilules Suisses

Les Pilules Suisses guérissent rapidement et sans colique la *constipation* la plus opiniâtre. La dépense est d'un sou par jour seulement. 1 fr. 50 la boîte franco. Glacosi ph., 28, rue Grammont, Paris.

Nouvelles judiciaires

M. Ceccaldi, juge de paix de Saint-Pol de Léon, est appelé aux mêmes fonctions à Montesa-les Mines.

Avis

Madame Orsete Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, et étalent situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Perdu

Un porte-monnaie contenant une somme d'argent.

Prière de le rapporter au bureau du *Petit Bastiais*, contre récompense.

A louer

Maison de maître à Cardo.
S'adresser à MM. Bourgeois frères.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.
S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Quercicio par Castellare.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.
Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

AVIS DE DÉCÈS

M. Adam Baciocchi (Oran) ; Mme et M. Baciocchi, receveur des contributions diverses à El-Milia (Constantine) ; Mlle Marcelle Baciocchi ; Mlle Marie-Thérèse Paoli ; M. Hector Paoli, propriétaire à Sainte-Lucie de Moriani, et son fils ; Mme Veuve Giordani, née Paoli, de San Giovanni de Moriani ; Mme et M. J.-S. Bonaldi, receveur des postes à Vescovato, et leurs enfants ; M. et Mme Epaminondas Bonaldi, propriétaire à Sainte-Lucie de Moriani, et leurs enfants ; M. et Mme Bélisaire Bonaldi et leurs enfants ; M et Mme Cincinnatus Ponaldi et leurs enfants ; Mme et M. Louis Bonaldi, percepteur des contributions directes, et leur fille ; M. et Mme Alibertini, née Bonaldi, de Poggio de Moriani ; Mme et M. J. Bonaldi, maire de Sainte-Lucie de Moriani ;

Les familles Baciocchi, Paoli, Bonaldi, Bonavita, Grimaldi et Martinenghi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE BACIOCCHI
Née BONALDI

leur mère, belle mère, grand'mère, tante et grand'tante, décédée à l'âge de 91 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Abbatucci, 1.

AJACCIO
Grand Hotel Solferino
S, Cours Napoléon, Ajaccio
au pied des jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
(genre Touring-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés
Salle de Bains

Salon de Correspondance
Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00263

Les Souverains de Danemark à Paris

Paris, 14 mai.

LL. MM. le roi et la reine de Danemark, LL. AA. RR. le prince Gustave et les princesses Thira et Dagmar, ainsi que les dignitaires de la suite sont arrivés à Paris, venant de Nice.

Ils ont été reçus à la gare de Lyon par le ministre de Danemark, à Paris, le représentant du Président de la République ; M. Pruppi, ministre des Affaires étrangères, et M. Mollard, directeur du protocole.

Les souverains Danois passeront une semaine environ à Paris.

ROCHEFORT

Grand Discours Politique DE M. COMBES

Rochefort, 14 mai.

M. Combes, ancien président du Conseil, sénateur de la Charente-Inférieure, a présidé aujourd'hui, à Rochefort, une grande réunion, du parti radical et radical-socialiste.

Au cours de cette réunion, le président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, a prononcé un grand discours politique.

M. Combes a mis en garde les radicaux contre les menées de la réaction, qui, a t il dit, feint de sommeiller, pour se réveiller toujours plus menaçante afin d'essayer d'endormir à jamais les principes républicains.

Il a fait une allusion directe à la politique d'apaisement inaugurée par M. Briand, et qui n'était autre qu'une politique de concessions et de reculs.

L'ancien président du Conseil a déclaré favorable à une réforme du mode de scrutin actuel, étant partisan du scrutin de liste, mais sans la représentation proportionnelle.

M. Combes a fait ensuite un appel énergique à l'union de tous les républicains pour garder intactes les conquêtes démocratiques, et pour défendre l'école laïque qui subit en ce moment un dernier assaut des partis réactionnaires coalisés.

L'ancien président du Conseil dit en terminant qu'il espère sur une longue durée du cabinet Monis, parce que tous les ministres qui en font partie sont décidés à mener une lutte ardente et non équivoque pour la défense des grands principes de la laïcité.

Les Morts du Jour

M. Maxime Legendre

Paris, 14 mai.

M. Maxime Legendre, député, est décédé ce matin, après une courte maladie.

M. Maxime Legendre faisait partie du groupe de l'action libérale.

LETTRE OUVERTE de huit Sénateurs au Président de la République

Paris, 14 mai.

Plusieurs parlementaires désapprouvent l'attitude que le cabinet Monis a cru devoir prendre dans les questions relatives aux concessions de mines et à la réintégration des cheminots révoqués.

C'est ainsi que huit sénateurs : MM. Héreeger, Audiffred et Bourganel, de la Loire ; Félix Crépin, de la Réunion ; général Langlois, Meurthe-et-Moselle ; Ouvrier, de l'Aveyron ; Delobeau et Louis Pichon, du Finistère, viennent d'adresser au Président de la République une lettre ouverte dans laquelle ils lui signalent que les ministres portent atteinte aux lois constitutionnelles en s'arrogeant le droit de prendre ouvertement parti dans le conflit existant entre les Compagnies et les agents des Chemins de Fer révoqués, ou en légiférant sur certaines questions comme celle des concessions des mines.

AU MAROC

ATTAQUE D'UN CONVOI

Paris, 14 mai.

Entre Mehedya et El Kenitra, les Beni Hassen se sont livrés à des escarmouches continuelles contre les troupes du colonel Gouraud, qui, à la tête de 1.500 hommes, dirige un convoi chargé de ravitailler la colonne Brulard.

Un combat assez sérieux a eu lieu pendant la nuit.

Nous avons eu un maréchal des logis et quatre soldats tués ; six hommes ont disparu.

La marche en avant de la colonne Brulard

Un télégramme du général Moinier, arrivé au ministère de la Guerre, prévoit beaucoup de difficultés pour la colonne Brulard pendant sa marche vers Taalla Ite.

Le général Moinier dit que les tribus rebelles opposeront une résistance telle que les opérations seront rendues très difficiles.

Inauguration DE LA MAISON DE RETRAITE *des Artistes lyriques*

Paris, 14 mai.

Le Président de la République a inauguré ce matin, à 10 heures et demie, la Maison de Retraites des Artistes Lyriques, à Ris-Orangis.

MM. Steeg, ministre de l'Instruction publique, Dujardin Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Lépine, préfet de police, le préfet de Seine-et-Oise, le directeur de l'Assistance publique de Paris, et le Directeur de la Mutualité accompagnaient M. Fallières.

M. Dreyfus, président du Conseil d'administration de l'œuvre, a prononcé un discours dans lequel il a présenté à M. Fallières cette maison de prévoyance où les artistes âgés pourront finir leurs jours à l'abri du besoin, sans souci, sans désirs et sans regrets.

Une belle poésie a été dite ensuite par Mme Anna Thébaud.

Le Président de la République a fait, dans une allocution touchante, l'éloge de cette œuvre de bienfaisance qui honore au plus haut point les artistes lyriques français.

Il a visité ensuite le château de Ris Orangis, où est installé la Maison de Retraite, puis il est rentré à Paris.

Le Banquet

A 11 heures et demie, un grand banquet a eu lieu, au Groupe Scolaire, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz.

A 2 heures, une représentation a été donnée au Théâtre de Verdure de la Maison de Retraite.

Cette Maison de Retraite des Artistes Lyriques peut abriter 60 pensionnaires : 36 hommes et 24 femmes célibataires ou veufs, et 6 ménages.

EN RUSSIE

INCENDIE A BORD D'UN VAPEUR

Saint Pétersbourg, 14 mai.

On télégraphie d'Odessa qu'un vapeur vient d'entrer dans ce port à demi brûlé, sans gouvernail et sans boussole.

Un incendie s'était déclaré à bord de ce vapeur de commerce et avait duré plus de 10 heures.

Trois hommes de l'équipage ont été noyés, quatre autres ont été grièvement brûlés.

Ce paquebot bat pavillon américain.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays
DÉPOT DE CADRES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes[] culottières.

On CHERCHE *prêteurs*
sur 1re Hypothèque sur Immeubles à Bastia ou acheteurs à réméré.
S'adresser à Maestracci François, agréé, 12, rue Napoléon.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de **Carreaux en ciment** comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Rainures, Chevrons, Lisses, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Tuyaux, Feuillards, Tôles, Fonte, Plomb.
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
Bureau de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.
Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

MAISON J. CARBUCCIA ET FILS

LUNDI ET JOURS SUIVANTS

GRANDE VENTE RÉCLAME

DANS LE HALL D'ENTRÉE DES MAGASINS

CONSISTANT EN

Lainages. — Soieries. — Tissus pur fil pour Robes. — Tissus ajourés. — Toiles. — Zéphirs. — Vichy. — Lingerie. — Dentelles. — Laines. — Fleurs, etc., etc.

SACRIFIÉS à 30 0/0 de leur valeur réelle

N. B. — *TOUTES CES VENTES SERONT FAITES AU COMPTANT.*

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare
Mme CRESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANIT
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque Antoline, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaryelle, essence spéciale pour automobiles.
Graissez et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1900.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Dott. CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, Boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

EUCHARISTIQUE Donne santé et force aux enfants ayant un lait. Exiger : Maison Barot, N° 318, Nantes.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX — Des PRODUITS — Des PLAISIRS — de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS.
Envoi d'un fascicule : 6 fr. 25

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La soussigné de l'attestation suivante ne parlerait pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE sinon une sous les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir depuis entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL, 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le prix minime est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Bonga à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Semidei, Cours Napoléon, à Ajaccio.
LE FARARD MATTEI plus de réclame, économisez-en une Boîte !

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET REMBOURSABLES
EPARGNE ET FORTUNE
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS.

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de Photographie, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 135 — MARDI 16 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 4 h. 9 m. — Coucher, 6 h. 36 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : St Jean Nepomucène.
Fête de Demain : Saint Pascal Baylon.

15 MAI

La Question CORSE

Relier la Corse au Continent, lui donner un enseignement d'agriculture pratique, sont les deux premiers actes à accomplir pour le commencement de la prospérité de la Corse.

Au moment, où la Corse fléchit sous le poids de la misère et que de valeureux patriotes cherchent à améliorer son sort, il est du devoir de chaque citoyen d'apporter son faible concours, ne serait ce qu'en signe d'approbation encourageante. La question n'étant nullement politique, je m'associe de tout cœur à ceux qui, par de nobles efforts, ont provoqué le premier mouvement en faveur de notre cher et beau pays. A cet effet, je me permettrai également d'émettre une idée personnelle, concernant les demandes à solliciter des pouvoirs publics, ne figurant sur aucun des programmes des revendications corses.

Les Corses souffrent d'attendre depuis 140 ans ! La France, en qui ils ont eu une confiance aveugle et qu'ils aiment sans bornes, les a amenés non pas à la faillite, mais au point d'arrêter leurs comptes ; non pas qu'il faille faire retomber toute la faute sur le Gouvernement actuel, assurément non ! Les gouvernements qui l'ont précédé en France, avec les représentants corses depuis 1789, ont leur part de responsabilité, personne ne le nierа ! Pouvons-nous, aujourd'hui, mettre en accusation ces gouvernements qui nous ont oubliés et nos représentants qui nous ont bernés, certainement non ! puisqu'ils n'y sont plus. L'état social aussi bien que l'état économique ont également changé en France ; par suite de ce changement général, la Corse, isolée au milieu de l'eau, abandonnée par ceux qui ayant mission de la défendre et de la protéger, l'ont amenée au bord de l'abîme, c'est malheureusement trop visible. Animés de meilleurs sentiments de patriotisme et d'humanité, ceux, jeunes et vieux, appartenant à toutes les classes sociales de notre pays, qui ont pris l'initiative du relèvement de notre Ile, peuvent être certains, que si la tâche est lourde et le mal profond, rien n'est perdu encore, si les moyens d'action sont suivis avec sagesse, énergie et aussi avec volonté. Il est certain que si l'on compare les charges actuelles avec les ressources de notre pays d'il y a 40 ans, aujourd'hui nous sommes appauvris de 50 0/0. Je ne rechercherai pas les causes de cette malheureuse *situation, qu'elles proviennent de la suppression* de certains privilèges, de l'augmentation successive des impôts, de l'abandon de nos terres par suite de l'émigration de nos ouvriers, de l'exploitation éhontée de certains monopoles de transports, etc..., ce sont, certes, toutes des questions qui n'ont pris naissance dans notre malheureux pays, que parce que nous avons été toujours négligés. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est l'administration du passé qui nous a légué la situation présente.

Il n'agit maintenant de trouver les moyens de sortir de cette impasse, aller au plus pressé pour permettre aux Corses de pouvoir vivre en travaillant.

L'émigration est un grand mal pour la Corse, c'est entendu, ce mal est dû pour notre pays aux lois militaires qui nous enlèvent, tous les ans, les jeunes gens âgés de 21 ans et qui ne reviennent chez eux que vieux, lorsqu'ils y reviennent ! Si le gouvernement pouvait remédier à cette émigration, la moitié de la question se résoudrait d'elle-même ; tous les états d'Europe en sont là.

La Corse ne peut être qu'un pays essentiellement agricole, il y a certainement beaucoup à faire en dehors de nos ressources actuelles, mal exploitées. Je ne voudrais pas m'étendre de mon sujet en entrant dans certains détails sur les revenus à créer en Corse, toutefois, on dit que le Gouvernement est disposé à prendre en considération *la demande des revendications Corses*, j'ai même lu, sur le *Petit Bastiais*, un échange de télégrammes entre le président du Conseil des ministres et le Préfet de la Corse, où il est question qu'à la rentrée des Chambres, on commencerait à s'occuper des affaires Corses !!!

En ce cas, nos représentants devraient demander d'urgence au gouvernement comme base certaine de la prospérité de la Corse :

1° Un service de bateaux à vapeur rapide et quotidien fait par l'Etat, reliant les deux points les plus rapprochés de l'Ile au Continent, ce service serait affecté aux passagers de toutes classes, aux transports des dépêches, colis postaux, etc.

Un service hebdomadaire entre Marseille et Bastia et Bastia-Marseille, marchant 12 lieues à l'heure.

Un service hebdomadaire marchant 12 lieues à l'heure.

Un service côtier hebdomadaire marchant 10 lieues à l'heure.

Le premier de ces services aurait pour but principal de relier la Corse au Continent, ce qui permettrait à notre pays de se trouver *sur le même pied que les autres départements* français avec une économie sur les prix des passages et des frêts de 50 0/0, au moins, comparé à ce que nous payons aujourd'hui avec la Compagnie Fraissinet.

L'Etat n'aura rien à perdre en décrétant ce nouveau service, et la Corse y trouvera une source de bien-être inappréciable : là est le premier remède à apporter pour le relèvement de la Corse, elle deviendrait un département français de nom et de fait.

D'autres gouvernements, bien moins riches que la France, ont procédé de cette manière pour venir en aide à leurs îles pauvres. Pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant ?

Du reste, cette façon d'agir de l'Etat *français n'est-elle pas en harmonie avec* son esprit actuel, puisqu'il cherche à racheter toutes les lignes de chemins de fer métropolitains. Ce serait non seulement un honneur mais un devoir pour le gouvernement de faciliter les affaires dans un de ses départements qui a besoin de tout son outillage pour aller de l'avant.

Je sais les sacrifices consentis par d'autres gouvernements étrangers dans cet ordre d'idées, pour ne pas douter que le gouvernement français n'y consente de bonne grâce, si nos Représentants l'en sollicitent et lui présentent ce projet comme un commencement de bien-être réel.

Les chemins de fer de la Corse pourraient alors être plus facilement exploités.

Les autres tronçons de chemins de fer et autres routes nouvelles à construire dans le pays sont la conséquence directe de cette première organisation faite par l'Etat. Cette modification du service des transports maritimes c'est la transformation de la Corse à bref délai, le gouvernement n'ignore pas que les prix trop élevés des transports maritimes sont la faiblesse du commerce français à l'étranger.

2° Une des créations également urgente et très utile en Corse, ce serait la nomination de cinq inspecteurs d'agriculture pratique, un par arrondissement, ne serait-ce que pendant quelques années seulement. Ces professeurs passeraient leur temps dans les communes à enseigner sur place aux agriculteurs à connaître la nature des terrains, les produits à semer, leur enseigner à se servir des machines agricoles nouvelles, etc. Ces professeurs seraient d'un secours exceptionnel pour nos agriculteurs, ils auraient assez d'influence morale pour grouper autour d'eux certaines notabilités locales, pour constituer le capital nécessaire à l'achat des machines agricoles nouvelles.

Le peuple Corse, stimulé et aidé dans ce sens, arrivera facilement à faire de son pays un Eden.

Espérons que nous n'aurons plus à attendre 140 ans pour obtenir ce qu'il nous faudrait cette année.

PATRICE STEPHANOPOLI,
Président du Comité Républicain-Radical de Cargese.

De passage à Florence, le 8 mai 1911.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. le docteur Ramaroni, vice-président.

Etaient présents : MM. Zuccarelli, secrétaire ; Fantauzzi, Gentil et Luciani, membres titulaires ; le directeur du bureau municipal d'hygiène, le Médecin major du 163e, membres adjoints.

Etaient absents : MM. Bordeaux-Desbarres, sous-préfet excusé ; Gandin et Raffali, membres titulaires, et M. Dumestre, démissionnaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations et la Commission aborde ensuite l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Nouvelles réclamations contre l'état de malpropreté dans lequel se trouverait la ruelle qui sépare l'Hôtel des Postes de l'immeuble n° 39 du Boulevard Paoli.

La Commission qui a eu à s'occuper plusieurs fois de cette question s'associe aux conclusions du rapporteur qui estime que la construction d'un chalet de nécessité, comme il s'en trouve un à l'ancienne poste et qui existait précédemment en cet endroit, est absolument indispensable étant donné la fréquentation de ce voisinage par un public nombreux et pressé.

II. — Réclamations du Syndicat des Eleveurs contre la vente en ville du lait frauduleux.

Le rapporteur rappelle aux membres de la Commission les différents vœux qui ont été émis à cet égard.

Il insiste pour que le service de la répression des fraudes surveille d'une façon rigoureuse la vente du lait et que les fraudeurs soient sévèrement punis. Adopté et transmis aux services compétents.

III. — Rapport sur la création en Corse d'un laboratoire spécial pour le service de la répression des fraudes.

Les conclusions sévèrement motivées du rapporteur qui démontre, d'une façon tangible, que le seul moyen de mettre fin aux abus signalés dans plusieurs réclamations que la Commission a été appelée à examiner et notamment dans celle de ce jour vient plus haut et d'obvier aux *difficultés que rencontre en Corse l'application de la loi sur les fraudes alimentaires*, réside dans la création d'un laboratoire spécial, sont adoptées à l'unanimité et transmises à l'Administration compétente.

IV. — Rapport sur la suite donnée aux différents vœux de la Commission sanitaire.

Les membres de la Commission sont unanimes à reconnaître comme étant l'expression de la vérité l'exposé du rapporteur, et estiment qu'ils ne peuvent, en attendant que l'on veuille bien se décider à donner une sanction aux nombreux vœux émis, que communiquer à la presse le rapport de M. Luciani.

Je me proposais de soumettre à la séance de ce jour quelques observations au sujet des vœux que nous émettons à chaque réunion. Un journal local *Le Petit Bastiais* m'a devancé.

Je n'aurai donc aujourd'hui que quelques mots à ajouter à ce que ce quotidien publiait dans son numéro du 8 courant.

Qu'il reçoive nos remerciements pour les éloges flatteurs qu'il a cru devoir nous décerner, le cœur aussi que nous devons nous associer aux nombreuses doléances qu'il signale.

Nos vœux, en effet, ne reçoivent presque jamais une solution favorable.

Com bien de fois n'avons-nous pas signalé

---

181. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX VOISINES

— Ainsi, vous avez abusé de ma confiance !.. Vous n'avez pas reculé devant un pareil sacrilège !

— Grâce, grâce ! articula l'enfant... Oui, c'est vrai !.. je suis une misérable !.. On n'oserait pas un titre pareil !.. On ne crie pas à une mère : « Je suis votre fille ! » alors que ce n'est pas vrai !..

— Tout cela, madame, je me le redis avec désolation, avec désespoir même, depuis que je sens ici !.. Depuis surtout que je vous ai sentie si bonne !.. Oui, oui ! quel que soit le mobile qui vous pousse, on ne doit pas tromper à ces choses sacrées !..

— Pourquoi, lui la duchesse avec une sourde irritation, pourquoi avez-vous agi ainsi ?

— Que voulez-vous, madame !.. On m'avait assuré que vous alliez mourir et que je vous rendrais la vie si je consentais à ce pieux mensonge... J'avais voulu me tuer... Un homme m'a sauvée... Et il a eu raison de mes scrupules et de mes remords... Il m'a persuadée que mon existence lui appartenait, puisque, sans lui, je me serais endormie à jamais sous les eaux froides du fleuve où je m'étais jetée... C'est ainsi qu'il a réussi à me faire jouer ce rôle affreux.

— Quelles qu'aient été ses sollicitations, vous ne devez pas lui obéir !

— Oui, je le vois maintenant... Je comprends le crime que j'ai commis... J'ai voulu vous dire la vérité, mais j'ai senti que je vous ferais trop de mal... Et puis... et puis, madame.. Pardonnez-moi, mais...

— Achevez !

— Je vous aimais !.. Oui, je vous aimais déjà comme la mère que je n'ai pas connue et à laquelle, peut-être, vous ressemblez... C'est si doux, c'est si bon, une vraie mère !..

Elle était tombée aux genoux de la duchesse, et par brèves, par phrases entrecoupées, elle lui apprenait sa lamentable histoire de fille sans nom, sans père ni mère, d'enfant trouvée, élevée par charité.

— Il fallait avoir le courage de m'avouer tout cela ! reprit Clotilde, émue malgré elle. Peut-être, je le vois, n'eût-vous pas sans excuse... Et, sans doute, j'aurais eu pitié de vous ?

Les sanglots, le désespoir de la jeune fille la touchaient malgré elle. Elle lui tendit les mains pour l'aider à se relever. Chance lante, Yvonne se dirigea vers la porte.

— Où allez-vous ? demanda Clotilde qu'un sentiment de miséricorde envahissait.

— Je suis coupable !.. murmura l'enfant. J'expierai ma faute !

— Comment ?..

— Je vais partir !

— Je ne veux pas que vous vous éloigniez ainsi.

— Ne comprenez-vous pas, madame, qu'il m'est impossible de rester un instant de plus chez vous ?.. Ne comprenez vous pas que je sens quel objet de mépris et d'horreur je dois être pour vous ?.. Et cette pensée me déchire le cœur !

— Attendez le retour du duc de Rouvray.

— A quoi bon ?.. Non, non ! Je veux m'en aller !.. Je pense pour que vous retrouviez votre fille !.. *Si Dieu m'exauce*, je me serai peut être moins coupable !

— Ma fille va m'être rendue, répondit Clotilde.

— Est-ce vrai ?.. dit Yvonne en joignant les mains.

— C'est ainsi que la vérité a éclaté à mes yeux... C'est ainsi que j'ai su votre faute.

— Alors, puisque le ciel a eu pitié de vous, puisque la spoliation dont vous m'accusez n'a pas mal, dans votre cœur, à votre enfant, je me sens moins accablée... Soyez heureuse, madame !.. vous et Mlle Yvonne ! La voilà, elle ici !

Elle ouvrit la porte.

— Encore une fois, reprit Clotilde, je ne veux pas que vous partiez ainsi !.. Rentrez dans votre chambre... Je vous le demande maintenant... Je vous en prie même !

La duchesse avait ouvert l'autre porte, celle qui donnait dans l'appartement de la jeune fille. Sans répondre, en urbanité la tête, celle-ci parut vouloir obéir au désir exprimé par Mme de Rouvray. Lorsque Clotilde vit l'enfant rentrer dans sa chambre, très bouleversée par la scène déchirante qui venait d'avoir lieu, elle retourna auprès de Philippe.

— Vous aviez raison, mon ami... C'est mon mari qui a voulu mettre un terme au supplice que j'endurais... La pensée que vous lui prêtiez était bien la vôtre !

Elle répéta les aveux d'Yvonne. M. de Langevitte sentit disparaître le poids qui lui écrasait la poitrine.

— Vous voyez, s'écria-t-il, que vous ne pouvez pas lui en vouloir !.. Ni à lui... ni à elle !

— Maintenant, fit Mme de Rouvray, allez me chercher ma fille !.. Vous pensez si j'ai soif de la voir, surtout après ce qui s'est passé !

— Dans quelques instants je serai de retour avec elle, répliqua Philippe... Mais que dira M. de Rouvray en apprenant que vous savez tout, et en trouvant ici une autre Yvonne ?

— Il faudra bien qu'il avoue à son tour son délirat et douloureux mensonge !

— Et vous croyez qu'il consentira notre enfant ?..

— J'en suis certaine !

En disant, elle continua :

— Je n'ai pu, au premier moment, commander à mon ressentiment et en faisant justice de l'étrangère qu'il avait introduite ici. Maintenant, je regrette un d'entre. La pauvre enfant ne s'est pas rendu compte de la gravité de son acte. Elle est si jeune et si malheureuse !..

— D'ailleurs, en un jour comme celui-ci, le jour où notre Yvonne a un est retrouvée, pouvez-vous conserver une ombre de rancune ?..

— Vous avez raison... Dieu nous a bénis !.. Je ne veux pas me montrer implacable en face de sa bonté !

M. de Langevitte se retira. Le duc n'avait pas tarder à rentrer ; et il fal ait laisser, avant tout, à Clotilde le temps de s'expliquer avec lui. En effet, dix minutes ne s'étaient pas écoulées que la timbre résonna trois fois dans la cour de l'hôtel, annonçant la rentrée de M. de Rouvray. La duchesse nous en avertit de suite.

— Dites à M. le duc qu'avant qu'il remonte chez lui, je lui serais reconnaissante de vouloir bien entrer un instant ici.

(A suivre).

ié les graves inconvénients que présentent au point de vue de l'hygiène du coup d'œil les trop nombreux blocs artificiels qui déparent le fond de la place Saint Nicolas ainsi que ceux situés sur la plage de Toga ? Le résultat a toujours été négatif. Ils y sont, ils y restent et continuent à servir de dépositoire pour toutes sortes de détritus et de déchets pour les gens pressés, à côté même du Cyrnos-Palace d'où les étrangers pourront juger de ce beau coup d'œil.....

Nous avions demandé que les égouts qui débouchent dans la mer fussent prolongés de quelques mètres de façon à se trouver au-dessous de l'étiage des plus basses eaux ! Quelle sanction a été donnée à ce vœu ? Aucune.

Nous avions demandé également la démolition des mesures infectes du quartier du Pontetto. Qu'avons-nous obtenu ? Rien et rien encore.

Nous avons demandé aussi, à maintes reprises, la disparition des latrines qui débouchent à ciel ouvert sur la façade du N° 41 de la rue Saint-Jean donnant sur la place du Marché et qui constituent un véritable foyer d'infection et un danger permanent pour les locataires des maisons avoisinantes. Hélas ! rien n'a encore été fait, et les promeneurs, les étrangers et les touristes surtout peuvent à toute heure contempler ce beau spectacle sur la place même de notre Hôtel-de-Ville !...

Puisque les autorités intéressées opposent à nos vœux une force d'inertie coupable, il me semble que nous devrions prier l'Administration supérieure de prendre d'office et d'urgence, conformément à la loi de 1902, toutes les mesures nécessaires pour que nos délibérations reçoivent une solution propice.

V. — Rapports des médecins d'assistance et d'hygiène sur la situation sanitaire des communes de Brando, Sisco, Pietracorbara, Crocicchia, Campile, Oletta, Oimo, Ortiporio, Casabianca, Poggio-Marinaccio, Porta, Quercitello, Polveroso, Taglio-Isolaccio et Tamino.

La Commission désigne pour examiner ces enquêtes un rapporteur qui déposera ses observations et conclusions à la plus prochaine réunion.

VI. — Rapport du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

La Commission approuve pour les mois de février et mars le rapport du délégué qui rend compte du fonctionnement de ce service installé depuis le 1er février dernier et qui n'a eu jusqu'ici à opérer de désinfections que dans les communes du Borgo et Vescovato.

VII. — Communications du Président.

Le Président donne connaissance : 1° d'un rapport de la Gendarmerie de Borgo annonçant la fin de l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévissait dans cette commune ; 2° des contraventions dressées par la police au cours du dernier mois :

Dépôts d'immondices	26
Transports défectueux de viande	11
Jets d'immondices	5
Divagation de poules	1
Porcherie clandestine	1
Défaut de balayage	1
Linge aux fenêtres	2

3 prélèvements opérés par le service de la répression des fraudes au cours du même mois ;

8 prélèvements de lait de vache chez M. Rossi, Mmes Graziani, Benigni, Covili et Casanova de Ville-di-Pietrabugno, San Martino-di-Lota et Cardo ;

1 prélèvement de lait de chèvre chez Mme Rinaldi de Bastia ;

2 prélèvements d'huile d'olive chez Mmes Arteni et Mariotti de Poggio d'Oletta et de Pruneli-di-Casacconi ;

2 prélèvements de farine de lin chez MM. Valery, Casanova et Moretti de Bastia ;

1 prélèvement de farine de blé chez Mme Laurenti.

4° des déclarations des maladies épidémiques faites à la Sous-Préfecture pendant le dit mois :

Fièvre typhoïde	6
Scarlatine	11
Diphtérie	6

VIII. — Affaires diverses.

M. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de la Mairie, au sujet de l'isolement des personnes atteintes de maladies épidémiques et déclare qu'il se propose d'adresser, à cet effet, un rapport circonstancié à la Commission.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 mai.

Le marché débute très ferme ou en nouvelle avance mais sans pouvoir conserver jusqu'au bout les plus hauts cours par suite de réalisations. Notre Rente se retrouve à 95.85. Sauf la Serbe en léger progrès à 94.37, les Fonds Etrangers finissent un peu au-dessus de leurs précédentes limites. Extérieure 97.12. Turc 92.55, Russe à 1/2 102.20. Les Etablissements de Crédit sont calmes. Le Crédit Foncier s'inscrit vers 830. Le Crédit Lyonnais fait 1.466, le Comptoir National d'Escompte 932 et la Société Générale 729.

Sorz 5.495. Les valeurs de traction sont faibles, notamment le Nord-Sud à 202 contre 206. Les Industrielles Russes sont en nouveau en effervescence et réalisent d'importants progrès. Reprise des titres cuprifères sur une hausse du métal d'un quart : Rio 1.690.

Les obligations à 1/2 0/0 or, 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad s'échangent à 470.

En Banque, l'action de la Cie Secondaire des Voies Ferrées, introduite le 8 courant à 300 frs, monte à 320. L'objet principal de cette Société est de faire face, sous forme de location, à l'insuffisance de matériel des Cies de Chemins de fer et aux besoins des grandes industries. Elle possède près de 3.500 wagons de marchandises.

Dans le compartiment minier, Nazareno y Anexas accentue son avance à 40.50. Mines d'Etain d'Erveloa en hausse à 349.

Aux valeurs diverses, l'action de préférence Ch Decoll est ferme à 444 ; le dividende proposé à l'assemblée du 18 prochain sera de 12 frs comme précédemment. Oil Royalties Trust donne lieu à de bonnes demandes à 37 frs.

Peu d'affaires en Chemins Français.

CORTE

L'Affaire Carlotti-Jouve

Corte, 12 mai 1911.

L'affaire du maire de Poggio-di-Venaco contre M. Jouve, sous-préfet de Corte, venait au rôle de l'audience correctionnelle de vendredi 12 mai. Nous rappelons à nos lecteurs que M. Carlotti, maire de Poggio-appelait M. le Sous-Préfet de Corte devant le Tribunal pour des propos injurieux que M. Jouve aurait, à son dire, tenus à son égard, dans la dernière séance de la commission cantonale d'assistance aux vieillards du canton de Venaco, et se portait partie civile par l'organe de Me H. de Montera.

Le Tribunal, composé de MM. Pinaggioni, juge d'instruction, remplaçant M. le président Durazzo, indisposé, Gindrinelli, juge suppléant, et Grimaldi, maire de Corte, doyen des avocats présents à l'audience, expédie d'abord deux affaires correctionnelles de dévastation de propriétés, puis appelle l'affaire Carlotti-Jouve. M. Grimaldi déclare que pour des raisons d'ordre moral, il ne peut continuer à siéger. M. le Président demande successivement aux avocats présents, Mes Nicolai, Monleù et Orsatelli, de compléter le Tribunal, mais ils s'en excusent pour des raisons d'ordre personnel.

M. le Sous-Préfet de Corte ne se présente point à l'audience. M. le Président donne lecture d'un télégramme de M. Brion, conseiller général des Bouches-du-Rhône, et avocat au barreau de Marseille, défenseur de M. Jouve, priant le Tribunal de renvoyer l'affaire à une date ultérieure, retenu que se voit M. Brion par la session du Conseil général.

Me de Montera déclare à son tour qu'il a reçu une lettre de son confrère de Marseille conçue dans les mêmes termes. Il reconnaît que les usages du barreau s'opposent à ce qu'il fasse opposition au renvoi de l'affaire. Me de Montera veut voir, cependant, dans les deux renvois de l'affaire, un système d'obstruction ; et il prononce même quelques paroles assez véhémentes, — trop peut-être, et cette légère critique ne diminue en rien l'estime que nous professons pour son beau talent, — contre M. le Sous-Préfet de Corte, dont il n'approuve pas l'absence à l'audience.

M. le Président fait observer à Me de Montera que le Tribunal n'a pas qualité pour donner des leçons de convenances aux justiciables, mais seulement pour apprécier si les raisons apportées pour demander le renvoi sont valables, et juger par défaut si elles ne le sont pas.

Me de Montera insistant, M. le Président la prie de formuler ses conclusions.

Me H. de Montera reconnaît que l'absence d'un juge dans le Tribunal constitue un empêchement dérimant à la continuation de l'audience. Il répète qu'il ne s'oppose nullement, d'ailleurs, à la demande de renvoi faite par son confrère de Marseille. Mais il fait observer que la date du 26 mai choisie par Me Brion ne saurait lui convenir, la session de la Cour d'assises ne devant prendre fin que le 3 ou 4 juin. A partir de cette date, il se tient à la disposition du Tribunal.

M. le Président, après avoir consulté M. Costa, procureur de la République, fixe la reprise de l'affaire à la date du 15 juin.

Il est ensuite procédé à l'appel des 18 témoins cités par le maire de Poggio ; ceux-ci ayant répondu à l'appel et reçu notification de la date du renvoi, l'audience est levée.

PAUL GUITER-VAUQUELIN.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

Ire Communion

LE PLUS GRAND CHOIX

de

LIVRES DE MESSE

ET

D'IMAGES

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 mai, à 4 heures

Marche Andalouse,	Krier.
Ariane, fantaisie,	Massenet.
Valse Brune,	Krier.
Ballet Egyptien, nos 1, 2, 3, 4,	Luigini.
En Goguette, polka-marche,	Wesly.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

LIVOURNE

OBSÈQUES
DES VICTIMES
DE LA "GIUSEPPINA"

La population livournaise ne pouvait faire que des funérailles grandioses aux deux matelots de la « Giuseppina, » Garofalo Michel et Giordani Pascal, qu'une destinée cruelle avait jetés inanimés sur un sol étranger, et qui étaient rendus à leur terre natale grâce à l'initiative touchante de la population bastiaise.

Les Italiens ont voulu montrer aux Bastiais, combien ils avaient été sensibles à cette démonstration de sympathie, et la pompe qu'ils ont déployée aux obsèques des malheureux naufragés a été, en même temps qu'un dernier hommage rendu à la mémoire de leurs infortunés compatriotes, une preuve de l'amitié qui unit les deux nations voisines et dont les liens se resserrent au moment des épreuves cruelles.

Les corps des deux victimes sont arrivés vendredi à Livourne, sur le « Golo, » à six heures du matin.

Ils furent déposés à la Capitainerie du Port.

Dimanche matin, une nouvelle délégation du Comité de Bastia arrivait à deux heures et demie, à Livourne, et était reçue par une délégation du Comité de cette ville.

Dès 3 heures, les abords des quais étaient noirs de monde ; une foule considérable que l'on pouvait évaluer à plus de 30.000 personnes, s'apprêtait à suivre le cortège et à rendre un dernier devoir pieux aux infortunées victimes du naufrage de la « Giuseppina, » répondant ainsi avec empressement au manifeste lancé en ville par le maire de Livourne et le Comité, et priant la population de participer, nombreuse et recueillie, à cet hommage respectueux.

Les diverses Sociétés de la ville, dont les membres avaient été convoqués par des appels touchants imprimés sur des affiches encadrées de noir, arrivent avec leurs bannières crêpées de deuil.

Le Cortège

A quatre heures, le cortège se met en marche, dans l'ordre suivant :

Le Corps des pompiers.
Les Gardes municipaux.
La Banda Citadina.
Les Sociétés suivantes avec leurs bannières :

Garibaldini e Reduci.
Supersiti esercito Voggi.
Associazione razionalista.
Circolo anti-religioso l'*Avenire*.
Circolo anti-religioso scienza e progresso.
Circolo Giordano Bruno.
Circolo repubblicano Guglielmo Oberdan.
I scaricatori battelari.
Infirmieri de Livorno.
I lavoratori Metallurgi.
Cooperativa *Indipendenza*.
Vermicellai.
Camera del Lavoro.
Federazione lavoratori del Libro.
Lavoranti fornai.
Lavoranti in cordami.
Caravana misuratori cereali.
Accenditori a Gaz.
Lega muratori, manuali ardenza.
Lega Fiandieri.
Sindicato ferrovieri.
Camerieri Caffè.
Circolo di mentonti.
Operai del Cantiere.
Corlone aglomerati.
Militari in congedo.
Operai a Umberto I° Antignano.
Facchini doganali.
Facchini di cereali.
Mutua Cooperativa Antignano.
Società dei macellai.
Unione carbonari scarioatori del Porto.
P. C. S. I. sezione di Livorno.
F. S. C.
Cooperativa operai di consumo.
Associazione democratica costituzionale Italia e Savoia.
Federazione d'azieri.
Società di resistenza fra i pescivendoli.
Carboni aglomerati.
Fratellanza Antignano.
Giuseppe Garibaldi.
I marinari di Livorno.
Unione invalidi di scaricatori.

Les cercueils

Venaient ensuite, les cercueils des deux victimes que transportaient deux riches corbillards.

Les gardes municipaux formaient la haie.

Les cordons des chars funèbres étaient tenus par plusieurs officiers supérieurs des armées de terre et de mer ; le capitaine du port ; M. Padovani, président du Comité de Bastia ; M. Nesi, directeur du « Corriere Maremmano, » ancien président du Comité de l' « Annonciation, » de Piombino ; le lieutenant Brabant, du 2e d'artillerie, à Bastia, vice-président du Comité de Bastia ; Bizzarini, président du Comité de Livourne.

Les Couronnes

Plusieurs couronnes magnifiques avaient été offertes.

Nous avons noté les suivantes :

La Ville de Bastia à Garofalo Michel.
La Ville de Bastia à Giordano Pascal.
L'Assistance publique de Bastia (Corse) à Garofalo Michel.
L'Assistance publique de Bastia (Corse) à Giordano Pascal.
Municipio de Livourne.
Municipio de Livourne.
Gli operai della metallurgia (2 couronnes).
Fratelli Franchi alle vittime del mare.
Fratelli Danzi da Cesare.
I pescatori di Livorno alle vittime del mare.
I facchini doganali.
Pietro Lavaggi e figli, alle vittime.
I pescatori di Livorno.
A. Rossi, alle vittime del mare.
Federazione lavoratori tegli cereali e tabacchi.
Spiantatori e taglia-mastri.
Gli operai scioperanti materiali refrattari.

Le deuil

Le deuil était conduit par MM. Malenchini, maire de Livourne, Zarderelli, sénateur, Marzocchini, député, et le délégué du Préfet, Vacha, Strambio, conseiller de préfecture, Monin, consul général de France, et Benedetti, consul, entourés des membres des Comités de Livourne et de Bastia, d'une délégation d'officiers de la marine italienne désignés par le Ministre, et des autorités civiles et militaires.

Le cortège était clôturé par la Banda Mascagni, jouant des marches funèbres.

Sur le parcours

Sur tout le parcours de la Capitainerie du Port, où les navires avaient arborés leurs drapeaux en berne, au cimetière, une foule innombrable se pressait sur les boulevards.

Tous les magasins avaient été fermés en signe de deuil.

Les drapeaux italiens flottaient en berne sur les établissements publics et aux terrasses des cafés.

L'Hôtel de France, tenu par M. Henri Barsanti, où étaient descendus les membres du Comité de Bastia, avait arboré depuis vendredi matin les couleurs italiennes et françaises crêpées de noir.

A la plupart des fenêtres des draperies noires avaient été tendues, et dans la rue, toute circulation avait été interrompue en signe de respect.

Notre excellent ami M. Moretti photographe, avait tenu à se rendre à Livourne, et il a pu fixer par l'image le souvenir de cette imposante cérémonie funèbre.

Les Discours

A l'entrée du cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

Nous regrettons que le manque de place nous empêche de publier aujourd'hui, les beaux discours de MM. Malenchini, maire de Livourne, le représentant du Préfet, Benedetti, consul de France : Padovani, président du Comité de Bastia ; Bizzarini, président du Comité de Livourne.

La cérémonie religieuse

Les cercueils ont été remisés au dépositoire.

L'absoute a été donnée hier matin, par le curé de la paroisse de San Matteo, en présence du Maire de Livourne, et des membres des des Comités de Livourne et de Bastia.

Dons aux familles des victimes

M. Mathieu Padovani, président du Comité de Bastia et M. Joseph Casanova, trésorier, ont remis à M. Malenchini, maire de Livourne, la somme de 1.000 frs. pour être partagée entre les familles des malheureux naufragés Garofalo Michel et Giordano Pascal.

Nous tenons à remercier les membres du Comité de Livourne et en particulier M. Bizzarini, président, et M. Luprano, chef-pilote, pour la réception sympathique qu'ils ont réservée aux Bastiais qui se sont rendus à Livourne.

Nous avons aussi, au *Petit Bastiais*, un remerciement cordial à adresser à la presse de Livourne qui a reçu, avec une amabilité exquise, notre envoyé spécial, M. Nicolas Soavi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 16° à midi 16 5 + à 6 heures du soir + 21° Maxima + 19°. Minima + 12 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 759 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Mouvement Judiciaire

M. Erra, procureur de la République près le tribunal de Mostiers, est nommé substitut du procureur général près la Cour d'appel de Chambéry.

M. Giocanti, juge à Toulouse, est nommé avocat général près la Cour d'appel de Riom.

Carnet mondain

Mardi a été célébré à Cannes, en l'église de Notre Dame de Bon-Voyage, le mariage de Mlle Marie Vidal avec M. Joseph Cresp, ingénieur des arts et manufactures.

La jeune mariée est la fille de M. Vidal, professeur d'hydrographie de 1re classe en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui a dirigé pendant une vingtaine d'années l'école de Bastia avec un dévouement tout particulier.

M. et Mme Félix Vidal s'étaient attachés à notre pays, où ils étaient entourés d'ailleurs des plus solides sympathies qu'ils n'ont quitté qu'à regret, devant des considérations de famille.

En adressant à M. Cresp et à Mme Joseph Cresp qui a laissé tant d'amis dans notre ville, nos meilleurs vœux de bonheur, nous envoyons aussi nos respectueuses félicitations à M. et Mme Félix Vidal.

Distinction honorifique

Sur la proposition de S. E. le Ministre Royal des Affaires étrangères, S. M. Roi Victor Emmanuel II a conféré la croix de Chevalier de la Couronne d'Italie à M. Adolphe Cardini, chancelier Consulat général d'Italie à Bastia.

Toutes nos félicitations.

Obsèques

Ce matin ont eu lieu les obsèques de la veuve Bacciochi née Bonaldi, qui est décédée dernièrement dans sa quatre-vingt-sixième année, réconfortée par les suprêmes consolations de notre Sainte Religion. Ses derniers moments n'ont été troublés que par le regret de ne pas avoir autour d'elle ses chers fils, qui occupent de belles situations en Algérie, loin de leur travail et à leur intelligence. C'était la veuve du regretté M. Bacciochi, retraité, chevalier de la Légion d'honneur, qui l'a précédée depuis longtemps dans la tombe, et qu'elle est allée rejoindre maintenant.

Les nombreux parents de Bastia et de Calvi ont suivi le convoi funèbre jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nos adresses à MM. Bacciochi frères et à leur famille toutes nos condoléances.

Accident

A la suite d'un malentendu survenu sur les quais entre MM. Barthélemy Casanova et M. J. L., M. Casanova regrette et présente ses excuses à M. J. L., pour les mots offensants qu'il a proférés à son adresse.

Objet trouvé

Il a été trouvé hier, au Théâtre Municipal, une bourse en argent.

La réclamer à M. Sieco, employé de la Maison Orengia.

Mariage

M. Perfetti Charles-Pierre, de Soccia, épousé par des dettes que pourrait contracter sa femme Rosalie.

Vente

Deux chevaux réformés de la gendarmerie.

La vente aura lieu samedi prochain, 13 mai, à 9 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas.

A vendre

Etude d'avoué à vendre, à Calvi.

S'adresser à M. Nicolas Flach, à Calvi.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir* sa *Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales seulement).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande.

Avis

Madame Oreste Raggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts du vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui mardi

Grande soirée de Gala

M. Vinella, directeur, avec ses chevaux en liberté.

MM. Cressendo et Ferest dans leur nouvelle parodies de la Boxe Américaine.

Les Martens, célèbres acrobates à la Bascule.

Bureau de location chez Poggi

ETAT-CIVIL

Naissances.

Orengia Lætizia-Dévote-Doratrice. — Alcardi Joséphine-Marie-Antoinette.

Décès.

Bacciochi Zéphirine, 91 ans, de Sainte Lucie-de-Moriani.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

BASTIA

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. CHER, 1er prix Prague

Programme du 16 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

1804, marche française,	Borel Clerc.
L'Or et l'Argent,	Lehar.
Vercingétorix,	Caffot.
Les Mousquetaires au Couvent,	Varney.
Sigurd, trio.	Rayer.
La Chanson des Abeilles,	Philipucchi.
Feniculi-Fenicula,	Denza.

Soirée à 8 heures et demie

Indiana,	X.
Daunoosgen,	Fulck.
La Poupée de Nuremberg,	Adam.
Martha,	Flotow.
Le Cid, trio,	Massenet.
Hatez-vous d'aimer,	Schmaltzer.
Venez prince charmant,	Mouton.
La Chanson de Grand'Mère,	Walter.
La Prière du Crépuscule,	Canuset.
Le Printemps chante,	Marinier.

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le vingt mai 1911, à neuf heures du matin, sur la Place de l'Hôtel de Ville, à Bastia, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets tels que : fauteuils, chaises, tapis, salon, canapé, commode, buffet noyer, tables, lits, sommiers, toilettes, tables de nuit, etc.

Le prix de la vente sera payé comptant.

J. A. SICURANI,
Huissier.

DERNIÈRES NOUVELLES

00265

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

13 mai — 15 mai

Rentes 3 0/0 anciennes . 95.05 — 95.70
— 3 0/0 nouvelles . 96.10 — 96.05

ex-coupon.

CORSCIA

Tentative d'assassinat

Corte, 15 mai.

Dans la soirée d'hier, une tentative d'assassinat a été commise, dans la commune de Corscia, sur la personne du nommé Mattei Pierre-Jean, par Memmi Marc-Marie, dit « Picchiolo. »

Mattei Pierre-Jean a essuyé un coup de fusil qui l'a atteint à la partie supérieure de la cuisse droite.

La blessure présente une certaine gravité.

L'auteur de cette tentative d'assassinat a pris la fuite.

Le juge de paix du canton et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux aux fins d'enquête.

AU LUXEMBOURG

Veille de rentrée

Paris, 15 mai.

Les couloirs du Luxembourg présentaient aujourd'hui une grande animation.

Demain, en effet, a lieu la rentrée du Sénat, et nos braves sénateurs, impatients de reprendre leur tâche quotidienne, après des vacances bien méritées, s'étaient donnés, en grand nombre, rendez vous aux abords de la salle des séances.

Des groupes très animés discutaient les termes de la lettre ouverte adressée par plusieurs sénateurs au Président de la République, et accusant les ministres de violer la Constitution.

COMMISSION DU BUDGET

La Commission sénatoriale du budget s'est de nouveau réunie aujourd'hui au Luxembourg, sous la présidence de M. Maurice Rouvier.

Elle a continué l'examen de la loi de Finances.

Retraites Ouvrières

La liste d'inscription est close

Paris, 15 mai.

La liste complémentaire d'inscription des assurés pour les retraites ouvrières sera close ce soir à 10 heures.

Cette inscription s'applique aux assurés ci-après :

Les salariés, employés, serviteurs à gage qui auront plus de 35 ans au 3 juillet prochain.

Les petits patrons, petits propriétaires, artisans, cultivateurs et autres bénéficiaires de l'assurance facultative, qui auront plus de 40 ans au 3 juillet prochain.

L'inscription leur est indispensable pour leur permettre de bénéficier des majorations de rente accordées par l'Etat pendant la période transitoire.

DUEL

Romanet du Caillaud
Maxence Legrand

Paris, 15 mai.

Un duel a eu lieu aujourd'hui entre M. Romanet du Caillaud, avocat, et M. Maxence Legrand, journaliste.

Les deux adversaires s'étaient donné rendez-vous au Parc des Princes.

L'arme choisie était l'épée de combat avec gant de ville.

Les duellistes, qui maniaient tous deux très bien l'épée, se sont attaqués avec ardeur.

M. Romanet du Caillaud a été blessé sept fois au bras, et M. Maxence Legrand a reçu, à son tour, quatre blessures légères.

A la neuvième reprise, les témoins ont mis fin au combat.

Les deux adversaires ne se sont pas reconciliés sur le terrain.

AU MAROC

La Situation
A FEZ

Paris, 15 mai.

Les nouvelles les plus pessimistes arrivent de Tanger au sujet de la situation de la ville de Fez.

Malgré la nomination, par le maghzen, comme adjoint au gouverneur de la capitale, de Driss Zéronati, une certaine surexcitation se manifeste en ville.

Les tribus rebelles, connaissant le manque de munitions, multiplient leurs attaques.

La disette des vivres est aussi très sensible.

Les secours sont attendus avec anxiété par les colonies européennes, qui redoutent la catastrophe finale.

LA COLONNE BRULARD

D'après un télégramme du général Moinier, la colonne Brulard pourra être à Fez, vers le 20 du mois courant, si elle ne rencontre pas d'obstacles sérieux sur sa route.

La colonne volante continue sa marche vers Fez, malgré les attaques incessantes des cavaliers Beni-Hassem, qui essayent de retarder le plus possible son arrivée sous les murs de la capitale.

EN ALBANIE

Le Conflit turco-monténégrin

Paris, 15 mai.

Les journaux ne donnent aucune nouvelle rassurante sur le conflit turco-monténégrin, qui continue à donner des inquiétudes aux nations européennes.

La Turquie ne cache pas son intention de marcher contre le Montenegro, si la situation en Albanie ne s'améliore pas.

Les troupes turques sont toujours très mal reçues dans les régions ouest de l'Albanie.

TOURS

M. MALVY
A LA
colonie pénitentiaire de Mettray

Tours, 15 mai.

M. Louis Malvy, Sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, est arrivé aujourd'hui à Tours.

M. Malvy s'est rendu à Mettray où il a visité la colonie pénitentiaire et agricole des jeunes détenus.

Les Morts du Jour

M. Simond

Nice, 15 mai.

On annonce de Montecarlo, la mort de M. Simond, directeur du journal l' « Aurore. »

M. Simond, qui se sentait fatigué, s'était rendu à Montecarlo, pour se reposer quelques jours.

EN ESPAGNE

LA QUESTION RELIGIEUSE

Madrid, 15 mai.

L'article publié par l' « Observatore Romano, » touchant le projet de loi sur les congrégations, qui va être présenté devant les Cortès, a produit une certaine impression dans les milieux politiques.

Plusieurs des critiques de l'organe du Vatican ont été retenues.

M. Canalejas est tout de même assuré du succès devant les Chambres espagnoles, malgré la protestation du Pape.

Bains de Puzzichello

Ouverture le 1er Mai

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour saison entière ou par jour-née à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tallier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. L'étrie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier [illegible] entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Pli de fer, Rosaces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier.
CHEVEUX Kalyves Poudre Rahn
AUX AMIS DE LA CORSE
Loin d'avoir l'utilité d'un simple bonsin, l'Indicateur officiel de la Corse, malgré son prix modique, renferme une multitude de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des illustrations.
Tout ami de la Corse recevra *gratis et franco*, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, un spécimen d'une édition précédente, lorsque la dernière en valeur aura été rigoureusement épuisée et scrupuleusement apportée à cette publication unique en son genre.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE TAILLE
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Flotoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaligène, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le Succès l'a fait. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen. Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

LA PRODIGIEUSE Donne secret p. guérir enfants urinent au lit. Ecrire : Maison Borel, N° 318, Nantes
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX de la Campagne
Des PRODUITS
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi s'un échantillon : 0 fr. 25

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La personne qui s'intéresse suivante ne partage pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.
Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la jambe ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.
Dépôt général à Rouen, Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Bellagamba à Bastia, Raffalini à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorbollotti, Cours Napoléon, à Ajaccio.
LE TAMARO MATTEI plus ou recherché
Refusez, demandez-le aux Pharm.

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
en Reports et en Comptes-Courants à Intérêts Fixes
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLES
S'adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 4, rue des Capucins, à Paris.
Service Gratuit d'Ordre pendant 3 mois. Il sera fourni à chaque versement un certificat d'inscription.
EPARGNE ET FORTUNE

Journal Financier Français
Publie les Cotes officielles de tous les Trusts, de tous les Comptoirs et Syndicats industriels et financiers
16, Place du Havre, 16
PARIS (8e)
ORDRES DE BOURSE
Paiement prélevé de Coupons

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 136 — MERCREDI 17 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont remis aux Bureaux du Journal.
Prix d'une Ligne : Annonces (1re page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	32 »	16 »	8 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
...ur, 4 h. 1 m. — Coucher, 6 h. 37 m.
...ne quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
...d'Aujourd'hui : Saint Pascal Baylon.
Fête de Demain : Saint Venant.

16 MAI

Dernière Variation SUR LE MÊME THÈME

Un mot encore sur ce fameux Congrès de ... ce qui n'en est allé déjà, ce me semble, ...nt les vieilles lunes et les nègres d'an... Rassurez-vous : ce sera le mot de la ... Peut être va-t-on m'accuser de rabâ... ; mais on en a tant parlé avant, de ce ...eux Congrès, qu'il peut bien être per... d'en parler un peu *après* ... voilà justement où je voulais en venir. ...use qu'il est, en Corse, certaine salle ... n'en a pas assez parlé, où l'on a ... failli. Dieu me pardonne ! n'en point ... du tout. Cette salle est comme de ... elle est à Ajaccio, au palais Lantivy, ...t tout bonnement la salle de réunion ...seil général.

...Bon ! il me semble cependant ...a chose était assez nouvelle et assez ...e eu soi pour qu'elle méritât mieux ... « conspiration du silence. » Cet ...disqué lancé à l'opinion et à la ...ence publiques, cet affect désespéré ...ays qui revendique ses droits à la vie ...aurait au moins une oraison funèbre ...e sur congrûment sonnerie dans ... Nous nous étonnons que parmi les ...te-deux conseillers généraux présents ...e session, il s'en soit trouvé un seul, ...tonc, — grâces lui en soient ren... — qui ait eu le courage de proposer ...ulations et des remerciements à nos ...ats d'initiative. S'ils ont, dans ces ...manifestes, employé quelquefois des ...s d'une modération discutable, si ...les orateurs du Congrès d'aucuns ...mmun l'erreur de confondre le but ...le moyen, si même quelques-uns ...es orateurs ont semblé faire servir ...e qu'ils prétendaient défendre à la ...tion de leurs espérances politiques, ...devait pas oublier que la pensée mère ...t dirigé les travaux de la Fédération était noble et grande, et la représentation départementale devait aux syndicats d'initiatives quelques paroles de félicitations et d'encouragement.

Empressons-nous de dire que M. le Président du Conseil général a fait son devoir en adressant de chaleureuses félicitations à M. le Préfet de la Corse pour le zèle qu'il n'a cessé d'apporter à la réalisation de nos justes revendications. Nous savons trop quel administrateur éclairé, quel sincère admirateur des beautés de notre pays, quel ami dévoué à l'amélioration de notre sort nous possédons en la personne de M. Bonillet pour ne pas nous associer entièrement, et de grand cœur, aux paroles de M. Gavini. Nous ne songeons donc pas à critiquer ce qu'a dit M. le Président du Conseil général ; le seul reproche que nous puissions nous permettre de lui faire est de n'avoir pas dit tout ce qu'il y avait à dire. Il nous semble que ses félicitations devaient aller aussi aux syndicats d'initiative et à nos Représentants, aux uns pour avoir arraché au Gouvernement, — et l'on sait au prix de quelles difficultés ! — des promesses qui semblent enfin devoir passer à l'état de réalités. Il y avait, en effet, bien peu de choses à changer dans le discours de M. Gavini. Au lieu de dire, par exemple : « Dans les circonstances graves... vous avez réussi à nous faire obtenir satisfaction. » que ne disait-il : « Vous avez, par votre zèle actif et éclairé, collaboré efficacement à l'œuvre entreprise par nos syndicats et mise en voie d'exécution prochaine par nos Représentants. » Et c'était là l'occasion toute trouvée de faire la part de chacun et de donner satisfaction à des susceptibilités assez légitimes, en somme.

Je n'ai certainement pas l'outrecuidance de vouloir faire la leçon à M. Gavini, mais il ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, de lui rappeler qu'au moment des élections législatives d'avril 1910, il avait lui-même donné son adhésion au manifeste de la Fédération et tout M. Franceschi de son *heureuse initiative*. Aujourd'hui, que cette initiative se révèle féconde en résultats, il n'eut pas été mauvais, à notre avis, de l'en féliciter et de s'en réjouir. Et dans tous les cas, du moment que M. Gentucci prenait sur lui de réparer cet oubli, la moindre des choses eut été de mettre aux voix sa proposition, qui, nous n'en doutons pas un seul instant, eut été votée par acclamation.

Il n'eut pas été mauvais non plus, — mais je sens que cela devait être plus pénible, — que M. le Président du Conseil général s'apesantît un peu sur les efforts combinés de nos Députés, sans distinction d'opinions pour obtenir du Gouvernement autre chose que de fallacieuses promesses. Ils n'étaient pourtant point négligeables, — non plus que contestables, puisque, en somme, ce qu'on dit ces messieurs, à la tribune du Congrès, s'est vu réalisé depuis, ou entre en voie immédiate de réalisation. Ce n'était point une chimère que cette députation de M. le sénateur Gianobbi, — immédiatement corroborée par une communication de source ministérielle, — que nous lisait le 24 avril M. le député Adriani. Et puisque le nom du Député de Corte tombe sous notre plume, dira-t-on que son heureuse initiative au sujet des chemins vicinaux n'a été qu'un coup d'épée dans l'eau, aujourd'hui qu'un décret du 12 avril autorise le département à contracter un emprunt de 77.463 francs applicable aux travaux des chemins vicinaux à subventionner en 1911 ? L'annonce de l'arrivée de M. Fernand David, dont l'intervention hâtera la solution de la question de l'assainissement de nos plaines, était-elle une vaine prophétie ? Et qui n'a pu lire et apprécier, ici même, le rapport si clair et si documenté de M. Puglisi-Conti, dont la discussion n'est plus aujourd'hui qu'une affaire de jours ? Autant de *faits* qui méritaient de retenir un instant l'attention du Conseil général et qui n'étaient point indignes de quelques malheureuses paroles de félicitations et d'encouragement.

Mais, pour en revenir à ce que nous disions plus haut, il ne fallait pas oublier que si nos députés ont pu obtenir, en si peu de temps, plus de satisfactions que leurs prédécesseurs n'en avaient obtenues au cours de longues années d'inertie, nous ne le devons pas seulement à leur activité et à leur ...opinion publique qu'ils sentaient derrière eux, et avec eux, attentive à leurs paroles et à leurs actes, et qui, par sa manifestation du 24 avril, a stimulé les « bonnes intentions » du gouvernement à notre égard et mis un terme à ses temporisations. C'est largement assez, je suppose, pour que le Congrès du Corte n'ait pas été ce que certains, — qui n'en ont peut-être pas retiré les bénéfices intéressés qu'ils en attendaient, — voudraient en faire : une pantalonnade inutile, et pour que l'on puisse oublier quelques impropriétés de langage regrettables sans doute, mais bien pardonnables dans un moment de crise.

Après cela, peut-être, me dira-t-on que je suis doué d'un fichu caractère ; que je dis un jour pis que pendre du Congrès et que je hurle le lendemain, parce qu'on ne lui rend pas les honneurs qui lui sont dûs. J'ai connu, dans le temps, un vieux brigadier de douanes en retraite qui m'honorait de sa sympathie et de ses aperçus pleins d'intérêt sur les inconvénients et les avantages de la Capitale. Je le fuyais comme le typhus, mais vous savez que l'on ne peut faire deux pas sans se cogner le nez sur les gens que l'on évite. J'avais donc pris le parti, pour abréger les discussions oiseuses, de répondre invariablement, — c'était le cas : — « Brigadier, vous avez raison. » Hélas ! Cela même ne me réussissait pas. Le misérable était doué d'un entêtement dans la contradiction que je n'ai rencontré que chez lui, poussé à cette extrême limite. Quand il voyait que j'abondais dans son sens, il se dépêchait immédiatement pour me prouver par a + b que je ne pouvais avoir que tort.

— Ce qui est cher à Paris, ce sont les logements ! commençait cette vénérable mule.

— En effet, répondais-je d'un air pénétré, les logements sont hors de prix.

— Mais non, s'exclamait l'insipide baderne, ils ne sont pas hors de prix ! Ainsi, je connais certains quartiers, etc...

— Vous avez bien raison, répliquais-je avec résignation ; à Paris, il y en a pour toutes les bourses, tout le monde sait cela.

— Pour toutes les bourses ! Pour toutes les bourses ! C'est facile à dire. Ainsi, moi qui vous parle, etc., etc...

Et cela durait des demi-heures, quand ce n'était pas des demi-journées. J'aurais pleuré. Il est mort, Dieu merci !

Serais-je, sans le savoir, de la trempe de mon brigadier de douanes. J'en serais navré pour mes amis. Ou serait-ce simplement que je professe à l'endroit du Congrès l'opinion que Corneille faisait à l'égard de son lunatique protecteur et dont je modifie légèrement les termes pour les besoins de ma cause :

J'en pense trop de bien pour en dire du mal,
J'en pense trop de mal pour en dire du bien.

PAUL GUSTAVE VASQUELIN.

FEZ LA MYSTÉRIEUSE

Impression rapportée d'un récent voyage au Maroc, et publiée dans *Les Annales* :

RUES ET RUELLES

Les rues sont des couloirs ou des ravins, assez souvent les deux : circuits, détours et zigzags, un enchevêtrement inextricable, le plus absolu mépris de la règle et du cordeau. La rue, qui était à tout le monde, n'est à personne, se trouve ici réduite à son strict minimum, elle est mangée par les maisons qui s'arrondissent par le haut et diminuent entre elles l'intervalle, quand elles ne le rupriment pas.

Mais, étroite, tortueuse et sale, qu'importe, pourva qu'on y puisse passer ! Et l'on finit toujours par passer, il ne faut que de la patience, et les gens d'ici n'en manquent pas. Le piéton se racle aux murailles, se tapit dans l'encoignure d'une porte, bousculé par une mule aristocratique qui file, rapide, amanchée de quelque grand personnage, tout enveloppé de flanelles fines, poussé par des ânons qui portent du bois, des sacs, des pierres, de la chaux ou de ces ignobles outres pour les huiles, toutes suintantes et graisseuses.

Presque aucune lumière, pas d'air. A quoi bon, puisque aucune maison ne prend jour sur la rue ? Toutes ont une cour intérieure, par laquelle l'air et la lumière pénètrent, une terrasse pour laver le maître et surtout les maîtresses, qui sortent peu, jouir du dehors, voir les terrasses voisines, les bois d'oliviers des pentes prochaines et le ciel tout entier. La demeure musulmane est retirée, enveloppée, mystérieuse ; elle est en elle-même et non pas en dehors, comme la nôtre. Seules, les terrasses s'ouvrent entre les maisons des chemins déserts : aussi sont-elles réservées aux femmes ; les hommes n'y montent presque jamais.

Vers le milieu du jour, le soleil, qui tombait droit dans la profondeur de ces ruelles sombres, met sur les pavés, sur les murs, des plaques de lumière crue, violente, qui contraste étrangement avec l'obscurité environnante d'ombre, criblé de rayons. C'est l'heure où l'impression est la plus forte. Les murs ont une teinte rouge, la couleur de la brique vieillie ; l'odeur étrange qui se dégage, l'odeur du renfermé, des vieilles choses calcinées par le soleil, le silence des rues, vous donnent l'illusion d'une ville en qui la vie s'est assoupie.

A un tournant, une forme blanche disparaît ; une femme empaquetée dans un épais manteau, très voilée, ne laissant voir que la ligne des cils et des sourcils peints, s'aplatit contre la muraille, de peur d'être écrasée par mon cheval ; un nègre, marchand d'eau, passe très rapidement, portant une outre en peau de chèvre. Un ronflement de voix monotones, nasillardes : dans une salle, grande comme une cage à pigeons, des enfants accroupis, entassés, psalmodient les versets du Coran ; ils lisent sur des cartons et balancent en mesure leurs

---

— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS —

LES OUVRIÈRES DE PARIS
PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

Le duc de Rouvray ne tarda pas à pa...

— Monsieur, dit sa femme, je sais ce que vous faites !

Il tressaillit. Que voulait-elle dire ?.. Un sentiment douloureux étreignit sa poitrine. Elle poursuivit :

— Vous m'avez trompée en me présentant une étrangère comme mon enfant.

Clotilde...

Mais, elle l'arrêta.

— Suzanne Beaudoin m'a tout conté.

Ah ! pourquoi ?.. s'écria la duc... Elle était pourtant jurée de se taire !

Elle a été contrainte de parler.

Comment ?.. Par qui ?..

Par moi !.. Je lui ai arraché la vérité...

Elle ne pouvait pas nier, puisque l'avais retrouvé ma véritable fille !

— Yvonne ?..

— Oui.

— Qui vous l'a rendue ?..

Clotilde allait crier : « M. de Langeville. » Elle s'arrêta. Comment, dans des conjonctures aussi délicates, pouvait-elle expliquer à Pierre l'intervention soudaine de Philippe, de Philippe qui, depuis si longtemps, avait disparu ?.. Il fallait à tout prix dissimuler, mentir encore. Elle s'y résigna.

— C'est un de ces hommes que j'avais chargés autrefois de rechercher Yvonne... Il a réussi.

— En êtes-vous sûre ?..

— J'en suis certaine... Je ne peux avoir aucun doute !... Il y a des preuves indéniables contre lesquelles rien ne saurait prévaloir !

M. de Rouvray était tombé, accablé, sur un fauteuil.

— Alors, murmura-t-il, désolé... vous ne me pardonnez pas ce que j'ai fait ?..

Elle alla à lui et, doucement, écarta les mains dont le duc couvrait son visage.

— Comment voulez-vous que je vous reproche votre généreuse pensée, mon ami ?. Comment voulez-vous sortout que j'ave le courage de vous en vouloir, puisque tout est réparé ?..

A son tour, il lui saisit les deux mains et, la regardant les yeux dans les yeux :

— Vous l'avez devinée, Clotilde !.. J'ai voulu que votre martyre prît fin.... J'ai cru, j'ai espéré avoir trouvé le remède à tous vos maux... Je me suis trompé !

— Je vous pardonne de tout mon cœur !

— Merci !

Il reprit timidement :

— Et elle ?.. Suzanne ?..

— Je lui pardonne aussi.

— A ! je vous remercie pour elle !.. J'ai eu tant de mal, si vous savi..., à vaincre ses hésitations !.. Ah ! elle était mieux inspirée que moi !.. Elle refusait de m'aider dans ma tâche !

Avec un geste de compassion, la duchesse reprit :

— Je l'oublierai !

Il se récria :

— Mais, moi, je ne dois pas l'abandonner ainsi !.. Je n'ai pas encore cette enfant pour la replonger dans l'abîme où elle allait s'engloutir.

— Je vous laisse entièrement libre à cet égard, mon ami !

— Eh bien, je vais la voir à l'instant !.. Je vais lui dire que vous vous êtes montrée clémente pour nous deux...

— Allez ! Vous la trouverez dans sa chambre.

M. de Rouvray sortit du salon. Il se sentait le cœur rempli d'angoisse et de douleur pour la pauvre enfant, dont il éprouvait lui-même toutes les souffrances. Quel désespoir devait être le sien devant cet écroulement si terrible et si soudain ! A mesure qu'il s'approchait de la chambre d'Yvonne, le cœur du duc se serrait davantage. Par une sorte d'illusion douloureuse, il lui semblait qu'il entendait des sanglots, des gémissements venir de la pièce vers laquelle il se dirigeait. Il mit la main sur le bouton de la porte et l'ouvrit.

— Suzanne ! appela-t-il doucement.

Personne ne lui répondit. Il fit quelques pas et regarda autour de lui. La chambre était vide.

— Elle est dans son petit salon, pensa-t-il.

Il soulera la portière qui, seule, séparait les deux chambres. Dans celle-là non plus, il ne trouva personne. Un sombre pressentiment envahit Pierre de Rouvray. Il vonna. Un domestique parut. Il l'interrogea. Mais le valet ne sut que répondre. Il questionna ses camarades qui n'étaient pas plus renseignés que lui. Personne, à l'office, n'avait vu Mlle Yvonne. Jean Guépard seul put fournir un renseignement. Une demi-heure plus tôt, il avait rencontré la jeune fille qui descendait l'escalier. Il avait été frappé par son air étrange et l'abattement qui régnait sur sa figure. Il avait voulu lui parler, mais elle ne l'avait pas entendu et avait continué à s'éloigner. La jeune fille avait ouvert la porte du jardin sous les arbres duquel elle avait disparu.

— Vite ! mon ami, s'écria la duc... courez dans la direction que vous m'indiquez ! Retrouvez cette enfant ! Je vous en supplie ! Je le veux ! Il le faut !

Le vétéran obéit. Mais le temps qui s'était écoulé depuis sa rencontre avec Yvonne rendait évidemment le résultat de sa recherche plus que problématique. Une anxiété affreuse serrait le cœur du duc de Rouvray.

— La malheureuse !.. murmura-t-il. Si le désespoir la poussait de nouveau vers la mort, je ne pourrais plus la sauver !.. Alors, à quoi bon ce que j'ai fait, sinon à avoir prolongé son supplice et à lui avoir fait endurer de nouvelles souffrances que mon abnégation lui aurait épargnées ?..

Le timbre de la porte d'entrée résonna deux fois. C'était une visite pour M. de Rouvray. Un valet se présenta avec une carte sur un plateau. C'était celle de M. Gaston Tracy. Le duc eut un mouvement frémissement. Qu'allait-il dire au jeune homme ?. Comment lui révélerait-il l'affreuse nouvelle ?.. Il ne pouvait cependant pas bâcler à la recevoir.

— Monsieur, dit le mari de Clotilde lorsqu'il se trouva en face du jeune avocat, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer... Il est survenu, en mon absence, un pénible événement !

Un cri sortit de la gorge de Gaston :

— Suzanne !..

— Elle n'est plus ici !

— Partie ?

— Oui.

— Pourquoi ?.. Comment ?..

(A suivre).

bustes, tandis que, immobile et grave, le magistrat barbu les surveille, sa longue canne à la main.

RAYMOND RECOULY.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gabrielli

La Chambre civile de notre Cour d'appel jugeant correctionnellement, a eu hier à s'occuper d'une poursuite dirigée contre le nommé Manicacci, garde-champêtre de la commune de Calenzana, sur la plainte déposée en 1908, par le sieur B..., berger de la même commune.

M. l'avocat général Poinsier, qui occupait le siège du ministère public, a donné un bel exemple de sa droiture et de sa haute conception de la justice, au cours d'un réquisitoire qui fut une plaidoirie remarquable en faveur du malheureux garde-champêtre.

M. Poinsier n'a pas hésité à déclarer que les plaignants, ayant été l'objet de procès-verbaux du garde-champêtre, avaient inventé un prétendu vol d'échalas pourris pour essayer de perdre cet auxiliaire de la justice qui avait toujours accompli consciencieusement son devoir d'après les déclarations de nombreux propriétaires honorables de la commune de Calenzana.

L'innocence de Manicacci résulte à mes yeux du dossier et des renseignements que j'ai pu me procurer, a dit M. l'Avocat général, et c'est par conséquent pour moi un devoir impérieux, dicté par ma conscience de magistrat, de venir le déclarer ici.

Les paroles éloquentes de M. Poinsier ont été écoutées avec un silence religieux. Elles sont faites, en effet, pour montrer que la magistrature insulaire compte dans son sein un honnête homme de plus, pénétré de la responsabilité de sa lourde mission, esclave de sa conscience et du devoir.

Me Giacomoni, défenseur de Manicacci, a renoncé à la parole en présence des déclarations sorties de la bouche autorisée de M. l'avocat général Poinsier.

La Cour a acquitté le garde-champêtre Manicacci.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

FARINOLE. — Un vol avec effraction a été commis, dans la maison de campagne de M. Cabri. La gendarmerie, avertie s'étre en a informé M. le Procureur de la République. Le voleur est activement recherché.

CALACUCCIA. — Le nommé Geronimi Antoine, berger, âgé de 30 ans, qui était sous mandat d'arrêt pour tentative de meurtre sur des gardes champêtres, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie.

SAINTE-MARIE DE LOTA. — Une somme de 55 francs a été soustraite à la domicile Anna Maderi, âgée de 28 ans, qui a porté plainte à la gendarmerie.

Une enquête est ouverte.

ILE ROUSSE. — On nous écrit de cette ville :

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les soussignés vous prient de vouloir bien publier l'article de 8 courant.

C'est en sortant du Café du Commerce Place Paoli, que nous fûmes agressés sans discussion aucune, par quatre jeunes gens, dont nous ignorons les noms, et notre camarade Capiceri Louis fut blessé de deux coups de stylet. Le soir même nous venions de retirer nos mandats à la poste et c'est alors qu'on a voulu nous attaquer pour nous dévaliser.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer cet article, recevez, M. le Directeur, etc., etc.

FILIPPI JEAN. — FILIPPI A. — ROMBI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 mai.

Les bonnes dispositions précédentes se maintiennent aujourd'hui où s'accentuent encore sur les fonds et valeurs russes. La Rente Française est hésitante à 95.80. Sauf l'Extérieure qui revient à 96.97, les Fonds Etrangers sont soutenus ou en hausse. Société de Crédit calmes. Le Crédit Foncier s'établit à 822. Le Crédit Lyonnais cote 1 468, le Comptoir National d'Escompte 925 et la Société Générale 779.

La souscription des 20 0/0 obligations du 5% du Crédit Foncier et Agricole du Sud Espagne sera liée le 24 mai au prix de 452.50 par titre, soit un revenu de 5.52 0/0. Le produit de ces obligations ne peut être employé, qu'en prêts hypothécaires, achats d'immeubles, de terrains en travaux d'améliorations de fonds agricoles.

Sous 5.500. Parmi les valeurs de traction signalons une nouvelle baisse du Nord-Sud à 985. Titres cuprifères inédits. Rio 1.084.

A la deuxième partie, la France progresse à 126.75. Action Grands Magasins A la Ville Saint-Denis ferme à 126.50.

En Banque, Québec Railway passe à 341. La progression des recettes pour les trois premiers mois de 1911 a produit une bonne impression d'autant que la compression du pourcentage des dépenses se confirme.

Asia Caoutchouc Trust à 28 frs. Cette Société occupe parmi les producteurs de caoutchouc une situation toute spéciale.

L'obligation 5 0/0 Est Central Chilien qui jouit d'une garantie de l'Etat du Chili, se tient à 454. On demande à 460 les obligations du Port de Rio de Janeiro d'un revenu de plus 5 0/0.

Chemins de Fer Français fermes.

Cour d'Assises

Rôle des affaires devant être jugées pendant la session du 1er trimestre, qui s'ouvrira le lundi, 22 mai 1911 à midi, sous la présidence de M. le conseiller Gentil assisté de MM. Aubert, conseiller, et Fernand Mattei, juge suppléant au Tribunal Civil

Lundi 22 mai. — Carlotti Xavier, berger, et Casanova Antoine-Marie, berger, demeurant tous deux à Balogna, vol qualifié. Officier du parquet, M. Giacomotti, substitut du Procureur général. Défenseurs, Mes de Montera et Chiappe.

Mardi 23. — Aiello Nicolas, pêcheur à Ajaccio, meurtre. Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général. Déf., Mes de Montera et Moretti.

Mercredi 24. — Casari Antoine, journalier à Vignale, meurtre. Of. du parq., M. Giacomotti. Déf., Me de Carsilla.

Vendredi 26. — B. François-Jean, et O. Marie-Catherine, de Saint-André de Bozio, vol qualifié. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Montera.

Samedi 27. — Murati Paul-Marie, porcher à Murato, vol qualifié. Of. du parq., M. Giacomotti. Déf., Me de Monti-Rossi.

Lundi 29. — Tramoni Pierre, cultivateur à [illegible]. Déf., Me de Carsilla.

Mardi 30. — Cavalcina François, et Marcocchi Pierre, de Silvareccio, vol qualifié. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Mes de Carsilla et Bronzini.

Mercredi 31. — M. Nicolas, propriétaire à Cervione, assassinat. Of. du parq., M. Giacomotti. Déf., Mes de Carsilla et Bronzini.

Jeudi 1er juin. — Poli Achille, convoyeur des Postes à Sollacaro, détournement de valeurs. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Me de Corsi.

Vendredi 2. — Giuntini Antoine-Jean, vigneron à Nessa, meurtre. Of. du parq., M. Giacomotti. Déf., Me de Montera et de Monti-Rossi.

Samedi 3. — Taddei Jean-Sylvestre, et Orsini Sauveur, de Bustanico, meurtre et tentatives de meurtre. Of. du parq., M. Poinsier. Déf., Mes de Montera et de Carsilla.

L'excursion d'Ajaccio

AVIS

Les personnes qui désirent faire partie du Comité de l'excursion qui doit avoir lieu à Ajaccio, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, sont priées de vouloir bien se rendre ce soir mercredi, à 8 heures, à la Mairie (salle du conseil municipal).

Médaille militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour la Médaille militaire :

Franchi, maréchal des logis maître d'escrime à l'école d'application de cavalerie ; Cipriani, maréchal des logis au 2e dragons ; Dominici et Lanfranchi, maréchaux des logis dans la garde républicaine ; Colombani et Casanatta, gardes ; Bartoli, brigadier à la légion de Paris ; Devicchi, maréchal des logis à la 5e légion ; Paoli, maréchal des logis à la 5e légion ; Fattacciali, maréchal des logis, et Casanova, gendarme à la 14e légion bis ; Buzzinosi, brigadier, et Comiti, gendarme à la 15e légion ; Leccia et Santoni, brigadiers, Giacomoni, Bucchini et Quilichini, gendarmes, Gimicelli, maréchal des logis à la 15e légion bis ;

15e légion ter : Cruciani, Duvet, maréchaux des logis, Franceschetti, Luisi, Guglielmi, Defretière, Pinelli, Orsini, Angeli, Versini, Vincensini, gendarmes, Candelone, brigadier, Lamberti, Parigi, gendarmes, Monti, brigadier, Peretti, Pinzuti, Lanfranchi, Crémone, Grimaldi Mathieu, Fumaroli, gendarmes, Pieri, maréchal des logis ;

Balbuti, maréchal des logis à la 15e légion ; Giovannetti, Mariani, Rossi Pascal, maréchaux des logis ; Giorgi, Gaspari, Ferrari, gendarmes à la 15e légion ; Bianchi, brigadier à la Cie de Tunisie ; Galgani, gendarme à la Réunion ; Perfini, gardien de batterie de 2e classe, direction de Bastia ; Alfonsi, adjudant d'administration du génie de 2e classe, à Alger ;

Saladini, adjudant greffier à l'atelier de travaux publics de Bougie ; Petrignani, sergent-major comptable à la prison de Toulon ; Marchi, adjudant greffier à la prison de Toulouse ; Borghetti, adjudant greffier au dépôt d'archives de Mers-el-Kébir ; Pantalacci, sergent-major comptable à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie ;

Troupes coloniales : Paoli Antoine-Paul, adjudant au 1er rég. ; Lucciani Antoine-Michel, adjudant au 23e ; Albertini Ange-Pierre, adjudant au 8e ; Raffalli Nonce, soldat au bataillon de l'Empire ; Turquini Dominique, adj. au 4e ; Marcelli Simon-Pierre, adj. en service en Cochinchine ; Mariani Ignace, adj. au 6e ; Carli Anselme, adj. au rég. de tirailleurs annamites ; Bartoli Charles-Antoine, adj. au bataillon du Tchad ; Bartoli André-Antonin, adj. au 2e sénégalais ; Favalelli Hyacinthe, adj. au 2e tonkinois ; Leonardi Louis, adj. au bataillon du Tchad ; Susini Génie, adj. au 4e ; Moretti Raphaël, adj. au 4e ; Rocca André-Joseph-Jacques, adj. au 3e malgaches ; Taddei Jules-Pierre, adj. au 2e malgaches.

Le Contrôle de la Durée

Il y a des médicaments qui soulagent le malade momentanément. Le malade est tout heureux, il croit sa guérison prochaine et, à son grand désappointement, après quelques jours de tranquillité le mal fait sa réapparition.

Il n'en est pas de même avec les Pilules Pink. Les Pilules Pink soulagent de suite, guérissent rapidement et donnent des guérisons durables.

Nous avons publié dans ces colonnes des attestations de personnes qui, guéries par les Pilules Pink, disaient, plusieurs années après avoir suivi le traitement, qu'elles [illegible] depuis, qu'elles n'avaient pas cessé de se bien porter.



Mlle Juliette Bal, de Mureq-Nieurlet, par Ruminghem (Pas-de-Calais), vient de nous écrire une lettre dans cet esprit :

« Il y a déjà longtemps que j'ai pu vous faire savoir que vos Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Elles m'ont guérie, mais je craignais une rechute et j'ai voulu laisser passer du temps pour avoir la certitude d'avoir été définitivement débarrassée de mon mal.

» Je constate qu'il en est bien ainsi ; voilà plusieurs mois que j'ai cessé le traitement des Pilules Pink et je n'ai plus éprouvé depuis cette époque un seul malaise.

» J'ai souffert d'un état d'anémie de faiblesse très grande avec pressions, palpitations, migraines persistantes, étourdissements et douleurs dans le dos.

» Vos Pilules Pink m'ont rendu toutes mes forces et fait disparaître tous ces malaises. »

Ne dépensez pas votre argent pour vous guérir en achetant des remèdes qui n'ont pas fait leurs preuves. Prenez les Pilules Pink qui, depuis 20 ans, vous signalent chaque jour des guérisons. Les Pilules Pink peuvent sembler chères si on ne regarde que le prix. Elles sont bon marché quand on pense qu'elles guérissent, qu'elles guérissent vite, tout cesser définitivement les souffrances et permettent de travailler !

En vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gahlin, 45, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

BASTIA

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEN, 1er prix Prague

Programme du 17 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Danang Société,	Salabert.
Frères Joyeux,	Wolstadt.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
La Trouvère,	Verdi.
Sérénade (trio)	Vidor.
Grand Maman,	G. Walter.
Fleurs et Femmes,	Razigade.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des braseurs belges,	Aubry.
Valse rêvée,	Vescollier.
La Fille du Tambour Major,	Offenbach.
Mosaïque sur	Weber.
Tannhauser, trio,	Wagner.
Yanda,	Lebert.
Paillasse,	Cavallo.
Sérénade Discrète,	Bosc.
Rêve d'Artiste,	Aubry.
Convilles, marche américaine, X.	

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui mercredi

RELACHE

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 16 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 16° à midi 19° + à 6 heures du soir + 16° Maxima + 20°. Minima + 12°8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. — midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

[illegible]

Carnet mondain

Nous apprenons avec un très vif plaisir les fiançailles de Mlle Julie Cagninacci, la très gracieuse fille de M. Toussaint Cagninacci et de Madame née Bienvert, avec M. Jacques Rodocanachi, fils du grand financier parisien.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur, ainsi que nos respectueuses félicitations à M. et Mme Toussaint Cagninacci.

Nouvelles maritimes

M. Calvi, élève de l'école principale du service de santé, est nommé médecin de 3e classe de la marine.

M. le Lieutenant de vaisseau Bonelli, embarqué sur le *Jules Ferry*, est désigné pour le sous-marin *Emeraude* à Cherbourg.

Service du Ravitaillement

Une lettre officielle d'éloges a été adressée à M. Cosimi Jérôme, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du Comité de ravitaillement à Saint-Lô, pour le concours dévoué qu'il a donné à ce service.

Ecoles supérieures

Par modification à l'arrêté du 18 janvier 1887, les candidats aux bourses de l'enseignement primaire supérieur doivent être âgés de douze ans au moins au 1er octobre de l'année pendant laquelle ils se présentent.

Ils sont répartis en trois séries suivant leur âge. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Douanes

Sont nommés préposés des douanes dans les directions ci-après : Bayonne : M. Antomari Don-Marc, soldat au 11e colonial ; — Saint-Malo, M. Mannia Antoine-Dominique, soldat au 8e colonial ; — Dunkerque, M. Venturini Félix, soldat au 23e colonial ; — Lille, M. Nicolai Joseph-Marie, soldat au 8e colonial ; — Charleville, MM. Simetti Pascal-Marie, caporal au 17e d'infanterie ; Poli Don-Horloo, soldat au 24e colonial ; — Besançon, M. Paoletti Paul-Marc, cavalier au 1er hussards.

Décès

Nous recevons de Cabourg la triste nouvelle de la mort de M. Charles Joseph Giuseppi, receveur buraliste dans cette ville, où il est décédé à l'âge de soixante-treize ans.

Notre regretté compatriote appartenait à une honorable famille de Canavaggia. Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il contracta un engagement volontaire de sept ans dans l'infanterie. Il fit la campagne d'Italie en 1859, prit de sa personne, et prit sa retraite comme sergent-major au 70e d'infanterie.

Nommé receveur à Cabourg, il ne quitta plus cette ville, où il ne tarda pas à se créer de nombreuses sympathies et où sa mort a excité d'unanimes regrets.

Nous envoyons à Mme Charles Giuseppi, à son fils M. Gaston Giuseppi et à leurs parents de Canavaggia et de Ficaja toutes nos condoléances.

En Tunisie

M. Murzi, géomètre au service topographique en Tunisie, est mis à la disposition du directeur des travaux publics au Maroc.

Objet perdu

Il a été perdu du Cirque Vinella au Cours Sébastiani une parure de chemise.

La rapporter contre récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

Avis

Vin vieux. — Eau-de-vie. — Vinaigre de Patrimonio, médaille d'argent au concours général agricole de Paris 1911.

A VENDRE : Beau comptoir. — Billard anglais. — Tables de marbre.

S'adresser chez M. Marfisi, Place St Nicolas, 13, Bastia

Objet trouvé

Il a été trouvé une bague en or de demoiselle qui a été déposée au bureau de police, à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Coopérative laitière

Le conseil d'administration de la Coopérative a modifié ainsi qu'il suit les conditions de vente du lait :

Les dépôts étant supprimés par suite de l'élévation de la température, le service de la livraison en ville sera fait directement par le personnel de la Coopérative à toutes les personnes qui en feront la demande.

Le lait du jour étant seul mis en vente, l'excédent du lait est transformé tous les jours en beurre de première qualité que l'on peut se procurer au local de la Société.

AVIS DE MESSE

Toutes les Messes qui seront dites jeudi 18 courant, en la paroisse Saint-Jean seront célébrées pour le repos de l'âme de

MONSIEUR LOUIS PIERANGELI

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Marie-Vincente Pietri, et ses enfants, de Stazzona (Orezza) ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille et sœur

MADEMOISELLE CÉCILE PIETRI

décédée à Bastia, le 16 mai 1911, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le transfert du corps aura lieu à la gare et l'inhumation sera faite à Stazzona vendredi 19 courant.

On se réunira à la maison mortuaire 5, Route du Cap, jeudi 18 mai, à 7 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00267

BOURSE DE PARIS

13 mai — 15 mai

Rentes de 3 0/0 anciens . 95.65 — 95.70

Rentes de 3 0/0 amortis. . 96.10 — 96.05

Fermée ce soir.

L'Escadre à Ajaccio

Ajaccio, 16 mai.

L'escadre de la Méditerranée arrivera à Ajaccio dans la matinée du 20 mai.

La flotille des torpilleurs d'Ajaccio procédera à une manœuvre d'attaque de l'escadre dans la nuit du 19 au 20.

A L'ÉLYSÉE

Les Souverains de Danemark

Paris, 16 mai.

LL. Majestés le roi et la reine de Danemark se sont rendus aujourd'hui à l'Elysée, pour rendre visite au Président de la République et à Mme Fallières.

Les Souverains, qui étaient accompagnés du Ministre de Danemark et de M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, ont été reçus avec le cérémonial habituel.

Les souverains danois ont remercié le Président de la République de toutes les attentions dont ils avaient été l'objet depuis leur arrivée en France.

A 6 heures, le Président de la République et Mme Fallières rendaient leur visite à LL. MM. le roi et la reine de Danemark, à l'hôtel Bristol.

Retraites Ouvrières

Ce que coûtera l'application de la nouvelle loi

Paris, 16 mai.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du budget du ministère du Travail, vient de se rendre compte des charges nouvelles qui seront imposées par suite de l'application de la loi des retraites ouvrières.

M. Ferdinand Dreyfus constate dans son rapport que l'application de la nouvelle loi, pendant le second semestre de l'année 1911, coûtera au budget une somme de 141 433.669 francs.

Interpellation Faillot

M. Faillot, député de la Seine, a informé M. Boncour, ministre du Travail, qu'il l'interpellera à la rentrée, sur l'application de la loi des retraites ouvrières à Paris, où un quinzième à peine des bénéficiaires se sont fait inscrire sur les listes.

AU MAROC

LA COLONNE BRULARD

Attaque dans la nuit du 13

Paris, 16 mai.

Les nouvelles reçues de Tanger annoncent qu'un combat assez sérieux a eu lieu le 13 mai entre les tribus rebelles et la colonne Brulard, qui était campée à Lalla-Ito.

C'est dans la nuit du 13, que l'attaque se produisit.

Les Marocains furent repoussés par des feux de salve, que nos troupes ouvrirent aussitôt contre eux.

Les soldats de la colonne Brulard se livrèrent ensuite à une contre attaque à la baïonnette qui acheva de dégager le camp de Lalla Ito.

Les cavaliers ennemis s'éloignèrent précipitamment, faisant plusieurs morts et blessés sur le terrain.

Nouvelle attaque

Dès l'aube, les Beni-Hassen revinrent à la charge.

A 5 heures du matin, une nouvelle attaque se produisit, mais sans plus de succès que dans la nuit.

Les cavaliers marocains se retirèrent en laissant plusieurs morts et blessés sur le terrain.

Nous avons eu un tirailleur tué.

Départ de renforts

Marseille, 16 mai.

Le paquebot *Irémithie*, commandé par le capitaine Pécout, qui est rentré de Cette, a appareillé aujourd'hui, à midi, au quai des Anglais pour Casablanca.

Ce vapeur, affrété par l'Etat, emporte 1 300 hommes, 200 chevaux-mulets, du matériel de guerre, un ballon et son détachement d'aérostiers, et un pont métallique provenant de Paris et qui est destiné à être jeté sur la Mouloua.

Le paquebot *Arménie*, également affrété par l'Etat, a quitté Marseille aujourd'hui à destination de Casablanca, avec un vétérinaire, 62 sous-officiers et canonniers, 100 chevaux, 50 mulets, du matériel de guerre et des munitions.

EN ESPAGNE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Madrid, 16 mai.

La situation ministérielle continue à inquiéter les milieux politiques gouvernementaux.

Le désaccord règne toujours entre les membres du cabinet Canalejas, et une crise ministérielle est encore imminente.

La Grève Générale

La grève générale menace d'être déclarée à Madrid.

Toutes les corporations ont tenu des meetings pour décider de l'attitude à prendre.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Avant la Séance

Peu de monde dans les couloirs.

Les quelques groupes qui s'entretiennent aux abords de la salle des séances sont peu animés.

Un grand nombre de sénateurs sont absents et ceux qui sont venus au Luxembourg manifestent une certaine mauvaise humeur.

La Séance

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

Interpellation Codet

Au début de la séance, le président annonce qu'il a reçu de M. Codet une demande d'interpellation.

M. Monis

président du Conseil, demande le renvoi de cette interpellation au moment de la discussion du budget du ministère du Travail.

M. Codet

proteste et insiste pour la discussion immédiate.

M. Monis

justifie sa demande de renvoi.

Le président met aux voix la demande de renvoi de l'interpellation Codet.

Le renvoi est ordonné.

Nos troupes au Maroc

Le président propose au Sénat d'adresser un salut de reconnaissance et des félicitations à nos braves soldats qui soutiennent vaillamment au Maroc le drapeau de la France.

A l'unanimité, le Sénat s'associe aux paroles du président.

Tirage au sort des bureaux

Le Sénat procède ensuite au tirage au sort des bureaux.

Après avoir réglé l'ordre du jour de la prochaine séance, le Sénat s'ajourne à jeudi.

Le dirigeable allemand *DEUTSCHLAND* est détruit par la tempête

Berlin, 16 mai.

Décidément, les dirigeables allemands jouent de malheur.

Après le *Zeppelin I*, le *Zeppelin II* et le *Zeppelin III*, voilà un quatrième dirigeable que l'Allemagne perd malencontreusement.

Au cours de la forte tempête qui sévissait hier, le dirigeable allemand *Deutschland* a été complètement détruit, ayant été poussé avec violence contre le hangar.

Cette triste nouvelle a produit une forte émotion dans toute l'Allemagne.

EN ANGLETERRE

Les Souverains Allemands au Monument à la Reine Victoria

Londres, 16 mai.

L'Empereur d'Allemagne et l'impératrice Augusta sont arrivés hier à Londres, pour assister aujourd'hui à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de la reine Victoria.

Le roi Georges V, la Reine, l'empereur Guillaume II, l'impératrice, la reine Alexandra et la reine Maud de Norwège, se sont rendus à pied de Buckingham-Palace à l'endroit où s'élève le Victoria Memorial.

L'archevêque de Canterbury a présidé la cérémonie religieuse.

Une foule extraordinaire assistait à cette inauguration qui a été vraiment imposante.

La Conquête de l'air

L'aviateur Gentil fait une chute

Paris, 16 mai.

Un accident, qui n'a eu heureusement aucune conséquence grave, vient d'arriver à l'aviateur Gentil, qui se préparait à prendre son vol à l'aérodrome d'Issy-les-Moulineaux.

Il faisait des essais préalables, et se trouvait à une hauteur de 20 mètres au-dessus du sol, lorsque le moteur cessa brusquement de fonctionner.

L'aéroplane vint s'abattre lourdement sur le sol.

L'aviateur reçut quelques blessures sans gravité aucune.

L'appareil a été sérieusement endommagé.

Nouvelles Religieuses

CONFRÉRIE SAINT PASCAL BAYLON. — Aujourd'hui, sera célébrée, en l'église paroissiale Saint Jean, la fête du glorieux Saint Pascal Baylon.

Le matin : Messes basses à partir de 5 heures, Grand'Messe à 9 heures.

Le soir à 5 heures, Vêpres, suivies du Salut et du baisement de la Relique.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur

Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

MAISON J. CARBUCCIA ET FILS

GRANDE VENTE RÉCLAME

DANS LE HALL D'ENTRÉE DES MAGASINS

CONSISTANT EN

Lainages. — Soieries. — Tissus pur fil pour Robes. — Tissus
ajourés. — Toiles. — Zéphirs. — Vichy. — Lingerie. — Dentelles.
— Laines. — Fleurs, etc., etc.

SACRIFIÉS à 30 0/0 de leur valeur réelle

N. B. — *TOUTES CES VENTES SERONT FAITES AU COMPTANT.*

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de
10.000 Obligations 6 % OR de £ 20 = 503 fr.
DU
Chemin de Fer
CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Garanties au capital et intérêt par l'État de l'Équateur, avec délégation spéciale sur les douanes. — 1re Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487fr. 50

PAYABLES { 100 francs en souscrivant,
387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 15, payable par semestre les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 503 francs aura lieu en 33 ans, par voie de tirage au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts étrangers et français, présents ou futurs, le taux de placement ressort à 6.19 %, net de tous impôts et sans tenir compte de la prime de remboursement de 15 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — A) Etat de l'Equateur. — L'Etat de l'Equateur a affecté le tiers des droits de douane à l'exportation de la province de Manabi sur l'ivoire végétal. Le montant des droits de douane ainsi consignés s'est élevé pour les neuf dernières années à une moyenne annuelle de 556.250 francs alors que le service total de l'emprunt n'exige que 350.000 francs par an pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en trente-trois ans.

B) Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêt par une première hypothèque sur la concession de chemin de fer et ses dépendances (meubles et immeubles).

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts français et étrangers, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : **Au Siège de la Compagnie**, 130, Bedford House;
A la London South Western Bank Limited, 170, Fenchurch Street, et chez leurs agents

A PARIS : **MM. Armstrong et Cie**, Banquiers, 19, Rue Scribe;
Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

Son Excellence JERONIMO AVILES, Ministre de l'Equateur à Londres, a signé l'original de la Notice d'émission pour certification de la garantie conférée aux obligations par l'Etat de l'Equateur

La Vente publique aura lieu le **22 Mai 1911** aux Guichets
du **CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'EQUATEUR**
SOCIÉTÉ ANONYME au CAPITAL de £ 100.000 (2.500.000 francs).
22, Rue de Petits-Pères, à PARIS

Les demandes peuvent être également transmises par l'intermédiaire de tous Etablissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers de Paris et de Province.

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

Le Cte des Réquens Chemin de Fer Central de l'Equateur sera demandée à la Bourse de Paris, conformément faite à l'enregistrement et publications légales des Statuts au Bulletin officiel de l'ancien régime des 3 Décembre 1910 et 26 Janvier 1911.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole éclairé en fûts fer de 150 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Pétroline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaryle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 11, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 43, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Fabrication et transformation spéciales

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Marque déposée
Attention aux Contrefaçons



LE GUIDE DES CONVENANCES
Par LISELOTTE
1 FR. 45
La GUIDE des CONVENANCES

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le cœur devient douloureux, les règles se rapprochent irrégulières ou trop abondantes et incitent la femme la plus robuste au trouble, à l'affaiblissement et expose aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 45 ans, même celle qui n'éprouve aucune maladie, doit faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est plus encore, la mort subite. **Qu'elle n'oublie pas** que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.

La **JOUVENCE** se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, franco 4 f. 40, les 3 fl. fco contre mandat-poste 10 f. 50, adresse à Mag. DUMONTIER, 16bis, rue de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis).

BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
sur elle seule peut vous guérir

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme CRESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

CHEVEUX Poudre Hahn
AUX AMIS DE LA CORSE

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20 c le Bock

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS
PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET IMMÉDIATEMENT REMBOURSÉS
EPARGNE ET FORTUNE

Journal Financier Français
Le Mieux Documenté
Prix : 2 fr. 75
Chez tous les Libraires
ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ELÉGANT
SOLIDE
Le Mieux Documenté

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 137 — JEUDI 18 MAI 1911

00268

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits sont remis à l'impression et repris aux Bureaux du Journal. Vente dans les Kiosques : 5 fr. — Revendeurs de journaux, 0,75 — Dépositaires, 0,50 — Imprimeurs, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heures nationale).
Lever, 4 h. 00 m. — Coucher, 6 h. 38 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête : Aujourd'hui : Saint Venant.
Fête de Demain : Saint Pierre Célestin.

17 MAI

UNE HISTOIRE D'ABEILLES

A propos du droit d'écrire concédé aux Officiers

Il y avait une fois, dans un local, des abeilles emprisonnées dans une toute petite cage à mouches, si à l'étroit qu'elles n'y pouvaient même pas étendre les ailes.

Un jour la cage s'ouvrit. Les plus expérimentées commencèrent par reconnaître les alentours, mais les plus jeunes, jout à la joie de se sentir à l'aise, s'en furent droit vers le ciel bleu, sans remarquer qu'elles en étaient séparées par des vitres transparentes. Et elles s'y brisèrent la tête.

Cette histoire est un peu celle des officiers français, qui, longtemps prisonniers de règles étroites, viennent de se voir octroyer la première des libertés sollicitées : celle d'écrire.

Jusqu'à ces derniers temps ils étaient bridés par l'interdiction d'écrire une ligne dans une publication quelconque, fut-ce même de la littérature imaginative n'ayant rien à voir avec les questions militaires, sans autorisation préalable du ministre ou du commandant du corps d'armée.

Maintenant, tout est changé. Faisant un pas de plus dans la voie de l'émancipation des officiers, du développement de leur initiative, le général Brun, dont l'exemple a été aussitôt suivi par son collègue de la marine, les a autorisés à écrire à leur guise, à condition toutefois qu'ils ne dépassent pas certaines limites imposées par les nécessités indiscutables de la discipline.

Ces limites ont pu paraître imprécises à quelques-uns, comme les parois transparentes du local des abeilles. Alors trois officiers, croyant leur champ d'action tout à fait illimité, ont voulu aller trop loin et se sont... cassé le nez devant les sanctions ministérielles.

Que conclure de là ? Faut-il, comme certaines feuilles ou certains anciens militaires interviewés, déduire de ces incidents qu'on a eu tort de donner aux officiers la liberté d'écrire.

Que nenni ! L'ancien régime était intolérable et, qui plus est, indigne de l'état et de la situation d'officier.

Pour publier un ouvrage, quelle qu'en soit la nature, il fallait subir un contrôle, toujours très long à attendre, et qui, souvent, concluait à l'interdiction pour des motifs futiles. Ce contrôle, en tout cas, était synonyme d'interdiction absolue de s'occuper de questions d'actualité, car en ce cas l'écrivain serait, après avoir obtenu l'autorisation, arrivé beaucoup trop tard.

Alors qu'advenait-il ? Beaucoup d'officiers dont les idées eussent été excellentes à propager, se taisaient, gardaient pour eux seuls, presque stériles, leur pensée et leur expérience. D'autres, la plupart, s'affranchissaient de la règle, écrivaient à l'aide de pseudonymes, se masquant comme des coupables, abusant parfois aussi de cet anonymat. Nous voyons d'excellents officiers parmi lesquels certains écrivains remarquables, les Loti, les Danrit, soutenir le bon combat, élaborer des œuvres saines, nobles, patriotiques, et ne pouvoir le faire qu'en se cachant.

Souvent l'autorité militaire connaissait leur travail, l'encourageait ou tout au moins fermait les yeux.

Toutes ces compromissions étaient-elles dignes ?

Aujourd'hui, l'officier qui, comme les autres citoyens, a le droit de penser, comme eux a aussi le droit de traduire cette pensée.

Ce droit, bien entendu, a des limites. Elles sont, d'ailleurs, communes à tous les écrivains qui, par leur situation, ont une dépendance : ne pas violer les secrets professionnels, ne pas se permettre de critiques ou d'incorrections à l'égard des supérieurs.

C'est là, question de discipline et de tact. A part quelques exceptions inévitables, quelques tâtonnements de début qui auront l'avantage de bien préciser aux yeux des hésitants les bornes qu'il y a lieu de ne pas franchir, nous pouvons être certains que les officiers n'abuseront pas de la faculté qui leur est concédée.

Et cette liberté d'écrire sera un grand bien pour tous. Si l'armée est une par son devoir, son abnégation, ses principes de saine et droite morale, son dévouement à la Patrie, elle est, par contre, infiniment variée par les facultés innombrables, les ressources de toutes sortes qui s'y réunissent.

Le droit d'écrire doublera la production de cette pensée noble et intelligente, doublera la bienfaisante diffusion de cette parole chaude et vivifiante qui parfois s'échappait, malgré les entraves, des cœurs les plus hardis.

Non seulement la morale, mais l'histoire, les sciences et la technique y trouveront grand bénéfice : nombreux, dans notre corps d'officiers si sérieux et si travailleurs, sont les savants de premier ordre, les vulgarisateurs émérites.

Dans la situation de notre armée où nous nous trouvons, il y a le plus grand intérêt à ce que la masse de la population sache et comprenne les grands problèmes nationaux et militaires, s'inocule pour ainsi dire peu à peu les principes tactiques élémentaires et surtout les aspirations patriotiques qui, mieux que les officiers chargés d'instruire et d'éduquer le peuple pendant son court passage à la caserne, peut assumer la tâche sublime de continuer cette œuvre au-delà du temps de service obligatoire en suivant leurs anciens subalternes dans la vie, par la parole, par les écrits !

Et ainsi, à la longue, grâce à ce droit d'écrire, à cette liberté nouvelle essentiellement heureuse, nous verrons se poursuivre, se compléter, cette communion d'idées, de pensée, entre l'officier et le soldat, entre le militaire et le civil, pour le plus grand bien et la plus grande force de la nation française.

CAPITAINE L. SAZERAC DE FORGE.

VARIÉTÉS

Le lundi de Pâques

Avril nous réservait, ce jour-là, un temps superbe, et le soleil s'élevait doucement, dans l'azur bleu du ciel, quand, des bandes de jeunes gens des deux sexes s'en allaient à la campagne, faire la cliuette traditionnelle sur un tapis vert de gazon. Les violettes semblaient, ce jour là, plus épanouies que jamais et elles s'allaçaient d'exhaler leur doux parfum qui embaume le cœur des amateurs de la nature luxuriante.

La campagne est incomparablement belle et tout le monde respire à pleins poumons ce grand air qui ratifie et réconforte.

Des bosquets de fleurs ornent déjà les belles et élégantes poitrines, sur lesquelles de fines dentelles laissent deviner la blancheur immaculée de ces dignes rivales de Vénus.

Plusieurs d'entre elles s'amusent à arracher délicatement les soyeuses pétales de la marguerite ou de la pâquerette, disant tout bas : « Il m'aime beaucoup, passionnément, pas du tout ». Inutile de dire qu'elles sont trop superstitieuses pour ne pas croire à ce que leur dit la dernière pétale de la fleur.

Enfin, l'heure de s'asseoir près d'une nappe blanche où les plats les plus succulents sont étalés, arrive.

Tout le monde prend place, un grand cercle se forme et chacun, bien mercì, a bon appétit.

On coupe les « campanili » et les pousse-gâteaux bouteilles de vin vieux et de champagne sont débouchées. La joie est universelle, et, dans les yeux de chacun, on lit la gaieté, l'allégresse ; on parle plus haut, et les éclats de rire se répercutent au loin.

Les doux accords des notes harmonieuses de nos mandolinistes et guitaristes se font entendre avec une grâce qui réveille dans les jeunes âmes l'ardent désir d'une partie de danse.

Instinctivement les regards de chacun se portent vers l'élue de son bon cœur, pour avoir l'honneur de la première mazurka.

Les couples sont vite ordonnés et rien n'est plus beau que de les voir faire des chassé-croisés et évoluer avec la même légèreté et la même grâce qu'un cygne sur les ondes.

La partie continue, avec tout l'entrain désirable, elle revêt même le caractère d'une fête enthousiaste, délirante. Bals, chants, jeux divers se succèdent, et ce monde infatigable honore cette journée d'agrément, de l'éclat et de la beauté qu'elle mérite.

Mais hélas !

Le soleil descend déjà vers les cimes des montagnes... Autre un dernier regard aux villas, aux campagnes et aussi... »

C'est l'heure de rentrer. On rectifie la tenue et l'on se remet en marche, au son des doux refrains des mandolines et guitares.

« Ah, que le temps a passé vite aujourd'hui ! »

Ces quelques mots, souvent répétés par nos charmantes compagnes, disent assez qu'elles ont trouvé ce jour amusant, mais court.

Nous remettons la suite à l'année prochaine, et nous souhaitons, belles et gracieuses demoiselles, que pas une ne manque au rendez-vous, car nous nous proposons de reprendre la partie avec la même ardeur.

Ne vous ennuyez pas d'ici-là, je vous en prie.

QUELQUES ALBERTINI.

COMITÉ CENTRAL
RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE
DE BASTIA

Extrait du Procès-Verbal
de la séance du 11 mai 1911

Sur la proposition du citoyen Ajaccio, le Comité décide : La question des chemins de fer de la Corse étant à l'ordre du jour, il convient de l'envisager en dehors de toute considération pouvant favoriser uniquement la Compagnie qui exploite le réseau actuel, mais tout en ne voulant apporter aucune entrave à la réalisation d'une revendication primordiale pour l'avenir de la Corse, il faudrait cependant ne pas exclure les Compagnies qui offriraient des avantages réels et pour le pays et pour le personnel.

A cet effet, le Comité invite les Pouvoirs publics à faire exécuter au plus tôt l'achèvement de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio.

---

83. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

XIV

LES DEUX YVONNE

— Ce que je pourrais vous répondre n'intéresserait pas vos alarmes, monsieur Tracy. Ce qu'il faut avant tout, c'est retrouver cette pauvre fille !

— Vous ne savez donc pas où elle est allée ?

— Elle s'est enfuie de cette maison sans dire un mot à personne !

— Ah ! monsieur, s'écria le jeune homme, vous m'avez fait entrevoir la partie, et voilà que vous me replongez dans la plus noire désolation !

Avec fermeté, M. de Rouvray répliqua :

— Armez-vous de tout votre courage !... Soyons cet peut-être rentrée chez Mme Beaudouin...

— Il se pourrait...

— On bien, poursuivit M. de Rouvray, peut-être trouverez-vous un mot chez vous...

— Oui, oui ! C'est possible... Car Suzanne sait bien que je ne l'abandonnerai jamais, moi !

Et toute hâte, il s'éloigna, non sans avoir donné à M. de Rouvray l'assurance qu'il lui enverrait des nouvelles de la jeune fille aussitôt qu'il en aurait. Le duc, de son côté, promettait de ne pas perdre un instant pour s'éclairer sur ses traces.

— Qui pénétrera jamais les immuables arrêts du Destin ? murmura Pierre. Et pourquoi la joie des uns est-elle presque toujours faite de la douleur des autres ?..

Lentement, il se dirigea vers l'appartement de Mme de Rouvray. Il trouva Clotilde au paroxysme du bonheur, serrant entre ses bras l'enfant qui venait de lui être rendue.

— Ah ! s'écria la mère avec exaltation, le ciel est bon, vous le voyez, mon ami !... Cette fois, j'ai vraiment retrouvé ma fille !..

TROISIÈME PARTIE

I

PACTE DE HAINE

Sidonie Bourgueil avait exécuté la première partie de son plan. Elle s'étonnait un peu de la rapidité avec laquelle ce commencement de vengeance avait pu être mené à bien. Pendant tant d'années, elle s'était agitée dans le vide !... Elle ne s'entourait pas sur ce succès. Il arrivait à point pour raviver tout son criminel espoir. Sidonie retrouvait la superstition des joueurs et se persuadait que ce retour inopiné de la chance, après tant d'efforts infructueux et de déceptions successives, lui présageait toute une série d'événements heureux et qui compléteraient son œuvre de haine.

Ayant laissé sa soi-disant fille dans les bras de Mme de Rouvray, Philippe de Langeville se fit annoncer chez sa femme. Le sourire qui ersait sur les lèvres de Sidonie devint plus sarcastique encore. Elle ne se démentait même pas si Clotilde avait montré le même aveuglement que Philippe en accueillant la digne fille de Mme Maillochê, comme si elle était réellement son enfant. Elle pressentait que les amants, obéissant à une naturelle suggestion autant qu'à leur ardent désir de retrouver enfin leur fille disparue, étaient incapables de concevoir seulement l'ombre d'un soupçon. M. de Langeville entra. Son visage portait encore les traces des émotions qui venaient de le bouleverser ; mais le rayonnement de son regard décelait sa joie intime, et sa femme, qui l'avait connu si grave et si réservé, n'en concevait que plus de rancœur à constater à quel point l'amour de Philippe pour Clotilde et tout ce qui s'y rattachait continuait à troubler le cœur de cet homme. Il s'approcha à pas lents et ils échangèrent une poignée de main.

— Eh bien ! mon ami ? demanda Sidonie en simulant le plus vif intérêt... Les choses se sont-elles passées comme vous le désiriez ?

Il répondit avec une intonation affectueuse :

— Oui, grâce à vous !

— Mais, continua-t-elle en affectant une mine modeste et confuse, cette enfant, ne la reverrai-je donc pas ?... J'aurais voulu qu'elle aussi me fît part de ses sensations... Elles doivent être si pures et si touchantes !

— Yvonne est restée auprès de la duchesse de Rouvray.

— Mais le duc ?.. Comment a-t-il accepté cette entrée subite dans sa maison d'une jeune fille de cet âge ?..

— M. de Rouvray est décidé à adopter Yvonne.

Sidonie réprima un geste d'indicible stupéfaction. Elle se demandait ce qu'il fallait le plus admirer, de l'habileté des deux complices ou de l'incroyable candeur du mari.

— Ah ! s'écria-t-elle douceresement... je reconnais toute la générosité de cette admirable nature !.. L'amour et le dévouement d'Yvonne l'en récompenseront !.. Ah ! Philippe... si le ciel nous avait donné une fille semblable, quelles tendres pages nous aurions à retracher de notre existence !..

Il ne répondit pas.

— Croyez, poursuivit-elle, que je ne récrimine pas... Je suis résolue, au contraire, à ne jamais revenir sur ce déplorable point !

J'ai trop de joie à vous revoir pour vouloir agir autrement !

Il répliqua :

— Je vous remercie de ces sentiments et je suis sensible aux paroles que vous venez de prononcer... Chacun de nous a des torts à expier que notre indulgence commune effacera !

Elle continua, d'une voix où la douleur semblait encore mettre un tremblement :

— J'étais si jeune lorsque j'ai découvert ce secret qui m'a fait tant de mal !.. J'ai cru que tout s'effondrait autour de moi !.. Aussi, je ne sais quel mauvais génie m'a poussée, et j'ai voulu perdre celle qui avait été ma meilleure amie... Combien de fois ai-je regretté cette aberration jalouse, puisque rien ne pouvait détruire ce qui avait été !.. Mais aujourd'hui, Philippe, aujourd'hui que je vois clair en moi même, j'implore très humblement votre pardon !

Elle eut un mouvement comme si elle allait tomber aux pieds de son mari. Il la retint. Elle le récompensa d'un regard où perçait une gratitude réjouie, et une monchoir de batiste étancha de véritables larmes. Complètement dupe de cette habile comédie, Philippe prononça mélancoliquement :

— Ne revenons plus jamais sur ces malheurs et tâchons de les oublier !

Elle soupira :

— Mais Clotilde ?.. Oubliera-t-elle ?

(*A suivre*).

fazio, mais sans pour cela exclure les autres Compagnies qui ménageraient davantage l'intérêt du public et du personnel.

Le Comité appelle par la même occasion toute la sollicitude du Gouvernement de la République, sur la situation vraiment digne d'intérêt des douze employés du réseau de la Corse révoqués à la suite de la dernière grève et invite les représentants de la Corse d'intervenir auprès de la Compagnie des C. F. D. pour que ces malheureux pères de famille, victimes d'un moment d'égarement, soient réintégrés.

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, le Comité décide qu'un exemplaire sera adressé à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Travaux Publics, à M. le Préfet de la Corse et aux Représentants.

Le Président,
Signé : GHILINI.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 mai, à 4 heures

Marchons au Pas,	Sigaud.
Mireille, ouv.,	Gounod.
Fiançailles, valse,	Wesly.
Guillaume Tell, fantaisie,	Rossini.
Le Picador, boléro,	Sigaud.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Service Téléphonique

Un décret en date du 11 avril dernier a modifié les conditions d'abonnement *aux postes supplémentaires téléphoniques* souscrits au nombre de onze au maximum.

Les caractéristiques des conditions nouvelles sont :

1° Une taxe d'abonnement décroissant avec le nombre des postes supplémentaires.

	Abonnement forfaitaire	Abonnement à conversation taxée
Du 1er au 10e poste supplémentaire par poste	40 fr.	30,00
Du 11e au 50e "	30 fr.	22,50
Du 51e au 200e "	20 fr.	15,00
Au-dessus du 200e "	10 fr.	7,50

Il y a lieu de remarquer que l'ancien tarif fixait uniformément le prix de l'abonnement à 40 ou 50 fr. par poste supplémentaire, sans tenir compte du nombre de postes souscrits.

2° L'obligation de souscrire un nouvel abonnement principal, lorsque le nombre des communications de départ dépasse le chiffre de 8.000 par année et par ligne principale.

3° L'obligation pour les intéressés de supporter les charges de la mise en place et de l'entretien de leurs postes, ces opérations pouvant, lorsqu'elles se réfèrent à des installations comportant au moins 11 directions principales ou supplémentaires, être effectuées soit par l'industrie privée avec l'agrément préalable de l'administration, soit par l'administration elle-même, suivant les convenances des abonnés.

Bureau d'Hygiène

Vaccination

Le Maire de la Ville de Bastia prévient la population que des vaccinations gratuites ont lieu tous les mardis, jeudis et samedis de 10 à 11 heures du matin à la mairie, salle du Conseil Municipal.

A cet effet, il rappelle aux pères de famille que, en vertu de l'article 6 de la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique, la vaccination est obligatoire au cours de la 1re année de la vie et la revaccination au cours des 11e et 21e années.

Devront donc être soumis à ces opérations les enfants nés en 1910, ceux nés en 1900 et les jeunes gens des deux sexes nés en 1890.

Les parents qui ne satisferont pas aux présentes prescriptions seront poursuivis et punis des peines portées à l'article 471 du Code Pénal. (Titre IV. art. 27, Loi du 15 février 1902).

P. le Maire,
L. DAPELO.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 mai.

On s'est allongé aujourd'hui en raison de la liquidation qui du reste ne s'opère facilement mais le fond du marché reste toujours très ferme. La Rente Française est inchangée à 96.80. Sauf l'Extérieure en nouveau recul à 96.80, les Fonds Etrangers gagnent une légère fraction : Turc 92.82, Portugais 67.20, Serbe 91.47. Séries Russes bien disposées. Les Etablissements de Crédit sont calmes. Le Crédit Foncier se tient à 820. Le Crédit Lyonnais à 1.470, le Comptoir National d'Escompte à 923 et la Société Générale 779.

Suez 5.500. Peu de variation sur les valeurs de traction et d'électricité. Les valeurs russes supportent des réalisations. Titres supérieurs stationnaires : Rio 1.686.

Les obligations à 1/2 0/0 or, très hypothéquées Saint Louis, San Francisco Railroad sont recherchées à 477.

Les actions de la Société La France sont activement traitées à 128.50. Des tarifs douaniers placent l'industrie de la fabrication de machines agricoles dans une situation privilégiée par rapport aux importations étrangères.

En Banque, Québec Railway se retrouve à 341.

Les valeurs pétrolifères sont fermes. Ferghan Oil Fields 46.75 On demande à 69 fr l'action Oil Trust of Galicia.

L'Asia Caoutchouc Trust consolide son avance à 28 frs.

Fermeté à 469 de l'obligation du Port de Rio de Janeiro qui va être prochainement inscrite à la cote officielle.

Les Chemins de Fer et Tramways Electriques des Basses Pyrenées et Pays Basques mettent en vente jusqu'au 30 mai 9.000 obligations de 500 frs 5 0/0 or. Au prix de 472.50, leur revenu ressort à 5.20 0/0.

Fermeté des actions de nos Grands réseaux.

SISCO

M. François Battistini

Il y avait déjà de longs mois que M. François Battistini se débattait en vain contre une cruelle infirmité et contre les souffrances ; c'était aussi en vain, qu'autour de lui, épouse et filles épuisaient toutes les ressources de leur grande affection pour tâcher d'adoucir les effets du mal et prolonger cette existence si chère.

M. François Battistini était âgé de soixante-dix-sept ans, mais jusqu'à ces dernières années, on n'aurait jamais cru qu'il était plus que septuagénaire. Il a eu la bonne fortune de ne ressentir que très tard les fatigues de la vieillesse, mais lorsqu'elles sont venues, avec le cortège des infirmités, il ne s'est plus relevé.

Cette si longue maladie a été supportée par lui avec une résignation qui indiquait un caractère fortement trempé et aussi une grande confiance dans les promesses de l'au delà. Il était plus affligé de son état pour les soins qu'il nécessitait et que ses chers n'ont cessé de lui prodiguer avec un dévouement vraiment admirable, que pour lui-même. Conscient de la gravité du mal qu'on ne parvenait pas à combattre, il voyait approcher le moment fatal, mais gardait pour lui ses alarmes. Cependant, son émotion fut bien forte, dernièrement, lorsqu'il embrassa son fils qui retournait en Amérique, il comprenait que c'était le dernier adieu...

M. François Battistini tenait des traditions qui lui avaient légués ses ancêtres comme le meilleur de leur patrimoine, l'amour de Dieu et du prochain, et, pendant toute sa vie on ne le vit jamais s'écarter, une fois, des principes de morale, d'ordre et d'honneur dont il avait été imbu dans son jeune âge.

Appelé en Amérique par ses frères qui, par leur initiative et leurs efforts intelligents se sont acquis une situation enviable, il aurait pu, comme eux, arriver à la fortune, mais l'amour du pays natal l'emportait sur toute autre considération, il revint en Corse, préférant une modeste aisance au sein de cette belle vallée de Sisco aux avantages qu'aurait pu lui donner la richesse peut-être ailleurs.

Nous savons tous ce qu'il a été parmi nous, partout et toujours : l'homme de bien dans toute l'acception du terme ; chrétien pratiquant, époux et père parfait ; ami très charitable et dévoué. Tel est l'homme qui disparaît, emportant dans la tombe les regrets unanimes de ses concitoyens à quelque parti qu'ils appartiennent.

La levée du corps a été faite de bon matin, et le funèbre convoi s'est dirigé vers Sisco où ont eu lieu les obsèques.

Là, l'affluence était considérable ; de Bastia, de tous les points du canton de Brando et de diverses localités du Cap des parents et des amis étaient venus en foule rendre les derniers devoirs à cet homme de bien qui ne laisse après lui que des regrets.

La population de Sisco manifestait par son attitude quelle part elle prenait au deuil qui frappait cette famille si estimée.

Après l'absoute donnée par M. l'abbé Sarelli, curé de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé, M. Augustin Lazzoni, ami du défunt, surmontant ses émotions, se fit l'interprète de ses compatriotes, et prononça l'allocution suivante :

Signori,

Venendo alla fine di questo mondo, ogni creatura umana porta seco la sua sentenza in questa valle di lacrime e di sospiri.

Terminata la sua carriera mortale, l'Ente Supremo la chiama per farsi render conto del bene e del male che fece nel corso della vita.

Atroce colle sue forbici fatali ha reciso il filo vitale all'uomo da bene che oggi, con rammarico acerbo e con singulti, conduciamo al sepolcro rammentandoci tutti il gran bene che fece in sua vita.

Sacque il signor Francesco Battistini nel mille otto cento trenta quattro, da parenti laboriosissimi e religiosi, che inculcarono in lui l'amore del lavoro, il dovuto rispetto alla religione, ai propri genitori ed agli altri suoi compagni fra i quali visse fino all'età d'anni circa dodici.

Suo fratello maggiore, già stabilito commercialmente nella remota contrada del Venezuela, lo chiamò presso di lui, e là, traversando boschi e solcando acque di diversi fiumi fu colpito da una malattia che lo annemò e così lo forzò, dopo più di anni venti, a ritornare nel patrio nido onde ristabilire la perduta sua salute.

Nel mille otto cento settanta quattro scelse per sua compagna la signora Anna Casalta che lo circondò con tutto l'amore, la stima e l'affezione possibili onde rendergli la vita placida e tranquilla.

Partì di nuovo per l'America, e dopo quattr'anni d'assenza ecco la una altra volta sotto il paterno tetto ove egli impiegò tutte le sue cure di padre e di sposo amorevolissimo, a fare il maggior bene a sui suoi compaesani. Esso contribuì in gran parte a migliorare le strade di communicazioni, ad abbellire i pubblici monumenti, specialmente ad edificare questo campanile che corona la valle di Sisco. Non mi fermo a narrare quanto fu grande il suo zelo e quanti furono i passi che dovette fare onde terminare l'opera già incominciata.

Per dedicarsi alla sua famiglia si ritirò nella città di Bastia, dando ai suoi figli l'esempio della sua modestia e delle sue virtù.

Colpito in fine di poi molt'anni da crudelissima malattia che non fu possibile vincere né colla assidue cure de' suoi cari né colla scienza medica, passò, con nostro sommo dispiacimento, da vita a morte, rendendo al suo Creatore l'anima sua ricca di opere buone e merito per la vita eterna.

Sposa che piangi, figli che tanto vi devotate !!! parenti ed amici con gli occhi molli di lacrime !...

Rassegnate il volto e raffrenate il vostro cordoglio, perché colui che sparisce da questa terra ne andrà per certo presso il trono dell'Ente Supremo e lo esorterà a spandere su di voi le sue grazie ed i suoi favori col balsamo consolante al vostro giusto dolore !!!..

Possano questi miei voti essere di gran sollievo alla vostra desolazione !

Si, caro signor Francesco, io vi considero già ammesso nel numero degli eletti, oltre a tutte le altre vostre buone opere conosciute e sottanto tutti quei sacrifizii che avete fatto per l'abbellimento di questo santuario, ne pienamente convinto che San Martino va ne avrà tenuto conto esortando il Re dei Re ad accogliervi fra i cittadini del suo regno.

Così essendo dunque : Pregatelo primieramente che si degni d'intercedere dal Sommo Dator d'ogni bene una serie di consolazioni per la desolatissima vostra Signora consorte, e per l'ogra e dolente vostra famiglia. Pregatelo inoltre che mediante la sua intercessione presso del Sommo Sire regni fra noi la pace e l'armonia così qualche raggio di timor santo che ne siamo quasi al crepuscolo.

Pregatelo in ultimo che ci faccia ottenere il bel favore di ritrovarci tutti assieme un giorno, ebbri di gioja all'immortal soggiorno.

" Di proseguir non sono più capace. Addio ! Addio ! riposate in pace !

Nous offrons à Mme François Battistini, à MM. Ernest Battistini, Léon Ramelli, à M. Casalta, à MM. Pierre et Ange Battistini et à leur famille l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

ETAT-CIVIL

Décès.

Pietri Marie-Cécile, 57 ans, de Stazzona.
Laurenzi François-Marie, retraité, 73 ans, de Sotta.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Cristofini

Le sieur Garbani Paul avait consenti, il y a 6 ans, à hospitaliser dans le caveau qu'il possède au cimetière, le cercueil d'une jeune fille, appartenant à une famille amie.

A quelque temps de là, un membre de sa propre famille étant décédé, le sieur Garbani jugea à propos d'exhumer le cadavre de la jeune fille précitée et d'en disposer les ossements, sans avoir pris soin de se faire assister, dans cette exhumation, par un officier de police, ainsi que l'exige la loi.

Ayant appris cet acte sacrilège, la famille Tonelli offrit à Garbani de retirer le corps d'Eugénie Tonelli. Garbani refusa. Les Tonelli, après avoir rempli les formalités prescrites par la loi, se rendirent au cimetière accompagnés de M. le commissaire de police Giabeke, pour procéder à l'exhumation du cadavre d'Eugénie Tonelli. Ce cadavre ne fut pas retrouvé, et Garbani dut reconnaître qu'avec l'aide de deux fossoyeurs, il avait exhumé le corps de cette jeune fille et mélangé ses restes avec ceux d'autres membres de sa famille qui se se trouvaient enfermés dans un caveau transformé en ossuaire.

C'est pour ces motifs que Garbani comparaissait, hier, en correctionnelle, en compagnie des fossoyeurs Giannettini et Filippi qui s'étaient faits les complices de ces actes délictueux.

La Tribunal a, condamné Garbani à 3 mois de prison et 500 francs de dommages-intérêts ; Giannettini à 2 mois de prison et 300 francs de dommages-intérêts ; Filippi à 50 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts.

La ville de Bastia a été déclarée civilement responsable du fait des deux fossoyeurs.

Me de Montera représentait la partie civile contre Garbani.

Me de Monti Rossi était partie civile contre les deux fossoyeurs et la Ville de Bastia civilement responsable.

Me Gaudin et Ajaccio plaidaient pour Garbani.

Me de Caraffa défendait les fossoyeurs.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Jeudi 18 mai 1911
de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

LIBRAIRIE OLLAGNIER

1re Communion

LE PLUS GRAND CHOIX
de
LIVRES DE MESSE
ET
D'IMAGES

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 15° à midi 16° + 4 6 heures du soir + 14°2
Maxima + 16°8. Minima + 11°7.
Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Pluie.
l'après-midi, id.

A l'Instruction

Leandri Jacques et son fils Leandri Michel, inculpés de meurtre et de complicité de ce crime sur la personne de Leca Vital, ont comparu de nouveau aujourd'hui devant M. Fernand Mattei, le sympathique juge de 1re instance, chargé, en ce moment, de l'instruction.

Ils ont été interrogés en présence de leurs conseils Me Moretti et de Montera.

Jacques Leandri se défend de toute participation au crime. Son fils avoue être l'auteur de la mort de Leca Vital, mais déclare avoir agi en cas de légitime défense.

— Le jeune Giannoni, qui a blessé en décrotteur de notre ville, le nommé Fabiani, en lui portant un coup de couteau, a subi aujourd'hui son premier interrogatoire devant M. Fernand Mattei, en présence de son avocat Me de Montera.

Giannoni prétend que Fabiani, qui était son ami, le poursuivait de ses railleries. Il lui faisait des farces de mauvais goût, lui administrait de soufflets raclées et insultait sa mère.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de janvier la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille: 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 5 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.193 de Bastia, 751 d'Ajaccio et Propriano, 81 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 2.025.

Il a été transporté : de Bastia, 810 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 542 ; de Calvi et Ile-Rousse, 205 ; total, 1.567.

A l'Hôpital

La malheureuse Serra Joséphine, qui avait été blessée d'un coup de couteau dans la région dorsale par son mari, en revenant de la foire de Saint-Pancrace, a été trouvée, hier, étendue dans la rue de la Miséricorde.

Elle a été transportée à l'hôpital civil, par les soins de l'Assistance publique.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Conseils Municipaux

Le Préfet de la Corse vient de fixer au 15 mai prochain l'ouverture de la 2e session ordinaire de 1911 des Conseils municipaux et la clôture au 25 juin suivant.

Cette session qui est la plus importante de l'année, est principalement consacrée à l'établissement des budgets supplémentaires de l'exercice en cours et des budgets primitifs de l'exercice prochain des communes et des établissements de bienfaisance.

Contravention

Le nommé C. I., a trouvé très amusant de refuser la clé de la cour de l'immeuble où il habite, *rue de l'Opéra*, aux balayeurs publics.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Pensions

M. J. B. Lanzalavi-Fabiani, juge de paix ; 32 ans 7 mois 23 jours de services. Pension avec jouissance du 13 janvier 1911.... 1442 fr.

Nos cours

Procès-verbal a été dressé contre les propriétaires des immeubles des nos 5 de la rue du Nouveau-Port et 8 de la route du Cap, pour l'état de malpropreté dans lequel se trouvaient les cours de leurs maisons.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.
Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.
S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis

Madame Oresta Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

On demande

Un comptable ayant belle écriture et déjà initié aux affaires.
S'adresser pour renseignements au bureau du *Petit Bastiais*.

Vente

Deux chevaux réformés de la gendarmerie.
La vente aura lieu samedi prochain, 20 mai, à 9 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas.

Avis

Vin vieux. — Eau-de-vie. — Vinaigre de Patrimonio, médaille d'argent au concours général agricole de Paris 1911.
A VENDRE : Beau comptoir. — Billard anglais. — Tables de marbre.
S'adresser chez M. Martini, Place St Nicolas, 13, Bastia.

On demande

Un jeune vendeur de journaux.
S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pourriture de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc ; par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 88, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

AVIS DE MESSE

Toutes les Messes qui seront dites mardi, 18 courant, en la paroisse Saint-Jean seront célébrées pour le repos de l'âme de

MONSIEUR LOUIS PIERANGELI

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve François-Marie Laurenzi, née Battaglini, à Bastia ;
Mme et M. Ange-Toussaint Laurenzi, commis expéditionnaire au Ministère de la Guerre à Paris, et Mlle Elisabeth Laurenzi, sa fille ;
Mme veuve Battaglini, à Peno-Casevecchie ; Mme et M. Paul Jean Battaglini, facteur des postes à Erbalunga, et leurs enfants ; Mme et M. Charles Battaglini, agent de la sûreté à Marseille ; Mme et M. Philippe Migliani, facteur des postes à Peno-Casevecchie, et leurs enfants ; Mme et M. Charles Mariotti, employé à l'arsenal à Toulon, leurs enfants ; Mme Laurence Pietri, en religion Sœur de charité, Shangaï ;
Les familles Battaglini de Peno-Casevecchie, Gabrielli de Casabianca, Moroni et Benoit de Paris, Millefire de Sotta, Pardi, Defant et Culioli de Bastia,
Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS-MARIE LAURENZI

Gendarme en retraite,
décoré de la Médaille Militaire

leur époux, père, beau-père, grand'père, frère, beau-frère, cousin, oncle et allié, décédé à Bastia, dans la 72e année de son âge.

L'enterrement aura lieu à Bastia, le 18 courant, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Paoli, n° 14.

La famille ne reçoit pas.

Mme veuve Agostini, née Gambone, et ses enfants ;
Mme veuve Gambone ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANTOINE AGOSTINI

Receveur des douanes en retraite

leur époux, père et beau-frère, décédé à Bastia, le 17 mai 1911, à l'âge de 83 ans, et prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Droite, 7.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00269

BOURSE DE PARIS

16 mai — 17 mai

Rentes de 3 0/0 amort. . 96.70 — 96.60
" 3 0/0 amortis. . 96.05 — 96.25
Ext. 4 0/0. . . . . 92 —

DUNKERQUE

Disparition de la caisse à bord d'un torpilleur

Dunkerque 17 mai.

Un vol important a été commis, la nuit dernière, à bord du torpilleur *256*.

La caisse du torpilleur a été enlevée, et ce n'est que ce matin que l'on s'est aperçu du sa disparition.

Ce coffre ne contenait qu'une faible somme d'argent, mais des papiers confidentiels d'une grande importance y étaient renfermés.

Des recherches très sérieuse ont été ordonnées aussitôt par le commandant du bord.

D'autre part, la police de sûreté recherche activement les auteurs de ce vol, qui a produit une vive émotion dans les milieux maritimes.

PARIS

LE CONGRÈS JEANNE D'ARC

Paris, 17 mai.

Le huitième Congrès de la Fédération Jeanne d'Arc a continué à tenir aujourd'hui ses assises à l'Institut catholique, sous la présidence d'honneur de Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

Le Congrès a débuté par une allocution de Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut Catholique.

Diverses communications ont été faites sur la défense des églises et sur la dépopulation.

LE GOUVERNEMENT DE L'INDO-CHINE

Paris, 17 mai.

C'est dans le Conseil des ministres de samedi prochain que sera arrêtée la nomination du nouveau gouverneur de l'Indo-Chine, en *remplacement* de M. Klobukowski.

Selon toutes probabilités, le successeur de celui ci sera un parlementaire qui, tout en conservant son mandat, serait placé en mission temporaire à la tête du gouvernement général de l'Indo-Chine.

M. Lebrun, député de Meurthe-et-Moselle, reste toujours le candidat le plus sérieux.

La nomination du gouverneur général de l'Indo-Chine serait le point de départ d'un mouvement important dans le personnel des hauts fonctionnaires coloniaux.

EN ALBANIE

L'insurrection continue

Paris, 17 mai.

Les journaux annoncent que la situation est loin d'être rassurante en Albanie.

Les insurgés Malissores ont été indignés par les procédés de Tourgh-hout Chefkat Pacha, et du Consul de Turquie, qui, malgré les promesses contenues dans une proclamation qui leur avait été adressée, ont permis une attaque.

Une vive surexcitation se manifeste au camp des insurgés, et dans toute la contrée, on est loin de penser à la pacification.

Commission extraparlementaire *DES P. T. T.*

Paris, 17 mai.

La Commission extraparlementaire des P. T. T., instituée par l'arrêté de M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, pris en date du 7 avril 1911, a tenu aujourd'hui sa première réunion.

Les parlementaires désignés par un arrêté du 8 mai pour diriger les travaux de cette commission sont : MM. Couyba, Dupont, Gauthier, sénateurs ; Amiard, Besnard, Bouge, Lavaud, Sembat, Simyan, députés.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Nouvelles alarmantes

Paris, 17 mai.

Les derniers télégrammes apportent des nouvelles alarmantes sur la situation de Fez.

L'état de la capitale est tout à fait désespéré.

Les munitions manquent totalement. Les tribus rebelles ne craignent plus les troupes du maghzen, qui manquent de projectiles.

Les colonies européennes sont affolées et désespèrent de recevoir des secours avant la capitulation.

Les Beni M'Tir et les autres tribus révoltées campent sous les remparts.

D'autre part les vivres, qui deviennent de plus en plus rares, se vendent à des prix très élevés.

LA COLONNE BRULARD

D'après les dernières nouvelles de Tanger, la colonne Brulard continue toujours sa marche vers Fez, malgré les nombreuses difficultés que les Beni-Hassen sèment sur sa route.

Des attaques incessantes des cavaliers marocains se produisent pendant la nuit, et les rebelles reviennent, à chaque fois, plus nombreux.

Les tribus rebelles préparent une attaque sérieuse pour barrer la route aux colonnes Brulard et Gouraud.

Toutes les forces ennemies ont reçu l'ordre de concentrer leurs effectifs, afin de retarder d'une façon très sérieuse, la marche des colonnes de secours vers Fez.

Les Marocains espèrent ainsi empêcher la colonne volante d'arriver à temps pour sauver la capitale, dont ils connaissent la situation critique.

Le général Moinier a fait occuper solidement les points d'étapes pour prévenir des attaques dangereuses contre nos convois.

Le capitaine Moreaux, qui est toujours à Souk el Arba, a envoyé des cavaliers Chaouia à sa rencontre de la colonne Brulard afin de préparer la jonction des deux colonnes.

Sur la Moulouya

Sur la Moulouya, le calme le plus complet continue à régner.

Les Maures ont été tout à fait découragés par le bombardement de Guersif, qui leur a occasionné des pertes considérables.

L'état de nos blessés est des plus satisfaisants.

Envois de renforts

Marseille, 17 mai.

Le paquebot *Nivernais*, affrété par le Gouvernement, a appareillé aujourd'hui pour Oran et Casablanca.

Ce vapeur embarquera à Oran, 600 hommes de troupes, des chevaux et mulets, 800 tonnes de provisions de toute sorte, du matériel de guerre et de santé.

Oran, 17 avril.

Le vapeur *Moulouya* a quitté hier le port d'Oran, à destination du corps de débarquement de Casablanca, avec une compagnie du 17e escadron du train du Sétif, deux compagnies du 4e tirailleurs de Tunisie, et cent mulets avec des convoyeurs indigènes et des cadres.

EN ITALIE

La mise à l'index de Gabriel d'Annunzio *ET LA PRESSE*

Rome, 17 mai.

Le décret de la Congrégation de l'Index condamnant toutes les œuvres dramatiques, romans et nouvelles de Gabriel d'Annunzio, a été diversement commenté par la presse italienne.

Plusieurs journaux consacrent de longs articles à cette condamnation qui soulèvera certainement de vives polémiques.

Le dernier ouvrage de d'Annunzio, Saint-Sébastien, doit être représenté samedi à Paris.

EN ANGLETERRE

EN L'HONNEUR des Souverains Allemands

Londres, 17 mai.

Aujourd'hui a eu lieu, au Drury Lane, une grande représentation de gala en l'honneur de l'empereur Guillaume II et de l'Impératrice Augusta.

Le roi Georges V, la reine d'Angleterre, la reine Alexandra et la reine Maud assistaient à cette représentation, qui a été des plus brillantes.

Avant le départ des Souverains allemands, l'ambassadeur d'Allemagne donnera un grand dîner en leur honneur.

La semaine se terminera par un bal de cour à Buckingham-Palace, en l'honneur de la princesse Victoria-Louise.

LES Gilets d'Été DU DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA, LANZI Frères, à AJACCIO

VIZZAVONA

L'Hôtel Monte d'Oro et de la Foce
est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Calrons et Marettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grande Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Bac, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : à BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : à CORTE, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Bains de Puzzichello

2me saison du 20 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 4 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 3 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un *médecin* est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

AJACCIO

Grand Hotel Solferino
8, Cours Napoléon, Ajaccio
au bord des jardins de la Préfecture
Entièrement remis à neuf
Confort Touring-Club
Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.
Prix modérés
Salle de Bains
Salon de Correspondance
Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.
JEAN DUPUY
Propriétaire-Directeur

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de 10.000 Obligations 6 % OR de £ 20.503 fr.

DU

Chemin de Fer CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Garanties en capital et intérêts par l'Etat de l'Equateur, avec délégation spéciale sur les douanes. — 1re Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487 fr. 50

PAYABLES { 100 francs en souscrivant, 387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 18, payable par moitié les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 503 francs aura lieu au 33 ans par voie de tirage au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts étrangers et français, présents ou futurs, le taux de placement ressort à 5.19 % net de tous impôts et sans tenir compte de la prime de remboursement de 15 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — 1) Etat de l'Equateur. — L'Etat de l'Equateur a affecté le tiers des droits de douane à l'exportation de la province de Manabi sur l'ivoire végétal. Le montant des droits de douane ainsi délégués s'est élevé pour les neuf dernières années à une moyenne annuelle de 556.250 francs alors que le service total de l'emprunt n'exige que 350.000 francs par an pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en trente-trois ans.

2) Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêts par une première hypothèque sur la concession de chemin de fer et ses dépendances (meubles et immeubles).

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts français et étrangers, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année, et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : Au Siège de la Compagnie, 130, Parkwood House; A la London South Western Bank Limited, 170, Fenchurch Street, et chez leurs agents.

A PARIS : MM. Armstrong et Cie, Banquiers, 19, Rue Scribe; Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

Son Excellence JERONIMO A VILLA, Ministre de l'Equateur à Londres, a signé l'original de la Notice (document pour vérification des garanties conférées aux obligations par l'Etat de l'Equateur

La Vente publique aura lieu le 22 Mai 1911 aux Guichets du CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE £ 100.000 (2.500.000 francs).

2, Rue des Petits-Pères, à PARIS

Les demandes peuvent être également transmises par l'intermédiaire de tous Etablissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers du Paris et de Province.

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

La Cote du Nouveau Chemin de Fer Central de l'Equateur sera demandée à la Bourse de Paris.

Déclaration faite à l'Enregistrement et publications légales des Statuts au Bulletin annexe du Journal Officiel des 5 Décembre 1910 et 30 Janvier 1911.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Installation à Gaz

JEAN CIMI

Ex-ouvrier au Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire DU BEC GRANOUX

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI



Apéritif TONIQUE *Délicieux* Fortifiant

Attention aux Contrefaçons

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs

EDITION D'ART contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 7e et 9e N.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs

ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines

Légumes et Salaisons

Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0.30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine



150 f. p. mois. Travail fac. chez soi toute l'an. assuré par CONTRAT s. apprentissage sur nos tricoteuses brevetées. Traite directement avec ses clients. *Cie La Prévoyante*. Bureau H, 11, rue Lacharrière, *Paris*.

CONSULTATIONS AVOCATS

Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Concordats, Arrangements, Recouvrements litigieux.

MAESTRACCI

12, rue Rigodit, BASTIA (Haut)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du *Teil*. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 138 — VENDREDI 19 MAI 1911

00270

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 39 m. — Coucher, 6 h. 39 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre Célestin.
Fête de Demain : Saint Bernardin.

18 MAI

La Question CORSE ET LA PRESSE

La Corse et la France

Les incendies allumés par les vignerons de la Marne étaient à peine éteints que l'on remarquait un commencement d'insurrection dans un autre département — bien éloigné, celui-là, de la capitale et même du continent. Après la Champagne, la Corse ! La Gazette faisait son œuvre : ceux qui à l'étranger parlent sans cesse de la décomposition de la France ont dû s'en donner à cœur joie : quels arguments dans la bouche de nos ennemis et quels beaux sujets d'articles sous leur plume !

La vérité est simplement celle-ci : un certain nombre de réunions publiques ont été tenues, ces temps derniers, dans diverses localités de l'île : à Ajaccio, à Bastia, à Corte. Les électeurs ont rappelé leurs élus au respect de leurs promesses, en menaçant d'en venir eux-mêmes aux actes, si leur voix n'était pas davantage écoutée : on n'y va pas de main-morte au pays de Matteo Falcone ! Qu'un député ne se souvienne plus de ses belles déclarations de candidat, cela se voit tous les jours dans n'importe quel arrondissement de notre pays.

La seule différence est qu'il s'agit, cette fois, d'un ensemble de promesses intéressant le sort de toute une région. La Corse se plaint de l'inconcevable oubli où la tient la Mère-Patrie depuis plus de cent quarante ans. Elle ne fait pas seulement appel à nos reconnaissances, pour nous avoir donné un grand Napoléon et tant d'autres héros avec lui. Ce qu'elle réclame, c'est ce qu'elle obtient dès son dû, ce sont des actes de justice et d'équité en notre part.

Sous la direction de puissants groupements, tels que la *Fédération des Syndicats d'initiative Corses*, et l'*Union générale des Corses et des Amis des Corses* (qui compte, paraît-il, à elle seule, plus de trente mille membres), un mouvement de protestation s'est ainsi dessiné dans l'île. J'ai eu occasion d'exposer ses plaintes à ce naissant, l'an dernier. Il paraît avoir, depuis, gagné en intensité et en violence. Quelque temps avant les élections législatives, *Fédération* et *Union* s'étaient mises d'accord sur un programme de réformes urgentes, réglées indispensables pour le salut de l'île, qui devaient recevoir une solution dans le délai d'un an. En envoyant leur adhésion à ce programme, les futurs législateurs — et beaucoup, soyez-en sûrs, ne refusa d'y souscrire — s'engageaient à donner leur démission en bloc, en même temps que tous les députés et les conseillers généraux de l'île, s'il n'obtenaient pas dans ledit délai, sur tous les points, le vote du Parlement. Mais voilà-t-il pas qu'en bien d'autres choses à forcer, l'échéance du terme fatal vint le 1er avril dernier, et, — naturellement — aucune des îles n'a rencontré à ses légitimes revendications. Vous vous expliquez maintenant la colère des insulaires. Les incidents ont cependant plaidé les circonstances atténuantes et on leur a accordé un nouveau délai de cinq mois — passé lequel les compatriotes de *Colomba* nous menacent d'embouscher le *colombo*, le cor d'alarme national, et de lever l'étendard de la révolte ! Il s'agit, on le voit, d'un véritable ultimatum adressé à la France.

Un des principaux « desiderata » de la Corse intéresse, on la sait, son assainissement douanière.

En fait, combien de nos parlementaires, en votant l'an dernier la réforme douanière, se sont doutés un seul instant que le tarif de guerre — qu'ils venaient d'aggraver sensiblement — allait s'appliquer à un département français, à la Corse ? C'est cependant ce qui est arrivé. L'île de Beauté — qui d'autres appellent l'Ile de Misère — occupe, à cet égard, une place à part dans notre législation. Pour l'expliquer, il faudrait entrer dans des considérations historiques, qu'il n'est point dans notre intention d'exposer ici. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'y a plus personne pour défendre une si monstrueuse anomalie. Toutes les commissions qui ont eu à *statuer sur cette question* se sont prononcées pour le retour de la Corse au droit commun. C'est tout juste si l'on admet quelques tempéraments concernant les denrées coloniales et le tabac, tant pour ne pas abolir brusquement, du jour au lendemain, les « privilèges » dont jouissent les habitants de l'île pour des articles, que pour ne pas ouvrir un nouveau champ très vaste et très aisé à la fraude.

Mais la *difficulté* était de savoir à qui reviendrait l'augmentation des recettes, résultant de l'application du régime douanier de la métropole à la Corse. Les insulaires craignaient que cette somme — qu'un rapport officiel évaluait à 655 000 francs — ne fît retour à l'Etat, au lieu de rester à la disposition du département. Le dernier ministère s'était efforcé de calmer à ce sujet les légitimes inquiétudes de la Corse. Mais, au moment d'exécuter la promesse de leurs prédécesseurs, MM. Monis et Caillaux se sont aperçu que, sous cette forme, l'assimilation n'était pas légale .. et la question a été, une fois de plus, ajournée.

La faute en est, comme on voit, au régime de centralisation administrative que, bien à tort, on a appliqué à cette île, en la faisant, presque au lendemain de son annexion, un département français. Les conséquences d'un tel système — malheureusement trop cher à nos habitudes et à notre goût bien connu de l'uniformité — ont été désastreuses à tous les points de vue.

Pour nous en tenir à la question douanière, il est certain, cependant, qu'avec un peu de bonne volonté et en usant d'un détour, notre gouvernement arrivera à accorder pleine et entière satisfaction aux Corses.

Il sera, dès lors, possible, à l'aide des nouvelles ressources procurées au département, de mettre à exécution les grands travaux publics, où les insulaires — avec un peu d'exagération voulue, sans doute — mettent tous leurs espoirs de relèvement : assainissement de la plaine orientale, achèvement du réseau viçinal, prolongement de la voie ferrée de Ghisonaccia à Ajaccio, par Bonifacio et Sartène.

Pour qui voyage en Corse, c'est un objet de profonde stupéfaction de voir la ligne du chemin de fer, au sud de Bastia, se terminer en plein maquis, à quelques centaines de mètres au-delà de la petite station de Ghisonaccia. La raison en est que, lors de la construction du réseau, en 1883, la Compagnie concessionnaire dut arrêter là ses travaux, en raison des prétentions excessives des propriétaires des terrains à exproprier, encouragés, malheureusement, par les indemnités fabuleuses précédemment accordées par certains jurys corses et dont l'Etat français avait dû payer la note.

Un projet de loi est depuis longtemps déposé devant les Chambres en vue de l'achèvement des chemins de fer corses : il serait temps qu'on le votât sans plus de retard ! On comprend, d'ailleurs, que l'Etat prenne, cette fois, des précautions ; et l'on peut espérer aussi que les propriétaires, assagis par l'expérience et par tant d'années de réflexion, ne persisteront plus à sacrifier à leurs appétits immodérés l'intérêt général.

La région côtière, qui s'étend depuis Bastia jusque dans les environs de Bonifacio, passe pour être extrêmement fertile : certains y voient même l'ancien « grenier » de Rome. La vérité est qu'on ne sait pas grand chose de la domination des Romains dans l'île et des ressources qu'ils ont pu en tirer. Quoiqu'il en soit, on doit espérer que l'adduction d'eau potable permettra l'extension d'autres ouvrages, de nature à diminuer la mortalité et à hâter le développement économique de cette *région*. Un encore, la question est depuis longtemps étudiée et le projet tout prêt à être voté. L'ensemble des dépenses prévues s'élève, je crois, à plus de onze millions de francs. Les travaux seraient exécutés par l'Etat, mais les terrains à exproprier seraient achetés par le département et les frais d'entretien demeureraient à la charge des communes. Cette dernière disposition montre encore la méfiance — hélas ! trop justifiée — de la Mère-Patrie à l'égard du concours des intéressés, et c'est une raison analogue qui a amené à donner à cette dépense un caractère obligatoire pour les communes.

Il sort de tout ceci que l'Etat français ne pourra rien, s'il n'est secondé par l'initiative locale et sur les lieux mêmes. En d'autres termes, s'il est un devoir pressant qui incombe aux pouvoirs publics — et dont ne parle pas le programme de la *Fédération des Syndicats* et de l'*Union des Corses* — c'est de travailler à corriger la mentalité des habitants de l'île.

Nous pouvons bien l'avouer tristement, il semble que l'administration continentale ait pris plaisir à aggraver encore les défauts naturels et traditionnels des Corses, au lieu de les corriger. La France a manqué là-bas à sa mission. C'était — à vrai dire — une tentation bien grande, et à laquelle aucun de nos gouvernements n'a su résister, d'utiliser à son profit le système de clans politiques, implanté de temps immémorial dans l'île. Nous n'avons pas procédé à l'égard des Corses autrement que ne l'avaient fait les Génois, en surexcitant les convoitises individuelles, en attisant les haines de familles et en mettant aux enchères les faveurs attachées à la puissance publique. Il n'est point de département, par de coin de notre territoire, où la surenchère électorale ait atteint de telles proportions et entraîné de si fâcheuses conséquences. On pourrait consacrer à démontrer ce que nous avançons des volumes entiers. Cet achat de consciences s'est fait, naturellement, au détriment de la moralité publique, sans profit pour la solidité de notre domination dans l'île. La troisième République, à cet égard, n'a fait que suivre le bonteux exemple des régimes qui l'avaient précédée ; elle aussi a cherché ou accepté l'alliance de certaines familles, de tels personnages, auxquels elle a tout sacrifié au retour de la certitude d'avoir dans l'île une majorité officielle bien disciplinée. A ne considérer que les résultats des élections et le vote de ses représentants au Parlement, il n'est point de département qui n'ait été aussi royaliste sous la Monarchie, si impérialiste sous l'Empire, si républicain sous la République, si gouvernemental sous tous les ministères...

La pression officielle paraît avoir été moindre cependant, l'an dernier, avec le ministre Briand qu'avec ses prédécesseurs. Mais on ne change pas en un jour les habitudes de tout un pays. En Corse, la lutte ne se fait jamais sur le terrain des idées. Les épithètes dont s'affublent les candidats en présence ne répondent à aucune réalité ; c'est à qui seulement apparaîtra, aux yeux du public, comme le plus « gouvernemental ». C'est ainsi qu'à Corte, l'an dernier les représentants de deux grandes familles étaient en présence : M. L. A. et M. A. G. Tous deux se présentaient avec un programme identique et la même couleur politique. Mais le *Petit Bastiais*, qui soutenait M. L. A. assurait que lui seul avait reçu « l'investiture du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste », et il ajoutait, pour calmer les inquiétudes possibles des électeurs peu au courant de la situation des partis sur le continent : « On sait que l'accord le plus complet existe entre le gouvernement et le comité que préside M. Valle, sénateur, ancien ministre de la justice... » A quoi le *Pascal Paoli*, qui défendait la cause du second candidat, répondait : « Ce que nous savons, c'est que M. A. G. possède toute la confiance de M. le président du conseil et de ses collaborateurs. Nous en trouvons la preuve matérielle dans les satisfactions qui lui ont été accordées tout dernièrement, en dépit de l'obstruction de M. le sénateur G. (le beau-frère de M. L. A).

C'est ainsi, encore, qu'à Ajaccio, tel autre candidat, bien connu pour ses opinions boulangistes, se croyait obligé, à la veille du scrutin, de proclamer « son adhésion loyale à la République » : « Ennemi de toute opposition systématique, conclut-il, je saurai apporter mon concours au gouvernement, lorsque ma raison et ma conscience me le commanderont. »

Si je cite cette déclaration, c'est qu'elle me paraît tout à fait caractéristique de l'opportunisme politique, qui est de mise en Corse. Il n'est aucun des représentants qui refuserait d'y souscrire.

Ce n'est pas, en encourageant un tel esprit qu'on apprendra aux habitants de la malheureuse île le respect de la légalité, la condamnation dans la justice sociale, que l'on arrivera à triompher du baptême et des attentats personnels et à corriger, en un mot, les mœurs si tristement célèbres de la population. L'administration n'est là-bas qu'un moyen d'oppression de plus aux mains du parti vainqueur, qu'une cause de continuelle démoralisation. Comme l'écrivait un journaliste français qui visita, lui aussi, la Corse en pleine période d'élections, M. Paul Bourde, « les pratiques arbitraires et violentes des temps anciens ont subsisté avec cette aggravation qu'elles sont sanctionnées par la tolérance officielle ».

Ceci était écrit, il y a vingt-cinq ans. Depuis, le mal a fait tache d'huile, et sans quitter la France continentale, on peut trouver — particulièrement dans le Midi — bien des arrondissements qui n'ont plus rien à envier, à cet égard, aux circonscriptions de la Corse. Ce que M. Bourde considérait comme un « vice inhérent aux régimes parlementaires », nous apparaît bien plutôt comme une conséquence inévitable de notre mode de scrutin. Mais c'est assez en Corse, croyons-nous, que les partisans du scrutin de liste et de la R. P. trouveront les meilleurs exemples, à l'appui de leur thèse.

Il n'est donc plus permis de soutenir aujourd'hui que le mal dont souffre la Corse lui soit particulier. Mais c'est une raison de plus pour le diagnostiquer avec soin et pour y porter un prompt remède.

Par ailleurs, il faut avouer que la « Question Corse » ne trouvera sa solution que dans une pédération mutuelle de plus en plus complète de la Mère-Patrie et de son département insulaire. Il serait à souhaiter que le Corse abandonnât moins fait-même sa terre natale pour venir peupler chez nous un emploi public, qu'il montrât aussi moins de méfiance chez lui à l'égard de ceux qu'il appelle dédaigneusement les « continentaux », et, d'un autre côté, que ces derniers prissent plus souvent la direction de cette île, si digne d'être connue — où l'on ne rencontre guère aujourd'hui, en fait de touristes, que quelques Anglais et des curieuses, de plus en plus nombreuses, d'Allemande ; ce serait le vrai moyen de mettre fin à bien des préventions de part et d'autre, à bien des légendes qui courent encore ici, à bien des susceptibilités toujours en éveil là-bas.

ANCEL MARVAUD.

(*L'Opinion*).

Pour les Corses

Vous demandez à être colonisés bien.

Prenez garde qu'on ne vous colonise trop bien. Les requins des finances pourraient vous faire regretter demain votre misère d'aujourd'hui.

Vous vivez, maintenant, libres et fièrement drapés dans votre pauvreté. Prenez garde de devenir les esclaves de capitalistes tarés qui, tout en vous exploitant, trouveraient peut-être encore que vous les servez mal et vous le reprocheraient, comme les Romains reprochèrent à vos ancêtres leur inaptitude à faire des esclaves.

Incapacité qui vous honore ! Soit. Mais demain, vous pourriez avoir à regretter cet envahissement, que vous semblez désirer, de votre pays par les exploiteurs.

(*L'Humanité*).

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Une Loterie Modern-Style

En janvier prochain la Corse aura à renouveler ses représentants au Sénat. — Trois fauteuils sont à pourvoir, déjà les candidats sont nombreux et chacun contemple son étoile. — Parmi ceux-ci, aucun n'est un déshérité de la fortune, et s'il est vrai que les compétes se font « rincer » avec beaucoup d'argent, les trois tirabillés échoiront à ceux qui auront montré le plus de ce précieux métal. — J'écris « montré » et je pense...

Mais, puisque mois il y a, depuis quelque temps et principalement depuis les législatives de 1910 (1er degré), on assiste d'indépendance et d'égalité à révolté l'âme Corse ; de la sorte passive pendant bien des lustres veut s'affirmer, veut vivre (le geste : le Congrès de Corte) ; toutes ses aspirations longtemps contenues veulent se donner libre carrière et il n'est solution qui la fera reculer.

Le peuple Corse n'aime pas la leçon toute faite. — Il préfend au contraire la faire, et d'élève veut passer maître. — Si l'énergie qui fut la caractéristique des ancêtres n'a pas disparu du cœur de nos compatriotes, nous assisterons, à l'aurore de 1912, à une innovation qui étonnera le monde et par son économicité et par sa simplicité.

Je suis en mesure de dire ce qu'est cette innovation qui paraît devoir faire du chemin si on en juge par l'enthousiasme qu'elle a soulevé depuis quelques jours.

Il est sérieusement question d'organiser la Loterie des Sénateurs, au capital de 400.000 francs.

Trois lots seront à distribuer aux trois heureux favorisés du sort, — lots exactement égaux, consistés des droits de Be, et s'élevant chacun à 45.000 sc = 135.000 fr. en espèces ; nonobstant le numéraire les 3 gagnants, outre le plaisir de vivre à Paris en noble compagnie, recevront à titre gratuit les cigares et le papier à lettre écussonné, — c'est en très classe et sans bourse délier qu'ils feront le tour de France. — Ils auront enfin l'avantage de toucher sur leurs vieux jours, avant de passer à la postérité, une retraite qui assurera être inférieure à 2.400 francs par an.

L'idée est originale, elle a été émise par mon excellent ami Santé Casanova, l'homme le plus populaire des cinq arrondissements, qu'il exprime ainsi :

« Pour être nos sénateurs, 400 voix suffisent ; — 400 délégués réunis dans une salle représentant 400 candidats aux 3 fauteuils vacants, leurs 400 noms sont jetés dans une urne, mutuellement chacun d'eux prend l'engagement solennel et sacré de voter pour les 3 premiers noms qui seront tirés de l'urne ; le tirage fait, le nom des trois heureux est lu à haute voix, et le lendemain ces délégués remettent la volonté du sort au vérant loyalement et honnêtement.

» Comme vous le voyez, le système est simple ; ainsi la fraude, les menaces, les promesses, l'achat des consciences et tous procédés en usage cement du coup. »

Sur le fronton de nos édifices sont gravés les trois mots qui composent la devise de

la République : C'est le mot « Egalité » qu'il paraît être, pour l'instant, le plus vivement commenté, et chacun se dit se *parle* : Pourquoi ne serais-je pas Sénateur ?

De l'interrogation à la réalité la distance n'est pas forte, et il est fort possible que, tel qui, élu délégué dans sa commune, ayant la musette à l'épaule, fait à pied le trajet de chez lui à Ajaccio, pourrait, drapé de la toge sénatoriale, refaire ce même trajet en se prélassant sur les moelleux coussins d'un wagon réservé.

Désormais on pourra donc dire que tout aligné emporte dans sa musette sa toge de Sénateur.

Et c'est à fin de passer du rêve à la réalité qu'un Comité vient de se former à Bastia, — il est décidé à atteindre son but.

A. POLETTI.

Réclamation

Bastia, le 17 mai.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les enfants qui fréquentent l'école communale de la place Saint-Nicolas se livrent depuis quelque temps avec une rage remarquable au jeu de foot-ball, avant leur entrée en classe : c'est leur droit.

Mais il leur arrive assez souvent de s'en prendre aux jeunes arbres garnis de leurs premiers bourgeons.

C'est ainsi que dans la matinée, avant 8 heures, heure à laquelle très peu de monde se trouve sur la place, ils s'amusent à faire tomber les feuilles et à couper les jeunes pousses à coups de pierres, qui, entre parenthèse, ne manquent pas. Non contents de cela, ils grimpent sur les jeunes arbres pour arracher les feuilles et ébrancher leurs premières pousses et se livrent ainsi à un véritable vandalisme.

Un peu de surveillance de la part de la police surtout le matin, et aussi, permettez-moi, quelques observations de la part des maîtres de l'école qu'ils fréquentent, d'autant plus que ces faits se passent ordinairement sous les fenêtres des écoles, feraient cesser cet état de choses.

Veuillez agréer, etc.

Un Grincheux.

Commune de Calenzana

FÊTE ET FOIRE DE SAINTE-RESTITUDE

Programme Général

Première journée

DIMANCHE 21 MAI

Matin : Aubade par la Fanfare municipale de Calvi. — Fête religieuse avec musique.

Soir : 4 heures. Concert musical sur le champ de foire.

7 heures 1/2. Illumination générale. — Retraite aux flambeaux. — Feu d'artifice. — Bataille de confetti.

Deuxième journée

LUNDI 22 MAI

Matin : Ouverture de la foire. — Divers jeux sur le champ de foire.

Soir : 2 heures. Mât de cocagne, 1er prix : 10 frs ; 2me prix, 6 frs ; 3me prix, 4 frs.

Jeu de la poêle, 1er prix : 5 frs ; 2me prix, 3 frs ; 3me prix, 2 frs.

Jeu de la lanterne : 1er prix, 6 frs ; 2me prix, 4 frs ; 3me prix, 2 frs.

Jeu de la marmite : 1er prix, 6 frs ; 2me prix, 4 frs ; 3me prix, 2 frs.

8 heures 1/2. Représentation théâtrale avec musique.

Troisième journée

MARDI 23 MAI

Matin : Continuation de la foire.

10 heures. Course pédestre, 1er prix, 15 frs ; 2me prix, 10 frs ; 3me prix, 5 frs.

Soir, 2 heures : Course d'ânes, 1er prix, 25 frs ; 2me prix, 10 frs ; 3me prix, 5 frs.

Course à la cruche : 1er prix, 8 frs ; 2me prix, 6 frs ; 3me prix, 4 frs.

Course au sac : 1er prix, 6 frs ; 2me prix, 4 frs ; 3me prix, 3 frs.

Le président du Comité des Fêtes,
F. MANFRI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 mai.

Après un début empreint d'une certaine lourdeur par suite de nouvelles réalisations, le marché se raffermit et finit en reprise sur la veille, sauf les Industrielles russes. Notre Rente gagne 10 centimes à 95.95. Fonds Etrangers en progrès : Extérieure 96.95, Turc 93, Serbe 94.95. Bonne allure des Etablissements de Crédit, le Crédit Foncier est recherché à 840. Le Crédit Lyonnais à 1.475, le Comptoir National d'Escompte à 982 et la Société Générale à 780.

Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie procède actuellement à l'augmentation de son capital social de 40 à 50 millions par la création de 20 000 actions nouvelles de 500 frs, réservées au pair aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour 4 anciennes. Ce droit de préférence doit être exercé d'ici au 25 mai.

Suez 5.510. Reprise des valeurs de transports. Valeurs d'électricité et minières calmes. Peu de changement en titres coprifères : Rio 1.687.

En Banque, l'Anglo French Mercantile est ferme à 23.75. Oil Royalties Trust est en bonne tendance à 37 frs.

L'action de préférence Ch Deroulède accuse une avance à 143. La Cie Secondaire des Voies Ferrées progresse à 324 ; les recettes de la location des wagons sont de 1.203.000 frs, tandis que les charges n'atteignent que 325 00 frs.

Bonne tenue à 453 de l'obligation 5 0/0 Est Central Chilien.

Nouveaux et importants progrès des chemins de fer français. Lyon 1.176, Orléans 1.240.

Un Contrôle Nécessaire

Bastia, le 17 mai.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je crois agir dans l'intérêt du public en vous priant de vouloir bien accorder, dans votre estimable journal, l'hospitalité aux lignes suivantes :

Ma femme est allée dimanche au marché faire sa provision de légumes pour les besoins du ménage et, comme c'était jour férié, elle a tenu à régaler la maisonnée d'un gigot d'agneau à 0 fr. 80 la livre, ses moyens ne lui permettant pas de nous offrir une bonne tranche de veau. Cette délicate attention de sa part est toute naturelle, me direz-vous, Monsieur le Directeur. J'en conviens, mais où l'affaire se gâte, c'est que le boucher lui a fait payer ce gigot 1 fr. 60 ; c'est-à-dire, la valeur d'un kilo de viande, tandis que son poids *exact* n'était que de 860 grammes. J'ai donc été... de 140 grammes. Le prix de 860 grammes de viande est, n'a-t-on dit, de 97 à 98 sous. Pourquoi ce commerçant en a-t-il pris 32 à ma femme ? J'ai donc été refait de quatre à cinq sous.

Mon cas, certainement, a dû être commun à beaucoup d'autres personnes, et dans ces conditions, il me semble que l'autorité compétente devrait établir une surveillance active, un contrôle sérieux pour sauvegarder notre bourse contre des marchands si peu scrupuleux ; de même que les tribunaux devraient se montrer impitoyables lorsque de pareilles fraudes leur sont signalées, sinon, il n'y a plus moyen de vivre ; la marchandise est mauvaise et nous sommes volés sur le poids.

Veuillez agréer, etc.

Un Père de Famille.

Nécrologie

M. EDOUARD D'ANGELIS

Une belle existence vient de s'éteindre à Saint-Florent, une des personnalités marquantes de notre ville, un de nos meilleurs compatriotes, M. Edouard d'Angelis, receveur des douanes en retraite, est décédé à la suite d'une longue agonie.

Fils de Checco d'Angelis, ancien maire de Bastia, dont le nom était synonyme de bonté et de droiture, frère de MM. Julien et Gaston d'Angelis, le premier ancien conseil général, le second ancien caissier de la Banque de France, M. Edouard d'Angelis appartenait à une des plus nobles familles de l'île et possédait à un haut degré les qualités qui ont distingué Elim d'Angelis, née Comtesse Rivarola, de regrettée mémoire, son aïeule et la plupart de ses ancêtres qui, au cours de ces deux derniers siècles, ont rendu d'inappréciables services à leur petite patrie.

Receveur des douanes il aurait pu aspirer à de bien plus hautes fonctions grâce à sa belle culture intellectuelle et à des aptitudes spéciales, grâce aussi à des parents hautement placés qui se seraient employés à lui faciliter la voie, ce qui n'était nullement nécessaire ; mais trop amoureux du sol qui l'avait vu naître, il ne voulut jamais consentir à en rester éloigné, et, modeste dans ses aspirations comme dans ses goûts, il quitta Paris où il avait passé une bonne partie de sa jeunesse et préféra à toute autre la situation qui lui procurait l'agréable satisfaction de vivre désormais dans l'antique et patriarcale ville de ses aïeux.

La délicatesse de ses sentiments, la douceur de son caractère, la rectitude de son jugement lui avaient valu de solides et puissantes amitiés ; aussi jouit il toujours d'un grand crédit auprès de quelques hommes politiques très en vue et put-il rendre de nombreux services. Généreux au delà de toute expression, il mettait un réel empressement à jeter discrètement son obole dans l'escarcelle du pauvre, à venir en aide au parent ou à l'ami besogneux. Ayant reçu une éducation des plus soignées, ayant vécu au sein d'une société choisie, il avait les manières et la distinction d'un homme du meilleur monde. Causeur élégant, il brillait dans la conversation, ses entretiens étaient empreints d'une séduction rare. Foncièrement bon, il fut pour ses subordonnés du service actif des douanes un ami plutôt qu'un chef et pour ses collègues un excellent camarade, un frère. Honoré de l'estime et de la confiance de ses supérieurs il pouvait se flatter d'avoir gagné et mérité toutes leurs sympathies. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle douloureusement retenti dans les cœurs de tous ceux qui furent ses obligés, de tous ceux qui purent apprécier la sûreté de ses relations, la sincérité de ses convictions. Nombreux ont été ceux qui sont venus verser une larme de regret, déposer le pieux hommage de leur reconnaissance attristée sur la tombe de celui qui fut leur bienfaiteur et leur ami.

Ses obsèques, imposantes dans leur simplicité, ont eu lieu lundi dernier et l'église était trop petite pour contenir le foule compacte des parents et des amis qui se pressaient autour de son cercueil orné d'une fort belle couronne. En l'absence de ses neveux, MM. d'Angelis, attaché d'ambassade à Rome, et employé de la Banque de France à Marseille, MM. de Lavit, contrôleur d'armée et capitaine d'infanterie, M. Bonigni, vice-consul, le deuil était conduit par MM. Vincent, Etienne, Louis et Jules Casari, ses plus proches parents, et par M. Francoschi, ami de la famille ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. Martinetti, receveur des douanes, François de Merati, avocat, Sanguinetti, conducteur des ponts et chaussées, Ambrosi, percepteur, et l'inhumation a eu lieu dans un caveau particulier au cimetière de la ville.

Nous offrons à Mme veuve de Lavit, aux frères d'Angelis, à MM. de Lavit et à M. Bonigni, à la famille Casari et à M. Francoschi l'expression émue de nos bien vives condoléances. — DE TALABO.

L'excursion d'Ajaccio

Hier au soir, à 9 heures, a eu lieu à la Mairie (salle du Conseil municipal) une réunion à l'effet de procéder à la constitution définitive du Comité d'Excursion.

A l'unanimité des membres présents ont été désignés :

M. Gandin, maire, président ;

MM. de Monti-Rossi, avocat ; Padovani, commis principal des ponts et chaussées, vice-présidents ;

MM. H. de Montera, avocat ; Ollagnier, directeur du *Petit Bastiais* ; Beaumont, inspecteur principal des C. F. D. ; Casalta, du *Bastia Journal* ; Orsatoni, greffier à la Cour ; Bonsimoni, pharmacien ; Albertini, greffier ; Ristorucci, professeur, membres.

Rambaud, comptable, secrétaire-trésorier.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEN, 1er prix Prague

Programme du 19 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Marche cherifienne,	Pilon.
Pomone,	Waltenfeld.
Le Grand Mogol,	Andran.
La Favorite,	Donizetti.
Mandolino,	Turlet.
Galante conversation,	Gothert.
La Jolie boiteuse,	Bermaux.

Soirée à 8 heures et demie

Papillons d'avril,	Mouton.
Souvenez-vous,	Waltenfeld.
Martha,	Flotow.
Fascination,	Marchetti.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
Songe Indien,	Frimi.
Criffethin,	Pestalozzo.
Le Gai d'amour,	Lebert.
Sourire d'avril,	Degret.
La Vaucoise,	Lral.

SOCIETES & SYNDICATS

COMITE FÉDÉRAL. — Les membres du Comité fédéral sont convoqués pour ce soir 19 mai, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Le secrétaire, Romulus Luciani.

Comité d'Aviation

Les membres du Comité d'aviation sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 heures et demie, dans le local de l'Union des Corses.

Le secrétaire, GUITTON.

Profitez de l'Exemple !

Les Pilules Pink guérissent si facilement, si promptement, les maladies qui ont pour origine la pauvreté du sang, la faiblesse des nerfs que paraissent le mot de Sécèque : « On est à moitié guéri quand on veut sincèrement se guérison, » on peut dire : « On est à moitié guéri lorsqu'on a choisi les Pilules Pink, pour guérir. »

Nous recevons chaque jour de nombreuses lettres de malades qui ont traîné leur mal pendant des années entières, qui ont de ce fait perdu leur emploi, leur situation, leur gagne-pain, qui après avoir essayé inutilement toutes sortes de remèdes se sont décidés à prendre les Pilules Pink, et ont été guéris en quelques semaines. Nous citons chaque jour de nouveaux cas de guérison, aux malades de profiter de ces exemples.



Mme Louise BORNE

(Manuel)

Voici ce que nous écrit Mlle Louise Borne, couturière, 63, rue Julien-Lacroix, à Paris, laquelle a été malade pendant plusieurs années et n'a pu *guérir que lorsqu'elle a eu* pris les Pilules Pink :

« Les Pilules Pink, écrit-elle, m'ont guérie d'une anémie rebelle qui me minait depuis trois ans. Ma maladie avait débuté par une perte lente de l'appétit, puis je devins pâle et mes digestions autrefois si bonnes, se firent difficiles et douloureuses. Je sentais bien que la nourriture ne me profitait pas et je comprenais que chaque jour j'étais plus faible que la veille. J'ai ressenti alors quotidiennement de nombreux malaises : oppression, vertiges, étourdissements, migraines. La nuit des palpitations de cœur qui me tenaient éveillée. J'ai pris consciencieusement les médicaments prescrits, mais à mon grand regret, ils semblaient n'avoir aucune action et j'étais toujours aussi souffrante. Je me suis alors décidée à prendre ces Pilules Pink. Mes connaissances me disaient en effet : « Pourquoi ne prends-tu pas les Pilules Pink ? » et me citaient des cas de guérison. Ces Pilules Pink m'ont fait immédiatement beaucoup de bien et en quelques semaines j'ai été complètement guérie. Depuis que j'ai suivi ce traitement je n'ai pas cessé de me bien porter. »

Sous une forme concentrée les Pilules Pink contiennent tous les éléments nécessaires pour donner une nouvelle vie, une nouvelle richesse au sang et pour tonifier les nerfs. Elles sont le spécifique infaillible contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les vertiges, les bourdonnements d'oreilles, les irrégularités des femmes. Elles sont souveraines contre l'épuisement nerveux, la neurasthénie.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Goblin, 93, rue Balle, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 mai

Thermomètre. — 7 heures du matin 15 ; à midi 16 ; à 2 heures du soir + 19°. Maxima + 21°5. Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 756 mm. ; 6 heures du soir, 753 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.

Mouvement Judiciaire

Dans le dernier mouvement judiciaire qui vient de paraître se trouve compris M. Laurent Erra, procureur de la République à Moutiers, nommé substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Chambéry.

Au sortir de l'école de droit, M. Erra se fit inscrire au barreau de notre Cour d'Appel, où il ne tarda pas à occuper une des meilleures places. Brillant avocat d'assises, il apportait aux débats une parole élégante et châtiée, une argumentation serrée.

En 1902, il fut nommé juge au tribunal de première instance de Moutiers ; il y remplit successivement à ce même siège les fonctions de juge d'instruction de 1903 à 1905, et celles de procureur de la République depuis 1905.

Sa nomination à la Cour de Chambéry a été fort bien accueillie dans le ressort où il a su se faire apprécier et se créer de nombreuses sympathies.

Nous lui envoyons nos meilleures félicitations pour l'avancement dont il vient d'être l'objet et qui permettra à son talent d'orateur de mieux s'affirmer devant la juridiction criminelle.

Distinction méritée

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la médaille d'honneur en argent des épidémies vient d'être accordée au docteur Pierro de Giovanni, de Nice, à la regretté Commandant qui a laissé de si bons souvenirs partout.

C'est pour son zèle infatigable, déployé au poste sanitaire de la frontière, que le jeune et distingué praticien a obtenu cette distinction honorifique.

Nous lui adressons nos vives et bien sincères félicitations.

Doctorat en droit

Notre excellent ami Louis de Montera vient de subir brillamment, devant la faculté de droit de Lyon, son second examen de doctorat juridique.

Nous sommes heureux de lui présenter, ainsi qu'à sa famille, nos plus chaleureuses félicitations.

Nos disciplinaires

De temps en temps les disciplinaires de la section de Saint-Florent tiennent à se rappeler à notre souvenir.

Le soldat Gaud Fernand, qui s'était évadé mercredi, a été arrêté hier matin vers 10 heures à Lupino par l'agent Marcelli.

Il a été mis aussitôt à la disposition de l'autorité militaire.

Décès

M. Laurenzi François Marie, qui vient de s'éteindre à l'âge de soixante treize ans, avait servi pendant longtemps dans la gendarmerie, et avant de prendre sa retraite avait été décoré de la médaille militaire, juste récompense de ses longs et bons services. Dans toutes les brigades où il avait passé, il avait laissé le souvenir d'un serviteur disciplné, dévoué, et sa bravoure s'était affirmée en plus d'une circonstance dans la poursuite des contumaces.

La plupart de ses vieux camarades et un grand nombre de sous-officiers ce sont joints à ses parents et à ses amis pour lui rendre les derniers devoirs.

Nous adressons à Mme veuve Laurenzi, à M. Ange-Toussaint Laurenzi, commis au ministère de la guerre, et à leur famille toutes nos condoléances.

— A quatre heures de relevée ont eu lieu les obsèques de M. Antoine Agostini, receveur des douanes en retraite, décédé hier dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. Antoine Agostini eu la bonne fortune de jouir assez longtemps d'une retraite honorablement acquise par une carrière bien remplie dans l'administration des douanes. C'était un de ces fonctionnaires consciencieux, dévoués, qui apportaient une scrupuleuse exactitude dans les devoirs qui lui incombaient pour sauvegarder les intérêts du trésor. Mais son caractère doux et accueillant ne l'empêchait pas d'user de bienveillance toutes les fois qu'il le pouvait. Ce n'est pas sans regrets que ses chefs le virent s'éloigner, atteint par la limite d'âge, car ils avaient pour lui autant de confiance que d'estime.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean en présence d'une affluence d'amis et d'anciens camarades.

Nous prenons part au deuil cruel qui frappe Mme Agostini née Gambone, ses enfants et la famille Gambone et leur exprimons nos condoléances.

A vendre

400 hectolitres de vin survieux, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00371

BOURSE DE PARIS

17 mai — 18 mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 96.00 — 96.00
de 3 0/0 amortis. . 96 25 — 96.10
ex-coupon.

L'Escadre à Bastia

Toulon, 18 mai.

La première escadre, qui est placée sous le commandement en chef de M. le vice-amiral Bellue, appareillera demain pour la Corse.

Cette force navale, qui comprend 21 unités de combat, visitera les principaux ports de la Corse. Très probablement, elle commencera sa tournée par Bastia, où elle arriverait samedi matin.

Cette escadre est ainsi composée :

Première division cuirassée : *Patrie*, portant pavillon du vice-amiral Bellue, commandant en chef ; *Vérité*, *Démocratie*.

Deuxième division cuirassée : *Justice*, battant pavillon de M. le contre amiral Gaschard ; *Liberté*, *Saffren*.

Division légère : les croiseurs-cuirassés *Léon Gambetta*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Dartige du Fournet ; *Edgard Quinet*, *Ernest Renan*.

Flottille des contre-torpilleurs ; première escadrille, *contre-torpilleurs Carabinier*, *Lansquenet*, *Spahi*, *Gabion*, *Sabretache*, *Mameluk*.

Deuxième escadrille : contre-torpilleurs *Chasseur*, *Tirailleur*, *Voltigeur*, *Fantassin*, *Hache*, *Cavalier*.

A L'ÉLYSÉE

Les Souverains de Danemark

Paris, 18 mai.

Le Président de la République et Mme Fallières ont donné aujourd'hui un grand déjeuner en l'honneur du roi et de la reine de Danemark.

A ce déjeuner assistaient aussi les enfants des souverains, plusieurs membres du Gouvernement, le ministre de Danemark à Paris, le comte Brockenhuus-Schack, maréchal de cour, l'amiral de Bardenfleth, chef de la cour de la reine, le colonel Boulange, attaché à la personne des souverains pendant leur séjour à Paris.

A l'arrivée des souverains danois à l'Elysée, les honneurs militaires ont été rendus, et la musique a joué l'*Hymne Danois*.

Nomination

Paris, 18 mai.

M Lablaude, adjudant au 163e régt. d'infanterie, à Bastia, est nommé commis expéditionnaire à la mairie du 19e arrondissement de Paris.

AU MAROC

La Situation

A FEZ

Paris, 18 mai.

La colonne de secours est impatiemment attendue à Fez, où la situation est tout à fait critique.

On espère que le colonel Brulard arrivera dans la soirée de demain sous les murs de Fez.

Le général Moinier prendra lui-même le commandement de la colonne d'expédition à Dar Ben-Ali, où le général Dalbiez a rejoint la colonne Brulard.

La marche DE LA COLONNE BRULARD

Nombreux combats

Les télégrammes officiels reçus dans la journée confirment la nouvelle des nombreuses attaques des tribus rebelles contre nos troupes.

Des combats assez sérieux ont été livrés, au cours desquels les marocains ont essuyé des pertes considérables.

Nous avons eu de notre côté un capitaine tué, le capitaine Labordette, ainsi que dix légionnaires.

Le lieutenant Balambois et plusieurs autres hommes ont été blessés.

Soumission des Beni-Hassen *au colonel Brulard*

Les derniers télégrammes parvenus de Tanger apportent des nouvelles rassurantes sur la marche de la colonne de secours.

Les chefs de la tribu des Beni-Hassen auraient fait leur soumission au colonel Brulard.

Effrayés par la marche de nos troupes, qu'ils se voyaient dans l'impossibilité d'arrêter, les chefs Beni-Hassen ont envoyé une délégation au colonel Brulard chargée de lui offrir la soumission de la tribu.

Les Beni Hassen ont déclaré qu'ils se soumettront à l'autorité du sultan du Maroc, et qu'ils se garderont d'entraver l'action des troupes françaises pour rétablir l'ordre, et soumettre les autres tribus révoltées.

Envois de renforts

Oran, 18 mai.

Le paquebot *Aquitaine*, affrété par l'Etat, a quitté aujourd'hui le port d'Oran avec une compagnie du train de Tunisie, cent cavaliers et cent vingt chevaux, à destination de Casablanca.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Tribunaux pour Enfants

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant création de tribunaux spéciaux pour enfants et instituant le régime de la mise en liberté surveillée des enfants traduits en justice.

3. de la proposition de loi sur les infractions à la loi pénale imputables aux enfants mineurs de treize ans, sur les tribunaux pour enfants et adolescents, et sur la liberté surveillée.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur, soutient longuement les conclusions de son rapport.

Après une vive discussion, les quatre premiers articles de ce projet de loi sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

Nouvelles Maritimes

Paris, 18 mai.

Sont promus :

au grade de capitaine de vaisseau : le capitaine de frégate Salaun.

au grade de capitaine frégate : les lieutenants de vaisseau Hurbin, Lafrogne, Clusseau, Nel.

au grade de lieutenant de vaisseau : les enseignes Guelpa, Rouvier, Lefebvre de Maurepas, Brunelon, Langlois, O Neill, du Paty de Clam.

BORDEAUX

Des bandits masqués *attaquent* une voiture des Postes

Paris, 18 mai.

Une histoire de brigandage peu commune, et qui a jeté une grande émotion dans la contrée, vient de se produire à Bordeaux.

La voiture des postes, qui fait le service de Bordeaux à une localité de la banlieue, a été assaillie la nuit dernière par une bande de brigands masqués.

Le sac des dépêches a été emporté. On a constaté ensuite que le courrier avait été endormi à l'aide du chloroforme.

OUESSANT

Mesures de surveillance contre les Disciplinaires

Paris, 18 mai.

A la suite des évasions et des désordres qui se produisaient quotidiennement à l'île d'Ouessant, les autorités municipales avaient réclamé une surveillance plus sévère de la section des disciplinaires.

L'autorité militaire vient de faire droit à cette demande.

Le casernement des disciplinaires sera entouré d'une muraille isolée d'une grande hauteur qui rendra toute évasion impossible.

De plus, un bataillon d'infanterie et une brigade de gendarmerie seront spécialement affectés à la surveillance des disciplinaires.

La Conquête de l'air

AUX ÉTATS-UNIS

Chute mortelle d'un aviateur

San Francisco, 16 mai.

Un accident mortel est survenu hier, à l'aérodrome de Los Angelès.

L'aviateur Hardiès, qui faisait de l'aviation en amateur, effectuait des vols d'essais avec un aéroplane de son invention.

L'appareil se trouvait déjà à une certaine hauteur, quand le moteur cessa de fonctionner, et la machine vint s'écraser sur le sol, entraînant dans sa chute, le malheureux aviateur.

On se porta aussitôt à son secours, mais tous les soins furent inutiles.

L'aviateur Hardiès expira quelque minutes après.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Gualtells, Bergasse, Aliberti Joseph-Marie, Poli, Vargiani, Gualtella, Leca, Bergasse, Veuve Caputi, Veuve Benso Roch et toute sa famille, Silvari Philippe, Calisti, Wetter, Lorenzini, Franceschini, Martini, Bellotti, Moretti, Bergassoli :

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du petit

INNOCENT GUAITELLA

âgé de 30 mois, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le 20 courant à 4 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 20, à côté du Bon Pasteur.

Vente Volontaire

Il sera procédé, le samedi 20 mai courant, à 9 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de *trois chevaux réformés*.

La vente aura lieu au comptant sous peine de folle enchère.

Il sera perçu un droit de 6 0/0 sur le prix de vente.

L'huissier f. f. de Commissaire priseur,
BATTESTI

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

MAISON J. CARBUCCIA ET FILS

GRANDE VENTE RECLAME

DANS LE HALL D'ENTRÉE DES MAGASINS

CONSISTANT EN

Lainages. — Soieries. — Tissus pur fil pour Robes. — Tissus ajourés. — Toiles. — Zéphirs. — Vichy. — Lingerie. — Dentelles. — Laise. — Fleurs, etc., etc.

SACRIFIÉS à 30 0/0 de leur valeur réelle

N. B. — *TOUTES CES VENTES SERONT FAITES AU COMPTANT.*

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 139 — SAMEDI 20 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite colonne, 1 fr. — Réclames (la page), 6.75 — Réclames, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

00272

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 58 m. — Coucher, 6 h. 40 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Saint Bernardin.
Fête de Demain : Saints Restitude.

19 MAI

LES RETRAITES OUVRIÈRES ET LES FEMMES

Bien que les discussions qui s'éternisent autour de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes aient pour effet d'appeler un peu plus, sur cette grande réforme de solidarité sociale, l'attention de ceux qui doivent en recueillir les bénéfices, il s'en faut de beaucoup qu'ils soient instruits des dispositions, même les plus essentielles de la loi.

C'est le rôle des publicistes républicains d'aider à la vulgarisation de la loi, et c'est en faisant connaître tous les détails, en en soulignant tous les avantages qu'ils aideront le mieux à son application. Dans cet ordre d'idées, il nous paraît particulièrement intéressant de rechercher dans la loi ce qui concerne spécialement les femmes.

Ce n'est pas là un travail inutile : enquête personnelle à laquelle nous nous sommes livrés, dans certains milieux ouvriers et paysans, nous a révélé, en effet, un fait qui paraîtra peut être stupéfiant, mais qui n'est malheureusement que trop exact et trop répandu.

Si la plupart des travailleurs savent maintenant qu'il existe une loi sur les retraites ouvrières, un grand nombre ignorent encore que cette loi s'adresse non seulement aux hommes, mais aussi aux femmes.

Et pourtant les dispositions de la loi sont formelles : sont assujettis à la loi les salariés de tout sexe. Or, doivent être considérées comme des salariées les femmes, servantes à gages, domestiques attachées à la personne, femmes de chambre, cuisinières, etc., les ouvrières travaillant en atelier, modistes, couturières, les employées de magasins ou d'administration, institutrices privées, etc. Si une femme qui exerce un métier proprement féminin, il convient d'ajouter celles dont le travail est utilisé dans les usines, et avec le développement intensif de la production industrielle qui tend à arracher la femme au foyer, le nombre des ouvrières de cette catégorie s'accroît chaque jour. En l'absence de documents, il nous serait difficile d'indiquer un chiffre précis, mais nous pouvons affirmer qu'il y a ainsi dans la masse ouvrière une importante population féminine qui, dans l'avenir, profitera des avantages de la loi.

A quelles conditions ?

En ce qui concerne les formalités à remplir pour l'inscription sur les listes, l'établissement des cartes, le mode de perception des cotisations, le choix de la caisse d'assurance, la liquidation de la pension de retraite, etc., les règles établies pour les hommes régissent les femmes.

Comme les hommes également, les femmes peuvent demander la réserve du capital constitué par leurs versements et la liquidation anticipée de leur retraite.

Mais tandis que le versement des assurés obligatoires est fixé pour les hommes à trois centimes par jour, ou soixante-quinze centimes par mois, ou neuf francs par an, pour les femmes le versement est réduit à deux centimes par jour, ou cinquante centimes par mois, ou six francs par an. Cette différence dans le taux de la cotisation s'explique *d'elle-même : le salaire des femmes* étant en général inférieur à celui des hommes, il n'était pas possible de lui faire subir une retenue aussi forte.

Quant aux pensions provenant de ces cotisations accrues de l'apport des versements annuels patronaux et de l'allocation viagère de l'Etat, elles sont, cela va de soi, moins élevées pour les femmes que pour les hommes. Alors qu'un ouvrier qui aura commencé à effectuer ses versements à 18 ans recevra à l'âge de 65 ans une rente de 353 fr. 33, une ouvrière, pour un même nombre de versements, n'aura qu'une rente de [illegible].

Si minime que soit cette somme, elle n'est pas négligeable, et l'inégalité de traitement que la loi semble établir entre l'ouvrière et l'ouvrier n'est qu'apparente, car outre que l'effort pécuniaire exigé de la femme est moindre, comme nous l'avons montré plus haut, celle-ci, lorsqu'elle est parvenue à la vieillesse a, pour assurer son existence, besoin de moins d'argent que l'homme.

Tels sont les avantages accordés par la loi aux femmes justifiant de leur état de salariées.

Pour être complet, nous devons ajouter qu'en même temps que la loi se préoccupait des ouvrières, la loi songeait aussi aux femmes d'ouvriers, c'est-à-dire à celles que les soins du ménage, l'éducation des enfants retiennent à la maison et qui n'ont d'autres ressources que le travail de leurs maris.

La loi dispose que si ceux-ci décèdent avant d'être pourvus d'une pension de retraite, leurs veuves, sans enfants de moins de 16 ans, obtiendront une allocation de 50 fr. par mois pendant trois mois.

La durée de l'allocation de 50 fr. sera portée à quatre mois pour les veuves ayant un enfant, à cinq mois pour celles ayant deux enfants, à six mois pour celles qui ont au moins *trois enfants.*

On le voit, la loi ne sépare pas le sort de l'individu de celui de la famille. Et si elle oblige l'individu *à être prévoyant, ce n'est pas uniquement* dans son intérêt égoïste, mais surtout dans celui des siens.

Voilà pourquoi nous espérons que toutes les ouvrières françaises, toutes les ménagères économes et les bonnes mères de famille, celles qui ne se paient pas de vagues promesses, de belles paroles, mais qui savent par expérience que la vie est faite de réalités, sauront agir auprès de leurs maris pour qu'au lieu d'écouter les mauvais conseils des détracteurs de la réforme, ils s'empressent d'en réclamer les bénéfices.

RENÉ MORAIN

APPEL A L'HUMANITÉ

Il n'est pas possible d'imaginer rien de plus infect et plus dégoûtant que ce que l'on est convenu de qualifier à l'hôpital civil de notre ville, de Caisson des aliénés. Malgré son état, cet endroit est presque continuellement occupé. Les malheureux aliénés y attendent pendant des semaines et parfois des mois l'accomplissement des formalités administratives nécessaires pour leur admission à l'Asile d'Aix, et pendant ce temps ils croupissent dans la vermine et les immondices. Parfois ils brisent tous les ustensiles mis à leur service, déchirent leurs vêtements et le linge qu'on leur avait donné, et restent à moitié nus, jour et nuit, cramponnés aux barreaux d'une lucarne, poussant des appels désespérés, des cris qui n'ont presque plus rien d'humain.

Il en est de ces malheureux qui n'ont pas complètement perdu la raison, et qui après des accès furieux recouvrent quelques instants de lucidité. Et alors ils se voient dans un pareil état et dans un pareil endroit.

Nous savons que les ressources de notre hôpital civil sont peu florissantes et que son budget ne s'équilibre que très difficilement. Mais nous savons aussi que depuis quelques années l'ordre est complètement rétabli dans l'administration de cet établissement grâce au dévouement de M. l'économe Raffalli, et aussi que la Commission est composée d'hommes qui ont pris à cœur leurs fonctions et qui les remplissent avec tout le zèle désirable. Nous savons également que le service médical est confié à des praticiens bien connus et bien haut placés dans l'estime publique.

Eh bien ! il ne doit pas être impossible à tant de bonnes volontés, à de tels cœurs bons et généreux, à de tels administrateurs éprouvés, d'apporter un remède à une situation qu'ils connaissent mieux que nous, qu'ils vont les premiers à déplorer, parce qu'ils en sont les témoins journaliers.

Le nombre des aliénés, au lieu de diminuer, ne va qu'en augmentant. Il faut donc que l'on songe à eux, pour que pendant leur séjour à notre hôpital, l'humanité, la décence, l'hygiène ne soient pas que de vains mots. — N. M.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordeaux-Desbarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ramaroni, vice-président ; Zuccarelli, secrétaire ; Fantazzi, Gentil, Luciani et Raffini, membres titulaires ; le Directeur du Bureau municipal d'hygiène, le Médecin chef de l'hôpital militaire et le Médecin major du 163e, membres adjoints.

Etaient absents : MM. Gaudin, membre titulaire, et M. Damestre, démissionnaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sous la réserve que pour éviter désormais une prévention de suspicion qui serait en l'espèce prématurée, le Président ne communique plus à la presse le nom des personnes chez lesquelles des prélèvements ont été opérés dans le courant du mois par le service de la répression des fraudes. La Commission aborde ensuite l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Examen des observations présentées par le rapporteur membre de la Commission sanitaire sur les enquêtes auxquelles il a été procédé par par les médecins du service d'assistance et d'hygiène dans les communes de Brando, Sisco, Pietracorbara, Crocicchia, Campile, Olmo, Ortiporio, Casabianca, Poggio-Marinaccio, Porta, Querciatello, Pulveroso, Tomino et Taglio-Isolaccio où la mortalité moyenne de la France a été dépassée.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées sans discussion.

II. — Rapport mensuel du délégué chargé de la direction du service de la désinfection dans la circonscription.

M. le Dr Zuccarelli, *directeur de ce service*, expose verbalement qu'il n'a pas été opéré ce mois ci de désinfections parce que aucun cas de maladies épidémiques ne lui a été signalé. Acte lui est donné de sa communication.

III. — Rapport du Directeur du Bureau municipal d'hygiène sur l'isolement des personnes atteintes de maladies épidémiques.

La Commission approuve les conclusions

---

51 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

FACE DE SPHINX

— Mme de Rouvray, toute à sa félicité, n'a plus de haine contre personne... Elle pardonnera donc, elle aussi, j'en suis persuadé !

— Ah ! dites à Clotilde qu'elle peut m'imputer toutes les réparations qu'elle exigera, pourvu qu'elle finisse par me rendre mon enfant... Je n'ose pas dire toute mon affection !

— Ne parlons plus de Mme de Rouvray, M. de Lavergille avec contrainte.

Elle répondit avec brusquerie :

— Vous avez raison, Philippe... Envions-les, si vous le permettez, les désirs qui leur sont accordés par votre retour, ce retour qui me remplit tant, et que j'espère définitif ! La seule façon que vous ayez de me prouver que vous avez aujourd'hui effacé celui d'autrefois est de reprendre votre place à ce foyer si longtemps déserté...

— Je ne refuse pas, répliqua le comte, de m'entendre loyalement avec vous pour que notre séparation prenne fin aux yeux du monde... Il a d'ailleurs été réduit à des conjectures et ne s'occupe sans doute plus de nous depuis longtemps... En nous voyant réunis de nouveau, il admettra avec un peu d'étonnement que le motif inconnu du dissentiment qui nous divisait a disparu, et il n'en demandera pas davantage.

— Je le pense comme vous... Mais ceci ne vise que l'opinion générale dont je me soucie moins que de notre pensée intime... Est-ce un mari que je retrouve, Philippe ?

— C'est un ami... puisque vous avez enfin compris, Sidonie, que ce qui s'est passé dans ma vie avant notre mariage ne pouvait, ne devait pas avoir de contre-coup sur l'avenir.

Elle eut un sourire quelque peu amer.

— Accord, monsieur de Lavergille, articula-t-elle avec effort, que vous avez toujours un amour au cœur ?

— Oui, fit-il simplement, un grand amour, un amour profond qui durera tant que je vivrai, et pour lequel je ne reculerai devant aucun sacrifice... J'aime ma fille Yvonne !

Sidonie répondit avec émotion :

— Je souhaite que la chère enfant trouve le bonheur en votre paternelle tendresse... Je souhaite que les plus belles années de sa jeunesse ne s'écoulent pas désespérées, à songer que l'homme choisi par elle lui réalise les plus cruelles tortures !... Oui, je souhaite tout cela sincèrement et je m'incline devant votre volonté... Vous me rendez votre amitié... Ce sera désormais mon seul bien !

Philippe reprit à son tour :

— En essayant de vous venger d'une injure qui ne vous atteignait pas directement, vous nous avez privés, Mme de Rouvray et moi, de la joie de veiller sur notre enfant... de la voir grandir de jour, de goûter parfois la douce tendresse de ses baisers... aujourd'hui, après dix-huit ans, vous nous rendez notre fille, et je vous ai pardonné sans arrière-pensée... Mais il ne faut pas que nous nous égarions tous deux en refaisant un rêve impossible à réaliser... Vous êtes encore jeune, Sidonie ; mais moi, je me sens vieillir et je ne me défends d'ailleurs nullement contre l'automne, puisqu'il m'apportera le calme et la sérénité, avec toutes les douces joies de l'amour paternel.

— Mais, objecta-t-elle avec un étrange sourire, ne craignez-vous pas de vous tromper, Clotilde et vous ?.. Si bête que vous ayez été et que vous puissiez être encore avec M. de Rouvray, ne redoutez vous pas que de trop grandes amertumes dans sa maison ne soient malgré vous interprétées ?.. Que peut-être le mari de Clotilde arrive à en prendre ombrage et qu'il soupçonne la vérité ?..

Philippe prononça :

— M. de Rouvray sait qu'Yvonne est la fille de Clotilde.

Une commotion secoua Sidonie, et ses prunelles se découvrirent en un reflet sarcastique. En une seconde, elle crut voir toutes ses machinations avortées, et elle balbutia d'une voix sourde :

— Décidément, le duc de Rouvray est un homme d'un autre temps, et son stoïcisme est admirable !... Ainsi, il sait tout ce qui s'est passé entre Clotilde et vous ?

— Non, répondit gravement Philippe... La duchesse lui a avoué sa maternité... C'est tout...

— C'est quelque chose, en effet, fit-elle sans pouvoir dissimuler complètement l'ironie de son intonation... Et il n'a pas exigé le nom de l'amant ?..

— Il a obtenu sa femme après cette confession et n'a rien cherché à connaître de plus.

Sidonie reprit, toujours railleuse malgré elle :

— C'est un philosophe digne de l'antiquité !

— Non, ce n'est qu'un homme... répondit Philippe. Mais il a le cœur haut placé et l'âme vaillamment trempée

Elle allait perdre toute retenue, toute mesure, car cette magnanimité exerçait trop le complet assouvissement de sa vengeance, lorsque Philippe poursuivit :

— Pierre de Rouvray a fait davantage encore !

— Quoi donc ? interrompit Sidonie d'une voix saccadée.

— Il n'avait pas attendu que nous ramenions Yvonne à sa mère pour essayer de la lui rendre avant nous.

— Je ne vous comprends pas...

— Et lui le dire, en voyant sa femme éprouver lentement de douleur à la pensée des dangers que courait sa fille non d'elle, avait essayé de mettre au terme à cette lente agonie en usant d'un pieux subterfuge.

— Lequel ?

— Il avait présenté une jeune fille à la duchesse en lui disant que c'était Yvonne.

— Comment avez-vous su cela, vivant dans l'isolement où je vous ai trouvés ? s'exclama Sidonie, son regard dans les yeux

— Lorsque je suis arrivé à l'hôtel de Rouvray avec Yvonne la duchesse a éprouvé un terrible saisissement. Elle m'en a, naturellement, confié le motif, et j'avoue que moi-même, je n'ai pu maîtriser une profonde émotion lorsque je fus mis au fait de cette étrange situation... Un moment même, j'ai craint, de votre part, une confusion.

— Continuez, mon ami, reprit Mme de Lavergille. Ce que vous me racontez est prodigieusement intéressant !

Il obéit.

(A suivre).

du rapport très documenté qui lui est présenté sera retenue et émet à l'unanimité la motion suivante : « La commission sanitaire signale à l'attention de la Commission administrative de l'Hospice le rapport de M. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène et exprime le vœu qu'on installe au plus tôt un service d'isolement où pourront être admises les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, ce service pourrait être facilement installé dans le pavillon situé dans le jardin de l'Hôpital Civil et actuellement occupé par un jardinier et par un aveugle. »

IV. — Communications du Président.

Le Président expose que M. le député Pugliesi-Conti s'est, au cours de la dernière session du Conseil général de la Corse, fait l'interprète des membres de la Commission en réclamant la création si fréquemment demandée d'un laboratoire officiel en Corse pour le service de la répression des fraudes. Il croit toutefois que M. Pugliesi Conti a dû [illegible] d'Etat comme cela [illegible] de Marseille dont il pourrait être utilement l'annexe ainsi que la demandé l'a Commission sanitaire dans sa précédente séance.

Le Président fait connaître :

1° Que la police a dressé les contraventions suivantes au cours du dernier mois :

Cours malpropres	11
Linge aux fenêtres	1
Défaut de réparations d'égoûts	2
Embarras de la voie publique	9
Défaut de ramonage	2

2° Que le service de la répression des fraudes a opéré le mois précédent 11 prélèvements à Bastia, Foggin-d'Oletta, San-Martino-di-Lota, Furiani, Biguglia et Brando, se décomposant comme suit :

Lait de chèvres	4
Lait de chèvre et de vache mélangé	1
Vin rouge	1
Vin rosé	1
Vin blanc	1
Huile d'olive	1
Prélèvements de contrôle	2

3° Que les déclarations de maladies épidémiques ci dessous ont été faites à la Sous-Préfecture le dit mois :

Fièvre typhoïde	1
Scarlatine	1
Rougeole	3
Diphtérie	6

VIII. — Affaires diverses.

Un membre de la Commission exprime son étonnement que l'introduction du bétail de abrigine destiné à la boucherie ne soit autorisé en Corse que par le seul port d'Ajaccio. Il émet le vœu que le port de Bastia, qui se trouve dans des conditions identiques, soit également admis à recevoir les dits arrivages sous réserve des prescriptions édictées par l'arrêté ministériel. Adopté et transmis à M. le Préfet de la Corse.

Un membre de la Commission signale le closoque sis au n° 25 de la Rue Napoléon et appelle l'attention de la Commission sur la cour non pavée du dit immeuble et sur le couloir infect du n° 27 de la même rue qui sert de réceptacle aux résidus des magasins voisins. Adopté et transmis à M. le Commissaire Central.

Un membre de la Commission demande qu'il soit veillé à la stricte application du règlement municipal obligeant les propriétaires à avoir des latrines fermant hermétiquement.

Adopté et transmis à M. le Maire de Bastia.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mai.

La Bourse reflète aujourd'hui les bonnes dispositions qui avaient marqué la séance d'hier à New-York et certaines valeurs s'inscrivent en plus-value. Notre Rente se retrouve à 90.30. Parmi les Fonds Etrangers très fermes comme l'Extérieure à 97 frs, le Turc à 93.10 et les Emprunts Russes, il faut signaler la bonne allure du Portugais à 68.10. Société du Crédit bien tenues comme le Crédit Foncier à 825, le Comptoir National d'Escompte à 923 et la Société Générale à 780. Le Crédit Lyonnais fait 1.470.

Valeurs Industrielles calmes. Le groupe de traction est animé. Industrielles et métallurgiques russes pour la plupart en reprise. Hausse des titres cuprifères. Rio 1.707.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville Saint-Denis est en bonne tendance à 196.50.

En Banque, les Usines Sosnioff donnent lieu à des transactions suivies à 360.

La Colombian India Rubber se négocie à 55 frs.

Dans le compartiment minier, Sazaraco y Anexas est ferme à 49.50 : de nouveaux gites ont été découverts dont la minéralisation dépasse les prévisions. Eredona accentue son mouvement de hausse à 319.

Nouveau progrès à 70.50 de l'Oil Trust of Galicia qui déclare un acompte pour le trimestre courant un dividende de 2 sh. par action.

L'obligation Québec Railway s'avance à 467.50, celle de l'Est Central Chilien est demandée à 453.

Chemins Français en nouveaux progrès. Nord 1.625. P. P. M. 1.199.

FÊTE DE CHARITÉ

En gravissant dimanche l'escalier qui mène au Péristyle du Théâtre, nous nous demandions comment les organisatrices de [illegible] un but charitable, le plus d'argent possible.

Nous n'avons pas eu à nous poser longtemps cette question. Dès l'entrée, une nuée de ravissantes fillettes nous ont entourés et nous ont fleuri à peu de frais. De charmantes jeunes filles nous offraient des billets de loterie ayant des boniments irrésistibles, et, après nous avoir dépouillés, nous invitaient à monter sur les chevaux de bois, à visiter les tirs, phonographes, théâtre de Nains et autres attractions ; sur leurs conseils nous entrâmes aussi à l'intérieur du Théâtre, où un spectacle intéressant nous attendait.

C'est là surtout que nous avons compris combien les organisatrices avaient dû déployer de zèle et d'activité pour arriver au beau résultat qu'elles ont obtenu.

La représentation a commencé par « La Petite Maison », chanson de geste mimée et chantée par les plus jolies fillettes du cours de Mlle J. Agostini. Ensuite « Quand m'amènerez-vous Bébé ? » qui a obtenu le plus éclatant succès ; impossible d'être plus naturelles et plus charmantes que Mlles Apollonie, de Gaffory et Marie-Louise Mariani, petites mamans aux prises avec Rigobert, un enfant fort mal élevé par son « Papa Nounou » ; je ne saurais mieux faire l'éloge de François Thiers, qui tenait le rôle, qu'en disant qu'il avait l'air de se livrer à une consolante improvisation. Mlle Mimi Angeli a délicieusement chanté « Le Noël d'une Mésange ».

Les élèves de Mlle Evangelista enlevèrent avec ensemble et brio « Le Baptême d'une Poupée ». Mlle Ragionesi nous a donné une jolie preuve de son jeune talent en jouant avec une sûreté et une verve surprenantes pour son âge « La Fileuse de Godard ».

Mlles Marie-Laure Forcioli-Conti, Paule Mattei, Apollonie de Gaffory, MM. Pierre Hugues et Bastianino Gregori nous ont prodigieusement amusés avec leur « Histoire de Brigands », chacun fut parfait et la salle leur fit un véritable succès.

Mlles Ferrandi, Casanova et Simonpietri, trois excellentes pianistes, élèves de Mme Reynaud Filippi, se sont fait sincèrement applaudir dans le « Voyage en Chine ».

Pour terminer, le rideau s'est levé sur une ravissante mousmée qui a chanté la « Chanson de la Gheisa » ; dès les premières notes Mlle Lucrèce Giansarelli a ravi son public qui lui a fait une ovation très justifiée.

En quittant la salle de spectacle, nouvelles fleurs, nouveaux billets, mêmes sourires et mêmes boniments enjôleurs. Mais la chaleur de la salle et la privation de cigarettes nous poussaient vers le buffet et vers le comptoir des tabacs. Le Champagne et la grâce des vendeuses aidant, les prix semblaient dérisoires, les cigarettes excellentes et les allumettes inflammables ! Je dois rendre un hommage à la qualité de certaines galettes et de certain gâteau au café dont je garde un précieux souvenir.

Sans vous permettre de nous y attarder davantage, on vient nous offrir un second billet de théâtre. Encore sous le charme de la première représentation, nous n'hésitons pas à revenir à la seconde.

Nous applaudissons d'abord « Rayon de Soleil » et « Romance sans paroles, » ensemble de piano et violons dirigé par Mlle Ponticelli, un excellent chef d'un très bon orchestre.

Vient ensuite « Fiancés en herbe, » saynète très bien interprétée par Mlle Mathilde Angeli, aussi bonne actrice que bonne chanteuse, et par M. Vincent Felici, parfait amoureux.

Je ne soupçonnais pas à Mlle Anita Mattei la jolie voix qu'elle m'a révélé. Je l'ai écoutée avec un réel plaisir et mon sans émotion. Que dirais-je du « Jour de Potin ? » La salle a ainsi les acteurs et leur succès a été ce qu'il devait être, un succès bruyant.

Dans le compartiment divertissement du dialogue nerveux, de la danse endiablée et des gracieux entrechats de Mlles Louisette Lazzarotti, Germaine Farinole, Marcelle Ferrandi, Madeleine Fontaine, Marie Louise Fornoli-Conti, Mathilde Angeli, Marie-Louise Mariani et de MM. Pierre Hugues et François Gregori).

Mlle Louisette Cervoni avait bien voulu aussi prêter le concours de sa très jolie voix et nous avons admiré sa grâce élégante et son charme délicat.

« Rosalie » est une comédie importante. Les impressarii avaient confié les rôles à leurs étoiles, Mlle Marcelle Ferrandi, qui joue toujours très bien, n'a jamais été plus charmante que vous les traits de Mme Boi. Mlle Madeleine Fontaine a fait une composition très pittoresque de son rôle de Rosalie qui ne manquait pas de jeune sais quelle grâce rustique. M. Jean Petri-Grasco a été leur partenaire élégant, spirituel, naturel, en un mot parfait.

Le public ayant réclamé une seconde audition de « Gheisa » a bien voulu se faire applaudir et bisser. Ce numéro, vraiment exceptionnel, a bien clôturé cette fête dont la toute petite jeunesse bastiaise a fait les principaux frais durant laquelle nous avons pu apprécier tant de précoces talents.

L'excursion d'Ajaccio

Le Comité d'organisation a l'honneur d'informer le public que conformément à l'avis déjà publié, une excursion avec le concours de la musique la *Lyre Bastiaise* aura lieu à Ajaccio, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les 4 et 5 juin prochain.

Itinéraire

Aller. — Départ : Dimanche 4 juin, à 6 heures très précises du matin, de la gare de Bastia.

Arrivée à Corte, à 9 heures. — Visite de la ville. — Déjeuner.

Départ de la ville à midi précis.

Arrivée à Ajaccio, à 3 heures et demie du soir.

Retour. — Départ : Lundi 5 juin, à 4 heure de l'après-midi de la gare d'Ajaccio.

Arrêt, à Vizzavona, d'une heure environ.

Arrivée à Bastia à 8 heures du soir.

Prix des Places (aller et retour)

1re classe, 16 francs.
2e classe, 12 francs.
3e classe, 8 fr. 50.

Les enfants des excursionnistes âgés de plus de cinq ans et accompagnés de leurs parents paieront demi place.

Les cartes d'excursion sont en vente chez : MM. Olmagnier, imprimeur-libraire.

Piaggi, id.
Santi, id.
Poggi, coiffeur, Boulevard Paoli.
Ayno, négt., id.

Seront seules admises à faire partie de cette excursion les personnes munies de la ja carte du Comité.

Pour les cartes des enfants (1/2 place) s'adresser au secrétaire du Comité M. Rambaud, Boulevard Saint-Angelo 15, de 2 à 4 heures du soir.

La liste des adhérents sera close définitivement le 2 juin.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OMESSA. — Mercredi dernier, la population tout entière de notre commune a accompagné à sa dernière demeure un honnête citoyen, un vénérable vieillard.

M. Mattei Don-Jean était âgé de 75 ans. Miné depuis quelque temps par une de ces maladies qui ne pardonnent pas, il a succombé, entouré des soins les plus affectueux et malgré toutes les ressources de l'art médical.

La mort de ce brave vétéran a excité dans notre village d'unanimes regrets.

L'absoute a été donnée par notre sympathique curé-doyen, M. l'abbé Morazzani, assisté du curé de Brando, M. Grisostoni, et du R. Père missionnaire Stefanini.

En cette pénible circonstance, nous adressons à Madame Mattei, à son fils, M. Jean-Thomas Mattei, agent des douanes à Orne, à Mme Jean-Thomas Mattei et à sa fille, Mlle Estelle Mattei, l'expression émue de nos sincères condoléances.

NONZA. — La catholique population de ce pittoresque et historique village se prépare à célébrer dignement sa fête patronale, dimanche 21 et lundi 22 mai, par deux journées de belles et pieuses cérémonies. Déjà, les fidèles suivent avec un touchant empressement les divines prières de la neuvaine et offrent des cierges qui forment autour du trône de la Vierge-Martyre une couronne de lumières. Déjà, aussi, la belle église est ornée comme pour les grandes fêtes, et la fontaine miraculeuse est préparée pour recevoir la procession qui va deux fois vénérer les lieux du martyre de Sainte-Julie, crucifiée comme le Sauveur du Monde.

La beau mois de mai daignera permettre aux nombreux pèlerins de venir comme toujours honorer la patronne de la Corse, et lui demander sa protection.

Nos bons Bastiais, si fidèles à honorer tous les ans notre fête, savent que l'âme et même le corps retournent à la Ville-Mère se retrempe et cette agréable promenade si fréquentée et si aimée même par les plus simples touristes.

Les habitants, toujours reconnaissants, préparent à tous un fraternel accueil.

91 Millions 600.000 FRANCS

PAYÉS EN 1910

Tel est le chiffre des sommes payées par la **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie** à ses Assurés et Rentiers Viagers pendant le cours de l'année 1910.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1° Aux ayant droits des assurés décédés	14.687.464 »
2° Polices arrivées à terme	21.159.613 »
3° Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats, et divers	5.388.496 »
4° Arrérages de Rentes Viagères	50.364.427 »
	91.600.000 »

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 87, rue de Richelieu, à Paris, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises similaires.

Envoi **gratuit** de notices et tarifs sur demande adressée soit au siège social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à M. BITTERLET, agent principal, 1 bis, Nouveau Port, à Bastia.

Gazette Ajaccienne

M. le Préfet de la Corse

Depuis quelques jours, M. Bueilet a dû s'aliter à la suite d'une légère indisposition, qui est d'ailleurs en bonne voie de guérison.

Nous faisons des vœux pour le prompt et complet rétablissement de M. le Préfet de la Corse.

Nos Hôtes

Sont arrivés : Mlle Batow, Mlle Francke, M. et Mme Emile Valeite, M. Jean Arnaud, M. Th. Therre, M. Burdon, R. J., Mlle Ferguron, Dr Casalta et sa famille.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 21 mai, à 5 heures

Puter Benoît, marsch,	Degrez.
Les Noces d'Argent, ouv.,	Carteron.
La Caravane,	Blokberger
Samson et Dalila, fant.,	St Saëns.
L'Enchanteresse, valse.	Bury.

Le Chef de Musique, TIBERI.

GRAND CIRQUE VINELLA

La Boxe à Bastia

Une grosse nouvelle !

Ce soir samedi, le cirque Vinella nous donnera le spectacle de sensationnels combats de boxe, auxquels prendront part le célèbre californien Young Joe Gans et les meilleurs sportsmens de Bastia.

Trois matchs seront disputés, dont deux entre amateurs de la ville et le troisième qui mettra aux prises Young Joe Gans et M. Christophe, le boxeur bien connu.

M. Vinella, tenant à ce que l'organisation de ces matchs soit absolument irréprochable, fera installer un ring réglementaire de 4.50 × 4.50, entouré d'un double cordage fortement tendu.

Le match Young Joe Gans-Christophe aura lieu en 4 rounds de 2 minutes avec gants de 8 onces, et, afin d'assurer la plus grande impartialité de ces rencontres, il a été constitué un jury comprenant M. le Président et MM. les Membres du Sporting Club Bastiais.

En voici la composition :

Président : M. E. Brandizi, président du Sporting Club ; Membres : MM. Sandreschi Dominique, H. Lacoste, Sandreschi Jean-Baptiste, Patrice de Corsi et Bianchi Ange.

C'est M. Geo qui a été désigné comme arbitre et M. Bianchi Louis en sera la chronométreur officiel.

Les attractions paraîtront en première partie avec les débuts de Mlle Maria Bast, contorsionniste inédite.

Les combats de boxe commenceront vers 10 heures et demie.

Nul doute qu'avec un tel programme, [illegible] ne soit trop petit pour contenir la foule des sportsmens qui ne manqueront pas d'accourir en foule.

Le bureau de location sera ouvert de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Sousa, 1er prix Prague

Programme du 20 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Le Printemps chante,	Marinier.
Dolorès,	Waltenfeld.
Cavalerie Légère,	Suppé
Robert le Diable,	Meyerbeer.
Cavaleria Rusticana,	Mascagni.
Deux cœurs ne font qu'un,	Richter.
Les Catalans,	Popy.

Soirée à 8 heures et demie

Florentina Mia.	Lebert.
Le Soldat de Chocolat, valse de l'opérette,	Strauss.
Rigolotto,	Verdi.
Rêve de poète,	Candelio.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
Sérénade de Gillottin,	Walter.
La blonde Gretchen,	Ferras.
Guillaume Tell,	Rossini.
La Prière du Crigane,	Canussat.
Marche des Chauffeurs,	Bose.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 16° à midi 19° + à 6 heures du soir + 16°. **Maxima** + 23°. **Minima** + 12°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 753 mm., 6 heures du soir, 753 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.
l'après-midi, id.

Inspection de l'artillerie

M. le général Peyrecave, commandant l'artillerie du 15e corps d'armée, en tournée d'inspection en Corse, arrivera à Bastia dans la soirée du 23 courant.

Cet officier général verra en particulier les batteries de Bastia, qui exécuteront devant lui, le 24 mai, des tirs réels au col de Teghima.

L'ouverture du feu aura lieu très probablement vers 7 heures du matin.

Audition musicale

Dimanche 21 courant à 2 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

Nouvelles agricoles

Le ministère de l'agriculture publie les renseignements suivants sur la situation agricole de la Corse au 1er mai, d'après les renseignements fournis par le professeur départemental :

« Dans l'ensemble, la situation des cultures est assez satisfaisante. Quelques gelées ont été funestes aux arbres fruitiers, notamment aux pêchers et aux amandiers. »

Appel à la Charité

On signale à la charité publique le cas intéressant d'une pauvre veuve chargée de six enfants dont le plus grand est âgé de treize ans et le plus petit d'un mois et demi.

Elle est gravement malade et n'a aucun moyen ni pour se soigner ni pour élever ses petits. Ils sont dans une misère extrême et ce serait vraiment faire œuvre de charité que de lui porter quelques ressources pécuniaires ou substancielles en nature.

Elle habite Rue St Erasme, n° 3, au dernier étage.

Comité « Giuseppina »

Les membres du Comité sont priés de se réunir au local de l'Assistance publique afin de régler les comptes.

Le Président.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre P. J., cocher, pour avoir encombré la circulation avec son tramway à l'arrivée du paquebot Corsica venant de Livourne.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant 12 degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Lucciolo par Castellare.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, rue achalandé, dans l'ancien local, où sont situés les entrepôts de vin, 5, avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Avis

Un demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 20 mai 1911, donné par l'Orchestre Musical Bastiais, à 8 heures 1/2

La sérapine, polka-marche,	X.
Petit amusant, valse,	L. Vangi.
Le Petit Duc, fantaisie,	Leocq.
Marika de concert,	X.
Gaîté, polka,	Fantauzzi.
On sera à chiasso, mélodie,	X.
Pallone, valse,	Miniati.
Quartetto, quart. arr. p. Marucelli,	Verdi.
Paysans, mazurka,	X.
Reines dorés, polka finale,	Fantauzzi.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Rossini Auge, sergent au 163e de ligne, à Pianello, et Franchi Marie-Célestine, modiste, de Saint Florent.

Naissances.

Colombani Claire-Marie. — Mattei Marie-Thérèse.

Décès.

Agostini Antoine-André, retraité, 83 ans, de Castellare-di-Casinca.

Castella Innocent, 26 mois, de Bastia.

Napolini Pierre-Toussaint, cultivateur, 29 ans, de Loreto-di-Casinca.

Grande Corderie Parisienne

32 bis, *rue de l'Opéra, BASTIA*

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles et tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité aux cadres en toile, bâches, tentes, etc., exécutés par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

VIZZAVONA

Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, dans les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00273

BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	18 mai — 19 mai
de 3 0/0 amortis.	96.00 — 96.00
	96.50 — 96.65

ex-coupon.

Nouvelles Maritimes

Torpilleurs d'Ajaccio

Paris, 19 mai.

M. l'enseigne de vaisseau Rouch, des torpilleurs d'Ajaccio, devra être rendu à Paris le 1er juin prochain.

Cet officier sera mis à la disposition du ministère des Colonies pour exercer un commandement au Sénégal.

Conseil des Ministres

Paris, 19 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement administratif

Plusieurs journaux annoncent que M. Monis, président du Conseil, ministre de l'intérieur, soumettra à la signature présidentielle un mouvement administratif assez étendu.

PARIS

Duel Bourgeret-Jongh

Paris, 19 mai.

Une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. Bourgeret et M. Jongh.

Les deux adversaires s'étaient donnés rendez-vous à la « Grande Roue. »

A la sixième reprise, M. Jongh a reçu une blessure pénétrante au bras droit, qui a mis fin au combat.

Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés.

Les Morts du Jour

Le colonel Bourdier

Paris, 19 mai.

On annonce la mort du colonel Bourdier, commandant le 23e régiment territorial d'infanterie, à Caen.

DUNKERQUE

Le vol à bord du torpilleur 256

Une affaire d'espionnage

Dunkerque, 19 mai.

L'émotion causée dans les milieux maritimes, par la disparition de la cassette du torpilleur *256*, est loin de se calmer.

Le Ministre de la Marine a délégué un officier pour ouvrir une enquête sur ce vol.

Parmi les nombreux documents qui ont été emportés, on a constaté la disparition du code des signaux de l'alphabet lumineux.

Des premiers éléments de l'enquête, il semble résulter que l'on se trouve en présence d'une affaire d'espionnage.

Les scaphandriers continuent à procéder à des fouilles dans le bassin de l'arrière-port, où le carnet des dépenses du bord a été trouvé.

BORDEAUX

ENLÈVEMENT D'UN COURRIER POSTAL

Bordeaux, 19 mai.

L'enquête ouverte au sujet de l'enlèvement d'une voiture postale, qui venait du bureau de poste central avec des sacs de dépêches, à destination de Paris et renfermant des chargements pour les porter à la gare du Midi, a donné des résultats inattendus.

Pressé de questions, le cocher que l'on avait trouvé endormi sur son siège, a avoué qu'il était l'auteur de ce vol, et qu'il avait procédé à une mise en scène, avec un de ses compagnons pour dépister la justice.

Les deux auteurs du vol ont fait des aveux complets.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Paris, 19 mai.

Les dernières nouvelles parvenues de Fez sont très pessimistes.

Le blocus de la capitale ne fait que se resserrer davantage et les campements des insurgés s'augment sans cesse de nouveaux combattants.

La capitale attend toujours avec angoisse les secours de la colonne Brulard.

L'agitation des tribus augmente

Un télégramme reçu de Tanger annonce que l'agitation des tribus va sans cesse en augmentant, et les rebelles semblent devenir de plus en plus audacieux.

Ce mouvement général de révolte qui s'effectue tous les jours, et menace de compromettre tout à fait notre situation au Maroc, paraît dû en grande partie à l'inertie des troupes françaises auxquelles le Gouvernement a défendu de franchir la Moulouya.

Envois de renforts

Alger, 19 mai.

Le paquebot le *Pampa* a quitté aujourd'hui le port d'Alger, avec le 3e bataillon du 4e tirailleurs de Tunisie, à destination de Casablanca.

Oran, 19 mai.

Le vapeur *Arménie*, affrété par l'Etat, est parti aujourd'hui, pour Casablanca, avec cent mulets et des convoyeurs.

A TAOURIRT

D'après des nouvelles parvenues de différentes sources, le poste de Taourirt serait sérieusement menacé.

Les Marocains, qui ont été repoussés par les troupes du général Toutée, se préparent à revenir à l'assaut, en plus grand nombre encore en présence de notre immobilité.

LA COLONNE BRULARD

On n'a reçu aucune nouvelle précise sur les positions de la colonne Brulard.

En raison de la situation désespérée de la ville de Fez, le général Moinier se prépare à diriger les éléments les plus mobiles de la colonne sur la capitale.

Guet-apens à Moul-el-Bacha

Les troupes françaises ont été surprises de Moul-el-Bacha, par les tribus rebelles.

L'engagement a été assez sérieux.

Nous avons eu trois morts et trois blessés grièvement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Piquettes et Râpés

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Guillaume Poulle, Surreaux et Servant, relative aux piquettes et râpés destinés à la consommation familiale.

M. Guillaume Poulle, sénateur radical de la Haute-Vienne, développe son interpellation.

L'orateur critique longuement les instructions données par la régie.

MM. Surreaux et Servant interviennent dans la discussion.

Après les explications de M. Monis, président du Conseil, l'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté.

Les Tribunaux pour Enfants

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant création de tribunaux spéciaux pour enfants et instituant le régime de la mise en liberté surveillée des mineurs délinquants ;

2 du projet de loi tendant à la mise en liberté surveillée des enfants traduits en justice.

3. de la proposition de loi sur les infractions à la loi pénale imputables aux enfants mineurs de treize ans, sur les tribunaux pour enfants et adolescents, et sur la liberté surveillée.

Le Sénat reprend la discussion à l'article 5.

Après diverses observations de M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur, et de plusieurs orateurs, les articles 5 à 26, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Président met aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Gualtelle, Bergasse, Aliberti Joseph-Marie, Poli, Vargiani, Gualtella, Leca, Bergasse, Veuve Caputi, Veuve Benso Roch et toute sa famille, Sivori Philippe, Colisti, Clément, Wetter, Lorenzini, Vallicciani, Bernadet, Lota, Franceschini, Moretti, Bellotti, Martini, Bergassoli ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du petit

INNOCENT GUAITELLA

âgé de 30 mois, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 1 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 20, à côté du Bon Pasteur.

(FELCE)

M. et Mme Antoine-Marie Muglioni ; Mme et M. Charles Muglioni, retraité ; Mme et M. Paul Muglioni, adjudant ; M. et Mme Paul-François Muglioni ; M. Jean Muglioni, sergent-major ; M. Antoine Muglioni ; M. et Mme Antoni, née Muglioni ; M. et Mme Raffalli, née Muglioni ; Mme Reginensi, née Muglioni, et M. Reginensi, sergent-fourrier,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-BAPTISTE MUGLIONI

Capitaine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur frère et oncle, décédé à Folco, le 15 mai 1911, à l'âge de 74 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*



MALADIES
DE L'ESTOMAC
MIGRAINES
CONSTIPATION
SONT GUÉRIES PAR

On ne saurait exagérer l'importance de maintenir l'estomac en bon ordre. Quand cet organe est en bon état, vous avez santé, forces, vigueur ! Mais lorsque l'estomac est dérangé, vous avez souvent de pénibles maladies à la fois. Vous perdrez l'appétit, les forces, et vous serez pris de troubles tels que migraines, nausées, mélancolie, constipation, ou autres maladies provenant de quelque dérangement de l'estomac. Si vous souffrez ainsi, il vous faut prendre le tonique végétal, la Tisane américaine des Shakers. Elle bannit tous malaises semblables en fortifiant l'estomac, vous rendant ainsi la santé et les forces. Rien ne l'égale comme remède stomacal et digestif. Faites-en l'essai !

LA TISANE
AMÉRICAINE
DES SHAKERS

En vente dans toutes les Pharmacies

Dépositaire à M. Pieretti, pharmacien à Lille, se tenant pour

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de 10.000 Obligations 6 % OR de £ 20.503 fr.
DU
Chemin de Fer CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Garanties en capital et intérêt par l'État de l'Équateur, avec délégation spéciale sur les douanes. — 1re Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487 fr. 50

PAYABLES 100 francs en souscrivant, 387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 15, payable par moitié les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 500 francs aura lieu en 35 ans par voie de tirage au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts étrangers et français, présents ou futurs, le taux de placement ressort à 6.13 % net de tous impôts et sans tenir compte de la prime de remboursement de 12 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — 1) L'État de l'Équateur. — L'État de l'Équateur a affecté le tiers des droits de douane à l'exportation de la province de Manabi sur l'ivoire végétal. Le montant des droits de douane ainsi obtenus n'est élevé pour les neuf dernières années à une moyenne annuelle de 500.250 francs alors que le service total de l'emprunt n'exige que 250.000 francs par an pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en trente-trois ans.

2) Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêt par une première hypothèque sur la concession du chemin de fer et ses dépendances (meubles et immeubles).

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts français et étrangers, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : Au Siège de la Compagnie, 130, Drapers' House; A la London South Western Bank Limited, 473, Fenchurch Street, *et chez tous les agents*

A PARIS : MM. Armstrong et Cie, Banquiers, 19, Rue Scribe; Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

Son Excellence JERONIMO A VILÓS, Ministre de l'Équateur à Londres, a signé l'original de la Notice d'Instruction pour emplir la condition de la garantie en faveur des obligations par l'État de l'Équateur

La Vente publique aura lieu le 22 Mai 1911 aux Guichets du CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Société Anonyme au Capital de £ 100.000 (2.500.000 francs).

2, Rue des Petits-Pères, à PARIS

Les dimanches peuvent être également transmises par l'intermédiaire de tous Établissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers de Paris et de province.

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

La fête au Régime Chemin de Fer Central de l'Équateur une émulsion à la Banque de Paris Déclaration faite à l'Enregistrement et publications légales des Statuts au Bulletin officiel des 9 Décembre 1910 et 30 Janvier 1911.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : *357 Millions*

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, *25, Bd Paoli, BASTIA*

LE Guide 1.45 DES **Convenances**
par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sur que l'on doit consulter chaque jour pour parler aux siens et à ses amis.

Le GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :

LE BEBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL

LE VADE-MECUM : 1 fr. 45 franco — 1 fr. 95 relié

R. JOUBERT, Éditeur, 7, rue Lavoisier, Paris, Expédition France, Étranger. Joindre 1 fr. 70 ; relié, centre M. fr. 20.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. **La Revue de la Bourse et de la Banque** offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Études documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, le fisc ne fera non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aussitôt compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 Francs par an. — ÉTRANGER : 10 Francs.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole éprouvé en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sûreté, marque *Photolène*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtarcycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

TRENTE SIXIÈME ANNÉE. — N° 140 — DIMANCHE 21 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Prix divers : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE SYNDICALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 6 h. 41 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Restitude.
Fête de Demain : Sainte Julie.

20 MAI

UN VOLEUR

CONTE DU DIMANCHE.

A l'époque où commence ce récit j'étais employé au *rayon de soieries*, du Grand Mongol, la plus importante maison de nouveautés de Lyon.

Je m'aperçus en rangeant mes coupes qu'il en manquait une dont le dessin carreau grisaille, pointillé d'un petit broché bleu, avait attiré mon attention par son heureux effet.

Je m'informai, personne ne l'avait vendue. J'en prévins mon chef, M. Mouthiers.

Quelque temps après, mon chef me dit :

— Lambert, que faites-vous, dimanche ?

— Ma foi, répondis-je, rien, n'ayant aucune partie de projetée.

— Dans ce cas, reprit-il, si vous le voulez, je vous emmène à la vogue de Dardilly.

J'acceptai sa proposition.

Le dimanche venu, après un copieux déjeuner fait en plein air, nous nous dirigeons vers la fête.

Dans une des rangées j'aperçus, se dirigeant de notre côté, mon collègue et ami Armand V., ayant au bras la brune Juliette. Que l'on juge de mon émotion en reconnaissant dans la robe qui lui seyait à ravir, mon fameux devant disparu ; *je ne pus retenir* une exclamation.

— Qu'avez-vous, me dit mon compagnon ?

— Rien, fis-je. Un malaise subit m'environnait en songeant aux funestes conséquences de ma découverte.

Le couple qui nous avait reconnus se fondit dans la foule et disparut bientôt.

Mon trouble n'échappa pas à *M. Mouthiers*. J'accusai ma gloutonnerie qui me donnait une indigestion, demandant à rentrer immédiatement, ce qui fut fait.

Triste retour, enfoncé dans mes pensées, je songeais à mon *pauvre ami* Armand V., qui, orphelin à quatorze ans, s'était montré vis-à-vis de nous comme un cœur d'or toujours prêt à rendre service ; quelle déchéance, il n'avait su résister aux sollicitations de cette Juliette, qui, profitant de sa faiblesse, l'avait poussé à commettre ce que je considérais comme un crime.

Que devais-je faire ? l'amitié devait-elle imposer silence à ma conscience ? toute la nuit cette alternative me tint éveillé.

En arrivant au magasin, ma décision était prise. Quoiqu'il m'en coûtât, je ferai mon devoir, dussé-je, afin d'éviter une sanction trop dure, aider de mes propres deniers à la réparation du préjudice.

J'allai trouver mon chef de rayon, lui demandant à l'entretenir d'un fait très grave.

— Est-ce pour la coupe de soie ?

— Oui, fis-je.

— Je vous attendais, la promenade de Dardilly était toute, certain de ce qui allait se passer ; votre émotion d'hier ne m'a pas surpris.

Une heure après, j'étais appelé au bureau particulier du père Tabourey, comme nous appelions familièrement le propriétaire du Grand Mogol. Armand s'y trouvait déjà. Son attitude et ses larmes me firent comprendre qu'il avait avoué.

— Vous avez bien reconnu votre coupe de soie ; du reste, ce triste monsieur a avoué, je n'ai plus qu'à le remettre entre les mains de la justice.

Je suppliai M. Tabourey de n'en rien faire, me portant garant du repentir du coupable et du remboursement du détournement.

Mon patron parut se laisser fléchir.

— Soit, me dit-il, je cède à vos instances, monsieur va m'écrire et reconnaître sa faute, puis vous l'accompagnerez au recrutement et il s'engagera immédiatement.

Quel salvateur, mon pauvre ami obligé d'écrire et de signer cette terrible reconnaissance !

M. Tabourey dit : — L'aveu de votre faute restera enfermé dans mon coffre-fort, lorsque vous m'aurez donné des preuves de votre réhabilitation, cette lettre qui n'est connue que de nous trois, vous sera rendue. Allez...

Le lendemain soir, Armand partait pour rejoindre son régiment, personne n'eût plus de ses nouvelles.

Deux ans se sont écoulés. Je villégiaturais à Alger, chez des amis ; mon hôte, un grand importateur, eut la père d'une fille charmante, Henriette, qui est pour moi une camarade ; nous sortons quelquefois à cheval.

Un jour que nous chevauchions dans Moustapha supérieur, nous croisâmes un officier de spahis sur la poitrine duquel brillait l'étoile des braves. *Je ne pus m'empêcher* de l'admirer, tellement il avait grande allure. Il nous salua. En lui rendant son salut, je vis Henriette rougir puis pâlir, je feignis ne rien voir, me promettant de causer de cet incident à son père.

Je fis part à mon ami de notre rencontre et de ma remarque.

— C'est, me dit-il, le lieutenant X..., qui a sauvé la vie à mon enfant en se jetant bravement à la tête de son cheval qui s'emballait. Il est garçon, je lui ai fait faire vainement des ouvertures, car je vois bien que ma fille l'aime, tout est inutile, il ne veut pas se marier.

— Il a donc une attache ou une tare physique.

— Rien de tout cela, c'est une idée arrêtée.

— Il est impossible que dans ces conditions on refuse Henriette, on s'y est mal pris, j'aime trop votre fille pour la savoir malheureuse, autorisez-moi à faire une démarche près du lieutenant X... Je serais bien surpris si je ne la faisais pas revenir sur sa décision.

— *Faites, mais c'est inutile, me dit tristement* mon ami.

Je me présentai chez le lieutenant X..., son ordonnance me pria d'attendre, me le montrant assis dans le jardin, en grande conversation avec un autre officier.

J'avais tout loisir de l'examiner à travers la baie vitrée, qui donnait accès au jardin. Plus je l'observais, plus il me semblait avoir déjà vu cette physionomie sympathique.

Un geste qu'il fit me frappa. Il m'était familier, je l'avais déjà vu faire, mais où, et par qui ?

Tout à coup, le voile se déchira, j'avais à quelques pas de moi, Armand V., et le nom sous lequel il m'avait été désigné, je me le rappelais maintenant, était le nom de sa mère.

Étendre la main vers la porte pour l'ouvrir et me jeter dans ses bras fut mon mouvement instinctif, lorsque soudain ma pensée se reporta en arrière me faisant revivre le passé.

Je reculais, afin de ne pas céder à la tentation, les idées se heurtaient dans mon cerveau en ébullition, je comprenais tout.

Je fis signe à l'ordonnance, lui disant que je reviendrais une autre fois.

Le plein air me fit du bien, remettant un peu d'ordre dans mes idées. J'eus vite pris une décision, que j'exécutais sur le champ.

Je bouclais mes bagages.

Rentré à Lyon, je me rendis chez mon ancien patron, *le mettant au courant de ce qui se passait*, il me fit remettre la fameuse lettre d'aveu.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que j'étais de retour à Alger.

Lorsque je me présentai chez Armand, et qu'il m'eut reconnu, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre étreints tous deux par la plus vive émotion.

Il me demanda comment j'avais pu le découvrir, lui qui se faisait appeler du nom de sa mère, afin d'oublier le passé. Je lui répondis que, je l'avais rencontré plusieurs fois, et fini par le reconnaître.

Je l'emmenai à l'Hôtel de l'Oasis, où j'avais eu soin de retenir un cabinet particulier et stylé à garçon, pour qu'il ne nous dérangeât pas.

Un moment d'inattention de mon invité me permit de glisser sous sa serviette la fameuse lettre ; lorsqu'il la vit, il regarda étonné cette enveloppe *jaunie sur* laquelle s'étalait son écriture. Tout d'un coup, il comprit. Déchirer l'enveloppe, lire son contenu, puis éclater en sanglots, la figure enfouie dans sa serviette. Il me tenait la main et ne pouvait dire que cette phrase : « Tu as fais cela ! Tu as fais cela ! »

Je me gardais bien de l'empêcher de pleurer, sachant que c'était le meilleur dérivatif à son émotion.

Lorsqu'il fut un peu calmé je lui pris la lettre, l'approchai d'une bougie allumée ; il veut s'opposer à mon geste, je l'écarte doucement et la flamme la dévore jusqu'à la dernière parcelle.

— Maintenant, m'écrié-je gaiement, déjeunons ! Le passé est mort, vive le présent !

Je jouissais vraiment de mon œuvre ; sa joie d'enfant faisait plaisir à voir ; tout lui semblait merveilleux, jusqu'au cigare exécrable qu'il trouva délicieux.

Au dessert, il me conta sa vie. En quittant Lyon, il voulait m'écrire, mais ne sachant comment le temps avait passé, il n'avait plus osé.

Un jour, tombé dans une embuscade, il avait eu la chance de sauver la vie à son capitaine. Ce dernier, pour lui être agréable, avait modifié son livret en mettant le nom de sa mère en avant du sien. De là, datait son nouvel état-civil.

Toujours en avant-garde, il pouvait comme un fou au plus fort de la mêlée. La mort n'en avait pas voulu ; chaque campagne lui valait un nouveau grade. « Ah ! cher ami, soupira-t-il, j'ai passé bien près du bonheur. » — « Dis moi tout, fis-je. » Il me narra l'aventure d'Henriette.

— Toujours hanté par mon cauchemar, j'ai refusé catégoriquement les avances qui m'étaient faites, et pourtant, je sens que je l'aime toujours : ma vie est maintenant sans but.

— Bah ! fis-je, je connais la père d'Henriette ; tiens-toi prêt, j'ai fais mon affaire.

Le lendemain, Armand m'accompagnait chez mes amis que j'avais eu le soin de prévenir la veille, muni de la traditionnelle paire de gants blancs, Je dis au père d'Henriette : « Armand est mon ami d'enfance ; il ne possède rien. Officier de fortune, la vôtre l'effrayait ; j'ai eu faire taire ses scrupules. *Je demande en son nom la main de votre fille.* »

Six semaines après, je revenais à Alger pour assister au mariage de mes protégés.

Armand est devenu un de nos plus brillants officiers généraux.

FÉLIX LAMBERT.

Propos d'actualité

Le Triomphe de la Fraude

La borax, l'acide sulfurique, le goudron, le sassafras et la gummuse seraient-ils la cause de cette supériorité que les races anglo-saxonnes s'attribuent si complaisamment et dont, dans tous les cas, la raison est encore si indistincte ?

Ce serait à croire, en parcourant le rapport de 200 pages où le service de santé de New-York analyse les comestibles mis en vente en deçà du pont de Brooklyn.

Pour nous-mêmes, d'ailleurs, qui nous amourons et si justement de voir nourrir nos soldats avec de la carne de vache tuberculeuse, il y aurait candeur à penser que le civil est plus favorisé, mais gardons, si vous le voulez bien, une sainte et rassurante ignorance de ce que nous mangeons, de crainte d'acquérir la preuve que nous n'avalons pas, sous prétexte d'alimentation, une chimie moins funeste que celle dans laquelle les bons New-Yorkais ont puisé jusqu'ici, sans s'en douter, la haute couleur de leur teint.

Il ne s'agit même pas de ces conserves de Chicago dont l'analyse nauséabonde nous souleva jadis le cœur ; il s'agit de marchandises comestible d'une meilleure réputation et qui cependant, lorsqu'on les soumet à l'examen, révèlent des tares inattendues.

Ainsi, le lait, qui est un aliment complet, le lait, qui est la nourriture par excellence, le lait, qui est le premier aliment de l'enfant, le lait, qui est le dernier aliment du vieillard, le lait, qui est le seul aliment de certains malades, le lait, qui est le seul aliment de tous les malades, le lait, qui est le seul aliment de tous les hommes, le lait, qui est le seul aliment de tous les animaux, le lait, qui est le seul aliment de tous les êtres, le lait, qui est le seul aliment de tous les choses, le lait, qui est le seul aliment de tous les mondes, le lait, qui est le seul aliment de tous les univers, le lait, qui est le seul aliment de tous les infinis, le lait, qui est le seul aliment de tous les absolus, le lait, qui est le seul aliment de tous les relatifs, le lait, qui est le seul aliment de tous les contingents, le lait, qui est le seul aliment de tous les non-contingents, le lait, qui est le seul aliment de tous les possibles, le lait, qui est le seul aliment de tous les impossibles, le lait, qui est le seul aliment de tous les existants, le lait, qui est le seul aliment de tous les non-existants, le lait, qui est le seul aliment de tous les êtres, le lait, qui est le seul aliment de tous les non-êtres, le lait, qui est le seul aliment de tous les néants, le lait, qui est le seul aliment de tous les rien, le lait, qui est le seul aliment de tous les zéros, le lait, qui est le seul aliment de tous les chiffres, le lait, qui est le seul aliment de tous les nombres, le lait, qui est le seul aliment de tous les quantités, le lait, qui est le seul aliment de tous les qualités, le lait, qui est le seul aliment de tous les modalités, le lait, qui est le seul aliment de tous les relations, le lait, qui est le seul aliment de tous les substances, le lait, qui est le seul aliment de tous les accidents, le lait, qui est le seul aliment de tous les modes, le lait, qui est le seul aliment de tous les catégories, le lait, qui est le seul aliment de tous les jugements, le lait, qui est le seul aliment de tous les raisonnements, le lait, qui est le seul aliment de tous les principes, le lait, qui est le seul aliment de tous les causes, le lait, qui est le seul aliment de tous les effets, le lait, qui est le seul aliment de tous les fins, le lait, qui est le seul aliment de tous les moyens, le lait, qui est le seul aliment de tous les buts.

— Bah ! fis-je, je connais la père d'Henriette ; tiens-toi prêt, j'ai fais mon affaire.

Le lendemain, Armand m'accompagnait chez mes amis que j'avais eu le soin de prévenir la veille, muni de la traditionnelle paire de gants blancs, Je dis au père d'Henriette : « Armand est mon ami d'enfance ; il ne possède rien. Officier de fortune, la vôtre l'effrayait ; j'ai eu faire taire ses scrupules. *Je demande en son nom la main de votre fille.* »

Six semaines après, je revenais à Alger pour assister au mariage de mes protégés.

Armand est devenu un de nos plus brillants officiers généraux.

FÉLIX LAMBERT.

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 183 1886).

« Continuez-moi particulièrement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Écrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHAMBERS PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rafélis à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Bonfillis, Cours Napoléon, à Ajaccio.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et *Ciments*, marques de *Villeneuve* et *Lafarge du Teil*. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, I'll de fer, Rouens artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, électricité, radiations, etc., plantes, liquides, etc. que chacun peut suivre chez soi. — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Virus du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
Pour recevoir consultation gratuite vous prie de former, écrire avec grande netteté en toutes lettres votre nom, prénoms, âge, profession, adresse complète.

Epicerie de la Gare
Mme CRESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faiencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0.30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELEGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 10×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 800 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.A.B.C. des Adresses
Ses Prises : Une Carte des Chemins de Fer
A Chez tous les Libraires A
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS



Installation à Gaz
JEAN CENI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
Éclairage parfait et consommation insignifiante



Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

18e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

PACTE DE HAINE

— Mme de Rouvray ne tarda pas à éclairer ce ténébreux imbroglio ; elle appela la jeune fille à laquelle elle avait ouvert son foyer et l'interrogea très nettement... Dès qu'elle se vit découverte, confondue, la malheureuse avoua la pieux mensonge que M. de Rouvray lui avait dicté... C'était, paraît-il, une déception qui, à la suite d'un débuts amoureux, s'était jetée dans la Seine... Le duc l'avait sauvée et lui avait demandé, en échange, de la seconder dans la charitable projet qu'il avait imaginé comme un moyen suprême d'atteindre Clotilde à la mort.

— Mais c'est tout à fait pathétique !... fit Sidonie. Il vous reste à m'apprendre ce qu'a répondu la duc lorsque sa femme a pénétré son stratagème.

— Il n'a pu que confirmer tout ce que la femme Yvonne avait révélé... Mme de Rouvray, de son côté, maintenant qu'elle était en face de sa vraie fille, ne pouvait que se montrer miséricordieuse.

Sidonie, en un clin d'œil, envisagea nettement la situation. Son plan n'était nullement compromis, au contraire ; il semblait avoir réussi au mieux de ses désirs.

— Alors, questionna-t-elle, où est-elle maintenant, cette autre petite ?

— Elle a quitté l'hôtel de Rouvray.

— Sans doute, sur *a peur des mesures* pour qu'elle ne soit pas trop malheureuse ?

— On n'en a pas eu le temps, car, dans le saisissement d'avoir été découverte, elle s'est enfuie sans parler à personne... Mais M. de Rouvray espère la revoir et lui venir en aide d'une autre façon.

— Il a raison, car cette pauvre enfant est à plaindre... Ne la trouvez-vous pas ?.. Il est vrai qu'avant de connaître à entrer dans les vues de M. de Rouvray, elle a été certainement lui fournir des détails sur son existence première... Il a donc vraisemblablement dû la retrouver.

— Tout ce qu'il sait, c'est qu'elle s'appelle Suzanne et qu'elle demeurait dans un faubourg de Paris, chez une femme, une ouvrière du nom de Beaudouin, qui était, je crois, sa parente.

— C'est une orpheline, alors ?

— Je ne sais rien de plus.

— Elle était, à plus forte raison, désignée tout à fait pour remplir l'emploi que Pierre de Rouvray lui avait choisi, et je continue à la trouver très digne d'intérêt, cette demoiselle !

L'apparition de Denis Bourgueil interrompit l'entretien des deux époux. Bien qu'il ait été mis au fait, par sa fille, du retour de Langeville, le père de Sidonie, en voyant le mari et la femme réunis, ne put réprimer un soubresaut.

— Mais oui, papa !.. s'écria Mme de Langeville, c'est bien Philippe ! C'est bien mon mari !.. Et nous nous sommes décidés tous les deux à nous pardonner nos torts réciproques !

— Ah ! mon cher comte !.. balbutia le marchand de vins de Champagne, quelle bonne nouvelle me donne Sidonie, et quelle surprise inespérée pour moi !.. Vrai ! c'est fini, vous disentionnez ? Ah ! vous m'en voyez ravi !.. C'est si bon, voyez-vous, la vie de famille !.. C'est réconfortant, c'est sain, c'est...

Il n'acheva pas et se laissa tomber lourdement sur son fauteuil, tant son émotion était intense. Ses mains étaient agitées d'un tremblement fébrile, et il semblait avoir une certaine difficulté à s'exprimer. Denis Bourgueil, à la suite de son escapade chez Mme Césarine, et du commencement de congestion qui s'était si brusquement déclaré, avait été transporté chez lui, et le médecin ne lui avait pas caché que cet avertissement pouvait avoir des suites graves s'il le négligeait. Grâce à sa robuste constitution, l'ancien négociant avait été rapidement hors de danger. Cependant, la face restait congestionnée et sillonnée de petites veinules violacées ; les yeux conservaient des fébrilités inquiétantes, sans compter ce tremblement significatif, précurseur peut-être de l'ataxie locomotrice.

— Ah ! mes enfants ! articula Denis Bourgueil, semblant avoir une certaine peine à trouver ces mots... Je n'oserais plus y croire, voyez-vous !.. Vous avez tout de même rudement bien fait de passer l'éponge sur ces bêtises d'autrefois !.. Personne n'est parfait !.. Vous savez, mon cher Philippe, que j'ai toujours eu pour vous la plus grande considération... Nous allons regrouper l'existence familiale, hein ? Cette bonne existence de jadis !.. Je vais, dans quelque temps, reconstituer la dot de Sidonie, et vous recommencerez à administrer la fortune de votre femme... Ce sera un grand souci de moins pour moi !

M. de Langeville répondit :

— Ces questions d'intérêt n'ont plus à être agitées entre nous, monsieur Bourgueil.

— Comme vous voudrez !.. Je ne savais pas bien pourquoi... Mais on arrangera les choses au mieux !.. Vous savez que je n'ai rien à vous refuser !

Après avoir fait promettre aux époux réconciliés de dîner avec lui le soir, Denis Bourgueil paria de rendre vous urgents sur lesquels il n'insista pas, et il ne tarda pas à s'esquiver, semblant avoir retrouvé momentanément toute sa vaillance. Bientôt, Philippe se retira à son tour. Restée seule, Sidonie murmura, pensive :

— Je les tiens !.. C'est égal !.. J'ai eu peur, un moment, car cet excellent M. de Rouvray avait trouvé un expédient qui valait pas contrarier mes projets !.. Qui pouvait être cette jeune fille ?.. Qu'est-elle devenue ?.. Être disposable de la place qu'elle tenait parmi que celle à qui elle revient légitimement la réclame, je comprendrais cela... Mais céder sa place à une fausse héritière, c'est dur pour cette malheureuse !.. Enfin, l'important, c'est que mes projets ne soient pas contrariés !..

Si la première partie de la vengeance de Sidonie — celle qui avait consisté à jeter dans les bras de sa rivale son fils qui n'a tait pas la sienne — semblait sur le point de s'accomplir, il lui restait néanmoins, pour qu'elle fût complète, à retrouver la véritable Yvonne. Après mûres réflexions, elle avait résolu, pour mener à bien cette nouvelle tâche, de s'adresser encore une fois à Juliet.

(A suivre).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

du rapport très documenté qui lui est présenté sur cette station et émet à l'unanimité la motion suivante : « La commission sanitaire signale à l'attention de la Commission administrative de l'Hospice le rapport de M. le Directeur du Bureau municipal d'hygiène et exprime le vœu qu'on installe au plus tôt un service d'isolement où pourront être admises les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, ce service pourrait être facilement installé dans le pavillon situé dans le jardin de l'Hôpital Civil et actuellement occupé par un jardinier et par un aveugle. »

IV. — Communications du Président.

Le Président expose que M. le député Pugliesi-Conti s'est, au cours de la dernière session du Conseil général de la Corse, fait l'interprète des membres de la Commission en réclamant la création si fréquemment demandée d'un laboratoire officiel en Corse pour le service de la répression des fraudes. Il croit toutefois que M. Pugliesi Conti a dû s'adresser à M. Jaime dont il pourrait être utilement l'annexe ainsi que la demande l'a Commission sanitaire dans sa précédente séance.

Le Président fait connaître :

1° Que la police a dressé les contraventions suivantes au cours du dernier mois :

Cours malpropres	11
Linge aux fenêtres	1
Défaut de réparations d'égouts	2
Embarras de la voie publique	9
Défaut de ramonage	2

2° Que le service de la répression des fraudes a opéré le mois précédent 11 prélèvements à Bastia, Poggio-d'Oletta, San-Martino-di-Lota, Furiani, Biguglia et Brando, se décomposant comme suit :

Lait de chèvres	4
Lait de chèvre et de vache mélangé	1
Vin rouge	1
Vin rosé	1
Vin blanc	1
Huile d'olive	1
Prélèvements de contrôle	2

3° Que les déclarations de maladies épidémiques ci-dessous ont été faites à la Sous-Préfecture le dit mois :

Fièvre typhoïde	1
Scarlatine	1
Rougeole	3
Diphtérie	6

VIII. — Affaires diverses.

Un membre de la Commission exprime son étonnement que l'introduction du bétail de sardaigne destiné à la boucherie ne soit autorisé au Cerse que par le seul port d'Ajaccio. Il émet le vœu que le port de Bastia, qui se trouve dans des conditions identiques, soit également admis à recevoir les dits arrivages sous réserve des prescriptions édictées par l'arrêté ministériel. Adopté et transmis à M. le Préfet de la Corse.

Un membre de la Commission signale le cinéma ses au n° 25 de la Rue Napoléon et appelle l'attention de la Commission sur la cour non pavée du dit immeuble et sur le couloir infect du n° 27 de la même rue qui sert de réceptacle aux résidus des magasins voisins. Adopté et transmis à M. le Commissaire Central.

Un membre de la Commission demande qu'il soit veillé à la stricte application du règlement municipal obligeant les propriétaires à avoir des latrines fermant hermétiquement.

Adopté et transmis à M. le Maire de Bastia.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mai.

La Bourse reflète aujourd'hui les bonnes dispositions qui avaient marqué la séance d'hier à New-York et certaines valeurs s'inscrivent en plus-value. Notre Rente se retrouve à 95.30. Parmi les Fonds Etrangers très fermes comme l'Extérieure à 97 frs, le Turc à 93.10 et les Emprunts Russes, il faut signaler la bonne allure du Portugais à 68.10. Société de Crédit bien tenues comme le Crédit Foncier à 825, le Comptoir National d'Escompte à 983 et la Société Générale à 780. Le Crédit Lyonnais fait 1.470.

Valeurs Industrielles calmes. Le groupe de traction est animé. Industrielles et métallurgiques russes pour la plupart en reprise. Hausse des titres cuprifères. Rio 1.707.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville Saint-Denis est en bonne tendance à 126.50.

En Banque, les Usines Saxoloff donnent lieu à des transactions suivies à 365.

La Colombian India Rubber se négocie à 55 frs.

Dans le compartiment minier, Nazareno y Anexas est ferme à 49.50 : de nouveaux gîtes ont été découverts dont la minéralisation dépasse les prévisions. Evedoza accentue son mouvement de hausse à 319.

Nouveau progrès à 70.50 de l'Oil Trust of Galicia qui débarre un acompte pour le trimestre courant un dividende de 2 sh. par action.

L'obligation Québec Railway s'avance à 467.50, celle de l'Et Central Chilien est demandée à 453.

Chemins Français en nouveaux progrès. Nord 1.625. P. l.-M. 1.189.

FÊTE DE CHARITÉ

En gravissant dimanche l'escalier qui mène au Péristyle du Théâtre, nous nous demandions comment les organisatrices de [illegible] un but charitable, le plus d'argent possible.

Nous n'avons pas eu à nous poser longtemps cette question. Dès l'entrée, une foule de ravissantes fillettes nous ont entourés et nous ont fleuri à peu de frais. De charmantes jeunes filles nous offraient des billets de loterie avec des bonimenis irrésistibles, et, après nous avoir dépouillés, nous invitaient à monter sur les chevaux de bois, à visiter les tirs, phonographes, théâtre de Nains et autres attractions ; sur leurs conseils nous entrâmes aussi à l'intérieur du Théâtre, où un spectacle intéressant nous attendait.

C'est là surtout que nous avons compris combien les organisatrices avaient dû déployer de zèle et d'activité pour arriver un beau résultat qu'elles ont obtenu.

La représentation a commencé par « La Petite Maison », chanson de gests mimée et chantée par les plus jolies fillettes du cours de Mlle J. Agostini. Ensuite « Quand m'amènerez-vous Bébé ? » qui a obtenu le plus éclatant succès ; impossible d'être plus naturelles et plus charmantes que Mlles Apollonie, de Gaffory et Marie-Louise Mariani, petites mamans aux prises avec Rigobert, un enfant fort mal élevé par son « Papa Nounou » ; je ne saurais mieux faire l'éloge de François Thiers, qui tenait le rôle, qu'en disant qu'il avait l'air de se livrer à une consolante improvisation. Mlle Mimi Angeli a délicieusement chanté « La Noël d'une Ménagre ».

Les élèves de Mlle Evangelista enlevèrent avec ensemble et brio « Le Baptême d'une Poupée ». Mlle Regnenni nous a donné une jolie preuve de son jeune talent en jouant avec une sûreté et une verve surprenantes pour son âge « La Fileuse de Godard ».

Mlles Marie-Laure Forcioli-Conti, Paule Mattei, Apollonie de Gaffory, MM. Pierre Hugues et Bastianino-Gregori nous ont prodigieusement amusés avec leur « Histoire de Brigands », chacun fut parfait et la salle leur fit un véritable succès.

Mlles Ferrandi, Casanova et Simonpietri, trois excellentes pianistes, élèves de Mme Reynaud Filippi, se sont fait sincèrement applaudir dans le « Voyage en Chine ».

Pour terminer, le rideau s'est levé sur une ravissante mousmé qui a chanté la « Chanson de la Gheisa » ; dès les premières notes Mlle Louisette Giansorelli a ravi son public qui lui a fait une ovation très justifiée.

En quittant la salle de spectacle, nouvelles fleurs, nouveaux billets, mêmes sourires et mêmes bonimenis enjôleurs. Mais la chaleur de la salle et la privation de cigarettes nous poussaient vers le buffet et vers le comptoir des tabacs. Le Champagne et la grâce des vendeuses aidant, les prix semblaient dérisoires, les cigarettes excellentes et les allumettes inflammables ! Je dois rendre un hommage à la qualité de certaines galettes et du certain glaçau au café dont je garde un précieux souvenir.

Sans nous permettre de nous y attarder davantage, on vient nous offrir un second billet de théâtre. Encore sous le charme de la première représentation, nous n'hésitons pas à revenir à la seconde.

Nous applaudissons d'abord « Rayon de Soleil » et « Romance sans paroles, » ensemble de piano et violons dirigé par Mlle Ponticelli, un excellent chef d'un très bon orchestre.

Vient ensuite « Fiancés en herbe, » saynète très bien interprétée par Mlle Méthilde Angeli, aussi bonne actrice que bonne chanteuse, et par M. Vincent Felici, parfait amoureux.

Je ne soupçonnais pas à Mlle Anita Mattei la jolie voix qu'elle m'a révélé. Je l'ai écoutée avec un réel plaisir et non sans émotion. Que dirais-je du « Jour de Patia ? » La salle a suivi les acteurs et leur succès a été ce qu'il devait être, un succès bruyant.

On s'est énormément diverti du dialogue verveux, de la danse endiablée et des gracieux entrechats de Mlles Louisette Lazarotti, Germaine Farinole, Marcelle Ferrandi, Madeleine Fontaine, Marie-Louise Forcioli-Conti, Mathilde Angeli, Marie-Louise Mariani et de MM. Pierre Hugues et François Gregori.

Mlle Louisette Cervoni avait bien voulu aussi prêter le concours de sa très jolie voix et nous avons admiré sa grâce élégante et son charme délicat.

« Rosalie » est une comédie importante. Les impresarii avaient confié les rôles à leurs étoiles, Mlle Marcelle Ferrandi, qui joue toujours très bien, n'a jamais été plus charmante que sous les traits de Mme Boi. Mlle Madeleine Fontaine a fait une composition très pittoresque de son rôle de Rosalie qui ne manquait pas de jeune sais quelle grâce rustique. M. Jean Petri-Grasso a été leur partenaire élégant, spirituel, naturel, en un mot parfait.

Le public ayant réclamé une seconde audition, Gheisa a bien voulu se faire applaudir et bisser. Ce numéro, vraiment exceptionnel, a bien clôturé cette fête dont la toute petite jeunesse bastiaise a fait les principaux frais durant laquelle nous avons pu apprécier tant de précoces talents.

L'excursion d'Ajaccio

Le Comité d'organisation a l'honneur d'informer le public que conformément à l'avis déjà publié, une excursion avec le concours de la musique la *Lyre Bastiaise* aura lieu à Ajaccio, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les 4 et 5 juin prochain.

Itinéraire

Aller. — Départ : Dimanche 4 juin, à 6 heures très précises du matin, de la gare de Bastia.

Arrivée à Corté, à 9 heures. — Visite de la ville. — Déjeuner.

Départ de la ville à midi précis.

Arrivée à Ajaccio, à 3 heures et demie du soir.

Retour. — Départ : Lundi 5 juin, à 4 heures de l'après-midi de la gare d'Ajaccio.

Arrêt, à Vizzavona, d'une heure environ.

Arrivée à Bastia à 8 heures du soir.

Prix des Places (aller et retour)

1re classe, 16 francs.
2e classe, 12 francs.
3e classe, 8 fr. 50.

Les enfants des excursionnistes âgés de plus de cinq ans et accompagnés de leurs parents paieront demi place.

Les cartes d'excursion sont en vente chez : MM. Olagnier, imprimeur-libraire.

Poggi,	id.
Santi,	id.
Poggi, coiffeur, Boulevard Paoli.	
Ayno, négt.,	id.

Seront seules admises à faire partie de cette excursion les personnes munies de la ja carte du Comité.

Pour les cartes des enfants (1/2 place) s'adresser au secrétaire du Comité M. Rambaud, Boulevard Saint-Angelo 45, de 2 à 4 heures du soir.

La liste des adhérents sera close définitivement le 2 juin.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OMESSA. — Mercredi dernier, la population tout entière de notre commune a accompagné à sa dernière demeure un honnête citoyen, un vénérable vieillard.

M. Mattei Don-Jean était âgé de 75 ans. Miné depuis quelque temps par une de ces maladies qui ne pardonnent pas, il a succombé, entouré des soins les plus affectueux et malgré toutes les ressources de l'art médical.

La mort de ce brave vétéran a excité dans notre village d'unanimes regrets.

L'absente a été donnée par notre sympathique curé-doyen, M. l'abbé Moracciani, assisté du curé de Brando, M. Grisostoni, et du R. Père missionnaire Stefanini.

En cette pénible circonstance, nous adressons à Madame Mattei, à son fils, M. Jean-Thomas Mattei, agent des douanes à Oran, à Mme Jean-Thomas Mattei et à sa fille, Mlle Estelle Mattei, l'expression émue de nos sincères condoléances.

NONZA. — La catholique population de ce pittoresque et historique village se prépare à célébrer dignement sa fête patronale, dimanche 21 et lundi 22 mai, par deux journées de belles et pieuses cérémonies. Déjà, les fidèles suivent avec un touchant empressement les divines prières de la neuvaine et offrent des cierges qui forment autour du trône de la Vierge-Martyre une couronne de lumières. Déjà, aussi, la belle église est ornée comme pour les grandes fêtes, et la fontaine miraculeuse est préparée pour recevoir la procession qui va deux fois vénérer les lieux du martyre de Sainte-Julie, crucifiée comme le Sauveur du Monde.

La beau mois de mai daignera permettre aux nombreux pèlerins de venir comme toujours honorer la patronne de la Corse, et lui demander sa protection.

Nos bons Bastiais, si fidèles à honorer tous les ans notre Reine, savent que l'âme et même le corps retourneront à la Ville-Mère contents et consolés, après ce pieux pèlerinage et cette agréable promenade si fréquentée et si aimée même par les plus simples touristes.

Les habitants, toujours reconnaissants, préparent à tous un fraternel accueil.

91 Millions
600.000 FRANCS
PAYÉS EN 1910

Tel est le chiffr o des sommes payées par la **Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie** à ses Assurés et Rentiers Viagers pendant le cours de l'année 1910.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1° Aux ayant droits des assurés décédés	14.687.464 »
2° Polios arrivées à terme...	21.159.613 »
3° Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats, et divers	5.388.496 »
4° Arrérages de Rentes Viagères	50.364.427 »
	91.600.000 »

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 87, rue de Richelieu, à Paris, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises similaires.

Envoi **gratuit** de notices et tarifs sur demande adressée soit au siège social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à M. BITTERLET, agent principal, 1 bis, Nouveau Port, à Bastia.

Gazette Ajacciennne

M. le Préfet de la Corse

Depuis quelques jours, M. Buellet a été s'aliter à la suite d'une grippe infectieuse, qui est d'ailleurs en bonne voie de guérison.

Nous faisons des vœux pour le prompt et complet rétablissement de M. le Préfet de la Corse.

Nos Hôtes

Sont arrivés : Mlle Batow, Mlle Francke, M. et Mme Emile Valeste, M. Jean Arnaud, M. Th. Therre, M. Burdon, R. J., Mlle Ferguson, Dr Caulta et sa famille.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 21 mai, à 5 heures

Pater Benoît, marsch,	Degrez.
Les Noces d'Argent, ouv.,	Carteron.
La Caravane,	Hickberger
Samson et Dalila, fant.,	St Saëns.
L'Enchanteresse, valse.	Bury.

Le Chef de Musique, TIBERI.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scheu, 1er prix Prague

Programme du 20 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Le Printemps chante,	Marinier.
Dolorès,	Waltenfeld.
Cavalerie Légère,	Suppé
Robert le Diable,	Meyerbeer.
Cavaleria Rusticana,	Mascagni.
Deux cœurs ne font qu'un,	Rixchier.
Les Catalans,	Popy.

Soirée à 8 heures et demie

Florentina Mia.	Lebert.
Le Soldat de Chocolat, valse de l'opérette,	Strauss.
Rigoletto,	Verdi.
Rêve de poète,	Candelio.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
Sérénade de Gillottin,	Walter.
La blonde Gretchen,	Fetras.
Guillaume Tell,	Rossini.
La Prière du Crigane,	Camusat.
Marche des Chauffeurs,	Rose.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 16 à midi 19 + à 6 heures du soir + 16. Maxima + 23°. Minima + 12.6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 753 mm.. 6 heures du soir, 753 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.

l'après-midi, id.

Inspection de l'artillerie

M. le général Peyrecave, commandant l'artillerie du IIe corps d'armée, en tournée d'inspection en Corse, arrivera à Bastia dans la soirée du 23 courant.

Cet officier général verra en particulier les batteries de Bastia, qui exécuteront devant lui, le 24 mai, des tirs réels au col de Teghime.

L'ouverture du feu aura lieu très probablement vers 7 heures du matin.

Audition musicale

Dimanche 21 courant à 2 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini.

Nouvelles agricoles

Le ministère de l'agriculture publie les renseignements suivants sur la situation agricole de la Corse au 1er mai, d'après les renseignements fournis par le professeur départemental :

« Dans l'ensemble, la situation des cultures est assez satisfaisante. Quelques gelées ont été funestes aux arbres fruitiers, notamment aux pêchers et aux amandiers. »

Appel à la Charité

On signale à la charité publique le cas intéressant d'une pauvre veuve chargée de six enfants dont le plus grand est âgé de treize ans et le plus petit d'un mois et demi.

Elle est gravement malade et n'a aucun moyen ni pour se soigner ni pour donner ses petits. Ils sont dans une misère extrême et ce serait vraiment faire œuvre de charité que de lui porter quelques ressources pécuniaires ou substantielles ou autres.

Elle habite Rue St Erasme, n° 3, au dernier étage.

Comité « Giuseppina »

Les membres du Comité sont priés de se réunir au local de l'Assistance publique afin de régler les comptes.

Le Président.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre P. L., cocher, pour avoir encombré la circulation avec son tramway à l'arrivée du paquebot Corsica venant de Livourne.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Biancolo par Castellare.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, rue achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 20 mai 1911, donné par l'Orchestre *Amicali Battistini*, à 8 heures 1/2

Marche, polka-marche,	X.
Petits amours, valse,	L. Vangi.
Le Petit Duc, fantaisie,	Lecoq.
Fleurs de concert,	X.
Mazurka, polka,	Fantauzzi.
Un soir à Chiavari, mélodie,	X.
Les Follons, valse,	Minisit.
Quatuor-quart. arr. p. Marucelli,	Verdi.
Fantaisie, mazurka,	X.
Danses diverses, polka finale,	Fantauzzi.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Pisani Ange, sergent au 173e de ligne, à Grandelle, et Franchi Marie-Célestine, modiste, de Saint Florent.

Naissance.

Colombani Claire-Marie. — Mattei Marie-Thérèse.

Décès.

Martini Antoine-André, retraité, 83 ans, à Castellare di-Casinca.

Isabella Innocent, 26 mois, de Bastia.

Angelin Pierre-Toussaint, cultivateur, 29 ans, de Loreto-di-Casinca.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, *rue de l'Opéra, BASTIA*

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles et tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité : *Filets autres en toile, bâches, tentes*, etc., exécutés par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

VIZZAVONA

Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, pour les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00273

BOURSE DE PARIS

19 mai — 19 mai

Rentes 3 0/0 anglaises . 96.00 — 96.00
Rentes 3 0/0 amorties . 96.50 — 96.65
ex-coupon.

Nouvelles Maritimes

Torpilleurs d'Ajaccio

Paris, 19 mai.

M. l'enseigne de vaisseau Ronch, des torpilleurs d'Ajaccio, devra être rendu à Paris le 1er juin prochain.

Cet officier sera mis à la disposition du ministère des Colonies pour exercer un commandement au Sénégal.

Conseil des Ministres

Paris, 19 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement administratif

Plusieurs journaux annoncent que M. Monis, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, soumettra à la signature présidentielle un mouvement administratif assez étendu.

PARIS

Duel Bourgeret-Jongh

Paris, 19 mai.

Une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. Bourgeret et M. Jongh.

Les deux adversaires s'étaient donnés rendez-vous à la « Grande Roue. »

A la sixième reprise, M. Jongh a reçu une blessure pénétrante au bras droit, qui a mis fin au combat.

Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés.

Les Morts du Jour

Le colonel Bourdier

Paris, 19 mai.

On annonce la mort du colonel Bourdier, commandant le 23e régiment territorial d'infanterie, à Caen.

DUNKERQUE

Le vol à bord du torpilleur 256

Une affaire d'espionnage

Dunkerque, 19 mai.

L'émotion causée dans les milieux maritimes, par la disparition de la cassette du torpilleur 256, est loin de se calmer.

Le Ministre de la Marine a délégué un officier pour ouvrir une enquête sur ce vol.

Parmi les nombreux documents qui ont été emportés, on a constaté la disparition du code des signaux de l'alphabet lumineux.

Des premiers éléments de l'enquête, il semble résulter que l'on se trouve en présence d'une affaire d'espionnage.

Les scaphandriers continuent à procéder à des fouilles dans le bassin de l'arrière-port, où le carnet des dépenses du bord a été trouvé.

BORDEAUX

ENLÈVEMENT D'UN COURRIER POSTAL

Bordeaux, 19 mai.

L'enquête ouverte au sujet de l'enlèvement d'une voiture postale, qui venait du bureau de poste central avec des sacs de dépêches, à destination de Paris et renfermant des chargements pour les porter à la gare du Midi, a donné des résultats inattendus.

Pressé de questions, le cocher que l'on avait trouvé endormi sur son siège, a avoué qu'il était l'auteur de ce vol, et qu'il avait procédé à une mise en scène, avec un de ses compagnons pour dépister la justice.

Les deux auteurs du vol ont fait des aveux complets.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Paris, 19 mai.

Les dernières nouvelles parvenues de Fez sont très pessimistes.

Le blocus de la capitale ne fait que se resserrer davantage et les campements des insurgés s'augment sans cesse de nouveaux combattants.

La capitale attend toujours avec angoisse les secours de la colonne Brulard.

L'agitation des tribus augmente

Un télégramme reçu de Tanger annonce que l'agitation des tribus va sans cesse en augmentant, et les rebelles semblent devenir de plus en plus audacieux.

Ce mouvement général de révolte qui s'effectue tous les jours, et menace de compromettre tout à fait notre situation au Maroc, paraît dû en grande partie à l'inertie des troupes françaises auxquelles le Gouvernement a défendu de franchir la Moulouya.

Envois de renforts

Alger, 19 mai.

Le paquebot le *Pampa* a quitté aujourd'hui le port d'Alger, avec le 8e bataillon du 4e tirailleurs de Tunisie, à destination de Casablanca.

Oran, 19 mai.

Le vapeur *Arménie*, affrété par l'Etat, est parti aujourd'hui, pour Casablanca, avec cent mulets et des convoyeurs.

A TAOURIRT

D'après des nouvelles parvenues de différentes sources, le poste de Taourirt serait sérieusement menacé.

Les Marocains, qui ont été repoussés par les troupes du général Toutée, se préparent à revenir à l'assaut, en plus grand nombre encore en présence de notre immobilité.

LA COLONNE BRULARD

On n'a reçu aucune nouvelle précise sur les positions de la colonne Brulard.

En raison de la situation désespérée de la ville de Fez, le général Molnier se prépare à diriger les éléments les plus mobiles de la colonne sur la capitale.

Guet-apens à Moul-el-Bacha

Les troupes françaises ont été surprises de Moul-el-Bacha, par les tribus rebelles.

L'engagement a été assez sérieux.

Nous avons eu trois morts et trois blessés grièvement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Piquettes et Râpés

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Guillaume Poulle, Surreaux et Servant, relative aux piquettes et râpés destinés à la consommation familiale.

M. Guillaume Poulle, sénateur radical de la Haute-Vienne, développe son interpellation.

L'orateur critique longuement les instructions données par la régie.

MM. Surreaux et Servant interviennent dans la discussion.

Après les explications de M. Monis, président du Conseil, l'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté.

Les Tribunaux pour Enfants

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant création de tribunaux spéciaux pour enfants et instituant le régime de la mise en liberté surveillée des mineurs délinquants ; 2 du projet de loi tendant à la mise en liberté surveillée des enfants traduits en justice.

3. de la proposition de loi sur les infractions à la loi pénale imputables aux enfants mineurs de treize ans, sur les tribunaux pour enfants et adolescents, et sur la liberté surveillée.

Le Sénat reprend la discussion à l'article 5.

Après diverses observations de M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur, et de plusieurs orateurs, les articles 5 à 26, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le Président met aux voix l'ensemble du projet de loi qui est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Gualtalla, Bergasse, Alliberti Joseph-Marie, Poli, Vargiani, Guastella, Loca, Bergasse, Veuve Caponi, Veuve Benso Roch et toute sa famille, Siveri Philippe, Calisti, Clément, Wetter, Lorenzini, Vallicioni, Bernadet, Lota, Franceschini, Moretti, Bellotti, Martini, Bergassoli ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du petit

INNOCENT GUALTELLA

âgé de 30 mois, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 4 heure de l'après-midi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 30, à côté du Bon Pasteur.

(FELCE)

M. et Mme Antoine-Marie Muglioni ; Mme et M. Charles Muglioni, retraité ; Mme et M. Paul Muglioni, adjudant ; M. et Mme Paul-François Muglioni ; M. Jean Muglioni, sergent-major ; M. Antoine Muglioni ; M. et Mme Antoni, née Muglioni ; M. et Mme Raffalli, née Muglioni ; Mme Regnenni, née Muglioni, et M. Regnenni, sergent-fourrier,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JEAN-BAPTISTE MUGLIONI

Capitaine en retraite

Chevalier de la Légion d'honneur

leur frère et oncle, décédé à Felce, le 15 mai 1911, à l'âge de 74 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'Ile), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND C°, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*



MALADIES

DE L'ESTOMAC

MIGRAINES

CONSTIPATION

SONT GUÉRIES PAR

On ne saurait exagérer l'importance de maintenir l'estomac en bon ordre. Quand cet organe est en bon état, vous avez santé, forces, vigueur ! Mais lorsque l'estomac est dérangé, vous serez assailli de plaintes maintes à la fois. Vous perdrez l'appetit, les forces, et vous avez pris de troubles tels que migraines, nausées, nefrascelle, constipation, ou autres maladies provenant de quelque dérangement de l'estomac. Si vous souffrez ainsi, il vous faut prendre le tonique végétal, la Tisane américaine des Shakers. Elle bannit tous malaises sensibles en tonifiant et fortifiant l'estomac, vous rendant ainsi la santé et les forces. Rien ne l'égale comme remède stomacal et digestif. Faites-en l'essai !

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de 10.000 Obligations 6 % OR de £ 20 ou 503 fr.
DU
Chemin de Fer CENTRAL DE L'ÉQUATEUR
Garanties en capital et intérêt par l'État de l'Équateur, avec délégation spéciale sur les douanes. — 1re Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487 fr. 50
PAYABLES : 100 francs en souscrivant, 387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 18, payable par moitié les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 500 francs aura lieu en 35 ans par voie de tirage au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts étrangers et français présents ou futurs, le taux de placement ressort à 6.19 %, net de tous impôts et sans tenir compte de la prime de remboursement de 0.5 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — 1) Etat de l'Equateur. — L'Etat de l'Equateur a affecté le Gage des droits de douane à l'exportation de la province de Manchi sur l'ivoire végétal. Le montant des droits de douane ainsi consignés n'est élevé pour les neuf dernières années à une moyenne annuelle de 556.250 francs alors que le service total de l'emprunt n'exige que 350.000 Francs par an pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en trente-cinq ans.

2) Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêt par une première hypothèque sur la concession de chemin de fer et ses dépendances (matériel et immeubles).

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts français ou étrangers, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : Au Siège de la Compagnie, 123, Bethnal House ; A la London South Western Bank Limited, 123, Fenchurch Street, et chez tous agents.

A PARIS : MM. Armstrong et Cie, Banquiers, 19, Rue Scribe ; Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

Son Excellence JERONIMO AVILES, Ministre de l'Equateur à Londres, a signé l'original de la Notice d'émission pour certification de la garantie conférée aux obligations par l'Etat de l'Equateur

La Vente publique aura lieu le 22 Mai 1911 aux Guichets du CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'EQUATEUR
Société Anonyme au Capital de £ 100.000 (2.500.000 francs).
2, Rue des Petits-Pères, à PARIS

Les demandes doivent être également transmises par l'intermédiaire de nos Etablissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers de Paris et de Province.

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

Le Site des Emprunts Chemin de Fer Central de l'Equateur sera donnée à la Bourse de Paris. Documentation faite à l'Enregistrement et publications légales des Statuts au Bulletin officiel du Journal Officiel des 9 Décembre 1910 et 30 Janvier 1911.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprises privée assujettie au contrôle de l'Etat
Assurances réalisées : 357 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous nous rendrez ensuite compte de la valeur de ses renseignements et de la valeur de son conseil.* — ABONNEMENT : 5 francs par mois. ETRANGER : 10 francs.

LE Guide DES Convenances par LISELOTTE 1.45

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour toutes nos actes et à nos amis.

Le GUIDE DES CONVENANCES consigne sur :
LE BÉBÉ
L'ADOLESCENCE
LE MARIAGE
LES RÉCEPTIONS
LA CORRESPONDANCE
LE DEUIL

LE VOLUME PATIENT : 12.45 broché — 14.95 relié

H. DAUBIN, Editeur, 7, rue Lamartine, PARIS, Chambres (France, Armand), contre 1 fr. 70, relié, contre 2 fr. 20.

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lion*, en caisses de 37 litres.
Pétrole lampant en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sûreté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

TRENTE SIXIEME ANNÉE. — N° 140 — DIMANCHE 21 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les conditions sont variables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Paris divers. 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	12 m.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00274

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 57 m. — Coucher, 6 h. 41 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Restitute.
Fête de Demain : Sainte Julie.

20 MAI

UN VOLEUR

CONTE DU DIMANCHE.

A l'époque où commence ce récit j'étais employé au rayon de soieries, du Grand Mongol, la plus importante maison de nouveautés de Lyon.

Je m'aperçus en rangeant mes coupes qu'il en manquait une dont le dessin carreaux grisaille, pointillé d'un petit broché bleu, avait attiré mon attention par son heureux effet.

Je m'informai, personne ne l'avait vendue. J'en prévins mon chef, M. Monthiers. Quelque temps après, mon chef me dit :

— Lambert, que faites-vous, dimanche ?

— Ma foi, répondis-je, rien, n'ayant aucune partie de projetée.

— Dans ce cas, reprit-il, si vous le voulez, je vous emmène à la vogue de Dardilly.

J'acceptai sa proposition.

Le dimanche venu, après un copieux déjeuner fait en plein air, nous nous dirigeons vers la fête.

Dans une des rangées j'aperçus, se dirigeant de notre côté, nos collègues et ami Armand V., ayant au bras la brune Juliette. Que l'on juge de mon émotion en reconnaissant dans la robe qui lui seyait à ravir, mon fameux dessin disparu ; je ne pus retenir une exclamation.

— Qu'avez-vous, me dit mon compagnon ?

— Rien, fis-je. Un malaise subit m'envahissait en songeant aux funestes conséquences de ma découverte.

Le couple qui nous avait reconnus se fraya dans la foule et disparut bientôt.

Mon trouble n'échappa pas à M. Monthiers. J'accusai ma gloutonnerie qui me donnait une indigestion, demandant à rentrer immédiatement, ce qui fut fait.

Triste retour, enfermé dans mes pensées, je songeais à mon pauvre ami Armand V., qui, orphelin à quinze ans, s'était montré vis-à-vis de nous comme un cœur d'or toujours prêt à rendre service ; quelle déchéance, il n'avait eu résister aux sollicitations de cette Juliette, qui, profitant de sa faiblesse, l'avait poussé à commettre ce que je considérais comme un crime.

Que devais-je faire ? l'amitié devait-elle imposer silence à ma conscience ? toute la nuit cette alternative me tint éveillé.

En arrivant au magasin, ma décision était prise. Quoiqu'il m'en coûtât, je ferai mon devoir, dussé-je, afin d'éviter une sanction trop dure, aider de mes propres deniers à la réparation du préjudice.

J'allai trouver mon chef de rayon, lui demandant à l'entretenir d'un fait très grave.

— Est-ce pour la coupe de soie ?

— Oui, fis-je.

— Je vous attendais, la promenade de Dardilly était toulne, certain de ce qui allait se passer ; votre émotion d'hier ne m'a pas surpris.

Une heure après, j'étais appelé au bureau particulier du père Tabourey, comme nous appelions familièrement le propriétaire du Grand Mogol. Armand s'y trouvait déjà. Son attitude et ses larmes me firent comprendre qu'il avait avoué.

— Vous avez bien reconnu votre coupe de soie ; du reste, ce triste monsieur a avoué, je n'ai plus qu'à le remettre entre les mains de la justice.

Je supplial M. Tabourey de n'en rien faire, me portant garant du repentir du coupable et du remboursement du détournement.

Mon patron parut se laisser fléchir.

— Soit, me dit-il, je cède à vos instances, monsieur va m'écrire et reconnaître sa faute, puis vous l'accompagnerez au recrutement et il s'engagera immédiatement.

Quel calvaire, mon pauvre ami obligé *d'écrire et de signer cette terrible reconnaissance !*

M. Tabourey dit : — L'aveu de votre faute restera enfermé dans mon coffre-fort, lorsque vous m'aurez donné des preuves de votre réhabilitation, cette lettre qui n'est connue que de nous trois, vous sera rendue. Allez...

Le lendemain soir, Armand partait pour rejoindre son régiment, personne n'eût plus de ses nouvelles.

Dix ans se sont écoulés. Je villégiaturais à Alger, chez des amis ; mon hôte, un grand importateur, eut la père d'une fille charmante, Henriette, qui est pour moi une camarade ; nous sortons quelquefois à cheval.

Un jour que nous chevauchions dans Moustapha supérieur, nous croisâmes un officier de spahis sur la poitrine duquel brillait l'étoile des braves. Je ne pus m'empêcher de l'admirer, tellement il avait grande allure. Il nous salua. En lui rendant son salut, je vis Henriette rougir puis pâlir, je feignis ne rien voir, me promettant de causer de cet incident à sup père.

Je fis part à mon ami de notre rencontre et de ma remarque.

— C'est, me dit il, le lieutenant X..., qui a sauvé la vie à mon enfant en se jetant bravement à la tête de son cheval qui s'emballait. Il est garçon, je lui ai fait faire vainement des ouvertures, car je vois bien que ma fille l'aime, tout est inutile, il ne veut pas se marier.

— Il a donc une attache ou une tare physique.

— Rien de tout cela, c'est une idée arrêtée.

— Il est impossible que dans ces conditions on refuse Henriette, on s'y est mal prie, j'aime trop votre fille pour la savoir malheureuse, autorisez-moi à faire une démarche près du lieutenant X... Je serais bien surpris si je ne le faisais pas revenir sur sa décision.

— Faites, mais c'est inutile, me dit tristement mon ami.

Je me présentai chez le lieutenant X..., son ordonnance me pria d'attendre, me le montrant assis dans le jardin, en grande conversation avec un autre officier.

J'avais tout loisir de l'examiner à travers la baie vitrée, qui donnait accès au jardin. Plus je l'observais, plus il me semblait avoir déjà vu cette physionomie sympathique.

Un geste qu'il fit me frappa. Il m'était familier. je l'avais déjà vu faire, mais où, et par qui ?

Tout à coup, la voile se déchira, j'avais à quelques pas de moi, Armand V., et le nom sous lequel il m'avait été désigné, je me le rappelais maintenant, était le nom de sa mère.

Etendre la main vers la porte pour l'ouvrir et me jeter dans ses bras fut mon mouvement instinctif, lorsque soudain ma pensée se reporta en arrière me faisant revivre le passé.

Je reculai, afin de ne pas céder à la tentation, les idées se heurtaient dans mon cerveau en ébullition, je comprenais tout.

Je fis signe à l'ordonnance, lui disant que je reviendrais une autre fois.

Le plein air me fit du bien, remettant un peu d'ordre dans mes idées. J'eus vite pris une décision, que j'exécutais sur le champ.

Je bouclais mes bagages.

Rentré à Lyon, je me rendis chez mon ancien patron, le mettant au courant de ce qui se passait, il me fit remettre la fameuse lettre d'aveu.

Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que j'étais de retour à Alger.

Lorsque je me présentai chez Armand, et qu'il m'eut reconnu, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre étreints tous deux par la plus vive émotion.

Il me demanda comment j'avais pu le découvrir, lui qui se faisait appeler du nom de sa mère, afin d'anéantir le passé. Je lui répondis que, je l'avais rencontré plusieurs fois, et fini par le reconnaître.

Je l'emmenai à l'Hôtel de l'Oasis, où j'avais eu soin de retenir un cabinet particulier et stylé le garçon, pour qu'il ne nous dérangeât pas.

Un moment d'inattention de mon invité me permit de glisser sous sa serviette la fameuse lettre ; lorsqu'il la vit, il regarda étonné cette enveloppe jaunie sur laquelle s'étalait son écriture. Tout d'un coup, il comprit. Déchirer l'enveloppe, lire son contenu, puis éclater en sanglots, la figure enfouie dans sa serviette. Il me tenait la main et ne pouvait dire que cette phrase : « Tu as fais cela ! Tu as fais cela ! »

Je me gardais bien de l'empêcher de pleurer, sachant que c'était le meilleur dérivatif à son émotion.

Lorsqu'il fut un peu calmé je lui pris la lettre, l'approchant d'une bougie allumée ; il veut s'opposer à mon geste. je l'écarte doucement et la flamme la dévore jusqu'à la dernière parcelle.

— Maintenant, m'écrial-je gaiement, déjeunons ! Le passé est mort, vive le présent !

Je jouissais vraiment de mon œuvre ; sa joie d'enfant faisait plaisir à voir ; tout lui semblait merveilleux, jusqu'au cigare exécrable qu'il trouva délicieux.

Au dessert, il me conta sa vie. En quittant Lyon, il voulait m'écrire, mais ne sachant comment le temps avait passé, il n'avait plus osé.

Un jour, tombé dans une embuscade, il avait eu la chance de sauver la vie à son capitaine. Ce dernier, pour lui être agréable, avait modifié son livret en mettant le nom de sa mère en avant du sien. De là, datait son nouvel état civil.

Toujours en avant-garde, il aurait compté un fou au plus fort de la mêlée. Il mort n'en avait pas voulu ; chaque campagne lui valait un nouveau grade. « Ah ! cher ami, soupira-t-il, j'ai passé bien près du bonheur. » — « Dis moi tout, fis-je. » Il me narra l'aventure d'Henriette.

— Toujours hanté par mon cauchemar, j'ai refusé catégoriquement les avances qui m'étaient faites, et pourtant, je sens que je l'aime toujours : ma vie est maintenant sans but.

— Bah ! fis-je, je connais le père d'Henriette ; tiens-toi prêt, j'en fais mon affaire.

Le lendemain, Armand m'accompagnait chez mes amis que j'avais eu le soin de prévenir la veille, muni de la traditionnelle paire de gants blancs, le dis au père d'Henriette : « Armand est mon ami d'enfance ; il ne possède rien. Officier de fortune, la vôtre l'effrayait ; j'ai su faire taire ses scrupules. Je demande en son nom la main de votre fille. »

Six semaines après, je revenais à Alger pour assister au mariage de mes protégés.

Armand est devenu un de nos plus brillants officiers généraux.

FELIX LAMBERT.

Propos d'actualité

Le Triomphe de la Fraude

Le borax, l'acide sulfurique, la gaudron, le sassafras et la guimauve seraient-ils la cause de cette supériorité que les races anglo-saxonnes s'attribuent si complaisamment et dont, dans tous les cas, la raison est encore si indistincte ?

Ce serait à croire, en parcourant le rapport de 200 pages où la section de santé de New-York analyse les comestibles mis en vente en deçà du pont de Brooklyn

Pour nous mêmes, d'ailleurs, qui nous émouvons et si justement de voir nourrir nos soldats avec de la carne de vache tuberculeuse, il y aurait candeur à passer que le civil est plus favorisé, mais gardons, si vous le voulez bien, une sainte et rassurante ignorance de ce que nous mangeons, de crainte d'acquérir la preuve que nous n'avalons pas, sous prétexte d'alimentation, une chimie moins funeste que celle dans laquelle les bons New-Yorkais ont puisé jusqu'ici, sans s'en douter, la haute couleur de leur teint.

Il ne s'agit même pas de ces conserves de Chicago dont l'analyse nauséabonde nous souleva jadis le cœur ; il s'agit de marchandise comestible d'une meilleure réputation et qui ce-

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 243).

« De ce flot montant d'articles de journaux qui l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, mais et sour, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185 186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACRAMBURE PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Lonzi à Bastia, Stabilini à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sangiolis, Cours Napoléon, à Ajaccio.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

DEMANDE MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
« Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE, Montréal, radicateur, sec, plastic, hygiène*, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculoses, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Addénie, Rhumatismes, Goutte, Gravelle, Vices du sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
DE NOS MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON DE 9/10 — APPROBATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grande netteté au Docteur *Médecin Naturiste*, 7, Rue Monsieur, 7 (près du Bon Marché, Paris).

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Portrait : 30 ct. — *Son numéro de Pages : 600* (Elles par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

CHEVEUX Soins, Teinture, Coupe, Postiches, Parfumerie Habo



Installation à Gaz
JEAN CESI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation modérée



Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

PACTE DE HAINE

— Mme de Rouvray ne tarda pas à éclairer ce ténébreux horoscope ; elle appela la jeune fille à laquelle elle avait ouvert son foyer et l'interrogea très sérieusement... Dès qu'elle se vit découverte, confondue, la malheureuse avoua la plupart des mensonges que M. de Rouvray lui avait dictés... C'était, paraît-il, une désespérée qui, à la suite d'un défaut amoureux, s'était jetée dans la Seine... Le duc l'avait sauvée et lui avait demandé, en échange, de le seconder dans la charitable pensée qu'il avait imaginé comme un moyen suprême d'arracher Clotilde à la mort.

— Mais c'est tout à fait pathétique !... fit Sidonie. Il vous reste à m'apprendre ce qu'a répondu la fille lorsque sa femme a pénétré son stratagème.

— Il n'a pu que confirmer tout ce que la fausse Yvonne avait révélé... Mme de Rouvray, de son côté, maintenant qu'elle était en face de sa vraie fille, ne pouvait que se montrer miséricordieuse.

Sidonie, en un clin d'œil, envisagea nettement la situation. Son plan n'était nullement compromis, au contraire ; il semblait avoir réussi au mieux de ses désirs.

— Alors, questionna-t-elle, où est-elle maintenant, cette autre petite ?

— Elle a quitté l'hôtel de Rouvray.

— Sans doute, on a pris des mesures pour qu'elle ne soit pas trop malheureuse ?

— On n'en a pas eu le temps, car, dans le saisissement d'avoir été découverte, elle s'est enfuie sans parler à personne... Mais M. de Rouvray espère la revoir et lui venir en aide d'une autre façon.

— Il a raison, car cette pauvre enfant est à plaindre... Ne la trouver-vous pas ?.. Il est vrai qu'avant de connaître à entrer dans les vues de M. de Rouvray, elle a dû certainement lui fournir des détails sur son existence première... Il a donc vraisemblablement dû la retrouver.

— Tout ce qu'il sait, c'est qu'elle s'appelle Suzanne et qu'elle demeurait dans un faubourg de Paris, chez une femme, une ouvrière du nom de Beaudouin, qui était, je crois, sa parente.

— C'est une orphelins, alors ?

— Je ne sais rien de plus.

— Elle était, à plus forte raison, désignée tout à fait pour remplir l'emploi que Pierre de Rouvray lui avait choisi, et je continue à la trouver très digne d'intérêt, cette demoiselle !

L'apparition de Denis Bourgueil interrompit l'entretien des deux époux. Bien qu'il ait été mis au fait, par sa fille, du retour de Langeville, le père de Sidonie, en voyant le mari et la femme réunis, ne put réprimer un soubresaut.

— Mais oui, papa !.. s'écria Mme de Langeville, c'est bien Philippe ! C'est bien mon mari !.. Et nous nous sommes décidés tous les deux à vous pardonner nos torts réciproques !

— Ah ! mon cher comte !.. balbutia le marchand de vins de Champagne, quelle bonne nouvelle me donne Sidonie, et quelle surprise inespérée pour moi !.. Vrai ! c'est fini, vos dissentiments ? Ah ! vous m'en voyez ravi !.. C'est si bon, voyez-vous, la vie de famille !.. C'est réconfortant, c'est sain, c'est...

Il n'acheva pas et se laissa tomber lourdement sur son fauteuil, tant son émotion était intense. Ses maîtres étaient agités d'un tremblement fébrile, et il semblait avoir une certaine difficulté à s'exprimer. Denis Bourgueil, à la suite de son escapade chez Mme Charme, et du commencement de congestion qui s'était si brusquement déclaré, avait dû être transporté chez lui, et le médecin ne lui avait pas caché que cet avertissement pourrait avoir des suites graves s'il le négligeait. Grâce à sa robuste constitution, l'ancien négociant avait été rapidement hors de danger. Cependant, la face restait congestionnée et zébrée de petites veinules violacées ; les yeux conservaient des fébriles inquiétudes, sans compter ce tremblement significatif, précurseur peut-être de l'ataxie locomotrice.

— Ah ! mes enfants ! articula Denis Bourgueil, semblant avoir une certaine peine à trouver ces mots... Je n'osais plus y croire, voyez-vous !.. Vous avez tout de même raccommodent bien fait de passer l'éponge sur ces fâcheux d'autrefois !.. Personne n'est parfait !.. Vous savez, mon cher Philippe, que j'ai toujours eu pour vous la plus grande considération... Nous allons reprendre l'existence familiale, bien ! Cette bonne existence de jadis !.. Je vais, dans quelque temps, reconstituer la dot de Sidonie, et vous recommencerez à administrer la fortune de votre femme... Ce sera un grand souci de moins pour moi !

M. de Langeville répondit :

— Ces questions d'intérêt n'ont plus à être agitées entre nous, monsieur Bourgueil.

— Comme vous voudrez !.. Je ne saisis pas bien pourquoi... Mais on arrangera les choses au mieux !.. Vous savez que je n'ai rien à vous refuser !

Après avoir fait promettre aux époux réconciliés de dîner avec lui le soir, Denis Bourgueil partit, de rendre-vous urgents auxquels il n'insista pas, et il ne tarda pas à s'esquiver, semblant avoir retrouvé momentanément toute sa verdeur. Bientôt, Philippe se retira à son tour. Restée seule, Sidonie murmura, pensive :

— Je les tiens !.. C'est égal !.. J'ai eu peur, un moment, car cet excellent M. de Rouvray avait trouvé un expédient qui aurait pu contrarier mes projets !.. Que pouvait être cette jeune fille ?.. Qu'est-elle devenue ?.. Etre dépossédée de la place qu'elle tenait parce que celle à qui elle revient légitimement la réclame, je comprendrais cela... Mais celle qui place à mon fâcheux beau-frère, c'est dur pour cette malheureuse !... Enfin, l'important, c'est que mes projets ne soient pas contrariés !..

Si la première partie de la vengeance de Sidonie — celle qui avait consisté à jeter dans les bras de sa rivale une fille qui n'était pas la sienne — semblait sur le point d's'accomplir, il lui restait néanmoins, pour qu'elle fût complète, à retrouver la véritable Yvonne. Après mûres réflexions, elle avait résolu, pour mener à bien cette nouvelle tâche, de s'adresser encore une fois à Juliet.

(*A suivre*).

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR SOAVI.

pendant nourrit le peuple américain principalement de borax, d'acide sulfurique, de coaltar et de divers sulfites. L'acide sulfurique est surtout signalé dans la viande coupée ou hachée : il a l'inappréciable avantage de l'empêcher de sentir mauvais. Qui oserait s'en plaindre ? Le service de santé de New-York en a trouvé dans vingt échantillons sur vingt-six prélevés !

Le borax, les matières colorantes, dont le coaltar, les sulfites, sont réservés aux saucisses, mortadelles, etc. Si la mortadelle de Bologne ne contient de teinture ou de substances qui l'empêchent de se décomposer que dans cinq pour cent des cas, en revanche, la saucisse de Francfort en contient trente fois sur cent. Le sucre est falsifié une fois sur deux. Mais la plus étonnante mixture que les experts aient découverte est celle d'un certain thé, où il y avait du séné, du sassafras, de la guimauve, des graines de fenouil, de coriandre et d'anis, et enfin des fleurs de lavande. L'analyse ajoute cette note rassurante qu'on n'a pas trouvé trace d'alcaloïdes.

Ces révélations, et d'autres encore que nous passons, vont sans doute faire, sur les bords de l'Hudson, de nouveaux adeptes au régime végétarien. Mais sera-t-on sûr davantage de la pureté, de la condition vierge et naturelle des légumes que l'on serait obligé, hors des saisons de production, de manger en conserve ? Quoi qu'il en soit, une science nouvelle, la légumino-thérapie, s'astfondée, et ses créateurs nous affirment que les légumes ont une influence prononcée sur la santé physique et morale et que, judicieusement absorbés, ils peuvent guérir nombre de maladies et corriger en même temps maints écarts d'esprit. C'est ce qui fit sans doute le beau caractère d'un Fabricius et des vieux Romains de son temps qui ne se nourrissaient que des pois-chiches qu'ils cultivaient eux-mêmes dans leurs jardins.

POL HARDUIN.

LETTRE
DE M. PUGLIESI-CONTI
Député d'Ajaccio

M. Dominique Pugliesi-Conti, député d'Ajaccio, a adressé au Président du Syndicat d'initiative d'Ajaccio la lettre suivante :

Ajaccio, 10 mai 1911.

M. le Président
du Syndicat d'Initiative,

A trois reprises différentes, l'organe de votre Syndicat, rappelant une interview que j'ai donnée le 30 mars dernier à la *Renaissance de la Corse*, cite, en les isolant, quelques seuls mots de ma déclaration, ce qui en modifie le sens.

Cette insistance m'oblige à vous prier de rétablir intégralement le texte auquel vous faites allusion et de vouloir bien publier dans le prochain numéro de *Corsica* cette lettre elle-même.

Voici la phrase qui a été donnée par la *Renaissance de la Corse* :

« Je me demande s'il serait digne de notre patriotisme de nous insurger contre la Mère-Patrie, même oublieuse de ses devoirs envers nous, et si, en présence du Midi hier soulevé, de la Champagne aujourd'hui menaçante, la Corse n'aurait pas une autre dignité et une autre grandeur en répudiant la violence, en exaltant sa loi filiale malgré tout fidèle, et en n'adressant d'autre reproche à la France que celui de sa résignation douloureuse, de sa tristesse muette, de sa tendresse offensée et de son éternel et sublime dévouement méconnu ! »

D'autre part, le lendemain de la publication de mon interview, le 1er avril, j'écrivais à la *Renaissance* pour préciser ma pensée et je disais que : « J'estimais qu'une protestation pleine de calme et de dignité valait mieux que des démonstrations violentes qui dégénèrent trop facilement en mouvements très regrettables ! »

En résumé, je me suis élevé par mes déclarations, par mes écrits, comme depuis, par mes discours, contre une attitude de révolte et de violence préconisée par quelques-uns.

Cela n'a jamais voulu dire que dans une autre forme, tout aussi énergique et déterminée, mais légale et respectueuse de nos sentiments de loyalisme français, je ne saurais pas m'élever contre l'oubli dont nous serions victimes, si la Mère-Patrie ne nous accordait pas les satisfactions que nous réclamons d'elle si justement.

J'ai d'ailleurs déclaré que nous ne manquerons pas de les obtenir et que je trouvais intempestives et injustifiées les dernières manifestations.

Tout ceci, je l'ai hautement proclamé au Congrès même de Corte.

Je le maintiens toujours et persiste à estimer que la Corse s'assurera, plus que par toute autre manière, la sollicitude de notre France en écartant résolûment toute pensée insurrectionnelle et séparatiste.

En tous les cas, en renonçant au ton de certaine proclamation, nous nous éviterons l'affront d'articles de journaux italiens parlant de notre « italianisation tenace » et ce sera déjà quelque chose.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

DOMINIQUE PUGLIESI-CONTI,
Député de la Corse.

Cour d'Assises

La session du 2e semestre qui s'ouvre demain comprend 11 affaires : 4 vols qualifiés, 4 meurtres et 1 tentative, 2 assassinats, 1 détournement de valeurs. 15 accusés dont une femme sont impliqués dans ces affaires ; ils appartiennent : 4 à l'arrondissement d'Ajaccio, 5 à celui de Bastia, 4 à celui de Corte, 1 à celui de Calvi, 1 à celui de Sartene.

Audience de lundi :

Carlotti Xavier, berger, et Casanova Antoine Marie, berger, demeurant tous deux à Bavella, vol qualifié.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Mes de Montera et Chiappe.

UN NOYÉ
au Nouveau Port

Hier, dans l'après-midi, la police était prévenue qu'un corps humain avait été aperçu, derrière la jetée du Nouveau Port, flottant sur l'eau.

Vers 2 heures, en effet, les dockers Pucci Pierre et Castelli Henri, montés sur une barque, avaient vu le corps d'un individu qui surnageait ; ils prévinrent aussitôt le douanier Raffali, de service sur les quais, et avec l'aide de quelques autres personnes dévouées, s'empressèrent de le retirer.

M. Glabeke, commissaire de police, se rendit aussitôt sur les lieux, avec M. l'inspecteur Casari, pour procéder aux premières constatations.

Ils firent prévenir le médecin légiste qui constata que le décès devait remonter à la nuit dernière.

Le cadavre a pu être identifié ; c'est celui d'un nommé Giambi François, scieur de long, âgé de 40 ans, demeurant rue Miot, 5.

Il a été transporté par les soins de membres de l'Assistance Lazari, Botti, Gaffori, Casari et Sparagani à l'Hôpital civil où il a été déposé à l'amphithéâtre.

Le malheureux Giambi était marié et père de trois enfants.

Il avait quitté son domicile vendredi matin vers neuf heures et demie et n'avait plus depuis repris à la maison.

Selon toutes probabilités la mort de Giambi François est due à un accident, qui plonge ainsi dans la misère une malheureuse famille.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 mai, à 4 heures

Le Rêve passe, marche,	Kriev.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Loin du Bal, valse,	Gillet.
La Chemineau, fant.,	Leroux.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Lettre d'une Maman

Mme Rousse, qui habite Bordeaux, 33, rue Bouquière, écrivait récemment à M. Gablin :

« Je vous envoie ci-joint la photographie de ma fille Charlotte qui a été si bien guérie par vos excellentes Pilules Pink. Nous sommes tous heureux de la voir maintenant bien portante et nos connaissances complimentent maintenant ma fille sur sa bonne mine.



» Ma fille Charlotte a 22 ans, elle était devenue petit à petit profondément anémique, et malgré de nombreux remèdes, des fortifiants, son état, loin de s'améliorer, empirait chaque jour. On aurait dit que son estomac était fermé et elle ne pouvait tolérer qu'un tout petit peu de nourriture, ce qui la soutenait à peine. Elle était très pâle et se plaignait d'une faiblesse générale. Sa voix même s'était ressentie de cet état et elle avait continuellement la voix voilée. Je vous dirai aussi que chaque mois elle avait des troubles graves accompagnés de syncopes et de crises nerveuses.

» Du jour où ma fille a eu pris les Pilules Pink son état s'est amélioré, lentement il est vrai, mais d'une façon continue. Maintenant elle jouit d'une santé parfaite. Une autre de mes filles était dans un état de santé délicat. les Pilules Pink l'ont beaucoup fortifiée. »

Nombreuses sont les familles où il y a un jeune homme ou une jeune fille dont la santé inspire des inquiétudes, où les enfants ne sont pas aussi forts, aussi bien portants qu'ils devraient être. Si suivant un traitement qui donne satisfaction, ne l'interrompez pas, persévérez. Mais s'ils ont suivi sans succès les traitements ordinaires, ne désespérez pas, faites leur essayer le traitement des Pilules Pink qui, dans de nombreux cas, a guéri là où les autres médicaments n'ôtaient montrés impuissants. A 18 ou 20 ans les jeunes gens, les jeunes filles, sont à un âge important pour que leur santé ne donne pas toute satisfaction. Le jeune homme termine ses études, passe ou va passer des examens, qui décideront de son avenir. La jeune fille est en âge de se marier. La maman fait de santé peut leur porter un préjudice considérable. Les Pilules Pink viendront au secours de tous les jeunes gens, qui ne sont pas aussi bien, aussi forts, qu'ils devraient être. Elles donnent du sang, donnent des forces, tonifient le système nerveux et réparent l'usure causée par le surmenage ; elles donnent de belles couleurs, développent l'appétit, favorisent les digestions, assurent la parfaite assimilation de la nourriture.

En vente dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gablin, 82, rue Bolin, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 21 mai, à 5 heures

Peter Benoît, marsch,	Degrez.
Les Noces d'Argent, ouv.,	Carteron.
La Caravane,	Bickberger
Samson et Dalila, fant.,	St Saëns.
L'Enchanteresse, valse,	Bury.

Le Chef de Musique, TIBERI.

OCTROI

Les propriétaires d'automobiles sont priés de se présenter au Bureau Central de l'Octroi, pour y prendre connaissance d'un projet d'abonnement relatif aux droits d'octroi sur les essences et huiles qu'ils consomment en ville.

Toutes les personnes qui possèdent des animaux ou des denrées dans l'intérieur du rayon de l'octroi pourront en faire la déclaration au bureau le plus rapproché de leur demeure.

Avis aux Fraudeurs

Le tribunal correctionnel de Bastia vient de condamner à 15 jours de prison et 500 francs d'amende, le Sr L. qui avait pris l'habitude de rapporter en ville, par petites quantités, l'alcool qui était sorti des barrières en passe-debout.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scuss, 1er prix Prague

Programme du 21 mai 1911

Apéritif de 10 heures à midi.

Any Time,	Lebert.
Clair de lune sur l'Aster,	Petras.
La Somnambule,	Bellini.
Berceuse aux étoiles,	Vercellier.
Toujours ou jamais,	Waltenfeld.
Wagram, marche,	Zerco.

Apéritif de 5 à 7 heures

Granada,	Garcia.
Le Beau Danube bleu,	Strauss.
Rigoletto,	Verdi.
Solo de violoncelle,	X.
Princesse Dollar Valse de l'opérette,	Faal.
Le Bal masqué,	Verdi.
Chantons en chœur,	Vercelier.

Soirée à 8 heures et demie

L'Amateur explorateur,	Cristini.
La Veuve Joyeuse,	Faal.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Solo de violon,	X.
Les Puritains,	Bellini.
Quand l'oiseau chante,	Tagliafico.
Le Trouvère,	Verdi.
Les Fleur que nous aimons,	Crémieux.
Vision de Salomé,	Joyce.
Rentrons Mimi,	Bermanx.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 21 mai 1911
de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 10° à midi 19° + 5 6 heures du soir + 16°. Maxima + 23°. Minima + 12°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 753 mm., 6 heures du soir, 753 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, pluie.
l'après-midi, id.

Les Corses au Salon

Parmi les œuvres de peinture exposées cette année au Salon, œuvres que mentionne tout particulièrement la *Revue Européenne* qui vient de paraître, il en est que nous devons au pinceau d'une de nos plus adorables bastiaises, Mlle Fély de Montera.

Nous lisons, en effet, dans cette Revue, le passage suivant : « En parcourant vivement les galeries de peinture afin de tâcher de désirer, pour nos lecteurs, les œuvres de choix de cette immense production, et avant de descendre à la sculpture, mentionnons les deux miniatures de Mlle de Montera, qui accusent une facture personnelle ».

Cette appréciation dans une Revue sur des œuvres de cette nature est une belle promesse pour l'avenir d'une si jeune artiste.

Nous renouvelons à Mlle Fély de Montera nos bien vives félicitations.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Leigi, place Saint-Nicolas.

Doctorat en Droit

Nous apprenons avec un réel plaisir que M. Paul Brocchi, avocat à notre Cour d'appel, a soutenu brillamment devant la Faculté d'Aix en Provence sa thèse de Doctorat juridique, et a obtenu la mention très bien et les félicitations du jury.

Nous le félicitons sincèrement, à notre tour.

Audition musicale

Dimanche 21 courant à 2 heures précises, audition des élèves de Mlles Agostini

Nécrologie

Nous avons appris avec douleur la mort de Mme veuve Zigliara, née Aniani, décédée à Paris, à l'âge de 72 ans, chez son fils, notre distingué compatriote, rédacteur principal à la Préfecture de la Seine.

C'était une femme accomplie, appartenant à une vieille famille bastiaise, qui avait eu le malheur quelques années après son mariage avec M. Zigliara, appartenant à une très honorable famille de Calvi, de rester veuve avec trois enfants en bas âge. Grâce à son activité et à son inlassable dévouement, elle parvint à leur donner une instruction solide, qui leur a permis d'arriver à de belles positions. Nous leur offrons nos affectueuses condoléances, particulièrement à notre excellent ami, M. Joachim Zigliara, commis principal à la Préfecture de la Seine.

Décès

M. Ange Gasitella a eu la douleur de perdre son dernier né âgé de trois mois. Les obsèques du petit Innocent ont eu lieu dans l'après-midi en l'église Sainte-Marie où se trouvaient réunis les amis des familles Gasitella, Bergeaia et Alberti.

Le cercueil de ce petit ange était recouvert d'une magnifique couronne en fleurs naturelles.

Nous adressons nos condoléances à M. et Mme Ange Gasitella et à leur famille.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mal de tête, de la Grippe, de Névralgies, etc., par la Bouillie Suisse Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée Marseille.

Avis. — Des pharmaciens et marchands de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, ou ne lui ayant pas fait sa commande directement.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR tavart des CHEVEUX



C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se tasser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
Dans les Salons, et Parfs. Depôt : 33, rue Etienne-Marcel, Paris

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00275

BOURSE DE PARIS

19 mai — 20 mai
Rentes 3 0/0 anciennes . 96.00 — 96.00
Rentes 3 0/0 amortis. . 96.65 — 97.70
Fonds russes.

L'ESCADRE EN CORSE

A Ajaccio

Ajaccio, 20 mai.

La première escadre, placée sous le commandement en chef de M. le vice amiral Bellue, a mouillé ce matin à 7 heures 30 dans notre port.

Cette force navale est ainsi composée :

Cuirassés : *Patrie*, portant le pavillon du vice-amiral Bellue ; *Justice*, battant pavillon du contre-amiral Gaschard ; *Démocratie* et *Vérité*.

Croiseurs-cuirassés : *Léon Gambetta*, portant le pavillon du contre-amiral Darrigo du Fournet ; *Ernest Renan*.

Contre torpilleurs : *Chasseur, Fantassin, Grenadier, Carabinier, Mousse, Hache, Spahi*

Cette escadre séjournera à Ajaccio jusqu'à mardi matin, 23 mai.

Simulacre d'attaque

Les bâtiments de la première escadre avaient appareillé de Toulon pour Ajaccio, hier soir, à 5 h. Vers une heure du matin, ils ont effectué un simulacre d'attaque contre le port d'Ajaccio, qui était défendu par la flottille des torpilleurs de la Corse et par les ouvrages du front de mer.

Les Visites

L'amiral Bellue est descendu à terre à 9 heures du matin pour les visites officielles.

A la Préfecture, il a déposé sa carte, le Préfet, étant malade, s'était fait recevoir, et le Secrétaire général est absent.

A l'Hôtel de Ville, l'Amiral s'est également contenté de déposer sa carte, M. Pugliesi Conti, député-maire, devant quitter Ajaccio ce soir, et le commandant Nicoli, premier adjoint, étant en grand deuil, avaient fait parvenir une lettre d'excuses à l'amiral Bellue.

A Calvi

Les croiseurs-cuirassés *Léon Gambetta* et *Ernest Renan*, ainsi que la flottille des contre-torpilleurs mouilleront à Calvi dans la journée du 23.

A Ile-Rousse

Les cuirassés *Justice* et *Liberté* croiseront, à Ile-Rousse, également dans la journée du 23.

A Saint-Florent

Le vaisseau-amiral *Patrie* et le croiseur *Démocratie* mouilleront à Saint Florent dans l'après-midi du 23.

A BASTIA

La première escadre au complet se réunit à Bastia dans la matinée du mercredi 24 mai.

Les cuirassés *Vérité* et *Suffren*, le croiseur *Edgard Quinet* et cinq contre-torpilleurs, qui exécutent les tirs aux Salins d'Hyères, rallieront le pavillon du commandant en chef, le 24 au matin, à Bastia.

L'escadre du vice amiral Bellue séjournera à Bastia jusqu'au vendredi 26 ; elle appareillera dans la soirée pour Cagliari,

Mouvement administratif

LE NOUVEAU PRÉFET de la Corse

Paris, 20 mai.

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, soumettra à la signature présidentielle, dans le Conseil des ministres qui aura lieu mardi prochain, le mouvement administratif dont il a entretenu ce matin le Conseil.

M. Bueilot, préfet de la Corse, entrerait, sur sa demande, dans l'administration des finances.

M Jouillard, sous-préfet de Fontainebleau, remplacerait M. Bueilot à la préfecture de la Corse.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Réserve

Paris, 20 mai.

Le *Journal Officiel* publiera demain les tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire concernant les officiers et sous-officiers de la Réserve et de l'Armée territoriale.

Légion d'honneur

Sont inscrits sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Marin, du 2e régiment d'artillerie de montagne, batterie de réserve de la Corse.

M. Giscobbi, lieutenant au 116e rég. territorial.

M. Negretti, lieutenant au rég. de réserve de la Corse.

Médaille militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour la Médaille militaire les sous-officiers et gendarmes dont les noms suivent :

Guglielmi, sergent major de réserve au rég. de Corse ;

Gherardi, sergent au 116e territorial ;

Angelotti, sergent au régiment de réserve de Corse ;

Geronimi, sergent-major, id. ;

Ottavi, adjudant, id.

Bourdeloup, id. ;

Luigi, adjudant au 116e territorial ;

Giammertini, gendarme ;

Benielli,	id. ;
Vittori,	id. ;
Mariani,	id.

Conseil des Ministres

Paris, 20 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'arrivée du roi de Serbie

Le Conseil a d'abord réglé les derniers détails relatifs à l'arrivée du roi de Serbie à Paris, qui est fixée à lundi prochain.

Le gouverneur d'Indo-Chine

Le Conseil s'occupe ensuite de la succession de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine.

Les Retraites ouvrières

M. Paul Boncour, ministre du Travail, expose à ses collègues les nombreuses difficultés d'application que rencontre la loi des retraites dans les milieux ouvriers.

Il communique au Conseil la circulaire qu'il a adressée aux préfets leur demandant de lui fournir la statistique des ouvriers et employés assujettis à la loi, la liste de ceux qui se sont fait inscrire et de ceux qui s'y sont refusé.

La question du Maroc

Le Conseil s'est entretenu longuement de la question marocaine.

M. Berteaux, ministre de la Guerre, a communiqué au Conseil les télégrammes qu'il a reçus des généraux Moinier et Toutée.

Travaux Parlementaires

Le ministre de la Guerre fait savoir qu'il a reçu de Mr Hubert de Montaigne, député de Saint-Nazaire, une demande l'interpellation sur les prélèvements effectués dans les troupes métropolitaines pour la constitution du corps expéditionnaire du Maroc et le manque d'organisation des troupes coloniales.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Le Gouvernement de l'Indo-Chine

Paris, 20 mai.

M. Albert Sarraut, député radical-socialiste de l'Aude, est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Klobukowski.

M. Sarraut sera pourvu d'une mission temporaire en Indo-Chine et conservera ainsi son mandat législatif.

M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, sera à très bref délai pourvu d'un poste diplomatique important.

EN RUSSIE

Une Délégation des Parlementaires Anglais

Saint-Pétersbourg, 20 mai.

La municipalité de Saint-Pétersbourg a offert aujourd'hui une belle réception à la délégation du Parlement anglais, qui est arrivée hier soir.

Des banquets seront offerts aux Parlementaires anglais par la Douma et le Conseil de l'Empire.

AU MAROC

La Situation A FEZ

Paris, 20 mai.

La situation de la capitale est toujours très critique, mais le moral des assiégés est bon.

Les bruits de l'arrivée imminente de la colonne de secours encouragent les habitants à la résistance.

LA COLONNE BRULARD

Malgré toutes les difficultés que la colonne Brulard rencontre sur sa route, les troupes poursuivent leur marche vers Fez.

La colonne se trouve actuellement à une quarantaine de kilomètres de la capitale.

Envois de renforts

Oran, 20 mai.

Le paquebot *Nivernais*, affrété par l'Etat, a appareillé aujourd'hui pour Casablanca, avec cinq cents mulets et convoyeurs.

1er TIRAGE de la Loterie des Millions

Paris, 20 mai.

Ce matin a eu lieu, au Crédit Foncier de France, le premier tirage de la deuxième et dernière partie de la Loterie pour un Groupement d'Œuvres de Bienfaisance.

Le gros lot de
UN MILLION
est gagné
par le numéro 4,148 de la série 7.

Le lot
de 200.000 francs
est gagné
par le numéro 7.628 de la série 58

Le lot
de 100.000 francs
est gagné
par le numéro 7509 de la série 16

Les deux lots
de 30.000 francs
sont gagnés
par le numéro 17.244 de la série 17.
et le numéro 8.930 de la série 19:

Vingt autres billets
gagnent chacun
10.000 francs

Cent autres billets
gagnent chacun
1.000 francs

Trente mille autres billets
gagnent chacun
Vingt-cinq francs

LE HAVRE

ARRIVÉE du Ministre des Travaux Publics

Le Havre, 20 mai.

M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics est arrivé dans l'après-midi, accompagné de MM. Mascureaud, sénateur ; Siegfried et Georges Bureau, députés ; Claveille, directeur des Chemins de fer de l'Etat, et Le Trocquer, chef adjoint de son cabinet.

Le ministre des Travaux publics a été reçu, à 6 heures, par le président et les membres de la Chambre de Commerce.

Il présidera, dans la soirée, le banquet du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie.

LE CONGRÈS de la Fraternelle des Employés des Chemins de Fer

Paris, 20 mai.

Le Congrès annuel de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, présidée par M. Faralicq, a été tenu aujourd'hui ses travaux, par un grand banquet présidé par M. Mouis.

Le président du Conseil était accompagné de deux autres membres du Gouvernement.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Mouis a assuré les membres de la Fraternelle des Employés de Chemins de fer, de sa plus bienveillante sollicitude.



AVIS DE DÉCÈS

Les familles Zigliara, Malvaul, Mazio, Olmi, Filippi, Mariani, Penna, Fusco, Marinetti, Thiers, Zarr, Millie, Vanris et Casanova ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE ZIGLIARA
Née Maria-Anne ANZIANI

décédée à l'âge de 73 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, chez son fils M. Joachim Zigliara, rédacteur principal à la Préfecture de la Seine, domicilié à Paris, 13, rue Antoine Voilon.

Le corps de Mme veuve Zigliara a été inhumé provisoirement et dans la plus stricte intimité, au cimetière de Bagneux.

Il n'a pas été adressé de lettres de faire part, le présent avis devant en tenir lieu.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites le lundi 22 mai, en la paroisse Saint Jean, seront célébrées pour le repos de l'âme de

MADEMOISELLE MARIE D'ANGELIS

Etude de Me TOTTI

Avoué
10, Boulevard du Palais, Bastia

Assistance Judiciaire

Délibération du 3 août 1909

Par jugement rendu par défaut, au profit de la dame Mariani Catherine, cuisinière, domiciliée de droit à Toulon, demeurant de fait à Toulon, contre le sieur de Prano Jules-Pierre, propriétaire, domicilié et demeurant à Prano, par le Tribunal de première instance de Bastia, le 8 avril 1911, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux de Prano, à la requête et au profit de la femme.

Bastia, le 18 mai 1911.

Pour extrait,
J. TOTTI.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Bastia, en date du 19 mai 1911, enregistrée.



LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR MOAVI.

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de 10.000 Obligations 6 % OR de £ 20 = 503 fr.

DU

Chemin de Fer CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Garanties en capital et intérêt par l'État de l'Équateur, avec délégation spéciale sur les douanes. — 1er Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487 fr. 50

PAYABLES 100 francs en souscrivant, 387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 48, payable par moitié les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 503 francs aura lieu en 53 ans, par voie de tirage au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts étrangers et français, présents ou futurs, le taux de placement ressort à 6.10 % net de tous impôts et sans tenir compte de la prime de remboursement de 15 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — 1° L'État de l'Équateur. — L'État de l'Équateur a affecté le tiers des droits de douane à l'exportation de la province de Manabi sur l'entier montant, le montant des droits de douane ainsi engagés s'est élevé pour les neuf dernières années à une moyenne annuelle de 760.000 sucres alors que le service total en l'emprunt n'exige que 350.000 francs par an pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en circulation.

2° Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêt, par une première hypothèque sur la concession de chemin de fer et ses dépendances (meubles et immeubles).

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts français et étrangers, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : Au Siège de la Compagnie, 130, Bedford House;
A la London South Western Bank Limited, 150, Fenchurch Street, et chez tous agents.

A PARIS : MM. Arnsteeny et Cie, Banquiers, 33, Rue Scribe;
Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

La Vente publique aura lieu le **22 Mai 1911** *aux Guichets du* **CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ÉQUATEUR**

Société Anonyme au Capital de £ 100.000 (2.500.000 francs).

2, Rue des Petits-Pères, à PARIS

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

Essences et Pétroles

Pétrole Baffini d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole éjecté en fûts fer de 50 litres.
Essence de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtaryle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

LE Guide 1/45 DES Convenances par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sûr que l'on doit consulter chaque jour pour plaire aux siens et à ses amis.

Le GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :

LE BEBE — Pages
LA PETITE ENFANCE — 11 à 16
L'ADOLESCENCE — 17 à 24
LE MARIAGE — 25 à 70
LES RECEPTIONS — 71 à 170
LA CORRESPONDANCE — 171 à 222
LE DEUIL — 223 à 240

LE VOLUME PAROISSIEN : 1 fr. 45 franco — 1 fr. 95 recommandé

En vente, Librairie, Imprimerie Ollagnier, Bastia, et chez tous les Libraires et Dépositaires de journaux.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux qui ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRAUX

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux articulés.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Buiconque possède 5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX — Des PRODUITS — Des PLAISIRS — de la CAMPAGNE
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Essai d'un Trimestre : 1 fr. 25

Après vos Repas BUVEZ *La Cédratine* Liqueur extra-fine

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 16 x 13, relieur toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
Chez tous les Libraires
PRIX : 2 FR. 75
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

CHEVEUX sauvés par l'Aba

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185 186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*

Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ARGUSPRESS PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

Dr A. FOURCAUD, Pharmacien, à Perigueux
Dépôt : Pharmacie Knipp à Bastia, Raffalli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Susini à Ajaccio, Cours Napoléon, à Ajaccio.

EUCAFUSE Donne secret d'un goût [illegible] enfants arrivent en fil, Rue [illegible] Nationale II [illegible], N° 314, Nice

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. F. MATTEI



Apéritif TONIQUE *Délicieux* Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
6 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION [illegible] : 6 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ADEL. BOUHARD, Rédac.-Adm. 64 Septembre

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui prouvera que la célèbre Eau capillaire du dermatologiste P. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et en une huitaine primitives.

50 Ans de SUCCÈS. LE MEILLEUR, LE PLUS AGRÉABLE PURGATIF
THÉ BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE. — Se vend toute l'an.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

TRENTE SIXIÈME ANNÉE — N° 141 — LUNDI 22 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal. Ligne diverse 1 fr. — Réclames 3e page : 0,75 — Décès, 0,50 — Judic. 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : un port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LES ÉTRANGERS EN FRANCE

Il y avait en 1906, d'après les statistiques de recensement publiées par le ministère de l'Intérieur, 1.037.414 étrangers vivant en France.

Ces étrangers étaient surtout établis dans la Seine qui en comptait 353.647, et dans les départements frontières : Nord, 191.678 ; Bouches-du-Rhône, 123.497 ; Alpes-Maritimes, 96.554 ; Var, 47.175 ; Meurthe-et-Moselle, 44.595 ; Pas-de-Calais, 41.436 ; Ardennes, 21.401.

Depuis, ces chiffres sont dépassés : on ne peut encore connaître exactement les résultats du dénombrement de la population pour 1911, mais on prévoit déjà que la population étrangère sera en augmentation d'un tiers par rapport au dernier recensement. C'est surtout à Paris que l'envahissement se fait sentir. La capitale de la France tend à devenir un centre cosmopolite et pour ainsi dire la capitale du monde.

Quelles conclusions doit-on tirer de cette situation ? Faut il s'en réjouir ou y a-t-il lieu de s'en alarmer, c'est la question qui commence à se poser dans les milieux politiques.

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de dire que l'empressement que les étrangers mettent à venir s'installer sur notre territoire est un hommage rendu à notre pays dont à juste titre peut s'enorgueillir notre amour-propre national.

Si les Russes, Allemands, Italiens et autres abandonnent sans trop de regret leur patrie d'origine pour fixer leur foyer en France, c'est, sans doute, parce qu'ils y trouvent une existence plus facile et aussi plus de liberté.

Et c'est là la meilleure réponse aux colonnies contre notre pays, auxquelles nous prêtons trop aisément l'oreille. Quoi qu'en disent ceux qui prétendent que nous sommes un peuple en décadence, c'est encore sur notre sol qu'il fait meilleur vivre.

Cependant, tout en nous félicitant de cette constatation, nous devons prendre des précautions contre les *périls qui peuvent naître pour nous* de cette invasion étrangère.

Sans parler du danger que créerait en cas de guerre la présence, au milieu de nos troupes, de milliers d'individus appartenant aux pays avec lesquels nous serions en lutte, même en temps de paix et au point de vue strictement national il existe un autre danger.

Notre natalité baisse de jour en jour : la population indigène n'augmente plus. Or, si elle reste stationnaire et que, par contre, la population étrangère s'accroît, n'est-il pas évident qu'à un moment, lointain sans doute, mais certain, en France l'élément national sera submergé par l'élément étranger. Le sol, les mœurs, les institutions seront bien restées françaises, mais dans ce cadre resté le même, c'est une race nouvelle qui se sera substituée à l'ancienne race.

Il est de notre devoir d'envisager dès maintenant cette éventualité et, si nous ne pouvons empêcher qu'elle se produise, au moins de nous efforcer d'en retarder l'échéance.

Par des encouragements à la repopulation et en accordant des faveurs législatives aux familles nombreuses, défendons la race française.

Enfin, à côté de ces préoccupations de demain, prenons aussi dès aujourd'hui les mesures que comporte la situation. Protégeons les travailleurs français contre la concurrence que, sur notre propre sol, ils ont à soutenir contre les travailleurs étrangers.

C'est là, en effet, le côté économique de la question. Dans les milieux ouvriers, même dans ceux où les doctrines internationalistes font le plus d'adeptes, nos nationaux se plaignent de la concurrence étrangère qui a pour effet d'augmenter les risques de chômage et d'avilir le prix de la main-d'œuvre.

N'étant pas soumis aux charges fiscales qui pèsent sur les travailleurs français, les étrangers peuvent travailler à meilleur compte et se contenter d'un salaire réduit.

Aussi, pour rétablir l'équilibre *entre les ouvriers français et les* ouvriers étrangers, serait-il équitable d'imposer à ces derniers une taxe spéciale.

L'établissement de cette taxe paraît, d'ailleurs, d'autant mieux justifié que les contribuables français supportent actuellement certains frais qui résultent de l'établissement en France des étrangers. La loi de 1889, qui oblige l'étranger à effectuer une déclaration, met à sa charge les droits de timbre de sa déclaration, mais les dépenses de registres, états nominatifs, etc., incombent aux communes.

A défaut d'un intérêt fiscal, le législateur, d'ailleurs, dans le seul intérêt des travailleurs français, ne devrait pas négliger cette situation. Il ne s'agit pas de prendre des mesures draconiennes contre les étrangers et de leur interdire l'accès de nos usines et de nos chantiers, la *France doit rester fidèle à son beau* renom d'hospitalité en accueillant ceux qui viennent frapper à sa porte, mais elle ne doit pas non plus être une marâtre pour ses propres enfants.

RENÉ MORAIN.

Préfecture de la Corse

LA LOI sur les Retraites ouvrières

M. le Préfet de la Corse vient d'adresser aux Maires du département la circulaire suivante :

Ajaccio, le 17 mai 1911.

Monsieur le Maire,

Les renseignements et indications fournis par M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale sur la sens, la portée et le fonctionnement de la loi du 5 avril 1910 relative aux retraites ouvrières et paysannes semblent devoir rendre superflue toute explication nouvelle.

En effet, les affiches où les principales dispositions de la loi sont résumées et les Notices à l'usage des assurés qui ont été distribuées à profusion dans toutes les communes du département ont suffisamment fait connaître et vulgarisé la pensée du législateur.

Cependant si, dans de nombreuses communes, les résultats obtenus sont très satisfaisants, si des inscriptions sont faites dans de très grandes proportions, tous les ouvriers et salariés n'ont pas montré une égale prévoyance et les assurés facultatifs n'ont pas encore suffisamment profité des avantages qui leur sont accordés.

Il reste encore beaucoup à faire pour que le département puisse autant qu'il est désirable des bienfaits de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Je viens, dès lors, Monsieur le Maire, faire appel à toute votre activité pour que, dans l'intérêt de vos administrés, vous leur renouvelliez les avantages de ladite loi et que, en conséquence, vous obteniez que la liste des assurés de votre commune corresponde exactement au nombre des travailleurs.

Il me semble impossible que la simple résumé des prescriptions de la loi et des facultés qu'elle leur attribue ne triomphe pas facilement et à bref délai des hésitations toujours un peu excusables au moment de l'application d'une loi nouvelle.

L'application de la loi, quoiqu'on en dise, n'entraîne pas des formalités difficiles à remplir. Les versements des sommes destinées à constituer la retraite des assurés obligatoires et facultatifs seront effectués par le moyen de timbres mis en vente dans les bureaux de poste et les débits de tabac, par conséquent, à la disposition de tous. En apposant des timbres correspondant aux journées de travail faites, sur la carte que l'ouvrier aura reçue de la Préfecture et qu'il lui présentera, le patron se sera acquitté de ses obligations.

Le salarié qui voudra faire des versements facultatifs c'est-à dire en dehors du patron, soit qu'il ne soit pas employé, soit qu'il veuille dépasser son contingent de 9 francs, n'aura qu'à acheter les timbres correspondant à la somme qu'il désire y consacrer et à les apposer sur sa carte.

L'assuré facultatif fait lui-même ses achats de timbres, et en fait l'apposition sur sa carte jusqu'à concurrence de 9 francs au moins et de dix-huit francs par an au plus.

Toutes ces formalités sont fort simples et ne peuvent prêter à aucune ambiguïté.

A l'Administration incombent les opérations plus délicates, le relevé des cartes, la transmission des comptes des ouvriers aux caisses choisies, etc...

Quant aux travaux à exécuter dans les Mairies, ils ne sont pas compliqués. La circulaire de M. le Ministre du Travail en date du 29 mars 1911 vous les a indiqués avec précision.

Je vous prie de vous y reporter. L'établissement des listes se fait au moyen de renseignements existant dans la commune. Une administration diligente les réunira sans peine. Au besoin, et pour tous les cas que vous me soumettrez, je m'empresserai de vous faire tenir toutes les explications utiles.

Mais les populations ont d'autres objections à faire que celles qui peuvent viser le fonctionnement pratique de la loi, lequel, on vient de le voir, n'exige pas une grande attention, ni une compétence spéciale.

Dans ce département surtout, l'ouvrier pourrait se demander si ses facultés contributives lui permettront de faire face aux versements obligatoires.

Le travail est rare, ou peu lucratif, c'est là l'objection : on ne peut le contester, mais il faut reconnaître aussi qu'un ouvrier pourra toujours prélever sur son salaire annuel, la modique somme de neuf francs, car il a une année devant lui pour opérer ce prélèvement.

D'autre part, l'ouvrier est-il assez informé des avantages que la loi lui confère ?

Dès qu'il est inscrit, il est délivré, pour ainsi dire, de toute appréhension pour ses vieux jours.

Il peut aussi obtenir la liquidation anticipée de sa retraite à 55 ans.

S'il atteint l'âge de la retraite si s'il s'est inscrit dès l'âge de 18 ans, il aura versé environ 432 francs en tout et il aura droit à une retraite de 304 francs, c'est-à dire qu'il touchera *annuellement* une somme presque égale à celle qu'il aura économisée au moyen de prélèvements inférieurs *à un sou par journée de travail.*

S'il meurt avant d'arriver à la retraite, et s'il a adopté le versement à capital réservé, sa famille recevra une somme représentant la valeur intégrale des timbres qu'il aura apposés sur ses cartes durant toute sa vie.

En outre, sa famille touchera les allocations prévues à l'article 6, soit :

A ses enfants âgés de moins de 16 ans : s'ils sont au nombre de trois ou plus, 50 francs par mois pendant six mois ; cinquante francs par mois pendant cinq mois, s'ils sont au nombre de deux ; cinquante francs par mois pendant quatre mois s'il n'y en a qu'un seul ; à la veuve sans enfants de moins de 16 ans, cinquante francs par mois pendant trois mois.

Si l'ouvrier inscrit sur la liste des assurés

1911 — PUBLICATION DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

FACE DE HAINE

— Certes, elle avait à se plaindre du Montmartrois, le vantion avait évidemment exercé de la première pour dupe en lui promettant à la place de la jeune fille qu'elle rechercha, la dot qui avait [illegible] ses côtés, et qui était peut-être [illegible] au montant de sa combinaison ; mais, en somme, l'aventure n'avait jusqu'alors pas trop mal tourné, et le baliste, parfaitement gourmandé et tenu en main, lui semblait le seul homme capable de lui servir d'auxiliaire en cette délicate aventure. Il fallait, avant tout, prouver au gredin qu'il ne s'était pas joué d'elle, et aux manœuvres [illegible] étaient perdus à jour. Puisqu'il n'avait pas réussi à retrouver Yvonne et s'était par vers à faire passer à la place de celle-ci qu'une intrigante, et peut être une associée, Juliot, dûment contrôlé cette fois, n'avait qu'à recommencer la partie sur de nouveaux frais.

Mme de Langeville avait donc invité, par billet, son digne collaborateur à venir la trouver, toute affaire cessante, à un rendez-vous qu'elle lui assignait à son rez de-chaussée de l'avenue Niel. Elle s'y trouvait depuis quelques instants, l'heure qu'elle avait fixée au Montmartrois venait de sonner. A ce moment, un coup de sifflet résonna au tube acoustique qui aboutissait dans l'appartement. Le concierge annonçait « la personne que madame attendait ». Juliot ne tarda pas à se présenter. L'intérieur de Mme Mailloche n'avait pas bonne mine. Ses traits étaient encore plus tirés et plus flétris que de coutume, et son visage de papier écaillait affectait une teinte plus blafarde encore. En dépit de ses rhodoterms, de ses poudres grandioses du consacrer à une vaste entreprise industrielle l'argent qu'il devait à la magnificence de Salomé, le triste ire n'avait pas tardé à perdre un peu la totalité de cette somme.

Pour se consoler, il avait repris son existence crapuleuse, et demandé à l'alcool des réconfortants qui soutinssent l'avar plaisir [illegible] qui soutenait. Récemment, il avait vaincu, dégoûté, mal satisfait, vidé, il avait lui une exhibition si piteuse qu'une petite émeute avait éclaté dans le public, et que le directeur, séance tenante, avait résilié avec son ancienne étoile. Tout a fait dévasé, Juliot avait dû se résoudre à retourner quelques jours chez sa mère afin d'essayer, comme il le disait dans son langage pittoresque, d'y refaire un peu de lard. La cuchetonneuse n'avait pas refusé d'héberger son rejeton et de lui permettre de réparer ses forces ; mais lorsqu'il avait exposé sa demande d'argent, elle s'était immédiatement [illegible] en arguant de la difficulté des temps. C'est alors que, pour opposer un front serein aux compositeurs menaçantes, le beau Juliot avait cherché une consolation dans les spiritueux. Pourtant, il ne [illegible] de l'argent. En fin, il en trouverait chez la comtesse de Langeville, il en demanderait à Gabrielle, il irait, au besoin, revoir certaines amies qu'il avait eu peut être le tort de négliger ! Il connaît toutefois qu'il aurait peut être avantage à envoyer quelque temps, quant ce ne serait que pour voir comment il s'accommoderait d'une existence plus apaisante.

Adèle Beaucourtet, que nos lecteurs connaissent mieux sous le nom de « Loucheur » avait vu avec une secrète allégresse l'héritier des Mailloche revenir au bercail, car, depuis son âge la plus tendre, elle avait toujours éprouvé pour le Montmartrois une de ces admirations noires de gothique qui ne font que croître et embellir avec le temps. Juliot n'ignorait pas le prestige qu'il n'avait jamais cessé d'exercer sur l'ouvrière et, malgré la situation même et la peu d'agréments d'Adèle, sa vanité de mâle habitué aux conquêtes n'en restait pas moins chatouillée par la passion dévorieuse de ce laideron. Si la fille du cocher de fiacre avait grandi et s'était considérablement développée, elle n'en restait pas moins toujours affligée de ses fâcheux stigmates, mais elle avait de l'agrément, une sorte de bagout faubourien qui était loin de déplaire à Juliot, et qui l'amusait même quelquefois. Au vert chez sa maman, l'habitué des boulevards extérieurs s'ennuyait royalement.

Loucheur, que son père ne pouvait surveiller, puisque le brave homme roulait en équipage, avait à nouveau trouvé sur vingt-quatre, était venu, à ses heures de liberté, rôder, avec des allures de chatte, autour du Montmartrois, histoire de l'amuser un peu. La mère Mailloche n'avait pas à s'offusquer de ce manège ; d'ailleurs, depuis le départ de Gabrielle, elle était préoccupée et elle s'absentait très souvent. Juliot se demandait même ce qu'elle pouvait bien manigancer en semblable. Les affaires cannelles qui se dégageaient de plus en plus entre Loucheur et Juliot devaient aboutir à un résultat prévu. Adèle devint la maîtresse du Montmartrois sans qu'on pût bien savoir au juste lequel de ces deux drôles avait cédé à l'autre, il avait affecté, avec une sorte de condescendance goguenarde, de répondre sur la disgrâcieuse, comme une sorte d'union, le bonheur de cet amour. Mais, intérieurement, toujours mue par la gloriole, son âme vile avait un moment vibré à l'annonce de l'état basse de sa nouvelle victime. Celle-ci, complètement conquise, s'était [illegible] dans un transport d'enthousiasme et d'attendrissement :

— Mon chéri, vous ne, Juliot, n'est entre nous à la vie et à la mort !... Tu le voulais, je suis que je ne serais crevée pour toi !

Les quatre dans ces grossesses, il avait célébré entre ses deux amis un dernier [illegible] d'agapes, tout en se demandant s'il se trouverait par le moyen, un jour, d'utiliser si bons [illegible], car l'état rigide de cette demoiselle n'avait pas [illegible] de la flatter, et il en appréciait toute la [illegible] valeur. Mais, pour le moment, notre ami le [illegible] voulait du monde, ce n'était pas Adèle Beaucourtet qui pouvait désunir le [illegible] au profit des poches de son irrésistible amant. Elle aurait bien désiré quelques sous dans la bourse paternelle et rongé assez les poutrelles de l'automédon, mais ces maigres ressources auraient à peine suffi à l'exquisse son amant en cigarettes. Quant à l'organisation de Sidonie parvint au Montmartrois, il eut un éblouissement. Tout de suite, il pensa qu'elle le mandait pour lui proposer quelque nouvelle opération lucrative.

— Bonjour, cokre ami ! Et-il négligemment, en pénétrant dans la pièce où Salomé l'attendait.

(*A suivre*).

de sa commune est atteint d'invalidité, il pourra, quel que soit son âge, demander la liquidation anticipée de sa retraite.

Est-il besoin de rappeler les avantages faits aux assurés âgés de plus de 40 ans, au 3 juillet prochain ? L'Etat majore en leur faveur des allocations ou des bonifications qui permettent de servir des retraites que l'on doit considérer comme importantes, étant donné le chiffre très faible des versements faits par les salariés de cette période dite transitoire. Dans cette catégorie, on verra, dès le 3 juillet prochain, des ouvriers pourvus immédiatement d'une retraite ; en effet, les salariés âgés de 65 ans moins un jour, toucheront, en versant seulement trois centimes, une retraite annuelle de cent francs ! Les salariés au-dessous de cet âge parviendront tous à une retraite au fur et à mesure qu'ils atteindront l'âge de 65 ans. Il en est de même pour les assurés facultatifs.

Enfin, les personnes âgées de 65 à 70 ans et visées aux articles 1er et 26 de la loi du 5 avril 1910, seront inscrites sur des listes d'assistance et recevront la moitié des allocations annuelles aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905.

Munis de ces indications, les salariés obligatoires de l'article 1er, les assurés facultatifs de l'article 26 se rendront immédiatement compte de l'intérêt capital qui s'attache pour eux à réclamer de suite à leur profit l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Je n'énumérerai pas ici les personnes qu'elle intéresse, les Notices si claires et si complètes distribuées par vos soins font répondues partout. Elles démontrent que les bénéficiaires de la loi sont particulièrement nombreux en Corse. La population est en majeure partie composée d'ouvriers de toutes les professions.

Pour ce qui est des assurés facultatifs, bien rares sont les habitants de nos communes qui soient en dehors des conditions de la loi, puisque les petits propriétaires corses, pourvu qu'ils travaillent habituellement seuls ou avec un seul ouvrier ou des membres de leur famille habitant avec eux, rentrent dans cette catégorie. N'est-ce pas là l'élément le plus important de la population insulaire ? Comment ne pas envisager dès maintenant la sécurité assurée à la vieillesse dans la population agricole de ce département, le jour où tous les ouvriers des champs, ou tous les petits propriétaires jouiraient d'une pension allant de 100 francs (période transitoire) au minimum, à près de 400 francs (période normale).

Il est bien certain que les avantages de la loi ne tarderont pas à apparaître à tous les intéressés. Néanmoins, il faut compter parvenir à leur mettre, leur indifférence ou leur impréparance ; et c'est aux fins d'en conjurer le péril que je fais un pressant appel à leur bon sens et à votre bonne volonté, Monsieur le Maire. Vous êtes en possession de tous les éléments d'information : c'est votre rôle d'éclairer vos concitoyens, de les pénétrer du sens et de la portée de la loi du 19-0, avec la collaboration des instituteurs, qui sont tout qualifiés pour répandre des notions élémentaires saines, pour participer activement à la diffusion de ces connaissances indispensables et qui intéressent si vivement les travailleurs.

Si cependant leur inouie devait persister, vous devriez inviter les commissions municipales à porter d'office sur les listes les noms des assurés obligatoires, c'est-à-dire de tous les salariés de la commune.

Ces inscriptions sont indépendantes de la remise par l'assuré du bulletin de renseignements. L'établissement des listes est, en effet, une opération qui appartient entièrement aux commissions municipales et ne pourrait être arrêtée ni suspendue par la négligence des intéressés.

Les listes une fois dressées, vous aurez à faire porter au domicile de chaque salarié inscrit, le bulletin de renseignements. Au cas, où il ne vous serait pas retourné par l'intéressé, la Commission municipale devra établir une fiche qui tiendra lieu du bulletin conformément aux instructions données dans la circulaire ministérielle du 29 mars 1911, page 19. J'ajoute que les assurés de ce premier recensement, notamment ceux qui seront le plus près, le 3 juillet prochain, d'atteindre l'âge de 65 ans, sont tenus, particulièrement, de se préoccuper de cette échéance ; il est indispensable, en effet, s'ils veulent bénéficier des allocations spéciales que la loi leur accorde, pour ainsi dire gratuitement et généreusement, qu'ils soient inscrits sur les listes et qu'ils aient effectué leurs versements, le minimum essentiel, avant le jour où ils auront droit à leur retraite.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cette circulaire et de me tenir au courant des résultats que vos efforts auront pu obtenir.

Le Préfet,
C. BUELLET.

Je vous adresse, joint à cette circulaire, un Recueil de documents sur les Retraites ouvrières et paysannes, réunis par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, qui m'en a adressé un nombre correspondant à celui des communes du département. Ce recueil contient les textes de la loi elle-même et les règlements, arrêtés et circulaires qui s'y réfèrent. Vous trouverez dans ces documents et dans la Notice à l'usage des assurés tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Grâce à la Notice et à ce Recueil, vous êtes en mesure de résoudre toutes les difficultés qui peuvent se présenter. Je les signale à toute votre attention et à tous vos soins, en ajoutant que, pour tous les cas qui vous paraîtraient réclamer des éclaircissements, mon Administration se met à votre disposition pour vous les fournir.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Carlotti Xavier, berger, et Casanova Antoine Marie, berger, demeurant tous deux à Balogna, sol qualifié.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Me de Montera et Chiappe.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec LE PHÉNIX Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

Commune de Calenzana

FÊTE ET FOIRE DE SAINTE-RESTITUDE

Programme

LUNDI 22 MAI à 8 heures 1/2 du soir

Première Partie

L'Aveugle (Chœur.)

La Dame du Echo, opéra (de Gounod). — Au Clair de Lune, romance, (de Xavier Privas) — Pot Pourri, fantaisie, (Filliseri), par M. Massoni.

Les Pauvres Gens (V. Hugo). — La Nuit Terrible (Grenet Dancourt), par M. Simbaldi.

A table d'hôte, monologue tragi-comique (René Darval), par M. Milani.

Deuxième Partie

La Conscrit Alsacien

Saynette patriotique (de A. Voisine).

Franck, conscrit,	J. Massoni.
Friedrich, officier allemand,	J. Simbaldi.
Lari, conscrit,	J. M. Marini.
Worman, officier allemand,	Mariconci.
Conscrits. — Soldats Prussiens.	

Les Bossus de Québec

(Bouffe Farce par l'abbé Socket)

M. Pimendos, notaire,		B. Marini.
Pascal, un de ses clercs,		D. Grisoni.
Timoléon, bossu millionnaire,		Massoni.
Gilbert,	id.	Bégue, Mariconci.
Babylas,	id.	Auvergnat, A. Paolini.
Isidore,	id.	Gascon, Colombani.
Aronde,	id.	Villageois, Colombani.
Alban,	id.	Anglais, M. Moretti.
Gaétan,	id.	Vieux bourgeois, M. Filippi.
Zéphyrin,	id.	Allemand, E. Santelli.
Baton	id.	cuisinier nègre de Timoléon, P. Nami.
Rin, Commissaire de Police,		Petrucci.

MARDI 23 Mai à 6 heures du soir

Inauguration du Buste du Prince Bonaparte sur la nouvelle Fontaine.

Le Président du Comité des Fêtes,
F. RAGNI.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 mai.

Le marché conserve aisément en les accentuant dans certains groupes, ses tendances très satisfaisantes. Notre 3 0/0 est en nouveau progrès à 96.17. Les Fonds Etrangers sont fermes : Turc 93.10, Portugais 68.05, Italien 104.25. Toutefois l'Extérieure et les Emprunts Russes s'essoufflent un peu. Excellente allure de nos Sociétés de Crédit. Le Crédit Lyonnais conserve toute son avance à 1.486. On n'négocie le Crédit Foncier à 830. Le Comptoir National d'Escompte à 982 et la Société Générale à 760.

Suez est en plus-value marquée à 5.350. Une légère indécision règne sur les valeurs de transports. Industrielles et métallurgiques russes plus calmes. Les titres cuprifères franchissent une nouvelle étape de hausse. Rio 1.733.

Les obligations à 4/2 0/0 or, les hypothèques Saint Louis, San Francisco Railroad ont un bon courant de demandes à 476.50.

En Banque, on demande l'action Québec Railway à 440.50 et l'obligation 5 0/0 à 467.50.

Dans le compartiment pétrolifères, Oil Royalties Trust est fermement tenue à 37 frs. L'Oil Trust of Galicia consolide son avance à 70.50. On demande 47 frs Farghan Oil Fields.

L'Asia Caoutchouc Trust cote 27 frs.

La souscription publique aux 10 000 obligations 6 0/0 or de la Cie du chemin de fer Central de l'Equateur a lieu le 22 courrant mais les guichets parisiens de cette société reçoivent dès à présent les demandes par correspondance. On verse 40 frs en souscrivant et 387.50 à la répartition. Rappelons que ces titres ont la garantie en intérêt et capital de l'Etat de l'Equateur.

Grands Chemins Français très fermes.

Petite Gazette

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en bronze des épidémies a été décernée au soldat Saladini Joseph, du 22e colonial : détaché en qualité d'infirmier auxiliaire aux salles militaires de l'hospice mixte d'Hyères, a prodigué pendant deux ans les soins les plus dévoués à de nombreux malades atteints d'affections contagieuses très graves.

Emplois réservés

M. Simeoni Pierre, ex-caporal au 2e colonial, classé, est nommé garde sanitaire stagiaire au port d'Oran, au traitement de 100 francs par mois.

Douanes

M. Piana Joseph est nommé préposé des douanes dans la direction de Chambéry.

M. Filippi Martin, ex-soldat au 8e colonial, est nommé au même emploi en Algérie.

Clinique Chirurgicale

Le docteur J. STEFANI, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir sa Maison de Santé, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (Pour les maladies chirurgicales seulement).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Quercitello par Castellare.

A vin

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.

Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites le lundi 22 mai, en la paroisse Saint Jean, seront célébrées pour le repos de l'âme de

MADEMOISELLE MARIE D'ANGELIS

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

ZICAVO

Attentat Criminel

Ajaccio, 21 mai.

Au cours d'une violente discussion entre les nommés Padovani Jean, âgé de 43 ans, et Faggianelli Jean-Baptiste, âgé de 40 ans, ce dernier sortit un pistolet de sa poche, et en menaça son adversaire.

Passant des menaces aux actes, Faggianelli asséna plusieurs coups à Padovani, puis, le poussa violemment sur les bords d'un précipice qui se trouvait à quelques pas d'eux.

Padovani tomba au fond de l'abîme, qui a plus de douze mètres de profondeur, se blessant grièvement au front et au nez.

L'auteur de cet attentat criminel a pris la fuite.

Le juge de paix du canton, accompagné de la gendarmerie, s'est rendu sur les lieux aux fins d'enquête.

LE NOUVEAU PRÉFET de la Corse

Paris, 21 mai.

M Juillard Hippolyte, sous-préfet de Fontainebleau, dont il est question pour la Préfecture de la Corse, a à peine quarante ans.

Inscrit au barreau de Poitiers, en 1894, chef de cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Il a débuté dans l'administration comme secrétaire-général du Loir-et-Cher en 1896 ; deux ans, après, il était nommé sous-préfet d'Issoire, et dans la même année de Saint-Yrieux. Secrétaire-général de l'Yonne en 1900, sous-préfet d'Orange en 1905, chef adjoint du cabinet du ministre des finances, puis sous-préfet de Fontainebleau.

M. Juillard est chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, officier du Nichan Iftikhar et officier du Medjidié.

Conseil d'Etat

L'école de Cargese

Paris, 21 mai.

A la requête de la commune de Cargese, le Conseil d'Etat vient d'annuler un arrêté du préfet de la Corse, en date du 30 janvier 1907, qui a chargé l'inspecteur primaire d'Ajaccio de passer un bail d'office, pour l'installation de l'école des filles.

La Disparition de M. d'Abbadie d'Arrast

Le Mystère est éclairci !

Paris, 21 mai.

Par la télégraphie sans fil la Sûreté générale vient d'être informée que deux voyageurs, répondant exactement aux signalements donnés, se trouvent bien à bord du paquebot *Lake Manitoba*, qui arrivera demain au Canada.

Ce couple, qui s'est embarqué le 11 mai à Liverpool, sous le nom de M. et Mme Wye, n'est autre que M. d'Abbadie d'Arrast, le rentier d'Evreux, et Mlle Hélène Benoit.

La Conquête de l'air

L'AVIATEUR GRANDSEIGNE

victime d'un accident

Paris, 21 mai.

Des télégrammes de Londres annoncent que l'aviateur français Grandseigne a été victime hier d'un bien grave accident.

Effectuant des vols d'essai sur un biplan de son invention, à l'aérodrome de Londres, l'aviateur Grandseigne se trouvait à une hauteur de 25 mètres environ, quand, par suite d'un virage trop brusque, son appareil capota si vint s'abattre sur le sol.

L'aviateur Grandseigne a été relevé dans un état peu satisfaisant ; il avait une clavicule cassée et son corps portait les traces de nombreuses contusions.

Les blessures reçues aux jambes présentent un certain caractère de gravité.

L'appareil est détruit.

DOUAI

Nouvelle chute

DU LIEUTENANT TRETARE

Douai, 21 mai.

Le lieutenant aviateur Tretare avait fait une chute, lundi dernier, à Colonne-sur-Lys, et en avait rapporté une blessure au genou gauche.

Cette blessure, à peine cicatrisée, l'intrépide officier recommençait ses essais, mais il était, une fois de plus, bien mal récompensé de sa noble ardeur.

Il venait, en effet, de prendre son vol, à l'aérodrome de Douai, quand, tout à coup, son appareil capota, et l'infortuné aviateur fut projeté sur le sol.

On s'empressa d'accourir au secours du lieutenant aviateur, dont les blessures, quoique nombreuses, sont fort heureusement sans gravité.

LE ROI DE SERBIE en France

Paris, 21 mai.

S. M. Pierre Ier arriver ce soir à Bâle, où il passera la nuit.

Il sera reçu à son arrivée par S. Exc. M. Vesnitch, ministre de Serbie en France, qui a quitté Paris hier soir, pour aller à la rencontre de son souverain.

L'ambassade française

Le train spécial, composé des wagons-salons de la Présidence, qui est envoyé à la frontière, à la disposition du Roi de Serbie, est parti aujourd'hui, avec l'ambassade extraordinaire française.

Cette ambassade est composée du général Bonneau, commandant le 7e corps d'armée ; du capitaine de vaisseau Laugier, de la maison du Président de la République ; du capitaine Desprez, attaché militaire de notre légation à Belgrade ; de M. Choublier, chef adjoint du cabinet de M. Cruppi.

La Course d'aéroplanes Paris-Madrid

00277

HORRIBLE CATASTROPHE
à Issy-les-Moulineaux

M. MAURICE BERTEAUX
Ministre de la Guerre
est tué sur le coup

M. ANTOINE MONIS
Président du Conseil
est grièvement blessé

A Issy-les-Moulineaux

La grande course d'aéroplanes, organisée par le *Petit Parisien* sur le parcours Paris-Madrid, s'annonçait comme une superbe manifestation de l'aviation, comme un lendemain grandiose de l'inoubliable circuit de l'Est.

L'organisation, assurée de main de maître, était en tous points parfaite ; 29 aviateurs, dont 20 civils et 9 militaires, s'étaient fait inscrire pour le départ qui devait s'effectuer à 5 heures du matin.

Un temps superbe présidait à cette lutte des champions de l'air ; aussi bien, avant l'heure fixée pour le départ, une foule immense se pressait aux abords du vaste aérodrome d'Issy-les-Moulineaux, anxieuse, impatiente d'applaudir les courageux aviateurs qui allaient prendre leur vol vers Madrid.

Avant le départ

L'heure du départ approche.

Les aviateurs qui vont s'envoler les premiers passent leurs appareils en revue.

Avec une activité fiévreuse, les vaillants champions se préparent à franchir la première étape de 400 kilomètres, de Paris à Angoulême.

Impatients eux-mêmes de se lancer dans les airs, ils s'assurent du bon fonctionnement de leurs moteurs.

La foule ne manque pas de manifester sa sympathie aux courageux aviateurs qui prennent place sur leurs aéroplanes, intrépides et confiants, prêts à accomplir quelque exploit prodigieux qui fera oublier les prouesses exécutées au cours des dernières épreuves d'aviation.

Les premiers Partants

Enfin le signal du départ est donné.

Beaumont André part le premier, et, tandis que la foule lui fait une ovation enthousiaste, son Blériot s'élève majestueusement dans les airs et disparaît à l'horizon.

Quelques minutes après, Garros, qui pilote également un monoplan Blériot, prend son vol, accompagné des mêmes ovations que Beaumont.

C'est ensuite le tour de Gibert, qui effectue lui aussi son vol sur un Blériot.

La foule applaudit chaleureusement.

LA CATASTROPHE

Ces trois aviateurs avaient effectué leur départ sans incident.

Le quatrième partant, M. Train, qui pilotait un monoplan de son invention, se disposait à prendre son vol vers Angoulême.

A peine venait-il de s'élever de quelques mètres au-dessus du sol, que, s'apercevant du mauvais fonctionnement de son moteur, il s'apprêta à atterrir.

Mais, voulant éviter deux pelotons de cuirassiers, M. Train ne réussit qu'à précipiter la chute de son appareil qui vint tomber lourdement sur un groupe de personnes réunies du côté de la ligne de départ.

M. Train volait avec un passager.

LES VICTIMES

A ce moment, des cris horribles de détresse et d'épouvante partent de la foule qui s'est rendue compte qu'un malheur est inévitable.

Une catastrophe s'est en effet produite, et, dans sa chute malencontreuse, M. Train vient de faire plusieurs victimes.



M. Berteaux

Le ministre de la Guerre fut tué net.

Les personnes, qui étaient accourues à son secours, ne relevèrent en effet qu'un cadavre, affreusement mutilé.

M. Berteaux avait reçu un coup violent sur la colonne vertébrale, au moment même, où il criait à M. Monis, qui était à ses côtés : « il faut nous garer. »

Le bras droit, qui était détaché du tronc, fut retrouvé à vingt pas du reste du corps.

M. Maurice Berteaux était né le 3 juin 1852 à Saint-Maur-des-Fossés.

Agent de change près la Bourse de Paris, maire de Chatou, il faisait partie de la Chambre des députés depuis 1893, comme représentant de la première circonscription de Versailles, où il obtint toujours d'énormes majorités.

Il fut excessivement rapporteur du budget des postes et télégraphes, en 1899 et 1900 ; rapporteur du budget de la guerre en 1902 ; rapporteur général du budget en 1903 ; rapporteur de la loi sur le recrutement de l'année en 1904, loi à l'adoption de laquelle il prit une part prépondérante.

Il fut également vice-président de la Chambre ; président de la Commission du budget, et président de la Commission de l'Armée.

M. Berteaux, qui était chevalier de la Légion d'honneur, n'avait jamais cessé de se spécialiser dans les questions intéressant la défense nationale.

Il fut ministre de la Guerre, du 15 novembre 1904 au 12 novembre 1905, d'abord dans le cabinet Combes, où il remplaça le général André, démissionnaire, puis dans le cabinet Rouvier, où il conserva son portefeuille. Mais il démissionna au cours d'une séance de la Chambre, par protestation contre un discours de M. Rouvier, qui avait refusé aux fonctionnaires, et notamment aux instituteurs, le droit de se syndiquer.

Le 3 mars dernier, M. Berteaux, venait d'être réélu vice-président de la Chambre et président de la Commission du budget, lorsqu'il fut appelé par M. Monis à faire partie du ministère actuel.

M. Berteaux était inscrit au groupe des républicains radicaux-socialistes.

Il était marié et père de deux enfants.

M. Monis

Le président du Conseil, qui avait été aussi gravement atteint, fut l'objet des soins les plus empressés.

Les médecins déclarèrent son état alarmant.

M. Monis portait, en effet, des fractures graves à la jambe droite ; la figure avait été sérieusement endommagée, le nez complètement démoli, et sur tout le corps de nombreuses contusions furent relevées.

M. Monis a reçu surtout un coup dans la région du foie qui rend son état très grave.

Le président du Conseil se plaint de douleurs internes.

M. Monis fils

Le fils du président du Conseil a été blessé également à une jambe ; mais cette blessure ne présente aucun caractère de gravité.

M. Henri Deutsch

M. Henri Deutsch fut retiré de dessous les débris de l'appareil. Il avait reçu une contusion grave à une hanche.

Autres blessés

Plusieurs autres personnes ont été blessées par l'aéroplane de M. Train, mais leurs blessures sont fort heureusement très légères.

La fin de la Course

A la suite de cette catastrophe, la course d'aéroplanes fut aussitôt arrêtée, sur les ordres de M. Jean Dupuy, ancien ministre, directeur du « Petit Parisien » ; et de M. Lépine, préfet de police.

Conseil des Ministres

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis à midi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Conseil décide de rappeler immédiatement les ministres absents de Paris.

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, est chargé de l'intérim du ministère de la Guerre.

M. Constant, Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, est chargé d'assurer temporairement la direction de ce département.

Obsèques Nationales

Le Conseil décide, en outre, que des obsèques nationales seront faites à M. Berteaux.

Le roi de Serbie

Enfin le Conseil décide d'ajourner la réception qui devait avoir lieu demain soir, à l'occasion de l'arrivée du roi de Serbie à Paris.

M. Monis

Au Ministère de la Guerre

M. Berteaux fut transporté au Ministère de la Guerre, où sa famille vint le pleurer.

Sur le registre ouvert, à la rue Saint-Dominique, de nombreuses personnalités civiles et militaires se sont inscrites dès le milieu de l'après-midi.

Le roi de Danemark, qui a quitté Paris par le rapide de Cologne de 1 heure 50, est un des premiers inscrits.

Chez Mme Berteaux

M. Paul Doumer, un intime de la maison, se rendit auprès de Mme Berteaux, et lui annonça avec les plus grands ménagements l'irréparable malheur qui la frappait.

Quelques instants après, le Président de la République, informé téléphoniquement, arrivait chez Mme Berteaux pour lui apporter ses condoléances et celles de Mme Fallières.

Au Ministère de l'Intérieur

Le président du Conseil a été transporté au Ministère de l'Intérieur.

M. Monis ignore la mort de M. Berteaux.

Le Président de la République lui a rendu visite.

Les Condoléances

Des télégrammes de condoléances, adressés au Président de la République et aux ministres, sont arrivés de tous les points de l'Europe.

Le deuil de l'armée

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, qui a été désigné pour faire l'interim de ministre de la Guerre, a décidé que l'armée prendrait le deuil pour un mois, à dater du 22 mai.

La date des obsèques

La date des obsèques n'est pas encore fixée

Il est fort probable que les obsèques auront lieu jeudi prochain.

Combinaisons Ministérielles

De féroces politiciens parlent déjà de combinaisons ministérielles.

Les uns mettent en avant la combinaison Clemenceau-Millerand-Poincarré.

Les autres, d'après les journaux du soir, parlent d'une combinaison Caillaux Klotz avec le général Lyautey.

Arrestation D'UN ESPION ALLEMAND

Paris, 21 mai.

La police du sûreté de Bar-sur-Aube, a procédé à l'arrestation d'un individu aux allures suspectes.

Conduit au poste de police est interrogé par le Commissaire central, cet individu a été reconnu pour être un espion allemand.

Il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laine et tous produits de l'île, adressez vous en confiance à la Maison LABAUME AND Cie, 33, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL

RÉPUBLIQUE de l'ÉQUATEUR

VENTE PUBLIQUE de
10.000 Obligations 6 % OR de £ 20 = 503 fr.
DU
Chemin de Fer
CENTRAL DE L'ÉQUATEUR

Garanties par l'actif et *intérêts* par l'Etat de l'Equateur, *avec délégation spéciale sur les douanes.* — 1re Hypothèque

PRIX DE VENTE : 487 fr. 50

PAYABLES { 100 francs en souscrivant.
387 fr. 50 à la répartition du 25 au 29 Mai 1911.

REVENU. — Le revenu annuel de chaque obligation est de 30 fr. 18, payable par moitié au 1er Mai et 1er Novembre de chaque année. Le remboursement à 503 francs aura lieu en 25 ans par voie de tirages au sort.

TAUX DE PLACEMENT. — La Compagnie prenant à sa charge tous les impôts présents et futurs, le taux de placement ressort à 6.10 % net de tous impôts et sera tout compte de la prime de remboursement de 15 fr. 50 par titre.

GARANTIES. — 1) Etat de l'Equateur. — L'Etat de l'Equateur a affecté la libre mise en marche et l'exploitation de la première section du Nouveau Chemin Central de l'Equateur, soit 100 kilomètres environ, à partir de Durán, jusqu'à Yaguachi, ainsi que la totalité des recettes brutes de cette section. Il a, en outre, affecté spécialement à ce service annuel de 30.000 francs or, pour le service annuel des intérêts et l'amortissement de toutes les obligations en circulation.

2) Première Hypothèque. — En outre, les obligations sont garanties en capital et intérêts par une première hypothèque sur la concession du chemin de fer et ses dépendances, actuelles et futures.

PAIEMENT DES COUPONS. — Le paiement des coupons, net de tous impôts présents et futurs, aura lieu les 1er Mai et 1er Novembre de chaque année et, pour la première fois, le 1er Novembre 1911.

A LONDRES : Au Siège de la Compagnie, 120, Bunhopsgate House; à la London Joint Western Bank Limited, 70, Fenchurch Street, et chez tous agents.

A PARIS : MM. Armstrong et Cie, Banquiers, 19, Rue Scribe; Aux Guichets de la Compagnie, 2, Rue des Petits-Pères.

Son Excellence HEORDIO AVILES, Ministre de l'Equateur à Londres, a signé l'enregistrement de la Société à Londres, et Son Excellence M. Alfredo Baquerizo Moreno, Ministre de l'Equateur à Paris, a signé l'enregistrement de la Société à Paris.

La Vente publique aura lieu le 22 Mai 1911 aux Guichets du CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ÉQUATEUR
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000 2.500.000 francs).
52, Rue des Petits-Pères, à PARIS

Les demandes peuvent être immédiatement remises à tous établissements de Crédit, Agents de change et Banquiers de Paris et de Province.

Les Souscriptions sont reçues dès maintenant par correspondance.

Le Cte de Siège du Chemin de Fer Central de l'Equateur aux demandes à la Bourse de Paris.
Inscription faite à l'Enregistrement et publications légales dans les journaux au Bulletin officiel sur les douanes. — 1re Hypothèque

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *La Lune*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Phololine*, en bidonnets de 5 litres.
Naphtagène, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

LE Guide 145 DES Convenances par LISELOTTE

est indispensable dans chaque famille. C'est un guide sur que l'on doit consulter chaque jour pour parler ses actes et à ses amis.

LE GUIDE DES CONVENANCES renferme sur :

	Pages
LE BÉBÉ	
L'ADOLESCENCE	
LE MARIAGE	
LES RÉCEPTIONS	
LA CORRESPONDANCE	
LE DEUIL	

UN VOLUME ILLUSTRÉ — PRIX : 3 FR. 50
H. DAUDET, Editeur, 7, rue Saint-Simon, PARIS. — Franco contre mandat-poste de 3 fr. 70. — Port en sus, contre 2 fr. 20.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
•JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux mis avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils isolores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DU HAMEAU
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

FOX-LAND RHUM
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Aciers artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux 3 Boulevard de Cardo, 1

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX Des PRODUITS Des PLAISIRS de la CAMPAGNE
Un Fascicule 32 pages illustrés
et chez HACHETTE *et Cie, PARIS*
Enfant d'un Abonnement : 8 fr. 50

Après vos Repas BUVEZ *La Cédratine* Liqueur extra-fine

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. — Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE — ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 10×15, relevé huile verte aux coins de Pages : 400 (Une par Jour) *Ses Renseignements :* P.L.M. des Affaires *Sa Prime :* Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ENTREPOSITAIRE

CHEVEUX SAUVÉS Perruques Hahn

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, dépouille et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 320.

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185 186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1892).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHARNERIE PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
DE A. FOURCHAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Bargé à Bastia, Mallaroni-Carta, Calvi, Tadorini à l'Ile-Rousse, Stefanelli, Corte, Napoléon, à Ajaccio.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. H. MATTÉI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

LE MONITEUR DE LA MODE
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
1 AN : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION D'LUXE contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans un Nº, 2e et 3e Nº.
6 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADEL. GOUBAUD, Editeur, 3, r. de la République

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
à qui pourvera que la célèbre Eau régénératrice du Docteur F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et en les fait pousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive.
Le Docteur F. OLLÉ, 1, Rue Vivienne, PARIS

90 Ans de SUCCÈS. LE MEILLEUR, LE PLUS AGRÉABLE PURGATIF
THÉ BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE — Se vend seul

Installation à Gaz
JEAN CESI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, *Boulevard Paoli*
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

EAU DE COLOGNE Donne accueil et gratuité enfants orphelins au III. Entrée : Maison Rouge, Nº 318, Nantes.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — Nº 142 MARDI 23 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

Cet organe n'engage pas ses rédacteurs répondre

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 55 m. — Coucher, 6 h. 42 m.
Dernier QUART., le 29 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Saint Ubalde.
Fête de Demain : N. D. Auxiliatrice.

22 MAI

Au Conseil Général

La Réduction des Indemnités *des Agents-Voyers*

Dans sa dernière session, le Conseil général a réduit de neuf centimes par kilomètre les indemnités de voyage des agents-voyers d'arrondissement et de la comptable celles des cantonniers et des surveillantes.

Il a, en même temps, pour donner la pleine mesure de l'activité et le zèle de ces agents.

Cette réduction que n'explique guère le rendement de la vie matérielle et des frais de transport ne profitera pas au département, car le nombre des travaux des cantonniers et des entrepreneurs se réduira forcément. Elle découragera le personnel qui, pour longtemps encore, aura plus la préoccupation de l'économie de son sort.

Quel sera de ces intérêts peut-il avoir un intendissipe dont vous avez imprudemment réduit le salaire ?

Il est à craindre, qu'à la veille des grands travaux des chemins de fer et d'assainissement, de nombreux agents quittent le service et n'apportent à d'autres administrations ou entreprises leur expérience et leurs connaissances pratiques.

Cet exode serait d'autant plus inquiétant que, depuis quelque temps, le recrutement des agents-voyers s'effectue à grand peine.

Les derniers examens n'ont donné aucun résultat.

On peut, dès maintenant, prévoir, le bref délai, le fiasco de ce service et envisager l'éventualité de la fusion avec celui des Ponts et Chaussées.

Nous reviendrons sur cette question.

A.

UN CINQUANTENAIRE

L'Ordre des Avocats de notre ville décanté, samedi soir, au Banquet, à son éminent doyen, M. Pierre Ornano de Casabianca, ancien sénateur, à l'occasion du cinquantenaire de sa prestation de serment.

Une délégation de trois membres, composée de MM. Ajaccio, bâtonnier, Tommasi et de Mori, était chargée de se rendre chez M. de Casabianca et de le conduire dans la salle des fêtes du Cyrnos-Palace, où le Banquet devait avoir lieu.

Tous les maîtres de notre barreau avaient tenu à assister à cette agape confraternelle, et à apporter à celui qui en était l'objet un témoignage de respect et d'admiration.

Nous nous contenterons de signaler particulièrement la présence d'un ancien, comme il se qualifie spirituellement lui-même, notre vaillant confrère Me Antoine Angeli, hier encore avocat général à la Cour de Bastia, et qui aujourd'hui reprend sa place dans les rangs de nos avocats.

M. de Casabianca s'assied à la place d'honneur entre M. Angeli et M. de Casalta, ancien bâtonnier, et c'est au milieu de la plus franche cordialité que le menu suivant a été servi :

Jambon à la Casabianca
Sanglier de la forêt entre vieille
Pommes rissolé
Tournedos au cognac
Artichauts au Gibier
Pendants de Bastia sauce truffée
Salade printanière
Asperges en branches sauce Mousseline
Glaces Tutti frutti
Friandises
Fruits
Petits Fours
VINS : Graves supérieur frappé
Pommard — Rôti et Chambertin frappé.
Liqueurs assorties — Café.

Au dessert, M. le bâtonnier Ajaccio se lève et dans cette langue délicate et châtiée dont il a le secret, s'exprime ainsi :

Monsieur le Doyen,

C'est une tradition aussi d'apporter à ceux qui, comme vous, peuvent compter cinquante ans d'exercice à notre tableau l'hommage de notre affectueuse sympathie, avec nos vœux de bonheur et de prospérité.

A vous donc si jeune encore au milieu de nous, d'aspect vaillant, toujours trouver notre doyen gris.

C'est donc avec une véritable satisfaction que nous commençons plein de force et d'énergie, à la tête de ce barreau fier de vous avoir eu pendant deux ans et où vous êtes admiré de l'estime et de l'amitié de tous ceux qui vous approchent.

Or, s'il y a pour nous perte le moindre, c'est en personnel, de vos collaborateurs perdre le chef d'orchestre, en même temps perdre l'autre moitié de vous-même, le premier d'entre nous constamment et apprécié de talent et ferme et si personnel qui prend officiellement devant la juridiction civile les questions de droit les plus ardues et les plus délicates.

Me permettez-vous, maintenant, de ne pas passer sous silence cette période brillante au cours de laquelle l'ancien distingué et éloquent secrétaire de la conférence, député, sénateur, puis ministre par votre droite constante et noble, suivant matériellement les événements politiques, vous avez su, sans jamais vous départir de votre dignité, vous maintenir dans votre rang, vous maintenir dans votre rang, vous maintenir dans votre rang

Vous me saurez certes gré de souhaiter à bienvenue à notre jeune et dévoué confrère M. de Cubera, que nous sommes heureux de compter dans nos rangs.

Il n'est pas de meilleure joie pour votre Doyen, chers confrères, que celle de constater que notre Bâtonnier est aujourd'hui, comme il l'a toujours été, à la hauteur de sa noble mission, toujours fidèle à ses grandes traditions.

C'est dans ces sentiments, cher Bâtonnier, chers confrères, que je vous prie d'agréer mon cordial, mon bien affectueux salut.

Une affectueuse ovation est faite par ses confrères à l'illustre doyen *qui vient d'évoquer en cette page* magistrale le barreau d'il y a cinquante ans, et les applaudissements crépitent encore lorsque M. Antoine Angeli manifeste l'intention de prononcer lui aussi quelques mots.

M. Angeli, dont nous regrettons de ne pouvoir donner, dans son texte même, l'improvisation toute pétillante d'esprit et de jeunesse, commence par remercier M. le Bâtonnier et le cher Doyen pour les compliments qu'ils ont bien voulu lui adresser.

Au risque d'empiéter sur le domaine d'un maître absent, il oppose à tous ces éloges une fin de non recevoir absolue.

S'adressant à M. de Casabianca, *dont il a été le camarade* de Lycée et de Faculté, il rappelle les belles années passées ensemble sur des Lois à Toulouse. Il fait revivre à son tour aux assistants les années de ses débuts pendant lesquelles il fut très heureux de rencontrer à ses côtés l'ancien condisciple que l'on fête ce soir. Dans la pléiade des jeunes et brillants avocats qui se pressaient alors au barreau de Bastia, Casabianca ne tarda pas à occuper le premier rang par la vigueur de sa dialectique, ainsi que par sa grande et entraînante éloquence.

Il parle avec émotion de ce refuge de la Liberté qu'est le barreau, refuge auquel il a eu une première fois recours au Seize Mai, lorsqu'un gouvernement tyrannique interrompit sa carrière de magistrat et auquel il revient avec joie en ce moment-ci.

Nous renonçons à donner une idée du charme pénétrant qui s'est dégagé pour tous de cette causerie vraiment exquise de finesse et de bonhomie.

La série des discours étant épuisée, M. Achille Raffalli, dont on connaît les talents de musicien et de fin diseur, détaille au piano quelques chansonnettes empreintes de la pure gaieté française qui obtiennent auprès de ses confrères le plus franc succès.

Le *Petit Bastiais* se joint, en cette circonstance, aux maîtres du barreau de Bastia, pour prier M. le sénateur de Casabianca de vouloir bien agréer ses souhaits de longue vie et de prospérité, et pour lui présenter l'hommage du profond respect qui est dû à son talent et à son caractère.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 mai, à 4 heures

La Rêve passe, marche,	Krier.
Les Saltimbanques, fant.,	Ganne.
Loin du Bal, valse,	Gillet.
La Cheminée, fant.,	Leroux.
Coppelia, polka-mazurka,	Delibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Chemins de fer

Courses de Bastia

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le dimanche 28 mai 1911, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 34 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers n°s 3 et 11 partant de Bastia à midi 34 et midi 43 ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Bastia, le 20 mai 1911.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gavini, conseiller

Audience du 22 mai

L'affaire aujourd'hui soumise à l'appréciation du jury est sans précédent dans les annales judiciaires de notre département.

Un lieutenant de vaisseau corse, qui s'était retiré dans une villa près de Cargèse pour y jouir paisiblement de sa retraite, voyait dans la soirée du 15 janvier 1909 trois malfaiteurs venir chez lui, et les armes à la main, dévaliser sa maison sous ses propres yeux et devant deux jeunes filles, ses hôtes qui habitaient avec lui.

Une première instruction démontra que les auteurs de ce lâche attentat n'étaient autres que le bandit Leca, contumax dangereux retiré plus tard par la gendarmerie, et un repris de justice du nom de Casanova qui fut mis en arrestation.

Au moment où Casanova allait comparaître aux Assises il se révéla qu'un certain Carlotti était un des agresseurs du lieutenant de vaisseau. Une nouvelle instruction fut ouverte à la suite de laquelle Carlotti fut avec Casanova renvoyé aux mêmes sous l'inculpation de vol à main armée avec violence dans une maison habitée.

Les actes d'accusation exposent ainsi les faits :

Acte d'accusation contre Casanova

Le 15 janvier 1910, vers 6 heures du soir, M. Arrighi Félix Mathieu, lieutenant de vaisseau en retraite, qui habite une maison isolée au lieu dit « Pasqualaja », sur le territoire de la commune de Cargèse, entendit soudain des cris de douleurs poussés par une chèvre qui lui appartenait et qui se trouvait dans un petit réduit formant une dépendance de la maison. S'imaginant que le renard était peut-être survenu, il décrocha vivement un fusil désarmé, se mont de quelques cartouches et se précipita vers le réduit. Il en ouvrit vivement la porte qu'il referma, mais, au même moment, un individu qui se tenait dissimulé à l'intérieur, braqua les canons d'un fusil vers sa poitrine et s'écria : « Si tu bouges, tu es mort ! » A cet instant, deux individus surgissaient derrière, lui appuyant également les canons de leurs fusils contre le dos, et lui criant : « Si tu bouges, tu es mort ! » M. Arrighi voulut résister et fut désarmé. « Plus un mot » lui fut il répondu. Les malfaiteurs l'obligèrent sur le champ à les faire entrer chez lui, où ils s'emparèrent d'un fusil double à percussion centrale. « Et maintenant suivez l'argent ! » s'écria l'un d'eux. D'une armoire qu'il ouvrit M. Arrighi retira une petite cassette contenant trois billets de banque 100 francs et 160 francs en pièces d'argent. Le malfaiteur s'en empara et se retira avec les autres, non sans avoir présenté la victime du vol, que la moindre indiscrétion de sa part, serait pour elle un véritable arrêt de mort. Les deux nièces du lieutenant Arrighi, vivant avec lui, avaient assisté terrorisées à cette scène sans se rendant qu'imparfaitement compte de ce qui se passait autour d'elle. M. Arrighi adressait une plainte au Parquet d'Ajaccio contre les auteurs de ce crime.

Le 15 février, le nommé Leca Séraphin, malfaiteur des plus dangereux, trouvait la mort aux environs de Bologna. Il était naguère d'un fusil que le lieutenant Arrighi déclara être le sien. Formellement reconnu par M. Arrighi l'un des auteurs du vol commis dans la soirée du 15 janvier, Casanova Antoine-Marie a été par arrêt de la Chambre des mises en accusation, en date du 12 juillet 1910, renvoyé devant la cour d'Assises, sous l'accusation de vol à main armée. Le 5 octobre 1910, un sieur Carlotti, retraité, signalait à M. le Procureur général, Carlotti Xavier et Casanova, comme étant les auteurs du vol commis au préjudice de M. le lieutenant Arrighi et les accusait en outre de divers méfaits commis par eux au préjudice de divers habitants du canton de Vico. Mis en présence de Carlotti Xavier, M. le lieutenant Arrighi l'a formellement reconnu pour être l'un des auteurs du vol dont il a été victime, affirmant que c'était lui qui lui avait crié : « Halte-là ! Qui vive ! » et qui l'avait conché mis en joue en s'écriant : « Si tu bouges tu es mort ! » M. Arrighi a ajouté que Carlotti sur l'ordre de Leca l'avait fouillé ainsi que Casanova, et qu'enfin, il l'avait tenu en joue pendant que Leca le dévalisait.

L'information a de plus établi nettement qu'il était le guide et le compagnon de Leca Séraphin.

Les Interrogatoires

Casanova et Carlotti nient les faits qui leur sont reprochés. Ils n'ont pas participé à l'agression dont le lieutenant de vaisseau Arrighi fut victime. Tous deux le soir du 15 janvier se trouvaient à Bologna à plus de vingt kilomètres du lieu du crime.

Les Témoins

Arrighi Félix-Mathieu, officier de marine en retraite. — Le soir du 15 janvier, vers 6 heures du soir, j'étais chez moi au coin du feu en compagnie de mes deux nièces. Mon attention fut attirée par les hélements de ma chèvre enfermée dans un réduit près de ma maison. Craignant que cet animal ne fut aux prises avec le renard, je sortis. Dès que je pénétrais dans le réduit, Carlotti qui était caché derrière la porte, armé d'un fusil me coucha en joue en s'écriant : « Si tu bouges, tu es mort. » Presque en même temps deux individus dissimulés dans l'ombre et qui n'étaient autres que le bandit Leca et Casanova m'appliquaient dans le dos les canons de leurs fusils. « Une les bras ou j'air ora Leca. » J'obéis. Alors Casanova et Carlotti me fouillèrent. « Et maintenant, dit Leca, conduis-nous chez toi. » Je sortais du réduit précédé de Casanova et de Carlotti et suivi par le bandit Leca qui à un moment donné trouvant que je ne marchais pas assez vite, me porta dans le dos un violent coup de crosse dont j'ai longtemps porté la marque.

Pol Paul. — On est venu à un moment donné me proposer de faire en faveur de Casanova et de Carlotti un témoignage de complaisance pour établir, un alibi en leur faveur. J'ai refusé, mais j'ai du m'expatrier pour me soustraire à des représailles. Leca avait déposé chez moi deux billets de cent francs qu'il retira l'avant veille de sa mort.

Massoni Grégoire. — J'ai un jour rencontré le nommé Ceccaldi qui m'a dit que le jour du crime vers 4 heures il vit le bandit Leca escorté de deux individus dont l'un était Casanova roder autour de la maison du lieutenant de vaisseau.

Réquisitoire

M. Giacometti récemment nommé substitut du Procureur général à Bastia prenait hier pour la première fois la parole devant la Cour d'assises de la Corse.

L'éloquent organe du Ministère public auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue prononce un réquisitoire des plus remarquables et particulièrement énergique. Il démontre la culpabilité des accusés et fait un pressant appel à la sévérité du Jury dont il sollicite un verdict impitoyable.

Plaidoirie

Me Hyacinthe de Montera plaide pour Casanova avec son talent habituel, l'éloquent maître établit que l'accusation grave dirigée contre Casanova n'est pas prouvée.

Le lieutenant de vaisseau Arrighi se trompe. Il n'a pu étant donné l'obscurité de la nuit reconnaître des individus qu'il voyait pour la première fois. A supposer qu'il soit coupable l'inforné Casanova ne pouvait être qu'un instrument docile entre les mains du terrible contumax qui terrorisait la région et dont il redoutait les représailles.

Me de Caraffa présente ensuite la défense de Carlotti dont la culpabilité est bien moins établie que celle de Casanova et qu'après tout était un enfant inexpérimenté, inconscient de ces actes. L'éminent maître sollicite l'acquittement de son client. Puis avant de terminer il souhaite au nom du barreau la bienvenue à M. Giacometti organe du Ministère public.

LE VERDICT

Carlotti et Casanova sont déclarés coupables de vol simple. Le jury déclare que Carlotti a agi sans discernement.

En conséquence la Cour condamne Casanova à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction séjour et remet Carlotti dans une colonie pénitentiaire jusqu'à sa majorité.

Audience d'aujourd'hui :

Aiello Nicolas, pêcheur à Ajaccio, meurtre.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseurs, Me de Montera et Moretti.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 23 mai 1911, donné par le *Quatuor Amicosi Bastiais*, à 8 heures 1/2

Touring-Club, marche,	Maciocchi.
Il Paliene, valse,	Miniati.
Loin du Pays, ouverture,	Meinrier.
Olympe, mazurka,	L. Tonelli.
Train de Plaisir, polka,	A. Manetti.
Le Jour et la Nuit, fantaisie,	Lecocq.
Gouttes d'Or, valse,	A. Manetti.
Martha, fantaisie,	Flotow.
Rigoletto, quart. arr. p. Marucelli,	Verdi.
Nina Pancha, marche finale,	Sara.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

LES INTIMES. — Mardi, 23 mai, à 9 heures du soir, assemblée extraordinaire au siège social.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 mai

Thermomètre. — 7 heures + 6 du matin, à midi 19° + 5 6 heures du soir + 18°. Maxima + 22°, Minima + 12 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. midi, 753 mm. 6 heures du soir, 753 mm. Vent. — Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après midi, id.

Nouvelles maritimes

Nous lisons dans le « Petit Marseillais » :

Un des officiers les plus sympathiques du port de Marseille, M. le capitaine Paul Dapelo, commandant le paquebot-poste *Duc de Bragance*, de la Compagnie Transatlantique, vient de quitter cette Compagnie après vingt-huit années de services, dont quinze de commandement. M. le commandant Dapelo, qui a été constamment une heureuse navigation, a été nommé tout récemment par le ministre des travaux publics lieutenant du port à Bastia. Il emporte dans son nouveau poste les regrets et l'estime de ses camarades et de tous ceux qui l'ont connu soit à Marseille, soit en Algérie ou en Tunisie.

Eaux et Forêts

Sont nommés gardien domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Santini *Paul* et *Quilichini Joseph-Marie*.

Nouvelles militaires

M. Bori, du 3e ligne, est classé au numéro 2 pour l'emploi de sous-chef de musique.

Service de vapeurs Southwell

Le vapeur allemand *Capri*, capitaine Reibock, venant de Hambourg via Livourne, est reparti à destination de Hambourg via Naples.

Postes et Télégraphes

M. Mondoloni, sous-officier, est nommé commis des postes et télégraphes à Paris.

M. Olmiccia, ex-caporal au 3e d'infanterie, est nommé facteur des postes à Paris.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, trois quarteros degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, Quercicio par Castellare.

Avis

Madame Oreste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie bien achalandé, dans l'ancien local, qui était situés les entrepôts de vin, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Avis

Vin vieux. — Eau-de-vie. — Vinaigre de Patrimonio, médaille d'argent au concours général agricole de Paris 19..

A VENDRE : Beau comptoir. — Billard anglais. — Tables de marbre.

S'adresser chez M. Marfisi, Place St-Nicolas, 13, Bastia.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Minicocci Jean, cultivateur, et Olivi Angèle, tailleuse, tous deux de Bastia.

Naissance.

Acquatello Marie. — Berti Jaigo-Gio — Grazi Marguerite Caroline.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour votre santé, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui vous répondra gratuitement, sous pli cacheté à toutes demandes de renseignements (1re année).*

DÉMÉNAGEMENTS pour tous les pays

DÉPOT DE CAISSES POUR MEUBLES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PADOVANI, 7, Route de Cap, BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00279

LA CATASTROPHE d'Issy-les-Moulineaux

Télégramme de M. le Préfet de la Corse

Ajaccio, 22 mai.

M. Bueilist, préfet de la Corse, a adressé à M. Constant, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le télégramme suivant :

« Je reçois avec la plus grande affliction votre télégramme m'informant de l'accident où M. le Ministre de la Guerre a trouvé la mort, et qui a si grièvement atteint M. le Président du Conseil.

« Je vous serai reconnaissant d'accueillir et de faire agréer par la famille de M. Berteaux mes profondes condoléances, et par la famille de M. Monis mes vœux les plus vifs de prompt et complet rétablissement.

« J'ai fait immédiatement afficher votre dépêche, qui a douloureusement impressionné l'opinion publique, et, je suis sûr d'être l'interprète exact du sentiment unanime, en vous exprimant l'émotion et la tristesse très profonde et très sincère, suscitées dans la population d'Ajaccio et dans tout le département par l'événement tragique qui frappe si cruellement le Gouvernement. »

Réponse du Sous-Secrétaire d'Etat

M. Emile Constant, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, chargé temporairement de la direction de ce département, a répondu en ces termes au télégramme du Préfet de la Corse :

Paris, 21 mai.

« Très touché des sentiments de sympathie que vous avez bien voulu m'exprimer en votre nom et au nom de vos administrés, et très sensible aux vœux que vous avez formés pour le rétablissement du Président du Conseil, le Gouvernement me charge de vous transmettre et de vous prier de faire agréer par vos administrés l'expression de ses remerciements et de sa reconnaissance. »

LA MORT TRAGIQUE de M. Berteaux

Paris, 22 mai.

L'émotion causée par la terrible catastrophe d'Issy-les-Moulineaux est loin de se calmer.

La presse française et étrangère consacre aujourd'hui de longs articles à cet horrible accident qui a coûté la vie à M. Berteaux, ministre de la Guerre, et qui a failli occasionner la mort de M. Monis, président du Conseil.

Presque tous les journaux publient des articles très élogieux sur l'éminent homme politique qu'était M. Berteaux.

La mise en bière

La mise en bière du corps du ministre de la Guerre a eu lieu hier soir, en présence de la famille du défunt, de plusieurs membres du Gouvernement et des amis intimes.

Le cercueil

Le cercueil renfermant les restes de M. Berteaux a été exposé dans le grand salon d'honneur du Ministère de la Guerre, et recouvert du drapeau tricolore.

Quatre officiers supérieurs et six soldats montent la garde autour du cercueil.

Les Obsèques

Les obsèques nationales, qui seront purement civiles, sont fixées à vendredi matin.

L'inhumation

L'inhumation aura lieu à Chatou, où seront célébrées les obsèques religieuses.

Un monument à Chatou

Aussitôt que la nouvelle de la mort du Ministre de la Guerre fut parvenue à Chatou, le Conseil municipal s'est réuni d'urgence, et a décidé qu'un monument sera élevé par souscription à M. Berteaux, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions de maire.

Chez Mme Berteaux

Mme Berteaux et sa famille ne cessent de recevoir de nombreuses marques de sympathie, de touchants témoignages d'amitié et et des milliers de télégrammes de condoléances à l'occasion du grand malheur qui vient de les frapper.

En apprenant de la bouche de Monsieur Paul Doumer la funtragique de son mari, Mme Maurice Berteaux s'est écriée :

« La politique me l'a pris et me l'a tué. »

BOURSE DE PARIS

30 mai — 29 mai

Rentes de 3 0/0 anciens . 96.00 — 96.10
— de 3 0/0 amortis. . 96.70 — 97.00
ex-coupon.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 22 mai.

Les dernière nouvelles de l'état du président du Conseil sont rassurantes.

Aucune complication n'est survenue.

Mais la triple fracture de la jambe droite obligera M. Monis à garder le lit pendant deux mois environ, la jambe emprisonnée dans un appareil.

Dans la soirée, M. Monis a été prévenu de la mort de M. Berteaux.

En apprenant la nouvelle, le président du Conseil a été pris d'un évanouissement.

Communiqué Officiel

Le bulletin de santé, rédigé ce soir par les professeurs Lannelongue et Tuffier, et par les docteurs Crouzon et Ombrédanne, porte que l'état de M. Monis continue à être satisfaisant.

Aucune complication n'est survenue.

Au Ministère de l'Intérieur

Le registre, déposé au ministère de l'intérieur, se couvre de signatures d'hommes politiques et de personnalités littéraires, diplomatiques, judiciaires et artistiques.

L'aviateur TRAIN

L'aviateur Train, dont l'aéroplane a occasionné l'horrible catastrophe d'hier, est venu s'inscrire sur le registre avec son passager.

AU MAROC

La jonction des colonnes

Fès, 22 mai.

Enfin la capitale va être délivrée.

L'angoisse des assiégés est à son terme.

La jonction des colonnes de secours s'est opérée hier.

La colonne Brulard ne pourra faire son entrée à Fez que demain ou après demain.

Le général Moinier sera d'abord reçu par le sultan, puis les troupes feront leur entrée en ville.

Nouvelles Militaires

Service de Santé

Paris, 22 mai.

M. Rossi, médecin aide-major à l'hôpital militaire de Bastia, est désigné pour les manœuvres de la division de Constantine.

LA COURSE PARIS-MADRID

A Issy-les-Moulineaux

Malgré la terrible catastrophe qui a marqué la course Paris-Madrid, la commission sportive de l'Aéro-Club avait décidé que la course d'aéroplanes reprendrait ce matin à 4 heures.

Des mesures d'ordre très sévères ont été prises dans la matinée pour que le départ des aviateurs pût s'effectuer en toute sécurité, sans avoir à regretter de nouveaux accidents.

Le champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux était gardé militairement par plus de 5.000 soldats.

D'ailleurs, les curieux étaient rares aux abords de l'aérodrome.

Le temps lui-même ne se prêtait à ces aux opérations comme hier, et d'épais brouillards embrumaient l'atmosphère.

L'aviateur Vedrines arrive premier

Vedrines, qui a parcouru la première étape Paris-Augustème en 3 heures 42, arrive donc le premier en vitesse.

DERNIÈRE HEURE

Conseil des Ministres

Paris, 23 mai.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain, en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA DÉMISSION DU CABINET

Au cours de cette réunion, le Conseil s'occupera de la démission du Cabinet.

MAISON J. CARBUCCIA ET FILS

GRANDE VENTE RECLAME

DANS LE HALL D'ENTRÉE DES MAGASINS

CONSISTANT EN

Lainages. — Soieries. — Tissus pur fil pour Robes. — Tissus ajourés. — Toiles. — Zéphirs. — Vichy. — Lingerie. — Dentelles. — Laise. — Fleurs, etc., etc.

SACRIFIÉS à 30 0/0 de leur valeur réelle

N. B. — *TOUTES CES VENTES SERONT FAITES AU COMPTANT.*

CHOCOLAT-MENIER

Méfiez-vous Contrefaçons

ROYAUME D'ESPAGNE

Crédit Foncier Agricole

du **SUD-ESPAGNE**

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE au CAPITAL de **5.000.000** de Francs.

Siège Social : 7, Rue Scribe, PARIS. — Siège Administratif : Almodovar, 12, MADRID.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PEREZ CABALLERO, Grand-Officier de la Légion d'Honneur, ancien Ministre des Affaires Etrangères de l'Espagne, Administrateur de la Compagnie Royale Asturienne des Mines, à Paris, Président.

LEYSAL FONDEVILA, Officier de la Légion d'Honneur, Ministre Plénipotentiaire à Paris, Vice-Président.

VICTOR BIVAL, Directeur Général du Commerce au Ministère, à Madrid.

LUIS AZCOUE, Industriel, à Madrid.

PAUL PEIGNEUX, à Paris.

F. de MOLINS, Officier de la Légion d'Honneur, Conservateur du Palais de Versailles, à Versailles.

MM. GABRIEL FORTIN, Officier de la Légion d'Honneur, Industriel, Rue La Fayette, Paris.

ROGER CHARLEMAGNE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Avocat-Conseil, à Madrid.

M. PERNOT SEIGNIE, à Paris.

E. de P. ALLARD, Chevalier de la Légion d'Honneur, Publiciste, Rue Saint-Lazare, Paris.

P. G. LEVRATTO, Ingénieur-Directeur des Travaux, à Puente del Arzobispo.

ANTOINE CHAMBON, Industriel, 114, Boulevard Haussmann, Paris.

F. A. HILLS MARTINEZ, Propriétaire à Adra.

ÉMISSION

de

20.000 Obligations Foncières à 500 fr. 5 %

INTÉRÊT ANNUEL : **25 FRANCS NETS**

Payable par semestre les 1er OCTOBRE et 1er AVRIL de chaque année

à PARIS : au CRÉDIT FONCIER AGRICOLE du SUD-ESPAGNE, 7, Rue Scribe ; chez MM. HENROTTE et BULLIER, banquiers, 20, Rue Chauchat ;

à MADRID : à la BANQUE D'ESPAGNE et dans ses succursales ;

à GRENADE : chez MM. les FILS de RODRIGUEZ ACOSTA, banquiers.

OBJET. — Le produit de l'émission des Obligations de la Société ne peut être employé autrement qu'en prêts hypothécaires, acquisition ou construction d'immeubles urbains ou ruraux, achat de terrains ou de matériel, ou en travaux d'amélioration de fonds agricoles notamment par l'irrigation.

GARANTIE. — Les présentes obligations ont les garanties habituelles des obligations foncières. Elles sont gagées sur tout l'actif social, lequel comprend les domaines fonciers dont la Société est propriétaire.

REMBOURSEMENT. — Le remboursement aura effectivement lieu au pair en 40 années à partir de 1921 par tirages annuels opérés au pair par rachat en Bourse avec faculté pour la Compagnie de remboursement anticipé à toute époque, à partir de 1921, moyennant préavis de six mois.

EXEMPTION D'IMPÔTS. — La Société émettrice prend à sa charge tous les impôts français et espagnols qui frappent actuellement ou viendraient à frapper les valeurs mobilières. L'intérêt payé chaque semestre est donc de trente-cinq centimes par obligation, sans aucune réduction.

RENDEMENT. — Les titres de la présente émission étant exempts de tous impôts français et espagnols, les porteurs recevront 25 francs net d'intérêt par obligation. Au taux d'émission de 500 fr. ils ressortent à 5.32 0/0 net compris le remboursement de 47 fr.

JOUISSANCE du 1er Avril 1911. — Les titres seront munis d'un coupon intermédiaire de 9 fr. 18 net représentant les intérêts à courir du jour de l'émission au 1er Octobre, date de son paiement.

PRIX D'ÉMISSION : 452 fr. 50 par Obligation de 500 fr.

PAYABLES { En souscrivant..... 100 fr.
Du 25 au 30 Mai 1911... 352 fr. 50

L'Émission publique aura lieu le 24 Mai 1911

LES DEMANDES SONT REÇUES DÈS A PRÉSENT SANS FRAIS :

à PARIS : au CRÉDIT FONCIER AGRICOLE du SUD-ESPAGNE, 7, Rue Scribe ;

à GRENADE : chez MM. les FILS de RODRIGUEZ ACOSTA, banquiers.

Les Souscriptions peuvent être également transmises par l'intermédiaire de tous Etablissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers à Paris et dans les départements.

L'admission à la cote officielle des Bourses de Paris, Madrid et Barcelone sera demandée.

Pour souscrire par correspondance, il suffit de remplir le Bulletin ci-dessous et de l'adresser avec ou sans les fonds au

Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne.

M. l'Administrateur du Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne
7, Rue Scribe, PARIS

Veuillez m'inscrire pour ..... d'Obligations de 500 fr. à 452 fr. 50 au Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne,

(1) Je vous adresse ci-joint la somme de ..... par ..... (2) Veuillez faire encaisser par la poste la somme de .....

ou

en ..... représentant 500 fr. par obligation souscrite.

(Mode, Coupon, Mandat-Poste)

Je verse à ce titre 10 fr. par obligation souscrite.

Nom et adresse :

SIGNATURE :

(1) Rayer celle des deux formules qui n'aura pas été utilisée.

(2) Indiquer ici le mode de paiement choisi par le souscripteur (Chèque, Mandat-Poste, Espèces, Coupon, etc.).

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roues artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

BAR SOAVI

Cours Sebastiani
BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Les MALADIES de la FEMME et le FIBROME



Sur cent femmes, il y en a 30 qui sont atteintes de **Tumeurs, Polypes, Fibrome**, et autres engorgements de l'utérus, qui les font souffrir, et qui exigeaient, il y a quelques années, une opération sanglante et douloureuse. Aujourd'hui, ces femmes sont guéries par la

La Femme ne connaîtra pas d'abord de ces infirmités, et les pertes abondantes la feront à peine souffrir. Elle n'aura pas besoin de consulter un médecin, ni de subir une opération. La **Jouvence de l'Abbé Soury** la guérira chez elle, sans qu'elle ait besoin de quitter son lit, ni même sa chambre.

QUE FAIRE? Adressez-vous malheureuses filles dire et redire : Faites-vous une cure avec

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous rendra rapidement, sans que vous ayez besoin de consulter, la santé, la force et la beauté.

JOUVENCE DE l'ABBÉ SOURY est composée d'extraits végétaux, sucs intérieurs de la Femme. Rosiers, Fougères, Bourraches, Perles blanches, Plantes vivaces et fraîches. Toutes les maladies de la circulation du sang. Accidents de la Ménopause, Hémorragies, Pertes blanches, Métrites, Congestion, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Chaleurs, Vapeurs, Vertiges, etc., etc.

Il est recommandé de faire chaque jour une injection avec l'**HYGIENITINE des DAMES** (1 fr. le bidon.)

La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 3 fr. 50 Franco contre mandat-poste adressé à M. Dumoutier, Pharmacien, 19, rue Vivienne, à Paris. Le Docteur Dumoutier, 19, rue Vivienne, à Paris, donne des consultations gratuites (Traité et renseignements confidentiels gratis).

On DEMANDE des MALADES

même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.

Traitement rapide et sûr sans drogues, sans opérations, par la **MÉDECINE NATURELLE**, électricité, radiations, ozone, pilules, appareils, etc., qui guérissent chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.

50.000 MALADES GUÉRIS depuis 4 ANS. — GUÉRISON 85 0/0. — AMÉLIORATION TOUJOURS.

Pour recevoir sans frais notre brochure illustrée de 200 pages, écrire avec grande netteté au Docteur Dumoutier, 19, rue Vivienne, à Paris, en indiquant votre maladie.

AUX AMIS DE LA CORSE

Les Vieux Outils d'un simple bastais, l'habitation, située à la Corse, assujet aux prix modiques, toutes les ordinaires de renseignements variés, intéressants, mais tantôt et complets par des cartes et des illustrations.

Tout cela est la Corse envoyé gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, aux quelques d'entre les indécis, lecteurs intéressés à la question en vous en remettant à quelques personnes qui vous en parleront. Ces renseignements et quelques-uns seulement agréables à A. CLAVEL, Editeur, 43, rue Saint-Lazare, à PARIS.

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traite tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 282).

« Do'so flot montant d'articles du journal que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallon, matin et soir, un tiers environ était étranger à moi ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues : les anglais, les allemands connaissaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 193-194).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de très grands services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1892).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*

Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Rougère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires

de A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôt : Pharmacies Luigi à Bastia, Ajaccio, Corte, Calvi, Porto-Vecchio, Sartène, Propriano, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Installation à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, *Boulevard Paoli*

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

gaz rouge puissant et économique à volonté

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

1 AN : 6 francs — SIX MOIS : 3 francs — UN AN : 16 francs
EDITION DE LUXE : 1 AN : 24 francs

Le Moniteur de la Mode paraît tous les Samedis et se vend dans toutes les Villes et Villages de France et de l'Etranger.

Pour recevoir gratuitement un numéro spécimen, écrire à M. Adolphe Borie, Directeur du Moniteur de la Mode, 7, rue de Grammont, à Paris.

ABEL GOUBAUD, Rédacteur-en-Chef du Moniteur de la Mode.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 143 MERCREDI 24 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. CILLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les articles non signés engagent la responsabilité de leurs auteurs. Les communications relatives aux annonces et réclames doivent être adressées au Bureau du Journal.

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE.....	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTECA PUBLICA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 54 m. — Coucher, 6 h. 43 m.
Premier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : N. D. Auxiliatrice.
Fête de Demain : ASCENSION.

23 MAI

LA CORSE

Impressions de Voyage

« Mer belle à Sicié, agitée aux Sanguinaires. »

Qui n'a pas lu cette ligne-là dans les bulletins météorologiques ? Elle revient comme *un refrain*. Moi, en rêve depuis ma petite jeunesse. « Agitée aux Sanguinaires ! » J'ai si souvent désiré voir ces îles au nom éclatant et les vagues tout autour, soulevées en pointes, ardentes, agiles, bondissantes sous le soleil et sous le vol des roches, que j'ai dit au commandant du *Corte*, en quittant Marseille :

— Commandant, je vous en prie, faites-moi réveiller quand nous passerons en vue des Sanguinaires.

— Mais, monsieur, il sera deux heures et demie du matin et le temps est brouillé. Nous entrerons dans le golfe comme dans un four !

— Faites-moi prévenir quand même ; il y aura peut-être un peu de lune : on ne sait jamais !

A deux heures et demie, enveloppé dans mon manteau, j'étais sur le pont. Hélas ! des moutons gris envoient tout le ciel, bien peu de lumière passait entre eux, *ci, sur la mer* presque sans vie, terne et mouette comme du feutre, j'aperçus l'Abbard, en regardant bien, trois pyramides, trois meringues noires, mais la première portait un phare. C'étaient les Sanguinaires. Je n'ai donc vu que leur ombre, et le rêve est resté.

Mais, au lever du jour, nous étions depuis longtemps déjà, devant Ajaccio. Une voix d'enfant s'éleva du quai et vint à moi à travers le brouillard. Elle disait :

— *La mattinata è bella.*

Je remontai sur le pont. C'était vrai. La clarté était vive, et vif aussi était le vent ; les derniers passagers quittaient le bord et suivaient leurs bagages ; j'avais devant moi, au-delà du quai, une promenade plantée d'arbres du Midi, aux feuilles grêles, puis une rangée de façades larges, hautes, sans ornement, mais peintes de couleurs claires. Il y en avait deux ou trois roses, une mauve, une verte, une grise et plusieurs de cette teinte jaune, pâle d'avoine, d'orge ou de froment, que les maçons de la Riviera nomment *terra d'ombra*. D'autres maisons, en arrière, commençaient à s'élever sur les pentes, devenaient de plus en plus petites, dans des jardins plus grands, et finissaient par n'être plus, à mi-montagne, que des points de lumière dans des bois. J'avais oublié les *Sanguinaires*, mais toute l'Italie était venue à l'appel : je revoyais des matins pareils à celui-ci : des ports famoux et des maritces inconnues au pied des monts, comme des fruits tombés et éclatants ; des plages où la mer est bleue d'abord et violette dans les ombres ; des bouquets de palmes au-dessus d'un toit ; des courbes lointaines de golfes qui semblent pointes sur de la nacre ; des campagnes où le vert clair ne domine jamais ; et chacune de ces images, en passant, demandait :

— Me reconnais-tu ?

Moi, je ne voulais pas avouer ! je cherchais à me souvenir de mon histoire, je répétais tout bas :

— La Corse, île française, conquise et réunie une première fois à la couronne royale sous Henri II ; cédée définitivement par Gênes en 1768.

***

Descendu à terre, je traverse une avenue de palmiers-dattiers qui portent des dattes mûres. Malgré l'heure matinale, il y a des Ajacciens dans la rue. Deux femmes descendent, vêtues de sombre, portant *sur la tête, en équilibre*, des paniers ronds pleins de murènes, de dorades et de congres ; *elles marchent bien*, le buste immobile. Une toute jeune les suit, avec un chevreau dans les bras ; elle est jolie, elle a, comme son chevreau, des yeux qui vont glissant jusqu'au coin des paupières longues : des enfants jouent sur le trottoir, déjà sales magnifiquement...

Quelle fraîcheur sortait de la mer et baignait toute l'île ! Il y a de ces matins, entre le printemps et l'été, où l'air porte celui qui marche, comme l'eau porte un nageur. Par les chemins, j'arrivai vite en haut de la ville, et je continuai de monter, à travers les jardins, sans vouloir céder à la tentation de me retourner. Je cherchais la bonne place, la pointe de roche d'où l'on voit tout. Et la route, en attendant, m'amusait, avec ses sous-bois d'oliviettes bien mouchetés de soleil, sa poussière de haute lisse écrasée par les roues, ses bouts de haies de figuiers de Barbarie, ses aloès *levant en plein ciel* la tige sèche de l'ancienne fleur, que les hirondelles, bien sûr, prenaient pour un poteau de télégraphe, car elles se posaient dessus. Dans cette *campagne silencieuse, vivante seulement* de l'âme du vent et de l'odeur de ses bois, je découvris enfin une terrasse abandonnée, envahie par les herbes, au milieu de laquelle s'élevaient des degrés de pierre et un petit temple grec soutenu par quatre colonnes. Des cyprès flanquaient le tombeau. Toute la poésie du golfe appartiendra aux promeneurs qui viendront là. J'eus, en me retournant, l'émotion rare, impétueuse, dominatrice, des grands paysages du monde. Que ceux qui l'ont éprouvée une fois essayent de bâtir en eux-mêmes, avec les pauvres mots que voici, le décor merveilleux dont les plans sont si nets et si bien accordés : des cyprès noirs, un immense éperon de montagne qui descend, couvert d'oliviers ronds, la ville d'Ajaccio formant la pointe, aiguë et blanche, la mer au-delà encore, enveloppant le golfe à triple et quadruple rang, les montagnes de la Corse, violettes au bord de l'eau, mauves et neigeuses au bord du ciel.

Pour la troisième fois, le souvenir des côtes voisines me revint en mémoire, et je dis :

— C'est aussi beau que la Sicile !

***

Comme l'après-midi est belle, je loue une voiture pour aller à la Punta, c'est-à-dire au sommet de la montagne qui domine Ajaccio, promenade classique, et délicieuse aujourd'hui. La route doit perdre de son charme en été : mais le vent du nord n'a pas cessé de souffler, les dernières pluies ne sont pas loin : elle est révélatrice de la beauté du printemps corse.

Regardez toujours les cultures maraîchères, les jardins, les vergers qui enveloppent les villes. C'est un principe du voyage. Vous connaîtrez ce que produit la terre d'une région quand l'eau ne manque pas. Autour d'Ajaccio, les bosquets d'orangers et de citronniers disent assez qu'avec *un peu d'industrie, on ferait vite, de* cette vallée qui tourne et qui monte lentement, une nouvelle Conque d'Or. Les « agrumes » y vivent en pleine santé, feuillus, luisants, et de ce vert *nouveau* qui est celui des marbres antiques. Les oranges mûres tombent à terre, par douzaines, comme les pommes sous les pommiers de Bretagne. Il n'y a guère de groupes d'arbres qui ressemblent plus à un monument sculpté que les bosquets d'orangers. L'hiver ne change pas leurs formes, ni le vent : ils font partie du relief dans le paysage.

Mes chevaux se mettent au pas ; la montée devint raide, et, maintenant, le maquis borde la route, non pas un vieux maquis, un jeune, bien poussant, bien fleuri, au plus beau mois. Je descends pour le mieux voir, le toucher, le respirer, pour en donner la recette. De quoi est-ce fait, le maquis ? Celui où je baigne jusqu'aux épaules, en suivant les sentiers tracés par les chèvres, abonde en arbousiers, en lentisques, en myrtes, en bruyères blanches. C'est le fond de ce bois épais, moutonneux, *persistant comme la mousse et coupé* de l'eau, mauves et neigeuses au bord du ciel.

Pour la troisième fois, le souvenir des côtes voisines me revint en mémoire, et je dis :

— C'est aussi beau que la Sicile !

***

Comme l'après-midi est belle, je loue une voiture pour aller à la Punta, c'est-à-dire au sommet de la montagne qui domine Ajaccio, promenade classique, et délicieuse aujourd'hui. La route doit perdre de son charme en été : mais le vent du nord n'a pas cessé de souffler, les dernières pluies ne sont pas loin : elle est révélatrice de la beauté du printemps corse.

Regardez toujours les cultures maraîchères, les jardins, les vergers qui enveloppent les villes. C'est un principe du voyage. Vous connaîtrez ce que produit la terre d'une région quand l'eau ne manque pas. Autour d'Ajaccio, les bosquets d'orangers et de citronniers disent assez qu'avec *un peu d'industrie, on ferait vite, de* cette vallée qui tourne et qui monte lentement, une nouvelle Conque d'Or. Les « agrumes » y vivent en pleine santé, feuillus, luisants, et de ce vert *nouveau* qui est celui des marbres antiques. Les oranges mûres tombent à terre, par douzaines, comme les pommes sous les pommiers de Bretagne. Il n'y a guère de groupes d'arbres qui ressemblent plus à un monument sculpté que les bosquets d'orangers. L'hiver ne change pas leurs formes, ni le vent : ils font partie du relief dans le paysage.

Mes chevaux se mettent au pas ; la montée devint raide, et, maintenant, le maquis borde la route, non pas un vieux maquis, un jeune, bien poussant, bien fleuri, au plus beau mois. Je descends pour le mieux voir, le toucher, le respirer, pour en donner la recette. De quoi est-ce fait, le maquis ? Celui où je baigne jusqu'aux épaules, en suivant les sentiers tracés par les chèvres, abonde en arbousiers, en lentisques, en myrtes, en bruyères blanches. C'est le fond de ce bois épais, moutonneux, *persistant comme la mousse et couronné* elle arrondi. Mais il s'en faut que la bruyère soit seule, parmi les feuilles, à lever ses palmes grises ; il y a un monde de fleurs : des buissons de cistes couverts d'éphémines blanches à cœur d'or épanoui ; des phylleras, plante dont les fleurs sont menues et pressées, comme des œufs de poisson ; des lavandes à grosse fleur bleue ; des gerbes d'asphodèles ; on genêt épineux, et tant d'autres fleurs plus humbles, qui étoilent l'ombre claude !

Plus haut encore, la montagne se couvre d'olivettes, puis le maquis reprend, mêlé de prairies sauvages jusqu'au sommet. Un peu au-dessous de ce sommet, à 650 mètres en l'air, sur une terrasse abritée contre le vent d'ouest, s'élève le château de la Punta, propriété des Pozzo-di-Borgo. Il a été bâti, *en grande partie*, et orné avec des pierres de Paris et provenant des Tuileries incendiées. La construction est donc récente. Je crois qu'elle n'a été achevée qu'en 1899. Et *cependant*, ce château, ce parc, ces pelouses, ces arbres ont la mélancolie des décors arrangés pour les hommes et où les hommes ne vivent pas. Personne n'habite la Punta. Le domaine est ouvert à ceux qui frappent. Sur la terrasse achève de se rouiller un projecteur électrique, qui a dû fouiller et illuminer, pendant les nuits des premières années, tous les points de ce paysage grandiose. On l'avait habilement placé. Au nord, j'aperçois, par-dessus les croupes boisées, le golfe de Sagone, nappe d'argent clair, que barre orgueilleusement une roche rouge comme du sang. A l'est, s'étend la terre de Corse, toute soulevée, toute en collines et en montagnes jusqu'où les yeux peuvent voir ; je la regarde avec amour, je lui demande qui elle est, et de toutes parts, comme une réponse, monte des profondeurs et m'arrive des sommets le sentiment de l'inhabité et de l'inculte, d'un pays livré aux herbes et aux troupeaux qui les broutent, d'une contrée sans touristes, sans fanfares, sans affiches, pauvre, sauvage, *exquise à respirer. Ajaccio est là-bas*,

---

SS — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

PAR PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

PACTE DE HAINE

La comtesse de Langeville devint très attentive. Quand Philippe avait prononcé tout bas le nom de Rosalinde, elle n'y avait pas fait attention, tant elle était absorbée dans la pénible tâche de son œuvre de vengeance. Maintenant, les convictions lui revenaient. Le jeune vétérinaire qui s'était occupé de la construction de sa salle de bains, et qui, depuis, n'ailleurs, avait fait du chemin, puisqu'on le disait en passe de devenir un grand artiste », n'aperçut-il pas Rosalinde ? Et elle, jadis, avait pu se croire aimée par un tel homme, n'avait-elle pas eu recours à lui pour ses affaires d'une extrême gravité, pour ses basses affaires d'une criminelle qui, partant, ne voulait pas de témoins ? Le Montmartrois avait accepté ce rôle avec un ressentiment farouche dont s'exprimait toute Sidonie :

— Depuis qu'elle a planté sa tante, je ne parviens pas à savoir ce qu'elle était devenue. Mlle Suzanne, et je pensais qu'elle avait été enlevée par le type qui avait parlé de l'épouser... Ah ! ma, je la hais !... D'abord, c'est elle qui m'a fichu la guigne !... C'est depuis que je me suis battu à lui faire des petits pains que je suis dans la « panne » !

— Pauvre Juliet ! siffle Sidonie, relevant narquoise... Vous êtes à plaindre !... Alors, elle n'a pas voulu de vous ?

— Non !... Elle m'a bouté, puisqu'il faut tout vous avouer !... Ça n'empêche pas que quelque chose me dit que je la retrouverai !... Et, ce jour-là, je me rattraperai !

La comtesse de Langeville martela :

— Vous savez donc ce que c'est que de haïr ?

— Autant que vous, ma belle !

Les yeux de Sidonie reflétèrent une lueur étrange. Elle songeait à ce que le Montmartrois venait de lui dire sur l'incertitude où l'on était au sujet de l'identité de cette énigmatique Suzanne Bruquemont, une « enfant trouvée » à l'esprit de Mme de Langeville... Mais elle la chassa tout de suite... Ce mot-là n'avait trouvée », prononcé par Juliet, l'avait fait songer à cette autre enfant qui lui tenait tant à cœur, et que Gabrielle était en train de remplacer auprès de sa prétendue mère. Bah non !... C'était de la folie !... Quelle apparence que Clotilde, si elle avait tenu sa fille entre ses bras, l'eût chassée de sa demeure ! N'importait ! Il fallait savoir... Tant de fois Sidonie avait jeté vainement l'hameçon au hasard, qu'une fois de plus ne lui coûtait pas. Avant tout, il fallait essayer de la retrouver, cette petite qui, vraisemblablement, après avoir été élevée de l'hôtel de Rouvray, avait été ménagère tout droit le domicile de sa tante. Une nouvelle découverte ne coûtait guère à la fille de Denis Bourguoil. N'avait-elle pas du temps à perdre, et n'était-il pas de première importance pour elle de découvrir au fil, si tenu qu'il fût, qui pût la guider dans le labyrinthe où elle se trouvait ? Elle connaîtrait la Montmartroise en gardant toute sa hauteur, la prévenant sur un ton assez commandatoire soudain qu'elle réservait sa décision en ce qui la concernait jusqu'au lendemain.

— Entendu ! fit-il. Je reviendrai.

Le beau Juliet partit l'oreille basse. Avec sa rapidité de conception ordinaire, Sidonie se fit conduire rue du Tarrage, à l'adresse que Juliet lui avait donnée avant de s'éloigner. Encore une fois, que risquait-elle ?... De tomber sur la mère Bouilloche ?... Ce n'était plus là un danger capable de faire reculer Sidonie... A l'heure où elle se présenterait chez Françoise, Henri Beaudouin, en supposant qu'il y eût, entre lui et cette femme, autre chose qu'une simulacre de nom, serait à son atelier ; elle ne la rencontrerait donc pas. Mme de Langeville s'informa auprès de la concierge et s'engagea dans l'escalier. Elle trouva facilement la porte, où un modeste cartouche portait ces simples mots :

Mme BEAUDOUIN
couturière

Sidonie sonna et ne tarda pas à entendre traîner sur le parquet les pas de Françoise qui venait lui ouvrir. Malgré son audace, la comtesse eut un mouvement de recul. Sous ses cheveux aujourd'hui blancs, elle reconnaissait nettement l'ancienne ouvrière qu'elle avait employée autrefois. Celle-ci ne reconnut pas Mme de Langeville, trop vieille pour avoir songé, cette fois encore, à la rencontre de l'épouse volatile blanche dont elle avait eu si souvent à se louer. La couturière, croyant voir en face d'elle une nouvelle cliente, la fit entrer poliment dans la salle à manger. Aussitôt assise, Sidonie commença carrément :

— Mlle Suzanne est-elle ici ?

— Non, madame, répondit Françoise Beaudouin... Depuis quelque temps, elle est en voyage.

— Pourquoi montir, madame Beaudouin ?... pourvuit hardiment la comtesse. Je sais fort bien que cette jeune fille vous a quittée à la suite d'un désespoir d'amour, et qu'elle a voulu...

— Ah ! madame, prononça Françoise, les mains jointes, n'achevez pas !

— Elle a voulu se suicider... Or l'a sauvée... On l'a recueillie dans une riche maison...

— Ah ! dites-moi où elle est, madame ? Je vous en supplie ! Je veux la voir !... On m'avait promis qu'elle reviendrait... Je l'attends... Je ne lasse de l'attendre !

Sidonie répliqua sans hésitation :

— Ce qu'on vous a dit était exact, madame, et moi même je croyais trouver ici celle que vous appelez votre nièce.

Françoise tressaillit profondément et murmura d'une voix tremblante :

— Quoi ? Vous savez ? Elle a raconté ?

— Pourquoi voulez-vous que cette enfant cachât quoi que ce fût à ces bienfaiteurs ? Ils savent que vous n'êtes pas sa tante.

— Alors ?...

En constatant le trouble de la vieille femme, un soupçon, un pressentiment pénible, rapide comme un éclair, traversa le cerveau de Sidonie. La comtesse de Langeville enquêtait une fois de plus à l'insu d'un spadassin d'instinct plus sûr de lui qu'on ne croirait en voyant aucune ripaille dangereuse.

— Mais enfin, je vais tout !...

— Ah ! Vous savez ?...

— D'abord, elle ne s'appelle pas Suzanne...

— Mais qui êtes-vous donc, madame ? interrogea Françoise, épouvanté une sorte d'effroi, de respect devant cette inconnue qui, de son regard pénétrant, la scrutait jusqu'au plus profond de son être.

(*A suivre*).

Epicerie de la Gare

Mme Orestie BIAGINI

Denrées Coloniales. — Grains - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. CILLAGNIER.

Imprimerie Cillagnier.

BEAUGUSE Donne secret pour guérir infailliblement en 15 jours les Maladies Secrètes, Ecrire : Maison Barot, N° 318, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. R. MATTÉI



Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 25 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS

Les Rapports et les Comptes-Courants à Intérêts et sans Intérêts

PAR DE JUSTE. — PAR DES SPÉCULATIONS. — CAPITAUX GARANTIS ET IMMÉDIATEMENT REMBOURSABLES

EPARGNE ET FORTUNE

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPURATIVE. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, ont guéris sans une seule pour cent (qui ne valoir). J'ai [illegible] EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, varices ou ulcères aux membres. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPURATIVE se trouve chez les pharmaciens : le flacon 3,50 (franco de port contre mandat). Dépôt général : Pharmacie Bergasse, 6, rue du Bac, Nîmes.

En vente à Bastia, Pharmacie Quilici, 31, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

au sud, dans l'abîme où rit la mer lumineuse. Je le regarde ainsi longuement. Je vois la ville toute petite et toute blanche, ses jetées comme des doigts blancs; mais son golfe reste grand dans l'enveloppe agraudie des montagnes. Je vois cela — ô merveille des cadres ! — entre les branches d'un pin noir et les aigrettes d'or d'un bois de mimosas qui a fleuri pour nous. Et c'est là le souvenir puissant que j'emporte, la joie qui ne s'éteindra plus dans ma mémoire.

RENÉ BAZIN,
de l'Académie française.
(*Les Annales*).

Cour d'Assises

Présidence de M. Gavini, conseiller

Audience du 23 mai

Meurtre

Le nommé Aiello, marin-pêcheur, âgé de 19 ans, est accusé d'avoir à Ajaccio, le 1er décembre 1910, donné la mort, à l'aide d'un coup de rasoir, au jeune Leoni qui avait à peu près le même âge.

Ce drame était la conséquence d'une querelle de cabaret.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la soirée du 1er décembre 1910, la buvette tenue par la dame Claire Martinetti, place Spinola, à Ajaccio, était remplie de nombreux consommateurs. Dans la pièce d'entrée divers jeunes gens dansaient entr'eux au son du piano. A deux ou trois reprises, Aiello Nicolas, qui dansait avec un de ses camarades, bousculа Leoni Nicolas et Buongiorno Félix. Ceux-ci, lui ayant recommandé de faire un peu plus attention, Aiello, s'adressant à l'un d'eux, répondit : « Si tu continues, je te casse une chaise sur la tête ! » Ces propos, échangés à voix basse, avaient presque entièrement échappé à l'attention des autres danseurs et n'avaient pas eu d'autre suite immédiate. Vers 9 heures, Leoni se retira en compagnie de son camarade Buracoochi Antoine. Aiello quitta aussitôt après l'établissement et les rejoignit dans la rue Roi de Rome. Il demanda à Leoni s'il voulait se battre avec lui et comme celui-ci acceptait et commençait à sortir sa veste, Aiello sortit un revolver et sans autres explications fit feu sur lui. Leoni s'affaissa sur le sol. Diverses personnes accoururent au bruit de la détonation, le relevèrent et le conduisirent à la pharmacie Chiarini, où on essaya vainement de lui donner des soins ; il expira quelques heures plus tard, à l'hospice civil, sans avoir prononcé une seule parole. Il avait été atteint à deux centimètres au-dessus de l'oreille droite par un projectile de petit calibre qui après avoir traversé la masse cérébrale était allé se loger dans la région pariétale gauche du crâne. Aiello, qui avait immédiatement pris la fuite, a été arrêté le lendemain. Il a prétendu qu'après avoir été violemment bousculé par Leoni pendant le bal, celui-ci l'avait menacé de le retrouver à la sortie. Il ajouta que la victime vint en effet le rejoindre dans la rue Roi de Rome, l'invita à se battre et sortit immédiatement un long couteau « vendetta », avec lequel il tenta de le frapper à diverses reprises. C'est alors, que pour sauver sa vie en danger, il s'était décidé à faire usage de son arme.

Ce système de défense est détruit par les données de la procédure. S'il est vrai, en effet, que le témoin Cocioni Antoine, l'un des premiers arrivés sur le théâtre du crime, affirme avoir trouvé un rasoir entre les mains de la victime au moment où il l'a relevée, le même témoin s'empresse d'affirmer que ce rasoir était fermé et qu'Aiello n'a pas pu en voir la lame. Au surplus, Buracoochi Antoine, qui a souvit à toutes les péripéties de la scène, et Appietto Laurent, qui « pu la serrer en partie, affirment l'un et l'autre qu'à aucun moment ils n'ont vu une arme quelconque entre les mains de Leoni, ni constaté que celui-ci ait tenté d'en faire usage. Il est enfin établi d'autre part qu'à aucun moment la victime n'a pris ni un ton agressif, ni une attitude menaçante vis-à-vis de l'accusé.

M. Poinsier, avocat général, occupe le siège du Ministère public.

Me Moretti et de Montera sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Aiello reconnaît qu'il a donné la mort à Leoni, en tirant sur lui, un coup de revolver, mais uniquement parce que Leoni, qui l'avait menacé, s'apprêtait à le frapper avec un rasoir.

Les Témoins

Martinetti Claire. — Le 14 décembre, Leoni est venu dans ma buvette avec Buracoochi. Là, se trouvait Aiello l'accusé. Celui-ci aurait eu, paraît-il, une discussion avec Leoni dont je ne me suis pas rendu compte. A un moment donné Leoni est parti avec Buracoochi. Aiello l'a suivi. Peu après j'entendis une détonation, et le jeune Appietto rentra dans ma buvette en disant que Leoni avait été tué.

Buracoochi Antoine, 18 ans. — Le soir du crime je me suis rendu à la buvette Martinetti, avec Leoni, où l'on dansait au son d'un accordion. Leoni salua avec un nommé Buongiorno. A un moment donné, Aiello qui lui-même dansait avec un de ses amis, heurta à différentes reprises le groupe formé par Leoni et Buongiorno. Celui-ci lui ayant fait des observations, Aiello lui répondit : « Si tu dis encore un mot, je te casse une chaise sur la tête. » Un bon moment après je sortis avec Leoni. Nous nous dispersâmes à rentrer chez nous, quand nous fûmes rejoints dans la rue Notre-Dame par Aiello, qui invita Leoni à se battre avec lui. Leoni accepta et, pendant qu'il retirait sa veste, pour se battre, Aiello tira sur lui un coup de feu. Leoni tomba. Effrayé, je m'enfuis.

Apistio Laurent. — Le 14 décembre, vers 9 heures du soir, en passant dans la rue du Roi de Rome, j'ai entendu une détonation et aussitôt j'ai vu tomber un homme. Je suis arrivé le premier près de l'infortunée victime expirante. Elle n'avait aucune arme à la main.

Bastelica. — Le soir du 1er décembre, je me trouvais avec plusieurs amis près du Fourneau Economique, quand une détonation retentit à quelque distance de nous. Nous vîmes alors un corps inanimé étendu sur le sol et nous fûmes. L'accusé ment quand il prétend que nous assistions à la scène du crime et que nous avons aidé à désarmer la victime.

Di Meglio et Franchi confirment la précédente déposition.

Cocioni Antoine. — Vers 9 heures du soir, mon attention fut attirée par une détonation et des cris d'alarme. J'accourus. Leoni gisait à terre inanimé, il tenait dans ses doigts crispés un rasoir fermé que je pressais pour remettre le lendemain à la police.

Lucchini. — Je suis arrivé un des premiers sur les lieux du crime, avant qu'Ucciani n'y fût. Je n'ai vu dans les mains de la victime aucune arme.

De Filippis confirme la précédente déposition.

Lucchini, agent de police à Ajaccio. — Il est exact que le lendemain du crime Aiello me remit un rasoir, qu'il prétendit avoir trouvé entre les mains de la victime quand celle-ci gisait à terre.

Réquisitoire

M. Poinsier, avocat général, occupait pour la première fois le siège du ministère public à la Cour d'assises de la Corse. Dans un très remarquable réquisitoire, dont nous sommes heureux de le féliciter, il requiert contre Aiello une condamnation sévère. Il retrace en termes émouvants la scène du crime et demande justice au nom d'une famille éplorée.

Les Plaidoiries

Me de Montera présente la première la défense d'Aiello qui n'a armé son bras que pour défendre son existence menacée. Au moment où il a tiré, Leoni marchait sur lui armé d'un rasoir et s'apprêtait à l'en frapper.

Me Moretti souhaite, au nom du barreau, la bienvenue à M. l'avocat général Poinsier. Il établit, à son tour, qu'Aiello a agi en cas de légitime défense et que sa culpabilité ne saurait être retenue.

Sur la demande des honorables défenseurs, M. le Président pose aux jurés la question de provocation.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Aiello est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

Audience d'aujourd'hui :

Cesari Antoine, journalier à Vignale, meurtre.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me de Carafa.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES GARÇONS LIMONADIERS. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir à 11 heures, au Café des Nouvelles.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Le Président de l' « Union générale des Corses et des Amis de la Corse » a adressé à M. le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône la lettre suivante :

Paris, le 12 mai 1911.

Monsieur le Président,

Le Comité Central de l' « Union Générale des Corses et des Amis de la Corse » vous serait infiniment obligé de transmettre à tous les membres du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ses remerciements les plus sincères pour le vœu qu'ils ont émis en faveur de la Corse.

Il se fait en outre l'interprète des 38.000 adhérents de l'Association pour donner au Conseil Général des Bouches du Rhône l'assurance que la reconnaissance des Corses, en la circonstance, ne sera pas écrite sur du sable, mais profondément gravée sur du marbre.

Pour le Comité Central :
Le Président,
POLI.

Nos lecteurs se rappellent que, dans sa séance du 2 mai, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, sur la proposition de M. Saravelli, avait voté le vœu suivant :

Le Conseil général des Bouches-du Rhône, ému par le mouvement toujours croissant qui se manifeste en Corse pour faire aboutir les revendications si légitimes et attendues depuis si longtemps par ce département, considérant que la situation toute spéciale faite à la Corse et aux Corses est loin de répondre aux ressources et aux aspirations de ce pays, qui semble n'avoir aucune attache directe avec la métropole ; que les produits de cette île, voire même les primeurs ou produits alimentaires, sont frappés de droits prohibitifs, tout comme ceux importés de l'étranger ; qu'aucune barrière douanière, qui porterait atteinte aux transactions commerciales, même les plus minimes, ne doit se dresser pour ce département situé aux portes de la France continentale ; que l'accomplissement de certains travaux : assainissement de la plaine orientale, construction de lignes de chemins de fer, révision du tarif douanier, encouragement à l'agriculture et au tourisme, s'imposent à l'attention et au gouvernement ,doit répondre à ces légitimes doléances, en ramenant la Corse au rang des autres départements français.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 24 mai 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Nina Pancha, marche finale,	Sara.
Ouhi Amasini, valse,	Vangi.
Mariha, fantaisie,	Flotow.
Eugénie, mazurka,	Pessa.
Jeunesse Dorée, polka,	Fantauzzi.
Petit Duc, fant.,	Lecocq.
Gouttes d'Or, valse,	A. Mimetti.
Le Jour et la Nuit, fantaisie,	Lecocq.
Loin du Pays, ouverture,	Meister.
Influenza, polka finale,	Sartori.

Avis Administratif

Le Maire de la commune de Bastia a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures automobiles susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, que la Commission de classement opèrera dans la commune le 9 juin 1911 à 8 heures du matin et qu'elle se réunira place Saint-Nicolas.

Il les invite à s'y trouver afin de présenter toutes leurs automobiles. Les propriétaires qui ne pourront venir eux-mêmes devant la Commission devront faire présenter leurs voitures par des personnes en mesure de fournir toutes les explications désirables.

Un avis de convocation, indiquant le jour, lieu et endroit où doit avoir l'opération du classement, sera adressé en temps utile à MM. les propriétaires d'automobiles.

En vue d'éviter l'encombrement, l'examen des voitures dans les villes d'Ajaccio et de Bastia se fera de la manière suivante :

Bastia,les automobiles seront échelonnées le long de la Promenade des Quais.

Les propriétaires des voitures automobiles qui ne se rendent pas au lieu de réunion, peuvent, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 22 juillet 1909, être déférés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de vingt-cinq francs à mille francs. En outre, ceux qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des voitures automobiles déjà refusées définitivement ou réformées antérieurement au lieu et place d'autres voitures automobiles aptes au service, pourront également être déférés aux tribunaux et condamnés à une amende de cinquante francs à deux mille francs.

A Bastia, le 22 mai 1911.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Les membres militaires des Commissions de classement ainsi que les gradés qui les accompagnent ont droit au logement chez l'habitant, dans les conditions prévues par la loi sur les réquisitions militaires.

Les seules voitures dispensées de la présentation sont :

1° Les voitures déclarées impropres au service.

2° Les voitures appartenant aux docteurs en médecine à raison d'une voiture par médecin ; ces voitures doivent néanmoins, être déclarées à la mairie.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Sousa, 1er prix Prague

Programme du 24 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

En Avant,	Salabert.
Les Sirènes,	Waltenfeld.
Faust,	Gounod.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
Lackmé, trio,	Delibes.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Folies Bergères,	Lincke.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Italienne,	Rousseau.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Rêve de poète,	Candelio.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
La Traviata,	Verdi.
Mandoline, sérénade,	Curiel.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
La Somnambule,	Bellini.
Les Patineurs,	Waltenfeld.
L'Armateur explorateur,	Cristini.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 17° à midi 22° + 4 6 heures du soir + 16°. Maxima + 23°2. Minima + 12°6.
Baromètre.— 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 762 mm.. 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuags.
l'après-midi, id.

La mort de M. Berteaux

La nouvelle de la mort du Ministre de la Guerre et des graves blessures du Président du Conseil a causé à Bastia, une émotion considérable.

Dimanche, dans l'après-midi, dès que la nouvelle officielle de la mort tragique de M. Berteaux, ministre de la guerre, est parvenue à la sous-préfecture, tous les drapeaux ont été mis en berne.

Lundi matin, M. le Consul général d'Italie et M. le Consul de Belgique se sont rendus à la sous-préfecture, afin de présenter leurs sentiments de condoléances.

Le Petit Bastiais a été le premier comme toujours du reste, à recevoir cette triste nouvelle.

Artillerie

M. le général de brigade Peyrecave, commandant l'artillerie du 15e corps d'armée, est arrivé hier soir par le train de 7 heures et descendu au Grand Hôtel de France.

Il est accompagné de M. le chef d'escadron Etienne, chef d'état-major de l'artillerie du 15e corps.

M. le général Peyrecave assistera ce matin aux tirs réels qu'exécuteront nos deux batteries d'artillerie au Col de Teghime.

Enregistrement

M. Lanonne, receveur de l'enregistrement à Auzy-le-Frêne, Yonne, est nommé aux mêmes fonctions, à Bastia, en remplacement de M. Luciani, décédé.

Association des Elèves du Lycée

Dans l'appel que le Comité directeur a adressé aux anciens élèves du lycée et que nous avons publié, il était fait mention d'une fête qui se préparait au bénéfice des pupilles de la Société.

Nous apprenons que cette fête sera donnée le samedi soir, 27 du courant, au Grand Théâtre. Nous en reparlerons prochainement.

Dès aujourd'hui nous croyons pouvoir affirmer que la représentation, grâce au concours de tout ordre que les organisateurs ont pu obtenir, s'annonce comme aussi brillante que variée. Ce sera un éclatant succès.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de février la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille: 8 voyages de Bastia, 8 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 891 de Bastia, 567 d'Ajaccio et Propriano, 46 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 1.404.

Il a été transporté : de Bastia, 85 tonnes; d'Ajaccio et Propriano, 56 ; de Calvi et Ile-Rousse 247 ; total, 1.571.

Enseignement primaire supérieur

Les examens pour l'obtention de bourses de l'Enseignement primaire supérieur pour les jeunes filles ont eu lieu hier, au Lycée.

Sur neuf aspirantes, quatre ont été définitivement reçues.

Ce sont : pour la *première série*, Mlles Fondacci et Morazzani ; pour la *deuxième série*, Mlles Bottafoco et Pauline Savi.

Toutes nos félicitations.

Gendarmerie

La 15a légion 1er a reçu l'ordre d'envoyer, à Nîmes, 25 gendarmes pour assurer le maintien de l'ordre dans les localités en grève.

Ces gendarmes s'embarqueront ce soir, à Ajaccio, à bord du paquebot en partance pour Marseille.

Avis

Les propriétaires et producteurs syndiqués de l'arrondissement de Bastia réunis en assemblée ont fixé le prix de vente de la leur récolte de fourrages à cinq francs les cent kilos pris sur les lieux de production.

Le président, BURANI.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants incassables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages, ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses cordes *en tolle, blindes, treilles, etc.*, exécutées par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00281

AJACCIO

Départ de M. Buellet

Ajaccio, 23 mai.

M. Buellet, préfet de la Corse, et Mme Buellet se sont embarqués aujourd'hui, à 2 heures, à bord d'un contre-torpilleur de la défense mobile, à destination de Calvi.

Mme et M. Buellet partiront ce soir à 11 heures pour Nice par le paquebot de la Compagnie Fraissinet.

L'Escadre à Bastia

Ajaccio, 23 mai.

La première escadre, placée sous le commandement en chef M. le vice amiral Belfus, a quitté Ajaccio, ce matin, à 8 heures.

Cette force navale sera demain à Bastia.

A Calvi

Les croiseurs-cuirassés *Léon Gambetta*, qui porte le pavillon du contre amiral Dartige du Fournet, et l'*Ernest Renan*, ainsi que quatre contre-torpilleurs ont mouillé dans la soirée à Calvi.

A Ile-Rousse

Le cuirassé *Justice*, battant pavillon du contre-amiral Gaschard, et commandé par le capitaine de vaisseau Schwérer, ainsi que le cuirassé *Liberté*, commandé par le capitaine de vaisseau Jaurès, sont arrivés à Ile-Rousse, ce soir, vers 5 heures.

Deux contre-torpilleurs ont mouillé, à Ile-Rousse, avant 4 heures.

A Saint-Florent

Les deux cuirassés *Patrie* et *Démocratie*, ainsi que deux contre-torpilleurs ont mouillé ce soir dans notre beau golfe.

Le *Patrie*, qui porte le pavillon de M. le vice amiral Belline, commandant en chef, est commandé par le capitaine de vaisseau Grasset ; le *Démocratie* est commandé par le capitaine de vaisseau Ydier.

A BASTIA

La belle escadre de M. le vice-amiral Belline arrivera demain à Bastia, entre 10 et 11 heures du matin.

Les cuirassés *Vérité* et *Saffren* ; le croiseur-cuirassé *Edgard Quinet*, ainsi que cinq contre-torpilleurs, qui terminaient leurs tirs aux Salines d'Hyères, rejoindront demain l'escadre qui se trouvera ainsi au complet.

BOURSE DE PARIS

20 mai — 23 mai

Rente 3 0/0 ancien . 96.40 — 95.95
— 3 0/0 amortis. . 96.50 — 97.25
ex-coupon

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 23 mai.

M. Comiti, ex-brigadier au 12e escadron du train des équipages, demeurant à Serra, est nommé garde domanial des eaux et forêts de deuxième classe à Verdaches.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Mouvement administratif

Paris, 23 mai.

Le *Journal Officiel* publiera demain le mouvement administratif que nous avons annoncé.

LE PRÉFET DE LA CORSE

M. Buellet, préfet de la Corse, est nommé percepteur hors classe des contributions directes.

M. Juillard, sous-préfet de Fontainebleau, est nommé préfet de la Corse.

Les Morts du Jour

Monseigneur Dadolle

Paris, 23 mai.

On annonce la mort de Mgr Dadolle, évêque de Dijon.

Mgr Dadolle a succombé à une congestion cérébrale qui l'avait forcé à s'aliter.

L'évêque de Dijon était un des prélats les plus éminents de l'épiscopat français.

AU MAROC

LA COLONNE BRULARD A FEZ

Paris, 23 mai.

Les télégrammes reçues aujourd'hui annoncent l'arrivée à Fez de la colonne de secours.

L'entrée des troupes françaises dans la capitale n'a donné lieu à aucun incident.

Plusieurs chefs indigènes sont venus faire leur soumission au général Moinier.

Conseil des Ministres

Paris, 23 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La mort de M. Berteaux

Le Conseil décide d'abord, qu'en raison du deuil qui vient de frapper le Gouvernement, aucun ministre ne participera aux cérémonies officielles qui avaient été annoncées.

Les ministres désignent ensuite M. Perriet, ministre de la Justice, pour prendre la parole, au nom du Gouvernement, aux obsèques du ministre de la Guerre.

Mouvement administratif

M. Emile Constant, Sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur, soumet à la signature présidentielle, le mouvement administratif préparé par M. Monis.

La question du Maroc

M. Gruppi, ministre des Affaires étrangères, communique au Conseil, les télégrammes qu'il a reçus du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 23 mai.

D'après le bulletin de santé qui a été communiqué aujourd'hui, par le ministère de l'Intérieur, une légère amélioration s'est manifestée dans l'état du Président du Conseil.

M. Monis se montre très affecté de la mort de M. Berteaux.

GRENOBLE

L'état de santé de Mgr Henri

Grenoble, 23 mai.

Mgr Henri, évêque de Grenoble, est gravement malade.

Son état de santé inspire de vives inquiétudes à son entourage.

Les fêtes du Millénaire de la Normandie

Paris, 23 mai.

En raison de la mort de M. Berteaux, ministre de la Guerre, le voyage du Président de la République en Normandie, à l'occasion des fêtes du Millénaire de cette province, a été ajourné.

M. Fallières se rendra en Normandie dans la première quinzaine du mois de juillet.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Les couloirs du Palais Bourbon présentent aujourd'hui, bien avant l'ouverture de la séance, une animation extraordinaire.

On n'aperçoit que des groupes de parlementaires, causant et gesticulant.

Quelques minutes avant la séance, presque tous les fauteuils sont occupés. Ce qui arrive trop rarement.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Mort de M. Berteaux

A l'ouverture de la séance, le président prononce l'éloge funèbre du Ministre de la Guerre.

« La France entière, dit-il, a appris avec une douloureuse émotion la terrible catastrophe qui s'est produite à Issy-les Moulineaux, et qui a couvert d'un voile de tristesse une de nos plus belles fêtes de l'aviation.

» C'est au cours de cet accident que le Ministre de la Guerre a trouvé une mort tragique, et que le Président du Conseil a été blessé grièvement. »

M. Brisson fait ensuite un grand éloge de l'homme politique qui disparaît avec M. Berteaux et que le parti républicain est unanime à regretter.

« Il rend hommage aux grandes qualités qui faisaient de lui un de ces hommes que l'on éprouve toujours le besoin de consulter dans les situations difficiles, et rappelle à la Chambre qu'il sut toujours, sans défaillance, remplir son devoir de républicain. »

Le président propose à la Chambre de lever la séance en signe de deuil. (Applaudissements).

Les funérailles de M. Berteaux

Avant de lever la séance, la Chambre adopte un projet de loi portant que les funérailles du Ministre de la Guerre auront lieu aux frais de l'Etat.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La Catastrophe d'Issy-les-Moulineaux

Au début de la séance, le président rappelle, en termes émus, le terrible accident qui s'est produit dimanche, à Issy-les-Moulineaux, qui a occasionné la mort de M. Berteaux, ministre de la Guerre, et qui a failli coûter la vie au président du Conseil.

Le président croit être l'interprète du Sénat, en adressant au Gouvernement et aux familles des deux membres du Gouvernement, si douloureusement éprouvées, l'expression de ses plus vives sympathies.

M. Antonin Dubost fait ensuite l'éloge funèbre de M. Berteaux.

« En M. Berteaux, dit-il, disparaît un des chefs les plus autorisés du parti républicain ; et tous ceux qui connaissaient ses qualités supérieures, et qui avaient pu apprécier son talent, se rendront compte de la perte immense que la République vient de faire.

» M. Berteaux est mort, en pleine activité, au moment où il venait témoigner une fois de plus sa constante sollicitude à cette manifestation nouvelle du courage français : l'aviation.

» Même parmi ses adversaires politiques, M. Berteaux ne comptait que des amis, et il avait su se concilier les sympathies de tous ses collègues de la Chambre. »

Le président propose de lever la séance en signe de deuil, et finit en faisant des vœux de prompt rétablissement pour le président du Conseil.

Obsèques nationales

M. Caillaux, ministre des Finances, dépose sur le bureau du Sénat une demande de crédits pour les obsèques nationales du ministre de la Guerre.

Ces crédits sont votés à l'unanimité.

La Séance

La séance est ensuite levée en signe de deuil et renvoyée à mardi.

LA COURSE PARIS-MADRID

Angoulême, 23 mai.

Trois des aviateurs qui sont arrivés d'Issy-les-Moulineaux, ont pris leur vol aujourd'hui à l'aérodrome d'Angoulême, pour franchir la seconde étape de la Course Paris-Madrid.

Le trajet à parcourir, d'Angoulême à Saint-Sébastien, est de 335 kilomètres.

Garros est parti le premier, à 5 heures 13 minutes.

Gibert a pris son vol, 6 minutes après lui.

Le troisième, Vedrines, est parti à 7 heures 14.

La foule a fait une ovation enthousiaste aux trois partants.

A Saint-Sébastien

Saint-Sébastien, 23 mai.

L'aviateur Garros a atterri à Saint-Sébastien à 9 heures 3 minutes, au milieu des applaudissements des assistants.

Vedrines est arrivé à 10 heures 56 minutes. Il a été à son tour l'objet d'une chaleureuse ovation de la foule.

L'aviateur Gibert, qui a été surpris par d'épais brouillards au-dessus de l'Océan, n'a pas pu se diriger vers Saint-Sébastien.

Il est allé atterrir à Biarritz où il s'est ravitaillé afin de reprendre son vol.

Combinaisons Ministérielles

Paris, 23 mai.

Une campagne très sérieuse est menée en faveur de la combinaison Caillaux-Klotz Lyautey.

La démission collective du Cabinet est réclamée par la majorité radicale du Sénat.

A la Chambre, au contraire, les radicaux réclament énergiquement le maintien du Cabinet Monis.

Le successeur de M. Berteaux

Paris, 23 mai.

Dans le Conseil des ministres qui a été tenu aujourd'hui, la démission du Cabinet Monis n'a pas été jugée nécessaire.

Les ministres désigneront le successeur de M. Berteaux, au ministère de la Guerre, dans le prochain Conseil qui se tiendra samedi.

La Conquête de l'air

Terrible Accident EN RUSSIE

7 Morts — 119 Blessés

Paris, 23 mai.

Un télégramme d'Odessa annonce qu'un terrible accident s'est produit à l'aérodrome de Kourak

Un aviateur se préparait à atterrir, lorsque, soudain, l'aéroplane capota et descendit à une allure vertigineuse.

L'appareil tomba sur la foule, tuant cinq personnes.

On compte en outre 119 personnes qui ont été blessées plus ou moins grièvement.

L'émotion est profonde.

VIZZAVONA

Gd Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 10 minutes.

ROYAUME D'ESPAGNE

Crédit Foncier Agricole

du **SUD-ESPAGNE**

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE au CAPITAL de **5.000.000** de Francs.

SIÈGE SOCIAL : 7, Rue Scribe, PARIS. — SIÈGE ADMINISTRATIF : ALMERIA, 15, MADRID.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.

PRIX DE LA SÉRIE : 500 Francs

ÉMISSION

de

20.000 Obligations Foncières à 500f 5 %

INTÉRÊT ANNUEL : 25 Francs NETS

Payable par semestre les 1er OCTOBRE et 1er AVRIL de chaque année

à PARIS : au CRÉDIT FONCIER AGRICOLE du SUD-ESPAGNE, 7, Rue Scribe ; chez MM. HENROTTE et MULLER, banquiers, 20, Rue Vauchez ;

à MADRID : à la BANQUE D'ESPAGNE et toutes ses succursales ;

à GRENADE : chez MM. les FILS DE RODRIGUEZ ACOSTA, banquiers.

OBJET. — Le produit de l'émission des Obligations sus-visées de la Société ne devra être employé autrement qu'en prêts hypothécaires, acquisition ou construction d'immeubles urbains ou ruraux, achat de terrains ou de matériel, ou en travaux d'amélioration de fonds agricoles, s'entendant par irrigation.

GARANTIE. — Les présentes obligations ont la garantie habituelle des obligations foncières. Elles sont gagées sur tout l'actif social, spécialement sur les domaines fonciers dont la Société est propriétaire.

REMBOURSEMENT. — Le remboursement aura lieu au pair et sera effectué à partir de 1921 par tirages annuels ayant lieu par rachat en Bourse avec bénéfice pour la Compagnie de remboursement anticipé à toute époque, à partir de 1921, moyennant préavis de six mois.

EXEMPTION D'IMPÔTS. — La Société émettrice prendra à sa charge tous les impôts français et espagnols qui frapperont actuellement ou pourront ultérieurement l'intérêt pour n'en avoir aucune réclamation à faire, moyennant cinquante centimes par obligation, sans aucune réduction.

RENDEMENT. — Les titres de la présente émission étant exempts de tous impôts français et espagnols, leur rendement net sera de 5 Francs net d'intérêt par obligation. Au taux d'achat de 452 fr. 50 le rendement sera de 4f.50 ressort à 0,822 0/0 net compris la prime de remboursement de 47,50.

JOUISSANCE du 1er Avril 1911. — Les titres auront droit à un coupon intérimaire de 9 fr. 15 net représentant les intérêts à courir du jour de l'émission au 1er Octobre, date de son payement.

PRIX D'ÉMISSION : **452f 50** par Obligation de 500f

PAYABLES { En souscrivant..... 100 fr.
{ Du 25 au 30 Mai 1911... 352f50

L'Émission publique aura lieu le 24 Mai 1911

LES DEMANDES SONT REÇUES DÈS A PRÉSENT SANS FRAIS :

à PARIS : au CRÉDIT FONCIER et AGRICOLE du SUD-ESPAGNE, 7, Rue Scribe ;
à GRENADE : chez MM. les FILS de RODRIGUEZ ACOSTA, banquiers.

Les Souscriptions peuvent être également transmises par l'intermédiaire de tous Etablissements de Crédit, Agents de Change et Banquiers à Paris et dans les Départements.

L'adresse à la gare spéciale des Bureaux de Paris, Madrid et Barcelone sera demandée.

Pour souscrire par correspondance, il suffit de remplir le Bulletin ci-dessous et de l'adresser avec ou sans les fonds au

Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne.

M. l'Administrateur du Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne
7, Rue Scribe, PARIS

Veuillez m'inscrire pour ..... Obligations de 500 fr. à 5 %,
émises à 452 fr. 50 du Crédit Foncier et Agricole du Sud-Espagne,
(1) Je vous adresse ci-joint la somme de ..... (1) Versée (sera encaissée) par la poste
ou
(2) Veuillez prélever la somme de ..... (2) Représentant intérêt par obligation souscrite
sur ..... (Mention Chèque, Mandat-Poste)
et valeurs au 1er Juin prochain. SIGNATURE :
Nom et Adresse .....

(1) Rayer cette ligne dans le cas où il n'est pas fait de versement immédiat.
(2) Rayer cette ligne dans le cas où il est fait un versement immédiat.

Imprimerie Ollagnier, Marseille.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

BAR SOAVI

Cours Sebastiani
BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Les MALADIES de la FEMME

LE FIBROME



Ne pas confondre avec les Tumeurs, Polypes, Fibrines, et autres engorgements, qui peuvent guérir par les moyens connus de la Médecine, et qui exigent une Intervention Chirurgicale et les Portes presque constamment, de quelques-uns qui en sont atteintes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de ses Indispositions, puis vient le temps où elle souffre, et elle ne sait pas encore qu'elle a le Fibrome, qui, peu à peu, fait son travail de destruction, et, quand il est trop tard, elle s'aperçoit qu'elle a le Fibrome. La Femme malade n'attend et ne doit attendre que d'elle-même le secret à sa délivrance. Elle ne doit pas se désespérer, elle doit se dire : Il faut que je guérisse.

Elle ne doit pas se désespérer, elle doit se dire : Il faut que je guérisse.

Elle ne doit pas se désespérer, elle doit se dire : Il faut que je guérisse.

QUE FAIRE ?

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Faites-une cure avec

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de remède ni à une opération dangereuse.

Ne tardez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est constituée de façon spéciale, qu'elle seule peut, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Hémorragies, Pertes blanches, Métrites chroniques, Ovarites, Fibrome, Hémorroïdes, etc., etc.

Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIÉNIQUE-VINE des DAMES (1 fr. 25 le flacon)

La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies. 1 fr. 50 franco par la poste. — Les 3 Flacons franco contre mandat-poste de 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mal. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis)

DEMANDE MALADES

même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.

Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opération, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.

SE NON MALADE SOUVIENDRA depuis 4 ANS. — GUÉRISON DE +/-. — AMÉLIORATION TOUJOURS.

Pour recevoir explications gratuites sous pli fermé, écrire avec grands détails au Docteur-Professeur BÉRIEUX, Médecin-Spécialiste, 8, Rond-Bassin, 17, Nancy (M.-&-M., France)

AUX AMIS DE LA CORSE

Lors d'avoir l'article d'un simple lecteur, l'Administration soussigné de la Corse, malgré son prix modique, renferme une collection de renseignements variés, intéressants, souvent inédits et complétés par des cartes et des illustrations.

Tout sur la Corse envoyé gratis et franco, sur simple demande affranchie à 0,10 centimes, les opinions d'une dizaine de journaux, toutefois inférieure à la facilité de raison des augmentations et modifications constamment apportées à cette publication unique en son genre.

A. CLAVEL, Editeur, 63, rue Saint-Lazare, à PARIS.

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 282).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valhubert, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1892).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*

Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE PARIS.



Maux de Dents guéris radicalement

Cie Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Installation à Gaz

JEAN CENI

Ex-ouvrier de Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

éclairage puissant et consommation modérée

Faites-une cure avec

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

1 AN : 6 francs — UN AN : 14 francs

ABEL GUTRAUD, Editeur, 3, r. des Adjudantes

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. — Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
Vins fins et Champagne
Vin de table à 0,50 & 0,60 le litre
Vinaigre à 0,30

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

ELIXIR EUSE Donne secret p' guérir enfants urinant au lit. Exiger : Maison Durot, N° 318, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. M. MATTEI



Apéritif TONIQUE

Délicieux
Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Phénixine*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtagrile, essence spéciale pour automobiles et charrettes.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — Agence 13, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS

Par Son Service Spécial de Coupons Remboursables à Intervalles Réguliers

Fonctionnant sous les auspices et la garantie de la BANQUE SUBSIDIAIRE DE PARIS, S. A. au Cap. de 10 millions, à Paris.

EPARGNE ET FORTUNE

Capital Garantie Effectif 2.500.000 fr. — Réserves 1.000.000 fr.

Siège Social : 4, Rue de Hanovre, PARIS

Demander sans engagement à EPARGNE ET FORTUNE, 4, rue de Hanovre, à Paris, la brochure explicative n° 1 qui sera envoyée gratuitement et franco.

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, brûlures, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai en effet reconnu que l'EAU PRÉCIEUSE est plusieurs maladies anciennes de plaies d'estomac, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 2,50 (0). Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 58, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 144 — JEUDI 25 MAI 1911

00282

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les articles non insérés ne sont pas rendus et restent la propriété du Journal.
Prix d'Annonces : 1 fr. — Réclames (la page) : 0,75 — Divers : 0,30 — Judiciaires : 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

L'ESCADRE A BASTIA

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 54 m. — Coucher, 6 h. 44 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : ASCENSION.
Fête de Demain : Saint Philippe.

24 MAI

UNE AIMABLE POLÉMIQUE

L'*Echo Sportif* de Nice, sous les titres et sous-titres : « A propos de Nice-Corse, » — La « Semaine des Déceptions, » Un article du *Petit Bastiais* a publié la lettre signée : « Un Calvais, » parue dans notre journal après la semaine d'aviation, en la faisant précéder des commentaires suivants :

Nos amis les Corses ne sont pas contents ; ils sont même plutôt un peu furieux et avouons qu'on le serait à moins. Mais avouez aussi que cette mauvaise humeur ne doit pas être la prétexte à des querelles entre la Corse et Nice, c'est ce que n'a peut être pas précisément compris notre aimable confrère le *Petit Bastiais* qui, fort spirituellement d'ailleurs, nous reproche à nous Niçois en général et au Comité Nice-Corse en particulier, d'avoir fait rater la traversée aéronautique... pour raisons de gros sous.

Notre confrère, qui, pour la circonstance, a emprunté la collaboration « d'un Calvais, » ne m'en voudra pas si je reproduis ici son article qui, allusions méchantes mises à part, est très amusant et très alerte, et si (ce pourrait ici dispenser de trop de plaisir), j'épurne à samedi prochain les explications qui lui permettront de revenir, sinon sur sa mauvaise humeur, tout au moins sur la trop bonne impression qu'il a de notre mercantilisme et de notre habileté.

Le Journal Niçois a ensuite fait paraître la réponse suivante :

RÉPONSE
au « Petit Bastiais »

Le *Petit Bastiais*, dans l'article qu'il a publié il y a quelques jours et que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, n'y va pas de main morte. Il accuse nettement l'Aéro-Club et la population niçoise d'avoir volontairement fait échouer la course aéronautique Nice-Corse, dans le but purement mercantile de retenir, sur la Côte d'Azur, les nombreux étrangers qu'avait fait venir parmi nous l'annonce de ce grand fêtes sportif.

Mon Dieu ! je comprends la mauvaise humeur de notre confrère et des habitants de l'île parfumée qui, durant de longs matins, furent appelés à jouer le rôle de Sœur-Anne, et ne virent pas émerger de l'horizon de France, le moindre petit oiseau blanc. Je comprends même que cette mauvaise humeur se voit traduite par quelques amabilités à l'égard des aviateurs qui avaient annoncé leur intention d'entreprendre la traversée aérienne et je reconnais notamment que les qualificatifs, d'ailleurs spirituels, dont le *Petit Bastiais* accable le malheureux de Villeneuve Trans, n'ont pas été volés. Mais, de là à accuser l'Aéro-Club et la population niçoise des noirs desseins dont je viens de parler, il y a.... toute la distance qui sépare l'aérodrome de La Bragne, de la plaine de Calvi.

Ce messieurs de Bastia devraient tout d'abord savoir qu'en l'état actuel des progrès de l'aviation, une épreuve, même de l'intérêt de Nice-Corse, n'est plus suffisante pour attirer le public, encore moins pour faire recette. Et je plaindrais sincèrement notre aimable confrère s'il devait se contenter des bénéfices qu'ont dû réaliser, en la circonstance, les directeurs de l'aérodrome de La Bragne. Quant aux membres du Comité d'organisation, que le journal de Bastia va presque jusqu'à accuser de duplicité, il devrait plutôt les plaindre de ce que, huit jours durant, levés avant l'aurore, ils durent, eux aussi, attraper des ophtalmies à regarder si du côté d'Antibes, un aéroplane n'allait pas sortir...

En réalité, la Nice Corse ne paraît pas constituer une épreuve sportive susceptible de réussite, par la seule raison qu'elle n'était pas suffisamment dotée. Dix mille francs ne constituaient pas, en effet, une somme suffisante pour tenter l'audace des aviateurs qui, pour si désintéressés qu'ils puissent être, n'en sont pas moins des hommes. Avec cette somme, ils ne pouvaient même pas trouver une garantie contre les risques qu'auraient certainement couru leurs appareils. La seule chance que nos voisins pouvaient, comme nous-mêmes, de voir se réaliser la magnifique promesse que constituait la course, était que le brave lieutenant Bague renouvelât, en cette circonstance, son audacieux exploit d'il y a deux mois. Mais on n'en aurait vouloir à ce dernier de ce qu'il n'ait pas cru devoir tenter l'aventure qui avait une première fois failli lui coûter la vie.

En somme, que le *Petit Bastiais* fasse comme nous : qu'il n'en prenne purement et simplement au dieu fantasque et facétieux qu'est le Hasard, s'il nous a, ainsi qu'à lui, joué le vilain tour de nous déranger pour rien. La mal ne fut d'ailleurs pas grand, puisqu'à défaut d'autres résultats, la course Nice-Corse eut celui de nous faire, pendant quelques jours, nous lever de bon matin et nous procurer le bienfait hygiénique d'insuffler, dans nos poumons, la brise si réconfortante et si salutaire du large, alors que sire Phébus ne l'a pas encore surchauffée de ses rayons ardents.

AVIATOR.

Nous avons communiqué ces réponses à « Un Calvais » qui répond à son tour ainsi qu'il suit :

RÉPONSE
à l' « Echo Sportif »

L'aimable Directeur du *Petit Bastiais* me communique deux numéros de l'*Echo Sportif* de Nice, l'un du 6 mai reproduisant mon article : « La Semaine des Déceptions » précédé de gentils commentaires, et l'autre du 13 mai réfutant en termes courtois mes appréciations sur la manière dont défunt raid Nice-Corse fut conçu, préparé et mené à un échec retentissant.

L'*Echo Sportif* défend l'Aéro-Club et repousse l'accusation d'avoir fait échouer la course aéronautique dans le but de retenir les étrangers sur la Côte d'Azur.

Mon Dieu ! c'est là une appréciation spontanément sortie de la foule des étrangers accourus à Calvi pendant la semaine d'aviation, et je n'ai été que l'écho de leur déception.

Le cerveau des foules est un créateur, l'*Echo* ne peut l'ignorer, mais ce n'est pas celui de Jupiter et la sagesse de Minerve ne peut en sortir, puisque l'homme ne croit plus aux fictions de la Mythologie.

Les Calvais et leurs visiteurs ont donc pu accuser injustement de « noirs desseins » leurs voisins de l'autre côté de la Grande Bleue et en, leur nom, je fais amende honorable en m'écriant : « O Niçois qui mal y pense ! »

C'est un cri qui sera bien accueilli sur la promenade des Anglais.

Ceci dit, je me permets de cueillir la phrase suivante dans la réponse d'Aviator qui nous convie à faire comme lui, « à s'en prendre simplement au dieu Hasard qui nous a joué le vilain tour de nous déranger pour rien à Nice comme à Calvi. »

Je suis d'autant plus volontiers son conseil qu'il prêche d'exemple en faisant cet aveu :

« En réalité, dit-il, la Nice-Corse ne paraît pas constituer une épreuve sportive susceptible de réussite par la seule raison qu'elle n'était pas suffisamment dotée. »

Diable ! cher confrère ! il fallait dire cela avant. Les Calvais n'auraient pas créé un champ d'aviation, dépensé la forte somme et transformé leurs souscripteurs en bonnes poires, prématurément au mois d'avril.

Il est vrai, me direz-vous, qu'à près les gogos de Valeoni et du banquier aux 365 francs d'intérêt par an, on peut dire que les poires tapées sont aujourd'hui de toutes les saisons.

Par ces railleries n'allez pas croire que nous gardons rancune aux Niçois. Non ! les Corses sont de bons enfants hospitaliers, et ainsi que je l'ai déjà dit, ils recevront avec enthousiasme le lieutenant Bague, car ils ne comptent que sur lui pour nous faire connaître ce qu'est un oiseau blanc.

Excusez-nous donc, si nous avons eu pendant quelques jours l'humeur noire : nous n'avions pas sous les yeux la jolie couleur rose du très intéressant *Echo Sportif*.

UN CALVAIS.

Ce que disent les Journaux

LA CATASTROPHE
D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Toute la presse parisienne est unanime à déplorer la catastrophe d'Issy-les-Moulineaux, mais elle en apprécie diversement les causes.

Le Radical :

« Déjà, non loin du lit d'un mort et du chevet d'un blessé obscur, nous dit-on, les ambitions et les convoitises ; dans l'ombre se trament des intrigues qu'il sera du devoir du parti radical de révéler et de déjouer. Ce grand parti ayant la majorité au Parlement a, devant le pays, la responsabilité du pouvoir ; il n'admettra pas que son idéal de justice fiscale, de probité administrative et de mieux-être social soit compromis par des hommes dont la coalition sans nom de parti ne représenterait que l'inconscience politique, le désordre administratif, la réaction fiscale et sociale. »

L'Humanité :

« Il faut que le *Matin*, le *Journal*, le *Petit Parisien*, aient chacun leur volée d'aéroplanes, comme il fallait autrefois que les grands seigneurs eussent leur meute et leur volière ; il faut que chacun d'eux ait ses courses, ses circuits, ses flottes aériennes ; il faut qu'ils obligent la foule à admirer uniquement l'essor de leur fortune et l'essor du génie humain ; il faut que les ministres se lèvent avant l'aube pour aller faire leur cour aux maîtres de l'opinion, aux grands rois de la presse qui se disputent le droit de dire : « L'Etat, c'est moi ! » Chacun d'eux veut avoir son aurore à lui ! Celle du 21 mai a été funeste. »

Le Soleil :

« MM. Jean et Paul Dupuy ont reculé devant les frais ; ils ont fait les choses avec largesse ; pour gagner le maximum, et, afin de débourser moins encore, ils ont chargé M. Lépine de l'organisation du service d'ordre de l'épreuve Paris-Madrid, au champ d'aviation des Moulineaux. L'avarice de MM. Jean et Paul Dupuy, d'une part, leur âpreté au gain, d'autre part, enfin la légèreté de M. Lépine, ont donné les résultats que l'on connaît : une épouvantable catastrophe. Le ministre de la Guerre tué, le président du Conseil en danger de mort, soixante blessés ! Voilà le bilan du raid organisé par MM. Jean et Paul Dupuy ! »

L'Escadre à Bastia

L'arrivée des magnifiques vaisseaux qui composent nos escadres est toujours un événement pour la population bastiaise, et c'est pourquoi, bravant le soleil, elle s'est portée en masse sur les jetées et les quais pour voir défiler et jeter l'ancre cette belle force navale dont le haut commandement est confié à l'un de nos marins les plus hardis et les plus habiles.

Signalée vers midi, elle s'embossait presque, une heure après, du côté de Portovecchio.

Nous saluons respectueusement M. l'amiral Bellue, en regrettant bien que l'épouvantable catastrophe d'Issy-les-Moulineaux interdise toute réception. Mais nous comptons bien que cette visite ne sera pas la dernière de cette année, et qu'il sera ainsi possible à la Municipalité et à la population de faire un accueil plus cordial à l'éminent Commandant en chef et aux vaillants officiers de la première escadre.

Cette force navale est ainsi composée :

Patrie

cuirassé d'escadre, battant le pavillon de M. le vice-amiral Bellue, commandant en chef.

La *Patrie* est un magnifique navire de 14.805 tonneaux de déplacement. La puissance totale des appareils moteurs atteint 17.500 chevaux ; à cette allure, la vitesse exigée est de 19 nœuds. Son artillerie comprend 12 pièces et son équipage se compose de 742 hommes.

Ce cuirassé, qui a été mis en service en

1903, est commandé par M. le capitaine de vaisseau Grasset.

Cet officier supérieur a commandé comme lieutenant de vaisseau un torpilleur de la défense mobile de Bastia.

Vérité

cuirassé d'escadre, 14.858 tonneaux, 18.000 chevaux, 19 nœuds, 742 hommes, 37 canons, lancé en 1907.

Commandant : M. le capitaine de vaisseau Pigeon de Saint-Pair.

Démocratie

cuirassé d'escadre, 14.858 tonneaux, 18.000 chevaux, 19 nœuds, 37 canons, 742 hommes, lancé en 1904.

Commandant : M. le capitaine de vaisseau Ytier.

Justice

cuirassé d'escadre, 14.868 tonneaux, 18.000 chevaux, 19 nœuds, 37 canons, 742 hommes, lancé en 1905.

La *Justice*, qui bat le pavillon de M. le contre-amiral Gauchard, commandant la 2e division, est commandé par M. le capitaine de vaisseau Schwerer.

Le commandant en second de cette belle unité de combat est M. le capitaine de frégate de Marquessac, qui a commandé lui aussi, comme lieutenant de vaisseau, un torpilleur à Bastia.

Liberté

cuirassé d'escadre, 14.868 tonneaux, 18.000 chevaux, 19 nœuds, 742 hommes, 37 canons, lancé en 1905.

Commandant : M. le capitaine de vaisseau Jurès, qui a également commandé, comme lieutenant de vaisseau, un torpilleur à Bastia.

Suffren

cuirassé d'escadre, 12.728 tonneaux, 16.500 chevaux, 17 nœuds, 661 hommes, 44 canons, lancé en 1899.

Commandant : M. le capitaine de vaisseau Mornier de Lostende.

Léon Gambetta

croiseur cuirassé, 12.550 tonneaux, 29.000 chevaux, 23 nœuds, 714 hommes, 22 canons, lancé en 1901.

Ce navire, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Dartige du Fournet, est commandé par M. le capitaine de vaisseau Falco.

Ernest Renan

croiseur cuirassé, 13,680 tonneaux, 36.000 chevaux, 24 nœuds, 825 hommes, 40 canons, lancé en 1906.

Commandant : M. le capitaine de vaisseau Rouyer.

Carabinier

contre-torpilleur, 416 tonnes, 7.500 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 6 canons.

Commandant : M. le capitaine de frégate Van Gaver, qui a le commandement de la 1re escadrille de la flottille des contre-torpilleurs de la première escadre.

M. Van Gaver a commandé comme lieutenant de vaisseau un torpilleur à Bastia.

Massue

contre-torpilleur, 336 tonneaux, 6.800 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 7 canons, lancé en 1908.

Commandant : M. le lieutenant de vaisseau Bérard.

Spahi

contre-torpilleur, 428 tonneaux, 440 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 6 canons, lancé en 1909.

Commandant : M. le lieutenant de vaisseau Des Courtois.

Chasseur

contre-torpilleur, à turbines, 448 tonneaux, 7.300 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 6 canons, lancé en 1909.

Commandant : M. le capitaine de frégate Vesco, qui commande également la deuxième escadrille de la flottille des contre-torpilleurs de la première escadre.

M. Vesco a commandé comme lieutenant de vaisseau un torpilleur à Bastia.

Voltigeur

contre-torpilleur, à turbines, 445 tonneaux, 8.500 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 6 canons, lancé en 1909.

Commandant : M. le lieutenant de vaisseau Autric.

Hache

contre-torpilleur, 336 tonneaux, 6.800 chevaux, 28 nœuds, 62 hommes, 7 canons, lancé en 1908.

Commandant : M. le lieutenant de vaisseau Caron.

A partir de 3 heures, M. l'amiral Bellue a reçu les visites officielles.

A 5 heures, le commandant en chef de l'escadre descendait à terre et rendait ces visites.

L'escadre appareillera ce soir à 8 heures, pour Cagliari.

L'AMIRAL BELLUE

Né à Bordeaux, le 28 novembre 1848, M. le vice-amiral J. Bellue, entré au service en 1865, est devenu l'un des chefs les plus énergiques et les plus distingués de notre marine. Une partie de sa carrière s'est passée, dans des conditions remarquables, sous les ordres du regretté vice-amiral Pottier, lors des campagnes du Tunisie, de Madagascar et de Crète.

Contre-amiral le 3 avril 1903, il fut successivement chef d'état-major du Ve arrondissement à Toulon, et commandant en chef de la division navale de la Tunisie. Promu vice-amiral le 19 janvier 1908, il fut appelé à la préfecture maritime de Cherbourg. On sait comment, l'année dernière, lors du renflouement si difficultueux du *Pluviose*, il put donner la preuve de sa prudence et de *sa présence d'esprit, alors qu'un* vent d'affolement semblait souffler sur les vaillants qui, à Calais, cherchaient en vain à ramener l'épave du sous-marin.

L'amiral Bellue avait malheureusement fait l'apprentissage d'une si douloureuse épreuve, lorsque la marine française fut, après le *Farfadet*, atteinte, pour la deuxième fois, par *une pareille catastrophe. C'était à* Bizerte et il fallait enlever à la mer cet autre vaisseau-cercueil qui s'appelait le *Lutin*. Le contre-amiral Bellue était à la tête de tous ces intrépides. Toujours prêt à donner l'ordre nécessaire et sûr, il conserva, de jour et de nuit, infatigablement, la direction des opérations délicates qui avaient pour but de reprendre aux flots le sous-marin et les hommes qui avaient péri dans ses flancs.

Appelé à commander notre première force navale, l'amiral Bellue, on peut y compter, saura renouveler les preuves d'énergie qui ont fait de lui un des chefs justement estimés de notre flotte.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gavini, conseiller

Audience du 24 mai

Meurtre

Le nommé Cesari de Vignale est accusé d'avoir le 8 décembre 1910, donné la mort à Mattei Louis, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le dimanche 4 décembre 1910, Cesari Antoine, charretier, en état d'ivresse, se trouvait à Vignale, dans la buvette du sieur Tardelli Simon, où il faisait du tapage. Ne pouvant obtenir de lui qu'il se tint tranquille, Tardelli lui retira un paquet de cartes qu'il tenait à la main, et le fit sortir de son établissement. Cesari s'éloigna très irrité, et le soir, après son dîner, s'étant rendu dans la buvette de Mattei Louis, se plaignit très vivement à celui-ci, disant que Tardelli était un voyou, un braqueur, qui, après avoir abandonné sa femme, vivait avec une concubine dont il avait eu six enfants. Ces propos malveillants furent rapportés à Tardelli Simon, ainsi qu'à son frère Horace, qui, le surlendemain, en fit part à la mère de Cesari Antoine en présence de Mattei Augustin. Cesari Antoine, le 6 décembre, vers 5 heures du soir, après de nouveaux libations, interpella à ce sujet Tardelli Horace et Mattei Augustin. Très mécontent de la réponse que lui fit ce dernier, il le quitta en s'écriant : « Tu me la paieras, » et se rendit immédiatement chez Mattei Louis. Lorsque Cesari fut entré dans la buvette, la dame Mattei qui se trouvait avec son mari à l'étage supérieur, descendit pour le servir suivie bientôt de celui-ci. Cesari demanda des explications, puis levant la main droite, dans laquelle il tenait un couteau ouvert, il en frappa Mattei à l'épaule droite et près de la nuque, lui faisant deux graves blessures. Pendant que la victime allait s'allonger deux mètres plus loin, sans prononcer une seule parole, Cesari s'élança dans la rue et prit la fuite. Accourus immédiatement aux cris poussés par la dame Mattei, les sieurs Nouhal, Brigadère et Saint Gratien ne purent relever qu'un cadavre : la mort avait été instantanée.

Le meurtrier s'est constitué prisonnier le 31 décembre. Il a prétendu que s'il avait frappé Mattei, c'est parce que ce dernier, en réponse à sa demande d'explications relatives à l'incident Tardelli, l'avait traité d'escroc et de voleur et l'avait menacé avec un pistolet.

Ce système de défense est contredit par tous les éléments de l'information. Mattei Louis était un homme très doux et fort estimé. L'accusé, au contraire, est d'une moralité douteuse, s'adonne à l'ivrognerie et au jeu.

M. Giacometti, substitut du Procureur général occupe le siège du ministère public.

Me de Carafa est seul au banc de la défense.

Interrogatoire

Je n'ai frappé Mattei, dit Cesari, que parce que sans raison et, alors que, pourtant, je lui demandais des explications sur son attitude à mon égard, celui-ci s'arma d'un pistolet dont il voulait se servir contre moi pendant que sa femme qui était à ses côtés, me frappait brutalement à coups de bâton.

Les Témoins

Veuve Mattei. — Cesari médisait de tous côtés de la famille Tardelli. Ces propos injurieux parvinrent aux oreilles des Tardelli et Cesari fut persuadé que c'était mon mari qui les lui avait rapportés. Il lui demanda, à cet effet, des explications le 8 décembre, dans une buvette. Mon mari se défendit d'avoir rapporté aucun propos, mais Cesari, à ce moment, le frappa d'un coup de couteau.

Saveri Marie. — Dans la nuit du 8 décembre, ayant entendu des cris de détresse dans la buvette Mattei, j'accourus. Je vis un individu sortir précipitamment de l'établissement et s'enfuir. C'était sans doute l'accusé.

Nicolai Pierre. — Attiré dans la buvette Mattei par des appels désespérés, je vis Mattei Louis gisant ensanglanté sur le sol.

Ces trois témoins sont les seuls qui déposent sur le crime même. Les autres dépositions des témoins entendus se rapportent à des menaces proférées par Cesari.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du procureur général, prononce un énergique et très éloquent réquisitoire au cours duquel il réclame un châtiment sévère contre l'accusé qui, à plaisir, a sacrifié une existence humaine.

Plaidoirie

Me de Carafa plaide pour Cesari. L'éloquent maître établit que son client ne s'est décidé à se servir du couteau que lorsqu'il a vu braquer sur lui les canons du pistolet de Mattei.

LE VERDICT

Reconnu coupable de meurtre, Cesari est condamné à 10 ans de réclusion

MUSIQUE MILITAIRE

Place Saint-Nicolas

Programme du 25 mai, à 4 heures

Marche Abdulaine,	Krier.
Ariane, fantaisie,	Massenet.
Valse brune,	Krier.
Ballet Egyptien, n° 1, 2, 3, 4,	Luigini.
En Goguette, polka-mazurka,	Wenly.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mai.

Les nouvelles un peu plus incertaines du Maroc et des négociations de Madrid ne sont naturelles donnent aujourd'hui à notre marché une physionomie quelque peu alourdie. La Rente Française revient à 96.05. Tous les Fonds Etrangers sont plus faibles : Extérieure 90.75, Pachingas 87.70, Serbe 91.45. Les Emprunts Russes se tassent. Nos Etablissements de Crédit ne s'éloignent pas sensiblement de leurs cours précédents. Le Crédit Foncier est à 837, le Crédit Lyonnais à 1.484, le Comptoir National d'Escompte à 980 et la Société Générale à 780.

Cent 4 470 fcs que sont offerts par la Banque Franco-Américaine les obligations Asti-Chivasso (Série B) de la Société Française Suisse de Chemins de Fer et de Travaux Publics. Au service de ces titres qui exige annuellement 307 680 lire est affectée la participation dans les recettes accordées par l'Etat Italien et fixée à 339.941 lire par an. Revenu net du placement à 80 0/0.

Le Suez se consolide à 5.365. Valeurs de transition lourdes. Nord Sud 294 contre 304. Industrielles et charbonnages russes sans écart et en moins-value. Fermeté des titres aurifères. Rio à 1.732.

La Caisse Hypothécaire Franco-Argentine est activement traitée : l'action à 514, l'obligation à 1/2 à 478.50.

A la deuxième partie, La France, société anonyme de constructions de machines agricoles, progresse à 128.75.

En Banque, l'Anglo French Mercantile s'échange à 22.25.

Les Usines Saxonoff sont bien tenues à 240. Nouveaux y Aiexas est ferme à 49.50.

On demande à 439.50 les obligations Cie du Port de Rio de Janeiro garanties par tout l'actif social. La Société a réalisé pour son premier exercice environ un million de bénéfices.

Nos Chemins de fer conservent toute leur avance.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 25 mai 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Touring-Club, marche,	Mascchi.
Fiammina, mazurka,	Venici.
Una sera a Chiase, fant.,	X.
Eugénie, mazurka,	Fenna.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
Train de plaisir, polka,	Manetti.
Martha, fantaisie,	Flotow.
Gouttes d'Or, valse,	A. Manetti.
Ernani, fant.,	Verdi.
Jeunesse Dorée, polka finale,	Fantauzzi.

Soirée à 8 heures et demie

Damnation de Faust, marche,	Berlioz.
Souvenirs à Joseph Strauss,	Forbach.
Mosaïque sur,	Mendelssohn.
Marche des cardas,	Bach.
Rigoletto,	Verdi.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SARTENE. — M. Tavera, conducteur des ponts et chaussées de 1re classe à Sartène, est chargé, en outre de ses attributions, d'assurer l'intérim dans l'arrondissement de Sartène, des services ordinaire et maritime, en remplacement de M. Leonetti, décédé.

SAINT-ANDRÉ-DE-BOZIO. — A la suite d'une discussion survenue entre les nommés O. A.-L. et O. A.-C. celle dernière a reçu un coup de bâton sur l'épaule droite, et diverses blessures.

Elle a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

PIETRANERA. — Dimanche prochain aura lieu plans cette paroisse la fête solennelle [de] la Congrégation des filles de Marie, sous le vocable de Notre Dame du Sacré Cœur.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Grand'messe à 10 heures. Vêpres, Salut. Procession, baisement de la Relique à 3 heures du soir.

Le sermon traditionnel est dédié à Mlle Lucie Retali.

SAINT-ANDRÉ DE BOZIO. — Le nommé Corticchi Paul-Toussaint, âgé de 65 ans, cultivateur, a été trouvé pendu à un arbre de sa propriété.

Les malheureux Corticchi était atteint d'aliénation mentale.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Jeudi 25 mai 1911
de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

Coopérative laitière

LIVRAISON EN VILLE

Par suite de la suppression des décès et afin d'être agréable à la clientèle, la direction de la Coopérative avertira à partir d'aujourd'hui le service de la vente du lait en ville.

En dehors des abords auxquels la livraison sera faite à domicile comme par le passé, toute personne désirant acheter du lait de la Coopérative, pourra s'approvisionner directement au moment du passage du charretier de la Laiterie.

La livraison aura lieu tous les jours *trois heures à six heures de l'après-midi*.

Ce nouveau mode de vente pendant la période d'été où il est si nécessaire d'user du lait à l'abri de tout germe morbide constitue un nouveau progrès que la population bastiaise ne saurait tarder à apprécier.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. [illegible], 1er prix

Programme du 25 mai 1911

Apéritif de 10 heures à midi

Marche Ethiopienne,	Philippini.
Diamant rose,	Angeli.
Les Huguenots,	Meyerbeer.
La Danse du Paraguay,	Valsetti.
Les Bandes d'Horace,	Vidpali.

Apéritif de 5 à 7 heures

Les Pinsons,	Valsetti.
Légendes du Danube,	Faleli.
La Bohème,	Puccini.
Aubade à la Bacchante,	Valsetti.
Cavalerie Rusticana,	Mascagni.
Toujours ou jamais,	Waldteufel.
Burgat, marche,	Dallier.

Soirée à 8 heures et demie

Damnation de Faust, marche,	Berlioz.
Souvenirs à Joseph Strauss,	Forbach.
Mosaïque sur,	Mendelssohn.
Marche des cardas,	Bach.
Rigoletto,	Verdi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 mai

Thermomètre. — 7 heures + de matin à midi 22° + à 6 heures du soir + 19. Maxima + 23°2. Minima à + 12°6.

Baromètre. — A 7 heures du matin, 764 à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 763.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

L'après-midi, id.

Au Port

Le contre-torpilleur *Arbalète* est arrivé avec les torpilleurs *207, 217, 218*, 219 de la flottille d'Ajaccio, est mouillé ce matin, au Nouveau Port.

Le garde-pêche *Galo* est arrivé également hier matin, et a pris son mouillage au Vieux Port.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morziconacci, place du Marché.

Maison J. Carbuccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carbuccia & Fils*.

Justice militaire

Sont nommés dans le cadre de la Justice militaire :

A l'emploi d'adjudant agent principal à la prison de Grenoble, M. Pietri, adjudant greffier à la prison d'Orléans ;

A l'emploi d'adjudant greffier à la prison d'Orléans, M. Mouaglia, sergent major comptable au pénitencier de Fort-Gaston ;

A l'emploi de sergent major surveillant au dépôt des sections métropolitaines d'exclus de Mers-el-Kébir, M. Grec, sergent surveillant à la prison de Melle ;

A l'emploi de sergent surveillant à l'atelier de travaux publics de Bougie, M. Allegrini, garde à la légion de la garde républicaine ; — au pénitencier de Tonkin, M. Beniolli, sergent au 24e.

M. Baldacci, sergent surveillant à l'atelier de travaux publics de Bougie, passe au pénitencier militaire d'Aïn-Bada.

Situation d'avenir

Pour être agréable à nos lecteurs nous leur indiquons de s'adresser à l'Agence de la Presse, 38bis rue de Rennes 37, rue Bergère, Paris, qui leur donnera le moyen d'améliorer leur position, par une fonction honorable et lucrative, sans quitter leurs occupations actuelles.

Pilules Suisses

Aux changements de saison il n'y a pas de meilleur dépuratif que les Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte franco. Glassel, ph., 19, rue Grammont, Paris.

Charrette à l'abandon

Procès-verbal a été dressé contre le nommé M. J., charretier à Santa-Pietro-di-Tenda, pour avoir laissé sa charrette à l'abandon devant le Palais de Justice.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir* sa *Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf les dimanche (Pour les maladies chirurgicales *seulement*).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

Ivresse

Le nommé B. L., mineur, a été mis en contravention pour avoir été rencontré sur la place du Marché en état d'ivresse manifeste.

Cours des Huiles

Coton démargarinée, 93 fr. 0/0 k.
Arachide surfine, 83 fr. 0/0 k.
Id. fini, 80 fr. id.

Avis

Les propriétaires et producteurs syndiqués de l'arrondissement de Bastia réunis en assemblée ont fixé le prix de vente de leur récolte de fourrages à cinq francs les cent kilos pris sur les lieux de production.

Le président, BURANI.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Cours des Savons

Marque la « Pipe » 72 0/0, 58 fr., savon blanc extra.

Marque l' « Africain, » 72 0/0, 55 fr., savon beau extra.

Marque la « Pinus, » 60 0/0, 48 fr., savon brun clair.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Cachet Lucienne-Olga-Lia. — Rossi Hélène-Antoinette — Massoni Faustin-Antoine.

23 ans de Succès, officiellement constatés, contre le Mildiou de la Vigne et de la Pourriture de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Tavelure du Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Rouet, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, car ne lui ayant pas fait sa commande directement.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos épaules*, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra *gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements.* 17e année.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

23 mai — 24 mai

Rente 3 0/0 amort. . 93.95 — 93.85
Id. 3 0/0 ancienne . 96.95 — 97.10

ex-dividende.

SOLLACARO

Tentative de meurtre

Sartène, 24 mai.

Une tentative de meurtre a eu lieu hier soir, dans la commune de Sollacaro.

Vers 7 heures et demie, une discussion d'intérêt éclata entre les nommés Pangrani Philippe, âgé de 64 ans, et Berbeinacci Jean-Baptiste. Agé de 45 ans, tous deux cultivateurs à Sollacaro.

La discussion devint aussitôt très vive, et Pangrani Philippe, sortant un revolver, fit feu sur son compagnon.

La victime a été atteinte à la joue gauche par un projectile qui est sorti en arrière de l'oreille gauche.

La blessure ne paraît pas grave.

L'auteur de cette tentative de meurtre est en fuite.

Les autorités judiciaires et la gendarmerie se sont rendues sur les lieux aux fins d'enquête.

Nouvelles Militaires

UNE SECTION DE DISCIPLINAIRES à Corte

Paris, 24 mai.

La section de disciplinaires de Corte, dont nous avions annoncé la création, est un fait accompli.

Cette nouvelle section de disciplinaires sera organisée à partir du 1er juin.

La Corse possédera ainsi trois sections de disciplinaires.

Le relèvement moral de l'Ile de Beauté est enfin assuré !!

Infanterie

Paris, 24 mai.

M. le lieutenant Pichon, du 111e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme, et désigné pour la section spéciale de Corte.

M. le lieutenant Bogambiglia, du 163e rég. d'infanterie, passe au 1er étranger.

M. le lieutenant Bressilier, du du 163e rég. d'infanterie, est mis à la disposition du résident général de Tunisie pour le service des affaires indigènes.

AU PORTUGAL

LA CONTRE-RÉVOLUTION Royaliste

Paris, 24 mai.

Depuis la chute de la monarchie, les royalistes n'ont jamais cessé de préparer son retour par une révolution violente.

Le bruit court que les royalistes ont réussi à réunir les fonds nécessaires pour mettre leur projet à exécution.

Le mouvement contre révolutionnaire partirait d'Oporto, où seraient concentrées toutes les forces militaires et civiles.

Au « Journal Officiel »

DOUANES

Paris, 24 mai.

M. Boreni, ex-caporal au 163e rég. d'infanterie, est nommé préposé des douanes dans l'Afrique équatoriale.

M. MONIS ET LA CORSE

Paris, 24 mai.

Malgré l'accident dont il a été victime à Issy-les-Moulineaux, et qui le force à garder le lit, le président du Conseil n'a pas oublié ses promesses envers la Corse.

M. Monis a prié aujourd'hui M. Emile Constant, sous-secrétaire au ministère de l'intérieur, de s'entendre avec M. Cailloux, ministre des Finances, pour déposer d'urgence, sur le bureau de la Chambre, les projets de loi concernant la Corse.

« J'avais formellement promis, a dit le président du Conseil, de présenter ces projets dès la rentrée des Chambres.

» Il ne faut pas qu'un accident, si douloureux soit-il, puisse retarder l'exécution des promesses du Gouvernement en faveur de la Corse qui, elle aussi, souffre beaucoup et depuis trop longtemps !

ILE-DU-SALUT

L'ÉVASION DU TRAITRE ULLMO

Paris, 24 mai.

Le bruit court que le traître Ullmo, condamné par le tribunal maritime de Toulon à la déportation, se serait évadé de l'île du Salut.

Cette nouvelle n'est pas confirmée officiellement

LA COURSE PARIS-MADRID

Saint Sébastien, 24 mai.

L'aviateur Gibert, qui avait atterri à Biarritz, à cause de la brume épaisse qui l'avait surpris sur l'Océan Atlantique, est arrivé aujourd'hui à 6 heures 32 minutes, à Saint Sébastien.

LYON

L'EXPOSITION D'HORTICULTURE

Lyon, 24 mai.

Le concours national agricole et l'Exposition d'horticulture de Lyon, sont en pleine voie d'organisation.

Déjà les travaux d'installation sont très avancés sur les vastes emplacements qui ont été réservés sur le cours du Midi et de la place Carnot.

Le nombre des déclarations d'exposants reçues au ministère de l'Agriculture, comme aussi l'empressement mis par l'horticulture française à répondre à l'appel de la Commission d'organisation, permettent d'espérer que cette solennité aura un vif succès.

Le Président de la République a accepté de présider la séance d'inauguration.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 24 mai.

D'après le dernier bulletin de jour, l'état de M. Monis continue à s'améliorer.

Les douleurs internes ont disparu complètement.

Il semble toutefois impossible que le président du Conseil puisse reprendre le cours de ses occupations avant l'espace de six semaines.

VISITE du Président de la République

Paris, 24 mai.

Le Président de la République, accompagné de M. de Raimond, secrétaire général de la présidence, s'est rendu aujourd'hui au ministère de l'intérieur pour rendre visite au président du Conseil.

M. Fallières s'est entretenu assez longuement avec M. Monis qui a pu causer sans trop de fatigue.

Le président du Conseil a remercié le Président de la République de son aimable attention, et n'a pu s'entretenir de la mort de M. Barteaux, sans manifester une visible émotion.

EN TURQUIE

UN COUP D'ÉTAT IMMINENT

Paris, 24 mai.

Les journaux annoncent qu'à la suite des multiples incidents qui se sont produits au Parlement turc, il paraît évident qu'un coup d'Etat est à redouter.

Le parti Union et Progrès a émis un vœu en faveur de l'ouverture de la session un mois avant la date fixée par la Constitution.

Les journaux, que le Gouvernement avait interdits, ont reparu.

Dans tous les partis le mécontentement est considérable.

La Conquête de l'air EN ALLEMAGNE

L'aviateur Larmelin fait une chute mortelle

Strasbourg, 24 mai.

La course d'aéroplanes de Mulhouse à Strasbourg a été marquée par un accident qui a coûté la vie à l'aviateur Larmelin.

Larmelin, parti de Fribourg, s'était rendu directement à Strasbourg, afin de prendre part à la course organisée.

Il venait aujourd'hui de prendre son vol à l'aérodrome de Strasbourg, au milieu des applaudissements enthousiastes d'une foule nombreuse qui assistait à son départ

Il se trouvait déjà à une hauteur de 60 mètres du sol, quand, par suite d'un virage trop brusque, son appareil capota.

En vain, l'aviateur Larmelin, gardant tout son sang froid, essaya-t-il de redresser son aéroplane.

La machine vint s'écraser sur le sol et le malheureux Larmelin fut tué sur le coup.

EN ROUMANIE

ENCORE UNE VICTIME !

Bucarest 24 mai.

L'aviateur Vialare, qui effectuait des vols au-dessus de l'aérodrome de Bucarest, a été victime d'un terrible accident.

Vialare était parti sans incident et volait à 150 mètres.

Tout à-coup, par suite d'une avarie, le moteur cessa de fonctionner, et l'appareil vint se briser sur le sol.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Joseph Franceschi, née Pavan ;
M. et Mme Vincent Franceschi et leurs enfants ;
Mme Vve Jean Franceschi et ses enfants ;
M. et Mme Domingo Franceschi et leurs enfants ;
Mme Vve Ilose Vicente Franceschi et ses enfants ;
MM. Vincent et Ange-Marie Giuliani ;
M. et Mme Antoine Giuliani ;
M. Come Pavan et ses enfants ;
Les familles Lucca, Simonpietri, Santelli, Sansonetti, Orsini, Antonetti ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JOSEPH FRANCESCHI

leur époux, frère, beau-frère, beau-père, oncle et cousin, décédé le 23 mai, à Paris, en son domicile, 7, boulevard de Denain.

L'enterrement aura lieu à Paris vendredi 26 courant, à midi.

L'inhumation sera faite à Pino le 1er juin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

LES
Gilets d'Été
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent des
Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA & ARISTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté, d'étoffes, dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure
Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de menage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie. Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM.
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rouges artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1-4

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 317 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Rue Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE
s'intéresse et profite à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Essai d'un Trimestre : 1 fr. 25
CHEVEUX — Hahn

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 282).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valloire, écrits en tout, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 183-188).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de votre *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1892).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus lit 12.000 journaux par jour.*

Entrez : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : ACHAINTRE-PARIS.

« Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable sauveur. C'est encore le roi des spécifiques. »

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner cette garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Pour faire de bons placements

Il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentaires sur les Sociétés et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les nouveautés en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

« *Demandez au Directeur de la* REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal. Il vous rendra évidemment compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* » — ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN. ÉTRANGER : 10 FRANCS.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 145 — VENDREDI 26 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. Lagrange, Cerf et Cie, 8, place de la Bourse, à Paris, et dans tous les Bureaux du Journal.
Table décroissante : 1 fr. — Réclames, la page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

AU CHAMP D'HONNEUR

Berteaux est tué !.. Cette brutale nouvelle qui montait en rumeur sauvage, fit tressaillir Paris, dimanche matin.

Jamais la fatalité ne s'était faite plus sournoise, plus stupide, plus cruelle. Pour faucher cet homme plein de vie, d'énergie et de courage, la mort avait eu des raffinements de lâcheté.

Au milieu d'une apothéose, pendant les envolées de ces aéroplanes qui partaient porter au loin un peu de notre génie et de notre gloire, brusquement elle s'était montrée, frappant celui qui avait voulu être l'un des premiers à applaudir encore les champions de l'idée nouvelle.

Amère revanche de la nature vaincue ! Berteaux gisait là, victime de cette machine formidable qui l'avait émerveillé et qu'il avait saluée comme une des plus belles conquêtes de l'homme.

A ses côtés, un autre, qui avait tenu également à encourager le superbe effort de la science française, M. Monis, président du Conseil, ne devait qu'au hasard de n'être que grièvement blessé.

Les Parques, cette fois, avaient bien choisi leurs têtes. Dans cette foule immense, insouciante du danger, accourue pour crier « bon espoir » à ces hommes stupéfiants qui montent vers les étoiles, elles avaient pris les plus nobles et les plus dignes.

Il leur fallait, en ce jour de triomphe, une victime de race, digne de l'heure et du moment. Elles durent seulement être étonnées de la grandeur et de la beauté du cadavre qu'elles avaient couché sur ce champ de bataille où tant d'autres étaient déjà tombés.

Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'à pleurer un mort, qui fut un des meilleurs d'entre nous, par sa bonté et son talent.

Berteaux ! — Le parti républicain tout entier sait ce que voulait dire ce nom. Et il se rappellera longtemps encore qu'il fut celui d'un robuste ouvrier de travail, d'un glorieux soldat de la justice et de la vérité.

Que de fois, aux heures sinistres, où la défaite rode autour du camp des découragés, il est apparu à tous comme l'utile étincelle qui ranime les volontés éteintes !

Riche ! il eût pu passer dans la vie, insouciant de ses heurts et de ses amertumes. Il ne l'a pas voulu. A plein corps il s'est jeté dans la grande bataille politique. Fermement, idéalement républicain, il a poussé que la République méritait tous les efforts.

La lutte plaisait à cet homme qui aurait pu s'asseoir, dignement, aux côtés de ceux de 1792, ou de 1848.

Il la cherchait avec joie, et ses plus belles minutes durent être celles où il sentait qu'il avait réussi à communiquer aux autres un peu de cette flamme qui l'illuminait tout entier.

Sa parole chaude et sincère, qui parlait plutôt au cœur, lui avait fait d'innombrables amis. Ceux-là sauront se rappeler demain les enseignements qu'il laisse derrière lui.

Berteaux ! c'était encore tout un programme politique ; le programme de ceux qui n'admettent ni les compromissions, ni les marchandages, et qui veulent être, avant tout et malgré tout, des républicains dignes de l'idéal qu'ils se sont formés.

Député, ministre, il resta toujours le même. Persuadé que l'application des principes républicains est le premier devoir d'un Gouvernement, il ne transigea jamais sur aucun point.

Et ce sera l'honneur de sa vie d'être demeuré fidèle à tout son passé, et fidèle à toutes ses promesses.

Un tel homme devait mourir en plein combat. Il y est mort. Berteaux, ministre de la Guerre, est tombé au champ d'honneur, là où son devoir l'appelait. La fatalité ironique, qui le poursuivait, a voulu qu'il disparut à cet instant même, où, au nom de la République qu'il représentait, il saluait tout l'infini des espoirs humains.

Mais son souvenir restera. Et demain, quand tout le Paris, qui pense, qui sent et qui vit, aura défilé devant son cercueil, nous comprendrons que l'âme de ce grand citoyen reste encore toute vivante.

Berteaux mort vivra par le noble exemple qu'il nous laisse.

MAURICE BIGOT.

Vers le Relèvement... ....des Impots !

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,

Vu la délibération du conseil général de la Corse en date du 4 septembre 1910,

Décrète :

Art. 1er. — Le département de la Corse est autorisé, conformément à la délibération susvisée du conseil général, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 3,65 p. 100, une somme de 19,989 fr. remboursable en quinze ans à partir de 19 2 et exclusivement applicable au payement des subventions aux communes de Sollacaro, Noreilla et Sainte-Marie-de-Lota, pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires à subventionner par application de la loi du 12 mars 1880.

Article 2. — Le département de la Corse est également autorisé, conformément à la délibération susvisée du conseil général, à s'imposer extraordinairement, pendant quinze ans à partir de 1912, 27 centièmes de centime additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 19,989 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus.

Cette imposition sera recouvrée, indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en vertu des lois des 10 août 1871 et 30 juin 1907.

Fait à Paris, le 16 mai 1911.

Les Beaux-Arts en Corse

M. le professeur Novellini, auquel on doit les belles illustrations des grands hommes de la Corse et tant d'autres tableaux si remarquables, qui lui ont valu d'ailleurs de prendre place parmi les Membres de la Société des artistes français, vient de publier le « Catalogue des œuvres remarquables de peinture, sculpture, etc., qui se trouvent dans les églises et autres monuments publics ainsi que dans les maisons particulières de la Corse. »

C'est une petite brochure d'une centaine de pages, qui comble une véritable lacune, car elle contient l'indication de tout ce qu'un artiste peut trouver d'intéressant dans l'île. M. Novellini, qui l'a parcourue dans tous les sens, qui a fait ou réparé plusieurs tableaux de nos églises dans l'intérieur, a profité de son séjour dans certaines localités pour explorer les environs, et c'est ainsi qu'il donne l'impression de tout ce qu'il a vu.

M. Novellini a ajouté à ce Catalogue des notices sur la vie et les œuvres des artistes corses ayant un titre officiel. C'était un complément nécessaire de son travail qui est fait avec un soin scrupuleux et une parfaite compétence.

Dans la courte préface de cette brochure, M. Nove lini dit : « On me demandera à quoi bon ce Catalogue ? » Nous reproduisons sa réponse :

« Il servira à prouver qu'on fait d'œuvres d'art, nous ne sommes pas tout à fait arriérés qu'on se plaît à le dire, mais que, bien loin de là, nous possédons aussi des chefs-d'œuvre, du moins des œuvres remarquables. Il sera un guide pour les étrangers qui se trouvent désœuvrés en Corse, où aucun travail de ce genre n'existe. Il leur permettra de savoir ce qui est digne d'être vu, et si cela décidait quelques-uns d'entre eux à visiter la Corse, son utilité ne serait pas nulle. Il est regrettable d'avoir à constater l'ignorance, en cette matière, même des gens les plus curieux des choses de la Corse.

» C'est donc tout le travail et l'expérience de ma longue carrière d'artiste de soixante-six ans que j'ai l'honneur d'exposer en public, espérant qu'il appréciera ma bonne volonté et qu'il sera indulgent pour les défauts et les omissions involontaires inévitables dans une œuvre de ce genre ».

En publiant ce travail M. Novellini a rendu un immense service aux artistes et à la Corse et s'est acquis un nouveau titre à la reconnaissance de ses compatriotes.

L'excursion d'Ajaccio

Le Comité d'organisation a l'honneur d'informer le public que conformément à l'avis déjà publié, une excursion avec le concours de la musique la *Lyre Bastiaise* aura lieu à Ajaccio, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les 4 et 5 juin prochain.

Itinéraire

Aller. — DÉPART : Dimanche 4 juin, à 6 heures très précises du matin, de la gare de Bastia.
Arrivée à Corte, à 9 heures. — Visite de la ville. — Déjeuner.
Départ de la ville à midi précis.
Arrivée à Ajaccio, à 3 heures et demie du soir.
Retour. — DÉPART : Lundi 5 juin, à 4 heure de l'après-midi de la gare d'Ajaccio.
Arrêt, à Vizzavona, d'une heure environ.
Arrivée à Bastia à 8 heures du soir.

Prix des Places (aller et retour)

1re classe, 16 francs.
2e classe, 12 francs.
3e classe, 8 fr. 50.

Les enfants des écoles voisines âgés de plus de cinq ans et accompagnés de leurs parents paieront demi place.

Les cartes d'excursion sont en vente chez : MM. Ollagnier, imprimeur-libraire.
Poggi, id.
Santi, id.
Poggi, coiffeur, Boulevard Paoli.
Aymo, négt., id.

Seront seules admises à faire partie de cette excursion les personnes munies de la carte du Comité.

Pour les cartes des enfants (1/2 place) s'adresser au secrétaire du Comité M. Rumboud, Boulevard Saint-Angelo 15, de 2 à 4 heures du soir.

La liste des adhérents sera close définitivement le 2 juin.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

189 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

I

PACTE DE HAINE

La comtesse acquiesça en quelques mots :

— Je suis une femme qui s'intéresse à Yvonne.

Elle brûlait ses vaisseaux, risquant le tout pour le tout. Si la vieille ouvrière parisienne, bouleversée au-delà de toute expression, avait répondu que cette demoiselle Yvonne lui était inconnue, Sidonie, avec sa faconde ordinaire, eût répliqué quelque mots et fait vivement en retraite. Mais si le nom qu'elle venait de prononcer troublait Mme Beaudouin, c'était donc que l'idée folle qu'elle avait si ardemment caressée était possible, était vraie... Lorsqu'elle vit Françoise sous le coup de cette émotion foudroyante, la femme de Philippe comprit qu'elle avait touché juste.

— Ah ! mon Dieu ! articula Mme Beaudouin... Vous n'êtes pourtant pas sa mère... Elle est plus grande que vous.

Mme de Langeville porta le coup décisif.

— Je suis une amie de sa maman... Je sais tout ce qui s'est passé à Saint-Gratien.

— Ah ! fit Mme Beaudouin en s'étreignant le front. Vous connaissez cela aussi !

La mère d'Henri s'arrêta suffoquée, désespérée. Sidonie remportait la plus éclatante victoire. La jeune fille que Gabrielle avait remplacée chez Mme du Rouvray, que celle-ci avait chassée comme une aventurière et une intruse, était bien sa fille. La comtesse de Langeville affirma son triomphe en ces termes :

— C'est vous qui avez pris l'enfant chez Madeleine Guépard.

— Oui ! confessa Françoise, dans un souffle.

— Vous avez bien agi, et personne ne songe à vous reprocher cet enlèvement.

L'ouvrière reprit :

— Mais alors, puisque vous connaissez la mère de Suzanne, vous n'avez plus qu'à les réunir.

— C'est ce que je vais faire, madame Beaudouin... Il ne me reste qu'à vous remercier et à vous dire que vous serez récompensée de tout le dévouement que vous avez montré en élevant cette enfant.

— Ah ! madame, la seule récompense que j'ambitionne est que ma petite Suzanne soit définitivement heureuse... Maintenant, si elle consent à venir embrasser sa pauvre vieille Françoise, celle qui lui a servi si longtemps de maman, à défaut de l'autre, c'est encore moi qui serai l'obligée de la mère et de l'enfant.

— Vous serez satisfaite, répondit Sidonie... A bientôt, madame Beaudouin. Sidonie exultait. Jamais elle n'avait éprouvé une joie aussi intense. C'était bon Yvonne que le duc de Rouvray avait retrouvée. Par une méprise fatale, Clotilde avait fait un hasard, à la rue, sa propre fille, tandis que Philippe de Langeville, l'ennemi, le père, avait, à l'insu même de Sidonie, amené chez la duchesse de Rouvray, l'intrigante, qui s'appelait Mlle Gabrielle Mulleche. Pourtant cette vengeance ne suffisait pas à l'odieuse créature. Françoise avait parlé devant elle. Françoise pouvait rencontrer Mme de Rouvray et parler encore. Il fallait que Mlle de Clotilde et de Philippe continuât à payer pour ceux qu'elle haïssait. Il fallait qu'ils disparût, qu'elle s'engloutit pour toujours dans les mille gouffres que Paris ouvre sous les pas des malheureuses abandonnées, trop faibles pour lutter contre les rigueurs du sort et de la vie. Il fallait que jamais Philippe et Clotilde ne puissent la retrouver, et soupçonner la vérité, avant l'heure choisie par Sidonie pour la leur révéler. Et Mme de Langeville révolut la perte absolue de cette innocente. Le jour où elle aurait atteint ce but, elle dirait aux autres :

— Voilà ce que j'ai fait de votre enfant !

Le beau Juliot ne tarda pas à se présenter chez Sidonie.

— Tout ce que vous m'avez dit touchant Suzanne Beaudouin est-il bien vrai ? demanda celle-ci.

— Ah ! n'est pour me parler de la blonde que vous m'avez fait revenir ? demanda le Montmartrois étonné.

— Oui.

— Qu'est-ce que vous lui voulez ?

— Ce n'est pas répondre... Est-il vrai que vous la haïssez ?

— Mortellement !

— Eh bien ! moi aussi, je l'exècre !

— Qu'est-ce qu'elle vous a fait ?

— Je veux le dire quand le moment sera venu.

— Alors, si je vous comprends bien, car vous êtes une femme très déconcertante, vous voulez associer nos deux haines ?

— Je veux que nous nous vengions ensemble !

— J'accepte !

— C'est le moyen de vous faire pardonner votre inqualifiable conduite envers moi.

— Je marche ! déclara énergiquement le Montmartrois.

Et ces deux créatures, aussi viles l'une que l'autre, conclurent le pacte de haine dont nous allons bientôt voir les effets.

Quand elle se fut retirée sur tous les points avec son complice, Sidonie s'écria :

— Il reste à savoir maintenant où est Suzanne.

— Je la retrouverai ! affirma Juliot, farouche...

— Comment ferez-vous ?

— J'ai toujours mon équipe à ma disposition. Mes copains m'obéissent au doigt et à l'œil. Et je vous jure que je dégoterai la blonde, et plus vite que vous ne le pensez !

— Vous m'avez coupé la même chose au sujet de Gabrielle !

— D'abord, je ne vous demande pas un rotin ... Cela doit vous prouver que j'y vais bon jeu bon argent et que je turbine pour mon propre compte.

— Assez de discours ! intima la comtesse de Langeville... Des actes !

— C'est bon !

Le Montmartrois tint parole. Deux jours plus tard, Sidonie recevait ces mots : « J'ai vu Suzanne et découvert où elle perche. »

(*A suivre*).

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, (fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez vous en confiance à la Maison **LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.**

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

B. François-Jean, et O. Marie-Catherine, de Saint-André de Bozio, vol qualifié.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseur, Me de Montera.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Giuliani Toussaint, propriétaire à Sainte-Lucie-de-Tallano, était par jugement du 10 février 1909, condamné à 3 mois de prison avec sursis par jugement du tribunal de Sartene, pour délit de vol de bestiaux dans les champs.

La prévention établissait contre lui ce qui suit :

Dans les premiers jours du mois de janvier 1908 ensemble et de concert le fils et le père Giuliani se sont emparés dans un enclos dit « Carco,» sis à Lezi, appartenant à un sieur Nicolai Xavier, d'une génisse, robe rouge, que ce dernier, avait pris à cheptel d'un sieur Mattei, et au sujet de laquelle quelques jours auparavant une contestation avait surgi entre Nicolai et les Giuliani qui s'en prétendaient tous deux propriétaires. Cette génisse avait été vendue par le fils Giuliani, décédé en cours d'instance, et pour lequel l'action publique est éteinte.

La Cour, après le rapport de M. le conseiller Panzani et la plaidoirie de Me Moretti acquittait Giuliani Innocent, du délit de complicité de vol.

Audience précédente

Les sieurs Santucci et Albertini, bergers de leur état, commettent à tout venant des délits de dévastation de récoltes et presque sûrs de l'impunité, lorsqu'ils sont condamnés à des amendes pour contravention de passage sur la propriété immobilière d'autrui, se soucient fort peu des pénalités particulièrement sévères que peut leur infliger le tribunal par application de l'art. 444 du Code Pénal.

C'est ainsi qu'appelés à comparaître le 7 décembre 1910, devant le tribunal correctionnel de Bastia, pour y répondre du délit de dévastation de récoltes, Santucci se paie le luxe de faire défaut, et les juges lui infligent 4 mois d'emprisonnement.

Il fait opposition à cette sentence, et à la date du 9 février 1911, il voit sa peine réduite à 1 mois de prison.

Il interjeta appel de ce jugement ainsi que le ministère public.

Son coprévenu Albertini, condamné à 1 mois de prison contradictoirement, accepta la condamnation.

M. le conseiller Pinel fait le rapport de l'affaire.

Les prévenus allèguent pour leur défense qu'ils avaient confié la garde de leur troupeau qui se composait de 180 chèvres suivies d'un jeune homme, Gherardi Dante, âgé de 18 ans, qui les laissa s'abandonner.

Ils ont désintéressé les plaignants, par conséquent, ils ne peuvent être retenus comme civilement responsables, leur culpabilité pénale doit être écartée.

Après les observations de M. l'avocat général Poinsier qui conclut à l'acquittement et les conservations des défenseurs Me Vittori et Valentini qui demandent l'acquittement, la Cour renvoie Santucci et Albertini des fins de la poursuite.

La Cour rendait le même arrêt dans une affaire Negroni.

Le prévenu condamné à 6 jours de prison pour dévastation de récoltes et 50 francs de dommages et intérêts, était acquitté de la prévention dirigée contre lui.

Rapporteur : M. le conseiller Pinel.

Défenseur : Me de Carafa.

La dame Arrighi, condamnée à 40 jours de prison pour violences, voies de fait et port d'armes prohibées, avait interjeté appel du jugement qui la condamnait à cette peine.

La Cour confirmait la décision du tribunal correctionnel d'Ajaccio.

Rapporteur : M. le président Gazeau.

L'ex-adjoint de la commune de Castineta, Santelli Ange-Pierre, aurait, d'après la prévention, négligé volontairement d'inscrire le 31 mars 1910 sur la liste électorale de 1910, des électeurs, dont M. le Juge de paix de canton de Morosaglia avait ordonné l'inscription par jugement de 22 mars 1910 et inscrit des électeurs dont ce même magistrat avait ordonné la radiation.

M. Santini, qui est un propriétaire et une personne très honorable de Castine a, soutient qu'il n'a pas eu connaissance de ce jugement du 22 mars 1910, rendu sur appel fait par les intéressés de la décision de la commission municipale. Aucune notification ne lui a été faite de cette décision du magistrat cantonal, et appelé à clore la liste le 31 mars 1910, il s'est conformé aux décisions de la Commission municipale.

M. Santini est poursuivi à la requête d'une partie civile, le sieur Padovani Ange-Antoine.

Il a été condamné par le tribunal correctionnel de Corte, à 50 francs d'amende et à 25 francs de dommages et intérêts, vis-à-vis de la partie civile, et les autres membres de la Commission ont été acquittés des divers délits que leur reprochait cette même partie civile.

Le 1er avril 1911, M. Santini faisait opposition à l'arrêt de défaut du 8 février 1911, qui confirmait le jugement du tribunal correctionnel de Corte.

L'affaire avait été renvoyée à l'audience de ce jour.

Après le rapport de M. Pinel, conseiller rapporteur, les plaidoiries de Me de Montera, partie civile, et de Me Valentini, défenseur du prévenu, la Cour mettait l'affaire en délibéré pour arrêt être rendu à huitaine.

La dame F... de Vivario, acquittée de la prévention de détournement d'objets saisis dirigée contre elle, était traduite devant la Cour, sur appel du Ministère public, pour y répondre du même délit.

Les charges qui pesaient sur elle n'étant pas suffisamment établies, M. l'avocat général Poinsier demande lui-même l'acquittement.

La Cour renvoie la prévenue des fins de la poursuite.

Rapporteur : M. le président Gazeau.

Défenseur : Me Peraldi.

Le sieur Niellini Pierre-François a fait opposition à un arrêt de défaut de la cour d'Appel de Bastia, qui confirmait le jugement du tribunal correctionnel de Bastia, en date du 19 janvier 1911 qui rejetait l'exception d'incompétence soulevée par Me Moretti, avocat, défenseur du prévenu.

La Cour, à l'audience d'hier, après le rapport de M. le conseiller Gabrieli déboutait Niellini de son opposition.

Perutti Antoine de Levie, a été condamné par jugement en date du 14 novembre 1910, à 3 mois de prison pour menaces verbales de mort, bris de clôtures et port d'armes prohibées.

Il interjeta appel du jugement, ainsi que M. le Procureur de la République.

La Cour l'acquittait du délit de menaces et le retenant comme coupable des délits du port d'armes et bris de clôtures, le condamnait à 2 mois de prison.

Rapporteur, M. le conseiller Aubert.

Défenseur : Me Ubertin.

Dans l'affaire électorale d'Albertacce, la Cour évoque l'affaire au fond et en renvoie l'examen à l'audience du 8 juin.

Défenseurs : Me H. de Montera et Ciacomoni.

M. l'avocat général Poinsier occupait le siège du Ministère public.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mai.

Bien que les affaires ne soient pas très actives, l'ensemble du marché est meilleur aujourd'hui. A part la Route Francoise qui retrouve à 96.05, tous les Fonds Etrangers s'inscrivent en reprise, principalement le Portugais à 69.25. Nos grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leur fermeté. Crédit Foncier à 885, Comptoir National d'Escompte 920, Société Générale 780. Le Crédit Lyonnais passe à 1.484.

Rappelons que lundi 29 courant a lieu aux guichets de la Cie du chemin de fer Central de l'Equateur la vente au prix de 487.50 de 10.000 obligations 6 0/0 or de 5 3 frs créées par cette Société.

L'accueil favorable fait aux 4 précédentes actions nouvelles du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et l'importance des souscriptions irréductibles déjà acquises font présager un nouveau succès qui confirmera la prospérité de cet Etablissement.

Valeurs industrielles et surtout de traction bien disposées. Le groupe russe est animé. Léger tassement des titres cuprifères. Rio 1.739.

On annonce la prochaine introduction à la cote officielle des actions Atchison Topeka and Santa Fé Railways, une des plus vastes entreprises de chemins de fer des Etats-Unis dont les recettes brutes ont doublé en dix ans.

En Banque, l'Anglo French Mercantile a de nombreuses demandes à 23.35.

Parmi les valeurs diverses, l'Asia Caoutchouc Trust est ferme 27 frs ; le caoutchouc produit se vend souvent aux 3/4 du prix du Para. La Cie Secondaire des Voies Ferrées reste bien tenue à 32 . Ervadeau consolide son avance à 329 ; cette société dont la concession ne couvre pas moins de 400 hectares, va entrer dans la période de l'exploitation et des dividendes.

Echanges suivis à 483.50 en obligations Est-Central Chilien qui rapportent à ce cours 5.50 0/0.

Grands Chemins Français très fermes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

PIETRANERA. — Dimanche prochain aura lieu dans cette paroisse la fête solennelle de la Congrégation des filles de Marie, sous le vocable de Notre Dame du Sacré Cœur.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Grand'messe à 10 heures. Vêpres, Salut. Procession, baisement de la Relique à 3 heures du soir.

Le sonnet traditionnel est dédié à Mlle Lucie Retali.

TOMINO. — Un deuil des plus cruels vient de frapper les familles Filippi et Poli-dori, honorablement connues à Tomino.

Le 8 mai, à 9 h. 30 du soir, s'éteignait, à Bastia, M. Charles Filippi, capitaine au long-cours, officier aux Messageries Maritimes.

A peine âgé de 35 ans il a été ravi à leur tendre affection par une douloureuse maladie contractée à bord du paquebot « Calédonien » faisant les voyages d'Australie, où il remplissait les fonctions de premier lieutenant, et contre les gerçures de laquelle sont restés vains et les secours éclairés des praticiens distingués et les soins les plus assidus, les plus tendrement dévoués, prodigués par une épouse modèle et son frère qui s'étaient rendus à Bastia à son chevet.

Partout où il passa, il laissa le souvenir d'un brave marin, sévère pour lui-même et indulgent aux autres.

Excellemment noté il parcourut rapidement les premiers échelons d'une carrière bien difficile et parvint jeune au poste envié où les Compagnies des Messageries Maritimes l'avait placé il y a quelques années.

Epoux modèle, père tendrement affectueux, il laisse à sa jeune femme et à son enfant âgé de 6 ans, le souvenir de la tendre affection qu'il leur portait et l'héritage d'un nom sans tache. Il emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu et qui manifestait éloquemment la foule nombreuse qui mercredi matin, sur la route nationale du Cap, accourut à l'approche du convoi qui était parti de Bastia le matin à 6 heures.

Toute la population de Tomino se pressait autour de son cercueil et au nom de laquelle on remarquait quelques amis personnels du défunt venus de Bastia, en témoignage d'estime et d'affection.

Sur le cercueil d'aucuns déposèrent de belles couronnes, hommage pieux d'une famille éplorée, et une offerte par ses amis de Bastia.

Le deuil était conduit par sa jeune épouse née Polidori, entourée de M. Jean Filippi, son frère, Me Antoine Polidori, son beau-père, et de nombreux parents.

A l'issue de la grand'messe et des offices, le convoi s'arrêta sur la place de l'église.

Et là, en présence d'une foule compacte et serrée, M. Giovannetti, maire de Tomino, se fit l'interprète des sentiments de la population et dans un langage attendri prononça le discours suivant :

Messieurs, Messieurs,

Il est, dans la vie, des événements qui, par leur imprévue soudaineté, par leurs effets désastreux, touchent et émeuvent les cœurs les plus indifférents, tel celui dont la nouvelle angoissante se répandait hier dans le village et qui nous met aujourd'hui en larmes, devant le cadavre de celui que nous connûmes, il n'y a pas longtemps, si jeune, si gai, si plein de vie, si sémillant, et dont il ne reste à tous que le souvenir, et à moi, son meilleur ami, le devoir à la fois triste et doux de lui dire un dernier adieu et de retracer hélas ! imparfaitement et autant que me le permettront les sanglots qui étouffent ma voix, sa vie si courte, mais si aimable.

Elle fut, pendant sa toute première jeunesse, ce qu'est la vie de tous nos jeunes et braves marins, aventureuse et insouciante. Plus tard, lorsqu'il lui fallut travailler pour obtenir le brevet si cher de capitaine au long-cours, il le fit avec vaillance, et il donna dans la préparation de cet examen, si difficile déjà à cette époque, une preuve si éclatante de la puissance de ses facultés intellectuelles, que son professeur, bien placé pour en juger, disait à son regretté père qu'il avec un légitime orgueil me rapportait ses paroles : « Votre fils est aussi intelligent pour se faire un jeu des épreuves qu'il va subir ; y étant préparé, il aurait pu facilement affronter celles qui ouvrent les portes de nos grandes écoles. »

Reçu capitaine au long-cours, il resta ce qu'il avait toujours été, simable et bon avec tous.

Plein de déférence envers ses chefs qui appréciaient en lui les qualités maîtresses du parfait officier de marine : l'intelligence et le sang froid, il avait l'amitié et l'estime de ses camarades, et toute l'affection respectueuse de ses subordonnés qui ne se lassaient pas de vanter sa bonté si franche et si simple.

Telles furent les qualités de l'homme que nous connûmes pare de tous les avantages d'un physique de plus avenants et que j'ai la douleur de retrouver à Marseille, il y a un peu plus de deux mois, au retour de son dernier voyage, pâle, amaigri, décharné. J'espérais cependant le voir renaître à la vie sous les effets salutaires et vivifiants de l'air du pays natal. Rien n'y fit, ni la science des médecins, ni les soins affectueux de ses parents éplorés, ni les vœux de tous ceux qui le connurent, les mieux plus ardents que tous les autres. Oui, mon pauvre et cher Charles, ceux de ton ami qui te parle et dont tu n'entendras jamais plus la voix, de ton ami le meilleur, qui sent une dernière fois te dire qu'il était sûr de ta fidélité à notre vieille amitié, et que toujours, présentement, religieusement, il conservera, telle une relique, la lettre si bonne que tu lui écrivis durant le cours de ton dernier voyage et où tu l'assurais de ton affection que rien ni personne n'aurait pu arracher de ton cœur. Tu étais sûr de la mienne que je te garde entière et éternelle et je me ferai un culte de ton souvenir, mon si cher et si regretté Charles.

Pour celles qui en créant la vie ont perdu leurs forces

De pauvres femmes sont mortes pour avoir créé une vie. Le cas est rare heureusement, mais bien fréquemment l'accouchée ne se relève que bien lentement. Elle est longtemps une forme blanche, sans mouvement et qui n'a plus qu'un souffle. Le traitement éminemment tonique des Pilules Pink l'aidera à se relever.

Voyons ce que les Pilules Pink ont fait pour Mme Lucienne Vetsch, demeurant Place de l'Abbaye à Alais (Gard), Mme Lucienne Vetsch nous a écrit ce qui suit :



Mme VETSCH

« A la suite de couches, j'étais restée dans un état d'épuisement extraordinaire. J'étais anéantie et incapable de bouger. Il semblait que tous mes organes avaient été atteints, que je n'avais plus de sang dans les veines. Je vivais, mais je n'avais que le souffle. J'étais très pâle. Je ne pouvais rien manger, mon estomac ne tolérait rien. On m'a ordonné de prendre les Pilules Pink et alors que les autres fortifiants n'avaient pas réussi, les Pilules Pink m'ont rétablie en très peu de temps. J'ai pu me lever, j'ai repris des couleurs et des forces. J'ai bien eu au début des points de côté et des étourdissements, mais ils ont bientôt disparu. Je me trouve maintenant en parfaite santé. »

On comprendra aisément que si les Pilules Pink peuvent rétablir rapidement des organismes aussi gravement atteints, elles guériront à plus forte raison, sans aucune difficulté, les personnes anémiées, affaiblies, les jeunes filles atteintes de chlore-anémie, les personnes âgées qui sentent leurs forces faiblir. Les Pilules Pink donnent du sang avec chaque pilule et c'est dans le sang que tous les organes puisent les forces. Les Pilules Pink ont également une puissante action sur le système nerveux, et sont recommandées contre l'épuisement nerveux, la neurasthénie.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Cahlin, 23, rue Bailly, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Octroi de Bastia

Les propriétaires d'automobiles sont priés de se présenter au Bureau Central de l'Octroi, pour y prendre connaissance d'un projet d'abonnement relatif aux droits d'octroi sur les essences et huiles qu'ils consomment en ville.

Toutes les personnes qui possèdent des animaux ou des denrées dans l'intérieur du rayon de l'octroi pourront en faire la déclaration au bureau le plus rapproché de leur demeure.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. Scuss, 1er prix Paris

Programme du 26 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

La Jambe en bois,	Spencer.
Les Masques,	Pedrotti.
La Fille du Régiment,	Donizetti.
Aubade discrète,	Perez.
Les Cloches de Corneville,	Planquette.
Prince Charmant,	Monton.
Tout en Rose,	Diobet.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Algérienne,	Bosc.
Les Joies de la Vie,	Strauss.
Mendiant d'Amour,	Goublier.
Les Dragons de Villars,	Maillart.
La Fille de Mme Angot, ouv.,	Lecocq.
La Grand'Vie,	Bosc.
Le Bal masqué,	Verdi.
J'ai tant pleuré,	Rico.
La Favorite,	Donizetti.
Marche Ethiopienne,	Philipovich.

Petite Gazette

L'Escadre à Bastia

L'arrivée de l'escadre, dans nos eaux, a toujours été pour notre patriotique population, un sujet de réjouissance.

Nous avons pu le constater hier, une fois de plus, par l'animation qui a cessé de régner en ville un seul instant.

La fête de l'Ascension permettait à tout le monde de chômer hier : et le soleil, lui-même, avait voulu participer à la fête.

La foule des grands jours, avec ses toilettes élégantes, s'était portée sur le quais du Vieux-Port.

Et là, elle a pu admirer à son aise le spectacle de l'imposante force navale mouillée dans l'anse de Portevecchio, autour de laquelle évoluaient chaloupes et canots.

De nombreux officiers ont visité la ville.

Et nos braves matelots ont circulé en groupes, à travers nos rues, jetant un note gaie dans notre ville si morne.

Quelques coups de pétard ont été même échangés entre plusieurs de nos marins en goguette. Mais ces légères bagarres n'ont eu aucune importance.

L'escadre a appareillé à 8 heures du soir, pour Cagliari.

Palmes académiques

Un de nos bons compatriotes M. Carlotti, président de la section Paris-Etat, R. D., de la grande Association des Employés et Ouvriers des Chemins de fer Français, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique à l'occasion de la fête générale de cette association qui a eu lieu le 20 courant à l'Hôtel Continental à Paris.

Nous adressons à notre ami, qui a su se créer tant de sympathies parmi le personnel des chemins de fer de l'Etat et des autres Compagnies de chemins de fer, toutes nos félicitations.

Réserve et Territoriale

Sont inscrits sur le tableau d'avancement de 1911 :

Pour le grade de chef de bataillon de réserve, MM. les capitaines Peraldi, du régiment de Rouen ; Vitu, du rég de Saint-Lô.

Pour le grade de capitaine dans l'armée territoriale, MM. les lieutenants Antonini, du rég. d'Avignon ; Canavaggio, du rég. de Chambéry ; Picalli, du rég. de Toulon ; Fontana, du 114e territorial ; Gaffajoli, du rég. de Dreux ; Lorenzi, du 113e ; Moretti, du 145e ; Epelvani, Rosa, Perrucca, Santini, Tarramorel, du 116e ; Prati, du rég. de Grenoble ; Pupponi, du 145e.

Pour le grade de médecin-major de 2e classe de la territoriale, M. Canao, médecin aide-major de 1re classe dans la 6e région.

Sur la promenade des quais

Très animée hier matin la promenade des quais, au moment de l'arrivée de l'escadre.

Beaucoup de monde, des toilettes élégantes, bref le coup d'œil est été parfait, si certains habitants du quartier n'avaient jugé à propos de paroisser à leur manière les abords du fort Saint-Erasme et du square Carnot.

Trouvant qu'il est inutile d'aller courir au loin, alors que l'on a du soleil devant sa porte, de braves citoyennes avaient tendu des cordes d'un arbre à l'autre, afin d'y suspendre fort délicatement divers échantillons de lingerie familiale... Très couleur locale cette petite exhibition de blanc (!) mais, avouons que la police qui, pourtant était fort nombreuse sur les quais, comprend d'une drôle de façon l'application des arrêtés municipaux ! Après le linge aux fenêtres — Dieu sait si l'on abuse de la tolérance des autorités, — voilà le linge dans les rues ! Et l'on dira encore que Bastia n'est pas une ville en progrès...

Association des élèves du Lycée

Samedi soir aura lieu au Théâtre municipal une soirée au bénéfice de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée.

Le programme est des mieux compris.

Entre autres attractions, nous entendrons des fragments importants du *Ludus pro Patria* d'Augusta Holmès, avec une centaine d'exécutants, et, pour terminer, une désopilante comédie de Labiche

La location pour les places est ouverte à partir de ce jour chez Me Poggi, coiffeur.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

AVIS DE DÉCÈS

M. Emile Lizza ; Mlles Annonciate et Louise Lizza ; Mme veuve Quilio, née Lizza ; Mme veuve Georges Villa et sa fille ; Mme veuve Félix et ses enfants ; M. Raoul Guilon ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE JEAN LIZZA

leur mère et grand'mère, décédée à Bastia, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 31.

(SISCO)

M. et Mme Pierre Battistini ;

Mme Marcel Battistini ;

Mme Polazzi Battistini ;

Mme veuve François Battistini ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANGE BATTISTINI

leur frère et beau-frère, décédé à Sisco, le 24 mai 1911, à l'âge de 83 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VIZZAVONA

Grand Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en 20 minutes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00285

CALENZANA

MEURTRE

Calenzana, 25 mai.

Ce matin, vers 4 heures, un meurtre a été commis dans la commune de Calenzana.

Le nommé Guidoni Simon-Jean, maquignon, âgé de 45 ans, a donné volontairement la mort à Ruby Toussaint, berger, âgé de 33 ans, à l'aide d'une arme à feu.

Le meurtrier a pris la fuite.

Le parquet de Calvi s'est rendu sur les lieux aux fins d'enquête.

Conseil d'Arrondissement

Canton de Soccia

Paris, 25 mai.

Le *Journal Officiel* publie le décret convoquant, pour le dimanche 11 juin prochain, les électeurs du canton de Soccia, à l'effet d'élire leur représentant au conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Antonini, dont l'élection a été annulée par le Conseil d'Etat.

Au « Journal Officiel »

Eaux et Forêts

Paris, 25 mai.

Le *Journal Officiel* publie les promotions suivantes :

M. Colonna, brigadier des eaux et forêts de première classe à Serriera, est promu hors classe.

Sont promus à la première classe et maintenus à leur poste :

M. Colonna, garde domanial à Calenzana.

M. Susini, garde domanial à Quenza.

LES OBSÈQUES de M. Berteaux Ministre de la Guerre

Le Salon mortuaire

Paris, 25 mai.

Une foule considérable a défilé pendant toute la journée devant le cercueil du Ministre de la Guerre.

Autour du catafalque, la garde d'honneur, composée de quatre officiers et de deux civils du cabinet de l'administration centrale de la Guerre, veille jour et nuit.

Mme Berteaux, accompagnée des membres de sa famille est venue prier plusieurs fois auprès du cercueil de son mari.

Les Honneurs Militaires

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, qui remplit l'intérim du ministère de la Guerre, s'est entretenu ce matin avec le général Maunoury, gouverneur militaire de Paris, au sujet des honneurs militaires à rendre à M. Berteaux.

Toutes les troupes de la garnison de Paris, assisteront aux obsèques qui auront lieu demain matin à neuf heures et demie.

Le cercueil du ministre de la Guerre sera placé sur une prolonge d'artillerie et recouvert de drapeaux.

Les troupes défileront devant le cercueil, à la gare du Bois-de-Boulogne, d'où le corps sera conduit à Chatou, où aura lieu l'inhumation.

Le Cortège

Le cortège se formera au ministère de la Guerre.

De la rue Saint-Dominique, il se rendra à la gare du Bois de Boulogne, par la place du Palais-Bourbon, le pont de la Concorde, les Champs-Elysées et l'avenue du Bois.

Les Discours

Comme pour les obsèques du général Brun, les discours seront prononcés, au ministère de la Guerre, devant le catafalque.

M. Albert Dalimier, député de Corbeil, prononcera un discours au nom des élus de Seine-et-Oise et du bureau de la Fédération radicale du département de Seine-et-Oise.

Les Condoléances

Les télégrammes et lettres de condoléances continuent à arriver en très grand nombre au ministère de la Guerre.

A l'Etranger, aussi bien qu'en France, la nouvelle de la Catastrophe d'Issy-les-Moulineaux, a produit l'impression la plus douloureuse.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 25 mai 12

L'état de M. Monis, président du Conseil, continue à être satisfaisant.

Le bulletin, signé aujourd'hui par M. le professeur Lannelongue et les docteur Tuffier et Crouzon, porte : « Nuit excellente, aucune complication. »

M. Monis a reçu la visite de MM. Constant, Cruppi, Delcassé et Cailloux, et s'est entretenu avec eux des affaires du Maroc et de la désignation du successeur de M. Berteaux.

CAMBRAI

TERRIBLE ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Cambrai, 25 mai.

Une auto voulut, par un détour, éviter un chien, mais le conducteur calcula mal la courbe, et la lourde machine s'en vint culbuter une petite charrette, traînée par un âne, puis s'abîmer dans le fossé.

Chauffeur et mécanicien se relevèrent indemnes, la charrette et son attelage ne souffrirent pas trop du choc, mais il n'en fut pas de même des trois chemineaux, assis au revers du fossé, et que l'auto faucha littéralement dans son embardée.

Un terrassier, qui eut le crâne fracturé, succomba presque sur le champ ; un maçon eut plusieurs côtes enfoncées et le troisième individu eut le fémur broyé.

Ces dernières victimes sont dans un état alarmant.

LA COURSE PARIS-MADRID

A Saint-Sébastien

Saint Sébastien, 25 mai.

Aujourd'hui, s'est disputée sur le parcours Saint-Sébastien-Madrid, la troisième étape de la course Paris-Madrid.

Trois aviateurs sont partis : Gibert, Garros et Vedrines.

Depuis cinq heures et demie, une grande animation règne aux abords de l'aérodrome.

Le temps s'annonce splendide ; le soleil brille et aucune brume ne ternit le ciel.

Une foule considérable a envahi l'aérodrome, et un service bien sérieux a été organisé pour éviter tout accident.

Départ de Gibert

A 6 heures 30, des applaudissements éclatent.

C'est Gibert qui, monté sur son Blériot, effectue un vol d'essai.

Il atterrit aussitôt, et à 6 h. 35 prend définitivement son vol.

Le monoplan s'élève sans incident au milieu des ovations de la foule, et disparaît à l'horizon.

Départ de Garros

A 7 heures 20, de nouveaux applaudissements saluent un aviateur qui part.

C'est Garros, qui s'élance dans les airs, et prend la direction de l'Espagne.

Départ de Vedrines

Enfin, cinq minutes après, le Morane de Vedrines s'élève majestueusement, aux acclamations des assistants et file dans la direction prise par Garros.

L'atterrissage

Aucun des trois aviateurs n'allait pouvoir accomplir la troisième étape de la course sans incident.

A quelques kilomètres de Saint-Sébastien, Garros s'aperçut que son moteur fonctionnait difficilement, et dut atterrir.

Une panne de moteur, obligea Gibert à s'arrêter à Salvatierra.

Vedrine, empêché aussi de continuer sa route par le mauvais fonctionnement de l'hélice, atterrit près de Bourgos.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
8, Boulevard du Palais, 8

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement de Comptabilités. — Mises

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 40 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de présenter un nombreux clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants Inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES

USINES À FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressée

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Tôle, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins et Vente : Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

RHUM GRANDS MORNES



MARQUE MONDIALE de GET Frères des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*.
Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

LA VOGUE est au CAFÉ EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS de GRAND BAR BRAVI.

Maison L.-N. MATTEI

BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI



VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison **L.-N. MATTEI & Cie** *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE

GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 146 — SAMEDI 27 MAI 1911

00286

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal.
Petites Annonces, 1 fr. — Réclames (la page), 0,75 — Réclames, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres pays : le port en sus
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

FUNÉRAILLES NATIONALES

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 52 m. — Coucher, 6 h. 46 m.
Dernier quart., le 29 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Ste Marie Madeleine.
Fête de Demain : Saint Félix.

26 MAI

QUESTION URGENTE

La Chambre se réunit mardi prochain ; elle se séparera vraisemblablement à la veille du 14 juillet : elle a donc devant elle, pour aller jusqu'aux grandes vacances, sept semaines *environ* de travail. Au cours de ces sept semaines, des questions multiples solliciteront son attention. Un débat sera certainement soulevé à propos des retraites ouvrières ; on n'évitera pas une interpellation sur les affaires du Maroc ; il faudra que l'on reparle des délimitations, comme aussi de la *réintégration des cheminots*. La Chambre, d'autre part, tiendra sans doute à régler la question, depuis si longtemps en suspens, de la défense de l'école publique. Et enfin, elle devra s'occuper à nouveau du budget, lorsque celui-ci aura été renvoyé par le Sénat.

Malgré tant de discussions *inévitables*, la Chambre a la possibilité, vant les grandes vacances, d'aborder enfin l'étude de l'une des réformes que le pays attend : et l'avis *général*, dans les milieux parlementaires, est qu'elle inscrira la réforme électorale en tête de son ordre du our. Je suis, pour ma part, de ceux qui *souhaitent vivement que* les choses se passent ainsi.

La question de la réforme électorale me paraît une question urgente au premier chef. En exprimant cette opinion, je ne me place pas au point de vue spécial du député qui a hâte de savoir en quelle manière *les élections se feront*, lorsque son mandat sera expiré, c'est-à-dire dans trois ans. Je ne me préoccupe pas non plus des partis, qui ont besoin d'être fixés au plus tôt sur les conditions de la prochaine consultation nationale, afin de pouvoir s'organiser et prendre toutes leurs dispositions. C'est pour *le* bien du pays qu'il importe que la question électorale soit tranchée dans le plus bref délai, et que l'on substitue au mode de scrutin en vigueur un mode nouveau.

Les vices de notre régime électoral, depuis un certain nombre d'années, se sont aggravés en telle sorte qu'à l'heure présente, bien rares sont ceux qui les contestent sérieusement.

D'aucuns prétendent que tous les *régimes électoraux, pour ne pas dire* tous les régimes politiques, vont empirant à mesure qu'ils durent davantage. Il y aurait comme une corruption nécessaire de ces régimes, due à ce que les intérêts particuliers n'apprennent que peu à peu à en tirer, au détriment de la collectivité, tous les profits qu'ils peuvent donner. En ce qui concerne le scrutin d'arrondissement, cette théorie est vérifiée par l'expérience.

Le scrutin d'arrondissement n'a pas produit, dans le commencement, les fâcheux résultats dont on se plaint aujourd'hui. Mais au point où nous sommes arrivés, il est *difficile de nier qu'en asservissant* les députés à des préoccupations de personnes et de clochers, il contribue à dégrader les mœurs politiques, et que, trop souvent, il a pour effet d'obscurcir, chez les législateurs, la notion des grands intérêts dont ils ont la charge.

La *substitution au scrutin d'arrondissement* du scrutin de liste — et surtout du scrutin de liste avec représentation proportionnelle — apparaît comme une mesure d'assainissement politique ; elle ne saurait manquer d'améliorer l'esprit public de notre pays : c'est par là qu'elle est hautement désirable.

Ceux qui suivent avec un peu d'attention les événements de notre politique, ceux qui savent observer l'évolution des idées et des mœurs, constatent des symptômes de désordre, d'anarchie morale et matérielle qui sont faits pour inquiéter. De plus en plus, on voit les intérêts particuliers prendre conscience d'eux-mêmes, et inspirer la conduite des *gens ; de plus en plus*, on les voit, soient qu'ils agissent isolément, soit qu'ils se coalisent pour être plus forts, s'affirmer et chercher à prédominer par tous les moyens.

Est-ce là, comme le veulent certains pessimistes, la conséquence du *développement même de ce qu'on* appelle la civilisation ? Ou bien notre *société souffre-t-elle* d'une crise passagère, causée par la rapidité des transformations qu'elle a subies au cours de la période contemporaine ? Le fait est que le sens du devoir civique, du devoir professionnel, et, pour tout résumer d'un mot, du devoir social, paraît, dans notre époque, s'être oblitéré singulièrement.

Les intérêts particuliers deviennent de plus en plus exigeants et exclusifs. Et, par une conséquence nécessaire, on voit s'affaiblir de jour en jour le respect de la loi, laquelle est à la fois l'expression et la garantie de l'intérêt collectif. Les événements récents du Midi, *ceux qui viennent de se produire dans* l'Aube et dans la Marne, sont, à cet égard, tristement significatifs. On trouverait même, dans certains milieux, un parti pris d'hostilité contre les lois, motivé par le seul fait que celles-ci sont une contrainte pour les individus. Si les ouvriers, *en grande majorité, refusent* de se soumettre aux dispositions de la loi des retraites, si un si grand nombre d'entre eux accueillent avec complaisance la légende imbécile de l'État escroc, ce n'est pas seulement par ignorance et par crédulité : il semble que beaucoup trouvent une satisfaction à contrarier le succès d'une réforme cependant toute à leur avantage, uniquement parce qu'elle est l'œuvre du législateur.

Un tel état de choses mérite qu'on *s'en préoccupe*. Il faut travailler sans relâche à développer la richesse publique et à établir plus de justice dans la société. Mais il faut, en même temps, assurer la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général, et maintenir cette discipline, cet ordre sans lequel *aucune société ne saurait vivre et se* développer. Toutes les réformes, toutes les mesures qui tendront à ce but doivent retenir d'une façon spéciale l'attention des bons citoyens.

ADOLPHE LANDRY,
Député.

(*La Bataille*).

La Ligne Electrique entre Ajaccio et Bonifacio

Préoccupé de la lenteur persistante avec laquelle se poursuivent les études de la ligne électrique projetée entre Ajaccio et Bonifacio, M. Landry, député de la Corse, dès son retour à Paris, est allé exposer cette situation au Ministre des Travaux Publics.

Comme suite à sa démarche il vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, 20 mai 1911.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur plusieurs questions intéressant le service des Ponts et Chaussées du département de la Corse.

En ce qui concerne les trois agents du cadre mobile que vous désireriez voir affecter aux études du chemin de fer électrique projeté d'Ajaccio à Sartène et Bonifacio, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration n'est pas en mesure de vous donner satisfaction. Mais je viens d'autoriser, à titre exceptionnel, l'Ingénieur en chef de la Corse à s'adresser à des géomètres tachéomètreurs pour les levés et nivellements dont l'exécution lui paraîtrait urgente.

Quant à la vacance du poste de conducteur actuellement existant à Bonifacio, je suis heureux de vous annoncer qu'elle vient d'être comblée par l'affectation au département de la Corse de M. Bardin, conducteur de 2e classe.

J'ajoute enfin que, dès la clôture du concours d'admission à l'emploi de conducteur ouvert en 1911, j'examinerai la possibilité de remplacer, à Petreto-Bicchisano, le titulaire de ce poste, M. Roussel, obligé de retourner en Tunisie au mois de septembre.

Agréez, Monsieur le Député et cher Col-

---

190 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PAVÉ DE PARIS

Suzanne avait quitté l'hôtel de Rouvray, et elle s'en était allée tout droit devant elle, à la grâce de Dieu. Le même qui venait de se passer entre elle et la duchesse de Rouvray avait rejeté le pauvre enfant dans la plus noire désespérance. Malgré l'insistance de la duchesse pour que la jeune fille restât à l'hôtel jusqu'au retour de Pierre de Rouvray, celle-ci n'avait pas eu la force de s'y résigner. En demeurant plus longtemps dans cette maison, il lui semblait qu'elle y serait morte de chagrin et de honte. Maintenant, elle se rendait un compte exact de la situation. Il fallait décidément que l'accès de son malheur, que sa tentative de suicide auxquels lui eussent fait perdre l'esprit pour qu'elle se fît grâce à la situation qu'elle avait occupée. Il y a un monde des choses saintes qu'on n'a pas le droit de méconnaître, même alors qu'on croit agir pour le mieux. Suzanne avait pris le nom d'une autre. Suzanne avait menti ; jamais elle ne s'était senti un tel remords sur la conscience.

Quoi que soient les prétextes que l'on invoque pour se justifier, personne n'a le droit de tromper une mère ! Et la jeune fille, aujourd'hui, se retrouvait dans la situation où elle se débattait lorsque la duc de Rouvray l'avait sauvée. Elle n'avait cependant plus l'idée de se réfugier dans la mort. Elle était résolue à essayer de lutter contre cette implacabilité du Destin qui s'acharnait sur elle et qu'elle voulait vaincre. Autrefois, quand elle n'avait rien fait pour mériter son triste sort, elle avait désespéré et tenté de trouver l'oubli dans le néant ; mais, à cette heure, elle avait un châtiment à subir, un châtiment qu'elle avait mérité en ayant la faiblesse d'accepter les propositions de M. de Rouvray. Elle ne chercherait pas à se dérober à cette juste expiation. Mais qu'allait-elle devenir ? Où pouvait-elle aller ?.. Sans argent, sans appui, sans recommandation, sans abri ?..

Après les légitimes reproches que lui avait adressés la duchesse, Yvonne avait bien senti le cœur de celle-ci s'amollir ; elle avait cru deviner que, n'étant presque habituée déjà à la nommer sa fille, Mme de Rouvray répugnait à la penser de la rejeter ainsi sur le pavé de Paris. Évidemment, la duchesse avait l'intention de subvenir aux besoins de la jeune Yvonne, de lui donner un vêtement, pour que la jeune fille ne mourût pas de faim et pût trouver un toit où abriter sa tête. L'enfant avait pressenti ces charitables dispositions, et cette conviction avait été, à ses yeux, un nouveau motif pour s'enfuir plus vite encore. Elle avait accepté trop de choses dans cette maison où on ne lui devait rien. N'y avait-elle pas usurpé une qualité sacrée ? N'y avait-elle pas reçu les baisers et les caresses d'une femme pour laquelle elle n'était rien ?.. Comment elle se jugeait coupable !.. Et comme Mme de Rouvray aurait été fondée à la maudire ! Pourtant, la duchesse ne l'avait pas fait. Elle n'avait prononcé aucune des irréparables paroles que la malheureuse enfant s'attendait à voir sortir de sa bouche.

Le retour de sa vraie fille était, pour la pauvre mère, une telle joie qu'elle n'avait pas eu la force de se montrer implacable. Cette idée était la seule qui pût apporter quelque consolation à Suzanne. Malheureusement, elle pourrait non chemin sans savoir où elle échouerait. Ce qui était certain, c'est qu'elle ne rentrerait pas chez Françoise. C'est là, sans aucun doute, que la duc, s'inquiétant de sa disparition, irait chercher sa petite complice. Elle ne voulait pas être obligée à accepter quoi que ce soit de sa bonté !.. Elle se sentait trop de honte au cœur aussi de s'être montrée si ingrate à l'égard de cette excellente femme, qu'elle avait récompensée de toutes ses bontés en désertant son toit pour courir à la mort. Elle ne donnerait pas non plus de ses nouvelles à Gaston Tracy. Elle ne voulait pas lui apprendre ce qu'elle avait fait, car il aurait eu le droit de se montrer très sévère en face de l'abus de confiance au sujet elle s'était si lâchement pliée. Lorsque M. de Rouvray avait vu le jeune homme, il ne lui avait certainement pas révélé le marché de honte auquel cette qu'il aimait s'était abaissée. Gaston, si loyal, si honnête, eût protesté de toutes ses forces. Oui, oui !.. Plus elle réfléchissait à ce qu'elle avait fait, plus Yvonne était convaincue qu'elle avait à réparer une faute, une ineffaçable faute. Personne n'entendrait plus parler d'elle... A l'heure présente, si le duc ne l'avait pas arrachée aux flots de la Seine, tout n'eût-il pas été consommé pour elle ?.. Il fallait qu'aux yeux de ceux qui l'avaient connue, les choses fussent ce qu'elles auraient été sans l'intervention de M. de Rouvray.

Elle se reprochait même d'avoir cédé au sentiment qui lui déchirait le cœur en voulant faire rassurer Mme Beaudouin et Gaston Tracy. Elle aurait dû attendre la fin de cette aventure étrange et lamentable ; de cette façon, les êtres qui lui étaient chers ne l'auraient pas pleurée deux fois. Pour le moment, il fallait commencer une existence nouvelle. Pauvre créature perdue dans ce Paris immense, elle demanderait son pain au pavé de la rue, comme les oiseaux qu'elle charmait naguère aux Tuileries !.. Elle travaillerait obscurément, comme tant d'autres déshéritées !.. Elle serait une victime de plus dans la grande armée des misérables ! Cependant, la nuit s'avançait, Suzanne n'était toujours tout droit devant elle, au hasard, sans se rendre compte du chemin parcouru ! A différentes reprises, elle était retournée sur ses pas, tournant dans le même cercle. Ses yeux vagues ne voyaient plus rien. Tout à coup, elle ressentit une accablante fatigue. Il lui semblait qu'elle ne pouvait plus avancer. Où était-elle ?.. La pauvrette ne cherchait même pas à s'en rendre compte. Elle entrevit un banc et se laissa tomber, harassée. Une somnolence irrésistible l'envahit. Dans un demi-sommeil, elle perçut des ombres qui s'agitaient autour d'elle ; elle entendit certaines rumeurs... Mais elle ne comprenait pas les mots que quelques promeneurs attardés lui glissaient à l'oreille. Après les émotions tragiques de la journée, cette détente lui semblait douce... Elle espérait qu'elle continuerait à mourir. Soudain, un choc brutal à l'épaule la réveilla en sursaut. Une voix criait à côté d'elle avec un accent menaçant :

— Qu'est-ce que vous faites là ?

(*A suivre*).

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 146 SAMEDI 27 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez nos Bureaux du Journal.
Petites Annonces, 1 fr. — Réclames (la ligne), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00286

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

FUNÉRAILLES NATIONALES

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 52 m. — Coucher, 6 h. 46 m.
Dernier quart., le 20 — Nouv. Lune, le 27
Fête d'Aujourd'hui : Ste Marie Madeleine.
Fête de Demain : Saint Félix.

26 MAI

QUESTION URGENTE

La Chambre se réunit mardi prochain ; elle se séparera vraisemblablement à la veille du 14 juillet : elle a donc devant elle, pour aller jusqu'aux grandes vacances, sept semaines environ de travail. Au cours de ces sept semaines, des questions multiples solliciteront son attention. Un débat sera certainement soulevé à propos des retraites ouvrières ; on n'évitera pas une interpellation sur les affaires du Maroc ; il faudra que l'on reparle des délimitations, comme aussi de la réintégration des cheminots. La Chambre, d'autre part, tiendra sans doute à régler la question, depuis si longtemps en suspens, de la défense de l'école publique. Et enfin, elle devra s'occuper à nouveau du budget, lorsque celui-ci aura été renvoyé par le Sénat.

Malgré tant de discussions inévitables, la Chambre a la possibilité, vant les grandes vacances, d'aborder enfin l'étude de l'une des réformes que le pays attend ; et l'avis général, dans les milieux parlementaires, est qu'elle inscrira la réforme électorale en tête de son ordre du our. Je suis, pour ma part, de ceux qui souhaitent vivement que les choses se passent ainsi.

La question de la réforme électorale me paraît une question urgente au premier chef. En exprimant cette opinion, je ne me place pas au point de vue spécial du député qui a hâte de savoir en quelle manière les élections se feront, lorsque son mandat sera expiré, c'est-à-dire dans trois ans. Je ne me préoccupe pas non plus des partis, qui ont besoin d'être fixés au plus tôt sur les conditions de la prochaine consultation nationale, afin de pouvoir s'organiser et prendre toutes leurs dispositions. C'est pour le bien du pays qu'il importe que la question électorale soit tranchée dans le plus bref délai, et que l'on substitue au mode de scrutin en vigueur un mode nouveau.

Les vices de notre régime électoral, depuis un certain nombre d'années, se sont aggravés en telle sorte qu'à l'heure présente, bien rares sont ceux qui les contestent sérieusement.

D'aucuns prétendent que tous les régimes électoraux, pour ne pas dire tous les régimes politiques, vont empirant à mesure qu'ils durent davantage. Il y aurait comme une corruption nécessaire de ces régimes, due à ce que les intérêts particuliers n'apprennent que peu à peu à en tirer, au détriment de la collectivité, tous les profits qu'ils peuvent donner. En ce qui concerne le scrutin d'arrondissement, cette théorie est vérifiée par l'expérience.

Le scrutin d'arrondissement n'a pas produit, dans le commencement, les fâcheux résultats dont on se plaint aujourd'hui. Mais au point où nous sommes arrivés, il est difficile de nier qu'en asservissant les députés à des préoccupations de personnes et de clochers, il contribue à dégrader les mœurs politiques, et que, trop souvent, il a pour effet d'obscurcir, chez les législateurs, la notion des grands intérêts dont ils ont la charge.

La substitution au scrutin d'arrondissement du scrutin de liste — et surtout du scrutin de liste avec représentation proportionnelle — apparaît comme une mesure d'assainissement politique ; elle ne saurait manquer d'améliorer l'esprit public de notre pays : c'est par là qu'elle est hautement désirable.

Ceux qui suivent avec un peu d'attention les événements de notre politique, ceux qui savent observer l'évolution des idées et des mœurs, constatent des symptômes de désordre, d'anarchie morale et matérielle qui sont faits pour inquiéter. De plus en plus on voit les intérêts particuliers prendre conscience d'eux-mêmes, et inspirer la conduite des gens ; de plus en plus, on les voit, soient qu'ils agissent isolément, soit qu'ils se coalisent pour être plus forts, s'affirmer et chercher à prédominer par tous les moyens.

Est-ce là, comme le veulent certains pessimistes, la conséquence du développement même de ce qu'on appelle la civilisation ? Ou bien notre société souffre-t-elle d'une crise passagère, causée par la rapidité des transformations qu'elle a subies au cours de la période contemporaine ? Le fait est que le sens du devoir civique, du devoir professionnel, et, pour tout résumer d'un mot, du devoir social, paraît, dans notre époque, s'être oblitéré singulièrement.

Les intérêts particuliers deviennent de plus en plus exigeants et exclusifs. Et, par une conséquence nécessaire, on voit s'affaiblir de jour en jour le respect de la loi, laquelle est à la fois l'expression et la garantie de l'intérêt collectif. Les événements récents du Midi, ceux qui viennent de se produire dans l'Aube et dans la Marne, sont, à cet égard, tristement significatifs. On trouverait même, dans certains milieux, un parti pris d'hostilité contre les lois, motivé par le seul fait que celles-ci sont une contrainte pour les individus. Si les ouvriers, en grande majorité, refusent de se soumettre aux dispositions de la loi des retraites, si un si grand nombre d'entre eux accueillent avec complaisance la légende imbécile de l'Etat escroc, ce n'est pas seulement par ignorance et par crédulité : il semble que beaucoup trouvent une satisfaction à contrarier le succès d'une réforme cependant toute à leur avantage, uniquement parce qu'elle est l'œuvre du législateur.

Un tel état de choses mérite qu'on s'en préoccupe. Il faut travailler sans relâche à développer la richesse publique et à établir plus de justice dans la société. Mais il faut, en même temps, assurer la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général, et maintenir cette discipline, cet ordre sans lequel aucune société ne saurait vivre et se développer. Toutes les réformes, toutes les mesures qui tendront à ce but doivent retenir d'une façon spéciale l'attention des bons citoyens.

ADOLPHE LANDRY,
Député.

(*La Bataille*).

La Ligne Electrique entre Ajaccio et Bonifacio

Préoccupé de la lenteur persistante avec laquelle se poursuivent les études de la ligne électrique projetée entre Ajaccio et Bonifacio, M. Landry, député de la Corse, dès son retour à Paris, est allé exposer cette situation au Ministre des Travaux Publics.

Comme suite à sa démarche il vient de recevoir la leitre suivante :

Paris, 20 mai 1911.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur plusieurs questions intéressant le service des Ponts et Chaussées du département de la Corse.

En ce qui concerne les trois agents du cadre mobile que vous désireriez voir affecter aux études du chemin de fer électrique projeté d'Ajaccio à Sartène et Bonifacio, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration n'est pas en mesure de vous donner satisfaction. Mais je viens d'autoriser, à titre exceptionnel, l'Ingénieur en chef de la Corse à s'adresser à des géomètres tachéomètreurs pour les levés et nivellements dont l'exécution lui paraîtrait urgente.

Quant à la vacance du poste de conducteur actuellement existante à Bonifacio, je suis heureux de vous annoncer qu'elle vient d'être comblée par l'affectation au département de la Corse de M. Bardin, conducteur de 2e classe.

J'ajoute enfin que, dès la clôture du concours d'admission à l'emploi de conducteur ouvert en 1911, j'examinerai la possibilité de remplacer, à Petreto-Bicchisano, le titulaire de ce poste, M. Roussel, obligé de retourner en Tunisie au mois de septembre.

Agréez, Monsieur le Député et cher Col-

---

190 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PAVÉ DE PARIS

Suzanne avait quitté l'hôtel de Rouvray, et elle n'en était sûre tout droit devant elle, à la grâce de Dieu. La scène qui venait de se passer entre elle et la duchesse de Rouvray avait rejeté la pauvre enfant dans la plus noire désespérance. Malgré l'insistance de la duchesse pour que la jeune fille restât à l'hôtel jusqu'au retour de Pierre de Rouvray, celle-ci n'avait pas eu la force de s'y résigner. En demeurant plus longtemps dans cette maison, il lui semblait qu'elle y serait morte de chagrin et de honte. Maintenant, elle ne rendait un compte exact de la situation. Il fallait décidément que l'excès de son malheur, que sa tentative de suicide avortée lui eussent fait perdre l'esprit pour qu'elle se fût pliée à la situation qu'elle avait acceptée. Il y a un monde des choses saintes qu'on n'a pas le droit de méconnaître, même alors qu'on croit agir pour le mieux. Suzanne avait pris le nom d'une autre. Suzanne avait menti ; jamais elle ne s'était senti un tel remords sur la conscience.

Quels que soient les prétextes que l'on invoque pour se justifier, personne n'a le droit de tromper une mère ! La jeune fille, aujourd'hui, se retrouvant dans la situation où elle se débattait lorsque le duc de Rouvray l'avait sauvée. Elle n'avait cependant plus l'idée de se réfugier dans la mort. Elle était résolue à essayer de lutter contre cette implacabilité du Destin qui s'acharnait sur elle et qu'elle voulait vaincre. Autrefois, quand elle n'avait rien fait pour mériter son triste sort, elle avait désespéré et tenté de trouver l'oubli dans le néant ; mais, à cette heure, elle avait un châtiment à subir, un châtiment qu'elle avait mérité en ayant la faiblesse d'accepter les propositions de M. de Rouvray. Elle ne chercherait pas à se dérober à cette juste expiation. Mais qu'allait-elle devenir ?.. Où pouvait-elle aller ?.. Sans argent, sans appui, sans recommandation, sans abri ?..

Après les légitimes reproches que lui avait adressés la duchesse, Yvonne avait bien senti le cœur de celle-ci s'amollir ; elle avait cru deviner que, s'étant presque habituée déjà à la nommer sa fille, Mme de Rouvray répugnait à la pensée de la rejeter ainsi sur le pavé de Paris. Evidemment, la duchesse avait l'intention de subvenir aux besoins de la jeune Yvonne, de lui donner un secours, pour que la jeune fille ne mourût pas de faim et pût trouver un toit où abriter sa tête. L'enfant avait pressenti ces charitables dispositions, et cette conviction avait été, à ses yeux, un nouveau motif pour s'enfuir plus vite encore. Elle avait accepté trop de choses dans cette maison où on ne lui devait rien. N'y avait-elle pas usurpé une qualité sacrée ? N'y avait-elle pas reçu les baisers et les caresses d'une femme pour laquelle elle n'était rien ?.. Combien elle se jugeait coupable !.. Et comme Mme de Rouvray aurait été fondée à la maudire ! Pourtant, la duchesse ne l'avait pas fait. Elle n'avait prononcé aucune des irréparables paroles que la malheureuse enfant s'attendait à voir sortir de sa bouche.

Le retour de sa vraie fille était, pour la pauvre mère, une telle joie qu'elle n'avait pas eu la force de se montrer implacable. Cette idée était la seule qui pût apporter quelque consolation à Suzanne. Machinalement, elle poursuivait son chemin sans savoir où elle échouerait. Ce qui était certain, c'est qu'elle ne rentrerait pas chez Françoise. C'est là, sans aucun doute, que la duc, s'inquiétant de sa disparition, irait chercher sa petite complice. Elle ne voulait pas être obligée à accepter quoi que ce soit de sa bonté !.. Elle se sentait trop de honte au cœur aussi de s'être montrée si ingrate à l'égard de cette excellente femme, qu'elle avait récompensée de toutes ses bontés en désertant son toit pour courir à la mort. Elle ne donnerait pas non plus de ses nouvelles à Gaston Tracy. Elle ne voulait pas lui apprendre ce qu'elle avait fait, car il aurait eu le droit de se montrer très sévère en face de l'abus de confiance au nuel elle s'était si lâchement pliée. Lorsque M. de Rouvray avait vu le jeune homme, il ne lui avait certainement pas révélé le marché de honte auquel cette qu'il aimait s'était abaissée. Gaston, si loyal, si honnête, eût protesté de toutes ses forces. Oui, oui !.. Pour elle réfléchissait à ce qu'elle avait fait, plus Yvonne était convaincue qu'elle avait à réparer une lourde, une ineffaçable faute. Personne n'entendrait plus parler d'elle.... A l'heure présente, si le duc ne l'avait pas arrachée aux flots de la Seine, tout s'effacerait pas été consommé pour elle ?.. Il fallait qu'aux yeux de ceux qui l'avaient connue, les choses fussent ce qu'elles auraient été sans l'intervention de M. de Rouvray.

Elle se reprochait même d'avoir cédé au sentiment qui lui déchirait le cœur en voulant faire rassurer Mme Beaudouin et Gaston Tracy. Elle aurait dû attendre la fin de cette aventure étrange et lamentable ; de cette façon, les êtres qui lui étaient chers ne l'auraient pas pleurée deux fois. Pour le moment, il fallait commencer une existence nouvelle. Pauvre orpheline perdue dans ce Paris immense, elle demanderait son pain au pavé de la rue, comme les oiseaux qu'elle charmait naguère aux Tuileries !.. Elle travaillerait obscurément, comme tant d'autres déshéritées !.. Elle serait une victime de plus dans la grande armée des misérables ! Cependant, la nuit s'avançait, Suzanne n'avait toujours tout droit devant elle, au hasard, sans se rendre compte du chemin parcouru ! A différentes reprises, elle était revenue sur ses pas, tournant dans le même cercle. Ses yeux vagues ne voyaient plus rien. Tout à coup, elle ressentit une accablante fatigue. Il lui semblait qu'elle ne pouvait plus avancer. Où était-elle ?.. La pauvrette ne cherchait même pas à s'en rendre compte. Elle entrevit un banc et se laissa tomber, harassée. Une somnolence irrésistible l'envahit. Dans un demi-sommeil, elle perçut des ombres qui s'agitaient autour d'elle ; elle entendit certaines rumeurs... Mais elle ne comprenait pas les mots que quelques promeneurs attardés lui glissaient à l'oreille. Après les émotions tragiques de la journée, cette détente berceuse lui semblait douce... Elle espérait qu'elle commençait à mourir. Soudain, un chec brutal à l'épaule la réveilla en sursaut. Une voix cria à côté d'elle avec un accent menaçant :

— Qu'est-ce que vous faites là ?

(*A suivre*).

légué, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes,

CHARLES DUMONT.

Lettre de M. Frasseto

M. Sylvestre Frasseto, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative et Amicales Corses, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser à nos deux Confrères Ajacciens.

Monsieur le Directeur,

En communiquant à la *Jeune Corse* et à l'*Union Républicaine* la lettre qu'il m'a demandé de publier dans *Corsica*, M. Pugliesi-Conti m'offre l'occasion de défendre les idées de notre Fédération dans les deux seuls journaux français qui les aient combattues.

La tentation est trop forte pour que je n'y cède pas. Je le ferai avec toute la courtoisie que commandent de vieilles relations de parenté et d'amitié, ainsi que le désir très sincère que j'ai de voir l'accord régner entre nos parlementaires et nos Syndicats.

Les critiques très vives qu'à diverses reprises nous a adressées l'honorable député d'Ajaccio sont la meilleure démonstration de l'utilité de nos groupements.

Elles établissent qu'en dix ans cessé de penser comme un candidat, et que si nous n'avions pas été là pour leur rappeler des événements, cependant récents, certains de nos représentants auraient, de la meilleure foi du monde affirmé, vaticiniseraient peut-être, que la resignation et le silence sont les meilleures armes contre l'oubli ! Cette théorie ne ressemble pas à celle qu'a soutenue M. Pugliesi Conti au cours de sa campagne électorale. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner quels ont été son programme et la signification donnée par l'opinion publique à sa candidature et à son succès.

M. Pugliesi-Conti, en effet, a très chaleureusement approuvé le manifeste de la Fédération. Il s'est engagé à obtenir des actes ou à démissionner. Cela a été un beau geste patriotique, certes, mais résolution mûrie, qui ne ressemble en rien aux procédés émollients qu'il préconise aujourd'hui. Il a été *essentiellement* le candidat des revendications Corses. Qu'il me permette de lui dire que la nouveauté de ce programme, beaucoup plus que l'ancienneté de ses opinions républicaines, a contribué à son succès. Et enfin, il a parcouru son arrondissement, le drapeau Corse flottant à la portière de sa voiture. Et au cours de l'inoubliable manifestation populaire qui a suivi son élection c'est encore le drapeau Corse qui l'enveloppait dans ses plis. Nous avons été des premiers à lui en témoigner notre gratitude.

Mais quelle signification avait donc à ses yeux cet emblème, sinon celle de l'exaltation du patriotisme local ? C'est ainsi que nous l'avons interprété ; et nous étions sûrs que nos sentiments étaient conformes aux siens, lorsque nous avons exprimé nos condoléances.

Si elles ont revêtu une amertume particulière, c'est que notre misère n'est pas seulement un mal matériel, mais nous avons constaté qu'elle nous a moralement diminués aux yeux de nos compatriotes continentaux, au point que notre origine Corse est devenue une tare. Le député d'Ajaccio le sait mieux que personne, lui, qui n'a dû qu'à ses qualités personnelles d'être chargé du rapport du chemin de fer de la côte orientale, et qui a dû apprendre à certains de ses collègues de la Chambre que la Corse est un département français !!

Nous avons accepté patiemment la misère, mais puisqu'elle est devenue, aujourd'hui, une cause de démoralisation nous réclamons les moyens d'acquérir la bien-être.

Notre Corse dédaignée a, derrière elle, un long passé d'héroïsme, dont nous avons le devoir de conserver le culte. Et nous nous révoltons, et nous ne cesserons de nous révolter contre la méconnaissance de notre dignité et de nos droits. Nous voulons que, désormais, lorsque nos représentants se rendront dans un ministère pour réclamer de légitimes mesures de relèvement économique, ils ne soient plus reçus-là comme des quémandeurs suspects ou des importuns ; et il ne faut plus, que lorsque l'un d'eux monte à la tribune, on lui crie : *Mezzanni !*

Tous les Corses doivent se féliciter, aujourd'hui, avec nous, du résultat de nos efforts, à un triple point de vue. Nos représentants, accomplissant une résolution dans nos mœurs parlementaires, sont venus s'expliquer devant le pays et l'entendre, non pas de questions de partis, mais d'affaires d'intérêt général.

Le jour même du Congrès de Corte, le chef du gouvernement a pris un engagement, dont la coïncidence, voulue ou non, avec notre réunion a frappé tous les esprits.

Et enfin, nous avons eu la joie de voir toute la presse française applaudir au réveil de notre énergie, et accueillir, avec la plus grande sympathie, nos doléances, sous la forme que nous leur avions donnée, nous démontrant ainsi que si nous avions contre nous la routine des bureaux, nous avons, aujourd'hui pour nous l'opinion publique française, trop chevaleresque pour ne pas s'associer à un mouvement généreux.

SYLVESTRE FRASSETO.

ÉCHO DES COURSES

Avant que ce « joli » mois de mai ne s'en aille et tandis que partout ailleurs les épreuves les plus richement dotées amènent les chevaux fins prêts pour la Grande semaine, la Société des Courses de Bastia nous convie dimanche sur son hippodrome de Campanetta.

Pour les amateurs de trotting, une épreuve montée et attelée, pour les chercheurs de sensations fortes le steeple militaire (officiers), enfin, pour tous ceux que le cheval intéresse, pour les éclectiques, trois épreuves au galop dont les champs sont suffisamment fournis, pour faire regner sur l'issue de la lutte la glorieuse incertitude du turf.

Tous ceux qu'un travail absorbant rive à leur bureau une semaine entière, ceux qui moins occupés cherchent les occasions les meilleures pour tuer le temps, ceux enfin, qui musent du soir au matin, chercheurs de sensations psychiques, toujours courant après un bonheur qui fuit, iront dans ce cadre merveilleux, où la vue se repose aux mols vallonnements des collines, aux teintes azurées de la mer qui vient mourir là-bas sur la grève grise.

Et qui sait le hasard aidant, peut-être qu'après une journée de plaisir, la « thune » initiale en vil argent se sera changée en un métal jaune... d'or, dont la rareté se fait chaque jour plus grande, et dame, ce n'est pas là le moindre attrait de la journée de courses à laquelle tout Bastia va se rendre, pour encourager les organisateurs de ces belles manifestations sportives, pour encourager plus encore les éleveurs dont les sacrifices méritent toute notre sympathie.

X.

P. S. — Des indiscrétions nous permettent d'affirmer que modistes et couturières sont harassées de besogne ; on dit que deux propriétaires ont joué très cher la chance de leurs chevaux, on dit qu'un « tocard » va sûrement gagner et que ce sera la plus forte côte enregistrée au mutuel depuis que la Société existe.

On verra bien après la course si ce tuyau présentait quelque solidité. Quant à moi, je puis vous en donner un avec une quasi certitude : c'est « on ne s'ennuira pas, » pas. « J'en suis sûr » et « vous le verrez bien. »

L'excursion d'Ajaccio

Les membres du Comité d'excursion sont priés de vouloir bien se rendre ce soir samedi, à 9 heures, dans une des salles du Café des Platanes.

Ordre du jour : Questions diverses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 mai.

Peu d'affaires aujourd'hui mais tendance généralement ferme, surtout en clôture. Les nouvelles du Maroc et d'Amérique sont de reste satisfaisantes. Notre Rente est en légère reprise à 96.40. Fonds Etrangers irréguliers ; les séries russes tiennent en avance marquée. Excellente tenue des Etablissements de Crédit. Crédit Foncier 825, Crédit Lyonnais 1.495, Comptoir National d'Escompte 925, Société Générale 761.

Sous les auspices de la Banque Franco Américaine, la Société Franco Suisse de Chemins de Fer et de Travaux Publics ouvre aujourd'hui la souscription des 12.000 obligations (Série B.) Ach Chiaz-o à 1/2 0/0. Prix 470 frs soit remboursé de 4.80 0/0.

Sors 5.395. Valeurs de traction hésitantes. Industrielles et charbonnages russes en reprise sensible ainsi que les titres ouprifères Rio 1.732.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville de Saint-Denis monte à 129.

En Banque, les valeurs métallurgiques russes font bonne contenance. On traite les Usines Sameloff à 260 avec un bon courant de demandes.

Dans le compartiment mines, les Mines d'Etain d'Erveilena se consolident à 258. Nazareno y Anexas progresse à 50.50

L'action Oil Trust et Galicia se négocie à 76.50

Obligation 5 0/0 Québec Railway en avance à 468.

Nos Chemins de fer gagnent une nouvelle fraction. Lyon 1.184, Nord 1.658.

COURSES DE BASTIA

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le dimanche 28 mai 1911, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 54 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers n° 5 et 11 partant de Bastia à midi 3 et midi 45 ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivrés au guichet de la salle des pas perdus à partir de 6 heures du matin.

A partir de midi 10 la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et de 2e classe au guichet de la salle des pas-perdus.

« Billets de 3e classe aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'exploitation, sur la place, à droite.

« Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

« Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée à Furiani, les deux coupons réunis devront être présentés au retour. »

Cartes d'enfants

Les cartes des enfants de sociétaires seront vendues dès aujourd'hui samedi, de 8 h. à 9 heures du matin et de 1 h. à 2 heures le soir, 16, Boulevard Paoli, au 1er étage.

MM. les propriétaires et jockeys sont priés de se réunir ce soir samedi, à 8 heures et demie au local de l'Assistance publique pour y prendre connaissance des règlements des courses. Il leur sera délivré en même temps leurs cartes d'entrée.

Il est rappelé au public que les chiens errant sur l'hippodrome seront mis en fourrière.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Des voleurs restés inconnus se sont introduits avec effraction dans la cantine de Mme Spinosi, négociante, située sur le quai.

Pour entrer dans l'unique pièce qui compose le magasin du « Molo, » où a été commis le vol, les malfaiteurs ont enlevées deux barguettes d'un volet et brisé une vitre.

Ils ont emporté une somme de cinq cents francs qui se trouvait dans un tiroir non fermé à clef.

Mme Spinosi a porté plainte à la police qui a ouvert une enquête.

L'auteur présumé de ce vol ne serait autre que le nommé L. A., sujet italien, qui était au service de Mme Spinosi.

PIETRANERA. — Dimanche prochain aura lieu dans cette paroisse la fête solennelle de la Congrégation des filles de Marie, sous le vocable de Notre Dame du Sacré Cœur.

Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant :

Grand'messe à 10 heures, Vêpres, Salut, Procession, bâisement de la Relique à 3 heures du soir.

Le sermon traditionnel est dédié à Mlle Lucie Ratali.

CALENZANA. — La population de Calenzana, après quelques jours de fêtes et de joie, a été douloureusement émue, un soir levant, ce matin, par une triste nouvelle.

Le nommé François Ruitiy, berger, marié, père de trois enfants, a été tué par le nommé Guidoni Simon-Jean, propriétaire, conseiller municipal, dans le clos où il se trouvait avec son beau-père Marini Toussaint, dit Cappale, et où il était occupé avec lui à changer le parc de ses brebis.

Le meurtrier et sa victime avaient eu, il y a quelques jours, une querelle, paraît-il, dans un bar de Calenzana, et pendant laquelle Guidoni aurait donné des coups de pied à Rotily. Celui-ci, le voyant passer de mais à la première heure par un chemin qui borde la propriété où il se trouvait, l'aurait, dit-on, interpellé à ce sujet. Ils étaient séparés par le mur de la propriété. Le beau-père Marini continuait son travail, ne pensant pas à mal ; aux coups de feu partis, il se retourne et voit son gendre mort. Il avait reçu deux balles dans la bouche, à bout portant, et était tombé raide mort. Voilà ce que l'on dit. On attend les magistrats de Calvi, pour enquêter sur cette affaire.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEX, 1er prix Prague

Programme du 27 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

En Avant,	Salabert.
Les Sirènes,	Waltenfeld.
Faust,	Gounod.
Lacmé, trio,	Delibes.
La Chanson de Marinette	Tagliafico.
Quand l'Amour meurt,	Crémieux.
Folies Bergères,	Lincke.

Soirée à 8 heures et demie

Marche Italienne,	Rousseau.
Les Saltimbanques,	Ganne.
Rêve de poète,	Candelio.
Lucie de Lammermoor,	Donizetti.
La Traviata,	Verdi.
Mandoline, sérénade,	Curiet.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
La Sonnambule,	Bellini.
Les Patineurs,	Waltenfeld.
L'Armateur explorateur,	Cristini.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 17 5 à midi 18 8 + à 6 heures du soir + 17°. Maxima + 21 9. Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 763 mm.,. 6 heures du soir, 763 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

A l'arrivée

Sont descendus au Grand Hôtel de France ;

Mme et M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix.

M. Six, vice-recteur de la Corse.

Au Marché

Les personnes chargées de l'approvisionnement des diverses tables de l'escadre ont été émerveillées de l'abondance de notre marché et aussi du bas prix des petits pois, fèves, artichauts, pommes de terre nouvelles, fraises, cerises, pêches, etc. Et il faut que nous ajoutions qu'à cause de la solennité de l'Ascension, les femmes de Ville, Lota et Brando n'avaient pas quitté le village. Malgré les achats importants effectués pour l'escadre, les besoins de la population ne s'en sont ressentis ni pour la quantité ni pour le prix.

La journée a été bonne aussi pour les bateliers qui ont transporté des centaines de personnes, avides de voir de près et de visiter ces beaux navires, superbes, imposants, mais hélas ! absorbant sans compter des millions et des millions pour leur construction et leur entretien. Les anciens avaient le Minotaure, les nations modernes ont le budget de la Marine.

Police de Marseille

Sont nommés gardiens de la paix à Marseille, MM. Domartini Maximilien-Emile, Franchi Jean-François ; Squarcini Paul-Joseph.

Dans les Finances

Sont nommés percepteurs : à Saint-Clar, Gers, 3e classe, M. Leonetti, percepteur de Montestruc, 4e classe ; à Callas, Var, 3e classe, M. Lanzalavi, percepteur d'Orpierre, 4e classe.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis

Madame Oneste Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

ETAT-CIVIL

Naissances.

Acquaviva Dominique.

Décès.

Salicoti Pasquine, 18 ans, de Bastia.

Armani Benoite, 24 ans, institutrice, de Vescovato.

Lizza Louise, 80 ans, de Gênes (Italie).

AVIS DE DÉCÈS

M. Emile Lizza ; Mlles Antoinette et Leonie Lizza ; Mme veuve Quilio, née Lizza ; Mme veuve Georges Villa, née Lizza, et sa fille ; Mme veuve Felici, née Lizza, et ses enfants ; M. Raoul Guitton ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE JEAN LIZZA

leur mère et grand'mère, décédée à Bastia, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard Paoli, 34.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(SISCO)

M. et Mme Pierre Battistini ;
Mme Massei Battistini ;
Mme Palazzi Battistini ;
Mme veuve François Battistini ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ANGE BATTISTINI

leur frère et beau-frère, décédé à Sisco, le 24 mai 1911, à l'âge de 83 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement a eu lieu à Sisco, le 26 courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. Placidi, capitaine d'infanterie à Saint-Etienne, Mme Placidi et leurs fils ; Mme veuve Jean Gasparini ; M. l'abbé Lota ; M. et Mme Vincent Gasparini et leurs enfants ; M. Hamant, capitaine d'artillerie à Montpellier, Mme Hamant et leurs enfants ; Mme veuve Fanc ; M. Faustin Prevoti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher petit

ANDRÉ PLACIDI

leur fils, petit-fils, petit-neveu, neveu et cousin, ravi à leur affection à l'âge de neuf mois.

PRODUCTEURS CORSES

qui voulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie. 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00287

LES OBSÈQUES DE M. BERTEAUX

MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 25 mai.

Les funérailles nationales de M. Berteaux ministre de la Guerre, ont été imposantes

La capitale tout entière a tenu à rendre les derniers hommages au Chef de l'armée française, blessé mortellement sur le terrain d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, dans l'accomplissement patriotique des devoirs de sa charge, le matin du 21 mai.

Avant les obsèques

Dès huit heures du matin, l'animation est très grande aux abords de la rue Saint-Dominique.

La foule des curieux se range le long des boulevards que va suivre le cortège ; la place de la Concorde est noire de monde.

Les troupes

A 9 heures, toutes les troupes de la garnison, qui doivent rendre les honneurs, arrivent sur les emplacements qui leur ont été assignés.

Tous les passants se dirigent vers le ministère de la guerre, aux environs duquel bientôt la foule devient énorme.

Cette foule est silencieuse et respectueuse : on a l'impression qu'elle honore le grand homme politique qu'elle va conduire à sa dernière demeure.

Au Ministère de la Guerre

La longue véranda qui, du côté des jardins, borde les bâtiments de l'hôtel du ministère de la Guerre, plus spécialement ceux affectés au cabinet du sous-secrétaire d'Etat, a été transformée en chapelle ardente.

Des portières de velours noir, piquées de larmes d'argent, sont dressées aux portes et aux fenêtres.

Tout le salon est tendu de draperies noires à bandes d'argent ; les glaces sont voilées de crêpes.

Le catafalque, dressé au milieu de la salle, est surmonté d'un dais au fronton duquel se détachent les lettres « M. B. » initiales du défunt.

L'arrivée du Président de la République

La cérémonie

A 9 heures et demie précises, le Président de la République arrive rue Saint Dominique, accompagné du secrétaire général de la présidence, M. Ramondou, et de toute sa maison militaire.

Les troupes mettent l'arme sur l'épaule droite, les officiers saluent de l'épée ou du sabre.

M. Fallières, qui porte le grand cordon de la Légion d'honneur, est reçu par M. Antoine Perrier, ministre de la Justice.

En pénétrant dans la chapelle ardente, le Président de la République s'incline devant le cercueil, puis va saluer Mme Berteaux, dont la douleur fait peine à voir et qui est entourée de toute sa famille.

M. Fallières se place ensuite face au catafalque ayant à ses côté les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Autour de lui vient se ranger le général Dubail avec tout le cabinet militaire

D'un geste large et digne, le général Dubail sort son épée du fourreau ; tous ses subordonnés directs en font autant et, au port du sabre, montent la garde auprès de la dépouille mortelle de celui dont ils ont été les dévoués collaborateurs.

Les ministres, les membres du Parlement, du corps diplomatique et des grands corps de l'Etat sont rassemblés face au catafalque.

Autour du cercueil sont rangées toutes les délégations des différents corps constitués, de nombreux commandants de corps d'armé, le personnel civil supérieur de l'administration centrale, les délégations de tous les corps et services de Paris

Au moment où le Président de la République vient se placer devant le catafalque, la musique de la Garde républicaine, massée dans la cour de l'hôtel, joue la *Marche funèbre* de Chopin.

LES DISCOURS

Dès que la musique cesse de se faire entendre, la série des discours commence.

Discours de M. Dubost

M. Antonin Dubost, président du sénat, prend le premier la parole.

« Encore sous la pénible émotion de la terrible catastrophe d'Issy-les-Moulineaux, je viens accomplir le douloureux devoir de rendre, au nom du Sénat, un dernier hommage à la dépouille mortelle de celui qui en a été la première victime.

« Grâce à son ardeur démocratique, à son profond patriotisme, à son heureux talent de parole, aux talents variés de son intelligence, M. Berteaux occupait une place considérable au Parlement.

« Et c'est alors qu'il se consacrait avec une ardeur passionnée à la défense nationale, tandis qu'il encourageait encore cette aviation dans les progrès de laquelle il a été terrassé et ravi à l'affection des siens.

« En disant un dernier adieu à celui qui a été notre ami à tous, j'adresse à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie. »

Discours de M. Brisson

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, prend ensuite la parole.

« Ce n'est pas seulement, dit-il, l'homme politique, le grand patriote, l'ardent républicain, que je pleure avec vous, c'est l'ami, l'ami sûr et dévoué.

» La mort de M. Berteaux sera infiniment regrettée parmi nous tous, qui avons éprouvé ses grandes qualités, son dévouement à la démocratie, cette chaleureuse activité qui lui faisait embrasser la cause des déshérités.

» Doué d'une puissance de travail peu commune, il assumait volontiers les charges les plus lourdes, et le voilà qui succombe au moment où ses conseils et ses expériences nous étaient encore si utiles !

» Il meurt à la tâche, victime de cette aviation qu'il voulait élever au rang d'une arme puissante et redoutable.

» Il nous quitte, laissant à tous ses collègues l'exemple d'une vie bien remplie, à ses amis les regrets éternels d'une nature aimante et dévouée, à ses adversaires le souvenir d'un caractère intransigeant, mais franc et loyal.

» Devant sa tombe si tôt ouverte, nous nous inclinons respectueusement. »

Discours de M. Perrier

Au nom du Gouvernement, M. Antoine Ferrier, ministre de la Justice, s'exprime en ces termes :

« Au nom du Gouvernement, je viens adresser à M. Berteaux, ministre de la Guerre, un dernier hommage et un dernier adieu.

« Malgré les nombreuses aptitudes qu'il possédait, et qui lui rendaient accessibles, dans les conseils du Gouvernement les postes les plus divers, c'est à la défense nationale qu'il avait voulu consacrer toute son énergie.

« Et c'est au champ d'honneur, qu'il est tombé, blessé mortellement par un de ces engins terribles, dont il encourageait le perfectionnement, donnant à tous une dernière leçon de patriotisme.

« En lui, nous perdons un de nos auxiliaires les plus puissants les plus appréciés.

« En lui, la France et la République font une perte immense. »

« Les hommes de la valeur de Berteaux ne disparaissent pas tout entiers. Ils nous laissent le vivant souvenir de leurs exemples dans la voie du devoir, de la justice et progrès. »

Discours de M. Pelletan

M. Camille Pelletan, député des Bouches-du Rhône, et président du Comité exécutif du parti radical et radicaux-socialiste, a pris ensuite la parole.

« C'est à moi, dit-il, qu'incombe aujourd'hui la douloureuse mission de saluer, au nom du parti radical et radical socialiste, la dépouille mortelle de notre ami Berteaux.

« Lui si vaillant et si énergique, qu'aucun effort ne pouvait rebuter, qu'aucun mal ne pouvait vaincre, qui donnait une impression intense de vie, de mouvement et d'action, le voici brusquement foudroyé et abattu à tout jamais !

« La France et la République viennent de perdre un de leurs ardents défenseurs, un de leur plus proches serviteurs ; le parti radical et radical socialiste, un de ses chefs les plus populaires.

« Essentiellement Français et républicain, Berteaux, sans prêter attention aux attaques et sans garder rancune à ses adversaires, poursuivait inlassablement son immense labeur, également préoccupé de progrès social et de grandeur nationale.

« Devant cette tombe si brutalement ouverte, nous nous inclinons, le cœur déchiré, et nous garderons de Maurice Berteaux, un souvenir ému que le temps n'effacera pas. »

Discours de M Dalimier

M. Dalimier, député de Seine-et-Oise, a prononcé un remarquable discours au nom des élus de Seine-et Oise et des populations du département.

La levée du corps

Après le discours de M. Dalimier, la musique de la Garde joue une autre marche funèbre, le Président de la République s'incline de nouveau devant le cercueil, salue la famille, puis se retire.

Le cercueil est ensuite porté par des hommes de troupe jusqu'au char funèbre, qui est attelé de six chevaux, magnifiquement caparaçonnés.

Le départ du cortège

Le cortège s'ébranle dans la direction de la gare du Bois de Boulogne.

Un pelotou de gardes ouvre la marche ; il est suivi de la musique de la Garde républicaine et d'un escadron de cuirassiers.

En avant du char funèbre s'avance la longue file des couronnes

Derrière le char funèbre, c'est la famille qu'accompagnent M. Paul Doumer et d'autres amis, puis le cabinet, devant lequel marche le général Dubail.

Après viennent les présidents de la Chambre et du Sénat, les Sénateurs et Députés, le corps diplomatique, le Conseil d'Etat etc.

On remarque dans le cortège le général French, généralissime de l'armée anglaise, représentant le gouvernement et l'armée britannique aux obsèques.

L'arrivée à la gare

En arrivant devant la gare de Bois de Boulogne, le cortège s'arrête. Les honneurs sont rendus par une division d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie.

Le corp, devant lequel toutes les troupes ont défilé dans un ordre parfait, est porté dans le wagon du train spécial qui doit le transporter à Chatou.

BOURSE DE PARIS

24 mai — 26 mai

Rente de 3 0/0 anciens . 95.85 — 95.80
— de 3 0/0 amortis. . 96.10 — 96.00

Ex-coupon

Conseil des Ministres

Paris, 26 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Tirages financiers

Ville de Paris 1904

Paris, 25 mai.

L'obligation portant le numéro 96.319 est sortie remboursable à *cent mille francs*

LE SUCCESSEUR de M. Berteaux

Paris, 26 mai.

A la suite de l'intervention de M. Léon Bourgeois, le président a offert le portefeuille de la guerre à M. le général Goiran, commandant le 6e corps d'armée.

M. le général Goiran a accepté.

Décret de nomination

Le décret nommant le général Goiran, ministre de la Guerre, sera soumis à la signature présidentielle au conseil des Ministres de demain

Le décret de nomination paraîtra dimanche matin au *Journal Officiel.*

LA COURSE PARIS-MADRID

Vedrines à Madrid

Paris, 26 mai.

L'aviateur Vedrines, qui hier avait atterri à Burgos, par suite d'une panne de moteur, a repris aujourd'hui son vol.

Une foule considérable assistait au départ, et à 5 heures 20, au milieu des applaudissements frénétiques des spectateurs, le Morane de Vedrines s'élevait à 2 000 mètres de hauteur.

Puis, piquant droit vers Madrid, l'intrépide aviateur franchissait dans un vol merveilleux, les hautes cimes de la Sierra Guadarrama.

L'aviateur Vedrines a atterri aujourd'hui, sans incident à l'aérodrome de Getare à 8 heures 6 minutes, franchissant la dernière étape de la Course Paris Madrid en 2 heures 46 minutes.

Aussitôt que l'aviateur est signalé, une foule compacte se masse autour de l'aérodrome.

Un important service d'ordre contient à peine les milliers de spectateurs qui se pressent et se bousculent, avides de recevoir l'audacieux champion de l'air, qui le premier, a traversé les sommets inaccessibles des Pyrénées.

A 8 heures une longue acclamation retentit.

Vedrines décrit quelques tours de piste et tandis que les applaudissements de la foule redoublent, il atterrit sans incident.

A peine débarqué, Vedrines reçoit les plus chaudes félicitations de ceux qui l'entourent.

Au nom du roi Gouverneur de Madrid s'avance et félicite l'aviateur de son exploit.

Ensuite, pour rendre un hommage éclatant à l'aviateur français, le Gouverneur télégraphie lui-même à M. Lépine, préfet de police, pour annoncer la nouvelle de l'arrivée de Vedrines,

M. Lépine a répondu aussitôt au Gouverneur de Madrid, en le remerciant.

L'aviateur Vedrines est l'unique gagnant de la course Paris-Madrid.

Les autres concurrents ont abandonné la lutte.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 20 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Vescovato.

Joindre un timbre pour la réponse.

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelle Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour Dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers à barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier

Si pratiquer l'AMARO est par lui-même le procédé curatif qui répond le mieux, l'action le sang et donne au tein la fraîcheur et la vivacité à ceux-là aussi.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 357 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Epicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque livraison des Chroniques sur toutes les questions qui touchent à l'économie domestique
UTILE, PRATIQUE, ÉCONOMIQUE par ses articles sur la Toilette, l'Hygiène, la Santé, la Cuisine, le Devoir familial, l'Économie domestique, la Mode, le Jardinage, le Jardin, la Maison de Campagne, Recettes et procédés d'intérieur
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE par ses articles sur les Beaux-Arts, la Peinture, la Musique, le Mouvement théâtral et ses Causeries, Nouvelles et Romans
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE par ses Conférences sur la Photographie, la Chasse, la Pêche, les Sports, le Théâtre et un Service Bibliographique
LA PLUS CHARMANTE REVUE FAMILIALE ET LA MEILLEURE GAZETTE
48 Pages grand format. Abonnement 2 fr. par an
Un bon spécimen à M. DELTOMBE, 112, Boulevard Saint-Germain, PARIS

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector Malot (LYTE p. 70 et 393).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger ; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues ; les anglais, les allemands dominaient ; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
Paul Alexis (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : Achemiche Paris.

« Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs. »

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, 40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement un journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez rapidement compte de la rédaction de ses informations et de la valeur de ses conseils. — Abonnement : 5 francs par an. Etranger : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
•JOSEPH LUCCHETTI•
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et Plats, ronds ou carrés
Fontes — Plomb — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 147 — DIMANCHE 28 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. les Agents et aux Bureaux du Journal.
Petite Annonce 1 fr. — Réclame (la page) 0,75 — Réclame, 0,50 — Judiciaire, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Pour le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 52 m. — Coucher, 6 h. 47 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Félix.
Fête de Demain : Saint Restitute.

27 MAI

LE PANTALON VENDU

CONTE DU DIMANCHE.

Parmi les souvenirs que j'évoque, il en est un qui m'a singulièrement frappé, comme il a frappé, du reste, tous ceux qui ont été témoins du fait que je vais raconter, tant il est vrai que ce sont toujours les causes les plus simples qui produisent les effets les plus gros.

En art, le simple l'emporte toujours sur le compliqué ; dans le cas présent, il s'agit de l'art de la parole qui ne le cède en rien aux autres, aussi, une fois de plus, l'axiome cité plus haut sera-t-il encore vérifié.

Nous sommes au mois de septembre ou d'octobre 1871 ; la Commune vainc agonise à Versailles, dans l'Orangerie, à Satory, dans les caves des Grandes-Ecuries, partout enfin, où il y a de la place ; les conseils de guerre fonctionnent chaque jour et les fédérés défilent devant eux. Cependant, il n'y a pas que les Communards qui passent devant la justice militaire ; celle-ci s'occupe aussi des délits commis dans les régiments.

J'ai souvent assisté à ces conseils de guerre et j'avais même une carte permanente par l'entremise de Me Albert Joly qui venait de faire de si brillants débuts à cette époque terrible et troublée et dont la parole si persuasive et si pénétrante a obtenu des acquittements souvent inespérés. Je dois dire, pour être absolument sincère, que le jeune avocat avait, comme on dit, l'oreille du tribunal et particulièrement de celui composant le 3e conseil de guerre présidé par le colonel du génie Merlin, homme déjà âgé, plein d'expérience et enclin plutôt à une bonté que néanmoins il convenait de ne pas laisser trop paraître, à cause des haines non assouvies.

Ce jour-là, je me trouvais donc aux Grandes-Ecuries ; venu dans l'espoir d'entendre Me Albert Joly, je dus me contenter de petites affaires de règlement. Un peu dépité je ne tardai pas cependant à modifier ma première impression, car on fut bien à cette séance que je compris l'effet que la puissance de la parole peut produire sur les masses.

Un petit soldat vient d'entrer ; c'est un fantassin, un garçon à l'air ahuri de se trouver tout à coup en présence de chefs galonnés, décorés, aux regards sévères, puis devant tous ces officiers, la foule, l'immense foule, emplissant le prétoire. Et le pauvre petit gars n'est pas trompé ; il ne sait de quel côté tourner la tête, car partout ses yeux en aperçoivent d'autres fixés sur les siens. Il n'a pas l'air méchant le pauvre fantassin avec son allure de paysan embarrassé de se voir au milieu de tant de monde.

Et pourtant l'accusation lui pèse le greffier est des plus graves ; le petit soldat a vendu l'un de ses pantalons. Pendant deux heures que dura cette affaire, le pauvre pioupiou, totalité, accablé par les juges et les témoins, était littéralement retourné comme sur un gril. A en croire le commissaire du gouvernement auprès du 3e conseil de guerre, la France est perdue à cause de l'acte inqualifiable du jeune fantassin.

Un seul, cependant, s'efforce de remettre les choses au point, c'est le lieutenant défenseur ; il faut reconnaître que celui-ci fit bien tout ce qu'il put pour atténuer l'acte de son subordonné ; il démontra aux juges qu'après tout, ce petit, ce tondu, s'il en tert de vendre son pantalon rouge de fantassin, n'a tout de même pas mené la France à sa perte, et il termine sa plaidoirie, pleine de certes, des meilleures intentions, mais pauvre en arguments, par un appel suprême à la pitié des juges.

On sent dans l'auditoire que la cause est perdue pour le petit soldat qui ne s'entiers pas à moins des travaux publics. Mais le Colonel président prend la parole et s'adressant à l'inculpé il lui demande, ainsi qu'il est d'usage : « Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? »

Et ce pauvre petit bonhomme, qui jusqu'à ce moment n'avait pas même osé lever la tête, auquel on n'avait entendu dire que oui ou non en réponse aux questions de ses supérieurs, se levant alors, répondit en ces termes :

« Mon colonel, je suis accusé d'avoir vendu mon pantalon, c'est vrai ; je vais être condamné, car j'ai mérité une punition ; mais l'année dernière j'en ai connu un qui ne s'est pas contenté de vendre le sien, il en a vendu cent mille à l'ennemi... *et y avait des hommes dedans !* »

Un véritable frémissement courut parmi tout le monde, sans exception ; des pleurs coulèrent sur bien des visages et je fis comme les autres.

Existe-t-il une plaidoirie supérieure à cette simple phrase d'un pauvre paysan ? aussi comprendra-t-on que ceux qui l'ont entendue, ne l'ont jamais oubliée !

Albert TERRADE.

Le Port de Bastia

Travaux de rechargement de la jetée et d'approfondissement du port.

A la suite de tempêtes successives qui avaient fort endommagé la grande jetée du Nouveau Port, des travaux de rechargement furent jugés indispensables.

Aussi, dans le courant du mois d'août 1908, l'administration retira aux divers négociants de cédrats les emplacements qu'ils avaient sur la plage de Toga, afin de permettre la construction, sur ces mêmes emplacements, des blocs nécessaires au rechargement projeté.

Les blocs ont été construits, on le sait, par l'entrepreneur, avec assez de hâte ; mais on ne sait pourquoi leur immersion, si urgente alors, n'a pas encore eu lieu.

Cependant, de l'avis de gens compétents, notre grande jetée est plus que jamais, dans l'état où elle est, exposée aux assauts de la mer, et s'il survenait, en effet, une tempête comme celle que nous avons vue en 1896, on peut prévoir qu'elle ne résisterait pas plus que n'ont résisté, en pareilles circonstances, celles des ports d'Alger et de l'avant-port de Livourne.

Le même entrepreneur a été également chargé de l'approfondissement du port.

Ici ce fut la même chose : la première partie du travail, la plus facile dit-on, consistant à concasser les roches du fond, a été exécutée rapidement, et quand l'entrepreneur eut, pour cela, touché 48.000 francs environ, il s'en fut ailleurs entreprendre d'autres travaux plus considérables, laissant ainsi la 2e partie, c'est-à-dire le dragage de la pierre concassée, inachevée.

Or, il paraît qu'à l'heure actuelle cette pierre a formé béton avec les terres boueuses du fond.

On a vraiment de la peine à croire à un pareil état de choses et l'on est à se demander pourquoi, malgré les protestations énergiques et réitérées de la Chambre de Commerce qui a déjà fourni ses subsides, n'a-t-on pas mis en demeure cet entrepreneur soit de résilier, soit de continuer ces travaux sous peine de déchéance, ou bien pourquoi l'administration ne s'est-elle substituée à lui pour les exécuter par voie de régie ?

Est-ce bien, comme d'aucuns disent, parce que cet entrepreneur a un frère haut placé au ministère des Travaux publics, que l'on ne peut rien contre lui ?



COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA TENNANOVA

Réunion du 28 mai 1911
à 2 heures précises

Prix du demi-sang. 300 francs

offert par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au nom du Président de la République.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse depuis le 1er janvier 1911.

200 francs au premier. — 100 francs au second. — 50 francs sur les entrées au troisième, le surplus au premier.

Entrée : 5 francs.

Distance : 3.600 mètres environ.

5 chevaux engagés.

Prix du Ministre de l'Agriculture 7.000 francs

offerts par le Ministre de l'Agriculture.

700 francs au premier. 200 francs et la moitié des entrées au second. — 100 francs et l'autre moitié des entrées au troisième.

Course plate pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Entrée : 10 francs.

Distance : 2.500 mètres environ.

4 chevaux engagés.

Prix du Ministre de la Guerre

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 300 fr. offert par M. le Ministre de la Guerre, au premier. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. offert par le Comité de la Méditerranée, au second. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 50 fr. offert par le Comité des Courses, au troisième.

Distance : 3.000 mètres environ.

3 chevaux engagés.

Prix de l'Industrie, 500 francs

offerts : 100 francs par la Cie Fraissinet ; 100 francs, par la Société Corse ; 100 francs par M. Lavedrine ; 100 francs par la Cie des Chemins de Fer Départementaux ; 100 francs par la Société de Champlain.

400 francs au premier. — 100 francs au second.

Course plate pour tous chevaux et juments de 3, 4, 5 et 6 ans.

Entrée : 10 francs au fonds de course.

Distance : 1.500 mètres environ.

6 chevaux engagés.

Epreuve de circonscription de la Société Sportive d'Encouragement pour chevaux qualifiés Arabes ou Anglo-Arabes (2e catégorie), 1.000 francs

offerts par la Société Sportive d'Encouragement.

Allocations aux propriétaires : 450 fr. au premier ; 150 fr. au second ; 100 fr. au troisième ; 70 fr. au quatrième.

Primes aux naisseurs : 100 fr. au premier ; 70 fr. au second ; 60 fr. au troisième ; 50 fr. au quatrième.

Primes aux cavaliers autres que les officiers ou gentlemen : 60 fr. au premier ; 40 fr. au second ; 30 fr. au troisième ; 20 fr. au quatrième.

Distance : 4.500 mètres.

4 chevaux engagés.

191 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par Pierre Decourcelle

TROISIÈME PARTIE

II

LE PUITS DE PARIS

Elle essaya de se lever, mais il lui sembla que ses jambes étaient molles comme du coton et fléchissaient sous elle. En même temps, une terreur intense, irraisonnée, la saisissait.

— Répondrez-vous ?.. continua impérativement la grosse voix.

En ouvrant les yeux, à la lueur d'un bec de gaz, Suzanne entrevit un visage moustachu au milieu duquel roulaient des yeux terribles. Cette tête surmontait un corps trapu, revêtu de l'uniforme qu'elle reconnut.

— On ne dort pas ici ! clama l'agent... Où demeurez-vous ?..

— Monsieur, balbutia l'infortunée, laissez-moi !

— Pour souvent !

— Je ne fais pas de mal en dormant ici !

— Vous n'avez donc pas de domicile ?

— Hélas ! Non !

— Alors vous êtes en état de vagabondage ! Ouste ! Au trou !

Le gardien de la paix l'avait saisie par le bras avec sa rudesse professionnelle, et il s'apprêtait à lui faire traverser l'avenue pour l'emmener au poste du Grand Palais, car, sans s'en rendre compte, l'enfant s'était endormie sur un banc des Champs-Elysées. Quelques noctambules regardaient le spectacle sans songer à intervenir. Brusquement, une voiture de maître, une victoria très bien attelée, qui passait à côté du groupe, s'arrêta. Lentement, une jeune femme très élégamment habillée en descendit et, bousculant les badauds, se planta devant le représentant de l'autorité, qui sutrainait sa proie.

— Eh bien ! Quoi donc ?.. interrogea la survenante. Qu'est-ce qu'elle a fait, cette petite ?

— Mêlez-vous de ce qui vous regarde ! grommela l'agent.

— Tu vas la lâcher, mon gros ! répliqua résolument la jeune femme.

Le gardien de la paix eut un haut-le-corps. On se permettait de le tutoyer dans l'exercice de ses fonctions ! De son bras resté libre, il allait se mettre en devoir d'appréhender l'audacieuse qui se risquait à l'interpeller ainsi ; mais la jolie fille ajouta dans un éclat de rire :

— Tu sais que tu ne m'effraies pas, mon vieux Oscar !

L'agent fut si scandalisé qu'un moment il abandonna Suzanne.

— Pour sûr ! continua la propriétaire de la victoria, crânement plantée devant lui, et joliment cambrée dans l'éclat de sa toilette claire, la tête coquettement provocante sous le vaste et délicieux chapeau qui surmontait ses cheveux blonds... Tu n'as pas honte de te conduire comme cela avec le sexe faible ?.. Eh bien ! et la galanterie française ?.. Qu'est-ce que tu en fais ? Ou a bien été flic ?.. Ça n'empêche pas les sentiments !

La galerie, très amusée, approuva joyeusement. Le gardien de la paix avait eu le temps de dévisager l'élégante Parisienne aux yeux mogueurs, au visage animé peut-être par le vin de Champagne, et il parut vouloir se montrer moins rigoureux.

— C'est la consigne ! grommela-t-il.

— Cette enfant-là a donc assassiné quelqu'un ?

— Non.

— Elle a volé ?

— Je ne crois pas.

— Alors ?..

— Pourquoi qu'elle ne roupille pas dans son dodo ? répliqua l'homme, qui décidément s'humanisait.

— Elle n'en a peut-être plus...

— Subséquemment, alors, qu'c'est une rébelense... Vous ne me ferez pas sortir de là !

Tout à coup, l'élégante jeune femme qui venait d'intervenir avec tant d'à-propos poussa une exclamation à la vue de Suzanne qui venait seulement de relever la tête.

— Comment ! C'est vous, mademoiselle Suzanne ?..

— C'est-y que vous la connaissez ?..

— Je l'écoute ! riposta Léocadie Plumeau qui venait de dîner en joyeuse compagnie au pavillon d'Armenonville, et qui rentrait chez elle solitaire... Tenez ! poursuivit-elle, s'adressant à l'enfant et lui désignant sa victoria... montez vite là dedans !.. Quelle idée j'ai eu d'empêcher le petit Roquecard de m'accompagner !.. A trois, on aurait été vraiment trop serrés !

Elle avait pris Suzanne par le bras et la conduisait à la voiture où elle la fit monter rapidement. Au moins pour la forme, l'agent essaya de protester. Léocadie, déjà installée sur les coussins, à côté de la jeune fille, s'écria :

— Adieu, Oscar !.. Si tu me revois, ce sera dans un songe !.. Tu n'es pas bonheur d'employer de pareils moyens ?.. Tu sais, j'ai pris ton numéro !.. Je raconterai tout au préfet, avec qui je dîne demain, et il avertira la femme !

Et la voiture s'éloigna au grand trot, au milieu des éclats de rire.

— Eh bien ! là, vrai, j'aime mieux cela ! fit en souriant le gardien de la paix, que la gaieté communicative de son interlocutrice avait disposé à la clémence.

Et, paisiblement, il continua sa promenade nocturne. A deux évanouis, brisés par la fatigue et l'émotion, Suzanne n'avait pour sauvegarde à eux deux, par vu encore celle qui venait de l'arracher aux mains intéressées, encore qu'un peu empressées de la police. La voiture, grâce aux pneus de ses roues, semblait glisser sur le pavé de bois. Pendant ce temps, Léocadie Plumeau l'examinait.

— C'est bien Suzanne Beaubourg qui était chez Rachel Muller ?.. Que diable cette pauvre petite laissait-elle là ?.. D'où venait-elle ?.. Heureusement, nous allons arriver vite ! Pressez l'allure, Jeannique !

Cinq minutes plus tard, la jeune femme aidait Suzanne à descendre de la victoria qui venait de s'arrêter devant son hôtel. Recommandant les encouragements affectueux de Léocadie, la pauvrette sortit un peu de sa torpeur. Mais on fut seulement une fois installée dans un petit salon coquettement décoré, et sous l'éclat de la lumière électrique, qu'elle reconnut à son tour l'ancienne ouvrière.

— Léocadie ! fit-elle.

— Mais oui, ma petite Suzanne !

L'enfant jeta un regard étonné sur sa riche intérieur et sur la toilette tapageuse de celle qui, quelques mois plus tôt, cousait à côté d'elle aux Tuileries, avec un costume de quatre sous sur le dos, et, sur la tête, un canotier de l'année précédente.

(*A suivre*).

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le dimanche 28 mai 1911, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 34 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers n°s 5 et 41 partant de Bastia à midi 3 et midi 43 ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivrés au guichet de la salle des pas-perdus à partir de 6 heures du matin.

A partir de midi 10 la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et de 2e classe au guichet de la salle des pas-perdus.

« Billets de 3e classe aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'exploitation, sur la place, à droite.

« Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

« Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée à Furiani, les deux coupons réunis devront être présentés au retour. »

❧❧❧

MM. les Officiers en uniforme auront droit d'entrée au pesage, les Sous-Officiers au pavillon.

❧❧❧

Les cartes d'enfants de sociétaires seront vendus 10, Rd Paoli, au 1er, de 8 à 10 heures et sur le champ des courses à l'entrée du Pesage.

❧❧❧

Les cartes d'entrée sont en vente chez M. Poggi, coiffeur, 15 Rd Paoli.

❧❧❧

Il est rappelé au public que les chiens errant sur l'hippodrome seront mis en fourrière.

NOS FAVORIS

Prix du Demi-Sang
FORBAN

Prix du Ministre de l'Agriculture
VENTO

Prix du Ministre de la Guerre
BOHÈME

Prix de l'Industrie
DOLLAR

Prix de Circonscription
BIJOU

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 mai, à 4 heures

Marche Bretonne,	Berthaux.
Ouverture de Léichte Cavalerie,	Suppé.
Parisienne, valse,	Wesly.
Ballet Egyptien en 4 parties,	Luigini.
La Source,	Délibes.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 mai.

Stimulé par New-York et Saint-Pétersbourg notre marché débute en nouvelle avance pour se calmer en clôture en séance tout en restant très ferme dans l'ensemble. La Rente Française varie peu à 96.07. Les Fonds Etrangers conservent leur reprise précédente ou l'accentuent comme l'Extérieure 97 05 et le Serbe à 91.53. Parmi les Etablissements de Crédit, le Crédit Lyonnais monte à 1.493. Le Crédit Foncier se tient à 820, le Comptoir National d'Escompte à 927 et la Société Générale à 781.

La souscription aux actions nouvelles du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie rencontre l'accueil le plus favorable. Rappelons que le droit de souscription irrévocablement des actionnaires anciens à raison d'une action nouvelle pour 4 anciennes expire le 25 mai et que la souscription publique sera ouverte et close ter jan.

Sous en hausse à 5.570. Valeurs de transports et d'électricité calmes. Le groupe russe se supporte quelques réalisations. Nouveaux progrès des titres aurifères. Rio à 1.743.

Les obligations à 4 1/2 0/0 or, 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad s'échangeant à 477.

L'action Crédit Hypothécaire Argentine est à 345, l'obligation à 4 1/2 0/0 à 479.

En Banque, les mines d'or ne parviennent pas à sortir du marasme où elles sont plongées depuis longtemps.

Québec Railway est ferme à 408.

Au comptant, l'Asia Caoutchouc Trust se négocie 27 frs. La Cie Secondaire des Voies Ferrées monte à 324. L'action de préférence 7 0/0 Ch. Decauville consolide son avance précédente à 146.

Obligation 5 0/0 Est Central Cuilles demandée à 453.50.

Chemins Français soutenus.

Cour d'Assises

Présidence de M. Gavini, *conseiller*

Audience du 27 mai

Vol qualifié

L'affaire qui est aujourd'hui soumise au jury n'est pas très grave. On en juge chaque jour de bien plus pénibles devant les tribunaux correctionnels.

C'est le Tribunal correctionnel, en effet, que M. le Juge d'instruction avait tout d'abord saisi ; mais le prévenu souleva l'incompétence, et voilà comment ce fort jeune homme, presque un enfant, comparaît aujourd'hui devant le jury.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1910, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de Murati Noël, négociant à Murato, en pratiquant une ouverture dans le toit de l'immeuble et y ont dérobé une somme d'une dizaine de francs qui se trouvait dans le comptoir, un porte-monnaie en cuir jaune contenant un peigne à barbe, un revolver, vingt couteaux de poche, plusieurs miroirs de poche, du tabac et des cigarettes et d'autres objets mobiliers.

Dans le courant du mois de septembre suivant, la femme Viale, buvetière à Murato, ayant trouvé, dans son établissement, un porte-monnaie vide, Murati Noël reconnaissait, dans cet objet, le porte-monnaie qui lui avait été volé. Cependant l'accusé Murati Paul-Marie réclamait à la femme Viale, ce porte-monnaie comme lui appartenant, et, comme celle-ci lui faisait connaître qu'elle l'avait remis à Murati Noël qui s'en disait propriétaire, Murati Paul-Marie n'insistait pas pour en recouvrer la possession, ajoutant qu'il l'avait lui-même trouvé dans l'intérieur du village.

Vers la même époque, plusieurs témoins ont vu, entre les mains de Murati Paul-Marie, plusieurs des objets soustraits à Murati Noël. C'est ainsi que le témoin Poggi Joseph-Antoine déclare que l'accusé a sorti, en sa présence, de sa poche, trois ou quatre couteaux, qu'il a prétendu avoir trouvés sur la route de Rapale, à Murato.

Le signalement que Poggi a donné de ces couteaux correspond absolument à celui des couteaux dérobés. D'autre part, Murati Paul-Marie a montré un jour à deux autres témoins, un revolver semblable à celui volé à Murati Noël, arme qu'il a démontée devant eux et dont il a jeté les morceaux dans la rivière. Enfin, l'accusé a vendu, à son cousin Ornesta Roch, pour la somme de 6,60 c., un couteau de poche, un miroir et un peigne ; l'acheteur a déclaré ne pouvoir représenter aucun de ces objets, prétendant les avoir tous perdus. Par contre, le témoin Ornesta Pasquin, auquel l'accusé avait remis un couteau et un peigne, a restitué ces objets à Murati Noël qui les a reconnus comme étant au nombre de ceux qui lui ont été volés.

Dans les premières explications qu'il a fournies, l'accusé a soutenu énergiquement qu'il n'a jamais eu qu'un seul couteau en sa possession, ajoutant que ceux qui prétendaient le contraire ne pouvaient qu'être animés de malveillance à son égard. Il a dû reconnaître, dans la suite, que ses déclarations sur ce point étaient inexactes. En ce qui concerne le revolver, il prétend l'avoir acheté à un Italien qui a, depuis, quitté le pays. On ne s'expliquerait pas, si cela était vrai et si la possession de cette arme était légitime, pourquoi Murati Paul-Marie aurait voulu s'en défaire en la jetant dans la rivière.

Malgré les protestations d'innocence de l'accusé, sa culpabilité résulte de l'information et le fait qu'il a été détenteur d'une partie des objets soustraits à Murati Noël sans pouvoir justifier cette détention indûment, alors que clairement qu'il a été l'auteur ou le complice du vol commis au préjudice de ce dernier.

Interrogatoire

L'accusé, qui a déjà fait six mois de prison, proteste de son innocence. Il n'a mêlement, dit-il, commis le vol que l'accusation lui reproche.

Les Témoins

Quelques témoins seulement sont assignés à la requête du Ministère public. Ils confirment les faits tels qu'ils sont exposés dans l'acte d'accusation.

Réquisitoire

M. Giacometti, substitut du Procureur général, dans un très éloquent réquisitoire, demande au jury de retenir la culpabilité du prévenu que le débat a établi ; il ne s'oppose pas, cependant, à ce que le prévenu bénéficie d'une grande indulgence.

Plaidoirie

Fort habilement, Me de Monti Rossi conteste les faits reprochés à son client. Ceux-ci seraient-ils établis qu'ils ne constitueraient une peccadille, que cet enfant a déjà largement expiée par plus de six mois de prison.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant négatif, Murati est renvoyé des fins des poursuites.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture de la Corse s'est réuni hier matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Colonna d'Ayro.

Il a eu à examiner l'élection de deux conseillers municipaux d'Urbalacone, élection qui a eu lieu le 23 avril dernier.

La protestation était élevée contre l'élection de M. Camilli Paul qui a été annulée.

Le Conseil a, en outre, examiné les élections municipales qui ont eu lieu à Castinaito, le 23 avril dernier, sur la protestation de M. Pasqualini Dominique.

Le Conseil a validé ces élections.

Vétérinaire Départemental

Nous avons appris avec infiniment de plaisir que notre sympathique confrère M. Ottavi vient d'être nommé vétérinaire départemental, en remplacement de M. Lesage.

Toutes nos félicitations.

Nomination

M. Guerrin, soldat au 8e régiment d'infanterie coloniale, est nommé au titre de la loi du 21 mai 1905, facteur rural à Scata.

Nos Hôtes

Sont arrivés : M. et Mme Mottier, ingénieur de Lille, M. et Mme Dennunay de Roubaix, M. et Mme Seligman, M. et Mme Adler, M. Potel, M. Cognet, M. et Mme Czerny, M. Famou.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 28 mai, à 5 heures

Boyaca, marche,	Bertsin.
Le Pré aux Clercs, ouv.,	Hérold.
La Caravane,	Bickberger
Le Cid, fant.,	Massenet.
L'Enchanteresse, valse,	Bury.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Mairie de Bastia

Retraites ouvrières et paysannes

Tous les salariés, artisans, petits patrons, propriétaires ruraux, fermiers, domestiques, etc., etc., sont priés de se présenter à la Mairie (Salle du Conseil Municipal), le dimanche, 28 du courant, aux heures indiquées ci après, pour assister à des conférences, qui seront faites par les Présidents des Commissions Communales, sur les avantages et le mode d'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

1re section de Terravecchia, c'est-à dire, ceux habitant Togo et banlieue Nord, le Nouveau-Port, l'Avenue Carnot, la rue de la Gare, et les prolongements du Boulevard Paoli et de la rue de l'Opéra de 9 à 10 du matin.

2e section de Terravecchia, c'est-à-dire, ceux habitants la Place Saint-Nicolas, le Boulevard Paoli et rues attenantes, rue de l'Opera et rues attenantes, rue Favalelli, Boulevard de Cardo, hameau de Cardo et banlieue Ouest, de 10 à 11 heures du matin.

3e section de Terravecchia, c'est-à-dire, ceux habitant la rue Napoléon, la rue des Terrasses, la rue Marbeuf, le Cours Sebastiani, la rue Saint-Roch, la rue Neuve Saint-Roch, la Place de l'Hôtel de Ville, la rue de l'Intendance, de 11 heures à midi.

4e section de Terravecchia, c'est-à-dire, ceux habitant tout le quartier du Marché aux poissons, Marine, rues Spinola, Saint-Jean et place des Terrasses, rues du Lycée, Castagno, des Jardins, de la Miséricorde et quartier de la Fontaine Neuve, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

1re section de Terranova, c'est-à-dire, ceux habitant Lupino, le faubourg Saint-Joseph, les rues Colonelle, Campanari, jusqu'à la descente de Sacollo, et la Citadelle, de 2 à 3 heures de l'après-midi.

2e section de Terranova, c'est-à-dire, ceux habitant la rue Sainte-Elisabeth, la rue et le Boulevard Saint-Angelo, la rue Droite, le Pontetto, le Gondello et la Marine (partie Sud).

Nécrologie

Madame JEAN LIZZA

Mme veuve Jean Lizza, décédée dans la nuit de jeudi, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, était une femme de tête et de cœur, qui avait su élever une nombreuse famille avec une tendresse et un dévouement peu ordinaires. Elle recevra dans un monde meilleur la récompense due à ses qualités ; mais, ici-bas, elle a pu jouir longtemps de son œuvre, entourée d'enfants et de petits-enfants qui se disputaient le plaisir de lui prodiguer leurs attentions continuelles ; elle a eu également la satisfaction de voir son fils à la tête de l'une des plus importantes maisons de commerce de notre ville, si estimé de ses concitoyens et de toutes les personnes avec lesquelles il se trouve en rapport d'affaires.

Les obsèques ont eu lieu hier matin, en présence d'un très nombreux concours d'amis.

Par une cruelle coïncidence ce jour qui avait été fixé pour marquer un très heureux événement de famille, a été changé en un jour de deuil et de larmes.

Le deuil était conduit par MM. Emile Lizza, Raoul Guitton, Napoleoni et d'autres parents.

Après la cérémonie religieuse célébrée en l'église Saint-Jean, toute tendue de de noir, l'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous adressons à MM. Lizza et Guitton, aux familles Lizza, Quilio, Villa et Felce nos plus sincères condoléances.

Croix Rouge Française

Mardi 30 mai à 10 heures du matin, le Comité de Bastia fera célébrer, à l'église Saint Jean-Baptiste, une messe de *Requiem* pour les soldats et marins morts au service de la Patrie.

Le Comité invite la population bastiaise à se joindre à lui pour rendre ce pieux hommage à la mémoire des Enfants de la Corse morts pour la Patrie.

Tous les membres de la Croix Rouge sont instamment priés d'y assister.

Le Secrétaire, Ch. LEPIDI.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 27 mai 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Train de plaisir, polka,	Manetti.
Olympe,	Tonelli.
Veuve Joyeuse,	Lehar.
Ernani, fant.,	Verdi.
Les Patineurs,	Waldteufel
Pluie de Roses,	Marzocchi.
Rigoletto, fant.,	Verdi.
Petit Duc,	Lecocq.
Jeunesse Dorée, polka,	Fantazzi.
Nina Pancha,	Bara.

GLACES

Princesse et Fraise

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

Cyrnos-Palace-Hôtel

Dimanche 28 mai 1911
de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2
dans la salle des Fêtes

FIVE O'CLOCK TEA CONCERT

ETAT-CIVIL

Naissances.

Pizzanelli Jules-Benoît-Jean. — Martini Nicolas. — Ferrarini Hérolnine-Ascension. — Ferretti Louise. — Veaux Georgette-Marie-Antonietta. — Grisoni Marc-Louis-Xavier.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

AUJOURD'HUI
Continuation des débuts
DES THE ARNAL'S
Célèbres ténors,
Imitateurs de cloches et de bourdons
DES EHOULAND GERS
Acrobates excentriques
DES THE ALBERTO
Extraordinaires équilibristes

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 18° à midi 21°8 + à 6 heures du soir + 17°3. Maxima + 23°4. Minima + 12°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. midi, 765 mm. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

❧❧❧

Les Corses à Madagascar

M. Capurro, administrateur des Colonies, adjoint au Directeur des Finances à Tananarive, a été nommé chef de la Province et maire de Nossi-Bé.

M. Lucciardi, payeur-adjoint du Trésor à Tananarive, a été nommé payeur de la place de Tamatave.

Nos plus sincères félicitations à nos deux distingués concitoyens pour leur avancement bien mérité.

Concerts militaires

Les concerts donnés par l'excellente musique du 163e, qui avaient été suspendus à l'occasion de la mort du Ministre de la Guerre, seront repris à partir d'aujourd'hui.

❧❧❧

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morucci, 22, Rd Paoli.

❧❧❧

Nouvelles militaires

M. Vergne, capitaine breveté au 70e rég. d'infanterie, est nommé à l'état-major du commandement supérieur de la défense de la Corse.

M. Chivot, capitaine d'infanterie breveté, hors cadres, à l'état-major du commandement supérieur de la défense de la Corse, est nommé à l'état major de la 50e brigade d'infanterie.

❧❧❧

Concert musical

Un concert vocal et instrumental sera donné aujourd'hui, à 2 heures, au Cercle Catholique, au profit du maestro Sricher.

Prix d'entrée : 1 franc.

❧❧❧

Mouvement administratif

M. Flach, secrétaire général de 2e classe du l'Ardèche, est nommé sous-préfet de 3e classe à Castellane.

M. Delfini, sous-préfet de 1re classe à Montargis, est nommé sous-préfet de 1re classe à Fontainebleau, en remplacement de M. Juillard, nommé préfet de la Corse.

M. Stalelli, sous-préfet de 3e classe à Rochechouart, est élevé à la 2e classe.

M. Icard, sous-préfet de 1re classe à Montbrison, est appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

❧❧❧

Arrestation

Vendredi soir, à l'arrivée du paquebot *Goto*, venant de Livourne, les agents de service sur les quais, requis par le Commandant du navire, ont procédé à l'arrestation d'un nommé Monakos Georges, sujet grec, originaire du Pirée.

Cet individu, qui avait pris passage, mercredi dernier, à bord du courrier postal, arrivait à Bastia le lendemain, et le soir même, toujours à bord du même paquebot, continuait sa route sur Livourne.

Vendredi matin, à l'arrivée dans ce dernier port, au moment où Monakos s'apprêtait à débarquer, l'attention du Commandant fut attirée par un sac qu'il portait sur l'épaule, et qui ressemblait étrangement à ceux dont l'administration postale se sert pour le transport des dépêches.

Appréhendé aussitôt par la police italienne, Monakos fut trouvé porteur d'une somme de deux cent soixante francs. Pressé de questions, Monakos balbutia quelques mots en français, et se contenta ensuite dans un silence des plus absolus, prétextant ne parler que le grec.

Le Consul de France ordonna alors au Commandant du *Goto*, de ramener l'Hellène à Bastia, où, à son arrivée, il fut déféré au Parquet.

Interrogé par le juge d'instruction, Monakos a persisté à garder le silence.

❧❧❧

Avis

Les propriétaires et producteurs syndiqués de l'arrondissement de Bastia réunis en assemblée ont fixé le prix de vente de leur récolte de fourrages à cinq francs les cent kilos pris sur les lieux de production.

Le président, BURANI.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE
sous la direction de M. Scuss, 1er prix Prague

Programme du 28 mai 1911

Apéritif de 10 heures à midi.

Marche Française,	Clerc.
L'Or et l'Argent,	Lehar.
Le Barbier de Séville,	Rossini.
Toujours ou jamais,	Waltenfel.
Femindi-Femicula,	Dunsa.

Apéritif de 5 à 7 heures

Indiana,	X.
Dannemagen,	Folck.
Martha,	Flotow.
Le Cid, trio,	Massed.
Rigoletto,	Verdi.
La Prière du Crigane,	Canuit.
Le Printemps chante,	Marior.

Soirée à 8 heures et demi

La Marche des Gladiateurs,	Full
Les Sirènes,	Waldteid.
La Traviata,	Veli.
La Veuve Joyeuse,	Fa.
Manon,	Msenet.
L'Angelus de la Mer,	Gabier.
La Jouve,	Hévy.
Valse rêvée,	Vecellier.
Les Noces de Jeannette,	Massé.
Marche des Chauffeurs,	Bac.



23 ans de Succès, officiellement constatés, contre la Migraine dite la Vigne et de la Pomme de terre, de la Cloque du Pêcher, de la Taveluve du Poirier, etc., par la Bouillie Sucrée Michel Perret. — Agent général pour la Corse, le Service Commercial agricole, 82, boulevard du Musée, Marseille.

Avis. — Des poursuites et saisies de marchandises seront exercées contre tout vendeur de cette bouillie non autorisé par le Service Commercial agricole, où ne lui ayant pas fait sa commande directement.

MALADIES NERVEUSES
Traitement curatif par
l'Antiépileptique de Liège
Ce traitement contient le traitement de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, épilepsie, les tremblements.
Le traitement contient le traitement et de nombreux certificats de guérison aux nerveux frappés à toutes personnes qui en font la demande par lettre affranchie.
H. D. PANTAL, Pharm. à Liège (Belg.)

LA VOGUE est au CAFE EXPRESS et au CHOCOLAT EXPRESS du GRAND BAR GRAVI.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00289

BOURSE DE PARIS

26 mai — 27 mai

Rente 3 0/0 ancien. . 95.80 — 95.80
— 3 0/0 amortis. . 96.00 — 96.00
ex-coupon.

Journal Officiel

Les biens ecclésiastiques

Paris, 27 mai.

Par décret en date du 26 mai, sont attribués au bureau de bienfaisance d'Ajaccio, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église cathédrale de cette ville.

Nomination

Paris, 27 mai.

M. Rosso, pilote retraité, est nommé maître de port de quatrième classe, à Propriano.

Conseil de Cabinet

Paris, 27 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, en Conseil de Cabinet, au ministère de l'Intérieur, chez M. Monis.

Le successeur de M. Berteaux

M. Monis a fait connaître à ses collègues les nombreuses considérations qui l'ont amené à proposer le général Goiran, comme successeur de M. Berteaux.

Les ministres ont été unanimes à approuver le choix du général Goiran, comme ministre de la Guerre.

Les travaux parlementaires

Le Conseil s'est ensuite occupé des travaux parlementaires qui sont à l'ordre du jour des deux Chambres.

L'ÉTAT de M. Monis

Paris, 27 mai.

D'après le dernier bulletin de santé, l'état du Président du Conseil continue à s'améliorer.

La guérison est rapide

L'état général est parfait, et aucune complication n'est plus à craindre.

NIMES

LES GRÈVES DES OUVRIERS AGRICOLES

Nimes, 27 mai.

Les grèves des ouvriers agricoles continuent.

Dans diverses localités quelques incidents se sont produits.

A Aimargues, les patrouilles de cavalerie circulent dans les principales artères ; mais la population est calme.

A Calvisson, plusieurs points sont occupés militairement par des artilleurs et des gendarmes.

A Aigues-Mortes, les grévistes sont décidés à continuer la grève.

De nombreuses réunions seront tenus ce soir, pour prendre des résolutions.

Les nouvelles troupes, réquisitionnées par le préfet du Gard, sont arrivées.

Toutes les tentatives de conciliation ont jusqu'ici échoué.

Conseil des Ministres

Paris, 27 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le nouveau Ministre de la Guerre

M. Emile Constant, sous secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, soumet à la signature présidentielle le décret nommant le général Goirand, ministre de la Guerre.

La question du Maroc

M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, transmet au Conseil les nouvelles qu'il a reçues des opérations des troupes françaises au Maroc.

Les Retraites ouvrières

M. Paul Boncour, ministre du Travail, entretient le Conseil sur les résultats de l'application de la loi des retraites ouvrières.

Le ministre du Travail déclare qu'il ne pourra accepter la discussion des interpellations sur les retraites ouvrières, qu'après avoir reçu la réponse des préfets auxquels il a envoyé des circulaires au sujet du nombre des inscriptions déjà prises.

Le Conseil fixe sa prochaine réunion à mardi.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Au Luxembourg

LE BUDGET

Paris, 27 mai.

La Commission des Finances, présidée par M. Rouvier, a terminé l'examen des derniers chapitres réservés de la loi de Finances.

Le rapport général de M. Gauthier pourra être déposé dès mardi, sur le bureau du Sénat.

AU MAROC

A FEZ

Paris, 27 mai.

Le calme le plus complet continue à régner dans la capitale depuis l'arrivée des troupes françaises.

Les tribus kabyles ont fait leur soumission et ont déclaré qu'elles ne se livreront à aucun acte hostile dans la ville.

Quatre postes ont été toutefois établis par le général Moinier, afin d'éviter toute surprise.

Au camp de Mirada

Des télégrammes parvenus aujourd'hui confirment la nouvelle des attaques, qui ont eu lieu contre le camp de Mirada, par les Beni-Ouaraïn, et qui ont été repoussées victorieusement.

LE SUCCESSEUR de M. Berteaux

Paris, 27 mai.

Le *Journal Officiel* publiera demain le décret de nomination du général Goiran au ministère de la Guerre.

Interrogé par un rédacteur du journal le *Matin* le général Goiran a fait les déclarations suivantes :

« C'est une lourde responsabilité que le Gouvernement m'a prié d'endosser, en me confiant le portefeuille de la Guerre.

« Cette responsabilité est d'autant plus considérable, et la mission que j'ai à remplir d'autant plus délicate, que j'arrive à la Guerre, au moment où nos troupes sont engagées au Maroc.

« Mais malgré tout, je suis décidé à consacrer sans défaillance et sans faiblesse, tout mon temps, toute mon intelligence pour mener à bien la tâche qui m'est confiée, et assurer la défense nationale qui nous est si chère à tous. »

DIJON

Les obsèques de Mgr Dadolle

Dijon, 27 mai.

Les obsèques de Monseigneur Dadolle, évêque de Dijon, ont eu lieu ce matin à 9 heures, devant un grand concours de monde.

De nombreux évêques assistaient à la cérémonie qui a revêtu un aspect des plus imposants.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau des évêques à la cathédrale.

La Réforme Electorale

Paris 27 mai.

A la suite de l'accident qui a mis le président du Conseil dans l'impossibilité de paraître à la Chambre, des divergences s'étaient manifestées au sein du Cabinet, sur la fixation de l'ordre du jour des travaux parlementaires.

Certains ministres, dont M. Delcassé, jugeaient à propos d'ajourner les débats sur la réforme électorale qu'on avait décidé de mettre en discussion dès la rentrée des Chambres, estimant que la présence de M. Monis y était indispensable, et que d'ailleurs la discussion du programme naval s'imposait avant tout autre.

Au cours du Conseil de Cabinet qui s'est tenu aujourd'hui, les ministres se sont mis d'accord pour maintenir la discussion sur la réforme électorale en tête de l'ordre du jour des Chambres.

Il est probable que les débats sur la réforme électorale, conformément au vœu exprimé par la Commission du suffrage universel commenceront lundi devant la Chambre.

AU MEXIQUE

La démission du président Diaz

Mexico, 27 mai.

A la suite des violentes manifestations qui ont éclaté à Mexico, à cause du refus du président Diaz de démissionner avant jeudi, ce dernier a consenti à donner sa démission.

Le président Diaz s'est démis hier de ses fonctions, espérant, a-t-il dit, que les troubles cesseront, et que la pacification qu'il a tant désirée, se fera après son départ.

LES Gilets d'Été DU DOCTEUR RASUREL préservent des Refroidissements.
VENTE EXCLUSIVE : Charles OHENIX à BASTIA LANZI Frères, à AJACCIO

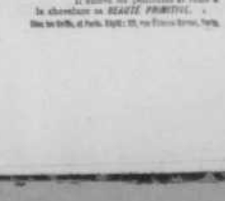
Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

« Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Colrons et Marottes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,30 × 0,30, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
PORR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fils et fers de toutes catégories.
Exc. Pinoli, Tuyaux, Goudrons
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins : 1 Rivoli, 2, Avenue Carnot, de vente : 1 Corte, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
désaltère fait digérer guérit la chlorhydrie évite les épidémies.
EXIGER L'ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS





RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Malgue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rouens artificiels.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0.50 & 0.60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

48, boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Pland, Roquefort et Valentine

PLATRE Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — Tôle feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Sa, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils fumivores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHE, DALLES ET EVIERS EN PIERRE DE BONIFACIO

Prix et Réclame

Plans et Devis à tip absolument gracieux

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 227).

« De ce fait naissait l'article de journaux que l'Argus de la Presse envoyait à Vallobra, article si neuf, si rare, qu'il était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands d'autrefois; ils étaient même les plus sérieusement faits. »

PAUL ALEXIS (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et communications qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Envoi: Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique: SCHARDEUIL PARIS.

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. Rien encore ne rut des apéritifs.

LES MALADIES DE LA FEMME

LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, toujours inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Cette affection est combattue par notre remède et ses règles qui ramènent en peu de temps une guérison complète. Les Pertes blanches et les Hémorragies, les Suites de couches, les Congestions, les Ulcérations, les Déplacements, les Fausses couches, les Tumeurs, etc., disparaissent sous l'influence bienfaisante de la JOUVENCE de l'Abbé Soury. Elle est employée avec le plus grand succès dans les Hôpitaux et Maternités de Paris.

JOUVENCE de l'Abbé Soury

1. JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit promptement, mais à coup sûr, les Maladies spéciales aux femmes, sans aucune interruption jusqu'à guérison complète et en toute discrétion. Il est facile de se la procurer. Exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury. Exposition Universelle 1900. Deux Médailles d'Or. Le flacon: 3 fr. 50 le Bain de 40 à 60 litres: 2 fr. Pour les colonies, ajouter 1 fr. 25 de plus. Dépôt général: 19, rue des Nonnains-d'Hyères, Paris. Et dans toutes les Pharmacies.

Après vos Repas

BUVEZ

La Cédratine

Liqueur extra-fine

FONDRE les POUDRES

2.500 OEUFS

BAR SOAVI

Cours Sébastiani
BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA

de L. H. MATTÉI

Apéritif

TONIQUE

Délicieux

Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE
ÉLÉGANT — SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format 15×15, reliure toile verte
Son nombre d'pages : 600 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M.; des Affaires
Sa Prime : Un Carte des Chemins de Fer

PRIX 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

JE DONNE 100.000 fr. Chauves! à qui pourra prouver que la célèbre Eau régénératrice du docteur F. OLIVE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne leur fait pas repousser en peu de temps sur les têtes les plus chauves et dans leur couleur primitive, même quelquefois avec un beau frisé. Exiger la signature du docteur, faire usage pendant deux mois de la Brillantine, Poudre de riz, Savon et Pâte dentifrice du docteur F. OLIVE. Le flacon: 3 fr. 50. Dépôt dans toutes les bonnes maisons de parfumerie.

DU Aide du SUCCÈS. LE MEILLEUR, LE PLUS AGRÉABLE PURGATIF

THE BLAIZE PÈRE

DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE. — Se vend toutes Pha.

Installation à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier de Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

Brûlant et économisant le gaz

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — N° 142

LUNDI 29 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Un an ..... 20 fr. | 6 mois 10 fr. | 3 mois 5 fr.
Algérie-Tunisie 22 » | 12 » | 6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.

Un an n'donné pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 51 m. — Coucher, 6 h. 48 m.
Premier quart... le 7 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Restitute.
Fête de Demain : Saint Félix, pape.

Le Contrôle DES DÉPENSES PUBLIQUES

L'opinion a été vivement impressionnée par les faits graves qui ont été récemment signalés dans la comptabilité de certains ministères : ici c'est un haut fonctionnaire qui s'approprie des fonds dont il était chargé de surveiller l'emploi, qui commet des virements scandaleux et surprend la signature du ministre pour des marchés de travaux et de fournitures passés à forfait, sans l'ombre d'un devis ou de pièces justificatives, et au mépris de la règle tutélaire de l'adjudication ; là, ce sont des traitements qui sont indûment accrus au moyen d'allocations supplémentaires accordées sous les prétextes les plus futiles ou fictivement motivés ; ailleurs, ce sont des dépenses considérables engagées en dehors des crédits et sans autorisation du Parlement.

En présence de pareilles révélations, on s'est demandé si ces procédés coupables n'étaient pas de pratique courante dans les bureaux, si le désordre n'y régnait pas en maître, et si des mesures urgentes et décisives n'allaient pas être prises pour mettre fin au gaspillage des deniers publics.

Hâtons-nous de dire, à l'honneur de notre pays, que les abus du genre de ceux qui viennent de causer un si juste émoi, sont heureusement fort rares, plus rares chez nous qu'à l'étranger, grâce à l'honnêteté du personnel de nos administrations, à ses habitudes d'ordre, à son sentiment du devoir professionnel, grâce aussi, à la vigilance de la Cour des Comptes dans le contrôle qu'elle exerce sur l'exécution des budgets. Mais pour exceptionnels qu'ils sont, c'est encore trop qu'ils existent et que surtout ils puissent se produire presque toujours sans sanction sérieuse.

Notre législation, en effet, pourtant si touffue, offre, en cette matière, plus d'une lacune et laisse impunies les irrégularités les moins excusables toutes les fois qu'elles ne constituent pas un crime ou un délit prévu et réprimé par le Code Pénal.

La Cour des Comptes a beau relever, dans ses arrêts, que des dépenses ont été effectuées sans aucune espèce de crédits et couvertes au moyen de virements prohibés par la loi, le Parlement a beau, à son tour, rejeter ces dépenses lors du règlement des comptes des exercices clos, tout cela est lettre morte et les dépenses ainsi illégalement faites vont grossir les découverts du Trésor.

Mais, dira-t-on, pourquoi n'en pas réclamer le remboursement aux ministres qui les ont ordonnées ? La violation flagrante des règles financières, lorsqu'elle se produit sciemment et même en dehors de toute pensée criminelle, n'est-elle pas une de ces fautes lourdes qui entraînent la responsabilité pécuniaire de celui qui les a commises ? N'y a-t-il pas une loi du 15 mai 1850 qui, dans son article 9, décide que toute dépense, non régulièrement créditée ou dépassant le crédit ouvert, sera laissée à la charge du Ministre contrevenant ?

Sans doute, ce texte n'a pas été abrogé, mais il n'a jamais eu que la valeur d'une simple déclaration de principe dépourvue de toute portée effective, car la loi de 1850 n'a défini ni la procédure de la poursuite à intenter contre les ministres fautifs, ni la juridiction appelée à les juger.

Plus tard, la Constitution de 1875 a bien déclaré les ministres individuellement responsables de leurs actes personnels ; mais quelle est la nature de cette responsabilité ? Est-elle seulement politique, est-elle seulement pécuniaire ?

La question a été débattue devant les Chambres, à l'occasion d'irrégularités financières qui ont fait quelque bruit, il y a trente ans : la discussion n'a abouti qu'à mettre en lumière l'insuffisance de la législation actuelle et la divergence des opinions sur les moyens propres à les compléter.

Il faut faire une loi sur la responsabilité civile des ministres : la Constitution de 1830 l'avait déjà promise, mais malgré le temps écoulé depuis cette solennelle promesse, celle-ci n'est pas à la veille d'être réalisée. En attendant qu'elle le soit, il est une œuvre plus modeste qui peut être accomplie immédiatement ; elle consiste à fortifier ce que l'on appelle le contrôle préventif, c'est-à-dire à donner aux agents que la loi a placés près des ministres pour contrôler les engagements de dépenses des droits plus précis et des pouvoirs d'investigation plus étendus.

La Chambre des Députés a inséré, dans la loi de Finances, un ensemble de dispositions qui permettront, surtout si le Ministre veille avec fermeté à la stricte observation de leurs prescriptions, d'éviter le retour des illégalités et des scandales qui viennent de jeter un si fâcheux discrédit sur quelques-uns de nos services publics et exposent les autres, bien à tort assurément, à une sorte de suspicion générale.

La sévère application des règles de la comptabilité est la sauvegarde de nos finances et le meilleur moyen des deniers publics, qui sont sacrés, entre tous puisqu'ils proviennent de l'impôt.

BIENVENU-MARTIN,
Sénateur de l'Yonne.

Propos d'actualité

La R. P. à l'Etranger

On sait que la R. P., appliquée aux élections politiques, fonctionne en Belgique, que l'on peut considérer comme son pays d'origine, en Suisse, en Danemark, et qu'elle a été introduite, dans ces dernières années, au Wurtemburg, en Serbie et en Suède.

En Belgique, les listes des candidats *sont présentées à l'avance par les divers partis. L'électeur pointe simplement la liste en tête s'il adhère à l'ordre de présentation des candidats ; s'il veut, au contraire, en modifier l'ordre, il pointe le candidat de son choix. On raye les noms de la liste et les marques de préférence dont bénéficie chaque candidat. Le total de tous ces votes constitue le chiffre électoral de la liste. La répartition des sièges entre les différentes listes est établie par le procédé d'Hondt appliqué au chiffre électoral de chaque liste. Pour répartir les chiffres entre les listes, chaque masse électorale est successivement divisée par 1, 2, 3, 4 ... jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir, et, les quotients obtenus sont inscrits sur ordre d'importance, jusqu'à ce qu'on ait déterminé dans cet ordre autant de quotients qu'il y a de députés à élire dans la circonscription. La plus petite de ces quotients correspondant au dernier siège à pourvoir, sert de diviseur commun. Chaque liste a autant de députés que sa masse électorale contient de fois le diviseur commun. Pour répartir dans chaque liste le nombre de sièges qui lui est attribué, on détermine l'ordre des candidats en ajoutant à l'actif de chacun d'eux le chiffre des votes de préférence dont il a bénéficié. En cas d'égalité, on suit l'ordre de présentation.*

Les partisans de la R. P. abusive prétendent qu'en Belgique le nombre des représentants de chaque parti n'est pas rigoureusement proportionnel au nombre des suffrages de ces partis. Cette anomalie tient à deux causes : d'abord à l'inégalité et au découpage arbitraire des circonscriptions ; ensuite à l'union du parti catholique, qui est entendu aujourd'hui, mais qui a jusqu'ici conclu exceptionnellement avec l'émiettement des partis adverses.

La Suisse, jusqu'à présent, s'est montrée opposée à l'application de la R. P. aux élections du Conseil fédéral, mais il est à constater, suivant la dernière consultation nationale à ce sujet, qui a eu lieu l'an dernier, que, loin de diminuer, le nombre des partisans de la réforme ne cesse de s'accroître. Pour les élections aux diverses assemblées cantonales, la R. P. fonctionne dans les cantons suivants : Tessin, Neufchâtel, Genève, Zurich, Soleure, Schwyz, Bâle-Ville et Lucerne.

En Danemark les bulletins sont mélangés, puis tirés un à un de l'urne par le président qui n'annonce que le premier nom de chaque bulletin. Quand le candidat a été appelé un nombre de fois égal au quotient électoral il est proclamé élu. Le président continue à tirer les bulletins en appelant cette fois le second nom, et ainsi de suite.

L.-D. ARROTTO.

Ce que disent les Journaux

SUR LA SITUATION MINISTÉRIELLE

La République Française :

« Si le ministère a absolument besoin, pour ne pas succomber par exemple dans un débat parlementaire, de la présence même de son chef, tant pis pour lui : c'est qu'il aura été constitué dans des conditions tellement précaires et incertaines, qu'il est à la merci du moindre souffle et du plus léger hasard. Il lui arrivera ce qui arrivait aux êtres anormaux et qui ne sont pas nés viables : il cesse de vivre. Encore ceux-ci sont de fréquentes victimes, tandis qu'un ministère est toujours responsable des conflits auxquels sa mort donne lieu. Mais ce qui ne verrait être soldé par aucun membre du Parlement soucieux de son devoir, c'est la manœuvre qui déjà se dessine au camp radical-socialiste, nous prêtant que M. Monis a été victime d'un accident très regrettable, faire siéger la Chambre pour la forme, s'aborder sérieusement aucune discussion, et surtout ajourner comme par hasard la discussion de la réforme électorale, premier sujet inscrit à l'ordre du jour. »

La Petite République :

« Quand, d'ici quelques jours, M. Monis sera complètement remis de la terrible secousse, quand il pourra apprécier les événements avec sa liberté d'esprit coutumière, il prononcera, s'il estime que ses collaborateurs suffisent — et pourquoi pas ? — à représenter le Gouvernement devant les Chambres dans les débats à l'ordre du jour : il n'y aura plus qu'à s'incliner, la responsabilité ministérielle demeurant entière en face de la représentation nationale. S'il estime

---

192 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PYÉ DE PARIS

— Vous regardez mes frusques ? fit Mlle Flamoux .. Eh bien ! oui, c'est vrai !.. On est dans les grandeurs... Mais cela n'empêche pas qu'on se souvient des camarades !.. Qui diable attendiez-vous dans les Champs-Elysées à une pareille heure ?..

— Personne ! répondit la jeune modiste.

— Alors, qu'est-ce que vous y faisiez ?

— Je ne sais pas.

La tête de l'enfant se renversa sur le dossier du fauteuil avec une expression de détresse.

— Mais vous avez les traits décomposés ! s'écria la demi-mondaine... Vous souffrez, j'en suis sûre !

— Non, non ! répondit faiblement notre amie.

— Assez ça !.. Ce serait il, par hasard, que vous auriez faim ?..

La fille de Philippe et de Clotilde ne répondit pas, Léocadie sonna et ordonna de mobiliser à l'office toutes qui pourrait rester de victuailles. La femme de chambre apporta vite un assortiment de viandes froides et, par ses soins, le couvert fut dressé en un clin d'œil sur un guéridon.

— Nous allons souper en tête à tête ! fit la maîtresse de Denis Bourgueil... C'est drôle ! J'ai pourtant bien dîné, mais voilà que je me sens encore en appétit.... Quelle riche nature que la mienne hein ?..

Suzanne trempa en hésitant dans un doigt de vin. Cependant, Léocadie l'interrogeait.

— Vous alliez tout de même me dire ce qui vous est arrivé !.. Vous n'êtes donc plus chez votre brave femme de tante ?.. Vous avez donc lâché les modes ?.. Je n'aurais jamais cru ça de votre part... Après tout, c'est votre affaire !

Elle n'avait pas tardé à remarquer que la jeune fille n'était pas, elle non plus, habillée en petite ouvrière.

— Il faut me raconter, poursuivit la jolie fille... Ne craignez rien, ma petite !.. Je ne vous le ferai pas à la vertu !... Vous m'avez invitée, bien !.. Or n'était pas défendu !.. Seulement, vous oubliez avec qui vous me vous que moi... Vous êtes humble sur un piédestal, j'en vais ? Ah ! il y en a plus de une à la douzaine parmi les hommes qui vous mortisent !.. Heureusement, moi j'ai l'œil !.. J'ai toujours une provision dans mon armoire... Dès que j'en vois un en train de flancher, je le sème, et je passe à un autre ! Faut ça, pas vrai, quand on ne veut pas se retirer à Clichy-la-Garenne, sur ses vieux jours ?

Doucement, Suzanne prononça :

— Vous vous méprenez, Léocadie... Et je n'ai rien fait de ce que vous supposez.

— Bah !.. Ce que j'en disais, moi, vous savez, c'était pas pour vous offenser !

— Je suis ravisée ce que j'étais... Une humble travailleuse qui veut gagner sa vie honnêtement.

— Pas possible !.. Eh bien ! moi, je me suis vite fatiguée de tirer l'aiguille.... Faut croire que je n'étais pas née pour ça !

Suzanne répliqua :

— Je ne vous juge pas... Vous m'avez tendu la main en des circonstances que je n'oublierai jamais, et je n'ai le droit de vous adresser aucun blâme.... Mais je vous répète que ma vie est aujourd'hui ce que vous l'avez connue jadis.

— Eh bien ! Suzanne, je vous en félicite ! répondit la courtisane.... Pourtant, je ne m'y trompe pas, allez !.. Vous avez un chagrin d'un autre genre !.. Vous ne pouvez pas me le cacher.... N'en parlons plus, ma petite camarade !

La jeune ouvrière articula :

— Vous avez raison, Léocadie.... Il vient de se passer dans ma vie un événement douloureux qui l'a brisée !

— Pauvre petite ! s'écria la compatissante demi-mondaine... Combien je serais heureuse si je pouvais vous aider à traverser cette mauvaise passe... Je vous aimais bien autrefois, vous savez !.. Vous étiez si gentille, si douce, pas pesenne pour un sou ! Vous m'aliez tout plein, quoi !

L'œil humide, la protégée de Mme Beaudoin répondit :

— Vous aussi, vous me rappelez des jours qui ne sont pas très éloignés où je vivais bien calme et bien heureuse !..

— Oui, c'est vrai qu'il y avait de bons moments ... Mais, voyez vous, il y avait tout de même de trop 6 fois quarts d'heure... Dites donc !.. Je vais me montrer encore bien curieuse peut-être...

— Parlez !

— N'avait on pas annoncé votre mariage ?.. Nous en causions avec votre ami Gabrielle, un soir où elle est venue dîner chez moi...

Suzanne soupira longuement. Ses larmes qu'elle se refoulait plus glissaient comme des perles humides sur son visage.

— Allons bon ! s'exclama Léocadie ... J'ai encore gaffé !

— Non, non ! répliqua la jeune fille, de sa voix angélique.... Seulement, vous ne pouvez pas comprendre....

— Je ne veux surtout pas être indiscrète, Suzanne ! reprit la demi-mondaine avec une émotion presque craintive.

— Vous ne me défendrez pas de passer le reste de cette nuit chez vous ?..

— Rien sûr !

— Je formerai dans ce fauteuil.

— Qu'est-ce que vous dites ?.. En voilà une idée !

— Sur un canapé.

— Mais pas du tout !.. Il y a, dans la chambre d'amis, un excellent plumard qui vous attend !

— Vous êtes trop bonne, Léocadie !

— Parbleu ! Allons ! demain, il fera jour, et on reconnaîtra la bonne !.. Pour le moment

me, au contraire, qu'il lui est impossible, durant un trop long temps, d'assumer la direction des affaires et se résolve à remettre sa démission au Président de la République, d'où alors, et alors seulement, que la crise ministérielle pourra s'ouvrir. »

L'Aurore :

« Pourquoi donc se pressurait-on tant de donner des successeurs aux membres du Cabinet Monis ? Samedi, le nouveau ministre de la Guerre sera désigné : le Cabinet sera donc au complet. Le président du Conseil, dira-t-on, ne peut pas assister aux discussions de la Chambre ; mais le cas est prévu : en l'absence du président du Conseil, le Garde des Sceaux le remplace. Pourquoi M. Antoine Perrier serait-il d'ores et déjà présumé incapable de suivre et de diriger une discussion parlementaire ? S'il en était ainsi, il était bien inutile de lui confier la direction du département de la Justice. C'est donc là une mauvaise raison. Le Cabinet, aujourd'hui comme hier, peut et doit se présenter devant les Chambres ; on verra l'accueil que lui réservera la majorité. »

M. JUILLARD

Préfet de la Corse

La Brie était donc bien informée en annonçant, dès le 16 mai, la prochaine nomination du sous-préfet de Fontainebleau. C'est aujourd'hui un fait accompli.

M. Juillard laissera, à Fontainebleau, le souvenir de la plus grande courtoisie, de l'affabilité la plus parfaite et, surtout, de ses qualités distinguées d'administrateur.

Avant d'être secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, puis chef adjoint du cabinet de M. Merlou, ministre des Finances, M. Juillard avait occupé deux ou trois sous-préfectures de 3e et de 2e classes, notamment celle d'Orange.

Nommé en janvier 1906, à Fontainebleau, sous-préfecture de 1re classe, très enviée, il ne tarda pas à se montrer facilement à la hauteur de ses nouvelles fonctions, parfois délicates, comme il s'était rapidement fait à celles qu'il occupait, six mois avant, au poste de confiance du ministère des Finances.

En même temps qu'il sut donner toute la mesure de ses brillantes capacités et de son savoir-faire, il s'appliqua toujours, avec la meilleure bonne grâce, à obliger tous ceux de ses administrés qui ont eu recours à lui.

M. Juillard eût pu ambitionner et postuler une préfecture « de tout repos, » ou une situation dans l'administration plus stable et plus tranquille des finances : il a demandé la préfecture d'Ajaccio, un poste de choix, évidemment, mais un poste dont la situation devient chaque jour plus difficile. L'état économique de la Corse est déplorable. L'avenir de ce pays apparaît plein de menaces. Ses habitants, sous l'empire de ce qui se passe actuellement en Champagne, estiment, après avoir tout tenté, qu'ils n'ont plus à leur disposition qu'un moyen de faire entendre leurs revendications : la révolution.

M. Juillard ne s'est pas dissimulé, en demandant crânement la préfecture d'Ajaccio, les nombreux écueils qui l'y attendent, les grosses difficultés que le représentant du gouvernement de la République y aura à surmonter. Il n'y a vu que l'occasion de mettre en œuvre ses précieuses qualités professionnelles, qui lui assurent un bel avenir, et, tout en le félicitant sincèrement de sa courageuse initiative et de son avancement bien mérité, nous lui donnons ici l'assurance que son départ sera unanimement regretté à Fontainebleau et dans l'arrondissement tout entier. — M. L.

(*La Brie*).

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Tramoni Pierre, cultivateur à Levie, accusé.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseur, Me de Caraffa.

La liste du jury a été modifiée ainsi qu'il suit :

JURÉS TITULAIRES

Ambiegna Antoine-Michel, employé, Ajaccio.
Rocca Vincent, retraité, Poggio-di-Nazza.
Albertini P.-F., adjudant en retraite, Corte.
Saurel J.-E., cond. des p. et ch., Cervione.
Astolfi O.-P., adj. mun., Pietra-di-Verde.
Silvani Martin, propriétaire, Urciani.
Paoloni P., inst. ret., Pruneli di Fiumorbo.
Pianelli A.-F., agriculteur, Olmeto.
Pianelli Paul de feu Pierre, commis de perception, Olmeto.
Mertini J. P., vérific. des douanes, Bastia.
Sacco J.-B., employé de Banque, Bastia.
Fiordori V., ouvrier cordonnier, Sartene.
Corsetti Simon, maire, Casalta.
Colonna d'Istria Laurent, Sollacaro.
Caltaboli J., prop., Argiusta-Moriccio.
Ghilioni, notaire, Sainte Lucie de Tallano.
Sanini, ouv. agric., Pruneli-di-Fiumorbo.
Pietri A.-V., propriétaire, Sartene.
Bellagamba J.-E., retraité, Cervione.
Delfini M., cond. des p. et ch., Ghisoni.
de Benedetti Bonaventure, retraité, Ota.
Sue-mitrei A. S., cultivateur, Carbini.
Franceschini L., propriétaire, Pigna.
Nicoli M., tonnelier, Ecoca Suarella.
Mibelli Jacques Toussaint, contrôleur des douanes en retraite, Sto Pietro di Tenda.
Berardini Germain, propriétaire, Solaro.
Clavesani F., adjoint municipal, Oletta.
Pinelli, adjoint mun., St-Pietro di-Tenda.
Personi Paulin, propriétaire, Sartene.
Biondi Archange, maire, Tavaco.
Bartoli Joseph, ouvrier menuisier, Olmeto.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Quilici F.-A., employé de Banque.
Colonna d'Istria, agent de la Cie Rubattino.
Leschi Joseph-Marie, censeur au lycée, tous de Bastia.

Les Taureaux à Bastia

La Commission d'hygiène, ou Qui de Droit ne ferait pas mal de faire une promenade jusqu'à Lupino pour se rendre compte de la qualité de viande qui se débite en ville. Si on a tant soit peu de palais, il est bien facile de s'en rendre compte. A partir du mois d'avril jusqu'au mois de juin, les 4/5 des bœufs que l'on consomme ne sont autres que des petits taureaux. C'est bien de la viande de bœuf si vous voulez, mais avec cette différence qu'elle ne vaut rien du tout. J'ai la conviction que les autorités militaires la refuseraient, tandis que le bon public la paie 4 fr. 60 le kilo comme la bonne qualité.

Je m'imagine déjà que ma protestation n'aura pas plus d'effet que celle que je fis sur les dangers de la panification. Malgré l'avis favorable du Congrès international de l'hygiène de Paris, la fabrication du pain se fait aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'alors. Aucune modification n'y a été apportée.

Je suis entièrement à la disposition de ceux qui désireraient des explications plus détaillées. J'apporterai avec moi le rapport du Congrès international de l'hygiène de Paris qui me donnera raison.

F. P.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 mai.

Tendances moins satisfaisantes aujourd'hui, principalement sur notre Rente à 95.97 et les fonds et valeurs russes. Les Sociétés de Crédit, les titres coprifères et diamantifères sont par contre très fermes.

Le 30 mai expire le délai pendant lequel le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie met en vente à 472.50, les obligations 5 0/0 Chemins de Fer et Tramways Electriques des Basses Pyrénées et Pays Basques.

Parmi les valeurs diverses, les Usines Sussieff sont recherchées à 365. Nazareno y Anexas s'échange à 50.50. Action Oil Trust of Galicia active à 70.50. Obligation Port de Rio de Janeiro 459.50.

Sensible plus-value des valeurs d'Assurances, notamment des actions de la Cie des Assurances Générales sur la Vie, rue Richelieu. Ce qui explique la faveur dont jouit cette Cie, du reste la plus ancienne et la première de toutes les Cies Françaises, ce sont les chiffres des sommes payées à ses assurés et à ses rentiers-viagers pendant le cours de l'année 1910 qui se sont élevés à 91 millions 600.000 francs, se répartissant ainsi :

1° Aux ayants-droit des assurés décédés. 14.687.464.
2° Polices arrivées à terme. 21.459 613.
3° Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats et divers. 5.388 496.
4° Arrérages de rentes viagères. 50.364 437.

Ajoutons que le fonds de garantie, tant en valeurs mobilières qu'en prêts hypothécaires de premier ordre, s'élève à 915 millions.

Charles Fraissinet.

Syndicat Agricole de la Corse

Secours à la Viticulture

Une note insérée dans le dernier *Bulletin*, relative à la répartition des secours à la viticulture par les soins de l'Office Commercial du Syndicat, a provoqué un très grand nombre de demandes de produits anti-cryptogamiques.

Ces commandes seront exécutées le jour même où l'état de répartition qui est dressé par les bureaux de la Préfecture et dont l'envoi a été annoncé, permettra d'établir le compte spécial de chaque solliciteur.

Ceux qui, en présence de la propagation de l'oïdium et du mildiou dans les vignobles, désirent recevoir, dès aujourd'hui, leurs commandes pour procéder aux traitements anti-cryptogamiques, sont tenus d'en effectuer le payement intégral, sauf remboursement ultérieur du secours qui leur aura été alloué.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BELGODÈRE. — La gendarmerie de Belgodère a arrêté le nommé Lelli Attilio, sujet italien, âgé de 43 ans, sous mandat d'arrêt du juge d'instruction de Calvi, accusé de vol d'une somme de 500 francs, au préjudice de la dame Spinosi Dévote, négociante à Calvi.

LURI. — Des voleurs restés inconnus ont pénétré dans la maisonnette de campagne, située au lieu dit « Labaco, » appartenant à Mme veuve Mariani, propriétaire.

Ils se sont introduits dans la cour, puis dans l'écurie, et enfin, ils sont montés par une trappe au premier étage où ils ont trouvé la clef de la cave.

Les voleurs ont pu ainsi emporter deux jambons, plusieurs bouteilles de vin et d'autres provisions, le tout s'élevant à une valeur d'une centaine de francs.

Mme Mariani a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

VALLE D'ALESANI. — Le 16 mai, ont eu lieu à Valle d'Alesani, dans la commune de Felce, les obsèques du capitaine Muglioni, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis venus pour dire leur dernier adieu à celui qui, dans les circonstances difficiles de la guerre de 1870, sut donner sa part d'héroïsme et d'abnégation à la patrie en danger.

Le deuil était conduit par MM. Antoine-Marie Muglioni et ses deux neveux, Paul-François et Antoine Muglioni.

De splendides couronnes témoignaient de l'affection et de l'amitié qu'il sut toujours s'attirer.

Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe par ses amis qui ont tenu à rappeler plusieurs traits de la vie militaire du regretté défunt.

Nous regrettons de ne pouvoir publier que le discours de M. Bornsi, adjudant en retraite à Felce.

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas voulu laisser partir le capitaine Muglioni sans lui adresser, en votre nom, et en mon nom personnel un dernier adieu.

Le capitaine Muglioni né à Felce, le 25 septembre 1845, entra au service comme appelé au 27e Régiment d'Infanterie de ligne, le 1er octobre 1867.

Caporal le 19 août 1865, sergent le 13 décembre 1868, il obtenait l'épaulette de sous-lieutenant, le 6 novembre 1870, et était affecté au 37e régiment d'infanterie de ligne.

Nommé lieutenant le 22 février 1876 et capitaine le 25 février 1884.

Ses états de services sont des plus brillants, tous ses grades ont été obtenus sur le champ de bataille, à la suite de faits de guerre, d'actes de courage et de dévouement, où la vie est souvent exposée aux plus grands dangers.

En 1870, du 17 juillet au 2 décembre, il prend part à plusieurs batailles, entre autres celle de Sedan, où il fut blessé à la tête le 30 août.

Le 3 décembre, son régiment mobilisé, il prend part à d'autres batailles, où il est fait prisonnier de guerre et envoyé en captivité en Allemagne, jusqu'au 2 juin 1871, époque à laquelle il rentra en France.

En 1888 il demanda sa retraite pour venir à Felce, au milieu de ses parents, profiter d'un repos bien mérité, mais hélas ! une cruelle maladie le cloua bientôt et pour longtemps sur un fauteuil de souffrances.

En vain, ses parents, admirables de dévouement, lui prodiguèrent tous les soins.

Le capitaine Muglioni fut un bon officier d'infanterie qui servit la France avec honneur et désintéressement sans se ménager en rien, pour la défense du drapeau français, symbole de la patrie.

La croix de la Légion d'honneur qui ornait sa poitrine était le couronnement de ses excellents services.

Au nom des retraités, nous adressons à ses parents l'expression de nos sincères condoléances.

Mon capitaine, reposez en paix et que la terre vous soit légère.

Adieu, mon capitaine, adieu.

Une minute suffit !

Une minute suffit pour comprendre pourquoi l'on souffre de l'estomac et comment les Pilules Pink guérissent les maux d'estomac.

Quand vous souffrez de l'estomac, c'est que cet organe est devenu trop faible pour faire convenablement le travail de la digestion. Ou bien, il fait ce travail lentement et alors les digestions sont longues et douloureuses et on a durant plusieurs heures le poids de la nourriture sur l'estomac, ou bien il ne fait pas du tout son travail de digestion et alors après plusieurs heures de malaise, de souffrances, on en arrive lentement aux vomissements alimentaires.

La faiblesse de l'estomac n'est pas spéciale à cet organe, c'est l'ensemble de l'organisme qui est faible et vous ne pouvez fortifier votre estomac qu'en fortifiant tout votre organisme. C'est le rôle des Pilules Pink de fortifier tout l'organisme et elles le font avec efficacité et rapidité.

Les Pilules Pink donnent du sang avec chaque dose. Ce sang riche et pur se répand dans tout l'organisme, y porte la force, et l'estomac en prend sa part.

A mesure que vous prenez les Pilules Pink, vous sentez nos forces revenir et vous constater que vos digestions se font mieux.

Une guérison remarquable

M. Decurs Victorien, maison Laroche, à Chabannes le Cheylard (Ardèche), s'exprime ainsi :



« Pendant 18 ans, je n'ai pas cessé de souffrir de de l'estomac. J'ai dépensé en médicaments de toutes sortes beaucoup d'argent sans pouvoir guérir. J'ai lu un jour votre petite brochure. J'ai eu l'idée d'essayer vos Pilules et elles m'ont guéri. »

M. Domars ajoute qu'il était si malade qu'il avait été obligé de cesser tout travail.

Nous espérons que ce cas de guérison tombera sous les yeux de tous ceux qui souffrant de l'estomac. Nos Pilules Pink peuvent les guérir.

Les Pilules Pink par leur action sur le sang et sur le système nerveux sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines, névralgies, irrégularités des femmes, neurasthénie.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies, et au dépôt : Pharmacie Gabiti, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 29 mai 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Marche des Cocktails,	Cannas.
Une nuit à Chiuso, fant.,	Francia.
Train de plaisir, polka,	Manetti.
Veuve Joyeuse,	Lehar.
A Toi,	Waldteufel
Pauvre Fleur,	Maciocchi.
Le Jour et la Nuit,	Lecocq.
Ballo in Maschera,	Verdi.
Pluie de Roses,	Maciocchi.
Polka Buale,	X.

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

Croix Rouge Française

Mardi 30 mai à 10 heures du m le Comité de Bastia fera célébrer l'église Saint Jean-Baptiste, une m de *Requiem* pour les soldats et mar morts au service de la Patrie.

Le Comité invite la population bas tiaise à se joindre à lui pour rendre c pieux hommage à la mémoire des Enfants de la Corse morts pour la Patrie.

Tous les membres de la Croix Rouge sont instamment priés d'y assister.

Le Secrétaire, Ch. LEPIDI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 18° à midi 21°8 + à 6 heures du soir + 17°5. Maxima + 23°4. Minima + 12°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. midi, 765 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi. Id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, Id.

Ministère du Travail

M. Maffei, candidat déclaré admissible à la suite du concours du 21 mai 1910, est nommé rédacteur stagiaire au ministère de l'intérieur.

Décès

Nous avons appris avec peine la décès du petit André Placidi. Elle de notre concitoyen M. le capitaine Placidi et de Madame née Gasparini, survenu à Saint-Etienne.

Ce chérubin qui est allé grossir la phalange des anges n'était âgé que de neuf mois

Nous présentons à M. et Mme Placidi et à la famille Gasparini nos condoléances.

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé M. A., cocher, pour avoir gêné la circulation, à l'aide de son tramway, sur les quais du Nouveau Port, à l'arrivée du « Golo. »

Nouvelles maritimes

M. Marcantetti François, commis de 2e classe de l'inscription maritime, est promu à la 1re classe.

Clinique Chirurgicale

Le docteur *J. STEFANI*, ancien interne-lauréat des hôpitaux de Lyon, ex-préparateur à la Faculté de médecine, membre de la Société d'ophtalmologie de Lyon et de l'Association française d'ophtalmologie, a l'honneur de prévenir le public qu'il *vient d'ouvrir sa Maison de Santé*, 4, Boulevard de Cardo, Bastia, en face les écoles primaires.

Chirurgie générale et Spéciale (maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et du larynx).

Consultations de 1 heure et demie à 3 heures et demie, sauf le dimanche (*Pour les maladies chirurgicales seulement*).

Téléphone Interurbain n° 10.

Règlement-notice de la Clinique sur demande

Les Annales

Cette semaine vous lirez, dans *Les Annales*, la relation du voyage si intéressant, si retentissant, fait en Provence ; les « impressions de route » de Jules Claretie, Maurice Barrès, Yvonne Sarcey, Adolphe Brisson, Mounet-Sully, Mme Bartet ; l'émouvant récit de la visite au grand savant Fabre... Le même numéro contient de curieux souvenirs de Pierre Loti et Raymond Recouly sur Fez la Mystérieuse ; un délicieux article d'actualité d'Henri Lavedan : *Les Deux Vardares, etc.*

En vente partout : 25 centimes.

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.



COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA TERRANOVA

Réunion du 28 mai 1911

Pleinement réussie, la réunion sportive d'hier. Attendue, d'ailleurs, avec une fiévreuse impatience, cette journée de courses ne pouvait qu'obtenir le plus vif succès.

Bien avant l'heure fixée, le public commence à affluer sur le turf, qui est bientôt envahi.

Dans les tribunes, c'est un miroitement de toilettes printanières. Nos élégantes ont voulu rivaliser de coquetterie et de bon goût dans le choix de leurs atours.

Dans l'atmosphère planait un parfum de préoccupation sportive que l'on humait avec délices, ainsi, avec angoisse. Les parieurs prenaient des airs mystérieux, en discutaient avec animation sur les chances de leurs favoris.

Le signal de la 1re course est enfin donné. Les chevaux s'alignent. Le starter abaisse le drapeau. Et la cavalcade s'ébranle d'un seul mouvement et fait avec une rapidité vertigineuse. Larguette braquée, têtes anxieusement penchées, exclamations émues, accompagnent chaque péripétie de la course. L'heureux gagnant est chaleureusement acclamé, à son arrivée au but. Et le même spectacle se renouvelle à chaque course.

La *Lyre Bastiaise* prêtait son concours à la fête, dont elle a rehaussé l'éclat, en exécutant les meilleurs morceaux de son répertoire.

LES GAGNANTS

Prix du demi-sang, 300 francs

offert par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au nom du Président de la République.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, mais résidant en Corse depuis le 1er janvier 1911.

900 francs au premier. — 100 francs au second. — 50 francs sur les entrées au troisième, le surplus au premier.

Distance : 3.600 mètres environ.

5 chevaux engagés.

1er prix : *Clémentin*, à Neviani.
2e — *Marquis*, à Federici.
3e — *Bijou*, à Leggi.

Prix du Ministre de l'Agriculture 1.000 francs

offerts par le Ministre de l'Agriculture.

700 francs au premier. 200 francs et la moitié des entrées au second. — 100 francs et l'autre moitié des entrées au troisième.

Course plate pour tous chevaux et juments de 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Distance : 2.500 mètres environ.

4 chevaux engagés.

1er prix : *Iéna*, à Orsoga.
2e — *Dollar*, à Villa.

Prix du Ministre de la Guerre

Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 300 fr. offert par M. le Ministre de la Guerre, au premier. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. offert par le Cercle de la Méditerranée, au second. — Un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 50 fr. offert par le Comité des Courses, au troisième.

Distance : 3.000 mètres environ.

3 chevaux engagés.

1er prix : *Soubise*, à Habert.
2e — *Sabine*, à Bernay.
3e — *Arabia*, à Brabant.

Prix de l'Industrie, 500 francs

offerts : 100 francs par la Cie Fraissinet ; 100 francs, par la Société Corse ; 100 francs par M. Levinerion ; 100 francs par la Cie des Chemins de Fer Départementaux ; 100 francs par la Société de Champlan.

400 francs au premier. — 100 francs au second.

Course plate pour tous chevaux et juments de 3, 4, 5 et 6 ans.

Distance : 1.500 mètres environ.

6 chevaux engagés.

1er prix : *Dollar*, à Villa.
2e — *Cirta*, à Semidei.
3e — *Vendo*, à Porri.

Epreuve de circonscription de la Société Sportive d'Encouragement pour chevaux qualifiés Arabes ou Anglo-Arabes (2e catégorie), 1.000 francs

offerts par la Société Sportive d'Encouragement.

Allocations aux propriétaires : 250 fr. au premier ; 150 fr. au second ; 100 fr. au troisième ; 70 fr. au quatrième.

Primes aux cavaliers : 600 fr. au premier ; 70 fr. au second ; 60 fr. au troisième ; 50 fr. au quatrième.

Primes aux cavaliers autres que les officiers ou gentlemen : 60 fr. au premier ; 40 fr. au second ; 30 fr. au troisième ; 20 fr. au quatrième.

Distance : 1.500 mètres.

4 chevaux engagés.

1er prix : *Gigolette*, à Bernacchi.
2e — *Mireille*, à Fangani.
3e — *Bijou*, à Filippi.

Coopérative laitière

LIVRAISON EN VILLE

Par suite de la suppression des dépôts et afin d'être agréable à la clientèle, la direction de la Coopérative assurera à partir d'aujourd'hui le service de la vente du lait en ville.

En dehors des abonnés auxquels la livraison sera faite à domicile comme par le passé, toute personne, désirant acheter du lait de la Coopérative, pourra s'approvisionner directement au moment du passage du charreton de la Laiterie.

La livraison aura lieu tous les jours de *trois heures à six heures de l'après-midi*

Ce nouveau mode de vente pendant la période d'été où il est si nécessaire d'avoir du lait à l'abri de tout germe morbide, constitue un nouveau progrès que la population bastiaise ne saurait tarder à apprécier.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jules Reymond ; M. Paul Reymond et Mme Reymond ; M. Ernest Biasini ; Mlles Clarisse, Joséphine et Jenny Biasini ; Mme Orsini et sa fille ; Mme Cervoni et ses enfants ; M. et Mme Eugène Orsoga et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JULES REYMOND
Née BIASINI

décédée à Marseille le 27 courant à 2 heures de relevée.

Un avis ultérieur fera connaître la date des obsèques.

Mlle Paoli Marie ; Mme veuve Trama née Paoli, et ses enfants, de Marseille ;

Les familles Semidei, de Marseille ; Alessandrini et Vincentelli, de Centuri ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE PATTACCINI
Née PAOLI

leur sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, à l'âge de 66 ans.

Les obsèques auront lieu ce matin 29 du courant, à 10 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 17.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bains de Puzzichello

2me saison du 30 mai au 10 juin.
3me saison du 10 juin au 30 juin.
Location pour *saison entière* ou par *journée* à 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 25.
Chambres entièrement restaurées.
Table d'hôte, cuisine soignée à 5 francs par jour sous l'habile direction de M. Adolphe Tellier.
Un médecin est attaché à l'établissement.
Travaux importants de réparations et de réfection. Literie entièrement renouvelée.
L'établissement ne fournit pas de linge aux baigneurs.
Pour tous renseignements s'adresser à M. Jean GIACOBBI, gérant, à Puzzichello.

DERNIÈRES NOUVELLES

00291 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

LA MÉDAILLE D'HONNEUR *des Cantonniers*

Paris, 28 mai.

Par décision ministérielle, la médaille d'honneur est décernée aux dénommés ci-après ;

Dieghi, ex-cantonnier à Bichisano.

Papi, cantonnier à Speloncato.

Conseil d'Etat

Requête Pila

Paris, 28 mai.

Le Conseil d'Etat vient de rejeter la requête de M. Pila, ex-inspecteur des pharmacies de l'arrondissement d'Ajaccio.

Cette requête tendait à faire annuler une décision du ministre de l'Agriculture, du 30 août 1910, approuvant un arrêté du préfet de la Corse, en date du 21 juin 1910, qui a appelé à le remplacer M. Luigi, pharmacien à Bastia.

Les Morts du Jour

M. Toussaint Massoni

Calvi, 28 mai.

M. Toussaint Massoni, pharmacien de 1re classe, est décédé à Calvi ce matin, à l'âge de 38 ans.

Ses obsèques auront lieu demain matin, à 9 heures.

PARIS

LE MONUMENT VERLAINE

Paris, 28 mai.

Le monument élevé à la mémoire de Paul Verlaine, a été inauguré ce matin, à 10 heures, au jardin du Luxembourg.

Ce monument est l'œuvre du sculpteur de Niederhausern-Rodo.

L'assistance était nombreuse.

Plusieurs discours ont été prononcés.

Une représentation de gala a été donnée, à 2 heures, à l'Odéon, en l'honneur de Verlaine.

Les amis et les admirateurs de Paul Verlaine se sont réunis ce soir, en un banquet, au pavillon d'Orléans.

AU MAROC

Moulai-Hafid

réclame

le Protectorat de la France

Paris, 28 mai.

Le bruit court à Tanger que le sultan Moulai Hafid, craignant pour sa sécurité au milieu de tribus dont la fidélité est douteuse, ne veut pas se contenter de se voir fournir par le gouvernement français une force disciplinée assez puissante pour assurer l'ordre public.

Moulai Hafid réclame le protectorat de la France.

Moulai-Hafid aurait même ajouté que si les troupes françaises ne restaient à Fez qu'autant que les circonstances l'exigeraient, il quitterait en même temps la capitale de l'Islam occidental.

LA FIN D'UNE IDYLLE

Le Retour de M. d'Abbadie-d'Arrast

Paris, 28 mai.

Les journaux annoncent que M. d'Abbadie-d'Arrast, le héros de l'aventure qui a défrayé, pendant plusieurs jours, les chroniques des journaux du monde entier, et qui finit par un coup de théâtre très commun, s'est embarqué hier à Québec, à bord du vapeur « Lake-Manitoba, » pour l'Angleterre.

Le bruit court, en effet, que Mme d'Abbadie-d'Arrast va à la rencontre de son mari le pardon à la bouche.

Quant à Mlle Hélène Benoit, les autorités d'Ottawa statueront probablement sur son cas, dans le courant de la semaine prochaine.

LA COURSE Paris-Rome-Turin en aéroplane

Paris, 28 mai.

Les départs pour la course Paris-Rome-Turin, organisée par le *Petit Journal*, ont eu lieu ce matin, à l'aérodrome de Buc, près des hangars Farman.

Dès la première heure, une foule énorme était réunie autour du champ d'aviation, et les spectateurs anxieux témoignaient de leurs acclamations leur joie d'assister à une manifestation sportive, malgré le souvenir douloureux de la réunion de dimanche dernier.

Le temps est splendide et se prête aux vols audacieux des intrépides concurrents du raid Paris-Rome-Turin.

Le service d'ordre

Un service d'ordre, excessivement sévère, est exercé sous la direction de M. Gudaille, commissaire spécial, avec le concours des troupes de la garnison de Versailles.

Vols d'essais

Au fur et à mesure que les aviateurs arrivent à l'aérodrome, ils effectuent des vols d'essai qui soulèvent l'enthousiasme de tous les spectateurs.

Les Départs

Les départs des concurrents du raid Paris-Rome s'effectuent dans l'ordre suivant :

Garros, sur monoplan Blériot ;
Beaumont, id.
Vidart, sur monoplan Depardussin ;
Kimmerlin, sur monoplan Sommer ;
Manissero, sur monoplan Blériot ;
Frey, sur monoplan Morane ;
Weymann, sur monoplan Nimport ;
Lavel, sur biplan Savary.
Cagni, sur monoplan Morane ;
Barbot, sur monoplan Sommer ;
Bielovuccic, sur biplan Voisin ;
Molla, sur monoplan Sommer.

La course est divisée en trois étapes, qui sont :

1. *Paris Nice*, avec escales obligatoires à Dijon, Lyon et Avignon ;
2. *Nice-Rome*, avec escales obligatoires à Gênes et Livourne.
3. *Rome-Turin*, avec escales obligatoires à Florence et Bologne.

AU PORTUGAL

L'agitation Royaliste

Paris, 28 mai.

Les nouvelles qui arrivent de Lisbonne sont très contradictoires.

Les uns annoncent que la situation s'aggrave de jour en jour ; d'autres, au contraire, affirment que rien d'anormal ne s'est produit jusqu'ici.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement a adopté des mesures excessivement sévères, surtout à la frontière d'Espagne.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants incassables depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

Tuilerie et Briqueterie MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

« Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi sur demande d'échantillons et prix

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Cherrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Tuiles, Pissés, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins : 1 Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : 1 Chaux, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

DÉMÉNAGEMENTS
pour tous les pays

DÉPOT DE CAISSES POUR MEUBLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuiles. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à la barre: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Bronze artificiel.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à l'extrémité du Cardo, 1.

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Epicerie de la Gare

Mme ORESTE BIAGINI

Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances

BISCUITS DE LUXE

Conserves alimentaires

Produits de choix. — Faïencerie

VINS FINS et CHAMPAGNE

VIN DE TABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE

Vinaigre à 0,30

Le Journal de la Famille

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
POUTRES — PLAQUES — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — Outils

Appareils modernes de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE GRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 323).

« Dès le lendemain d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valabre, inédits et sûrs, un très sérieux était échangé; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands donnaient ; ils étaient même les plus sévèrement faits. »

PAUL ARÈNE (VALLORIA, p. 185 1886).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »

(Lettre du marquis de Morès, 1886).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches bibliographiques et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'*Argus* lit 12.000 journaux par jour.

Envoi : Faubourg Montmartre, 17, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique : ARGUSMAN-PARIS.

DÉCIDÉMENT, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

LES MALADIES DE LA FEMME

LA MÉTRITE

Il y a un tube de caoutchouc qui souffre et qui alarme et dans cent ou plusieurs dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient douloureuses ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies ne sont que quelques-uns des symptômes de la Métrite.

JOUVENCE de l'Abbé Soury

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

BAR SOAVI

Cours Sebastiani
BASTIA

BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 15×15, reliure toile verte
Son numéro de Pages : 650 (Une par Jour)
Ses Renseignements : P.L.M. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

MALLETTE & Cie, ÉDITEURS

M. J. MORETTI

PHOTOGRAPHE A CORTE

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).

Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

JE DONNE 100.000fr.

Chauves! à qui pourra que la célèbre Rêve capillaire du dermatologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en quinze jours et ne les fait pas repousser beaucoup plus épais et forts que jamais.

90 Ans de SUCCÈS. LE MEILLEUR, LE PLUS AGRÉABLE PURGATIF

THE BLAIZE PÈRE

DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE. — En vente toutes Pharm.

Installation à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier de Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 119

MARDI 30 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 4, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Trois mois ..... 2 fr. — Six mois ..... 3 fr. — Un an ..... 5 fr.
Autres Départ. 3 fr. — 6 fr. — 10 fr.

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (hors saisonnale)
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 49 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd hui : Saint Félix, pape.
Fête de Demain : N. D. des Grâces.

29 MAI

LES RESPONSABLES

De toutes les hypothèses auxquelles pouvait donner lieu l'application du programme social, il n'en était aucune qui fût moins envisagée que le refus du cadeau de 40 millions de retraites ouvrières par ceux là à qui on l'offrait.

L'événement a été considérable. Chacun a cherché des causes et a sans doute pensé les découvrir dans l'inspiration de sa mentalité propre, les révolutionnaires objectant la apolitisa, les progressistes l'incapacité radicale, les conservateurs le dégoût du régime.

Mais la diversité même de ces opinions indique assez la fragilité des bases sur lesquelles elles reposent. La réalité, si peu de réflexion suffit à faire juger dans sa vraie saignée dans la bourse capitaliste. Quant au régime républicain ou au mode radical qui n'en est qu'une expression, il y a probablement lieu d'admettre que, dans l'état actuel de nos mœurs, tout régime ou tout mode différent qui eussent voulu tenter la réforme se fussent heurtés à la même difficulté d'application.

Nous venons d'écrire : « dans l'état actuel de nos mœurs. » Et c'est qu'en effet, il semble difficile de croire qu'une personne indépendante, ayant pris la peine de se renseigner auprès des préfets et des maires, et ayant appris de ceux-ci le genre d'opposition contre lequel achoppe la loi, n'admette point aujourd'hui que la stérilité de cet effort altruiste réside entièrement dans l'ignorance méfiante et par conséquent dans l'obstruction passive du peuple.

Le peuple, très intelligent pourtant, reste, sur beaucoup de points, une masse incompréhensive. Il est, (nous demandons pardon de la comparaison), comme un animal, à qui, après l'avoir longtemps battu, on offrirait de la nourriture. Regardez le, ombrageux, sceptique, bouder à la main qui le flatte. On dirait que, montant à ses espérances allumées, il ne croit qu'aux pires fatalités. Depuis quelques jours, nous avons interrogé de droite et de gauche, des jeunes gens de seize ans, des hommes de quarante-cinq et des ouvrières de soixante. Devinerait-on la réponse uniforme que nous avons obtenue ?

— Bah, à soixante-cinq ans, il y a longtemps que je serai mort !

Voilà. Insistez, vous vous heurtez à un sourire désabusé et ironique. L'expérience ne nous est pas personnelle. Vous pouvez la tenter pour votre compte ou demander aux conférenciers, aux propagateurs bénévoles et officiels de la loi, si, chaque fois qu'ils ont cessé de s'adresser aux auditoires collectifs pour prendre les individus isolés, ils n'ont pas obtenu cet incroyable argument.

En fait, le développement de la mutualité en France et la publicité intensive effectuée autour des sociétés de prévoyance à bon marché ont depuis longtemps drainé toute l'élite apte à s'essimiler sinémment les bienfaits de l'assurance-retraite. L'Etat, tard venu pour cette minorité, s'il l'est prématurément pour l'autre, ne recueille que les insouciants et ceux qui, trop pauvres jusqu'ici pour travailler après un avenir incertain quand le présent leur cause déjà tant de prise, rebiffent à la clause d'obligation.

Maigre clientèle ! Cette clientèle nombreuse cependant, puisque, déduction faite des 350.000 mutualistes volontaires cités plus haut, elle se chiffre par 10.750.000 » assujettis. »

Ces insouciants, ces impuissants, on pouvait les éclairer, certes. Mais il eût fallu s'y prendre à force de temps, de patience et de persuasion, et surtout il n'eut pas fallu que — telles deux ou trois voix ouïes clamant le sauve qui-peut suffisent à déterminer d'immenses désertions — certains semeurs intéressés de panique aient, par esprit politique, avili tapageusement l'esprit et l'intention de la loi.

Hé quoi, comment voulez vous que la masse ait confiance en presse simplement les adjurations officielles ou sérieuses lorsqu'elle entend et lit tout ce qui traite au sujet des retraites ouvrières : — « La loi ne sera pas appliquée; » « la loi des retraites » est la faillite du radicalisme; » — « on ne peut pas imposer l'obligation aux travailleurs, » etc., etc., sans compter les insinuations perfides contre « l'Etat capitalisateur » qu'on se lance de l'extrême-droite à l'extrême-gauche ?

En vérité, grande est la responsabilité des factions au regard du prolétariat dans les conjonctures actuelles. Chacun restait libre d'apprécier en bien ou en mal la conception des retraites avant qu'elle fût votée, mais le vote acquis, il y avait un bel effort à accomplir entre adversaires pour avancer la réalisation de l'œuvre de solidarité nationale dans un commun amour des déshérités.

La politique particulièrement a prévalu. Périssent la loi et en même temps les retraites ouvrières pourvu que l'on puisse passer la responsabilité de l'échec au cou des gens du pouvoir ! L'essentiel est que, dans la lutte généralement sournoise engagée contre le radicalisme moyenneur, on se donne l'illusion d'une victoire dont il n'importe pas que Populo soit le prix.

Celui-ci discernera plus tard, dans ses enfants. Il assistera lentement à la réalisation du rêve généreux voulu pour lui par ceux là même qu'on lui désigne aujourd'hui d'un œil ironique ou d'un doigt indigné. Son réveil définitif datera du moment où il vérifiera une fois de plus que les bons payeurs d'Erreur des vains parleurs et qu'au bout de sa vie l'on touche.

A défaut de sa compréhension propre, il n'eut dépendu que de la bonne volonté commune de ses éducateurs de lui découvrir l'embellie née à son firmament.

Pourquoi, afin de mieux soutenir son ignorance ou sa haine, lui a-t-on refusé ce plaisir ?

RENÉ GROUGE.

Notre Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce de Bastia vient de changer de local.

Quittant le boulevard du Palais, elle s'est installée rue Neuve Saint-Jean, dans un appartement un peu plus spacieux, où toutes les archives pourront plus facilement trouver place.

Nous ne doutons pas qu'étant à présent un peu plus au large, les Représentants du Commerce bastiais ne fassent preuve d'une plus grande largeur de vues et ne prennent plus résolument que jamais la défense des intérêts dont ils ont la garde.

Le peut de Bastia, dont l'achèvement (?) est si vivement souhaité par notre population, devrait être en ce moment-ci l'objet de leur constante préoccupation, mais ils ont également le devoir de ne négliger aucune des grandes questions qui intéressent le relèvement général du pays et dont l'opinion publique réclame l'immédiate réalisation.

Souhaitons qu'au cours du déménagement on ait pu retrouver les délibérations prises lors des dernières réunions, afin que l'on puisse les publier au plus tôt, ou les adresser tout au moins aux ministres compétents.

Les Secours à la Viticulture

Nous recevons la lettre suivante :

Bastia, le 27 mai 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans le courant du mois de mars, votre journal a inséré une note de M. le Préfet de la Corse et une lettre du Président de la Société d'Agriculture d'Ajaccio, invitant les vignerons qui désiraient bénéficier d'une distribution de produits anticryptogamiques à adresser leurs demandes au Président de cette Société.

Cette décision avait été prise à la suite de l'allocation à la Corse d'une somme de dix mille francs à titre de secours à la viticulture.

Conformément aux instructions préfectorales, les demandes ont été adressées au Président de la Société d'Agriculture avant le 1er avril.

Or, à l'heure qu'il est, c'est à-dire deux mois après, aucune réponse n'est encore parvenue aux propriétaires qui se sont fait inscrire pour prendre part à la distribution annoncée.

On semble ignorer à la Préfecture que les maladies cryptogamiques se développent très facilement en ce moment et ce que seules les vignes qui attendent les soins officiels ne sont point encore traitées.

Il est un proverbe qui dit que donner en temps opportun c'est donner deux fois ; dans le cas présent, nous pourrions dire que donner trop tard c'est ne pas donner du tout !

Veuillez agréer, etc.

Un Viticulteur.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 mai, à 4 heures

Marche Hongroise, Rousseau.
Ouverture de Leichte Cavalerie, Suppé.
Parisienne, valse, Wesly.
Ballet Egyptien en 4 parties, Luigini.
La Source, Délibes.

Le Chef de Musique, LAUDUS.

L'Aviation à Nice

Le lieutenant Bague, de retour au camp d'aviation de la Brague depuis quelques jours, s'est livré à d'intéressantes expériences d'orientation à l'aide de sa nouvelle boussole corrigée.

L'intrépide aviateur a exhorté, hier soir, entre cinq heures et six heures, à faire de nuit « Bébé », un vol de sa façon, au large de la Baie-des-Anges, entre la pointe d'Antibes et le Cap Ferrat.

Le lieutenant Bague a été très satisfait de son moteur, qui a donné le maximum de

---

1903 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

II

LE PAVÉ DE PARIS

Léocadie venait de se lever et était en train de recoiffer Denis Bourguet qui, avant le déjeuner, avait l'habitude de lui faire quotidiennement une visite matinale. On se rappelle que le marchand de vins de Champagne avait enlevé la jolie fille à l'avare Bardineau. La père de Solitude était mécontent. Il était venu la veille, croyant trouver Léocadie chez elle ; mais celle-ci était sortie sans renseigner ses domestiques, et il lui avait téléphoné trois fois en vain dans la journée.

— C'est vrai répondit elle.... J'ai été dans ma famille.

— Vous n'avez qu'à m'avertir !

Elle répondit d'un ton provenant qu'elle n'était pas très enfermée :

— Mon Vieux Monsieur, je n'ai pas à vous raconter toutes mes petites affaires!.. Est-ce que vous me mettez au courant de votre, vous ?

Il répondit, gourmé :

— Il me semble pourtant que j'ai droit, de votre part, à certains égards !

— A la condition que vous ne montrez pas d'exigences monstrueuses !

— Ce n'est vous être déraisonnable, ce matin ! — Du tout ! Mais je n'aime pas les hommes !

— Avez-vous à vous plaindre de moi!..

— Pas trop!.. Il n'y a rien à dire... Et puis, tu sais, il ne faudrait pas !

— Où aller vous, aujourd'hui ?

— Je reste ici.

— Vous ne voulez pas venir aux courses de Rancure-La Blue ?

— Non. Je ne bougerai pas de chez moi.

— Voilà une drôle d'idée, Léocadie ! Et qui n'est guère dans vos habitudes !

Elle éclata :

— Allons bon ! Si je sors, tu n'es pas content !.. Si je ne sors pas, ça t'ennuie ! Tu ne sais !

— Vous dites ?

— Ce que tu as entendu !

— Mais qui donc attendez-vous ?..

— Oh ! on n'est pas le chah de Perse, va ! Veux-tu que je te fasse un serment sur ce que j'ai de plus vénérable... Ta tête ! Eh bien ! je ne recevrai aucune visite, je te le promets... Mais n'est des raisons pour me coucher aujourd'hui, elles ne t'intéressent pas !

— Et demain ?

— Demain, tout à toi !.. Maisons, Corbeilles, Antioli, Saint Cloud !.. Nous irons sur tous les champs de courses à la fois, si ça te chante, mon gros !

— Eh bien ! soit !.. A demain !

— Allons ! tu ne me comprends plus !.. Tu veux revenir gentil !.. Dis donc, mon vieux, en attendant, si tu ne me vois pas aujourd'hui, tu as toujours un moyen de penser à moi...

— Lequel ?

— En m'achetant le bracelet que nous avons vu ensemble rue de la Paix !

— Le fait est que c'est une idée !

— Et puis, tu sais, le tapis-sier s'est amené avec ses notes... Veux-tu que je te la donne ?

— Non, non ! Demain, il sera temps !

— Comme tu voudras !.. Tu es un homme de parole !.. Sans cela, est-ce que je t'adorerais comme je le fais ?.. Seulement, prends garde ! On m'en a dit sur ton compte !.. Je n'ai rien voulu savoir... Mais si tu me trompais, tu ne sais pas jusqu'où pourrait aller mon désespoir !

L'ancienne ouvrière ajouta en elle-même, comme un écho :

— Pour !

Denis se rengorgea et eut un sourire complaisant en se regardant dans la glace. Puis, frisant sa moustache teinte, il ailleurs de se lever le front de son amie et s'éloigna. Léocadie Pluveau s'était lancée dans la vie galante avec une fougue à nulle autre pareille, et elle ne se soucisait que fort peu, on n'en doute, de la constance du « Vieux Monsieur ». Cependant, elle n'avait pas trompé Denis Bourguet en lui affirmant qu'elle compterait se parer à tout le monde, au moins pendant quelques heures. Elle voulait dîner pendant au avec Suzanne, et elle se rendit dans la chambre où s'habillait la jeune fille.

— J'espère que vous avez dormi à poings fermés ! dit-elle en entrant.... Ah ! vous avez de la chance de la connaître sucrée, vous, le sommeil de l'innocence !

L'enfant répondit qu'en effet elle s'était bien reposée, et elle ajouta :

— Maintenant, Léocadie, vous me permettrez de vous remercier une fois de plus et de m'en aller.

Son ancienne compagne répliqua vivement :

— Mais je ne le permets pas du tout, au contraire !

— Cependant, je ne puis pas rester plus longtemps chez vous !

Léocadie répondit :

— Et moi, croyez-vous que je puisse vous laisser partir ainsi ?.. Vous alez donner un danger de retourner à l'auberge de la Belle-Etoile et d'y rencontrer infailliblement le sieur Oscar... Car vous n'y comptez pas, comme dit mon boulevard !

— Le Bon Dieu aura pitié de moi.

— C'est possible, mais ce n'est pas sûr !.. Voyons, dites-moi ce que vous avez l'intention de faire ?

— Je vais tout de suite chercher de l'ouvrage.

— Vous voulez rentrer chez Rachel Muller ?

— Ah ! non ! Pas cela !.. Revoir ses amies de jadis, c'est au-dessus de mes forces !

— Excepté moi, pourtant !

— Excepté vous, ma bonne Léocadie !

— Oui... Et celle-ci en réfléchissant. Je pensais bien que cette confidence-là n'entrerait pas dans vos idées.... Vous allez sans doute chercher dans une autre maison !.. Vous êtes une bonne ouvrière, et vous vous casserez facilement !

— Je voudrais que la place où j'entrerai ne fût pas dans le même quartier que celui où je travaillais avant !

— Ah ! ah !.. Ça devient un peu plus embarrassant !.. Toutes les bonnes maisons sont là, vous savez !.. Et vous ne gagnerez pas lourd, ailleurs !

— De quoi manger, de quoi me loger.... Je n'en demande pas plus !

— En attendant, commençons par nous mettre à table !.. Les idées viendront mieux autour d'un poulet froid !

Sur une sonnette qui gisait pour ne résister.

— Oh ! vous avez sonné ! s'écria Mlle Pierrotin. J'ai l'air désespérée comme ça. Mais, au fond, je ne suis pas mécontente de ne pas, comme dit mon boulevard !

rendement, sans raté, et de sa bonnelle qui a atteint la perfection désirable.

Ces excellents débuts ont donné pleine satisfaction à l'aviateur, qui, après quelques jours d'entraînement sur la «Grande Blenc,» mettra à exécution son vaste et grandiose projet de la traversée de la Méditerranée en aéroplane.

(La Dépêche de Nice).

Cour d'Assises

Présidence de M. Gavini, conseiller

Audience du 30 mai

Assassinat

Tramoni Pierre est inculpé d'avoir au l'année 1909, à Arathoou (arrondissement de Sartene), donné la mort à un de ses ennemis Tramoni Laurent.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Il y a une dizaine d'années, les frères Côme et Paul-Laurent Tramoni de Mola, hameau de Sartene, étaient en inimitié avec la fameux bandit Tramoni Jean-Baptiste dit « Bricco » qui avait tué leur père et d'autres membres de leur famille. Les principaux protecteurs du bandit Bricco étaient son oncle Marcoccio Tramoni et ses cousins Charles et Pierre, fils de Marcoccio. Charles qui l'accompagnait habituellement ayant été tué, ses parents accusèrent de sa mort les frères Côme et Paul Laurent Tramoni, et le bandit Bricco, pour tirer vengeance de ce meurtre, ne craignit pas d'assassiner le fils de Côme un tout jeune enfant âgé seulement de sept ans. D'autre part, Pierre Tramoni fut poursuivi à deux reprises devant le tribunal de Sartene comme receleur du bandit Bricco et tenait le maquis pour éviter de purger la condamnation à deux années d'emprisonnement prononcée en dernier lieu contre lui. C'est alors que Marcoccio Tramoni et les siens, comprenant que leur situation devenait de plus en plus critique et que l'heure de l'expiation allait bientôt sonner pour le bandit Bricco, résolurent de quitter le pays. Marcoccio Tramoni alla se fixer en Sardaigne avec les trois fils qui lui restaient. Peu de temps après leur départ, le bandit Bricco était tué dans une embuscade organisée par les nombreux ennemis que ses crimes répétés avaient armés contre lui. Après s'être établi en Sardaigne, Marcoccio Tramoni et ses fils y séjournèrent sept ou huit ans, sans faire parler d'eux. Cependant leur haine contre les frères Côme et Paul-Laurent Tramoni n'était pas éteinte et devait s'être, encore accrue depuis la mort du bandit Bricco. Dans le courant de l'année 1908, Marcoccio Tramoni et son fils Pierre revenaient secrètement de Sardaigne et manifestaient avec leurs parents, à l'égard de leurs ennemis, des dispositions si peu rassurantes que le propre beau-père de Pierre envoyait un commis Lucchini Jean-Félix aux frères Côme et Laurent Tramoni pour les prévenir de la présence dans le pays de Marcoccio et de Pierre, et pour les engager à se tenir sur leurs gardes. Au mois de mai 1909, Pierre Tramoni revenait en Corse, accompagné de son cousin Paul Andreani, réfugié comme lui en Sardaigne. Cette fois encore, il entourait sa venue dans le pays du plus grand mystère. Lui et son compagnon se présentaient pendant la nuit chez un nommé Tramoni Simon, sur le territoire de Mola, et après lui avoir, à la façon des bandits, demandé un pain, lui lui recommandaient de ne dire à personne qu'ils se trouvaient dans ces parages. Tramoni Simon faisait part de ce fait à un nommé Tramoni Jean et tous deux décidaient d'en informer Côme et Laurent Tramoni. Ainsi prévenus ceux ci prenaient leurs précautions pour éviter les embûches de leurs ennemis. Rentré en Sardaigne après cette expédition, Pierre Tramoni fit en Corse un troisième voyage en novembre 1909. Il dit être débarqué à Bonifacio, le 15 de ce mois, pour y vendre des peaux de chèvres. La quantité minime de peaux qu'il avait à vendre et le bénéfice insignifiant qu'il pouvait en retirer, indiquent que ce n'était pas là le véritable motif de son voyage. Cependant, les frères Côme et Laurent Tramoni vaquaient à leurs affaires, ignorant la présence en Corse de leur ennemi que celui-ci avait toute secrète comme lors de ses précédents voyages.

Le 23 novembre 1909, vers 9 heures du matin au lieu dit « Arathoou », territoire de Mola, Laurent Tramoni labourait son champ en compagnie de son fils Jean, âgé de 19 ans. Comme il passait en creusant un sillon, à 25 mètres d'un talus garni de broussailles qui domine le champ, deux coups de feu étaient tirés de ce talus, à droite et un peu derrière lui. Atteint grièvement par un projectile au dessous de l'épaule droite, Laurent Tramoni aperçevait, en se retournant, son agresseur tenant encore son arme épaulée et reconnaissait en lui son ennemi Pierre Tramoni qui prenait aussitôt la fuite, accompagné d'un autre individu que la victime n'a pas reconnu. Le meurtrier et son compagnon étaient également aperçus par Jean Tramoni qui travaillait à une certaine distance de son père et qui tira sur eux deux coups de feu sans les atteindre. Cependant de nombreuses personnes qui travaillaient dans le voisinage étaient accourues au bruit des détonations, Laurent Tramoni leur désignait formellement Pierre Tramoni comme son meurtrier ; il répétait cette accusation devant les gendarmes qui ne tardaient pas à survenir et il la réitérait enfin aux magistrats du Parquet de Sartene, arrivés le jour même sur les lieux du crime.

Transporté à son domicile à Mola, Laurent Tramoni succombe à sa blessure 18 heures environ, après l'attentat. L'autopsie a révélé qu'il a été atteint au dessus de la pointe de l'omoplate droite par une balle de gros calibre qui avait été sectionnée en quartier et qui après avoir brisé la colonne vertébrale et traversé les deux poumons, était allé se loger dans la peau en avant du thorax à la hauteur de la sixième côte qui avait été fracturée par son trajet. A la date du 5 décembre 1909, c'est-à-dire quinze jours après le crime, Pierre Tramoni a adressé au Procureur de la République à Sartene, une lettre protestant contre l'accusation dont il était l'objet de la part de la victime et désignait un certain nombre de témoins disposés à affirmer que la veille et le jour du crime, il se trouvait au lieu dit Sotta, localité située non loin de Portovecchio. Entendus par le juge d'instruction après la constitution de Pierre Tramoni qui a eu lieu dans les premiers jours de novembre 1910, ces témoins, dont la plupart sont parents rapprochés de l'accusé, ont confirmé ses dires. Toutefois, leurs déclarations ne sauraient en aucune façon infirmer les charges relevées contre Pierre Tramoni. En effet l'arrivée de celui-ci dans le pays, le secret dont il l'a entouré, les raisons insuffisantes qu'il a données pour expliquer son voyage, le fait que cette arrivée a été suivie immédiatement de l'assassinat de son ennemi, et que, précédemment lui et ses parents étaient venus en Corse manifestement animés de mauvaises intentions à l'égard de celui-ci ou des siens, toutes ces circonstances auraient suffi pour le désigner comme l'auteur du crime. Or, ces preuves morales sont fortifiées de façon irréfragable, par l'accusation de Laurent Tramoni qui n'a pas pu se tromper en affirmant l'avoir reconnu comme son meurtrier, puisqu'il l'a désigné nommément et à l'exclusion de tous autres, le seul membre de la famille ennemie qui se trouvait en Corse, alors que son retour de la Sardaigne était absolument ignoré de lui.

M. Giacometti, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me de Caraffa et Ruffalli sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Tramoni Pierre proteste de son innocence. Sans doute, il n'était pas l'ami de Tramon Laurent, mais celui-ci avait d'autres ennemis que lui et qui lui en voulaient à mort parce qu'il les avait démasqués comme étant les guides du redoutable contumax qui répondait au nom de Bricco et qui a été détruit par la gendarmerie.

Tramoni Pierre reconnaît avoir quitté la Corse, non pas pour éviter les conséquences d'une condamnation que lui avait infligée le Tribunal de Sartene, mais pour se soustraire à la haine de ses ennemis.

Le 23 novembre, jour du crime, il se trouvait, il est vrai, en Corse, où il était rentré depuis quelques jours, mais à l'heure où Tramoni Laurent était assassiné, il se trouvait bien loin du lieu du crime. Il était à Sotta avec plusieurs individus.

Les Témoins

Tous les témoins qui se présentent à la barre déposent avec crainte et hésitation. La plupart d'entre eux n'osent répéter ce que déjà ils ont dit à l'instruction, ils disent même le contraire, et M. le Président est dans l'obligation de faire mettre la plupart d'entre eux en état d'arrestation. On se rend compte qu'ils n'osent déposer sincèrement par crainte de représailles de la part de la famille de l'inculpé.

L'accusé n'en voulait, pour l'avoir dénoncé et fait condamner comme guide de Bricco. Après s'être enfui en Sardaigne, pour ne pas subir la condamnation, il revint en Corse, pour se venger de nous. Mon pauvre frère mourant, m'a dit que c'était bien Pierre Tramoni qui avait tiré sur lui.

Tramoni Ange-Marie. — J'étais près d'Arathoou, ayant entendu un coup de feu j'accourus et vis Tramoni Laurent gisant ensanglanté. Il me dit qu'il ignorait le nom de son meurtrier.

M. le Président fait observer au témoin qu'à l'instruction, il a dit que la victime lui avait désigné Pierre Tramoni comme son assassin.

Le témoin visiblement troublé, soutenant que cela n'est pas exact, M. le Président le fait mettre en état d'arrestation.

Tramoni Jean. — Je suis le fils de l'infortunée victime. Je travaillais en ca compagnie à Arathoou, quand soudain, un coup de feu retentit, et mon père s'affaissa mortellement atteint. Au même instant, deux individus, parmi lesquels j'ai reconnu Pierre Tramoni, fuyaient. Saisissant mon fusil, je faisais feu sur eux, sans les atteindre.

Tramoni Simon. — Après l'attentat dont Laurent Tramoni a été victime, j'allais prendre des nouvelles du blessé qui me déclara que son agresseur était un fils de Marcoccio.

La déposition du témoin étant en contradiction formelle avec ses déclarations à l'instruction, M. le Président le fait mettre en état d'arrestation.

Tramoni Jean. — Tramoni Simon, le précédent témoin m'a avoué qu'il avait donné l'hospitalité après le crime à l'assassin Pierre Tramoni qu'accompagnait un nommé Andreani.

Tramoni Jean-Dominique. — Je me trouvais près du lieu du crime, quand j'entendis retentir une détonation et vis deux individus s'enfuir. Je n'ai pu les reconnaître.

Tramoni Paul-Jérôme. — A, le jour du crime, rencontré deux individus qui paraissaient venir du lieu du crime. Ils n'avaient pas d'arme.

M. le Président fait observer au témoin qu'à l'instruction, il a déclaré que ces hommes étaient armés de fusil. Le témoin soutenant de nouveau, que ces individus étaient désarmés, M. le Président le fait mettre en état d'arrestation.

Luccbini Antoine. — Le jour du crime, j'ai vu de cendre de la montagne, deux individus que je n'ai pas reconnus. Je ne sais si l'un d'eux était l'accusé Tramoni Pierre.

Les quatre témoins mis en état d'arrestation rappelés par M. le Président, maintiennent la déposition qu'ils ont faite à l'audience.

Un seul, Tramoni Paul-Jérôme qui reconnaît n'avoir pas dit la vérité à l'audience, mais l'avoir dit à l'instruction.

Tramoni Paul est aussitôt relaxé.

Quant aux trois autres, la Cour, après avoir délibéré et sur les conclusions conformes de M. Giacometti, substitut du Procureur général, délivre mandat de dépôt contre eux, et délègue M. Fernand Mattei, juge assesseur, pour procéder à l'information sous l'inculpation de faux témoignage en matière criminelle, dirigée contre les susnommés.

Sur quoi, Me de Caraffa demande la parole et expose qu'en dépit de l'incident qui vient de se produire, la cour d'Assises possède cependant des éléments d'appréciation suffisants pour statuer valablement sur le procès qui lui est soumis.

Subsidiairement, Me de Caraffa sollicite la mise en liberté provisoire de Tramoni Pierre.

La Cour, repousse les conclusions de la défense et prononce le renvoi pur et simple de l'affaire à la prochaine session.

Audience d'aujourd'hui :

Clavaldini François, et Maraccinole Pierre, de Silvarreccio, sol qualifié.

Officier du parquet, M. Poinsier, avocat général.

Défenseurs, Me de Caraffa et Bronzini.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 mai.

Le marché a été affecté aujourd'hui par des offres assez nombreuses qui ont porté principalement sur la Rente Française qui revient à 96.87 et sur les Emprunts Russes. Les autres Fonds d'Etats sont fermes principalement l'Extérieure à 97.40 et le Turc à 92.77. Sociétés de Crédit irrégulières, le Crédit Foncier, le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale conservent leurs bonnes dispositions précédentes, tandis que le Crédit Lyonnais perd 3 francs à 1.480.

Les valeurs industrielles et de traction sont sans affaires. Suez 5.585. Les valeurs russes restent bien disposées. Titres coprifères en recul sur les avis de l'Amérique : Rio 1.735.

Au comptant officiel l'action Caisse Hypothécaire Franco Argentine progresse à 518, l'obligation à 1/2 est recherchée à 478.50.

En Banque, l'Anglo French Mercantile se négocie à 22 frs.

L'Asia Caoutchouc Trust est ferme à 27 frs les coupures et 28 25 les unités. Mines d'Etain d'Erwdens actives à 351.

Hausse à 147 de l'action de préférence 7 0/0 Ch Decazeville.

Nouvelle avance à 33 de l'action de la Cie Secondaire des Voies Ferrées. Les contrats lui assurent un dividende minimum de 20 frs. On envisage une augmentation notable des recettes provoquées par des contrats nouveaux.

La seconde assemblée constitutive de la Société des Banques de Province, capital 50 millions, tenue le 22 mai, a voté toutes les résolutions proposées et nommé les administrateurs, censeurs et commissaires des comptes. M. Achille Adam a été nommé président, MM. J. Buffet et E. de Trincaud La Tour, vice-présidents, M. Casimir Petit a été nommé administrateur délégué et M. J. Ramon, directeur.

Chemins Français calmes.

CAFÉ DES GOURMETS

Boulevard Paoli, 23

Concert du 30 mai 1911, donné par le *Quatuor Amical Bastiais*, à 8 heures 1/2

Marche des Cocktails,	Cannas.
Occhi assassini,	Vangi.
Pauvre fleur,	Mascocchi.
Le Jour et la Nuit,	Lacocq.
Ninette,	Fantauzzi.
Ballo in Maschera,	Verdi.
Nuit Sereine,	Ferrater.
Soirs,	Albin.
Veuve Joyeuse,	Lehar.
Polka finale,	X.

GLACES

Princesse et Fraise

On ne débite exclusivement que de la Bière Gruber et Cie de Melun.

L'excursion d'Ajaccio

Le Secrétaire du Comité se tient à la disposition de MM. les Excursionnistes pour tous renseignements, y compris logement et nourriture dans les divers hôtels du chef-lieu.

S'adresser à M. Rambaud, 15, Bd Saint Angelo, de 2 à 4 heures.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHEB, 1er prix Prague

Programme du 30 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

Joly Bey,	Pellemans.
Valse des Cigales,	Michiels.
La Fauvette du Temple,	Messager.
Danse Havanaise,	Saenoh.
La Juive,	Halévy.
La Chanson de la brise,	Lebart.
A la Gazam, marche caractéristique,	Holzmann.

Soirée à 8 heures et demie

Amours de Trottins,	Borel Clerc.
Hésitation,	Faucheux.
Sylvio Pellico, ouv.,	Zorco.
Aubade d'Amour, solo de violon tiré du mirodrame Noël, de P. Monti.	
Robert le Diable,	Meyerbeer.
La Gitanette,	Valverde.
Le Trouvère,	Verdi.
L'Attaque,	Saenemi.
Scènes exotiques, suite d'orchestre,	Mouton.
Valse de Reine,	Coryll.
Promenade Militaire,	Vercollier.

ETAT-CIVIL

Mariages.

Ferrandi Dominique, ouvrier mineur, de Valle de Rostino, et Raimondini Marie-Joséphine, ménagère, de Bastelica.

Naissance.

Parsi Pascal-Dominique.

Décès.

Fattaccini Marie-Joséphine, ménagère, 66 ans, de Centuri.

Rossi Vincent, 2 mois, de Bastia.

Nouvelles Religieuses

CHAPELLE SAINT-ANTOINE (Ancien Couvent). — Mercredi, commencera la treizaine préparatoire à la fête de Saint Antoine de Padoue, le matin : Messes à 5 et 7 heures ; le soir : Salut à 7 heures et demie.

A SAINTE-MARIE. — Mercredi 31 mai, treizaine préparatoire à la fête de Saint Antoine de Padoue. Le matin à 5 heures, messe et bénédiction de la Sainte Relique. Le soir à 8 heures, Salut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 mai

Thermomètre. — 7 heures + du matin 10 à midi 17 · + 4 6 heures du soir + 15 4. Maxima + 18°. Minima + 12°.

Baromètre. — 7 heures 8 matin, 764 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 764 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluie.

l'après-midi, id.

Au départ

Mme et M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix, sont partis hier soir par le paquebot de Marseille.

Récompenses honorifiques

La médaille d'honneur en argent a été attribuée à M. Simonpietri Antoine, matelot, inscrit à Bastia, a contribué au sauvetage du « Colombo, » des Messageries maritimes, désemparé de ses chaudières, pendant le typhon du 27 septembre 1910 ; et la médaille de bronze au pilote Urbani Antoine : a dirigé les manœuvres qui ont permis à la chaloupe « Algérienne » de secourir le voilier « Louise-Marie, » à 14 milles au nord-est d'Alger, le 3 février 1911.

A l'arrivée

M. Eugène Ballero, secrétaire d'ambassade, est arrivé par le paquebot de Marseille.

Nouvelles militaires

M. Leca, gardien de batterie de 2e classe à Bastia, est classé pour gardien de 1re classe.

A Saint-Jean

Mercredi, 31 mai, auront lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste, les cérémonies de clôture du Mois du Saint-Cœur de Marie. Messe de communion à 7 heures ; à 5 heures, vêpres suivies de la procession et du salut. A 7 heures et demie, baiser de la Sainte Relique.

Légion d'honneur

Est nommé chevalier de la légion d'honneur, M. le capitaine Nicolai, du 4e tirailleurs algériens, 18 ans de services, 10 campagnes.

La médaille militaire a été conférée à l'adjudant Vincentini, du 4e mixtes, 14 ans de services, 14 campagnes.

Obsèques

Dans la matinée ont eu lieu en l'église Saint-Jean les obsèques de Mme veuve Fattaccini née Paoli, décédée dans sa soixante-sixième année.

La défunte appartenait à une honorable famille du Cap, et s'était fixée depuis longtemps dans notre ville, où elle n'avait pas tardé à se créer de solides amitiés. Elle a été soignée avec un dévouement touchant par sa sœur et des voisins.

Beaucoup d'amis et de compatriotes du Cap ont suivi le convoi funèbre et assisté à l'absoute.

Nous adressons aux familles Paoli et Trama nos condoléances.

Objet trouvé

Le nommé Oliva Antoine, jardinier, a trouvé dans sa propriété du Fango, une montre en or qu'il s'est empressé de déposer au poste de police.

Maison J. Carboccia et Fils

Lire à la 4e page l'annonce des *Grands Magasins Carboccia & Fils.*

Avis

Madame Orsola Biaggini a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'elle vient d'établir un commerce d'épicerie, bien achalandé, dans l'ancien local, où étaient situés les entrepôts de vin, 5, Avenue Carnot.

Voir annonce à la 4e page.

Charrette à l'abandon

Procès-verbal a été dressé contre le nommé G. P., boulanger, pour avoir laissé un charretton à l'abandon dans la rue de la Banque.

Contravention

La femme G. M., qui n'est pas très matinale, ayant jugé fort à propos de jeter le contenu d'une paillasse dans la rue Marbeuf, après le passage du tombereau, a été mis en contravention.

A vendre

400 hectolitres de vin environ, titrant quatorze degrés.

S'adresser à M. Mathieu Grimaldi, à Querciolo par Castellare.

Avis

On demande à engager d'urgence, au mois, et pour longtemps, sur bonnes références, un vigneron sérieux, assez jeune, de préférence marié, capable de diriger les travaux agricoles.

Ecrire à M. Casanova à Macinaggio.

Avis

Vin vieux. — Eau-de-vie. — Vinaigre de Patrimonio, médaille d'argent au concours général agricole de Paris 1911.

A VENDRE : Beau comptoir. — Billard anglais. — Tables de marbre.

S'adresser chez M. Marfisi, Place St Nicolas, 13, Bastia.

GRAND CIRQUE VINELLA

Place de l'Hôtel de Ville

Aujourd'hui mardi, à 8 heures et demie

Grande soirée de Gala

au bénéfice de

MISS ETTA

la gracieuse équilibriste

Avec le concours de toute la troupe

Intermède de chant

par MISS ETTA accompagnée par le professeur Manzoi et les clowns populaire Cressendo et Forest.

Prix habituels des Places

AVIS DE DÉCÈS

(CALVI)

Mme Jérômine Massoni, née Orabona ;

M. Dominique Massoni, propriétaire à Calvi ;

M. Barthélemy Massoni, docteur en médecine, Calvi ;

Mme veuve Jean Puccinelli, née Massoni, et ses enfants ;

Mme et M. Joseph Orabona, docteur en médecine, membre du Conseil général de la Corse, et leurs enfants ;

Mme veuve François Massoni et son fils Dominique, élève au lycée de Nîmes ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR TOUSSAINT MASSONI

Pharmacien de 1re classe
Inspecteur des Pharmacies
Officier de l'Instruction publique

leur époux, fils, frère, beau-frère et oncle, décédé à Calvi, le 26 mai 1911, à l'âge de 38 ans.

L'enterrement a eu lieu lundi, 29 mai, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Grande Corderie Parisienne

33 bis, rue de l'Opéra, BASTIA

Ph. FELCE

La seule Maison qui défie toute concurrence à qualité égale de cordages. Ficelles en tous genres.

Travaux recommandés pour la spécialité de ses cuirs en toile, bâches, tentes, etc., entièrement par un maître voilier attaché à la Maison.

Notre devise est de faire de mieux en mieux et

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00293

BOURSE DE PARIS

27 mai — 29 mai

Rentes 3 0/0 anciens . 95 80 — 95.90
Rentes 3 0/0 amortis. . 96.00 — 96.10

ex-coupon.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Puy-de-Dôme

Paris, 29 mai.

Les électeurs de l'arrondissement de Thiers étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Chamerlat, député radical-socialiste décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

MM.

Guillemin, conseiller général et maire de Thiers, radical socialiste ;

Le docteur Claussat, maire et conseiller général de Chateldon, socialiste unifié ;

Cotillon, distillateur, républicain socialiste ;

Nugère, ouvrier coutelier, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 25 239
Votants : 20 306

Ont obtenu :

MM. Claussat. . .	9 466	voix.
Guillemin . . .	7 414	—
Cotillon . . .	2 824	—
Nugère . . .	603	—

Il y a ballottage

Conseil des Ministres

Paris, 29 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

EVREUX

Accident d'automobile

Evreux 29 mai.

Un terrible accident d'automobile, qui a jeté une profonde émotion en ville, s'est produit ce matin, à Evreux.

Au cours d'une promenade que le chef d'escadron Lagulonie était allé faire aux environs de la ville, son automobile, alla rouler dans un précipice, par suite d'un virage trop brusque

Le commandant de Lagulonie, violemment projeté sur le sol, fut tué sur le coup.

PARIS

MESSE ANNIVERSAIRE

Paris, 29 mai.

Mme Berteaux a fait célébrer ce matin, une messe anniversaire pour le repos de l'âme du ministre de la guerre.

Tous les membres de la famille Berteaux assistaient à cette cérémonie qui a revêtu un caractère strictement privé.

LA COURSE
Paris-Rome-Turin
en aéroplane

Nice, 29 mai.

Depuis plusieurs jours, des dispositions avaient été prises, à la Californie, en vue de l'arrivée des concurrents de la course Paris Rome-Turin, dont la première étape est ville de Nice.

Cinq hangars ont été mis à la disposition des concurrents pour mettre les appareils à l'abri pendant la nuit.

Des barrières ont été placées tout le long de la promenade des quais afin de maintenir le public.

A NICE

Beaumont
arrive premier

Beaumont, qui n'est autre que le lieutenant de vaisseau Conneau, est arrivé premier à l'aérodrome de la Californie.

Cette première étape comprend 865 kilomètres à vol d'oiseau.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Tirage au sort des bureaux

Dès l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Sixième douzième provisoire

M. Caillaux, ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre, un projet de loi demandant un sixième douzième provisoire.

L'urgence est demandée.

La Chambre adopte le sixième douzième provisoire.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de MM. Failliot, député de Paris, et Brizon, député de l'Allier, sur l'impossibilité d'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

M. Paul Boncour ministre du Travail, demande le renvoi de la discussion de l'interpellation.

M. Failliot insiste pour la discussion immédiate, qui, dit il, s'impose, à la suite des difficultés que rencontre l'application de la loi.

Le Vote

Le renvoi de la discussion est mise aux voix.

La Chambre décide de discuter vendredi prochain les interpellations sur les retraites ouvrières.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Arthur Groussier rapporteur, intervient dans le débat.

Le député socialiste de la Seine, soutient les conclusions de son rapport.

Il expose longuement les raisons qui ont discrédité le scrutin d'arrondissement aux yeux de tous les partis.

« S'il est un point, dit-il, sur lequel nous soyons tous d'accord, ou à peu près, c'est sur la nécessité de changer un mode de scrutin qui a fait ses preuves, et dont le fonctionnement a démontré les nombreux inconvénients qui y sont attachés.

L'orateur explique ensuite les inconvénients du scrutin de liste majoritaire.

« Avec le scrutin d'arrondissement, dit-il, les différentes opinions qui se partagent le département caressent l'espoir d'être plus ou moins relativement représentées. Avec le scrutin de liste majoritaire, ce pourrait être l'irrémédiable écrasement de la minorité.

» Le scrutin de liste départemental appelle un correctif nécessaire : la représentation proportionnelle. »

Le rapporteur termine en exposant le fonctionnement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle qui conduit à un système plus juste et plus équitable.

M. Paul Deschanel député d'Eure-et-Loire, monte ensuite à la tribune.

L'orateur prononce un magistral discours en faveur du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et fait un réquisitoire des plus sévères contre le scrutin d'arrondissement.

« Il était temps, dit-il, que les républicains prissent eux mêmes l'initiative d'une réforme électorale qui s'impose, devant les multiples inconvénients du scrutin uninominal.

» Le scrutin d'arrondissement, dit-il, constitue évidemment un collège électoral trop restreint.

» C'est à la faveur de ce système, que la pression administrative et la corruption électorale peuvent arriver à fausser les résultats d'une élection, et à faire dire exactement aux électeurs le contraire de ce qu'ils pensent

» C'est grâce à ce système, que nous assistons impuissants aux progrès d'une mentalité déplorable qui consiste à faire prédominer les intérêts particuliers sur l'intérêt général.

» Trop souvent, on pour mieux dire toujours, ce n'est pas un principe que l'on oppose à un principe, dans les luttes électorales de nos jours ; c'est une personne que l'on oppose à une personne.

« L'élu n'est pas le représentant d'une idée ; c'est le représentant des intérêts particuliers des électeurs qui l'ont envoyé à la Chambre, non plus pour s'occuper des grandes questions qui intéressent la vie de la nation entière, mais pour essayer d'obtenir des faveurs spéciales et des avantages uniquement réservés à leur circonscription.

» D'ailleurs, le scrutin d'arrondissement se prête bien mal à une organisation sérieuse des partis, et favorise, au contraire leur émiettement. »

M. Paul Deschanel démontre ensuite, chiffres en main, que si on totalise le nombre des voix obtenues par les candidats élus à Chambre des députés, on constate que le nombre des voix non représentées, dépasse sensiblement le nombre des voix obtenues par les élus.

» Il est juste, dit il, que les minorités soient représentées ; et c'est ce principe qui nous fait rejeter aussi le scrutin de liste majoritaire, où une seule nuance politique pourrait accaparer tous les sièges d'un département, et supprimer ses adversaires réduits au silence.

» La représentation proportionnaire, dit en terminant l'orateur, nous donne toutes les garanties désirables.

» Le nouveau système de vote, conçue en dehors de toute arrière-pensée politique, doit-être avant tout un système de justice et d'équité. »

La séance est ensuite levée et la discussion renvoyée à demain.

PRODUCTEURS CORSES

qui veulez bien vendre vos produits, fruits, légumes, gibier, vins, huiles, laines et tous produits de l'île), adressez-vous en confiance à la *Maison LABAUME AND Cie, 38, rue Sainte-Cécile, MARSEILLE.*

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Rône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

Avis Important

M. ROGIALLI, Tailleur
Place Saint-Nicolas, BASTIA

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment, *Haute Nouveauté*, d'étoffes, *dernière création* (Printemps-Eté), provenant des plus importantes maisons françaises et anglaises et pouvant satisfaire tous les goûts.

Complets sur mesure

Devants inusables
depuis 35 francs

Coupe et façons irréprochables

Concurrence impossible

Sur demande, on envoie des échantillons à l'intérieur.

N. B. On demande de bonnes culottières.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

Maison J. Carbuccia et Fils

Porcelaine et Faïence
Verrerie et Cristaux
Ustensiles de ménage
Coutellerie et Couverts
Articles de Paris
Articles de Voyage
Mercerie et Quincaillerie
Literie et Ameublement
Parapluies Ombrelles et Cannes
Broderie, Dentelles Passementerie
Fleurs pour chapeaux

Envoi franco d'échantillons



VUE D'UNE DES SALLES DES NOUVEAUX MAGASINS

Ne pas quitter Bastia, sans venir visiter cette installation, la seule du genre en Corse.

Chaussures en tous genres
Chapellerie et Casquettes
Confection pour Hommes et Enfants
Lainage et Nouveautés
Lingerie et Bonneterie
Draperie et Velours
Parfumerie de toutes marques
Couvertures, Toiles et Calicot
Robes pour dames et Enfants
Chemiserie en tout genre
Cravates et Foulards

Franco de port à partir de 25 fr.

Maison J. Carbuccia et Fils

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tous les — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Pour les barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rennes artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Epicerie de la Gare
Mme ORESTE BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
BISCUITS DE LUXE
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
VIN D'ETABLE à 0.50 & 0.60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
AUX AMIS DE LA CORSE
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux non ayant 20 ans. Aucune autre ne peut donner une garantie.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
HECTOR MALOT (ZYTE p. 70 et 283).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'Argus de la Presse envoyait à Vallobra, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
PAUL ARÈNE (VALLOBRA, p. 183 188).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos Argus, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'Argus de la Presse se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires que vous voudrez bien lui confier.

L'Argus lit 12.000 journaux par jour.

Ecrire: Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.

Adresse Télégraphique: ACHARDIER-PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par ses divines propriétés.
M. Depensier, pharmacien à Rouen
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies; la flacon, 2,5 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général: Pharmacie Depensier, 18, rue du Bac, Rouen.
On trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Colonna d'Istria.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître:
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE ÉLÉGANT SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format: 15 sur 15, reliure toile verte
Son nombre de Pages: 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements: l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime: Une Carte des Chemins de Fer
PRIX: 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
MASSOTTE & Cie, ÉDITEURS

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier de Gaz
Bastia, (2, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE ROBETTES DE COUPE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS: 4 francs — UN AN: 16 francs
EDITION B: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les P., P. et G. P.
3 MOIS: 8 fr. 50 — UN AN: 32 francs
ABEL GOUBAUX, éditeur, 5, r. du Croissant

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 150 — MERCREDI 31 MAI 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues chez MM. les agents et reçues aux bureaux du journal.
Petite Annonce 1 fr. — Réclames 50 pages, 0,75 — Décès, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA ESPACE

LE CALENDRIER

Soleil: (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 49 m.
Premier quart., le 5 — Pleine Lune, le 11.
Fêtes d'Aujourd'hui: N. D. des Grâces.
Fêtes de Demain: Saint MAXIMIEN.

30 MAI

L'ARMÉE NOUVELLE

La volumineuse étude consacrée par M. Jean Jaurès à l'*Armée nouvelle* a déjà été l'objet de vives critiques dans lesquelles il semble bien y avoir un peu de parti-pris de ne rien accepter de ce qui vient du leader socialiste. Ce que l'on pourrait, en effet, lui reprocher le plus justement, c'est d'avoir placé son étude militaire sous le titre général: *l'Organisation socialiste de la France*. Quant à cette étude elle-même, elle ne contient rien qui se rattache au socialisme, en dehors du chapitre que l'auteur a consacré à la définition de la patrie, telle que le socialisme la conçoit. Cette partie de l'œuvre n'ayant point d'autre but que de montrer pourquoi les socialistes restent patriotes et reconnaissent la nécessité de l'armée, il ne reste plus dans l'étude de l'organisation militaire que des idées qui peuvent parfaitement être admises par tous les républicains, par tous ceux du moins qui ont délibérément rompu avec l'esprit de conquête et qui ne veulent plus voir dans l'armée que l'organe chargé d'assurer l'existence de la France en tant que nation. Or, si l'on s'en rapporte aux discours prononcés au Parlement depuis vingt ans, ceux-là comprennent la presque totalité des républicains de gauche. Il est regrettable, ajouterai-je, que le parti qui a pris l'initiative de la loi de deux ans, qui a ainsi voulu nous donner la nation armée, n'ait pas eu conscience de ce qui manquait à son effort et ait laissé à un homme politique d'un parti qu'on se refuse à considérer comme parti de gouvernement le soin de tracer la besogne qui reste à accomplir. Il est regrettable que ce soit M. Jaurès qui vienne apprendre au pays la nécessité de renforcer les obligations militaires des réservistes, alors que le parti radical au pouvoir n'a pas trouvé d'autres modifications à apporter à la loi de 1905 que la diminution des périodes d'instruction.

Est-ce à dire que la proposition de M. Jaurès doive être acceptée telle quelle et d'emblée? Je ne le pense point. Sa conception des troupes de couverture est, en effet, un peu légère. Dire que la caserne doit être simplement une école de recrues est une idée fort juste. Mais penser qu'il suffira de transporter ces écoles de recrues sur la frontière pour assurer notre mobilisation est une erreur qui pourrait être dangereuse. Précisément parce que l'armée, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, n'a plus d'autre objectif que de garantir l'existence nationale, deux sûretés valent mieux qu'une seule. En avant des deux millions d'hommes prêts à se lever en masse pour sauvegarder leur indépendance, il est utile d'entretenir à la frontière des troupes toujours sous les armes, capables d'opposer à l'envahisseur une résistance assez longue pour que l'armée mobilisée puisse se former rapidement, mais sans précipitation. Et cette seule considération suffit à montrer que l'on ne saurait fixer *a priori* à six mois le temps de service à accomplir par les jeunes gens avant leur entrée dans les unités mobilisables. Le temps nécessaire à l'instruction devra toujours être augmenté d'une durée *variable*, suivant l'importance des contingents, afin que la garde permanente de la frontière ne soit jamais affaiblie.

C'est, il faut bien le dire, le point faible de la loi sur le service de deux ans. Il a été signalé à la Chambre avec beaucoup de vigueur par M. Raiberti, au moment de la mise en application de cette loi. De septembre en mars, les corps de la frontière n'ont plus sous les drapeaux qu'un effectif insuffisant d'hommes instraits. De divers côtés, on proposa alors de modifier la loi et d'organiser des contingents semestriels ou même mensuels. Ce fut un bon feu de paille dans la presse militaire. Puis tout s'éteignit quand le gouvernement eut annoncé qu'il allait prendre des mesures. Mesures de fortune, les seules qui pouvaient être prises immédiatement, mais qui n'auraient pas dû avoir d'autre objet que de parer momentanément à l'insuffisance de la loi. Or, elles subsistent toujours. Et l'on a bien modifié la loi... mais pour diminuer les périodes d'instruction. N'était-il pas évident que la bonne instruction des réserves, et l'établissement du recrutement trimestriel, c'était à brève échéance la possibilité de réduire d'un ou de plusieurs trimestres la durée du service actif tout en accroissant les forces du pays?

Sur cette instruction des réserves, les critiques de M. Jaurès sont des plus justifiées. L'état-major général ne voulait pas du service de deux ans, et c'est son hostilité qui doit être tenue pour responsable des imperfections de la loi actuelle. Cette hostilité n'a point cessé, et à travers toutes les périodes de la vie militaire, instruction des recrues, instruction des unités, grandes manœuvres, on continue à agir, on persiste à dresser les soldats comme si l'armée active seule devait être appelée à prendre part aux opérations. On s'acharne à penser que l'armée de campagne ne vaudra que par la proportion d'hommes de l'armée active qu'elle contiendra. De là à négliger la préparation des réserves, il n'y a qu'un pas. Il est à peu près franchi, et il n'était que temps qu'une voix puissante vint jeter l'alarme. On pourra discuter, avec plus ou moins de talent, les idées de M. Jaurès: sur ce point, nul ne pourra démontrer qu'il n'a pas raison.

Il serait plus facile de combattre ses procédés de formation des officiers et son système d'avancement. M. Jaurès, qui constate avec beaucoup de force et de raison combien les militaires, même les plus éminents, sont empreignés dans leur mentalité spéciale, qui leur reproche d'avoir conservé comme fétiche la méthode napoléonienne, M. Jaurès fait preuve d'un fétichisme au moins égal à l'égard de l'Université et des titres qu'elle délivre. Il semble, à le lire, qu'il n'y ait dans l'organisation actuelle de la France qu'un organisme digne de survivre à toutes les transformations désirables, l'Université. Or, il y a beaucoup de bons esprits, même chez les militaires, qui, tout en reconnaissant la nécessité et la puissance indiscutables de la science, se refusent à admettre que la science réelle, pratique, celle qui donne à son possesseur de l'autorité sur les masses, se trouve toujours dans le cerveau de celui qui détient un parchemin.

J'aurai, sans doute, l'occasion de revenir sur ce sujet. Et je veux terminer en félicitant encore une fois M. Jaurès. A côté de l'idée lumineuse de l'emploi intégral de toutes les forces nationales que j'ai déjà soulignée, il en est une autre qui, à elle seule, ferait de son livre une œuvre à lire et à répandre; celle de l'éducation militaire de la démocratie. Depuis plusieurs années déjà, j'ai usé mes faibles forces à la propager. Je ne m'attendais certes pas à recevoir des soutiens venus du coté socialiste. D'où qu'il vienne, il est le bienvenu.

F. NORAY.

L'Assistance Médicale gratuite

Bastia, le 27 mai 1911.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Veuillez me permettre de signaler, par la voie de votre journal, une défectuosité grave dans l'organisation du service de l'assistance médicale gratuite à Bastia.

Un indigent a obtenu le bénéfice de l'assistance médicale. Cela lui donne droit aux visites du médecin et aux médicaments. En ce qui concerne les médicaments, il est connu de tout le monde, maintenant, que c'est la pharmacie de l'Hospice qui les délivre. Il n'y a donc pas de difficultés de ce côté.

Mais pour obtenir la visite d'un médecin, c'est toute une affaire. Si un indigent désire-t-il être examiné par M. X.? Un voisin obligeant lui fait remarquer que M. X. n'est probablement pas chargé du service des aliénés. Comment être renseigné d'une manière certaine? Notre malade ira sans doute à l'hospice. Là, il apprendra que le docteur X. n'est pas attaché au service de l'Assistance gratuite et on pourra même l'ambitieux jusqu'à nommer tous les médecins de l'Assistance.

Mais auquel d'entre eux l'indigent en question devra-t-il s'adresser? Les fonctionnaires de l'hospice n'en savent rien. Il y a toute une complication de division par quartier, de tours de service, etc., que MM. les Médecins auraient intérêt à supprimer en faisant afficher des indications suffisantes, pour que leurs clients intigents puissent les trouver facilement.

Ce n'est pas le cas actuellement, l'auteur



n'a pu y trouver aucune indication.

Si un indigent a besoin d'un médecin, c'est toute une affaire. Si un indigent désire-t-il être examiné par M. X.? On voisin obligeant lui fait remarquer que M. X. n'est probablement pas chargé du service des aliénés. Comment être renseigné d'une manière certaine? Notre malade ira sans doute à l'hospice. Là, il apprendra que le docteur X. n'est pas attaché au service de l'Assistance gratuite et on pourra même l'ambitieux jusqu'à nommer tous les médecins de l'Assistance.

Mais auquel d'entre eux l'indigent en question devra-t-il s'adresser? Les fonctionnaires de l'hospice n'en savent rien. Il y a toute une complication de division par quartier, de tours de service, etc., que MM. les Médecins auraient intérêt à supprimer en faisant afficher des indications suffisantes, pour que leurs clients intigents puissent les trouver facilement.

Ce n'est pas le cas actuellement, l'auteur

de ces lignes vient d'en faire l'expérience à propos d'un malade auquel il s'intéresse.

Veuillez agréer, etc.

C.

Cour d'Assises

Présidence de M. Aubert, conseiller

Audience du 31 mai

Vol

L'affaire que MM. les Jurés ont aujourd'hui à juger avait été tout d'abord déférée au Tribunal correctionnel. Mais les prévenus ayant soulevé l'incompétence, le procès a été porté devant le jury. C'est ainsi que les deux jeunes accusés comparaissent devant la Cour d'assises.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le matin du 22 août 1910, Giafferi Jean-André, négociant à Silvareccio, ayant l'intention d'aller prendre le train de Bastia, et étant descendu de bonne heure à son magasin constata que des malfaiteurs y avaient pénétré pendant la nuit à l'aide d'effraction en brisant une vitre de la fenêtre de ce local et en perforant à l'aide d'un villebrequin, le volet intérieur, ce qui leur avait permis de soulever l'espagnolette qui maintenait la fenêtre fermée. Dans le magasin le tiroir du comptoir qui était fermé à clef, avait été forcé et les malfaiteurs y avaient soustrait une somme d'environ 1.700 francs en billets de banque, pièces d'or et monnaie d'argent et de billon. Ils avaient aussi dérobé sur des étagères, une certaine quantité de tabac et des cigares et trois bouteilles d'absinthe.

Les soupçons de Giafferi se sont immédiatement portés sur Cavaldini François et Muracciole Pierre, l'un et l'autre de Silvareccio, qui fréquentaient chez lui et étaient au courant de ses habitudes. Muracciole devait même conduire pour son compte une charrette à Bastia dans la matinée où le vol a été constaté, et Giafferi a remarqué que cet individu ne s'est pas présenté à lui ce jour-là ni les jours suivants. Cavaldini également a cessé de fréquenter l'établissement de Giafferi après le vol. De plus, il a déclaré devant plusieurs personnes que le soir du vol, ils étaient couchés à 10 heures alors qu'un témoin, a affirmé de façon très formelle, l'avoir vu ce jour-là dehors à 10 heures et demie.

Des indices graves ne tardaient pas à désigner plus nettement les deux accusés comme les auteurs du vol commis au préjudice de Giafferi. Un témoin a entendu le jeune frère de Muracciole répondre à un enfant qui disait que son frère était un voleur : « Mon frère n'est pas seul ils sont trois ou quatre ! Un autre témoin affirme (note 14), qu'un camarade des accusés lui a dit que la mère de Muracciole l'avait chargé de recommander à ces derniers de s'abstenir de monter de l'argent dans les bouettes de Gocatojo où ils étaient allés travailler parce que le beau-frère de Giafferi, qui habite cette localité, les aurait certainement dénoncés. D'autre part, parmi les pièces de monnaie volées à Giafferi il s'en trouvait une de 0.50 centimes à l'effigie de Charles X et millésime de 1828, qui lui avait été remise la veille du vol par un de ses clients et qu'il n'avait accepté qu'avec difficulté. Le 7 octobre, une pièce identique ayant été représentée à Giafferi par une demoiselle Boerio, il demanda à celle-ci de qui elle la tenait et cette personne lui déclara aussitôt qu'elle l'avait reçue de Cavaldini au cours d'une partie de loto.

Enfin, les accusés en arrivaient à fournir eux-mêmes une preuve éclatante de leur culpabilité. Le 12 octobre, ils se présentaient chez M. Bafani, armurier à Bastia, et lui achetaient deux fusils à percussion centrale, deux pistolets automatiques, deux cartouchières et une importante fourniture de cartouches et de balles. Cet équipement complet dont le prix s'est élevé à 345 fr.30, a été payé comptant par eux. Cavaldini a remis à l'armurier trois billets de cent francs et Muracciole a versé le solde du prix en pièces d'argent. Il a déclaré, d'ailleurs, qu'il avait antérieurement reçu de Cavaldini immédiat, l'argent remis par lui à l'armurier. Pour justifier la possession d'une somme aussi importante, Cavaldini prétend qu'il a traité de son patron, M. Pancrazi, pour lequel il avait travaillé à Gocatojo en qualité de charretier, et que celui-ci lui avait remis 70 francs pour son salaire et lui avait prêté trois cents francs à titre d'avance sur un montant de travail intervenu entre eux. M. Pancrazi lui donne un démenti formel et affirme que non seulement il n'a pas consenti de prêt à Cavaldini, mais il n'a pas eu à lui verser un centime, les avances qu'il lui avait faites ayant absorbé la totalité de son salaire, il ajoute qu'aucun contrat de travail n'a été passé entre lui et Cavaldini. L'explication inexacte donnée par Cavaldini au sujet de l'origine de la somme considérable dont il était possesseur indique que cette somme provenait du vol commis par les accusés au préjudice de Giafferi.

M. Poinsier, avocat général, occupe le siège du Ministère public.

Me de Carafla est assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Cavaldini et Muracciole nient les faits qui leur sont reprochés. Ils sont, disent-ils, innocents. La pièce singulière à l'effigie de Charles X, leur a été remise par un négociant de Bastia.

Il est vrai qu'ils ont remis à un armurier de la ville 300 fr. Ils étaient la propriété de Cavaldini qui la tenait du patron au service duquel il allait entrer.

Les Témoins

M. Giafferi Jean. — Mon magasin a, le 22 avril dernier, reçu la visite des cambrioleurs qui y ont pénétré à l'aide d'effraction et par la fenêtre. Les malfaiteurs se sont emparés de 1.700 francs.

Les accusés depuis ce vol cessèrent de fréquenter mon magasin.

Dans la somme qui m'avait été volée, se trouvait une pièce à l'effigie de Charles X que Cavaldini remit plusieurs jours après le vol à la demoiselle Boerio, dans le magasin de laquelle il fit quelques emplettes.

M. Bafani, armurier à Bastia. — Cavaldini et Muracciole se présentèrent un jour à mon magasin. Ils achetèrent deux fusils à percussion centrale, deux revolvers automatiques et des munitions pour les armes. Ils réglèrent séance tenante le prix de leur achat qui s'élevait à plus de 300 francs.

Biasi Augustin. — Le 22 août dernier, à la première heure j'entendis des cris dans le magasin Giafferi près duquel j'habite. J'accourus et j'appris par les conjoints Giafferi que leur magasin avait été cambriolé et qu'on leur avait entre autres choses volé 1.700 francs.

Agostini Joseph-Louis. — M. Alerini m'avoua un jour qu'il avait été prié par la mère de Muracciole de prévenir celui-ci de ne pas avoir à faire beaucoup de dépenses car si Giafferi lui savait de l'argent il comprendrait qu'il était un des auteurs du vol commis chez lui.

Casabianca Paul-François. — C'est moi qui ai fait changer une fille chez M. Giafferi la pièce de cinquante centimes à l'effigie de Charles X.

Casabianca François et Franceschi Maria confirment la précédente déclaration.

Boerio Barthe. — Cavaldini étant venu un soir jouer chez moi, mis une pièce de cinquante centimes à l'effigie de Charles X que M. Giafferi, à qui je la présentais plus tard, reconnut comme une de celles qui avaient été dérobées chez lui.

Pancrazi Barthélemy. — Cavaldini mentquand il prétend que je lui ai avancé trois cents francs qu'il devait escompter en travaillant plus tard pour mon compte.

Réquisitoire

Dans un très énergique et très éloquent réquisitoire, M. Poinsier demande au jury de condamner les deux accusés dont la culpabilité est démontrée.

Plaidoirie

Me de Carafla défend Cavaldini et Muracciole.

L'éminent maître réclame l'acquittement de ses clients qui sont innocents des faits qu'on leur reproche.

LE VERDICT

Le verdict du jury étant affirmatif, la Cour condamne Cavaldini François à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Muracciole Pierre est condamné à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

Audience d'aujourd'hui :

M. Nicolas, propriétaire à Cervione, assassinat.

Officier du parquet, M. Giacometti, substitut du Procureur général.

Défenseurs, Me de Carafla et Bronzini.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 mai.

Séance de samedi, c'est à dire peu animée. Néanmoins la tendance a été plutôt soutenue en sympathie avec les places de Londres et New-York. Notre Rente reprend à 95.97 Les Fonds Etrangers s'améliorent également : Extérieure 97.50, Portugais 67.30, Serbe 91.65. Emprunts Russes stationnaires. La fermeté domine au groupe des Sociétés de Crédit. On traite le Crédit Foncier à 819, le Crédit Lyonnais à 1.402, le Comptoir National d'Escompte à 936 et la Société Générale à 780.

Suez 3.540. Les valeurs de transports ne varient guère. Groupe russe soutenu. Reprise des titres cuprifères. Rio 1.732.

Bonne tenue à 476 des obligations à 4 0/0 or 1re hypothèque Saint Louis, San Francisco Railroad.

A la deuxième partie, l'action Grands Magasins A la Ville de Saint-Denis passe à 129 ; avec les nouveaux moyens d'action on peut escompter une progression du chiffre d'affaires et par suite des bénéfices.

En Banque, l'Anglo French Mercantile est à 22.75. Nouveaux progrès à 147 50 de l'action de préférence Ch. Brocoli qui détache le 1er juin un coupon de 5 frs, solde du dividende de l'exercice 1910 qui atteindra ainsi 12 frs.

On demande à 459.50 l'obligation Port de Rio de Janeiro. Un coupon intérimaire de 5.50 sera détaché fin prochain ; au cours actuel elle rapporte 5 0/0 net.

Peu d'affaires en Chemins Français.

L'excursion d'Ajaccio

Le Secrétaire du Comité se tient à la disposition de MM. les Excursionnistes pour tous renseignements, y compris logement et nourriture dans les divers hôtels du chef-lieu.

S'adresser à M. Rambaud, 13, Bd Saint Angelo, de 2 à 4 heures.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

1re Communion

LE PLUS GRAND CHOIX

de

LIVRES DE MESSE

ET

D'IMAGES

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASTELLARE. — Des voleurs, qui sont restés inconnus, se sont introduits dans la cave de Mme Filippi, pendant la nuit, et ont emporté deux jambons, deux filets et six saucissons.

CALENZANA. — Un accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit le jour de la fête patronale du village.

Pour assister à la course aux ânes qui avait été organisée, plusieurs personnes avaient grimpé sur un mur.

Tout à coup, cédant sous le poids, le mur s'écroula.

Le forgeron Guidoni Toussaint s'en aperçut le premier et voulut sauter.

Il tomba sur une pierre et se contusionna les reins.

Il a reçu les premiers soins du docteur Costa Barthélemy.

Les autres personnes qui étaient sur le mur n'ont pas été blessées.

OMESSA. — Vendredi soir, notre village présentait un aspect féerique. Illuminations, orillammes, banderoles multicolores, arc de triomphe, joyeux carillons de cloches, population extraordinairement animée et puis, à 7 heures, à l'entrée de la place publique, une immense clameur : « Vive Monseigneur ! »

L'évêque d'Ajaccio, Mgr Desanti, arrivait là, entouré d'un nombreux clergé. Sa Grandeur étant descendue de voiture sous l'arc de triomphe orné de drapeaux tricolores, la jeune Paul Castelli-Gattier, du lycée de Bastia, prononce un beau discours qui a le don de toucher Monseigneur.

C'est ensuite la toute gentille Rérète Lazzarire, fille du payeur particulier, qui s'avance et qui prononce une allocution de bienvenue ! Elle offre à Monseigneur un joli bouquet de fleurs et Sa Grandeur la remercie et l'embrasse.

Le cortège, composé de la population tout entière, s'est ensuite dirigé vers l'église paroissiale artistiquement décorée et illuminée, et où, quelques minutes après son arrivée, Monseigneur harangua la foule à peu près en ces termes :

Mes bien chers frères,

Qui osa dire que la religion catholique se meurt ! Qui osa dire qu'elle ne sortira pas de la cohue infâme qu'elle poursuit ! Mes bien chers frères, l'empressement que vous avez mis tous, ce soir, à venir à la sainte table, écouter les paroles du représentant de Dieu, n'est-il pas un sûr garant pour l'avenir religieux de votre commune et n'atteste-t-il pas le contraire des fausses doctrines auxquelles on croit déjà vous avoir familiarisés ?

Est-ce notre faute, si les contribuables français sont surchargés d'impôts ? Et puis, est-ce qu'on ne peut pas être bon Français, bon patriote, et observer en même temps le noble culte de nos ancêtres, le culte de la religion catholique ?

Nous devons nous sanctifier pour la France, mes bien chers frères, nous devons la vénérer, nous devons respecter et adorer jusqu'à notre dernier soupire de vie l'emblème sacré de la Patrie, mais nous devons aussi tenir haut et ferme le drapeau de la religion catholique.

Le lendemain, Monseigneur a présidé à la confirmation des enfants, lesquels, depuis son arrivée ici, ne cessent de chanter des cantiques de circonstance, et précédés de leurs parents accompagnent Sa Grandeur aux cris mille fois répétés de : « Vive Monseigneur ! »

Le soir, un grand feu de joie était allumé sur la place publique, alimenté par les mille brassées de bois qu'une population en délire avait entassées à cet effet. Monseigneur y mit lui-même le feu, et alors quoi de plus touchant que ces flammes qui touchaient aux étoiles, que ces acclamations spontanées, que ces cris enthousiastes à l'adresse du digne représentant de Dieu.

Dimanche soir, après avoir de nouveau remercié la population de l'accueil réservé enthousiaste qu'elle lui avait, Sa Grandeur nous quittait non sans nous dire qu'elle garderait toujours de notre beau et catholique village, un éternel et inaltérable souvenir.

Nous devons rendre hommage à notre sympathique et vénéré doyen, M. l'abbé Morazzani, de la belle réception qui a été faite chez nous au premier et digne Pasteur du diocèse d'Ajaccio.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques de 30 mai

Thermomètre. — Theures + du matin 15 5 à midi 19 2 + à 6 heures du soir + 18°. **Maxima** + 22°3. **Minima** + 12°4.

Baromètre. — Theures du matin, 760 mm. à midi, 760 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, couvert.

l'après-midi, id.

Médecine navale

M. le pharmacien principal Vignoli, qui a concouru pour le prix de médecine navale, a reçu un témoignage officiel de satisfaction pour son Mémoire sur les huiles d'olives pour graissage extraites au moyen de sulfure de carbone.

Décorations coloniales

Sont nommés : Chevalier du Dragon de l'Annam, le gendarme Simonetti, de la Cie de l'Indo-Chine ; — Officier de l'ordre royal du Cambodge, le sergent-major Cristofari, de l'infanterie coloniale ; — Chevalier de l'Etoile Noire, l'adjudant Pozzo-di-Borgo, de l'infanterie coloniale.

A Saint-Jean

Mercredi, 31 mai, auront lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste, les cérémonies de clôture du Mois du Saint-Cœur de Marie. Messe de communion à 7 heures ; à 5 heures, vêpres suivies de la procession et du salut. A 7 heures et demie, prêche de la Sainte Relique.

Nomination

C'est avec un réel plaisir que nous avons appris la nomination de M. Antoine Pierandrei, fils du sympathique Capitaine des Douanes de Bastia, au poste de Commis du Trésor à Brazzaville (Congo).

Nous adressons à M. Pierandrei nos félicitations les plus vives.

Décès

On nous annonce de Nice la mort de M. le capitaine de frégate en retraite Sauveur Santelli, chevalier de la légion d'honneur, ancien commandant sur les transatlantiques.

Il était âgé de soixante-dix ans. La plupart de nos compatriotes habitant Nice entouraient Mme Santelli qui connaissait le deuil. L'inhumation a été faite au Château.

Préfecture de la Seine

M. Pinedaleli, ex-gendarme à la Cie de la Réunion, est nommé gardien de bureau à la préfecture de la Seine.

A Saint Jean-Baptiste

Les exercices du mois du Sacré-Cœur, commenceront jeudi 1er juin, et auront lieu tous les soirs à 5 heures et demie.

Un grincheux

Le nommé B. G., pêcheur, est un homme grincheux.

Parce que son camarade C. J., refusa d'aller à la pêche avec lui, il lui asséna un coup de poing sur la tête, lui faisant ainsi une blessure au front.

C. J. a porté plainte à la police.

Avis

M. Dominique Comolini, pêcheur, ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Benoîte née Lanata, qui a quitté le domicile conjugal.

On demande

Jeunes filles comme apprenties.

Fabrique de bouchons liège, au Bois de Boulogne, Route du Cap.

SOCIETES & SYNDICATS

LES INTIMES. — Les membres du dit groupe, devant excursionner à Saint Florent les deux jours de la Pentecôte, sont instamment priés de se rendre au local habituel de ses réunions, jeudi, à 9 heures du soir.

GRAND CAFÉ FRANÇAIS

CONCERT SYMPHONIQUE

sous la direction de M. SCHER, 1er prix Prague

Programme du 31 mai 1911

Apéritif de 5 à 7 heures

1804, marche française, Borel Clerc.
Les Patineurs, Waltenfeld.
Les Cent Vierges, ouv., Lecocq.
Gavotte de la parisienne, Lebert
Mignon, trio, A. Thomas.
Sous un balcon, Goubber.
Ritorno d'Amore, Billi.

Soirée à 8 heures et demie

Marche des Trignes parisienne, Michiels.
Capucine, Wallstadt.
La fête du village vosgien, Boldieu.
Gavotte des moutons, Martini 1750.
Cavalerie Rusticana, Mascagni.
La Danse du Paraguay, Valverdi.
L'Artésienne, Bizet.
Réponse à Pierrette, ouv., Lebert.
Berceuse de Jocelyn, Godard.
Sabots flamis, Brice.
Giorno, Berigale.

ETAT-CIVIL

Naissance.

Parigi Charles-François-Olivier.

Décès.

Barzoli Sophie, 54 ans, de Ghisoni.
Evangelista Louise, 4 mois, de Bastia.
Dalessi Dominique, 4 ans, de Bastia.
Fusella Richard-Augustin, 21 mois, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

29 mai — 30 mai

Rentes de 3 0/0 ancien . 95 90 — 96.60
de 3 0/0 nouveau . . 95 40 — 96.30
au comptant.

AJACCIO

L'EXCURSION DE BASTIA

Ajaccio, 30 mai.

Dans sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil municipal d'Ajaccio a voté une somme de 500 francs pour la réception des Bastiais qui arriveront dimanche, dans notre ville.

Dans les Finances

Perceptions

Paris, 30 mai.

Un important mouvement dans les perceptions de la Corse est à la veille de paraître.

Il sera suivi, à bref délai, d'un autre mouvement.

Conseil des Ministres

Paris, 30 mai.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Haut-Commandement

Le Conseil approuve diverses nominations dans le haut commandement de l'armée.

Les Retraites ouvrières

M. Paul Boncour, ministre du Travail, entretient le Conseil des débats qui auront lieu au Sénat sur la loi des retraites ouvrières, et de la réponse qu'il fera aux interpellateurs au nom du Gouvernement.

La question du Maroc

Le général Goiran, ministre de la Guerre, communique au Conseil les dernières nouvelles qu'il a reçues du Maroc.

Affaires extérieures

M. Croppi, ministre des Affaires étrangères, entretient ses collègues de plusieurs questions intéressant la politique extérieure.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 30 mai.

Le général Dubail, directeur du cabinet militaire du ministre de la Guerre, est nommé chef d'Etat major général de l'armée.

Le général Laffon de Ladébat, chef d'Etat-major général de l'armée, sera nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre.

Le général Perruchon est nommé au commandement du 6e corps, en remplacement du général Goiran, nommé ministre de la Guerre.

LA COURSE

Paris-Rome-Turin en aéroplane

Nice, 30 mai.

Une grande animation continue à régner aux abords de l'aérodrome de la Californie.

De nombreux spectateurs attendent impatiemment l'arrivée des coureurs de Paris Rome Turin.

Un service d'ordre sévère a été organisé pour prévenir tout accident.

L'aviateur Beaumont

L'aviateur Beaumont, parti dimanche soir de Lyon à 4 heures, qui était arrivé hier soir à Nice, n'a pu reprendre son vol par suite du mauvais fonctionnement de son moteur.

L'aviateur Garros

Garros, arrivé à Nice après Beaumont, a repris aussitôt son vol vers Rome pour franchir la seconde étape Nice-Rome, qui est de 600 kilomètres.

Les Morts du Jour

Paris, 30 mai.

On annonce la mort du capitaine de vaisseau Brion, officier de la Légion d'honneur.

Le capitaine Brion était âgé de 59 ans.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

La Réforme Electorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et des propositions de loi portant modification aux lois organiques sur l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

M. Dansette

député du Nord, prend le premier la parole.

L'orateur soutient chaudement le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, qui, dit-il, mettra les électeurs à l'abri du double danger de la corruption électorale et de la pression administrative.

M. Ajam

député de la Sarthe, succède à la tribune, à M. Dansette.

L'orateur combat la représentation proportionnelle.

Il fait remarquer que les promoteurs de ce projet de loi sont justement les membres des minorités qui escomptent gagner un plus grand nombre de sièges à la faveur du nouveau système.

« Les inconvénients que l'on attribue au scrutin d'arrondissement, dit-il, sont plutôt théoriques que pratiques, et d'ailleurs, les électeurs trouveront ennuyeuse une loi où il y a tant de calculs !

» Le système le plus simple et le plus compréhensible est le meilleur. »

M. Charles Benoist

député de la Seine monte à la tribune.

L'orateur prononce un remarquable discours en faveur de la Réforme électorale.

« Il faut dit-il, substituer au système déplorable de la politique des personnes, celui plus noble et plus élevé de la politique des principes.

« Nos luttes électorales ne seront plus alors des luttes mesquines et d'intérêt privé entre des personnalités politiques ; ce seront de grandes batailles d'idées, où les intérêts généraux de la nation apparaîtront plus nettement aux yeux des électeurs.

« Cette réforme électorale est devenue vitable pour le régime républicain.

« Il s'agit d'asseoir le Parlement, d'assainir la politique, d'assurer à la France une représentation vraiment nationale.

« L'orateur termine en priant la Chambre de voter le projet de loi sur le scrutin de liste avec représentation proportionnelle qui est ardemment attendu par le pays. »

(M. Charles Benoist reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues).

La séance est ensuite levée et la discussion renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 h.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Vérification de Pouvoirs

Le Sénat adopte sans débat les conclusions du rapport tendant à la validation des opérations électorales dans le département de Maine-et-Loire.

M. Fabien Cesbron est admis.

Douzième provisoire

Le Ministre des Finances dépose sur le bureau du Sénat le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture des crédits nécessaires pour le mois de juin, et réclame l'urgence.

Les crédits pour le sixième douzième provisoire sont adoptés.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jean Codet, sénateur de la Haute-Vienne, sur l'impossibilité d'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

M. Codet

prend le premier la parole.

L'orateur développe longuement son interpellation.

« Ce que je voudrais, dit-il, c'est que l'on se rende bien compte de l'opposition formelle qui se prépare dans les milieux ouvriers, et qui conduira à un échec éponvantable de la loi.

« La raison de cette opposition, c'est le principe de l'obligation qui a été inscrit dans la loi, en ce qui concerne l'assuré.

« J'estime que l'adhésion spontanée de l'employé doit seule entraîner l'obligation de l'employeur. »

L'orateur termine en demandant au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour réussir à appliquer cette loi qui ne trouve devant elle que défiance et indifférence.

M. Breger de la Ville-Moysan

sénateur de l'Ille-et-Vilaine, monte ensuite à la tribune.

Il demande lui aussi au ministre du Travail de fournir des précisions au sujet du fonctionnement de la nouvelle loi qui a été véritablement sabotée dans les milieux ouvriers.

M. Paul Boncour

ministre du Travail, succède à la à la tribune à M. Breger de la Ville-Moysan.

L'orateur justifie le projet du Gouvernement qui comporte le principe de l'obligation de l'assuré. »

« D'après les rapports des préfets qui me sont parvenus, dit-il, il ne semble pas que la campagne qui a été menée contre la loi, ait porté beaucoup de fruits.

« Les responsables, en tout cas, de cette obstruction, sont ceux qui ne cessent de prêcher aux ouvriers l'abstention et l'indifférence.

« Si l'on supprime l'obligation de l'assuré, n'aura-t-on pas à craindre l'opposition des patrons ? »

« Le projet voté, dit-il, est parfaite et peut fonctionner très bien.

Les sanctions nécessaires atteindront ceux qui préconisent la désobéissance à cette loi.

La séance est ensuite levée et la discussion renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jules Reymond ; M. Paul Reymond et Mme Reymond ; M. Ernest Biasini ; Mlles Clarisse, Joséphine et Jenny Biasini ; Mme Orsini et sa fille ; Mme Cervoni et ses enfants ; M. et Mme Eugène Orenga et leurs enfants ; Mme Jeanne Bay de Rivarola ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME JULES REYMOND

Née ELASINI

décédée à Karsville le 27 courant, à 2 heures de relevée, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le corps sera transporté, jeudi matin dès l'arrivée, 7, rue du Lycée.

Les obsèques auront lieu à Rogliano, vendredi, à 11 heures.

(NONZA)

Mme Marie-Françoise Giannoni, née Canale ;

M. François-Antoine Giannoni, propriétaire à Yauco (Porto-Rico) ;

M. Vincent Giannoni, propriétaire à Juana-Diaz (Porto-Rico) ;

M. l'abbé Giannoni, curé d'Ersa ;

Mlle Marie Giannoni ;

Mme veuve Giraldi, née Giannoni, et sa famille ;

Mme veuve Viale, née Giannoni, et son fils ;

Mme Julie Meris, née Giannoni, M. Augustin Meris et leurs enfants ;

Mme Joséphine Malatesta, née Giannoni, et M. Malatesta, de Marseille ;

M. Louis Giannoni ;

Les familles Malatesta, Canale, Filippetti, Franceschi et Canale ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. DOMINIQUE-ANTOINE GIANNONI

Propriétaire

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et cousin, décédé à Nonza, à l'âge de 94 ans, muni des Sacrements de Notre Sainte Mère l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Lui !

Pour la Pentecôte

demander à la « Bonbonnière »

LE COLOMBIER

gâteau traditionnel

renfermant la Colombe

Porte-Bonheur

AJACCIO

Grand Hôtel Solferino

8, Cours Napoléon, Ajaccio

Entièrement remis à neuf

(ancien Tonnap-Club)

Maison se recommandant spécialement à MM. les Voyageurs de Commerce, Familles et Touristes.

Prix modérés

Salle de Bains

Salon de Correspondance

Omnibus à l'arrivée et au départ des paquebots et des trains.

Jean Dupuy

Propriétaire-Directeur

Nouvelle Société Navale

de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Pierre* arrivera à Bastia le 6 juin avec marchandises diverses et repartira le 8 pour Bône, Oran, Nantes, Le Havre et Anvers.

VIZZAVONA

G^d Hôtel Monte d'Oro et de la Foce

est ouvert

Automobile à la gare de Vizzavona, à tous les trains ; l'automobile fait le trajet de la gare à l'Hôtel en *10 minutes*.

On CHERCHE *prêteurs*

sur 1re Hypothèque sur Immeubles à Bastia ou acheteurs à réméré.

S'adresser à Rasurazzi François, agréé, 12, rue Napoléon.

Tuilerie et Briqueterie

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et C^e

*Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à planchers pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

Scierie Mécanique de Bois

Planches, Madriers, Chevrons, Lézard, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

PIERRE de toutes catégories.

Tuiles, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins { BASTIA, 1, Avenue Carnot, de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements touchant le choix et le mode d'emploi des matériaux.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée soumise au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 317 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Épicerie de la Gare
Mme Oreste BIAGINI
Denrées Coloniales. - Grains. - Farines
Légumes et Salaisons
Fromages de toutes provenances
Biscuits de Luxe
Conserves alimentaires
Produits de choix. — Faïencerie
VINS FINS et CHAMPAGNE
IMBATTABLE A 0,50 & 0,60 LE LITRE
Vinaigre à 0,30
AUX AMIS DE LA CORSE
Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

Le Directeur-Gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imprimerie Ollagnier

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

ARGUS DE LA PRESSE
FONDÉ EN 1879
Le plus ancien bureau de coupures de Journaux

« Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit des extraits sur n'importe quel sujet. »
Hector Malot (ZYTE p. 70 et 323).

« De ce flot montant d'articles de journaux que l'*Argus de la Presse* envoyait à Valchera, matin et soir, un tiers environ était étranger; il y en avait de toutes les nations et dans toutes les langues; les anglais, les allemands dominaient; ils étaient même les plus sérieusement faits. »
Paul Alexis (VALLOBRA, p. 185-186).

« Continuez-moi ponctuellement l'envoi de vos *Argus*, qui m'ont toujours rendu de réels services. »
(Lettre du marquis de Morès, 1893).

L'*Argus de la Presse* se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.
L'Argus lit 12.000 journaux par jour.
Ecrire : Faubourg Montmartre, 37, rue Bergère, PARIS.
Adresse Télégraphique : Achambers-Paris.

« Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs. »

Le Journal de la Famille
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
DONNE tous les renseignements indispensables à la vie de famille
PUBLIE dans chaque Numéro des Consultations de médecine, de droit, d'économie domestique, etc.
UTILE. PRATIQUE. ÉCONOMIQUE pour ce qui concerne : la Toilette, l'Hygiène, la Santé, le Bien-être, le Droit familial, l'Économie ménagère, la Mode, la Cuisine, le Jardin, le Home-Sweet, Recettes et procédés d'intérieur.
ARTISTIQUE, INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE, par ses articles sur les Beaux-Arts, le Théâtre, les Livres, les Sports, le Théâtre et sa Revue Universelle de la grande Actualité.
AMUSANTE, AGRÉABLE et INSTRUCTIVE, par ses Chroniques sur la Photographie, la Gravure, la Poésie, les Sports, le Théâtre et sa Revue Universelle de la grande Actualité.
LA PLUS GRANDE REVUE FAMILIALE et LA MOINDRE MARQUE
10 Pages grand format. Abonnement : 2 fr. par an
Les trois premiers numéros : 0 fr. 10 c. Plus huit jours

Essences et Pétroles
Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.
Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.
Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.
Napthacycle, essence spéciale pour automobiles.
Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.
Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Installation à Gaz
Jean Cini
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation minime

PONDRE LES PERLES
2.500 EUFS par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco à PIEDICROCE (Haute-Corse)

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Serge à Bastia, Gaffori à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Negroni, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
Se méfier des Contrefaçons

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement, et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. La vapeur devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et jettent la femme la plus robuste ou trop affaiblie et exposée aux pires dangers. Cent mieux qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec le
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise; doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le Flacon 3 f. 50, franco 4 f. 40. Les 3 flacons, franco 10 f. 50, adresser à Mag. DUBOURTIER, phien, 1, place de la Cathédrale, Bayeux. (Notice et renseignements confidentiels gratis).
Bien exiger la Véritable Jouvence de l'Abbé Soury car elle seule peut vous guérir

M. J. MORETTI
PHOTOGRAPHE A CORTE
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir ses ateliers de *Photographie*, 15, Boulevard Saint-Angelo, BASTIA, en face du Petit Lycée, (près du Palais de Justice).
Les clients sont priés d'adresser toute correspondance à cette adresse.

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 151 — JEUDI 1er JUIN 1911

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues chez nos agents et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0,75 — Diverses 0,30 — Judiciaires 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00296
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale).
Lever, 3 h. 50 m. — Coucher, 6 h. 40 m.
Premier quart., le 3 — Pleine Lune, le 11.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Maximin.
Fête de Demain : Saint Erasme.

31 MAI

CREDO

Il est, à Nice, un enfant de notre pays, vrai poète et poète croyant, dont l'œuvre déjà belle et féconde vient de s'enrichir à nouveau d'un beau livre de vers intitulé : *Credo*.

Aucun de ceux d'entre nous qui s'intéressent au mouvement littéraire actuel n'ignore le nom de M. J. de Peretti della Rocca. Tour à tour auteur dramatique, ciseleur de délicieux poèmes et de sonnets d'une forme classique impeccable, M. J. de Peretti della Rocca évolue cette fois en faisant de son *credo* une œuvre purement spiritualiste. Rien n'est plus beau que le premier morceau de son livre où se trouve encadrée sa profession de foi :

La terre peut trembler, l'Univers peut se fondre,
Le Sommeil éternel peut, hélas ! me confondre,
Je ne veux point mourir sans avoir dit ceci :
Jusqu'au sombre dernier, je redirai : « Je crois ! »

Il est, dans l'ouvrage qui nous occupe, une évocation à la « Mort » saisissante de force, où l'on sent frémir la révolte d'une âme toujours enthousiaste, ayant aimé la vie :

Il est fou de se prosterner ou de se révolter
Autant qu'il est naïf à Mort, de l'exhorter !
Rien ne fait dévier sa colère intangible
Et nos mains, nos douleurs le font encor insensible.
Tu fauches et flétris : la Vertu, la Beauté,
La Grandeur ne sont rien devant la cruauté !

Mais combien plus beau semble ce contraste avec la résignation sereine qui suit :

[porte ?
Oh ! quel que soit l'instant suprême, que m'importe !
Vienne en mai le froid hiver ou dans l'ombre du soir :
J'ouvrirai, souriant, prêt à te recevoir.
(*Les Fleurs Immortelles*).

Un pareil livre, émaillé de pensées fortes, inspiré de saine philosophie ne peut, en arrivant au jour à cette heure, que provoquer enthousiasme et admiration ! Son auteur doit en être fier au double point de vue art et convictions ! En ce siècle de réaction contre les principes les plus anciens et les plus sacrés, il est consolant de trouver encore des hommes dont le talent est un apostolat ! Car M. J. de Peretti della Rocca s'est fait, dans son ouvrage, l'apôtre de nos chères croyances, des croyances de nos foyers ; il est le poète de l'Espoir, le poète de la Sérénité, et nous saluons en lui le Chantre du plus noble Idéal !

E. Q.

La Loterie des Sénateurs

Vieille de quelques jours, la question a fait bien du chemin — elle est accueillie dans tous les milieux avec faveur et optimisme ; — débattue à la ville et à la campagne, on la traite un peu partout : sur la place, au café, en route, à la maison et jusque dans les salons où elle reçoit l'affluence protectrice des femmes Corses qui, par le cœur et par l'esprit, vivent toujours et si bien briller.

La Comédie de Bastia, ayant décidé de faire appel aux initiatives des patriotes des autres arrondissements, suscitera la création de quatre comités similaires à Sartène, Ajaccio, Corte et Calvi ; — dès que les formalités nécessaires à assurer sa vie civile seront remplies (et cela incessamment), il donnera une grande conférence en cette ville ; — résolu à aller de l'avant, il s'organise afin de faire pénétrer dans tous les coins de l'île les arguments qui militent en faveur de l'innovation originale et sensée au plus haut degré ; les feuilles locales et la souffle de *A Tramuntana*, dont la réapparition est imminente, sauveront à la diffusion d'une idée qui est la conséquence forcée du mépris et de l'indifférence que nos parlementaires de toujours ont professé à notre égard.

Finies les combinaisons savantes, les spectacles du cirque dont le peuple, gladiateur impénitent, faisait tous les frais, les payant de sa honte, de son sang, de sa liberté ; une ère nouvelle a surgi, — une orientation nouvelle s'est imposée — et ceci a tué cela...

Pourquoi ne serait-je pas sénateur ?

Mouette interrogation que se posent déjà les 780 électeurs au suffrage restreint, — qu'ils peuvent se poser à haute voix, sans forfanterie — et, en effet, quel est parmi cent-ci celui qui peut dire sérieusement : Je suis supérieur à tous.

Notre époque est une époque de nivellement à outrance ! Nous le disons à regret, rien n'émerge à l'horizon.

Examinons brièvement la situation : De la part des représentants actuels, à très peu d'exceptions près, combien se distinguent par le travail et l'intelligence ? Combien sont-ils, ceux qui sont en mesure de faire entendre notre voix à la Grande France oublieuse ? Mais voyez, quelle touchante unanimité dans la morgue et la dédain, le salut paresseux rendu par un geste apparemment condescendant et protecteur ?

Est-ce pour obtenir ces résultats-là que la moitié de la Corse a, contre l'autre moitié, braqué son fusil, tendu son poignard, bravé les menaces, subi la prison, paroisé ses fenêtres ou mis un crêpe à son chapeau ? Corses de bon sens, ces questions nous devons nous les poser ; et les poser, c'est les résoudre.

Je ne sais si parmi les sénateurs dont le mandat expire en janvier prochain, il en est qui voudraient continuer à nous si brillamment représenter, — tout est possible, et l'inconscience est toujours au premier rang des choses de ce monde ; mais supposant (hypothèse gratuite) que les trois pères conscrits se rendent compte (ne fois n'est pas coutume) que nous avons assez fait pour leur bonheur domestique, et se retirent dans leur tente, — s'essaie-t-il que nous serons à court de candidats aux trois sièges vacants ? Ce serait une grave erreur d'envisager la question dans un jour aussi sombre. Trois sénateurs en retraite, quinze concurrents pour les remplacer.

Leur valeur, me dira-t-on ? Loin de moi ces velléités d'analyse — et c'est pour cela que je les jugerai en bloc.

Les 15 ou 18 candidats sénatoriaux qui tâtent l'opinion et se livrent à de savantes marches, contremarches, baise-mains, viennent tous en Corse ; tous les jours, ils voient et entendent le peuple gémir, les malades réclamer inutilement les soins et les médicaments, le contribuable protester contre l'augmentation de l'impôt, le père de famille demander que les portes de l'école soient ouvertes et que son enfant reçoive la culture intellectuelle obligatoire, sinon gratuite.

Il est notoire et à la connaissance de tous que, actuellement, notre département compte 63 écoles fermées, il en est qui chôment depuis 18 mois.

Cette situation et bien d'autres, toutes les autres, qui les fera cesser ? Ce ne sont certes pas nos candidats au Sénat, qui, nous jugeant tellement amollis et serviles, dédaignent de nous tendre un appât trompeur, ne font pas même semblant de défendre les iniquités et vexations actuelles.

De une tous malina si sede un bon chjornu.

Ainsi, nous sommes avertis et comme *Corsica farà da sè*, nous nous préparons à faire échec à l'intrigue et aux gabégies ; c'est pour couper le mal dans sa racine que nous élirons selon l'indication du sort trois honorables délégués qui, si peu fervents ils pour le pays, ne sauraient faire moins que leurs prédécesseurs...!

Bien haut, le cri d'alarme sera poussé, il aura de l'écho.

Délégués, votons pour nous-mêmes.

A. POLETTI.

Au Théâtre Municipal

La Soirée de l'Association des Anciens Elèves du Lycée

L'intérêt très légitime que notre population a toujours porté à l'Association des Anciens Elèves du Lycée ne pouvait manquer d'attirer au Théâtre municipal un public des plus nombreux.

C'est, en effet, devant une salle comble, devant la salle des « grandes premières, » qu'a eu lieu, samedi soir, la représentation annoncée.

Avant le lever du rideau, M. Ambrosi, professeur d'histoire au Lycée, qui avait bien voulu, pour la circonstance, personnifier le rôle de l'antique *Prologus*, invita le peuple de la cité bastiaise à suivre avec la plus scrupuleuse attention le jeu des acteurs, afin de pouvoir, suivant le cas, décerner à chacun d'eux l'éloge ou le blâme qu'ils allaient mériter. Puis, persuadé que le public ne s'égarerait pas en censeur trop sévère, il se fit l'interprète des auditeurs pour demander à l'association des Anciens Elèves de se montrer moins avare de réjouissances et de compléter son action humanitaire, en contribuant par tous les moyens possibles, et notamment par des excursions collectives, à la formation des jeunes générations.

Ce prologue d'une forme littéraire impeccable a laissé apparaître la vaste érudition de cet excellent professeur auquel le public n'a pas ménagé ses applaudissements.

Un orchestre d'amateurs, sous la direction de M. Lapidi, a semblé fort bien enlever le *Marche Religieuse* de Lalo-Gris.

La première partie du programme, évidemment un peu chargée, fut néanmoins gentiment interprétée et provoqua aux auditeurs d'applaudir les jeunes élèves de ce grand établissement universitaire : MM. Parisi, O. Naironi, P. Casanova, J. Regnoni, P. Hugues, F. Agostini, J. L. Arène, M. Pietri, M. Girolami.

Entre temps, M. Giansorelli, en grand artiste qu'il est, joua avec un art parfait l'*Andante* de Franck, *Barcarolle* de Tchaikowski, le *Struggle* de Paganini et recueillit, ainsi que Mme Giansorelli qui l'accompagnait au piano, une ample moisson de bravos. Mlle L. Cervoni fut très applaudie dans *Sous Amour* de Chaminade, ainsi que Mlle A. Mattei dans une romance de A. Holmes, *Dans les Hautons d'Or*, et M. A. Raffalli dans le grand air de *Benvenuto Cellini*. Les applaudissements allèrent également très nombreux à Mlle Poggi, pour sa brillante exécution de la *Valse d'Amour* de Rozkowski et à M. et Mme Lazzaretti pour leur interprétation de la deuxième symphonie de Beethoven.

Une petite comédie ; *Un Monsieur qui a brûlé une dame*, nous révéla un sérieux artiste en la personne de M. Leschi, et nous permit d'apprécier de sérieuses qualités chez MM. Loiggi, Ch. Ornano, Petri Gasco, Leca, qui tous enlevèrent avec beaucoup d'entrain cette amusante scène de feu Labiche.

Mais nous avons hâte d'arriver à la dernière partie du programme qui, à véritablement parler, constituait le clou de la soirée, avec le *Ludus Pro Patria* d'une célèbre d'Auguste Holmes.

Lorsque le rideau se leva, après le dernier entr'acte, la vaste scène du théâtre présentait un coup d'œil délicieux. Tout autour d'un groupe de jeunes violonistes, de charmantes jeunes filles, toutes de blanc vêtues, se formèrent en longues théories, cependant qu'au fond de la scène se tenait le chœur des jeunes gens.

La partie récitative, confiée à M. Leschi, fut pour lui l'occasion d'un nouveau succès, et lorsque le chœur des jeunes filles, que doublaient l'orchestre et les voix masculines, eut chanté l'*Invocation à la Patrie*, de longs applaudissements saluèrent tous les interprètes parmi lesquels, il convient de citer d'une façon toute particulière, M. Lapidi qui avait assumé la lourde tâche de diriger les répétitions et qui fut, samedi soir, un chef d'orchestre parfait.

L'orchestre était composé de MM. Gian-

---

196 — Feuilleton du Petit Bastiais

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par Pierre Decourcelle

TROISIÈME PARTIE

II

LE PYTÉ DE PARIS

— C'est à quoi je m'emploierai de mon mieux, monsieur.

— Bien que je sois assez difficile, j'espère que vous y parviendrez.

— Quand pourrais-je commencer à travailler ? demanda-t-elle encore, comme si elle craignait un retard désastreux.

— Dès demain, répondit M. Durivet... Vous aurez cinquante sous pour commencer... Si je suis content de vous, je vous donnerai trois francs... Cela vous va ?

Elle s'inclina. Il lui tendit sa large main velue. Cette familiarité n'offusqua pas la jeune fille, qui la mit sur le compte d'une éducation un peu trop rudimentaire, et elle laissa effleurer ses doigts lassés par la grosse patte du négociant. Celui-ci ajouta, en prenant congé :

— Souvenez-vous, mademoiselle, que je compte sur votre reconnaissance !

Elle sortit avec un rayon d'espérance au cœur. La Providence ne l'avait pas complètement abandonnée, puisque, dans son infortune, elle avait trouvé des âmes compatissantes pour lui venir en aide. Si elle n'avait pas rencontré Léocadie, tout de même, que serait-elle devenue ? Maintenant, elle allait se chercher une chambre. Dans la rue Rambuteau, les loyers devaient être trop chers pour ses petits moyens ; elle se décida à regarder dans les rues adjacentes. Rue des Archives, elle avisa une maison meublée dont l'apparence lui sembla convenable. Mais sa timidité la reprit lorsqu'elle s'adressa à la tenancière.

— Madame, je désirerais une chambre.

— Quel métier avez-vous ? demanda d'un ton rogue une vieille femme au visage renfrogné, qui portait des anglaises, comme au pauvre temps du roi Louis-Philippe.

— Je suis ouvrière en chapeaux et je vais entrer chez M. Durivet.

— Ah ! bien !

La vieille eut un sourire assez équivoque, qui échappa d'ailleurs à la jeune fille.

— Avez-vous quelque chose de valeur ? demanda celle-ci.

— Ça dépend... Vous êtes seule ?

— Oui, madame... Toute seule au monde !

— Je vous demande cela, mademoiselle, parce que mon établissement est une maison tranquille, une maison modèle, où je n'accepte que des gens de conduite irréprochable.

— Vous pouvez vous rassurer à mon égard, madame !

— Je n'admets pas les visites.

— Soyez tranquille... Personne ne viendra me voir !

La propriétaire de l'hôtel garni hocha la tête, comme si elle prenait bonne note de cet engagement moral, et poursuivit :

— Combien voulez-vous mettre ?

— C'est à vous de fixer vos conditions.

— Encore faut-il que je sache... Vous louez au mois ?

— J'aimerais mieux cela.

— Eh bien ! j'ai des chambres à 60, à 50 et à 40 francs.

— N'en avez-vous pas qui soient meilleur marché ?

— Mes logements sont très propres et très bien meublés... Vous ne trouverez pas mieux ailleurs !

— C'est que je dois vous avouer, madame, que je ne suis pas bien riche...

De nouveau, le sourire qui avait un moment éclairé le visage ridé de la vieille femme revint y grimacer.

— Oh ! n'est pas riche aujourd'hui, on peut le devenir demain, mademoiselle...

— Dans mon métier, on n'est pas probable !

— Chez M. Durivet, continua la tenancière, on gagne sa vie... Il y a même, affirme-t-on, des gratifications... C'est, du moins, ce que je me suis laissé dire, car, par moi-même, je n'y suis jamais allée voir !

— C'est possible, madame ; mais, pour le moment, je dois m'en tenir à mes faibles ressources.

— Vous ne pouvez pas mettre 40 francs ?

— Hélas ! non... C'est trop cher pour moi !

— Alors, il faudra vous contenter d'un cabinet.

— Je veux bien.

— Fait si à 35 francs... Pour vous, ce sera trente, plus 5 francs pour le service.

— J'accepte.

— Attendez ! On va vous montrer.

Elle appela d'une voix de crécelle :

— Gustave !

Un grand garçon frisé, au tablier sale, à la chemise douteuse et prétentieusement ornée d'une cravate d'un rose fané, montra sa face assez niaise.

— Faites voir le 12 à mademoiselle.

Le dénommé Gustave conduisit la jeune fille dans un réduit mansardé où on pouvait à peine se tenir debout. L'hiver, c'était la Sibérie ; l'été, le Sénégal. Comme meubles, il y avait un lit de fer, une commode de bon blanc, une chaise, une toilette boiteuse sur laquelle étaient posés un pot à eau fêlé et une cuvette ébréchée. Le papier lavé et déteint portait partout la trace de frottements d'allumettes et était décliré en plusieurs endroits. L'étroit réduit était vaguement aéré par une fenêtre à tabatière, à travers laquelle il était impossible d'apercevoir autre chose qu'un tout petit coin de ciel entre une forêt de tuyaux de cheminées. A cette vue, Suzanne, quels que fussent son courage et sa résignation, redevint très triste. Elle se rappela sa chambre de la rue du Temple où chaque objet semblait lui sourire familièrement. Elle ne voulut plus penser à l'appartement luxueux qu'elle avait eu chez la duchesse de Rouvray, puisqu'elle n'avait pas le droit d'en jouir. Mais, à défaut de confortable, elle trouvait réconfortante la propreté, et peut-être même un peu de gaieté... C'est un tel soulagement, pour les déshérités de la vie, qu'un rayon de soleil qui, un réveil, vient vous mettre un peu de courage au cœur pour les épreuves et les difficultés de la journée qui va commencer.

— Vous n'êtes pas grosse ! fit Gustave avec un rire épais... Vous aurez de quoi vous retourner !...

La pauvre enfant commanda à son tourment. A quoi bon chercher ailleurs ?... Elle devinait bien qu'elle ne trouverait pas beaucoup mieux. De nouveau, elle éprouvait une grande lassitude et n'avait plus guère de volonté. Elle redescendit chez la tenancière.

— Le logement vous convient-il ? interrogea celle-ci.

— Non Dieu, oui, madame.

(*A suivre*).